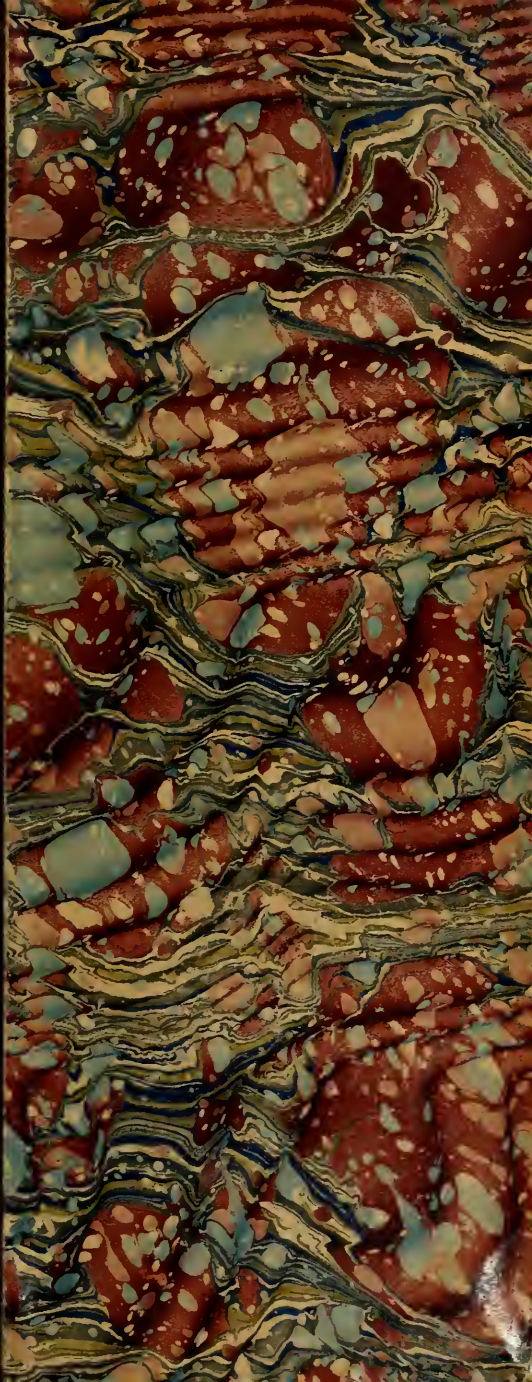

Bequeathed

to

The University of Toronto Library

by

The late Maurice Hutton,
M.A., LL.D.

Principal of University College

1901-1928

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/parisendcembre00tnuoft

Maurice Hutton
Paris - 1910.

PARIS EN DÉCEMBRE 1851

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

LE COUP D'ÉTAT

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

HF
T3126p

HUITIÈME ÉDITION

PARIS EN DÉCEMBRE 1851

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

LE COUP D'ÉTAT

PAR

EUGÈNE TÉNOT

Rédacteur du *Siècle*, auteur de *la Province en décembre* 1851

393171
3.6.41

PARIS
ARMAND LE CHEVALIER, ÉDITEUR
61, RUE DE RICHELIEU, 61

1868

Tous droits réservés

AVANT-PROPOS

Il y a deux ans et demi, je publiai le récit des résistances que le Coup d'État du 2 décembre avait rencontrées dans les départements.

En écrivant ce travail sur *la Province en décembre* 1851, je m'étais proposé un double but :

1° Fournir quelques matériaux utiles aux historiens de l'avenir, en racontant des faits importants, qui menaçaient de demeurer oubliés, quoique contemporains ;

2° Détruire par un récit simple, impartial, appuyé sur de fortes preuves, cette légende de la *jacquerie* démagogique de décembre en province, légende qui passait de plus en plus à l'état de fait historique incontesté.

Cette dernière partie de ma tâche, je dois le dire, me tenait particulièrement à cœur. J'avais souffert des accusations odieuses, — assassinats, pillages, viols, incendies, — avec lesquelles on essaya de flétrir, en 1852, les républicains des départements qui avaient résisté, les armes à la main, au Coup d'État du 2 décembre, et que les conseils de guerre et les commissions mixtes avaient jetés, par milliers, à Cayenne, en Afrique ou en exil.

Républicain moi-même, — bien que je ne fusse encore alors qu'un adolescent, — j'éprouvais, avec la vive sensibilité de cet âge, une douleur plus forte que je ne saurais l'exprimer, en voyant que personne ne répondait à ces accusations. Que de fois me suis-je senti humilié, navré, en voyant les personnes même qui refusaient d'y croire, réduites à l'impossibilité de répondre par quelque preuve positive à ceux — et Dieu sait s'ils étaient nombreux — qui, de très-bonne foi, répétaient ces récits d'excès révoltants, commis par des bandes de *jacques*, menées au meurtre et au pillage par les *démagogues*, sous prétexte de défendre la Constitution et la République contre le Coup d'État ?

Lorsque, douze ans plus tard, diverses circonstances favorables m'eurent mis à même de rechercher et d'établir la vérité sur ces événements, de jeter bas cet entassement de calomnies, d'inventions éhontées, que la majorité du public français avait crues réelles, je pensai que je ferais une œuvre utile en livrant à la publicité le résultat de mes patientes et — j'ai le droit de le dire — consciencieuses recherches.

L'accueil que firent à ce travail un grand nombre d'hommes,

aussi distingués par le caractère que par le talent, me permit de croire que je ne m'étais pas trompé.

On m'a souvent engagé, depuis la publication de *la Province en Décembre* 1851, à compléter cette impartiale étude des événements de décembre par le récit du Coup d'État à Paris.

J'ai hésité longtemps, ayant conscience de mon insuffisance en présence d'une tâche aussi ardue.

Une considération me détermine aujourd'hui.

Les années passent. Il y en a tantôt dix-sept écoulées depuis le 2 décembre. Toute une génération a grandi, qui ne sait pas, qui ne peut savoir comment s'est accompli ce Coup d'État célèbre, origine du régime sous lequel elle vit.

Où irait-elle puiser la connaissance exacte des faits? Où est le livre honnêtement écrit qui raconte ces événements? Les quelques relations publiées en France, à ce sujet, dans les premiers mois de 1852, sont effrayantes de partialité. Les faits s'y noient dans une masse boueuse de calomnies, de faussetés, d'incidents défigurés, de documents tronqués. Ces récits ne peuvent servir qu'à ceux qui ont le temps et les moyes d'y démêler le réel du faux, en contrôlant soigneusement chaque assertion par l'application d'une saine et rigoureuse critique[1].

J'ai donc résolu de raconter le Coup d'État de décembre à Paris. Je n'ai pas la prétention d'écrire une histoire, dans l'acception complète et élevée de ce terme. Je raconte, en simple et modeste narrateur. J'expose les faits; je ne les apprécie, ni ne les juge. Je ne m'occupe donc pas de savoir si le Coup d'État était rendu nécessaire par de hautes considérations de salut public, ou si ses auteurs ont obéi à des mobiles différents; je ne recherche pas davantage si cet acte était ou n'était pas légitime; je ne blâme pas plus que je ne loue les moyens mis en usage pour l'exécuter; je ne controverse pas non plus à propos du plébiscite du 20 décembre : je constate les chiffres et je donne les discours officiels prononcés à cette occasion.

Ma méthode consiste donc à rechercher la vérité des faits, à les présenter autant que possible sous leur vrai jour, à ne rien avancer que sur des preuves sérieuses, à ne citer que des documents exacts, sans me préoccuper aucunement des conséquences qu'en pourra tirer le lecteur et des jugements qu'il pourra porter.

J'ai prouvé, suffisamment je pense, dans *la Province en décembre*, que je n'étais pas de ceux qui torturent les faits pour les accommoder à une théorie, ou pour les besoins d'une cause. Quand j'ai dû constater des excès commis par des hommes qui

1. C'est ainsi que j'ai procédé moi-même. Ces récits, dont la lecture donne souvent des nausées de dégoût, m'ont servi à établir certains faits que je savais d'autre source, mais qu'il était utile d'appuyer sur le dire d'écrivains admirateurs du 2 décembre, et dont les livres ou brochures avaient paru en France.

faisaient partie des bandes républicaines, non-seulement je l'ai fait consciencieusement, mais je crois avoir forcé les couleurs plutôt que les avoir atténuées.

Je suis persuadé, — bien que beaucoup pensent le contraire, — qu'une relation de ce genre, impartiale, vraie, aussi éloignée du pamphlet que de l'apologie, peut se produire sans inconvénients aujourd'hui. Il me semble que ce serait faire une grave injure à un gouvernement fier de son origine, qui se base sur deux plébiscites rendus à d'immenses majorités, qui gouverne depuis plus de seize ans, sans avoir jamais eu à réprimer ni insurrection, ni émeute sérieuse, qui trouve dans le suffrage universel, à chaque élection législative, une majorité compacte et dévouée, qui vient de proclamer lui-même que le moment était venu de couronner l'édifice affermi des institutions de 1852 par des réformes libérales, il me semble, dis-je, que ce serait faire une injure grave à ce gouvernement que de le supposer incapable de souffrir un récit consciencieux et impartial de faits antérieurs au plébiscite du 20 décembre, de faits *absous* (l'expression est de Louis-Napoléon), *absous* par ce plébiscite.

J'ai pu, avant qu'il ne fût question des réformes libérales du 19 janvier, raconter consciencieusement le 2 décembre en province, sans que le pouvoir s'en soit préoccupé le moins du monde; à plus forte raison suis-je convaincu qu'il ne s'inquiétera pas davantage de me voir appliquer la même méthode historique au récit du 2 décembre à Paris.

Je place ce nouveau travail sous la protection de son aîné.

Un dernier mot, après quoi je débarrasserai le lecteur de ces préliminaires trop personnels, que j'ai crus nécessaires, mais qu'il n'est pas tenu de lire jusqu'au bout s'ils lui paraissent oiseux.

J'avais pensé d'abord qu'il convenait de prendre pour point de départ du récit du 2 décembre à Paris l'ouverture de la session de l'Assemblée législative, le 4 novembre 1851, ouverture suivie de si près par le dépôt de la proposition des questeurs. Réflexion faite, je me suis convaincu que procéder de la sorte aurait été manquer le but que je me proposais. Le lecteur ne verrait pas l'enchaînement des causes qui ont agi pour déterminer cette crise décisive; les faits se poseraient comme une énigme indéchiffrable; je déroulerais sous ses yeux un tableau placé dans une chambre obscure dont j'aurais, comme le singe de la fable, oublié d'allumer la lanterne.

La génération nouvelle, en vue de laquelle j'écris, connaît assez bien la Révolution de 1848 jusqu'aux élections de la Présidence. Il existe de fort bons livres sur cette période. Mais je n'en connais pas où l'on puisse apprendre les événements survenus depuis le 10 décembre 1848 jusqu'au 4 novembre 1851. Or, ce sont ces événements qui ont préparé et amené le Coup d'État.

J'ai donc consacré mon premier chapitre à une analyse succincte de cette période. Forcé de n'en présenter que les traits saillants, il ne m'a pas toujours été possible de le faire, sans que ma façon personnelle de juger ces événements ne se manifestât. Mais, les quelques appréciations qui se sont glissées dans ce premier chapitre ne portent que sur des faits bien antérieurs au 2 décembre, pour lesquels je n'ai pas d'ailleurs les mêmes raisons de m'abstenir de jugement qu'en ce qui concerne le Coup d'État lui-même.

EUGÈNE TÉNOT.

Paris, le 14 juillet 1868.

PARIS EN DÉCEMBRE 1851

ÉTUDE HISTORIQUE SUR LE COUP D'ÉTAT

CHAPITRE PREMIER.

Examen critique de la Constitution de 1848. — L'organisation fondamentale de l'ancienne société politique demeure intacte. — Institution de la Présidence. — Deux pouvoirs rivaux placés au sommet de l'État. — Candidature du prince Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République. — Lettres et discours de Louis-Napoléon depuis le 24 février. — Il est élu. — Séance d'installation du Président de la République, le 20 décembre 1848. — Mouvement de réaction dans les esprits. — Élection de l'Assemblée législative en mai 1849. — Les royalistes dominent. — Mesures réactionnaires. — Discours de Louis-Napoléon à Ham et Message du 31 octobre 1849. — Réveil et progrès croissants de l'esprit républicain dans les populations. — Élections partielles de mars et d'avril 1850 — La majorité royaliste veut mutiler le suffrage universel. — Loi électorale du 31 mai présentée par le gouvernement d'accord avec la majorité. — Effets et dangers de cette loi. — Première demande de dotation supplémentaire par Louis-Napoléon. — Les vacances législatives de 1850. — Discours du Président durant son voyage en province. — Émotion qu'ils produisent. — La revue de Satory. — Commencement de conflit entre le Président et la majorité. — Message du 12 novembre. — Impression produite par les déclarations de fidélité inaltérable du Président à la Constitution. — Destitution du général Changarnier. — Orage parlementaire. — Déclaration de M. Baroche. — Rejet d'une nouvelle demande de dotation. — Les premiers projets du Coup d'État remonteraient, d'après un écrivain napoléonien, au commencement de 1851. — Détails à ce sujet. — La révision de la Constitution. — Discours de Louis-Napoléon au banquet de Dijon. — Le projet de révision est rejeté. — État des esprits. — Le *Spectre rouge* — Le Coup d'État est sur le point d'éclater pendant les vacances de l'Assemblée, en octobre 1851. — Crise ministérielle.

Avant d'aborder le récit des événements qui brisèrent la Constitution républicaine de 1848, il convient de dire ce qu'était cette Constitution, par qui et comment elle fut appliquée jusqu'au 2 décembre 1851.

La loi fondamentale de la République, définitivement votée par l'Assemblée constituante, le 4 novembre 1848, fut

un compromis entre les aspirations démocratiques de la France et ses traditions monarchiques. Exploitant avec habileté l'impression produite par les funestes journées de juin, les réactionnaires de l'Assemblée réussirent à introduire le plus de monarchie possible dans la Constitution de la République. Les préjugés autoritaires d'un certain nombre de républicains contribuèrent aussi, dans une large mesure, à ce résultat.

Cette Constitution conservait intact tout l'organisme despotique, édifié par le premier Bonaparte après le 18 brumaire.

Elle maintenait la centralisation absolue, qui étouffe toute indépendance, toute vie locale, développe le fonctionnarisme dans des proportions exorbitantes, paralyse la libre initiative des citoyens, enlace la France entière dans les mailles d'un immense filet dont la corde maîtresse est au ministère de l'intérieur.

Elle confirmait pour l'Église catholique le régime bâtard du Concordat; le clergé, ennemi de la liberté démocratique, recevait ainsi de la République des subsides destinés le plus souvent à la combattre.

Elle conservait la magistrature inamovible, choisie par le pouvoir exécutif, tenue dans sa dépendance par l'espoir de l'avancement et des distinctions honorifiques, composée d'ailleurs d'hommes foncièrement hostiles à l'affermissement de la démocratie républicaine.

L'institution enfin la plus incompatible avec l'existence d'une libre République, l'armée permanente, recrutée par la conscription, était maintenue. Cinq cent mille soldats, n'ayant qu'un dogme : l'obéissance passive, ne connaissant qu'une loi : l'ordre du chef hiérarchique, continuaient de camper, en pleine paix, armés au sein de la nation désarmée.

Ce n'est pas tout. La Constitution de 1848 déléguait la plénitude du pouvoir exécutif à un Président, nommé par le suffrage universel. Elle l'investissait de pouvoirs très-étendus, supérieurs même, à certains égards, à ceux dont disposent les souverains de plusieurs monarchies parlementaires. Le Président exerçait l'autorité suprême sur les deux grandes forces organisées, au moyen desquelles on tient la France : l'armée administrative et l'armée proprement dite, cinq cent mille fonctionnaires et cinq cent mille soldats. Il puisait d'ailleurs dans son origine un prestige et une autorité

considérables. Le Président seul était incontestablement l'élu de la majorité du peuple. Tandis que chaque membre de l'Assemblée ne représentait, en fait, que les quelques milliers d'électeurs qui l'avaient nommé, le Président recevait son investiture de millions de citoyens.

La Constitution mettait en face du Président une Assemblée nationale, souveraine en matière de finances, d'impôts et de législation, souveraine aussi — théoriquement du moins — quant à la direction de la politique extérieure du pays. En principe, le Président était subordonné à l'Assemblée nationale. Dans l'esprit de la Constitution, l'Assemblée devait être le cerveau qui pense et ordonne, le Président le bras qui obéit et exécute.

L'éventualité d'un refus d'obéissance du Président aux décisions de l'Assemblée avait été soigneusement prévue par la Constitution. L'Assemblée nationale avait le droit de mettre en accusation le Président et ses ministres, et de les renvoyer devant une haute cour de justice.

Il est vrai que l'Assemblée ne possédait aucun moyen matériel de contraindre le Président rebelle. Elle s'était réservé la force morale qui résulte d'un droit inscrit dans un texte de loi; mais elle s'était dessaisie de toute force matérielle entre les mains du Président de la République.

On avait jugé que le grand principe de la séparation de pouvoirs exigeait qu'il en fût ainsi.

Cette conception malheureuse condamnait la direction de la République à un dualisme fatal; les deux pouvoirs rivaux, ainsi placés au sommet de l'État, devaient tendre naturellement à entrer en conflit. Combien un tel conflit pouvait devenir périlleux pour les institutions nouvelles, si le Président se trouvait être l'héritier d'une ancienne dynastie, suspect à tort ou à raison d'aspirer au trône, pendant que l'Assemblée elle-même ne professerait qu'un médiocre attachement pour la Constitution républicaine?

Ces considérations furent développées avec beaucoup de force, nous dirions volontiers avec une intuition prophétique, par beaucoup de républicains de l'Assemblée constituante[1]. La majorité passa outre. Elle voulut un « pouvoir fort. »

Malgré les graves défauts qu'on pouvait lui reprocher, au

1. Se reporter à la discussion de l'amendement Grévy, et plus tard de l'amendement Leblond.

point de vue démocratique, la Constitution de 1848 fut loyalement acceptée par la grande majorité des républicains.

Elle présentait en effet divers avantages précieux. Elle instituait le suffrage universel; elle garantissait l'essentiel en fait de liberté de presse et de réunion; elle imposait une sanction sérieuse à la responsabilité du Président de la République et des représentants, par la durée limitée de leur mandat. Le Président n'était nommé que pour quatre ans et l'Assemblée pour trois. Nul Président n'était rééligible qu'après un intervalle de quatre années. La Constitution enfin n'était pas immuable. Chaque Assemblée triennale, parvenue à sa troisième session, avait le droit de décider la révision du pacte fondamental et de convoquer une Assemblée spéciale à cet effet. Une seule restriction, fort sage d'ailleurs, était imposée à cette faculté. La convocation d'une Assemblée de révision ne pouvait être décidée qu'à la majorité des trois quarts des votants. Une précaution analogue existe pour l'adoption de toute modification constitutionnelle aux États-Unis.

Il semblerait que cette Constitution semi-monarchique, par la force accordée au pouvoir exécutif, eût dû rallier sans peine les conservateurs. Il n'en fut rien. Leur œuvre, dès qu'ils furent en possession du pouvoir, consista à la démolir pièce à pièce.

L'écueil principal de la Constitution de 1848 était, ainsi que nous avons dit, la probabilité d'un conflit entre l'Assemblée, impuissante matériellement, et un Président ambitieux, investi de la disposition des forces organisées.

Les auteurs du pacte fondamental avaient pensé mettre l'Assemblée à l'abri de toute atteinte de la part du chef du pouvoir exécutif par un moyen bien simple, et qui dénote chez les Constituants de 1848 une robuste confiance dans l'excellence de la nature humaine. Ils avaient donné pour rempart à l'Assemblée nationale deux articles de la Constitution, les articles 68 et 48.

Voici le premier de ces articles :

Art. 68. — « Le Président de la République, les ministres, les agents et dépositaires de l'autorité publique sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de tous les actes du gouvernement et de l'administration.

« Toute mesure par laquelle le Président de la République

dissout l'Assemblée nationale, la proroge, ou met obstacle à l'exercice de son mandat, est UN CRIME DE HAUTE TRAHISON.

« Par ce seul fait, *le Président est déchu de ses fonctions, les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance ;* le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale ; les juges de la Haute Cour de justice se réunissent immédiatement à peine de forfaiture ; ils convoquent les jurés dans le lieu qu'ils désignent, pour procéder au jugement du Président et de ses complices ; ils nomment eux-mêmes des magistrats chargés de remplir les fonctions de ministère public.

« Une loi déterminera les autres cas de responsabilité, ainsi que les formes et les conditions de la poursuite. »

Voici maintenant l'article 48 :

Art 48. — « Avant d'entrer en fonctions, le Président de la République prête, au sein de l'Assemblée nationale, le serment dont la teneur suit :

« En présence de Dieu et devant le peuple français représenté « par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la Répu- « blique démocratique, une et indivisible, et de remplir tous les « devoirs que m'impose la Constitution. »

Pour apprécier l'importance que l'Assemblée constituante attachait à ce dernier article, il est bon de rappeler que le serment politique avait été aboli pour tous les fonctionnaires de la République. Le Président seul était excepté ; lui seul était lié de la sorte : d'autant plus solennel devait être, dans l'esprit des auteurs de la Constitution, l'engagement qui lui était imposé.

On sait que les deux principaux candidats à la présidence de la République furent le général Eugène Cavaignac, chef du pouvoir exécutif depuis le 24 juin 1848, et le prince Louis-Napoléon Bonaparte.

Il n'est pas nécessaire, pour l'objet de ce travail, de s'arrêter sur le premier de ces candidats. Il suffira de dire que, dans l'opinion de beaucoup de personnes éclairées, le général Cavaignac était peut-être l'homme de son temps le plus capable de remplir convenablement le poste de Président, sans qu'il y eût lieu de redouter aucune tentative d'usurpation de sa part.

Le deuxième candidat, le prince Louis-Napoléon Bonaparte, était le neveu de l'Empereur Napoléon Ier, son héritier en vertu du sénatus-consulte de floréal an XII.

Son histoire antérieure à 1848 est assez connue pour qu'il suffise d'en rappeler les traits saillants.

Tous ses actes, jusqu'à cette époque, n'avaient tendu qu'à un seul but, renouer le pacte que, dans son opinion, le peuple français avait conclu en 1800 et 1804 avec les Bonaparte, pacte que l'invasion étrangère avait brisé en fait, mais non en droit. Ce but, Louis-Napoléon avait tenté deux fois de l'atteindre, à Strasbourg en 1836, à Boulogne en 1840, en provoquant des insurrections militaires. Il semble qu'il eût rêvé, dans les années de sa jeunesse, de renouveler la grande entrevue de 1815, entre les soldats et l'homme des cent batailles, et de réaliser pour lui-même, au moyen des troupes de la monarchie de juillet, un triomphal « retour de l'île d'Elbe. » Ses deux tentatives avaient complétement échoué. Jugé et condamné par la Cour des pairs, après l'affaire de Boulogne, il avait été emprisonné au fort de Ham. Là, il écrivit beaucoup. Ses livres et ses articles de journaux fortement imbus d'idées démocratiques et libérales furent remarqués. Il serait toutefois inexact de dire que ces écrits aient produit une impression de quelque puissance sur l'esprit des contemporains.

On sait que Louis-Napoléon avait réussi à s'évader de Ham, et que la Révolution du 24 février le trouva en Angleterre.

Il accourut à Paris et adressa la lettre suivante au Gouvernement provisoire :

« Paris, le 28 février 1848.

« Messieurs,

« Le peuple de Paris ayant détruit, par son héroïsme, les der-
« niers vestiges de l'invasion étrangère, j'arrive de l'exil pour
« me ranger sous le drapeau de la République, qu'on vient de
« proclamer.

« Sans autre ambition que celle de servir mon pays, je viens
« annoncer mon arrivée aux membres du Gouvernement provi-
« soire, et les assurer de mon dévouement à la cause qu'ils re-
« présentent, comme de ma sympathie pour leurs personnes.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de ces sentiments.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

Malgré cette adhésion spontanée de Louis-Napoléon à la République, le Gouvernement provisoire ne crut pas prudent

de l'autoriser à séjourner en France, tant que l'Assemblée nationale n'aurait pas décidé du sort des anciennes familles régnantes que les lois tenaient exilées.

Louis-Napoléon retourna en Angleterre.

Il laissait à Paris quelques amis dévoués, qui travaillèrent avec ardeur à réunir les éléments d'un parti napoléonien. Des journaux furent créés, des brochures répandues, tous les moyens de propagande mis en œuvre pour populariser le nom de Louis-Napoléon. La prodigieuse influence que le souvenir de l'Empereur exerçait encore sur le peuple des villes et des campagnes rendait cette tâche facile. Aussi eut-elle un succès aussi rapide que considérable. Dès les premiers jours de mai jusqu'aux journées de juin, le cri de « vive Napoléon! » fut souvent le cri dominant dans les agitations populaires. L'Assemblée nationale constituante s'en était émue.

Louis-Napoléon lui adressa de Londres la lettre suivante :

« Londres, le 24 mai 1848.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

« Citoyens représentants,

« J'apprends, par les journaux du 22, qu'on a proposé, dans les « bureaux de l'Assemblée, de maintenir contre moi seul la loi « d'exil qui frappe ma famille depuis 1816. Je viens demander « aux représentants du peuple pourquoi je mériterais une sem- « blable peine?

« Serait-ce pour avoir toujours publiquement déclaré que, dans « mes opinions, la France n'était l'apanage ni d'un homme, ni « d'une famille, ni d'un parti? Serait-ce parce que, désirant faire « triompher sans anarchie ni licence le principe de la souverai- « neté nationale, qui seule pouvait mettre un terme à nos dissen- « sions, j'ai deux fois été victime de mon hostilité contre le gou- « vernement que vous avez renversé?

« Serait-ce pour avoir consenti, par déférence pour le Gouver- « nement provisoire, à retourner à l'étranger après être accouru « à Paris au premier bruit de la Révolution? Serait-ce, enfin, « pour avoir refusé, par désintéressement, les candidatures à « l'Assemblée qui m'étaient proposées, résolu de ne retourner en « France que lorsque la Constitution serait établie et la Républi- « que affermie?

« Les mêmes raisons qui m'ont fait prendre les armes contre « le gouvernement de Louis-Philippe, me porteraient, si on ré-

« clamait mes services, à me dévouer à la défense de l'Assem-
« blée, résultant du suffrage universel.

« En présence d'un roi élu par deux cents députés, je pouvais
« me rappeler être l'héritier d'un empire fondé sur l'assenti-
« ment de quatre millions de Français ; en présence de la souve-
« raineté nationale, je ne peux et ne veux revendiquer que mes
« droits de citoyen français, mais ceux-là je les réclamerai sans
« cesse avec l'énergie que donne à un cœur honnête le sentiment
« de n'avoir jamais démérité de la patrie.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de ma haute estime.

« Votre concitoyen,

« NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

Cette lettre, où les déclarations d'adhésion à la République et la reconnaissance des droits de l'Assemblée s'affirment d'une manière si catégorique, ne fut pas sans influence sur le vote par lequel la Constituante abrogea les lois d'exil portées contre la famille Bonaparte.

Dans l'intervalle, Louis-Napoléon fut élu représentant du peuple dans des élections partielles, par les départements de la Charente-Inférieure, de l'Yonne, de la Seine et de la Corse. Il déclina ce mandat. Peu après, il fut réélu par ces quatre départements et par celui de la Meuse. Il accepta et vint prendre place au sein de l'Assemblée constituante, le 26 septembre 1848.

Le discours qu'il prononça à cette occasion est remarquable à divers titres ; il ne saurait être omis dans ce travail. Le voici, extrait du *Moniteur officiel :*

« Citoyens représentants, il ne m'est pas permis de garder le silence après les calomnies dont j'ai été l'objet. J'ai besoin d'exposer ici hautement, et dès le premier jour où il m'est donné de siéger parmi vous, les vrais sentiments qui m'animent et qui m'ont toujours animé. Après trente-trois années de proscription et d'exil, je retrouve enfin ma patrie et tous mes droits de citoyen ! La République m'a fait ce bonheur, que la République reçoive mon serment de reconnaissance, mon serment de dévouement, et que les généreux compatriotes qui m'ont porté dans cette enceinte soient certains que je m'efforcerai de justifier leurs suffrages, en travaillant avec vous au maintien de la tranquillité, ce premier besoin du pays, et au développement des institutions démocratiques que le peuple a le droit de réclamer

« Longtemps je n'ai pu consacrer à la France que les méditations de l'exil et de la captivité. Aujourd'hui, la carrière où vous marchez m'est ouverte : recevez-moi dans vos rangs, mes chers

collègues, avec le même sentiment d'affectueuse confiance que j'y apporte. Ma conduite, toujours inspirée par le devoir, toujours animée par le respect de la loi, prouvera à l'encontre des passions qui ont essayé de me noircir pour me proscrire encore, que nul ici plus que moi n'est résolu à se dévouer à la défense de l'ordre et à l'affranchissement de la République. »

Deux mois après, Louis-Napoléon était le candidat du « parti de l'ordre » à la présidence de la République.

On sait que les hommes influents des anciens partis monarchiques s'étaient coalisés sous cette dénomination. Ils soutinrent en général la candidature de Louis-Napoléon. La préoccupation toute-puissante en ce moment, au sein de la majorité du pays, était la nécessité de maintenir l'ordre et de sauvegarder la sécurité publique. On était encore sous l'impression des sanglantes journées de juin.

Le manifeste électoral de Louis-Napoléon, daté du 27 novembre 1848, donnait satisfaction à ce sentiment, en même temps qu'il accentuait avec une singulière énergie le caractère strictement constitutionnel et purement républicain de sa candidature. On en jugera par l'extrait suivant de ce manifeste :

« .... Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre vous et moi.

« Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'empire et la guerre, tantôt l'application de théories subversives. Elevé dans les pays libres à l'école du malheur, je resterai toujours fidèle aux devoirs que m'imposeront vos suffrages et les volontés de l'Assemblée.

« Si j'étais nommé Président, je ne reculerais devant aucun danger, devant aucun sacrifice pour défendre la société si audacieusement attaquée; je me dévouerais tout entier, sans arrière-pensée, à l'affranchissement d'une République sage par ses lois, honnête par ses intentions, grande et forte par ses actes.

« Je mettrais mon honneur à laisser, au bout de quatre ans, a mon successeur, le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli. »

Les élections présidentielles eurent lieu le 10 décembre 1848. Louis-Napoléon fut élu. Son élection fut due beaucoup plus au prestige exercé par le nom de Napoléon qu'à l'appui des comités électoraux du « parti de l'ordre. » Ce fut d'ailleurs une élection sincère, faite en pleine liberté, contre la validité de laquelle ne s'éleva jamais aucune réclamation sérieuse.

C'est le 20 décembre que Louis-Napoléon fut installé en qualité de Président de la République. La séance de l'Assemblée nationale dans laquelle s'accomplit cet acte mémorable a sa place marquée dans notre récit. Le compte rendu suivant est extrait du *Moniteur :*

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 20 décembre 1848. — Présidence du citoyen Armand Marrast.

Le citoyen Waldeck-Rousseau, *rapporteur de la commission chargée de vérifier les élections du Président de la République.* — .... Citoyens représentants, les suffrages recueillis sur la surface de la République doivent être attribués aux divers candidats désignés, dans la proportion suivante, arrêtée par le travail de votre commission :

Suffrages exprimés,	7 327 345
Le citoyen Napoléon Bonaparte en a obtenu,	6 434 226
Le citoyen Cavaignac,	1 448 107
Le citoyen Ledru-Rollin,	370 119
Le citoyen Raspail,	36 920
Le citoyen Lamartine,	17 910
Le citoyen Changarnier,	4 790
Voix perdues,	12 600

.... Citoyens représentants, il y a neuf mois bientôt vous proclamiez sur le seuil de ce palais la République sortie des luttes populaires du 24 février. Aujourd'hui vous imprimez à votre œuvre le sceau de la ratification nationale ! Ayez confiance : Dieu protége la France.

.... Le citoyen général Cavaignac, *chef du pouvoir exécutif.* — Citoyens représentants, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que MM. les ministres viennent de remettre à l'instant entre mes mains leur démission collective.

Je viens, à mon tour, remettre entre les mains de l'Assemblée les pouvoirs qu'elle avait bien voulu me confier.

L'Assemblée comprendra, mieux que je ne pourrais l'exprimer, quels sont les sentiments de reconnaissance que me laissera le souvenir de sa confiance et de ses bontés pour moi. (Très-bien ! — Longs et vifs applaudissements.)

Le citoyen Président. — L'Assemblée nationale reçoit la démission des pouvoirs, et elle en donne acte. Je mets aux voix maintenant les conclusions de la commission.

(Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.)

Le citoyen Président. — L'Assemblée a adopté les conclusions de la commission. En conséquence :

Au nom du peuple français,

Attendu que le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, né à Paris, remplit les conditions d'éligibilité prescrites par l'article 44 de la Constitution ;

Attendu que, dans le scrutin ouvert sur toute l'étendue du territoire de la République, pour l'élection du Président, il a réuni la majorité absolue des suffrages ;

En vertu des articles 47 et 48 de la Constitution, l'Assemblée nationale le proclame Président de la République française, depuis le présent jour jusqu'au deuxième dimanche du mois de mai 1852.

Aux termes du décret, j'invite le citoyen Président de la République à vouloir bien se transporter à la tribune pour y prêter serment.

(Le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République, monte à la tribune.)

Le citoyen Président de l'Assemblée. — Je vais lire la formule du serment :

« En présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible, et de remplir tous les devoirs que m'impose la Constitution. »

Le citoyen Président de la République, *levant la main :* — Je le jure!

Le citoyen Président de l'Assemblée. — Nous prenons Dieu et les hommes à témoin du serment qui vient d'être prêté ; l'Assemblée nationale en donne acte, ordonne qu'il sera transcrit au procès-verbal, inséré au *Moniteur*, publié et affiché dans la forme des actes législatifs.

Le citoyen Président de la République. — Je demande la parole.

Le citoyen Président de l'Assemblée. — Vous avez la parole. (Marques générales d'attention.)

Le citoyen Président de la République. — Les suffrages de la nation et le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future. Mon devoir est tracé, je le remplirai en homme d'honneur.

Je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer, par des voies illégales, ce que la France entière a établi. (Très-bien! très-bien!)

Entre vous et moi, citoyens représentants, il ne saurait y avoir de véritables dissentiments; nos volontés sont les mêmes.

Je veux, comme vous, rasseoir la société sur ses bases, affermir les institutions démocratiques et rechercher tous les moyens propres à soulager les maux de ce peuple généreux et intelligent

qui vient de me donner un témoignage si éclatant de sa confiance. (Très-bien! très-bien!)

La majorité que j'ai obtenue, non-seulement me pénètre de reconnaissance, mais elle donnera au gouvernement nouveau la force morale sans laquelle il n'y a pas d'autorité.

Avec la paix et l'ordre, notre pays peut se relever, guérir ses plaies, ramener les hommes égarés et calmer les passions.

Animé de cet esprit de conciliation, j'ai appelé près de moi des hommes honnêtes, capables et dévoués au pays, assuré que, malgré les diversités d'origine politique, ils sont d'accord pour concourir avec vous à l'application de la Constitution, au perfectionnement des lois, à la gloire de la République. (Approbation.)

La nouvelle administration, en entrant aux affaires, doit remercier celle qui l'a précédée des efforts qu'elle a faits pour transmettre le pouvoir intact, pour maintenir la tranquillité publique. (Marques d'assentiment.)

La conduite de l'honorable général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir, qui est la première qualité du chef d'un État. (Nouvelle approbation.)

Nous avons, citoyens représentants, une grande mission à remplir : c'est de fonder une République dans l'intérêt de tous, et un gouvernement juste, ferme, qui soit animé d'un sincère amour du progrès, sans être réactionnaire ou utopiste. (Très-bien!)

Soyons les hommes du pays et non les hommes d'un parti, et, Dieu aidant, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons faire de grandes choses.

(Après ce discours, l'Assemblée entière se lève, et fait entendre à plusieurs reprises le cri de : *Vive la République!* — Le citoyen Louis Bonaparte se rend au banc où le général Cavaignac a été se placer, et ils échangent un serrement de main.)

Au moment où commençait la Présidence de Louis-Napoléon Bonaparte, le courant réactionnaire, qui s'était prononcé, depuis plusieurs mois déjà, contre les hommes et les choses de Février, conservait encore toute sa force.

Cette réaction tenait à bien des causes dont l'examen nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons à quelques brèves indications. Le pays avait été mal préparé à la pratique des institutions républicaines; il n'en avait ni prévu, ni désiré l'avénement; si, le premier moment de surprise passé, la République avait été accueillie avec un entraînement enthousiaste, sincère chez beaucoup de ceux même qui la devaient renier bientôt, ce sentiment, si unanime dans les mois de mars et d'avril, avait peu duré. Les violences des révolu-

tionnaires extrêmes (15 mai), les attaques des socialistes autoritaires contre le principe de la propriété, l'horreur produite par la lamentable lutte de Juin avaient rejeté les masses vers le « grand parti de l'ordre », organisé par les anciens parlementaires royalistes, lesquels s'intitulaient « républicains honnêtes et modérés ». Les moyens d'action de la coalition réactionnaire n'avaient cependant pas toujours été marqués au coin de l'honnêteté et de la modération. Le Comité central du parti, — devenu fameux sous le nom de *Comité de la rue de Poitiers*, — avait dirigé contre les hommes les plus intègres du parti républicain une campagne de pamphlets et de libelles calomnieux, dont le Comité faisait les frais, et qui étaient répandus par des centaines de mille exemplaires.

Les divisions intestines du parti républicain contribuaient d'ailleurs très-largement à faire perdre à ce parti son premier ascendant sur les masses, que le suffrage universel avait rendues souveraines.

Les élections de mai 1849 pour l'Assemblée législative se firent sous cette impression. Leur résultat fut déplorable, au point de vue de l'affermissement de la République. Sur sept cent cinquante représentants, qui composèrent l'Assemblée, plus de cinq cents appartenaient à la coalition réactionnaire. Les orléanistes y étaient en grand nombre ; les légitimistes y exerçaient aussi une influence considérable. A peine comptait-on dans l'Assemblée deux cent vingt ou deux cent trente républicains, de diverses nuances.

Il serait peut-être inexact de dire que la majorité royaliste de la Législative aspirât à un renversement violent des institutions républicaines. Très-disposée à tourner hypocritement la Constitution, elle eût reculé devant une violation brutale. Ce qu'elle voulait, avant tout, c'était garantir, à tout prix, le maintien de l'ordre matériel et des intérêts particuliers de la classe moyenne. Malheureusement une passion funeste dominait cette majorité. Elle avait peur du peuple qui l'avait élue; elle avait peur de la liberté; elle avait peur du suffrage universel; elle avait peur des républicains. L'idée que ceux-ci pourraient, dans quelques années, prendre régulièrement, légalement, la direction des affaires l'épouvantait à l'égal d'une catastrophe irremédiable.

C'est à ce sentiment qu'il convient surtout d'attribuer les mesures funestes qui soulevèrent contre l'Assemblée législative les ressentiments populaires, et creusèrent l'abîme où

elle tomba, entraînant dans sa chute la République et la liberté.

Au début l'accord fut complet entre Louis-Napoléon et l'Assemblée.

La destruction par la force de la République romaine, la restauration du pouvoir temporel du pape, la répression rigoureuse des tentatives de protestation contre cette expédition de Rome, que les républicains considéraient comme la violation d'un principe inscrit dans le pacte fondamental, furent le premier résultat de cette entente cordiale entre le pouvoir exécutif et la législature.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que la première attaque de Rome, le 29 avril 1849, exécutée contrairement aux volontés de l'Assemblée constituante, suspendue après un vote formel de cette Assemblée, avait été reprise, par ordre du Président Louis-Napoléon, dès qu'il avait connu le résultat des élections pour l'Assemblée législative.

La majorité de la nouvelle chambre avait couvert de son vote cet excès de pouvoir. L'essai de protestation de la Montagne, au 13 juin, avait eu pour résultat unique la proscription d'un grand nombre de représentants républicains.

A partir de ce moment, commença ce spectacle inouï d'une République, sous laquelle la qualité de républicain était un motif de suspicion et de persécution. Le gouvernement se livra à une soigneuse épuration des administrations publiques. Tout fonctionnaire suspect de républicanisme fut destitué. On n'a pas encore perdu le souvenir du nombre prodigieux de malheureux instituteurs primaires, qui furent victimes de cette réaction où les rancunes cléricales se mêlaient aux haines politiques. Les procès de presse se multiplièrent. Les journaux démocrates étaient saisis sous les moindres prétextes, tandis que les feuilles royalistes ou napoléoniennes jouissaient d'une licence effrénée. La presse persécutée trouva néanmoins dans le jury, son seul juge aux termes de la Constitution, une puissante garantie ; elle put conserver ainsi, jusqu'au dernier moment, une somme de liberté qu'elle n'a plus retrouvée. Les accusations de complots ou de sociétés secrètes, suivies de longs mois de détention préventive, devinrent pour les républicains chose commune. Les départements furent soumis au régime de l'état de siége sous des prétextes futiles. Toutes les lois politiques, votées dans cette période, furent des monuments de défiance et de restrictions. Toutes les libertés furent atteintes; il n'en resta que ce qui était

couvert par des prescriptions formelles de la Constitution. Ce furent les coryphées du libéralisme parlementaire, les Thiers, les Berryer, les Barrot, les Molé, les Montalembert, les Falloux, qui menèrent cette œuvre de réaction insensée. Aveuglement qu'ils devaient cruellement expier plus tard !

Deux incidents qu'il convient de noter se produisirent dans la deuxième moitié de 1849 : le discours de Louis-Napoléon à Ham et son Message du 31 octobre.

Le Président avait voulu revoir les lieux témoins de sa captivité. Il y fut reçu avec solennité. C'est en réponse à un toast du maire de Ham qu'il prononça la mémorable allocution qu'on va lire :

« Monsieur le Maire,

« Je suis profondément ému de la réception affectueuse que je « reçois de vos concitoyens ; mais, croyez-le, si je suis venu à « Ham, ce n'est pas par orgueil, c'est par reconnaissance. J'a- « vais à cœur de remercier les habitants de cette ville et des « environs de toutes les marques de sympathie qu'ils n'ont cessé « de me donner pendant mes malheurs.

« Aujourd'hui qu'élu par la France entière, je suis devenu le « chef légitime de cette grande nation, je ne saurais me glorifier « d'une captivité qui avait pour cause l'attaque contre un gouver- « nement régulier. Quand on a vu combien les révolutions les « plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à « peine l'audace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible respon- « sabilité d'un changement. Je ne me plains donc pas d'avoir « expié ici, par un emprisonnement de six années, ma témérité « contre les lois de ma patrie, et c'est avec bonheur que, dans « les lieux mêmes où j'ai souffert, je vous propose un toast en « l'honneur des hommes qui sont déterminés, malgré leurs con- « victions, à respecter les institutions de leur pays. »

Le Message présidentiel du 31 octobre 1849 fut un vrai coup de théâtre. Louis-Napoléon congédiait son ministère et en installait un autre, à l'improviste, sans qu'il fût possible de découvrir un motif politique de ce changement.

Le ministère Barrot-Dufaure avait gouverné dans un accord parfait avec le Président et la majorité de l'Assemblée législative. Le Message n'expliquait cette crise ministérielle que par des raisons vagues, inappréciables pour l'observateur ignorant des mobiles secrets qui pouvaient déterminer le Président de la République.

Voici les passages saillants de ce Message :

« Pour raffermir la République, menacée de tous côtés par

« l'anarchie, pour assurer l'ordre plus efficacement qu'il ne l'a « été jusqu'à ce jour, pour maintenir à l'extérieur le nom de la « France à la hauteur de sa renommée, il faut des hommes qui, « animés d'un dévouement patriotique, comprennent la nécessité « d'une direction unique et ferme et d'une politique nettement « formulée, qui ne compromettent le pouvoir par aucune irréso- « lution ; qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité « que de la leur, et de l'action que de la parole.

« .... La France, inquiète parce qu'elle ne voit pas de direc- « tion, cherche la main, la volonté, le drapeau de l'élu du 10 dé- « cembre.... Tout un système a triomphé au 10 décembre : car « le nom de Napoléon est, à lui seul, tout un programme. Il « veut dire, à l'intérieur, ordre, autorité, religion, bien-être du « peuple ; à l'extérieur, dignité nationale. C'est cette politique « inaugurée par mon élection que je veux faire triompher avec « l'appui de l'Assemblée et celui du peuple. Je veux être digne « de la confiance de la nation, en maintenant la Constitution que « j'ai jurée....

« Relevons donc l'autorité sans inquiéter la vraie liberté.... « Affermissons la religion sans rien abandonner des conquêtes de « la Révolution.... etc. »

La surprise, disons-nous, fut générale. Le ministère Barrot-Dufaure avait donné au Président le concours le plus énergique et le plus dévoué. Ils avaient fait ensemble l'expédition romaine et les élections pour l'Assemblée législative; ils avaient ensemble résisté à la manifestation parisienne du 13 juin, écrasé l'insurrection lyonnaise, mis plusieurs départements en état de siége, renvoyé trente-huit représentants républicains devant la Haute Cour de justice. Ils avaient relevé l'autorité, affermi la religion en restaurant le pape-roi, et toutes ces choses avaient été accomplies dans une harmonie parfaite avec la majorité de l'Assemblée législative.

Les contemporains se livrèrent aux commentaires les plus divers sur ce brusque Manifeste. Les noms des nouveaux ministres ne signifiaient absolument rien. C'étaient MM. d'Hautpoul, de Rayneval, Ferdinand Barrot (ne pas confondre avec son frère Odilon), Rouher, Fould, Bineau, Dumas, de Parieu, Des Fossés, tous personnages d'assez mince autorité, en ces temps-là.

On prétendit, entre autres choses, que le renvoi subit du ministère Barrot-Dufaure avait été causé par le refus des principaux membres du cabinet de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi demandant trois millions de suppléments de frais de représentation, en faveur du Président de la République. La Constitution avait fixé son traitement

à six cent mille francs par an, et l'Assemblée constituante, peu avant de se séparer, lui avait accordé un crédit de six cent mille autres francs, pour frais de représentation, somme que tous les écrivains napoléoniens ont déclarée « misérable. » *Le Constitutionnel*, dirigé alors par le docteur Véron, publia un grand article pour réfuter ces bruits; il affirma que l'ancien ministère avait eu, lui-même, l'intention de proposer à l'Assemblée l'octroi de ce supplément de crédit. M. Dufaure contesta très-vivement, dans un autre journal, l'assertion du *Constitutionnel*. Cette dernière feuille venait de passer, en ce moment, de l'inspiration de M. Thiers à la dévotion complète aux intérêts de la présidence [1].

La ligne politique suivie par le Président de la République et ses nouveaux ministres pendant toute la session législative, qui s'ouvrait en ce moment, n'est pas la chose la moins singulière à noter, en présence du langage tenu par Louis-Napoléon dans le Message du 31 octobre. Le Président se borna, comme il avait fait depuis la réunion de l'Assemblée législative, à suivre la majorité, et à gouverner d'accord avec elle, dans toutes les questions importantes, sans montrer, plus qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, « la direction, la main, la volonté, le drapeau de l'élu du 10 décembre. »

Pendant ce temps, un phénomène important, qui n'a peut-être pas été suffisamment remarqué, se produisait dans le pays. L'idée républicaine gagnait au sein des populations, en province surtout, infiniment plus de terrain qu'elle n'en avait perdu depuis les premiers mois de 1848.

Les excès rétrogrades de l'Assemblée législative avaient rejeté dans le mouvement démocratique la fraction très-nombreuse et très-influente du parti républicain, qui avait soutenu la politique du général Cavaignac, et qui, après les journées de juin, avait contribué à réagir. L'arrogance du parti prêtre, si puissant dans l'Assemblée législative, devenu intraitable depuis l'expédition romaine, avait stimulé l'esprit voltairien de la bourgeoisie. L'effacement des révolutionnaires extrêmes, joint aux progrès croissants du socialisme libéral — ce qu'on appelle aujourd'hui *Coopération* — sur le socialisme autoritaire, avaient facilité un rapprochement sincère entre toutes les nuances du parti républicain. La résolution, unanimement prise par les démocrates, d'attendre

1. Voir, à ce sujet, et pour tout ce qui touche aux bruits dont il est fait mention, les *Nouveaux Mémoires* du docteur Véron, p. 60. .. 92.

paisiblement les élections générales de 1852, de renoncer à tout appel à la violence, de se cantonner dans la Constitution, d'user des libertés encore intactes pour éclairer le suffrage universel, propager l'idée républicaine parmi les paysans, et n'attendre ainsi le triomphe définitif que du jeu régulier des institutions républicaines, cette résolution, disons-nous, en même temps qu'elle déconcertait les calculs de la réaction, donnait une force nouvelle à la propagande démocratique. Les républicains déployaient d'ailleurs tant d'ardeur, une telle fièvre de prosélytisme, que leur triomphe aux élections de 1852 ne paraissait plus douteux. Telle était, du moins, l'opinion de leurs adversaires alarmés dès les premiers mois de l'année 1850.

Les élections partielles de mars et d'avril, à Paris et dans plusieurs départements, furent favorables aux candidats républicains. A Paris, les diverses nuances de la démocratie avaient fusionné[1]. L'impression produite par ces élections, qui révélaient quelles puissantes racines la République avait jetées déjà dans la population, fut extrême. A la Bourse, la rente baissa de 2 fr. 20. Au sein de la majorité royaliste de l'Assemblée, ce fut une alarme folle. On ne se donna pas même la peine de réfléchir à cette considération si naturelle, qu'il ne s'agissait, après tout, que d'une défaite partielle ; on se crut en péril.

Les conservateurs de l'Assemblée législative, tant était prédominante leur terreur d'un triomphe légal des républicains en 1852, ne reculèrent pas devant la pensée de porter la main sur la base même de la Constitution, sur le suffrage universel.

Alors fut préparée la trop fameuse loi du 31 mai 1850, qui, d'un trait de plume, rayait TROIS MILLIONS d'électeurs.

Dans cette circonstance décisive se produisit un fait que l'historien serait coupable de ne pas mettre en lumière. Le Président Louis-Napoléon agit parfaitement d'accord avec la majorité. On a dit qu'il montra une répugnance très-vive en présence de cette proposition de restreindre le suffrage universel. Les faits démentent cette assertion. Le ministère du

1. M. Granier de Cassagnac, *Histoire de la chute de Louis-Philippe, de la République et du rétoblissement de l'Empire*, page 127, dit à ce sujet. « La bourgeoisie parisienne vota la liste tout entière, entraînée « au dernier moment par le journal qui représente le mieux ses égare- « ments et ses défaillances. » Une note de M. de Cassagnac nomme ce journal : c'est *le Siècle*.

31 octobre, ce ministère institué, au dire du Message présidentiel, pour affirmer plus spécialement la responsabilité personnelle du Président de la République, pour montrer la main, la volonté de l'élu du 10 décembre, ce ministère revendiqua l'honneur de présenter, au nom du pouvoir exécutif, la loi qui mutilait le suffrage universel.

M. Baroche, qui était entré ultérieurement dans le cabinet, convoqua au Ministère de l'intérieur, le 3 mai, une commission de dix-sept membres choisis par l'Assemblée parmi les diverses nuances de la droite réactionnaire, pour élaborer d'urgence la nouvelle loi électorale. Il faut reproduire ici les noms de ces préparateurs d'une mesure qui a exercé une influence si décisive sur les destinées de la deuxième République. C'étaient MM. Benoît d'Azy, Berryer, Beugnot, de Broglie, Buffet, de Chasseloup-Laubat, Daru, Léon Faucher, Jules de Lasteyrie, Molé, de Montalembert, de Montebello, Piscatory, de Sèze, le général de Saint-Priest, Thiers et de Vatimesnil.

Le rapport fut lu le 18 mai par Léon Faucher : l'urgence décrétée, et la discussion commença sur-le-champ.

Le ministère et les orateurs de la majorité soutinrent, malgré le bon sens et l'évidence, que leur projet de loi ne violait pas l'article de la Constitution qui garantissait le droit de suffrage, sans conditions de cens, à tout citoyen français âgé de vingt et un ans, jouissant de ses droits civils et politiques. Ils se basaient sur cet argument, digne des plus tristes docteurs de l'école jésuitique, que la loi réglementaire du 15 mars 1848, exigeant pour l'inscription d'un citoyen sur les listes électorales six mois de résidence dans la commune, on pouvait, sans enfreindre le pacte fondamental, exiger *trois années* (pourquoi pas vingt ou trente?) au lieu de six mois.

La majorité emportée par ses passions réactionnaires ne réfléchit a rien, n'écouta rien. Vainement les orateurs républicains lui démontrèrent ils non-seulement l'inconstitutionnalité, mais encore l'absurdité flagrante de ce projet de loi, qui allait priver arbitrairement de leurs droits politiques une multitude de citoyens honorables, que la nature de leurs professions empêchait de résider trois années consécutives dans une même commune; vainement démontrèrent-ils que le mode de constatation du domicile — preuve de trois années d'inscription sur le rôle des impositions — était un rétablissement indirect du cens électoral, prohibé en termes formels

par la Constitution; vainement multiplièrent-ils les avertissements prophétiques; la majorité vota la loi.

Cette violation évidente de la Constitution, dans l'une de ses dispositions fondamentales, transformait radicalement la situation. Elle introduisait dans le pays un élément de perturbation profonde, remettait tout en question, et provoquait la guerre civile à échéance fixe. Les républicains, en effet, contre lesquels était dirigé ce coup d'État parlementaire, laissèrent passer sans résistance matérielle la loi du 31 mai; mais ils ne dissimulèrent pas que si le suffrage universel n'était pas rétabli avant les élections générales de mai 1852, ils se considéreraient comme autorisés à revendiquer le droit écrit dans la Constitution, les armes à la main, s'il le fallait.

En votant la loi du 31 mai, la majorité réactionnaire pensait avoir garanti l'ordre social contre les anarchistes, avoir simplement épuré le suffrage universel, en en excluant ce que M. Thiers appelait « la vile multitude »; elle s'était suicidée.

Dès lors alla grandissant, chaque jour, au sein de cette foule honnête, timide, satisfaite, passionnée pour la tranquillité, qui compose les trois quarts des classes moyennes de France, ce mal, dont les contemporains n'ont pas oublié la prodigieuse intensité, *la peur de* 1852.

Il est incontestable qu'une multitude de braves gens perdant tout sang-froid, affolés par les déclamations furibondes de la presse réactionnaire, crurent, de très-bonne foi, à l'imminence d'un affreux cataclysme social, à la présence au milieu d'eux de hordes de barbares prêts à se ruer sur leurs familles et leurs propriétés.

Il est non moins incontestable que ces épouvantés étaient prêts à acclamer, comme un sauveur, quiconque les délivrerait du « spectre rouge, » de la presse libre, de la tribune, qui avaient causé tout le mal, et écarterait, à quelque prix que ce fût, cette affreuse échéance de 1852.

Cependant, la session législative de 1850 ne s'était pas terminée sans amener quelques froissements entre la majorité et le Président de la République. Les chefs parlementaires de la droite n'avaient pu pardonner à Louis-Napoléon son langage altier du 31 octobre. La docilité, apparente du moins, avec laquelle il s'était prêté à leurs vues, durant toute la session et surtout dans la grande affaire de la loi du 31 mai, n'avait pu les désarmer.

Le supplément de crédit de trois millions pour frais de

représentation demandé par le Président ne fut accordé qu'après une discussion pleine d'aigreur, et à la faible majorité de 46 voix sur 662 votants. Peu de jours après, l'appoint fourni par la fraction légitimiste à la gauche républicaine entraîna le rejet d'un projet de loi qui livrait au Président, en l'investissant de la nomination des maires dans toutes les communes, le peu qui subsistait encore de franchises municipales.

Au commencement d'août, l'Assemblée se prorogea jusqu'au 11 novembre suivant. La rupture était dès lors à peu près consommée entre le Président et la majorité.

Malgré la netteté de ses protestations de respect à la Constitution et de dévouement à la République, Louis-Napoléon passait toujours, aux yeux du plus grand nombre, pour aspirer à l'Empire. On n'admettait pas qu'ayant en main des moyens si puissants de se saisir de la dictature, il pût se défendre de rêver un 18 brumaire.

Les excès de zèle de ses partisans contribuaient d'ailleurs à entretenir ce sentiment de méfiance. Le langage des journaux napoléoniens, — élyséens, comme on disait alors, — était aussi clair que possible. Ils conspuaient journellement la Constitution et demandaient le rétablissement de l'Empire, sous le voile transparent d'une prorogation des pouvoirs présidentiels.

Louis-Napoléon cependant s'était renfermé dans un système de réserve qui ne donnait prise à aucune accusation directe. Son Message du 31 octobre, très-constitutionnel d'ailleurs, n'avait été suivi d'aucun acte qui permît de lui attribuer l'intention positive d'attenter aux droits que l'Assemblée nationale tenait de la Constitution.

Aussi, grande fut l'émotion, lorsque l'on vit, pendant les vacances de l'Assemblée, le Président de la République se départir avec éclat de son attitude circonspecte, et tenir un langage dont la portée menaçante fut comprise par tous les contemporains, bien que ce langage fût accompagné de protestations contre l'idée d'un Coup d'État.

C'est durant le cours d'un voyage entrepris dans les départements que furent prononcées ces allocutions fameuses. A Lyon, le Président disait :

« Je ne suis pas le représentant d'un parti, mais le représentant des deux grandes manifestations nationales qui, en 1804 « (établissement du premier Empire) comme en 1848 (vote pour

« la Présidence), ont voulu sauver par l'ordre les grands prin-
« cipes de la Révolution française. Fier de mon origine et de
« mon drapeau, je leur resterai fidèle; je serai tout entier au
« pays, quelque chose qu'il exige de moi, *abnégation ou persévé-*
« *rance.*

« Des bruits de Coup d'État sont peut être venus jusqu'à vous,
« Messieurs; mais vous n'y avez pas ajouté foi; je vous en re-
« mercie. Les surprises et les usurpations peuvent être le rêve
« des part s sans appui dans la nation; mais l'Élu de six millions
« de suffrages exécute les volontés du peuple, il ne les trahit
« pas....

« Mais, d'un autre côté, si des prétentions coupables se rani-
« maient et menaçaient de compromettre le repos de la France,
« je saurais les réduire à l'impuissance, en invoquant encore la
« souveraineté du peuple, car *je ne reconnais à personne le droit*
« *de se dire son représentant plus que moi.* »

A Cherbourg, vers la fin de son voyage, faisant allusion aux vœux émis partout de voir commencer de grandes entreprises de travaux publics, Louis-Napoléon disait :

« Ces résultats tant désirés ne s'obtiendront que si vous me
« donnez le moyen de les accomplir, et ce moyen est tout entier
« dans votre concours à fortifier le pouvoir et à écarter les dangers
« de l'avenir.

« Po rquoi l'Empereur, malgré la guerre, a-t-il couvert la
« France de ces travaux impérissables qu'on retrouve à chaque
« pas, et nulle part plus remarquables qu'ici ? C'est qu'indépen-
« damment de son génie, il vint à une époque où la nation, fati-
« guée de révolutions, lui donna le *pouvoir nécessaire* pour abat-
« tre l'anarchie, combattre les factions, et faire triompher, à
« l'extérieur par la gloire, à l'intérieur par une impulsion vigou-
« reuse, les intérêts généraux du pays. »

On se rendra aisément compte de l'émotion produite par ces paroles et d'autres analogues, prononcées à Besançon, à Reims, à Caen, si l'on veut bien remarquer que Louis Napoléon, président pour quatre ans, en vertu de la Consti ution républicaine, n'avait pas même prononcé le nom de la République, de cette République à laquelle il avait spontanément offert, le 26 septembre 1848, son serment de reconnaissance, son serment de dévouement [1]; qu'il n'avait pas dit un mot du respect dû à la Constitution,

1. Voir plus haut le discours de Louis-Napoléon à l'Assemblée constituante.

solennellement jurée par lui, le 20 décembre ; qu'il paraissait enfin oublier totalement la premier magistrat de la République, pour remettre en scène le prétendant à l'Empire.

Les incidents qui se produisirent peu après, à la suite de la revue fameuse du 10 octobre 1850, à Satory, portèrent cette émotion au comble.

Les troupes de l'armée de Paris avaient défilé devant le Président, l'infanterie, en ordre admirable, mais silencieuse, ainsi que le comportait le règlement militaire, la cavalerie, au contraire, au signal de quelques-uns de ses chefs, poussant d'immenses acclamations : « Vive Napoléon ! vive l'Empereur ! »

Le Président, étonné du silence de l'infanterie, avait pris des informations sur le terrain même; il en était résulté que le général Neumayer, commandant la première division, consulté par le colonel du 15e léger sur l'opportunité de faire crier ou de laisser crier aux soldats « vive Napoléon ! vive l'Empereur ! » avait répondu en rappelant l'esprit et la lettre du règlement militaire : le silence sous les armes Quelque étrange que la chose puisse paraître à ceux qui réfléchiront à ce fait, que le cri de « vive l'Empereur ! » était alors un cri séditieux, il est inconstestable que le général Neumayer fut privé de son commandement par le Président de la République, pour avoir empêché ces cris inconstitutionnels, en rappelant aux colonels sous ses ordres les prescriptions du règlement militaire[1].

Cette destitution causa un véritable scandale. La Commission permanente de l'Assemblée s'en émut, non moins que de quelques incidents dont nous dirons un mot tout à l'heure. On s'étonna du silence du général Changarnier, commandant en chef de l'armée de Paris. La disgrâce du général Neumayer semblait l'atteindre directement lui-même, car nul ne pouvait penser que le général Changarnier se prêtât à une restauration de l'Empire, au profit de Louis-Napoléon. Le 2 novembre, le général Changarnier rompit enfin le silence et fit lire aux corps de troupes placés sous son commandement l'ordre du jour suivant :

« Aux termes de la loi, l'armée ne délibère point ; aux termes

1. Ce que nous disons là n'a jamais été contesté, même par les écrivains bonapartistes les plus notoirement connus pour leur partialité. (Voir *l'Histoire de la chute de Louis-Philippe et de la restauration de l'Empire*, par M. Granier de Cassagnac, IIe volume, p. 196 et 197.)

« des règlements militaires, elle doit s'abstenir de toute démons-
« tration et ne proférer aucun cri sous les armes.

« Le général en chef rappelle ces dispositions aux troupes pla-
« cées sous son commandement. »

Le général Neumayer avait été remplacé dans son commandement dès le 31 octobre.

Pendant que se passaient ces événements, une association bonapartiste, fameuse en ce temps-là, la *Société du Dix Décembre*, remplissait Paris du bruit de ses exploits. Les membres de la société ne se bornaient pas à manifester leur enthousiasme pour Louis-Napoléon par des cris inconstitutionnels; il leur était arrivé, maintes fois, de se ruer, à coups de gourdins, sur les citoyens qui se permettaient soit de désapprouver leurs manifestations, soit simplement de ne pas y prendre part.

La Commission permanente de l'Assemblée eut le tort de prendre trop au sérieux la Société du Dix Décembre. Une révélation absurde, faite par un agent de police, fit croire, un instant, à un complot, formé par quelques individus de cette société, pour assassiner le général Changarnier et le Président de l'Assemblée, M. Dupin. La fable était ridicule. La preuve en fut bientôt faite, et le public en rit aux dépens de la Commission permanente. Ceci se passait peu de jours avant la reprise des travaux de l'Assemblée nationale.

La session allait se rouvrir au milieu d'une situation devenue plus que délicate. Les incidents que nous venons de raconter avaient répandu dans les esprits la conviction qu'un Coup d'État du Président menaçait l'Assemblée nationale et l'existence même de la République.

D'autre part, les visites faites par un grand nombre de membres de la majorité royaliste aux prétendants des deux branches de la famille de Bourbon faisaient redouter aux républicains quelque complot parlementaire, tendant à une restauration orléaniste ou légitimiste.

Le Message présidentiel du 12 novembre 1850, qui était attendu avec une extrême curiosité, modifia subitement la situation.

Jamais, depuis le solennel serment du 20 décembre 1848, Louis-Napoléon n'avait affirmé avec plus d'énergie, dans un langage plus empreint d'honnêteté et de franchise loyale, son immuable résolution de respecter la Constitution et de demeurer fidèle à l'engagement d'honneur qu'il avait pris.

Le lecteur en jugera par les lignes suivantes :

« J'ai souvent déclaré, disait Louis-Napoléon, lorsque l'occasion s'est offerte d'exprimer publiquement ma pensée, que je considérerais comme de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, compromettraient le peu de st bilité que nous garantit la Constitution. C'est ma conviction profonde; elle n'a jamais été ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma position.....

« La règle invariable de ma vie politique sera, dans toutes les circonstances, de faire mon devoir, rien que mon devoir.

« Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale. Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. *Moi seul, lié par mon serment*, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées.

« ..... L'incertitude de l'avenir fait naître, je le sais, bien des appréhensions en réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances, et ne nous occupons que de ses intérêts. Si, dans cette session, vous votez la révision de la Constitution, une Constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple, en 1852, manifestera solennellement l'expression de sa volonté nouvelle. Mais, quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation.....

« Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose, de manière que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble.

« .... Je vous ai loyalement ouvert mon cœur. Vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours, et Dieu fera le reste. »

Ces nobles paroles eurent un retentissement immense. Elles furent accueillies avec une confiance dont le langage des journaux du temps fait encore foi. Qui eût osé douter de la sincérité de sentiments exprimés en de pareils termes?

Les incidents survenus pendant la prorogation furent presque oubliés. Une sorte de transaction amiable, — la retraite du ministre de la guerre comme compensation du déplacement du général Neumayer, — parut avoir mis fin à l'affaire de la revue de Satory. Jusqu'au mois de janvier 1851, la bonne harmonie sembla tout à fait rétablie entre le Prési-

dent de la République et les chefs de la majorité de l'Assemblée.

Le 2 janvier, un journal napoléonien, *la Patrie*, publia tout à coup des extraits d'instructions, données aux chefs de corps de l'armée de Paris par le commandant en chef. On y lisait entre autres choses ceci :

« Ne pas écouter les représentants.
« Tout ordre qui ne provient pas du général en chef est nul.
« Toute réquisition, sommation ou demande d'un fonction-« naire civil, judiciaire ou politique, doit être rigoureusement « écartée. »

Ces instructions avaient été rédigées en 1849, dans un moment où l'on pouvait craindre une lutte armée dans les rues de Paris. Il n'en résultait pas moins des paragraphes que nous venons de citer une négation plus ou moins directe du droit qui appartenait à l'Assemblée nationale de veiller à sa propre sûreté et de requérir les troupes nécessaires à cet effet.

Dès la séance du 3, le représentant Napoléon Bonaparte, cousin du Président, proposa un vote de blâme contre le général Changarnier, auteur de ces instructions. C'était bien évidemment une manœuvre concertée pour mettre en conflit le général et l'Assemblée nationale ; mais la manœuvre était peu adroite. Le général Changarnier déclara que ces instructions avaient deux ans de date, qu'elles avaient eu pour but de maintenir l'unité de commandement pendant le combat, qu'elles lui avaient été suggérées par l'expérience des journées de Juin, mais qu'elles ne s'appliquaient nullement aux circonstances paisibles du temps présent. Il s'empressa de déclarer en outre qu'il n'avait jamais songé à contester le droit de l'Assemblée, agissant par l'intermédiaire de son bureau, de requérir directement les troupes nécessaires pour sa sûreté.

La majorité était trop bien convaincue du dévouement du commandant en chef de l'armée de Paris au pouvoir parlementaire, pour s'arrêter à la proposition Napoléon Bonaparte. Elle passa à l'ordre du jour, en témoignant sa confiance au général Changarnier.

Huit jours après, le général était destitué de ses fonctions de commandant en chef de l'armée de Paris.

Louis-Napoléon venait de briser le seul obstacle qui cou-

vrît l'Assemblée nationale contre un coup d'État militaire, si un pareil coup d État était jamais tenté par le chef du pouvoir exécutif. Il était certain que tant que le général Changarnier conserverait le commandement en chef des troupes stationnées à Paris, le parlement n'avait rien à redouter.

La majorité sentit toute la portée du coup qui venait de la frapper. Ses méfiances se réveillèrent ; son irritation fut extrême. Mais que pouvait-elle faire ? La mesure prise par le Président de la République était parfaitement légale : il n'avait agi qu'en vertu des pouvoirs réguliers qu'il tenait de la Constitution.

Un grand débat s'engagea au sein de l'Assemblée législative. C'est alors que M. Thiers prononça le fameux mot : *l'Empire est fait.* C'est alors encore que le même orateur s'avisa, — un peu tard, — des mérites que pouvait avoir la forme républicaine et proclama la nécessité de se rattacher sincèrement à la Constitution.

M. Pascal Duprat avait exprimé l'opinion des républicains sur ce conflit entre la majorité et le Président, en disant, quelques jours avant, à M. Thiers lui-même, dans le dixième bureau de l'Assemblée :

« Nous n'avons pas une grande confiance dans le dévouement « du prince Louis-Napoléon à la République ; mais nous avons « encore moins de confiance dans le vôtre et dans celui du géné- « ral Changarnier. Nous n'avons pas vu sans ombrage la revue « de Satory ; mais, pendant ce temps-là, était-ce pour défendre « la République que vous alliez, les uns à Claremont, les autres « à Wiesbaden[1] ? »

C'est dans ce même débat que M. Baroche, alors ministre du Président de la République, protestait avec une énergie indignée contre tout soupçon d'aspiration au rétablissement de l'Empire.

Voici quelques extraits de ce discours, prononcé le 15 janvier :

« Si l'on vient dire, s'écriait M. Baroche, qu'on ne peut se dissimuler que, depuis quelque temps, il y a près du pouvoir « une tendance à montrer peu de foi dans nos institutions, à con- « sidérer comme transitoire et éphémère la forme du gouverne-

1. C'est à Claremont qu'habitaient les princes d'Orléans, et le comte de Chambord avait passé l'automne à Wiesbaden.

« ment sous lequel nous vivons, à semer dans tous les rangs de « la société le doute de l'avenir, à préconiser les bienfaits du « gouvernement absolu, et à aspirer, dans un avenir indéter- « miné, à une restauration impériale.... je réponds que les pa- « roles du Président, qui a prêté serment à la Constitution, à « cette tribune, et qui a renouvelé ce serment par son Message « du 12 novembre 1850, repoussent bien loin de son esprit et de « son cœur toute pensée d'un retour au gouvervement de l'Em- « pire. N'avez-vous pas encore présentes à la mémoire les der- « nières phrases du Message du 12 novembre, où, dans le lan- « gage le plus énergique, dans un langage qui est, comme l'a « dit lui-même M. le Président de la République, celui d'un « homme qui n'a d'autre pensée que de faire son devoir, d'un « homme qui a seul prêté serment à la Constitution, vous re- « connaissant à vous le droit de la réviser dans les formes lé- « gales, il déclare, en même temps, que, quant à lui, il n'a pas « autre chose à faire que de remplir son devoir d'honnête « homme en l'exécutant, en la maintenant contre les adversaires « de toute nature qui pourraient vouloir la modifier.... M. le « Président est le seul auquel on ne puisse attribuer des pensées « de restauration.... Il a pris l'engagement d'honneur de main- « tenir la République ; il le tiendra, et l'Assemblée peut être as- « surée qu'elle n'a pas besoin d'autre garantie que cette affir- « mation. »

L'Assemblée néanmoins déclara, à la majorité de 415 voix contre 276, « qu'elle n'avait pas confiance dans le ministère. »

Les 415 voix se composaient de la gauche entière et de la moitié environ de l'ancienne majorité.

Quelques jours après ce vote, un nouveau ministère constitué, le 24 janvier 1851, déposait une demande de dix-huit cent mille francs de crédit supplémentaire, en faveur du Président de la République, toujours pour frais de représentation.

La demande fut mal accueillie. La majorité acheva de se diviser sur cette question. Le 10 février, la dotation demandée fut refusée par 396 voix contre 294.

Le docteur Véron, alors rédacteur en chef du *Constitutionnel*, nous révèle, dans ses *Mémoires*, que la situation pécuniaire de Louis-Napoléon et de la plupart de ses amis était en ce temps-là fort précaire. Au moment où le commandant Fleury, aide de camp du Président, allait remplir en Afrique une mission de confiance, dont nous parlerons tout à l'heure, quatre traites, de dix mille francs chacune, fournies par le Président de la République, furent refusées par un

banquier célèbre, homme d'ordre cependant et nullement hostile à Louis Napoléon[1].

Avant de reprendre l'analyse des événements parlementaires qui suivirent le rejet de la dotation, nous devons donner place à de très-curieuses révélations, faites, peu après le 2 décembre, par un écrivain napoléonien, M. P. Mayer, sur des faits qui remontent à la date où nous sommes parvenus.

« Ou nous nous trompons fort, a dit cet écrivain, ou les premiers « germes du Coup d'Etat qui devait éclater dix mois plus tard « couvèrent alors et devinrent peu à peu une volonté arrêtée, et « nous pouvons dire que si les événements dont nous retraçons » l'histoire, viennent, en fait, de se passer sous nos yeux, en « principe leur nécessité avait été reconnue et leur éclosion rêvée « depuis le premier mois de l'année actuelle[2]. »

Cette assertion n'a pas été contestée. M. P. Mayer donne plus loin quelques détails, infiniment précieux à connaître, sur ce que l'on peut appeler les premières mesures préparatoires des « événements » qui devaient éclater plus tard.

A l'époque de la destitution du général Changarnier, le Président pouvait déjà, selon M. Mayer, compter sur le concours dévoué de l'armée, prise dans son ensemble. Il y avait toutefois certaines difficultés. M. Mayer s'explique sur ces difficultés et sur les moyens employés pour y remédier d'une façon assez complète pour qu'il suffise de citer textuellement :

« Mais, composé comme il l'était encore, l'état major général, « — les généraux seuls étaient à craindre, — n'offrait peut-être « pas d'assez complètes garanties, car les plus âgés pouvaient « manquer d'audace et la grande majorité des plus jeunes figurait « dans le parlement. Une idée toute impériale triompha de cette « alternative, et M. de Persigny, cet ardent et infatigable cheva- « lier du napoléonisme, se voua avec enthousiasme à la réalisa- « tion de ce mot de génie négligemment jeté par le Président, et « dont l'expédition de Kabylie peut expliquer aujourd'hui la pro- « fondeur et la portée : « Si nous faisions des généraux? »

« La graine n'en manquait pas. Un des plus brillants officiers « de notre cavalerie, le brave et sympathique commandant Fleury, « fut chargé d'apprécier les courages, d'évoquer les dévoue-

1. *Nouveaux Mémoires d'un bourgeois de Paris*, par le docteur L. Véron, p. 330.
2. *Histoire du 2 décembre*, par P. Mayer, p. 131.

« ments, de certifier les espérances. Sa mission ne fut ni longue,
« ni pénible ; généraux de division ou de brigade, colonels, lieu-
« tenants-colonels, aucun de ceux à qui son entraînante parole
« peignit les dangers du pays, n'avait besoin d'être convaincu.
« Tous avaient une égale horreur du parlementarisme et du so-
« cialisme, etc....

« C'est ainsi que les cadets devinrent les aînés et que le cadre
« de l'armée active s'habitua aux noms de Saint-Arnaud, de Cotte,
« Espinasse, Marulaz, Rochefort, Feray, d'Allonville, Gardarens
« de Boisse, de Lourmel, Herbillon, Dulac, Forey, Courtigis,
« Canrobert et quelques autres [1]. »

Entre autres choses insinuées dans ce curieux passage, M. Mayer donne à entendre que l'expédition de Kabylie, en 1851, aurait été uniquement entreprise pour « faire des généraux ». Ce que M. Mayer laisse deviner, un autre écrivain bonapartiste le dit fort nettement. C'est M. Belouino, dans son *Histoire d'un Coup d'État.*

« Il fallait, dit-il, un ministre de la guerre. Le choix tomba
« sur le général Saint-Arnaud. Afin de donner à ce général
« l'autorité nécessaire dans un poste si élevé, on décida la guerre
« de Kabylie, qui devait le couvrir d'une gloire si éclatante. On
« se souvient que l'Assemblée ne voulait pas que cette guerre fût
« faite, etc.... [2]. »

Joignons à ces détails un dernier trait révélé par l'indiscret auteur des *Mémoires d'un bourgeois de Paris.*

« Il serait très-agréable au Président, vint me dire M. Fleury
« à son départ pour la Kabylie, que l'on mit en belle et grande
« lumière les rares mérites et les prochains services de M. le gé-
« néral de Saint-Arnaud dans la Kabylie [3]. »

Comme on pense bien, *le Constitutionnel,* dirigé alors par le docteur Véron, ne marchanda pas la louange aux *prochains services* que M. de Saint-Arnaud était appelé à rendre

Il ressort suffisamment de ces divers extraits, que dès les premiers mois de 1851, le Coup d'État était résolu en principe et que Louis-Napoléon s'occupait déjà des moyens de l'exécuter.

1. *Histoire du 2 décembre,* par P. Mayer, p. 131, 132 et 133.
2. *Histoire d'un Coup d'État,* par Belouino, avec préface d'Amédée de Cesena, p. 53.
3. *Nouveaux mémoires d'un bourgeois de Paris,* par le docteur L. Véron, p. 329.

Il y a un sérieux intérêt historique à le constater.

Mais revenons à l'Assemblée législative.

Le rejet de la dotation avait achevé de mettre le désarroi le plus complet dans la majorité. Cette droite, si compacte quand il s'agissait de prendre des mesures de rigueur contre les républicains, achevait de se discréditer par de misérables querelles intestines. Les légitimistes faisaient échouer la proposition Creton, tendant à l'abrogation des lois d'exil contre les princes des anciennes familles régnantes, afin d'empêcher la candidature à la Présidence d'un prince de la famille d'Orléans. Les orléanistes scindés en deux camps, *fusionistes*, c'est-à-dire partisans d'un rapprochement entre les deux branches de la maison de Bourbon et orléanistes purs, se déchiraient entre eux. Les journaux royalistes se disputaient bruyamment la succession de la République. Les feuilles napoléoniennes continuaient leur système d'attaques contre la Constitution. *Le Constitutionnel* publiait, dans le courant du mois d'avril, une série d'articles dans lesquels, au mépris des dispositions formelles du pacte fondamental, il excitait l'Assemblée nationale à proroger, par décret dictatorial, les pouvoirs du Président de la République pour une période de dix années.

Cependant, un nouveau ministère avait été constitué dont les principaux membres étaient MM. Léon Faucher, à l'intérieur, Baroche, aux affaires étrangères, Fould, aux finances, Rouher, à la justice, Buffet, au commerce. Ce cabinet avait pour but ostensible d'amener un rapprochement entre le pouvoir exécutif et la majorité sur le terrain de la révision légale de la Constitution de 1848.

L'Assemblée législative arrivait à sa troisième année de législature, et, en vertu de l'article 3 de la Constitution, elle avait le droit de convoquer une Assemblée de révision, à la condition toutefois que le vote de révision aurait été rendu à la majorité des trois quarts des votants.

Dans l'automne de 1850, les Conseils généraux des départements avaient formulé des vœux à ce sujet. Depuis cette époque, un vaste pétitionnement tendant au même but avait été organisé par les agents de l'administration. Le succès en avait été notable, mais non tel qu'on a bien voulu le dire On avait obtenu onze cent mille signatures, plus ou moins authentiques, sur lesquelles moins de quatre cent mille demandaient la prolongation des pouvoirs du Président de la République. C'était en réalité, et en admettant même l'au-

thenticité des signatures, un chiffre à peine égal au tiers des électeurs rayés par la loi du 31 mai, au dixième du nombre total des électeurs inscrits avant cette loi funeste.

Les vœux des Conseils généraux n'avaient pas été beaucoup plus caractéristiques, touchant la prorogation des pouvoirs du Président. Six de ces conseils sur quatre-vingt-dix exprimèrent seuls le vœu de l'abrogation de l'article 45, interdisant la réélection de Louis-Napoléon, avant un intervalle de quatre années.

Dans tout le courant de mai 1851, les pétitions révisionnistes défilèrent sur le bureau de l'Assemblée législative. La majorité, d'abord hésitante, se rattacha bientôt très-loyalement à l'idée de la révision. MM. Berryer, de Montalembert, Molé, de Broglie, Odilon Barrot, Dufaure se prononcèrent énergiquement dans ce sens. Il faut leur rendre cette justice que la pensée de résoudre légalement, paisiblement les difficultés de l'avenir, pensée fort honorable, fut celle qui les détermina.

Le 28 mai, la proposition formelle fut déposée par M. de Broglie, d'accord avec le ministère. Elle avait été résolue dans une réunion de représentants de la droite, dite réunion de la rue des Pyramides, qui comptait parmi ses membres, MM. Daru, de Broglie, de Montalembert, Léon Faucher, Baroche, etc.

C'est ce moment où la majorité, à peu près reconstituée, en harmonie avec le cabinet, se montrait disposée à voter la révision qui eût permis d'abroger l'article 45, c'est ce moment même qui fut choisi par le Président de la République, avec un bien régulier à-propos, pour prononcer un discours équivalant à une véritable déclaration de guerre contre l'Assemblée nationale.

Louis-Napoléon s'était rendu à Dijon pour l'inauguration d'un chemin de fer. Là, dans un banquet donné en son honneur, il tint le langage suivant :

« La France ne veut ni le retour à l'ancien régime, quelle que « soit la forme qui le déguise, ni l'essai d'utopies funestes et « impraticables. C'est parce que je suis l'adversaire le plus na- « turel de l'un et de l'autre qu'elle a placé sa confiance en moi.

« .... En effet, si mon gouvernement n'a pu réaliser toutes « les améliorations qu'il avait en vue, il faut s'en prendre aux « manœuvres des factions..... *Depuis trois ans, on a pu remar-* « *quer que j'ai toujours été secondé par l'Assemblée quand il s'est* « *agi de combattre le désordre par des mesures de compression*

« *Mais lorsque j'ai voulu faire le bien, améliorer le sort des popu-*
« *lations, elle m'a refusé ce concours....*

« *Si la France reconnait qu'on n'a pas eu le droit de disposer*
« *d'elle sans elle, la France n'a qu'à le dire : mon courage et*
« *mon énergie ne lui manqueront pas.* »

« Depuis que je suis au pouvoir, j'ai prouvé combien, en pré-
« sence des grands intérêts de la société, je faisais abstraction
« de ce qui me touche. Les attaques les plus injustes et les plus
« violentes n'ont pu me faire sortir de mon calme. Quels que
« soient les devoirs que le pays m'impose, il me trouvera décidé
« à suivre sa volonté. Et croyez-le bien, Messieurs, la France
« ne périra pas dans mes mains. »

Le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher, qui assistait au banquet, fut si effrayé de l'effet qu'allait produire ce langage menaçant, qu'il repartit précipitamment pour Paris afin d'empêcher l'insertion au *Moniteur* des passages agressifs contre l'Assemblée, notamment de ceux que nous avons soulignés. Ils furent connus néanmoins [1] et causèrent une irritation d'autant plus vive que la majorité donnait au Président les plus évidentes marques de bon vouloir par son attitude dans la question de la révision. Le langage de Louis-Napoléon ne saurait surprendre néanmoins ceux qui savent qu'il avait en ce moment à peu près pris son parti, et que sa principale préoccupation était de « faire des généraux. »

Le général Changarnier dit à la tribune, le 3 juin, à propos du discours de Dijon :

« On n'entraînerait contre l'Assemblée ni un bataillon, ni une
« compagnie, ni une escouade, et l'on trouverait devant soi les
« chefs que nos soldats sont accoutumés à suivre sur le chemin
« du devoir et de l'honneur. Mandataires de la France, délibé-
« rez en paix ! »

Le Président de la République dut sourire de ce langage du général Changarnier. Un prochain avenir devait prouver combien l'illustre général se méprenait sur les dispositions de l'armée et sur les effets de l'obéissance passive, toutes choses que Louis-Napoléon appréciait avec infiniment plus de justesse.

1. Ces passages se retrouvent dans les journaux du temps ; ils ont été rétablis, avec quelques légères variantes, dans les *Œuvres de Napoléon III*, tome III, p. 21.

Le Président de la République ne se faisait sans doute pas non plus d'illusions sur le sort du projet de révision soumis à l'Assemblée nationale. Dans ce cas spécial, la gauche républicaine était maîtresse de l'issue du débat. Les républicains disposaient d'environ deux cent vingt voix, chiffre supérieur au quart des votants, et par conséquent suffisant pour invalider, aux termes de l'article 3, un vote de révision. Or, sur cette question, les républicains étaient unanimes. Républicains modérés, montagnards, socialistes, considéraient comme un devoir étroit de s'opposer à la révision aussi longtemps que la loi du 31 mai ne serait pas abrogée. Ils ne pouvaient, en effet, sans trahir la cause de la souveraineté du peuple, consentir à ce que la Constitution de 1848, élaborée par une Constituante issue du suffrage universel, fût révisée par une Assemblée qui aurait été le produit d'un mode de suffrage édicté en violation formelle de la Constitution elle-même. Le parti républicain n'aurait pu, sans renier son principe fondamental, accepter de transaction à ce sujet. Le général Cavaignac tint dans cette question le même langage que les orateurs de la Montagne.

Aussi, le débat sur la révision ne saurait-il avoir pour l'historien qu'une importance secondaire, malgré l'intérêt passionné qu'il excita et les belles joutes oratoires dont il fut l'occasion. Le résultat était inévitable.

Le vote eut lieu le 21 juillet 1851. Quatre cent quarante-six voix se prononcèrent pour la révision et deux cent soixante-dix-huit contre. C'était quatre-vingt-dix voix de plus qu'il n'en fallait pour constituer le quart suffisant pour le rejet de la proposition.

Un enseignement ressort néanmoins du scrutin : c'est que la majorité était demeurée presque tout entière favorable à la révision, et cela, malgré les menaces du discours de Dijon.

Un certain nombre d'orléanistes votèrent seuls avec les républicains. On comptait parmi eux MM. Thiers, de Rémusat, Creton, Bedeau, Baze, etc.

L'Assemblée nationale se prorogea peu après, le 10 août.

Les partis restaient, à l'issue de cette session, plus aigris, plus divisés que jamais.

La majorité parlementaire, qui avait reçu de si rudes atteintes du pouvoir exécutif, qui se sentait menacée, qui croyait à tort ou à raison aux projets d'usurpation prêtés au Président de la République, la majorité, disons-nous, n'avait

pas même la pensée de se rapprocher, dans ce commun péril, de la gauche républicaine. Celle-ci, d'ailleurs, soupçonneuse, méfiante, aigrie par l'hostilité qu'on lui témoignait depuis l'origine, se serait difficilement prêtée à une entente. D'un autre côté, le parti républicain était plein de confiance dans l'avenir. L'union était revenue dans ses rangs. Bien qu'on échangeât souvent, de nuance à nuance, quelques récriminations sur le passé, on n'en avait pas moins agi avec ensemble depuis 1849, surtout depuis la loi du 31 mai 1850.

Les progrès inouïs de la propagande républicaine — socialiste, disaient les réactionnaires — dans les populations agricoles du Centre, de l'Est et du Midi semblaient le gage d'un triomphe assuré pour 1852. Les démocrates comptaient bien obtenir avant ce terme l'abrogation de la loi du 31 mai.

Ils redoutaient peu les projets de Coup d'État attribués à Louis-Napoléon. Ils partageaient l'opinion du général Changarnier sur les dispositions de l'armée, et ils mettaient, par dessus tout, une confiance sans bornes dans l'attachement du peuple de Paris et des départements à la cause républicaine.

L'attitude du pouvoir exécutif à leur égard, aussi bien que celle des partis royalistes, n'étaient pas faites pour diminuer leur confiance dans le triomphe final.

Il faut lire les journaux réactionnaires du temps, noter les débats des Chambres, parcourir les comptes rendus des tribunaux, pour se faire de nos jours une idée des craintes que manifestaient les partis monarchiques, en présence du progrès de l'idée républicaine.

Dans le courant de cette année 1851, on vit des départements complétement agricoles, loin des grands centres, déclarés ingouvernables par le pouvoir et mis en état de siége : le Cher, la Nièvre, la Drôme, l'Ardèche.

La presse départementale du « parti de l'ordre » poussait un grand cri d'alarme : « Le socialisme gagne les paysans ! »

Si les chefs parlementaires de la droite se préoccupaient des empiétements du Président de la République, il est incontestable que la masse de leurs adhérents ne voyait le péril que dans le triomphe des « rouges » en 1852.

Les conservateurs, en province, se sentaient débordés. Plus que jamais, ils demandaient un « sauveur. »

Quelques extraits d'une brochure fameuse, *le Spectre rouge*, de Romieu, donneront une idée de la situation d'esprit, produite chez un grand nombre de conservateurs, par cette épidémie de la peur de 1852. Nous citons textuellement :

« Charlemagne, placé entre l'antiquité mourante et le monde « nouveau qui naissait, avait fondé le seul système solide, celui « *de la force* s'appuyant sur *la foi*. De son œuvre, et sans dessein « préconçu, sortit le régime féodal; de tous ceux que l'Europe a « essayés, c'est encore le meilleur (page 32). »

« Ce n'était pas assez que les classes moyennes fussent gan- « grenées de ce mal nouveau, *l'instruction sans éducation*, il fal- « lait qu'il gagnât jusqu'aux villages, et ce fut un des sages du « temps, M. Guizot, que la Providence marqua du doigt pour « accomplir l'extrême désordre. » (Allusion à la loi de 1833 sur l'instruction primaire.) « Je ne regretterai pas d'avoir vécu dans « ce triste temps, si je puis voir une bonne fois chasser et fusti- « ger *la foule*, *cette bête cruelle et stupide* dont j'ai toujours eu « horreur (page 91). »

« Cette société de procureurs et de boutiquiers est à l'agonie, « et si elle peut se relever heureuse, c'est qu'un *soldat* se sera « chargé de son *salut*. Le canon seul peut régler les questions de « notre siècle, et il les réglera, dût-il arriver de la Russie. .. O « bourgeois ! ce n'est pas vous qui représentez l'ordre, c'est la « *force* seule qui en est le symbole.... *Le sabre* est devenu l'élé- « ment civilisateur.... Je vous dis, ô bourgeois, que votre rôle est « fini. De 1789 à 1848 il n'a que trop duré. .. L'ordre social a « pour unique et réel soutien, non votre ridicule amas de codes, « mais le fort rempart hérissé de baïonnettes et d'artillerie qu'on « appelle l'armée.... Quel qu'il soit, le rôle *du chef* est simple. « Prendre d'une main ferme la dictature absolue, et se substituer « à tous les textes qui nous ont gouvernés depuis soixante ans « (pages 60 à 94, *passim*). »

Aujourd'hui que dix-sept années nous séparent de ce temps de passions, nous avons peine à comprendre les terreurs soulevées par l'approche des élections de 1852. Il nous paraît insensé que l'éventualité de voir se transformer en majorité cette minorité républicaine dont les principaux chefs se nommaient Michel (de Bourges), Charras, Cavaignac, Jules Favre, Crémieux, Victor Hugo, Quinet, Marc-Dufraisse, aient jamais pu paraître une catastrophe qu'il fallût éviter par le sabre et le canon.

C'est un fait cependant, un fait incontestable et sans lequel les événements subséquents demeureraient incompréhensibles.

Un mois ne s'était pas écoulé depuis la prorogation de l'Assemblée nationale, que des bruits de Coup d'État se répandaient avec insistance. Cette fois, la rumeur ne manquait pas de fondement.

Il paraît que la mission du commandant Fleury en Afrique avait pleinement réussi. Le Président de la République pou-

vait compter sur le concours des généraux de l'armée de Paris. Elle avait déjà pour commandant en chef le général Magnan, qui devait prendre une part si active au 2 décembre.

L'un des écrivains bonapartistes que nous avons déjà cités, M. Belouino, a donné, au sujet de ce Coup d'État qui faillit être exécuté pendant les vacances parlementaires, des détails fort circonstanciés :

« Tout était donc prêt du côté de l'armée, dit M. Belouino, « pour les éventualités d'un Coup d'État. Il fut sur le point d'a- « voir lieu, lors de la dernière prorogation de l'Assemblée. C'eût « été une faute, et une faute grave.

« La France ne voyait pas encore assez clairement les com- « plots parlementaires. Elle aurait pu croire que le prince agis- « sait dans un but d'intérêt personnel et d'ambition. Le préfet de « police d'alors y poussait fortement. Beaucoup de personnages « dévoués au prince agissaient de même. Ce furent M. de Saint- « Arnaud et le général en chef Magnan, principalement, qui « firent abandonner ce projet, en faisant valoir les raisons qui « demandaient qu'on en ajournât l'exécution.

« Le Président, ses ministres, quelques hauts fonctionnaires, « connaissaient les conspirateurs ; mais cela ne suffisait pas. En « dissolvant l'Assemblée en pleine paix, on se donnait les appa- « rences de l'illégalité. L'Assemblée pouvait se réunir dans une « ville de province, y rendre ses décrets, dresser pouvoir contre « pouvoir. Que serait-il advenu? La moindre conséquence eût « été une guerre civile acharnée. Le socialisme n'eût pas hésité « à prendre provisoirement la Constitution pour drapeau, et les « partis de l'Assemblée eussent accepté pour défenseurs les sol- « dats de la Jacquerie. Tels étaient les motifs puissants qu'in- « voquaient les adversaires du Coup d'État pendant la prorога- « tion. « L'Assemblée trahira bien assez ses complots, disait le « général Magnan, *attendons qu'elle nous donne barre*[1]. »

D'autres écrivains bonapartistes, notamment M. Mayer et le docteur Véron, ont placé, parmi les causes qui firent ajourner le Coup d'État, un désaccord survenu entre le Président de la République et le préfet de police, M. Carlier. C'est ce dernier, paraît-il, qui aurait élaboré et préparé, dans ses détails, le plan d'exécution — de concert avec l'auteur du *Spectre rouge*, Romieu, s'il faut en croire le docteur Véron ; — mais il n'admettait pas que le rétablissement du suffrage universel rentrât parmi les mesures politiques à prendre dans le Coup d'État.

1. *Histoire d'un Coup d'État*, par Belouino, pages 55 et 56.

« M. Carlier, dit M. P. Mayer, avait signalé au Président les « dangers de 1852, et le remède qu'il croyait efficace. Malheu- « reusement la restitution du suffrage universel, cette grande et « héroïque justice qui a sauvé la situation, lui parut inoppor- « tune et impraticable. Il se retira[1]. »

Une autre opinion, enfin, attribue l'ajournement des projets du Président aux énergiques mesures de défense prises par le général Bedeau, président de la Commission permanente, pendant la prorogation de l'Assemblée.

Informé de ce qui se préparait, le général s'était mis sur ses gardes. Il veillait avec un soin extrême sur le palais de l'Assemblée nationale qu'il habitait, et dont la garde militaire lui obéissait directement. Il avait déjà fait rédiger un certain nombre de copies, marquées du sceau de la Présidence de l'Assemblée nationale, de décrets requérant certains corps de troupes pour la défense de l'Assemblée, ainsi que d'un décret nommant un nouveau commandant en chef de l'armée de Paris. Ces derniers détails ont été affirmés par le général Bedeau lui-même, ainsi qu'on le verra plus loin.

Le Président de la République, a-t-on dit aussi, tenait essentiellement à ne pas agir avant d'avoir proposé à l'Assemblée l'abrogation de la loi du 31 mai, loi qui avait contribué plus que toute autre à amasser les ressentiments populaires contre la majorité royaliste de la Législative.

La crise ministérielle du mois d'octobre se lie intimement à l'ajournement du Coup d'État, en même temps qu'à sa préparation dans des conditions nouvelles.

Le cabinet Faucher-Baroche se retira, vers le milieu de ce mois, et fut remplacé, après une dizaine de jours d'interrègne ministériel, par un cabinet composé d'hommes particulièrement dévoués à la fortune de Louis-Napoléon.

Le général de Saint-Arnaud, dont l'élévation avait été préparée comme on a vu plus haut, eut le ministère de la guerre. Le même jour M. de Maupas, préfet de la Haute-Garonne, remplaça M. Carlier à la préfecture de police.

Ces deux personnages étaient déjà dans la confidence de ce qui se préparait.

Au moment où l'Assemblée nationale allait reprendre ses travaux, il n'était bruit que du Coup d'État qui avait failli éclater pendant la prorogation. Les journaux en entretenaient

1. *Histoire du 2 décembre*, par P. Mayer, page 24.

leurs lecteurs; dans les cercles politiques, c'était l'objet de toutes les conversations. L'entrée du général de Saint-Arnaud au ministère de la guerre fut interprétée comme un nouveau symptôme menaçant. Le langage singulièrement violent de la presse napoléonienne contre l'Assemblée et contre la Constitution, en même temps que contre le parti républicain, n'était pas de nature à atténuer les appréhensions générales.

C'est au milieu de cette situation, profondément troublée, que l'Assemblée nationale ouvrit sa session, le 4 novembre 1851.

CHAPITRE II

L'Assemblée reprend ses travaux. — Attitude respective des partis parlementaires. — Message présidentiel du 4 novembre 1851. — Louis-Napoléon propose l'abrogation de la loi du 31 mai. — Impression produite par cette proposition sur la droite royaliste. — Dépôt de la proposition des questeurs. — Caractère de cette proposition. — Le Coup d'État est résolu définitivement. — La majorité maintient la loi du 31 mai. — Discussion de la proposition des questeurs.— Séance du 17 novembre.— La proposition est repoussée.—Y a-t-il eu *complot* de la droite contre Louis-Napoléon? — Le Président fait les derniers préparatifs du Coup d'État, au moment où l'on commence à ne plus y croire. — Les principaux confidents du Président de la République. — MM. de Morny, de Persigny, Fleury, de Saint-Arnaud, Magnan, de Maupas. — Notices biographiques. — Réunion de généraux chez le général Magnan. — Plan d'exécution du Coup d'État. — Dispositions de l'armée. — Tout est prêt.

Dans les premières réunions préparatoires, tenues avant la séance d'ouverture, la majorité royaliste avait résolu de prendre des mesures de défense contre les projets attribués au Président. La plupart des membres de cette majorité étaient convaincus que le pouvoir exécutif conspirait contre l'Assemblée, et qu'une dissolution violente de la représentation nationale était imminente. La minorité républicaine ne pensait pas à ce sujet autrement que la majorité. Il n'y eut pas cependant la moindre tentative de rapprochement entre les deux fractions de l'Assemblée. Les républicains, édifiés de longue date sur l'espèce de sentiments professés par la droite à l'égard de la République et de la Constitution, se méfiaient de la majorité, autant que du Président lui-même. Ils redoutaient, pour la plupart, les projets de restauration, attribués dans leur parti aux chefs parlementaires de la droite, plus encore que les velléités de Coup d'État de Louis-Napoléon. Le général Changarnier, l'épée de la « Convention blanche, » leur paraissait tout autrement dangereux que le Président de la République.

Il est cependant vrai de dire que, dans le danger commun

qui menaçait la droite et la gauche de l'Assemblée, ce n'était pas à celle-ci qu'il convenait de faire le premier pas vers un rapprochement.

Traitée en ennemie, décimée après le 13 juin 1849, demeurée seule sur la brèche, pour défendre la Constitution et les libertés publiques contre les fureurs réactionnaires de la majorité, la minorité républicaine avait le droit d'attendre qu'on vînt réclamer son concours, en donnant quelque gage sérieux d'un retour à la stricte observation de la Constitution.

La droite ne paraît pas même y avoir songé. C'est à l'armée seule qu'elle pensait demander des moyens de se défendre contre une agression du pouvoir exécutif. Son éloignement de la gauche et son antipathie contre les républicains étaient tels, que cette majorité, qui s'apprêtait à s'appuyer sur la Constitution, ne se départit pas un instant de ses manifestations ordinaires de haine envers tout ce qui tenait à la République.

Des représentants de la Montagne, M. Sartin entre autres, avaient été victimes, pendant la prorogation, d'arrestations illégales, ou du moins de tentatives d'arrestation, malgré le caractère inviolable dont les couvrait la Constitution. La droite, — qui devait, moins d'un mois plus tard, être conduite à Mazas en voitures cellulaires, — accueillit par des ricanements les réclamations des représentants républicains, qui demandaient au moins une enquête sur les faits dont se plaignait M. Sartin.

Quant à revenir à la Constitution par le retrait de la loi du 31 mai et la restitution du suffrage universel, la portion de la droite qui obéissait à l'influence des chefs parlementaires Thiers, Berryer, Barrot, de Falloux, était encore fort éloignée d'une telle résolution. Rétablir le suffrage universel! c'était, il est vrai, assurer au Parlement l'appui du peuple, écarter toute éventualité de guerre civile; mais c'était renoncer à l'espoir d'obtenir en 1852 une Assemblée de révision monarchique, qui restaurât légalement la royauté. La droite ne pouvait encore se résoudre au sacrifice des espérances qu'elle avait fondées sur le suffrage restreint et aussi, — il faut le dire, — sur l'épée des généraux parlementaires.

Le Message du Président de la République fut lu dans la première séance, le 4 novembre. Il était remarquable d'habileté.

Louis-Napoléon n'hésitait pas à rappeler les promesses de

fidélité à la Constitution, si fermes, si chaleureuses, qu'il avait faites, l'année précédente, dans une semblable circonstance :

« Déjà, disait-il, dans mon dernier Message, mes paroles à ce « sujet, je m'en souviens avec orgueil, furent favorablement ac- « cueillies par l'Assemblée. Je vous disais : L'incertitude de « l'avenir fait naître, je le sais, bien des appréhensions en « réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie « le sacrifice de ces espérances, et ne nous occupons que de ses « intérêts. Si, dans cette session, vous votez la révision de la « Constitution, une Constituante viendra refaire nos lois fonda- « mentales, et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la « votez pas, le peuple, en 1852, manifestera solennellement l'ex- « pression de sa volonté nouvelle. Mais, quelles que puissent être « les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit « jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du « sort d'une grande nation. Aujourd'hui, les questions sont les « mêmes, et mon devoir n'a pas changé. »

Le Message concluait par une proposition formelle d'abroger la loi du 31 mai et de rétablir le suffrage universel dans toute son intégrité. C'était l'acte décisif du Message, le plus hardi, mais en même temps le plus habile que pût faire en ce moment Louis-Napoléon. L'issue de ses projets ultérieurs dépendait, dans une large mesure, de l'accueil qui serait fait à cette proposition. En refusant de l'adopter, l'Assemblée se perdait irrévocablement dans l'esprit du peuple de Paris ; elle se dépouillait du peu de force morale qui lui restât.

Le projet de loi tendant à l'abrogation immédiate de la loi du 31 mai fut déposé, après la lecture du Message, par M. de Thorigny, ministre de l'intérieur. L'urgence fut demandée. La gauche l'appuya énergiquement. La droite, qui hésitait, fut entraînée par M. Berryer. L'urgence fut rejetée, mais à une majorité si faible que le vote avait paru douteux. La loi fut renvoyée à l'examen des bureaux.

La minorité républicaine avait donné une nouvelle preuve de la façon loyale dont elle comprenait son devoir envers la loi fondamentale du pays. Elle avait fait taire ses méfiances et son antipathie contre Louis-Napoléon ; elle n'avait pas hésité à applaudir au Message. La presse démocratique lui avait fait un accueil non moins favorable. Pendant deux ou trois jours, la joie fut grande au sein du parti républicain. On ne pensait pas que la majorité royaliste poussât l'aveuglement jusqu'au

point de maintenir contre le sentiment public qui se prononçait avec tant de force cette loi funeste, cause principale des périls qui menaçaient le pays.

Le rétablissement du suffrage universel dissipait tout ce qu'avait d'inquiétant, pour les républicains, aussi bien que pour les conservateurs, l'échéance de 1852. Le seul fait de l'avoir proposé semblait prouver que Louis-Napoléon était réellement disposé à tenir strictement les engagements qu'il avait pris au 20 décembre 1848. La lutte pacifique et légale du vote populaire allait donc s'engager autour des urnes du scrutin. La Constitution allait fonctionner régulièrement; une législature nouvelle, franchement républicaine, prendrait la place de celle qui avait si tristement marqué son passage au pouvoir; l'élection d'un Président simple citoyen, ne comptant ni empereurs ni rois dans sa famille, achèverait de consolider les institutions de 1848. Telles furent, pendant deux ou trois jours, disons-nous, les illusions que le Message inspira aux républicains. Ils en oublièrent presque les projets menaçants, qu'ils attribuaient la veille encore au pouvoir exécutif, et semblèrent ne pas apercevoir les symptômes non douteux de la réalité de ces projets, symptômes qui n'échappaient pas à l'attention alarmée des membres de la majorité royaliste.

Ceux-ci avaient généralement considéré la proposition d'abroger la loi du 31 mai comme une provocation.

Le Président avait fait cette loi, d'accord avec eux; il avait voulu que son ministère prît l'initiative de sa présentation; il avait affecté de la considérer comme une digue opposée à la marée montante de la démagogie, comme l'unique moyen d'empêcher le triomphe du parti démocratique-socialiste aux élections générales de 1852. Dans quel but venait-il proposer à la droite de renverser ce rempart qu'ils avaient édifié ensemble? Les esprits soupçonneux de la majorité royaliste n'étaient pas éloignés de croire à une entente secrète entre le Président et les « rouges » de l'Assemblée. La chose fut dite publiquement, et quelque absurde qu'elle fût, elle ne rencontra pas partout des incrédules.

La droite parfaitement instruite du projet de Coup d'État, qui avait failli éclater pendant la prorogation, était persuadée que ce projet n'était qu'ajourné, et que la proposition d'abroger la loi du 31 mai n'était qu'une manœuvre destinée à en faciliter l'exécution. On assure que le général Changarnier recevait dès lors des confidences, plus ou moins sincères,

de l'ex-préfet de police Carlier, confidences qui ne contribuèrent pas médiocrement à convaincre le général et ses amis politiques de l'existence d'un complot du pouvoir exécutif contre l'Assemblée.

Une circulaire, datée du 28 octobre, qui venait d'être adressée par le ministre de la guerre, Saint-Arnaud, aux généraux de l'armée de Paris, était interprétée comme un grave symptôme des intentions du pouvoir.

On lisait dans cette circulaire des passages significatifs tels que ceux-ci :

« Plus que jamais, dans les temps où nous sommes, le véritable « esprit militaire peut assurer le salut de la société.

« Mais cette confiance que l'armée inspire, elle le doit à sa dis- « cipline ; et nous le savons tous, général, point de discipline « dans une armée où le dogme de l'obéissance passive ferait place « au droit d'examen.

« Un ordre discuté amène l'hésitation ; l'hésitation la défaite.

« Sous les armes, *le règlement militaire est l'unique loi.*

« *La responsabilité*, qui fait sa force, *ne se partage pas; elle « s'arrête au chef de qui l'ordre émane; elle couvre à tous les degrés « l'obéissance et l'exécution.* »

Comment douter, disaient les représentants de la droite, qu'on n'ait l'intention d'employer l'armée contre l'Assemblée nationale? Non-seulement le ministre de la guerre ne rappelle pas aux chefs militaires que leur premier devoir est de respecter et de faire respecter la loi, mais il leur fait entrevoir l'impunité, s'ils agissent contre elle, en exécutant des ordres illégaux émanés d'un chef supérieur.

Tels furent, semble-t-il, les mobiles qui déterminèrent la droite à prendre une double résolution, d'abord de maintenir la loi du 31 mai, ensuite de s'assurer des moyens militaires de résister à une tentative de Coup d'État.

C'est en vue de ce dernier résultat que fut déposée, le 6 novembre, la fameuse proposition des questeurs.

La voici, telle qu'elle fut mise en discussion, après avoir été rectifiée par ses auteurs, MM. Baze, général Leflô et de Panat :

« Sera promulgué comme loi, mis à l'ordre de l'armée, et affiché dans les casernes, l'article 6 du décret du 11 mai 1848, dans les termes ci-après :

« *Article unique.* Le Président de l'Assemblée nationale est

chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée.

« A cet effet, il a le droit de requérir la force armée et toutes les autorités dont il juge le concours nécessaire.

« Ses réquisitions peuvent être adressées directement à tous les officiers, commandants ou fonctionnaires, qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement, sous les peines portées par la loi. »

Dans sa forme primitive, la proposition des questeurs renfermait, en outre, un paragraphe rappelant le droit du Président de l'Assemblée nationale de nommer le commandant en chef des troupes chargées de veiller à la sûreté de la représentation du peuple, et un article donnant au Président la faculté de déléguer son droit de réquisition aux questeurs ou à l'un d'eux.

Il est à noter que tous les écrivains bonapartistes qui parlent de la proposition des questeurs ne donnent que le texte primitif, et raisonnent sans tenir compte des modifications qui y furent introduites par la commission, d'accord avec les auteurs[1].

Quelques explications sont indispensables pour qu'on puisse apprécier la portée et le caractère réels de la proposition des questeurs.

L'article 32 de la Constitution était ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale détermine le lieu de ses séances. Elle fixe l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté, et elle en dispose. »

Le décret du 11 mai 1848, reproduit dans la proposition des questeurs, n'avait pas été abrogé par la Constitution. Sa validité avait d'ailleurs été reconnue en mai 1849 par le pouvoir exécutif lui-même. A cette époque, le droit de réquisition directe de la force armée ayant été un instant contesté à l'Assemblée nationale, le ministère s'était empressé de déclarer, au nom du Président de la République, qu'il considérait le décret du 11 mai 1848 comme étant toujours en vigueur. L'Assemblée avait ordonné, le 10 mai 1849, à

1. Notamment M. Granier de Cassagnac, qui donne le texte primitif, en affectant de croire que c'est sur ce texte que s'engagea la discussion au sein de l'Assemblée. Voir *Histoire de la chute de Louis-Philippe*, etc., 2e vol., page 306.

la suite de cette déclaration, que les articles 6 et 7 du décret seraient « mis à l'ordre du jour de l'armée, imprimés et rendus publics par tous les chefs de corps. » Ces articles étaient restés depuis lors affichés dans les casernes de la garnison de Paris.

La parfaite légalité de la proposition des questeurs n'était donc pas contestable.

Son opportunité seule pouvait souffrir discussion.

Les républicains y virent une intempestive riposte à la proposition présidentielle d'abroger la loi du 31 mai. Beaucoup d'entre eux considérèrent la proposition comme une manœuvre des partis royalistes de l'Assemblée, dans le but de s'assurer une force militaire, au moyen de laquelle la droite se serait débarrassée successivement du Président et de la gauche républicaine, pour établir une « dictature blanche, » prélude d'une restauration monarchique.

On peut affirmer aujourd'hui que ces craintes étaient au moins prodigieusement exagérées.

La droite n'était ni assez nombreuse, ni surtout assez unie, pour tenter un Coup d'État parlementaire. La divergence radicale du but, qui existait entre ses chefs, ne leur permettait pas de s'entendre pour une aussi grosse entreprise.

Le vote de la proposition des questeurs n'eût pas fourni d'ailleurs de forces nouvelles à la majorité, puisque cette proposition n'avait pour résultat possible que d'affirmer plus formellement un droit de l'Assemblée qui n'avait pas encore été sérieusement contesté.

Il y a de fortes raisons de penser que les véritables intentions de la droite étaient celles-ci :

« Mettre en accusation le Président de la République, dès que le complot du pouvoir exécutif contre l'Assemblée, — complot que l'on croyait exister réellement, — se serait dévoilé par quelque acte formel.

« Élever aussitôt à la présidence de l'Assemblée un représentant énergique, le général Changarnier, par exemple ; — la pusillanimité de M. Dupin était reconnue par ceux-là mêmes qui s'obstinaient, depuis deux ans, à investir un tel homme d'un poste pour lequel il était si peu fait en ces temps orageux.

« User alors amplement du droit de réquisition directe, et entourer l'Assemblée nationale de corps de troupes de la ligne et de la garde nationale, suffisants pour faire échec à toute tentative de résistance du Président. Des généraux cé-

lèbres, tels que Bedeau ou Lamoricière, auraient été investis du commandement des forces requises pour la défense de l'Assemblée. On ne doutait pas que leur autorité personnelle, leur prestige sur l'armée ne produisissent un effet décisif au moment critique.

« La prépondérance de la représentation nationale étant ainsi assurée, les dangers d'usurpation du Président écartés, la majorité aurait usé de son ascendant pour maintenir vigoureusement la loi du 31 mai, accomplir les élections sous l'empire de cette loi, écraser les résistances « démagogiques, » s'il en survenait, et procéder à une révision de la Constitution, qui laissât le champ libre aux espérances des diverses fractions monarchiques de la droite. »

On se tromperait cependant en supposant que ces idées fussent passées à l'état de plan nettement formulé, fortement conçu, avec un but précis, des moyens d'exécution rigoureusement arrêtés, comme il en était du plan formé en ce moment par Louis-Napoléon. La majorité avait des tendances à adopter la ligne de conduite que nous avons indiquée, mais les idées échangées à ce sujet entre ses principaux membres étaient loin d'avoir pris corps. En aucun cas, d'ailleurs, la majorité ne semble avoir été disposée à sortir de la voie légale.

Pendant ce temps des résolutions irrévocables étaient prises par Louis-Napoléon.

On n'avance pas une hypothèse trop hasardée en disant que le dépôt de la proposition des questeurs dut lui causer quelque satisfaction. Bien que la proposition n'eût rien d'illégal, elle n'en était pas moins évidemment un acte de défiance contre le pouvoir exécutif. La majorité royaliste semblait prendre l'initiative de l'attaque. « Elle donnait barres » au Président, selon l'expression du général Magnan. Et la situation était d'autant meilleure, que cette majorité commettait en même temps la faute irréparable de rejeter la proposition du rétablissement intégral du suffrage universel.

Personne ne sera donc surpris d'apprendre par le récit de M. Granier de Cassagnac, que c'est « immédiatement après « le dépôt de la proposition des questeurs, que le Président « prit son parti et ses mesures pour une éventualité évidem- « ment très-prochaine[1]. » Ce parti était, nous le savons,

1. *Récit complet et authentique des événements de décembre* 1851, par M. Granier de Cassagnac, page 4.

pris bien longtemps avant, mais l'occasion favorable ne s'était pas encore produite.

Au moment où le Président se disposait ainsi à tenter un Coup d'État, l'Assemblée poursuivait ses travaux. La commission chargée d'examiner le projet de loi portant abrogation de la loi du 31 mai déposa son rapport. La majorité était ébranlée. Beaucoup de ses membres paraissaient frappés des vices intrinsèques de la loi du 31 mai, non moins que de ses dangers politiques. La discussion sur la deuxième lecture s'engagea le 14 novembre. Les ministres chargés de soutenir la proposition de rétablir le suffrage universel, MM. de Thorigny et Daviel, furent d'une faiblesse extraordinaire. Jamais, peut-être, pareilles incapacités n'avaient occupé la tribune. Il semblait, — et toute la presse républicaine le dit hautement, — que le gouvernement désirât l'échec de sa propre proposition. Elle fut repoussée en effet, mais à une majorité si minime que ce vote avait moralement tué la loi du 31 mai. Il y avait eu 353 voix pour le rejet et 347 pour l'adoption. Le déplacement de trois ou quatre voix eût suffi pour changer totalement le résultat.

Quelques jours avant ce vote, la proposition des questeurs avait été examinée au sein de la vingt-quatrième Commission d'initiative parlementaire à laquelle la proposition primitive avait été renvoyée. Le ministre de l'intérieur, de Thorigny, et le ministre de la guerre, général Saint-Arnaud, avaient été entendus. Les procès-verbaux des séances de cette commission révèlent un curieux incident. Dans celle du lundi matin, 10 novembre, le procès-verbal porte que les deux ministres auraient déclaré considérer le décret du 11 mai 1848 comme étant toujours en vigueur. M. de Thorigny, ministre de l'intérieur, aurait dit textuellement :

« Le décret existe, il est sous les yeux des troupes; tous les « droits contenus dans l'article 32 de la Constitution et dans le « décret sont reconnus. Il est donc inutile d'aller au delà, et le « vote de la proposition, dans le moment actuel, donnerait lieu « à des interprétations fâcheuses. »

Le lendemain, 11 novembre, M. de Thorigny adressait à la Commission une lettre contre-signée par son collègue Saint-Arnaud, dans laquelle ils niaient avoir fait, la veille, ces déclarations consignées dans le procès-verbal :

« Je déclare donc, disait M. de Thorigny, que dans ma con-

« viction, le décret du 11 mai 1848 ne peut être considéré « comme étant encore en vigueur, et je n'ai pas dit un mot qui « puisse établir le contraire. »

La Commission, après avoir entendu lecture de cette lettre et avoir repris connaissance de son procès-verbal, déclara, à l'unanimité, qu'elle maintenait la parfaite exactitude du procès-verbal contenant les déclarations reniées par les deux ministres.

Évidemment quelqu'un mentait dans cette circonstance. Entre l'affirmation des trente-deux membres de la Commission, y compris leur président et leur secrétaire, les honorables MM. Vitet et de Melun, et le démenti des ministres, MM. de Thorigny et de Saint-Arnaud, le lecteur appréciera.

On apprit, en même temps, que la négation par le gouvernement du droit de réquisition directe inscrit dans le décret du 11 mai 1848, que le général de Saint-Arnaud venait de faire arracher de toutes les casernes de Paris les copies de décret, qui y étaient demeurées affichées depuis 1849.

Ces derniers incidents modifièrent considérablement l'opinion d'un grand nombre de républicains touchant la proposition des questeurs. Unanimes, au début, pour en contester tout au moins l'opportunité, ils se divisèrent en présence de la prétention du Président et des ministres de nier un droit formel de l'Assemblée, celui de requérir directement les forces nécessaires à sa défense. Les uns se rallièrent à la proposition telle qu'elle avait été rectifiée par la Commission; les autres, en nombre très-supérieur dans l'Assemblée, persistèrent à la repousser dans la crainte de fournir des armes à une conspiration royaliste dirigée à la fois contre Louis-Napoléon et contre la République.

La discussion avait été fixée au 17 novembre.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que, de l'aveu de tous les écrivains bonapartistes qui ont parlé de ces événements, le Président avait, en ce moment, pris toutes ses mesures pour faire marcher les troupes contre l'Assemblée nationale, si la proposition des questeurs obtenait la majorité.

La séance du 17 novembre fut pleine de trouble, anxieuse, presque sinistre. On comprenait qu'un Coup d'État, c'est-à-dire la guerre civile et l'inconnu au bout, pouvait éclater à l'issue de la délibération.

La gauche tenait en ce moment la majorité dans ses mains.

La droite était profondément divisée. Indépendamment du groupe de conservateurs ralliés à Louis-Napoléon, un certain nombre de représentants timides, qui votaient d'ordinaire avec les chefs parlementaires des partis monarchiques, n'osaient les appuyer dans cette circonstance. L'ancienne majorité se trouvait ainsi partagée en deux fractions à peu près d'égale force; les deux cents voix de la gauche devaient donc, en se portant sur l'une ou l'autre des deux fractions, fixer le sort de la proposition.

Au début de la séance, le général Saint-Arnaud, ministre de la guerre, combattit la proposition des questeurs en niant le droit de réquisition directe et en contestant la validité actuelle du décret du 11 mai 1848. Son argumentation se bornait à une assertion de droit : l'Assemblée constituante, assemblée souveraine, aurait eu des pouvoirs qui n'appartenaient plus à l'Assemblée législative, et à quelques considérations spéciales : le droit de réquisition directe serait contraire au principe de la séparation des pouvoirs, empiéterait sur les attributions du Président de la République, introduirait des éléments d'indiscipline et de désordre au sein de l'armée.

Le général Leflô, l'un des questeurs, répondit que, sur le premier point, il était inadmissible de contester à l'Assemblée législative un droit reconnu à la Constituante postérieurement à la promulgation du pacte fondamental, lorsque cette Assemblée était devenue une véritable « législative » dont les attributions ne différaient plus en rien des attributions normales accordées par la Constitution aux législatures ordinaires. L'honorable général s'éleva avec beaucoup de force, au nom même de l'armée et de la discipline, contre l'assertion de M. de Saint Arnaud, concernant le trouble que la proposition des questeurs pourrait apporter dans l'organisation militaire.

Le colonel Charras, représentant de la gauche républicaine, prit ensuite la parole pour expliquer les motifs qui l'obligeaient de se rallier à la proposition des questeurs.

Quelques extraits de son discours et de ceux qui furent prononcés ensuite, permettront au lecteur d'apprécier, mieux qu'il ne pourrait le faire, si nous nous bornions à une analyse nécessairement décolorée de cette mémorable séance, les sentiments divers qui agitaient l'esprit des républicains, dans cette circonstance décisive.

Nous empruntons les extraits qui vont suivre au compte rendu officiel de la séance.

« M. Charras. — Messieurs, en commençant ce que j'ai à « vous dire sur la grave question qui est soulevée devant vous, « je tiens à faire une déclaration, c'est que, jusqu'au moment où « j'ai lu, à la suite du rapport de la Commission, la déclaration « ou plutôt la rétractation faite par MM. les ministres, jusqu'au « moment où j'ai lu que le pouvoir exécutif, par l'organe de « MM. les ministres de la guerre et de l'intérieur, niait à l'As- « semblée le droit de pourvoir à sa souveraineté, à la défense « de cette souveraineté comme elle l'entend, j'ai changé d'opi- « nion. Avant, j'aurais voté contre la proposition de MM. les « questeurs ; aujourd'hui, et après la déclaration renouvelée à « cette tribune par M. le ministre de la guerre, je déclare que « je voterai pour la proposition des questeurs. (Marques assez « générales d'étonnement.)

. . . . . .

« Jusqu'ici le droit de réquisition directe n'avait jamais été con- « testé à l'Assemblée, j'en atteste les souvenirs de M. Odilon « Barrot, qui a reconnu ce droit ; jusqu'à ce jour ce droit de « réquisition n'avait pas été contesté par le gouvernement de « M. Bonaparte, président de la République. Aujourd'hui on le « conteste de la manière la plus formelle.... Sur la question de « principe ainsi posée : — L'Assemblée à laquelle le peuple « français a délégué le pouvoir législatif a-t-elle, oui ou non, le « droit de se sauvegarder comme elle l'entend, comme elle le « croit bon, comme elle le croit nécessaire, comme elle le croit « indispensable ? — sur cette question ainsi posée, sur ce ter- « rain, je crois qu'il ne peut se produire le moindre dissenti- « ment dans cette Assemblée, si ce n'est sur les bancs du « Ministère. . . . . .

« Cette majorité qui, jusqu'ici, avait laissé passer presque « sans contestation les faits les plus considérables, les faits, je « le dirai, les plus scandaleux (Marques d'approbation sur plu- « sieurs bancs de la gauche) qui se sont accomplis, je n'ai pas « besoin de dire où, ni comment. Si le moindre doute s'élevait « ici, je citerais quelques noms, Satory.... (Approbation à gau- « che. — Rumeurs sur quelques bancs.) Comment ! il n'est pas « inouï d'avoir vu des officiers, ceux qui avaient poussé ces « cris inconstitutionnels, ces cris factieux, devenir l'objet de « faveurs non moins scandaleuses ? (A gauche : C'est vrai ! c'est « vrai !)

« Eh bien, je dis, pour moi qui suis très-attentivement tous les « mouvements qui se font dans la tête et dans le corps même de « l'armée de Paris, je dis que ce sont les hommes qui ont éclaté « en actes de dévouement à la personne du Président de la Répu- « blique, et, je dirai plus, peut-être dans leur haine pour la Ré-

« publique, ce sont ces hommes qu'on appelle à Paris, auxquels « on confie les plus hautes positions; je dis qu'à l'heure qu'il est « dans les salons.... je ne dirai pas lesquels, tout le monde le « devine, on parle avec un laisser-aller inimaginable, de quoi ? De « fermer les portes de cette Assemblée, et de proclamer ce que « vous savez. (Exclamations diverses. — Sourires et dénégations « au banc des ministres.)

« M. Michel (de Bourges) et plusieurs autres membres de la « gauche. — Les salons ne font pas les peuples ! . . . . . .

« M. Charras. — Jusqu'à ce qu'il y ait une réponse dans le « sens contraire à celle qui a été faite par M. le ministre, je « regarde comme constant que le droit de l'Assemblée a été nié « formellement. (M. le ministre de la guerre fait un signe de dé- « négation.)

« M. Charras. — Il ne faut pas jouer ici sur les mots et dire « que vous reconnaissez à l'Assemblée un droit en théorie, lors- « qu'en fait vous venez dire que vous ne le reconnaissez pas. « Quant à la question d'opportunité de la proposition, je vous « l'ai déjà dit, pour moi elle résulte tout entière de la déclara- « tion faite par le gouvernement; elle est là, elle n'est pas « ailleurs. »

« Un Membre. — L'ennemi est dans les rangs de la majo- « rité.

« M. Charras. — On me dit que l'ennemi est là (la droite). Il « est bien ailleurs aussi.

« M. Mathé. — Le plus dangereux est là (la droite).

« M. Charras. — Non, je le dis en terminant, je ne crois pas « que la majorité soit un danger plus sérieux pour la Constitution « et pour la République dans les termes où est posée la question « maintenant, que le Président qui siége à l'Élysée; non, je ne « crois pas qu'il vienne de sa part un danger plus immédiat, un « danger plus imminent que celui qui peut venir de l'endroit que « j'ai indiqué (Rires).

« Mais la majorité se trouve sur le terrain du principe consti- « tutionnel, sur le terrain de l'indépendance des assemblées. La « majorité, à mon sens, est dans le vrai. C'est pour cela que je « voterai avec elle. »

M. Michel (de Bourges) prit la parole immédiatement après ce discours. Obsédé, comme tant de ses collègues républicains, de l'idée que la République n'avait pas d'ennemis plus redoutables que la majorité royaliste, il essaya d'atténuer l'effet produit sur la gauche par les paroles de M. Charras.

Il somma les auteurs de la proposition de dénoncer hautement, franchement, les complots du pouvoir exécutif, si

vraiment ils croyaient à la réalité de ces complots. Et il ajouta :

« Il s'agit de périls théoriques. Savez-vous quand vous les avez « découverts? Vous les avez découverts le 4 novembre, lorsqu'on « a retiré la loi du 31 mai. Voilà le péril : le péril, c'est que la « monarchie est menacée, c'est que la République commence à « être inaugurée, voilà le péril (Bruyants applaudissements à « gauche). Vous avez peur de Napoléon Bonaparte, et vous voulez « vous sauver par l'armée. L'armée est à nous, et je vous défie, « quoi que vous fassiez, si le pouvoir militaire tombait dans vos « mains, de faire un choix qui fasse qu'aucun soldat vienne ici « pour vous contre le peuple.

« Non, il n'y a point de danger, et je me permets d'ajouter que « s'il y avait un danger, il y a aussi une sentinelle invincible qui « vous garde; cette sentinelle, je n'ai pas besoin de la nommer, « c'est le peuple (Vifs applaudissements à gauche). »

Le rapporteur de la Commission, M. Vitet, fit aux paroles de M. Michel (de Bourges) la plus impolitique réponse qu'il fût possible d'imaginer. Il l'accusa d'alliance intime avec la Présidence. L'imputation était si évidemment fausse que la gauche fut plus que jamais persuadée que la proposition des questeurs était dirigée contre elle aussi bien que contre le Président.

Vainement M. Thiers essaya-t-il de réparer l'énorme maladresse commise par M. Vitet; vainement dénonça-t-il la circulaire du général Saint-Arnaud comme un symptôme évident de l'intention du pouvoir exécutif de se servir de l'armée contre la Constitution; la gauche, — du moins la majeure partie de la gauche, — non-seulement ne l'écouta pas, mais elle couvrit sa voix, et l'orateur descendit de la tribune sans avoir terminé son discours.

Le général Saint-Arnaud, qui s'apprêtait en ce moment même à se mettre à la tête des troupes et à les conduire contre l'Assemblée nationale, si le vote lui était défavorable, le général Saint-Arnaud, disons-nous, jugea à propos de faire après le discours interrompu de M. Thiers des déclarations du genre de celle-ci :

« On me reproche de n'avoir pas rappelé à l'armée le respect « des lois et de la Constitution. Ce ne sont plus mes paroles que « l'on interprète, c'est mon silence.

« Messieurs, je sais respecter les lois, et je suis de ceux qui « savent les faire respecter, par mes actes plus que par mes pa-

« roles. Mais le soldat n'est pas juge de la loi. Je n'ai trouvé ni « utile ni digne de recommander à des chefs le premier de tous « les devoirs.... Je n'ai pas songé à faire descendre la loi des « hauteurs où elle réside, dans un ordre du jour, pour l'y placer « dans une hypothèse de violation qui n'est pas acceptable. L'o- « béissance aux lois, c'est le principe vital de toute société. Qui « donc en doute ?... etc. »

M. Jules Favre dit le dernier mot de la gauche dans cette discussion décisive. Il affirma comme l'avait fait M. Charras le droit de réquisition directe de l'Assemblée, mais il ajouta qu'il n'était pas besoin d'une loi nouvelle pour le constater :

« Il arrive, dit-il, que le pouvoir exécutif vous conteste ce droit. « Qu'avez-vous à faire? L'affirmer par une loi nouvelle? Quoi ! « messieurs, s'il plaît au pouvoir exécutif de contester l'autorité « des lois, il faudra que vous les refassiez ? Le moyen de sortir « d'une pareille difficulté, c'est d'ordonner l'exécution de la loi.

« Requérez demain, et vous verrez que le pouvoir exécutif cé- « dera. Et s'il ne cède pas, il sera mis en accusation. (Agitation « en sens divers.)

L'orateur termina en posant ce dilemme :

« De deux choses l'une, ou vous croyez que le pouvoir exécutif « conspire ; accusez-le, ou vous feignez de croire qu'il conspire, « et c'est que vous conspirez vous-mêmes contre la République, « et voilà pourquoi je ne vote pas avec vous. »

Aussitôt après le discours de M. Jules Favre, le ministre de la guerre, Saint-Arnaud, prononça quelques paroles, pour convenir que c'était par ses ordres qu'avaient été enlevées des casernes les affiches du décret du 11 mai 1848.

Une agitation inexprimable s'empara de l'Assemblée.

Le général Saint-Arnaud quitta la salle.

Ici se place un incident extra-parlementaire raconté par M. Granier de Cassagnac :

« Le général de Saint-Arnaud, dit-il, se leva aussitôt de son « banc, et sortit en effet, après avoir adressé un regard significatif « au maréchal Magnan, commandant en chef de l'armée de Paris, « qui assistait à la séance et qui se trouvait avec M. de Maupas, « préfet de police, dans une tribune. Comme il arrivait près de « la porte de la salle, le ministre de la guerre répondit en riant « à un collègue qui s'étonnait de le voir partir avant le vote :

« On fait trop de bruit dans cette maison; je vais chercher la « garde. » Et il y allait comme il le disait[1]. »

On procéda au vote.

La proposition des questeurs fut repoussée par 408 voix contre 300. Plus de 150 républicains avaient voté contre la proposition.

Parmi ceux qui s'étaient joints à la droite, on comptait,— et ceci est un point significatif,—la plupart des représentants républicains appartenant à l'armée : le général Cavaignac, le colonel Charras, les capitaines Bruckner, Millotte et Tamisier. Plusieurs membres éminents de la gauche avaient voté de même : MM. Marc Dufraisse, Edgard Quinet, Grévy, etc.

L'historiographe bonapartiste, Belouino, dit qu'en apprenant le résultat du vote, le général Saint-Arnaud se serait écrié: « Nous nous en serions bien passés ! » M. Granier de Cassagnac dit de son côté :

« Ce résultat inespéré rompit tous les préparatifs de résis- « tance. — « Cela vaut peut-être mieux, » répondit le Prince, « prêt à monter à cheval; et son visage reprit aussitôt sa séré- « nité habituelle[2]. »

Ainsi se termina ce grand débat qui, si la gauche eût donné son concours aux questeurs, aurait eu sans doute pour résultat immédiat l'insurrection du pouvoir exécutif et la lutte ouverte entre le Président et l'Assemblée nationale.

On a souvent discuté depuis le 2 décembre, au sein du parti républicain, la question de savoir si la gauche avait été bien ou mal inspirée en ne votant pas la proposition des questeurs. Il nous semble que la réponse ne saurait être douteuse. Le colonel Charras avait parfaitement discerné le péril réel qui menaçait l'existence même de la Constitution et de la République; ce péril n'était pas dans la droite parlementaire désunie, impuissante, incapable d'entreprendre et d'exécuter quelque entreprise sérieuse; il était dans le pouvoir exécutif, qui disposait de l'armée et de toutes les forces d'une administration centralisée et disciplinée. Il fallait

1. *Histoire de la chute de Louis-Philippe*, etc., par Granier de Cassagnac, 2e volume, page 341.

2. *Histoire de la chute de Louis-Philippe*, etc., par Granier de Cassagnac, 2e volume, page 342.

l'aveuglement de la passion pour ne pas l'apercevoir. La gauche fut, en cette circonstance, aussi clairvoyante que l'avait été la droite en repoussant le rétablissement du suffrage universel. Mais, dira-t-on, le Coup d'État n'eût fait qu'éclater un peu plus tôt, le 17 novembre, au lieu du 2 décembre. La chose est probable, à peu près certaine; mais une seule observation montrera que notre appréciation n'en est nullement infirmée. Le 17 novembre au soir, l'Assemblée n'eût pas été surprise Elle était sur ses gardes Ses hommes politiques influents, les généraux illustres qui en faisaient partie n'auraient pu être arrêtés nuitamment, dans leurs lits. Les troupes de service à l'Assemblée, ayant à leur tête des hommes tels que Lamoricière, Leflô, Changarnier, Bedeau, Cavaignac, Charras, auraient mis le palais à l'abri d'un coup de main. Qui oserait affirmer que, dans ces conditions, l'issue du conflit n'eût pu, selon de très-grandes probabilités, être fort différente ? La plupart des représentants républicains qui ont voté contre la proposition des questeurs étaient certes des hommes de convictions énergiques, dont le dévouement à la République n'a fléchi devant aucun désastre ; mais l'histoire qui rend hommage à la droiture de leurs intentions ne peut s'empêcher de constater que, le 17 novembre, ils manquèrent totalement de sens politique.

Examinons, avant d'aller plus loin, une assertion, touchant cette mémorable crise de la propositiou des questeurs, qui a été reproduite à satiété depuis seize ans. La droite parlementaire avait-elle formé un complot contre Louis-Napoléon? ou, pour parler avec plus de précision, cette droite conspirait-elle dans le but de dépouiller *violemment* et *illégalement* le Président de la République *des pouvoirs qu'il tenait de la Constitution?* La proposition des questeurs était-elle le moyen choisi pour exécuter ce complot?

On a répondu bruyamment par l'affirmative. C'est le thème favori de MM. Granier de Cassagnac, Belouino, Mayer et autres historiographes apologistes du Coup d'État.

Cette affirmation, à l'appui de laquelle on n'a jamais fourni qu'un seul semblant de preuve dont nous parlerons tout à l'heure, ne supporte pas l'examen.

Une première considération frappe l'observateur. C'est que la majorité n'avait aucun intérêt à dépouiller illégalement Louis-Napoléon d'un pouvoir qui allait expirer tout naturellement dans cinq mois. L'absence d'intérêt à cet égard est d'autant plus évidente qne l'article 45 de la Constitution

interdisait la réélection du Président, avant un intervalle de quatre années. Ainsi, les adversaires de Louis-Napoléon n'avaient qu'une chose à faire pour être débarrassés de lui : tenir la main à l'exécution des prescriptions de la loi, et attendre le terme fixé par le pacte fondamental, terme qui expirait au deuxième dimanche de mai 1852.

Les écrivains bonapartistes qui raisonnent sur ces choses affectent de penser que Louis-Napoléon avait reçu du peuple d'autres pouvoirs que ceux strictement déterminés par la Constitution, à laquelle le Président avait juré obéissance et fidélité. Nous les renvoyons aux paroles de Louis-Napoléon lui-même. Qu'ils relisent le discours du 20 décembre 1848 et le mémorable Message du 12 novembre 1850, ils verront avec quelle netteté Louis-Napoléon reconnaissait ne posséder d'autres pouvoirs que ceux qu'il tenait du pacte fondamental de la République.

Ajoutons que ce même pacte fondamental donnait à l'Assemblée nationale le droit de mettre en accusation le Président de la République, de prononcer sa déchéance dans certains cas, et de le traduire devant une Haute Cour de justice. La majorité était donc encore dispensée par la loi même de comploter un dépouillement violent du Président de la République : elle pouvait prononcer légalement la mise en accusation, et, en cas de résistance, la déchéance.

La proposition des questeurs avait-elle pour but de donner à la majorité les moyens de renverser illégalement le Président ? Evidemment non, puisque cette proposition ne faisait que réaffirmer un droit dont l'Assemblée avait toujours joui, bien qu'elle n'eût pas eu l'occasion d'en user depuis 1849.

La vérité, nous l'avons déjà dit, et les faits le prouvent jusqu'à l'évidence la plus éclatante, c'est que la majorité ayant eu connaissance du projet de Coup d'État, avorté pendant les vacances parlementaires, voulait prendre des mesures défensives. Elle prévoyait sans doute que le Président essayerait de la dissoudre, et dans ce cas, elle était résolue d'user du droit de réquisition directe, pour donner force à la légalité, et faire exécuter un décret de mise en accusation ou un décret de déchéance s'ils devenaient nécessaires.

Mais que la droite eût l'intention, aussitôt après le vote de la proposition, de faire arrêter incontinent le Président de la République et ses ministres, c'est là une assertion aussi réellement fausse qu'elle est invraisemblable. La droite, qui n'était plus la majorité, — il ne faut pas l'oublier, — qui était

séparée par un abîme de rancunes et de haines réciproques des 180 ou 200 membres de la gauche républicaine sans lesquels elle ne pouvait plus enlever un seul vote, cette droite composée de 250 membres, divisés entre eux, visant à des buts différents, eût tenté de faire arrêter illégalement le Président de la République et ses ministres! Elle eût tenté cela, sans décret régulier, au moyen de bataillons requis à la hâte, quelques heures après le vote de la proposition des questeurs!

Répétons-le encore une fois : Oui, la droite avait l'intention de se servir du droit de réquisition pour résister à une attaque du pouvoir exécutif; oui, elle prévoyait cette attaque et quelques-uns de ses membres avaient ébauché un plan de conduite pour le cas où elle se serait produite; mais tout cela ne constituait ni complot, ni tentative de complot, ni rien qui sortît des plus strictes limites de la légalité.

On admettra, en tous cas, que l'affirmation de ce plan d'arrestation du Président et des ministres pour le cas où la proposition des questeurs eût été votée, mérite avant d'obtenir créance d'être appuyée sur quelques preuves ou du moins sur quelques indices positifs. L'autorité de M. de Cassagnac, assurant que tel était le projet formé par les questeurs, n'est pas, on l'admettra sans peine, une suffisante garantie pour l'histoire.

Voici la seule preuve qui ait jamais été avancée. Elle résulterait des faits révélés par l'article suivant, publié dans *le Constitutionnel*, du 16 décembre 1851, article uniformément reproduit et accepté sans conteste par tous les narrateurs officieux du 2 décembre. Nous citons textuellement :

« La questure était, on le sait, le quartier général de la coa-
« lition.

« Dès que l'acte du 2 décembre a éclaté, les arrestations et
« les recherches se sont dirigées vers la questure. On a arrêté
« les questeurs, on a saisi leurs papiers, notamment chez
« M. Baze.

« La saisie de ces papiers *a rendu évidente l'existence du com-*
« *plot.*

« En effet, tous les décrets relatifs à la réquisition directe
« étaient prêts; on en a saisi, non-seulement les minutes, mais
« tous les duplicata et les ampliations nécessaires pour en donner
« communication à qui de droit; tout cela fait à l'insu de M. Du-
« pin, mais revêtu néanmoins du cachet de la présidence de
« l'Assemblée.

« Le premier décret, celui qui confie à un général en chef le

« commandement des troupes chargées de protéger l'Assemblée « nationale, est ainsi conçu :

« Le président de l'Assemblée nationale,
« Vu l'article 32 de la Constitution ainsi conçu :
« L'Assemblée détermine le lieu de ses séances, elle fixe l'importance « des forces militaires établies pour sa sûreté, et elle en dispose ;
« Vu l'article 112 du décret réglementaire de l'Assemblée nationale, « ainsi conçu :
« Le président est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure « de l'Assemblée nationale. A cet effet, il exerce au nom de l'Assemblée « le droit confié au pouvoir législatif par l'article 32 de la Constitution, « de fixer l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté et « d'en disposer;
« Ordonne à M.... de prendre immédiatement le commandement « *de toutes les forces, tant de l'armée que de la garde nationale, sta-* « *tionnées dans la première division militaire*, pour garantir la sûreté « de l'Assemblée nationale.
« Fait au palais de l'Assemblée nationale, le.... »

SECOND DÉCRET.

« Le président de l'Assemblée nationale, etc.
« Vu l'article 32 de la Constitution,
« Vu l'article 112 du décret réglementaire, etc.
« Ordonne à tout général, à tout commandant de corps ou de dé- « tachement, tant de l'armée que de la garde nationale, stationnés dans « la première division militaire, d'obéir aux ordres du général M.... « chargé de garantir la sûreté de l'Assemblée nationale.
« Fait au palais de l'Assemblée nationale, le.... »

« Tels sont les deux décrets trouvés chez un questeur. Le « premier, qui nomme le général en chef, n'existe qu'en deux « expéditions ; l'une destinée probablement au général en chef « qui eût été nommé, l'autre au *Moniteur*.
« Quant au décret qui devait être communiqué aux chefs des « divisions et des brigades, il en avait été déjà fait cinq ampliations. Elles sont entre les mains de l'autorité.
« Est-il clair qu'on se tenait prêt pour l'événement ? On n'at- « tendait que le jour du vote. Bien que l'Assemblée nationale « eût à sa disposition un assez grand nombre d'employés, on ne « s'en fiait pas à l'activité des nombreux expéditionnaires. On « avait voulu que tout fût réglé, copié et timbré d'avance. Il « n'eût resté qu'à remplir les noms et les dates laissées en blanc. « Les décrets eussent été ainsi notifiés à qui de droit en un clin- « d'œil. N'y a-t-il pas là tous les apprêts d'un coup de main ? »

Ces pièces, le lecteur l'a sans doute déjà remarqué, n'établissent rien de plus que des précautions prises par l'Assemblée nationale pour le cas où l'on attenterait à sa sûreté.

Mais, il y a mieux; elles n'ont aucun rapport avec la proposition des questeurs. La lettre suivante adressée par le général Bedeau à M. de Morny en fournit une preuve irréfutable. Nous disons irréfutable, parce que nous ne pensons pas qu'il se trouve en France une personne honorable pour contester la véracité d'un fait personnel attesté par feu le général Bedeau.

Voici cette lettre :

« Monsieur,

« J'apprends qu'on a trouvé chez M. Baze des pièces revêtues « du cachet de la présidence de l'Assemblée nationale, et ayant « pour objet de requérir les troupes, en conformité de l'ar- « ticle 32 de la Constitution et de l'article 112 de notre règlement.

« Ces pièces ont été établies par mon ordre, le 14 octobre der- « nier, époque à laquelle j'étais investi des pouvoirs de l'Assem- « blée, en l'absence de M. Dupin.

« M. Baze, questeur, subordonné au Président, n'a été que le « dépositaire de ces pièces.

« J'étais alors très-décidé à faire usage de mon droit constitu- « tionnel, et à remplir mes devoirs pour garantir l'Assemblée, « si, comme j'avais trop justement lieu de le craindre, on essayait « contre elle ce qui plus tard a été accompli.

« J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous saluer.

« *Signé :* BEDEAU.

« Fort de Ham, 19 décembre 1851. »

Ni *le Constitutionnel*, ni *le Moniteur*, ni nul autre journal français, ne publièrent cette rectification.

Il demeure donc, pensons-nous, surabondamment établi pour le lecteur que les récits de « complots parlementaires » contre le Président de la République ne reposent pas même sur l'ombre d'une preuve, et qu'ils manquent absolument de vraisemblance. Nous n'y insisterons pas davantage.

Il paraît naturel de penser qu'après le rejet de la proposition des questeurs, le public dût considérer toute éventualité de Coup d'État comme désormais écartée, s'il ne se produisait pas de nouveaux motifs de conflit. Ce fut en effet l'impression générale. Il était évident que le pouvoir exécutif n'avait rien à redouter de la législature. Jamais plus éclatant témoignage d'impuissance n'avait été fourni par une Assemblée parlementaire. En ne considérant que la situation respective des deux pouvoirs rivaux, on ne pouvait trouver le moindre prétexte à une agression violente du Président contre l'Assemblée nationale; on ne pouvait pas supposer non

plus, qu'après l'issue de l'effort du 17 novembre, la droite songeât à reprendre l'initiative du conflit.

Aussi, dans les jours qui suivirent le rejet de la proposition des questeurs, les bruits de Coup d'État, si accrédités la semaine précédente, tombèrent complétement, ou du moins cessèrent de trouver créance.

On ne prêta plus qu'une attention distraite aux travaux législatifs de la dernière semaine de novembre. Ils n'étaient cependant pas sans intérêt. La loi du 31 mai avait failli être abrogée indirectement, et cette fois, sans intervention du pouvoir exécutif. Un amendement à la loi communale réduisant le domicile électoral de trois années à un an ne fut rejeté qu'à la majorité d'une voix.

Il devenait de plus en plus évident qu'une nouvelle proposition de rétablissement du suffrage universel réunirait la majorité des voix. Cette proposition aurait été formulée sous peu ainsi qu'une nouvelle proposition de réviser la Constitution. Il y a lieu de croire que la gauche eût voté la révision si la droite votait le rétablissement du suffrage universel, et la force des choses semblait entraîner cette double solution aux difficultés du moment.

Le dénoûment légal de la crise paraissait assuré.

L'Assemblée toutefois se disposait à examiner un projet de loi, transmis par le Conseil d'État, concernant la responsabilité du Président de la République et des agents du pouvoir exécutif. Un amendement de M. Pradié y avait introduit une affirmation très-nette du droit de réquisition directe, dénié par les ministres dans la discussion du 17 novembre.

Mais ces divers projets n'étaient pas encore sortis de la phase préparatoire; ils n'étaient pas même formulés d'une façon précise, sauf le dernier, lorsque le Coup d'État éclata, au moment même où l'on avait cessé d'y croire.

Nos lecteurs ont vu, par les déclarations mêmes des écrivains bonapartistes, que le projet de Coup d'État, conçu de longue date, soigneusement préparé depuis plusieurs mois, arrêté définitivement dès le commencement du mois de novembre, — il y a même de fortes raisons de penser que cette date pourrait être reculée jusqu'au moment de l'entrée de M. de Saint-Arnaud au ministère de la guerre et de M. de Maupas à la Préfecture de police, — était arrivé à un point complet d'élaboration dès le 17 novembre. Les incidents parlementaires ne pouvaient plus désormais exercer qu'une in-

fluence secondaire sur l'événement : en avancer ou en retarder l'explosion de quelques jours.

Le moment est venu de dire quel était le plan d'exécution conçu par le Président et quelles personnes avaient contribué à le préparer.

M. Granier de Cassagnac, dans son *Récit complet et authentique*, p. 4, a dit :

« Trois hommes furent les confidents de sa pensée : M. de « Saint-Arnaud, ministre de la guerre; M. de Morny, repré- « sentant du peuple, et M. de Maupas, préfet de police. Louis- « Napoléon leur fit connaître les dangers immenses qui mena- « çaient la société, et que chaque jour aggravait; il leur exposa « les desseins qu'il avait formés pour les conjurer, et leur de- « manda leur concours; tous trois le promirent : M. de Morny, « pour toute la responsabilité politique à encourir, comme mi- « nistre de l'intérieur; M. de Saint-Arnaud, pour les opérations « militaires; M. de Maupas, pour l'action de la police. »

Ces détails sont à peu près exacts, mais fort incomplets.

C'est une chose bien connue de nos jours que les premiers confidents de Louis-Napoléon furent, dès le commencement de 1851, pour ne pas remonter plus haut, MM. de Morny, de Persigny et le commandant Fleury, l'un des aides de camp du Président de la République. Le Coup d'État et la restauration de l'Empire n'ont pas eu de plus ardents promoteurs.

On assure même que l'influence de ces trois personnages n'aurait pas été sans action sur les résolutions définitives de Louis-Napoléon.

Nous regrettons que la législation existante nous condamne à ne donner que quelques sèches indications biographiques sur des hommes qui ont joué un rôle important dans cette phase si grave de notre histoire.

M. de Morny était né en 1811. Le *Dictionnaire des Contemporains* se tait sur sa famille; il se contente de dire qu'il fut élevé par la comtesse de Souza. Il avait servi quelque temps dans l'armée d'Afrique, sous la monarchie de Juillet. Officier démissionnaire, il s'était occupé d'industrie; puis il était entré à la Chambre des députés, comme candidat ministériel, M. Guizot étant président du Conseil.

En 1851, M. de Morny était plus connu comme homme du monde et comme spéculateur à la Bourse que comme homme politique. Bien qu'il fût déjà réputé pour son entente dans l'art de lancer des affaires industrielles et de faire fructifier

les valeurs nommées « actions, » il passait pour n'avoir qu'une fortune médiocre.

Il était spirituel, aimable, fascinateur, audacieux, sceptique, merveilleusement organisé pour briller dans la société moderne, sous une monarchie quasi-absolue, et assez fortement trempé pour prendre une part décisive aux luttes nécessaires pour l'édification d'une telle monarchie.

Il était intimement lié avec le Président de la République. Dès 1849, il disait à un personnage qui, depuis, a souvent répété ce propos : « Tout ceci finira par un Coup d'État, et c'est moi qui le ferai. Quand vous me verrez arriver au ministère, vous pourrez dire : « C'est maintenant. » Et de fait, il entra au ministère dans la nuit du 1er au 2 décembre, quelques heures avant l'exécution.

M. de Persigny était entré dans l'armée sous la Restauration et avait atteint le grade de sous-officier. Il quitta le service en 1831. C'est à partir de cette date que, selon le *Dictionnaire des Contemporains*, il commença à quitter son nom de Fialin pour prendre celui de Persigny, nom qui, selon le même ouvrage, avait appartenu jadis à sa famille, mais que son père n'avait jamais porté. Peu après, M. de Persigny s'attacha sans réserve à la fortune des Bonaparte. M. Belmontet a raconté récemment au Corps législatif comment il recommanda le jeune ex-sous-officier, Fialin de Persigny, aujourd'hui duc, sénateur et membre du Conseil privé, à la reine Hortense, mère de Louis-Napoléon. M. de Persigny prit une part active aux entreprises de Strasbourg et de Boulogne.

Il figura devant la Cour des pairs au procès qui suivit cette dernière affaire et fut condamné sous le nom de Fialin *dit* de Persigny.

Délivré par la révolution du 24 février, il organisa la propagande napoléonienne.

Ses vieilles convictions impérialistes ne paraissent avoir fléchi qu'un instant. Il posa sa candidature à l'Assemblée constituante et adressa aux électeurs de la Loire, le 18 mai 1848, une circulaire électorale dont voici quelques passages :

« Quant à mes opinions, je vais vous les exposer avec fran-
« chise. Hier, je croyais sincèrement qu'entre des habitudes
« monarchiques de huit siècles et la forme républicaine, but
« naturel de tous les perfectionnements politiques, il fallait suivre
« une phase intermédiaire; et je pensais que le sang de Napoléon

« inoculé aux veines de la France pouvait mieux que tout autre
« la préparer au régime des libertés publiques, mais, après les
« grands événements qui viennent de s'accomplir, la République
« régulièrement constituée pourra compter sur mon dévouement
« le plus absolu.

« Je serai donc loyalement et franchement républicain..., etc.

« *Signé :* FIALIN-PERSIGNY. »

Mais cette ferveur républicaine dura peu, et, en somme, M. de Persigny peut réclamer le privilége de se dire l'un des plus anciens et des plus persévérants amis de l'Empire.

Il a pris à l'exécution du Coup d'État une part moins apparente que celle de plusieurs autres acteurs de cet événement, mais cette part fut sérieuse; il avait d'ailleurs amplement travaillé à en préparer la réussite.

Le commandant Fleury, — aujourd'hui général, sénateur, aide de camp de l'Empereur, etc., — paraît avoir joué, dans le drame du 2 décembre, un rôle beaucoup plus important que les contemporains ne l'ont généralement pensé.

En 1851, le commandant Fleury était considéré comme un officier distingué, d'une énergie et d'une audace à toute épreuve. Il appartenait à une famille aisée de la petite bourgeoisie parisienne. Après une première jeunesse fort orageuse, dit-on, il avait débuté dans la carrière militaire, comme engagé volontaire. Son avancement avait été rapide.

Homme de plaisir, *sportsman* émérite, connaissant à fond tout ce qui concerne les chevaux, il avait dû, paraît-il, à cette dernière qualité, d'être attaché à l'état-major du Président de la République.

On a vu plus haut qu'il avait été chargé, dès les premiers mois de 1851, de trouver dans l'armée des officiers supérieurs disposés à s'associer à la fortune de Louis-Napoléon et à le seconder dans ses projets.

C'est le commandant Fleury, qui, assure-t-on, mit en rapport avec le Président de la République le général de brigade Le Roy de Saint-Arnaud.

Cet officier avait eu une carrière très-accidentée.

Pour diverses raisons, nous serons très-sobre de détails à ce sujet.

Il était général de brigade en 1848, et se trouva à Paris le 24 février. Il commandait les forces qui gardaient la Préfecture de police. M. Garnier-Pagès, dans sa consciencieuse *Histoire de la Révolution de* 1848, raconte que M. de Saint-Arnaud a été accusé par les soldats de la garde municipale

de n'avoir pas conservé toute sa présence d'esprit, dans le moment difficile qui suivit la reddition au peuple de la Préfecture de police. Quoi qu'il en soit, le général qui avait failli être massacré par une foule furieuse et n'avait dû son salut qu'au dévouement de quelques citoyens, qui l'arrachèrent du milieu du peuple et le conduisirent près de M. Garnier-Pagès que l'on venait de proclamer maire de Paris, le général de Saint-Arnaud, disons-nous, avait conservé le plus amer souvenir et la plus violente rancune de l'humiliation que lui avaient fait subir les Parisiens.

On a vu, dans le précédent chapitre, comment, au dire de divers écrivains bonapartistes, la guerre de Kabylie fut entreprise pour mettre en relief le général de Saint-Arnaud, et comment les journaux officieux de la Présidence furent invités à célébrer les exploits que le général devait accomplir, le tout de façon à ce que son élévation au ministère de la guerre ne semblât pas une mesure par trop anormale.

Nous tenons cependant de bonne source que la nomination de M. Saint-Arnaud à ce ministère fut considérée par le général Cavaignac, qui l'avait beaucoup connu en Afrique, comme un indice certain qu'il se préparait quelque Coup d'État militaire contre l'Assemblée nationale. L'honorable général s'expliqua très-ouvertement devant ses amis politiques sur les raisons qui l'amenaient à une telle appréciation

Le général Cavaignac ne se trompait pas. M. de Saint-Arnaud fut même le seul des ministres du 27 octobre qui ait été initié aux projets du Président.

M. de Maupas, préfet de police, dont le concours avait une importance capitale pour le Président, ne paraît avoir été mis dans la confidence des projets de Louis-Napoléon que peu avant son entrée à la Préfecture.

Il ne nous est pas possible de donner des détails précis à ce sujet. Mais ce qui paraît certain, c'est que lorsque M. de Maupas remplaça M. Carlier à la Préfecture de police, il n'ignorait pas à quelle œuvre il était appelé à donner son concours.

Un autre personnage, le général Magnan, commandant en chef de l'armée de Paris, depuis le 15 juillet 1851, doit encore être compté parmi les confidents et les préparateurs du Coup d'État.

M. Magnan avait été officier sous le premier Empire. Colonel en 1831, il avait été autorisé à passer dans l'armée belge, où il servit quelques années. En 1840, il était rentré dans l'armée française avec le grade de général.

Par une bizarre coïncidence, il avait figuré comme témoin à charge dans le procès de Louis-Napoléon après l'affaire de Boulogne.

Sa déposition est au *Moniteur* du 1er octobre 1840. Elle est trop curieuse pour que nous n'en citions pas quelques extraits.

Le général Magnan commandait à Lille au moment où Louis-Napoléon préparait son débarquement à Boulogne. Un ami du Prince, M. Mésonan, qui était lié avec le général Magnan, s'était chargé de sonder les dispositions de celui-ci. Le général raconta devant la Cour des pairs une première visite qu'il avait reçue de M. Mésonan et continua en ces termes :

« Le lendemain, 17 juin, le commandant Mésonan, que je « croyais parti, entre dans mon cabinet, annoncé comme toujours « par mon aide de camp. Je lui dis : « Commandant, je vous « croyais parti. — Non, mon général, je ne suis pas parti. J'ai « une lettre à vous remettre. — Une lettre pour moi, et de qui? « — Lisez, mon général. » Je le fais asseoir, je prends la lettre; « mais au moment de l'ouvrir, je m'aperçus que la suscription « portait : *A Monsieur le commandant Mésonan.* Je lui dis : « Mais, « mon cher commandant, c'est pour vous, ce n'est pas pour moi. « — Lisez, mon général ! » J'ouvre la lettre et je lis :

« Mon cher commandant, il est de la plus grande nécessité que vous « voyiez de suite le général en question; vous savez que c'est un homme « d'exécution et sur qui on peut compter; vous savez aussi que c'est « un homme que j'ai noté pour être un jour maréchal de France. Vous « lui offrirez 100 000 francs de ma part, et vous lui demanderez chez « quel banquier ou chez quel notaire il veut que je lui fasse compter « 300 000 francs, dans le cas où il perdrait son commandement. »

« Je restai stupéfait, je fus comme anéanti, je ne trouvais en ce « moment aucune parole à dire ! L'homme que j'avais reçu chez « moi, que j'estimais et dont je croyais être estimé, me remettait « cette lettre à brûle-pourpoint sans m'avoir jamais parlé du « Prince Napoléon, sans que, dans ma conduite ou dans mes dis- « cours, rien ait pu donner ouverture à une pareille communi- « cation !

« Cependant, l'indignation que je ressentais se calma; je pris « la lettre en tremblant, et je dis : « Commandant ! à moi, à moi « une pareille lettre ! je croyais vous avoir inspiré plus d'estime. « Jamais je n'ai trahi mes serments, jamais je ne les trahirai. « Mais vous êtes fou, commandant; mon attachement, mon res- « pect pour la mémoire de l'Empereur ne me feront jamais tra- « hir mes serments au Roi. » Je remis la lettre au commandant « en lui disant que c'était un parti ridicule et perdu. Le comman-

« dant était interdit, pâle, inquiet. Malgré mon irritation, j'en « eus pitié. Je l'avoue, mon devoir, je ne l'ai pas fait, c'était « d'envoyer au ministre de la guerre cette lettre dont on abuse « aujourd'hui pour me faire passer pour un dénonciateur. »

Malgré cet étrange précédent dans les relations du général Magnan et de Louis-Napoléon, le général n'en était pas moins, en 1851, complétement disposé à seconder le Président de la République dans son entreprise contre l'Assemblée nationale.

C'est lui qui se chargea de faire pressentir aux généraux placés sous ses ordres l'imminence des événements. La chose est racontée ainsi qu'il suit par M. Belouino, dans le livre déjà cité, p. 59 :

« Quelque temps avant la séance du 17 novembre, le général « Magnan avait réuni dans son salon tous ses officiers généraux. « Messieurs, leur avait-il dit, il peut se faire que d'ici à peu de « temps votre général en chef juge à propos de s'associer à une « détermination de la plus haute importance. Vous obéirez pas- « sivement à ses ordres. Toute votre vie, vous avez pratiqué et « compris le devoir militaire de cette façon-là. . . . . .
. . . . . .

« Mais quoi qu'il arrive, ma responsabilité vous couvrira. Vous « ne recevrez pas un ordre qui ne soit écrit et signé de moi. Par « conséquent, en cas d'insuccès, quel que soit le gouvernement « qui vous demande compte de vos actes, vous n'aurez qu'à mon- « trer, pour vous garantir, ces ordres que vous aurez reçus. »

M. Granier de Cassagnac raconte une scène analogue, la même sans doute qu'il place au 26 novembre. Vingt et un généraux, dit-il, auraient été réunis dans le salon de leur commandant en chef, et informés par lui que l'Élu du peuple ferait peut-être un prochain appel à la souveraineté de la nation et au dévouement de l'armée. Le général Reybell, parlant au nom de ses collègues, aurait répondu à cette confidence en affirmant que le concours enthousiaste de l'armée était acquis à Louis-Napoléon.

« Une chaleureuse acclamation, ajoute M. Granier de Cassa- « gnac, couvrit les paroles de M. le général Reybell. Toutes les « mains se cherchèrent, et dès ce moment, on put dire avec « certitude que la France allait sortir de l'abîme [1]. »

1. Voir l'*Histoire de la chute de Louis-Philippe*, etc., par Granier de Cassagnac, 2e volume, pages 391, 392 et 393.

M. Granier de Cassagnac dit encore que les vingt et un généraux s'engagèrent par serment à tenir secret ce qui venait de se passer entre eux, et que ce secret fut si bien gardé que lui, M. de Cassagnac, serait le premier, après cinq ans écoulés, à faire connaître « l'existence et les résultats de cette réunion mémorable. » Il paraît évident qu'ici M. de Cassagnac se trompe. La scène révélée par lui n'est autre que celle que M. Belouino racontait, quelques mois après le Coup d'État, lorsque les souvenirs étaient frais, scène qu'il plaçait, sans doute avec raison, à une soirée antérieure à la séance du 17 novembre. Quoi qu'il en soit, voici les noms de ces vingt et un généraux : MM. Magnan, Cornemuse, Hubert, Sallenave, Carrelet, Renault, Levasseur, de Cotte, de Bourgon, Canrobert, Dulac, Sauboul, Forey, Ripert, Herbillon, Marulaz, de Courtigis, Korte, Tartas, d'Allonville et Reibell.

Il paraît cependant que le général Magnan ne s'engagea pas dans l'entreprise assez avant pour qu'il ne lui fût plus possible de se dédire au besoin. « Il avait expressément demandé, dit M. Granier de Cassagnac (2e vol., page 408) de n'être prévenu qu'au moment de prendre les dispositions nécessaires et de monter à cheval. » Il n'agit, d'ailleurs, que muni d'ordres formels de son chef hiérarchique, le ministre de la guerre, ce qui, selon la théorie si fort en vogue en ce moment dans l'armée, mettait sa responsabilité à couvert et le garantissait en cas d'insuccès.

C'est ainsi que MM. de Morny, de Persigny, Fleury, Saint-Arnaud, de Maupas et Magnan furent les premiers confidents de Louis-Napoléon et préparèrent avec lui ce Coup d'État célèbre qui devait renverser la Constitution républicaine de 1848 pour y substituer, à bref délai, la restauration de l'Empire et de la dynastie napoléonienne.

Une remarque a été faite, qui ne saurait manquer de frapper un esprit observateur : c'est l'absence parmi les coopérateurs du Coup d'État de tout personnage qui eût conquis, à cette époque, quelque autorité dans le pays soit par son rôle politique, soit par une carrière militaire ou civile remplie avec distinction.

Les confidents de Louis-Napoléon furent des hommes relativement obscurs, de talents presque ignorés, ayant pour la plupart leur réputation et leur fortune à conquérir.

Le plan d'exécution du Coup d'État était fort simple et présentait infiniment moins de difficultés qu'on ne s'est plu à le dire. La centralisation plaçant toutes les forces organisées

dans les mains du Président, le dogme de l'obéissance passive garantissant le concours des subalternes si les chefs supérieurs étaient acquis, il suffisait d'avoir ces derniers. Or, c'était déjà fait de longue date.

Avec le concours du ministre de la guerre, du commandant en chef de l'armée et du préfet de police, le Président n'avait qu'à dire un mot pour devenir maître absolu de Paris, et avec Paris, de la France.

Les principales mesures auxquelles on s'arrêta furent celles-ci :

1° Arrestation nocturne des représentants, surtout des généraux dont l'influence paraissait le plus redoutable. C'était la part de la tâche réservée au préfet de police et à ses agents ;

2° Occupation nocturne du palais de l'Assemblée ; distribution des troupes sur les points stratégiques de la capitale ;

3° Impression et publication des décrets et proclamations du Président ; saisie de tous les journaux républicains ou parlementaires.

Il fut convenu que ces diverses opérations seraient accomplies de nuit. Comme on était en hiver, on fixa le moment de l'exécution entre cinq heures et demie et six heures et demie du matin, l'heure où Paris sommeille.

Si ces opérations réussissaient, l'Assemblée, privée de ses membres les plus énergiques et les plus influents, dans l'impossibilité de se réunir au lieu de ses séances, ne pourrait tenter que de vaines protestations. Il y avait de bonnes raisons de supposer que le peuple ne bougerait pas ; son mépris pour la majorité législative, sa haine des royalistes, combinés avec le rétablissement du suffrage universel, permettaient d'espérer, sinon son approbation enthousiaste, du moins son abstention.

L'armée de Paris, composée de régiments soigneusement choisis, commandés par des chefs sur lesquels le Président pouvait compter, était assez nombreuse pour faire face aux plus formidables résistances. Elle ne comprenait pas moins de soixante mille hommes, qui pouvaient en vingt-quatre heures être renforcés par trente mille soldats des garnisons voisines

Louis-Napoléon n'avait rien négligé pour préparer les troupes à le seconder dans une entreprise que le concours de l'armée rendait seul possible.

Des banquets avaient réuni au palais de l'Élysée des milliers d'officiers et de sous-officiers, à la table du Président.

Des allocutions, dont les commentaires de la caserne se chargeraient de dégager le véritable sens, avaient préparé les soldats à l'idée d'une révolution militaire. On leur répétait qu'ils avaient une revanche à prendre sur les Parisiens, la honte des « crosses en l'air » du 24 février à effacer ; on s'attachait à raviver en eux le culte des souvenirs du premier Empire et du nom de Napoléon, demeuré si puissant sur l'esprit des soldats ; on entretenait par des excitations continuelles cet « esprit militaire, » qui se traduit par le mépris du bourgeois, la haine de l'avocat, de l'homme de la discussion, le dédain de tout ce qui ne porte pas le sabre et n'obéit pas sans phrases.

On avait, semble-t-il, assez bien réussi.

Un admirateur enthousiaste du Coup d'État, M. Mayer, a donné sur les dispositions de l'armée quelques détails dignes d'intérêt :

« Ce n'est un mystère pour personne, dit M. Mayer, que depuis la révocation du général Changarnier, l'état-major de « l'armée dut être et fut effectivement transformé par l'admission successive de cette génération plus jeune, plus intrépide, « plus dévouée, pour qui et par qui fut exécutée l'immortelle « expédition de Kabylie, véritables cadets de la gloire, presque « tous en possession, à l'heure actuelle, *de la succession de leurs « scrupuleux et constitutionnels aînés*. De ces cadets, le plus « illustre dut monter le plus haut en grade, et c'est ainsi que « M. Leroy de Saint-Arnaud... fut appelé au commandement « général de l'armée..... Nature ardente, droiture inflexible, « M. de Saint-Arnaud professe, *comme tout homme né soldat, le « plus franc mépris pour les finesses de la politique et les combinaisons du parlementarisme*[1].

« ....L'état-major ne comptait plus que des généraux décidés « à passer le Rubicon ou à mourir.

« ....Ce qui a fait la discipline de notre armée, et par conséquent sa gloire, c'est *qu'en dépit de la civilisation, des journaux et des livres, elle n'a jamais eu des idées*, mais des « instincts ; elle aime ou elle hait, carrément, complétement, « jusqu'à la mort et jusqu'à la frénésie, mais sans calcul, sans « restrictions et *surtout sans phrases*. L'Empire l'a bien prouvé[2]. »

1. *Histoire du 2 décembre*, par P. Mayer, pages 37, 38.
2. *Histoire du 2 décembre*, par P. Mayer, page 164.

Plus loin, le même écrivain raconte l'anecdote suivante à l'appui de son appréciation :

« Il faut le dire, l'armée n'était pas seulement convaincue, « mais fanatisée. Le *brave et spirituel* colonel du 7e de lanciers, « M. Féray, racontait une anecdote *qui a la valeur d'un événe-* « *ment.* Il se trouvait avec un escadron de son régiment dans « les environs de Chaillot. On lui amène un des plus notoires « démagogues de cette commune, pris les armes à la main et « les poches pleines de balles Le colonel, voulant essayer jus- « qu'où allait l'obéissance chez ses soldats, appelle ses deux « plantons d'ordonnance, et leur dit, en secouant la cendre de « son cigare : *Vous allez me brûler la cervelle à ce brigand-là!* « *Faites-le mettre à genoux, et au commandement de : Feu ! cassez-* « *lui la tête.* Les deux lanciers arment *froidement* leurs pistolets, « prennent à la cravate l'homme qui se tordait et criait : grâce! « lui appliquent leur arme sur chaque tempe, et attendent, « *avec le plus grand calme,* le commandement du colonel. Em- « menez-le, dit M. Féray, il est trop lâche *pour être fusillé par* « *de braves gens comme vous.* Et il le fit conduire à la Préfecture « de police. *Quels hommes!* disait-on à M. Féray, quand il ra- « conta cet incident. — Tout mon régiment eût fait de même, « répondit le gendre du maréchal Bugeaud[1]. »

Le 9 novembre, le Président de la République avait réuni à l'Élysée les officiers des régiments nouvellement arrivés à Paris. Le discours qu'il leur avait adressé ne manquait pas de signification.

En voici le passage saillant :

« Si la gravité des circonstances les ramenait (ces épreuves), « et m'obligeait de faire appel à votre dévouement, il ne me « faillirait pas, j'en suis sûr, parce que, vous le savez, je ne « vous demanderai rien qui ne soit d'accord avec mon droit « *reconnu par la Constitution,* avec l'honneur militaire, avec les « intérêts de la patrie ; parce que j'ai mis à votre tête des hom- « mes qui ont toute ma confiance et qui méritent la vôtre, parce « que, si jamais le jour du danger arrivait, je ne ferais pas « comme les gouvernements qui m'ont précédé, et je ne vous « dirais pas : Marchez, je vous suis : mais je vous dirais : Je « marche, suivez-moi ! »

Il paraît que les mots *reconnu par la Constitution,* lesquels sont dans le texte du discours au *Moniteur,* n'avaient pas été

1. *Histoire du 2 décembre,* par P. Mayer, page 164.

prononcés par Louis-Napoléon. M. Mayer le dit en ces termes: « Le Président ne prononça pas ces quatre derniers « mots, que le ministère fit ajouter par un scrupule que tout « le monde comprit. Il y avait encore une Constitution [1]. »

L'armée qui devait jouer le rôle prépondérant dans le Coup d'État étant ainsi préparée et disposée, il n'y avait plus qu'à s'assurer le concours de la police. Ce concours était indispensable, mais avec celui de l'armée, il suffisait. L'histoire doit noter cette particularité remarquable: deux seules forces ont fait le Coup d'État, l'armée et la police. M. de Maupas, était dans la confidence de Louis-Napoléon. Ses agents, tous soigneusement choisis par M. Carlier, — nous voulons parler des agents supérieurs, — étaient prêts à s'associer à toute entreprise qui serait dirigée contre le pouvoir parlementaire, et surtout contre le parti républicain.

Le secret des préparatifs du Coup d'État fut très-bien gardé. C'était le plus difficile.

Le moment fut choisi à merveille, quatorze jours après le rejet de la proposition des questeurs, lorsque le public, tant de fois trompé par de faux bruits de Coup d'État, avait fini par ne plus y croire.

Un incident, qui aurait pu réveiller les soupçons, passa non pas inaperçu, mais incompris.

Le Président de la République nomma chef d'état-de la garde nationale de Paris, un certain M. Vieyra.

L'honorable général Perrot, commandant en chef de la garde nationale, donna sur le-champ sa démission pour ne pas être en rapports avec ce personnage.

Le lendemain, 30 novembre, le général Lawœstine était nommé en remplacement du général Perrot. Il n'y a pas lieu de croire néanmoins qu'il eût été mis dans la confidence de ce qui se préparait. Quant au nouveau chef d'état-major Vieyra, il s'était chargé de prendre des mesures pour empêcher la garde nationale de se réunir.

C'est dans ces derniers jours que le Président s'assura du concours de M. de Saint-Georges, directeur de l'Imprimerie nationale.

Tout était donc prêt pour l'action.

(1) *Histoire du 2 décembre*, par P. Mayer, page 22.

CHAPITRE III

La soirée du 1er décembre au palais de l'Élysée. — Les manuscrits sont portés à l'Imprimerie nationale. — Mesures prises par le préfet de police. — Le palais de l'Assemblée nationale est surpris de nuit par le colonel Espinasse.— Détails à ce sujet.—Arrestation des questeurs. —MM. Baze et le général Leflô.—Détails circonstanciés sur l'arrestation du général Bedeau. — Les arrestations des seize représentants réussissent.—Liste de citoyens arrêtés dans la même nuit.— Décrets du Président de la République. — L'appel au peuple.— Proclamation à l'armée. — Premières impressions de la population parisienne. — Attitude du peuple. — La bourgeoisie libérale est hostile au Coup d'État.

Louis-Napoléon avait choisi le 2 décembre, anniversaire d'Austerlitz, pour l'exécution du coup d'État.

Le lundi soir 1er décembre, il tint sa réception habituelle à l'Élysée. La foule était considérable.

« Le Prince, dit M. de Cassagnac, se montra à ses hôtes avec « le calme inaltérable de son esprit et avec l'aménité ordinaire « de ses manières. L'observateur le plus attentif n'aurait su dé- « couvrir ni sur son front un nuage, ni dans ses paroles une préoc- « cupation[1]. »

Ceux des ministres qui ignoraient ce qui se préparait étaient mêlés aux confidents. Le nouveau chef d'état-major de la garde nationale, Vieyra, était là.

Le docteur Véron raconte, dans ses *Mémoires*[2], l'incident suivant :

« Le Prince, étant adossé à une cheminée, fit signe à M. Vieyra, colonel d'état-major de la garde nationale, d'approcher, et lui dit, assez bas pour n'être entendu que de lui :

1. *Histoire de la chute de Louis-Philippe*, etc., par Granier de Cassagnac, 2e volume, page 398.
2. *Nouveaux Mémoires d'un bourgeois de Paris*, par le docteur L. Véron, pages 343, 344.

« — Colonel, êtes-vous assez fort pour ne rien laisser voir « d'une vive émotion sur votre visage ?

« — Prince, je le crois.

« — Eh bien ! c'est pour cette nuit !... Pouvez-vous m'affirmer « que demain on ne battra pas le rappel ?

« — Oui, Prince, si j'ai assez de monde pour porter mes « ordres.

« — Voyez Saint-Arnaud. — Il faut, ajouta Louis-Napoléon, « que vous couchiez ce soir à l'état-major.

« — Mais, si l'on me voyait passer la nuit sur un fauteuil à l'é- « tat-major, cela étonnerait.

« — Vous avez raison. Soyez-y à six heures du matin ; vous « serez averti : *Qu'aucun garde national ne sorte en uniforme.* « Allez. — Non, pas encore : vous auriez l'air de vous retirer par « mon ordre. »

« Le Prince s'éloigne, et le colonel va saluer des personnes de sa connaissance, sans qu'on pût se douter qu'il venait de recevoir une si terrible confidence. »

On dit que le premier soin de M. Vieyra fut de faire crever les caisses de tambours de la garde nationale, moyen efficace, quoique peu héroïque, d'empêcher qu'on ne battît le rappel.

Vers onze heures du soir, les invités s'étaient dispersés. Quatre personnes seulement étaient restées ; c'étaient MM. de Morny, de Saint-Arnaud, de Maupas et Mocquart, chef du cabinet du Président. M. Mocquart, ami particulier de Louis-Napoléon, connaissait ses projets, bien qu'il n'ait pas joué de rôle actif dans leur exécution.

M. de Morny avait affecté de se montrer au théâtre. Le docteur Véron raconte qu'il avait paru vers dix heures, « dans une des loges d'avant-scène de l'Opéra-Comique, où « chacun le put voir, très-élégant et saluant d'un geste cor- « dial tous ses amis. » Le docteur dit encore que pendant l'entr'acte, M. de Morny se montra dans la loge de Mme Liadières, où furent échangées les paroles suivantes :

« — Monsieur de Morny, dit-elle, on disait tantôt que le Pré- « sident de la République va balayer la Chambre. Que ferez- « vous ?

« — Madame, répondit M. de Morny, s'il y a un coup de balai, « je tâcherai de me mettre du côté du manche. »

« Avec un peu d'attention, ajoute le docteur Véron, mais ils « étaient bien loin de songer au péril qui les menaçait, le géné-

« ral Cavaignac et le général de Lamoricière, assis dans une loge « à côté, auraient entendu la question de Mme Liadières et la ré- « ponse de M. de Morny [1]. »

Un peu avant minuit, M. de Béville, un des aides de camp du Président, initié récemment au projet du Coup d'État, entra dans le cabinet où se trouvaient déjà Louis-Napoléon, de Morny, de Maupas, de Saint-Arnaud et Mocquart. M. de Béville s'était chargé de porter à l'Imprimerie nationale les manuscrits des décrets et proclamations. Louis-Napoléon avait écrit, dit-on, sur cette liasse de papiers ce mot : *Rubicon*.

Il ne semble pas que le commandant Fleury ait été présent à ce dernier conseil. On assure cependant qu'il ne restait pas inactif. Ce que nous allons dire de son rôle en ce moment nous a été raconté par une personne digne de foi, mais nous ne saurions garantir la parfaite exactitude des détails.

Le commandant Fleury aurait rempli vers minuit une mission de confiance. Une compagnie de gendarmerie mobile avait reçu l'ordre d'occuper l'Imprimerie nationale, sous un prétexte quelconque. C'était le premier acte matériel du Coup d'État. M. Fleury en aurait surveillé l'exécution. La marche de la troupe et l'occupation de l'imprimerie s'étant effectuées sans donner l'éveil à la population, le commandant serait revenu à l'Élysée informer le Président que tout allait bien.

Louis-Napoléon remit alors le paquet de manuscrits au colonel de Béville, qui les porta à l'imprimerie, où le directeur, M. de Saint-Georgss, attendait. Celui-ci donna l'ordre de les composer. Les ouvriers avaient été consignés depuis la veille pour un travail urgent. Les manuscrits furent coupés de manière à ce que les compositeurs ne pussent découvrir le sens de ce qu'ils composaient. On raconte néanmoins que, malgré cette précaution, il y eut de leur part une certaine méfiance et quelques velléités de refuser le travail demandé : ils obéirent cependant et restèrent, chacun sous la surveillance de deux agents de police, jusqu'à ce que tout fût terminé. La compagnie de gendarmerie qui occupait l'impri-

L. *Nouveaux Mémoires d'un bourgeois de Paris*, par le docteur V ron, pages 344, 45.

merie était commandée par le capitaine Delaroche d'Oisy. Sa consigne était simple, dit M. F. Mayer : « Fusiller « tout ce qui tenterait de sortir ou de s'approcher d'une « fenêtre. Rien de plus clair, mais rien de plus nécessaire « aussi. »

Les manuscrits imprimés, tirés à un grand nombre d'exemplaires, furent portés vers quatre ou cinq heures du matin à la Préfecture de police.

Pendant ce temps, à l'Élysée, Louis-Napoléon écrivait des lettres pour congédier ceux de ses ministres qui n'étaient pas initiés au projet. Il signa également un décret qui nommait M. de Morny ministre de l'intérieur, en remplacement de M. de Thorigny.

On raconte que vers ce moment, une certaine hésitation se serait produite chez l'une des personnes engagées dans l'entreprise, et que l'intervention énergique du commandant Fleury n'aurait pas été inutile pour faire cesser ce commencement de défaillance.

C'est probablement vers deux heures et demie que fut signé l'ordre destiné au général Magnan. Cet ordre lui parvint, selon M. Granier de Cassagnac, vers trois heures du matin. A quatre heures, le ministre de la guerre, de Saint-Arnaud, et le préfet de police, de Maupas, étaient à leurs postes respectifs. M. de Morny se disposait à aller congédier M. de Thorigny, lequel ne se doutait de rien.

M. de Maupas reçut bientôt les imprimés. Les afficheurs habituels de la Préfecture de police attendaient, ignorant bien entendu ce qu'ils devaient afficher; les pièces leur furent distribuées, et ils se répandirent dans toutes les directions, escortés par des sergents de ville. Il était alors six heures et demie, environ.

Il s'était déjà passé dans l'intervalle des incidents d'une grande importance. On sait que l'un des points essentiels du plan du Coup d'État était l'arrestation des représentants et des citoyens dont on redoutait l'influence. C'était la part de la tâche commune qui revenait spécialement à M. de Maupas. Le nombre des personnes à arrêter ainsi était de soixante-dix-huit, dont seize représentants du peuple, inviolables, aux termes de la Constitution.

« Les unes et les autres, dit M. Granier de Cassagnac dans son « *Récit complet et authentique*, etc., page 5, étaient surveillées et « comme gardées à vue par des agents invisibles, et pas un de

« ces agents ne soupçonnait le but de sa mission réelle, ayant « tous reçu des missions diverses et imaginaires.

« Les huit cents sergents de ville et les brigades de sûreté « avaient été consignés à la préfecture de police, le 1er décembre, « à onze heures du soir, sous le prétexte de présence à Paris des « réfugiés de Londres. A trois heures et demie du matin, le 2, « les officiers de paix et les quarante commissaires de police « étaient convoqués à domicile. A quatre heures et demie, tout le « monde était arrivé et placé, par petits groupes, dans des pièces « séparées, afin d'éviter les questions.

« A cinq heures, tous les commissaires descendirent, un à un, « dans le cabinet du préfet, et reçurent de sa bouche la confi- « dence pleine et entière de la vérité, avec les indications, les in- « struments et les ordres nécessaires. Les hommes avaient été « appropriés avec un soin spécial au genre d'opération qui leur « était confié, et tous partirent, pleins de zèle et d'ardeur, réso- « lus d'accomplir leur devoir à tout prix. Aucun n'a failli à sa « promesse. »

Une des choses qui surprendront certainement le plus la postérité dans les événements que nous racontons, sera, sans doute, l'unanimité des quarante commissaires de police à s'associer aux projets dont M. de Maupas leur fit ainsi confidence. Il s'agissait de se rendre complices d'un acte que l'article 68 de la Constitution qualifiait de crime de haute trahison; il s'agissait d'arrêter des représentants inviolables, acte que la Constitution qualifiait également de crime. Aucun de ces magistrats n'ignorait la loi. Cependant pas un seul n'hésita. Le préfet de police leur remit des mandats d'arrêt, préparés à l'avance, tous uniformément motivés sur l'accusation « de complot contre la sûreté de l'État, et de détention d'armes de guerre. »

M. Mayer, qui professe pour M. de Maupas une admiration particulière, dit à ce sujet:

« Il lui fallut surtout cette chaleur de cœur, cet enthousiasme « de dévouement dont la jeunesse ne fait qu'exciter les élans. « Quelle responsabilité de signer de son nom, sans hésitation au- « cune, et en temps de paix, l'ordre d'arrêter des généraux et « des représentants que l'on considérait comme les gloires mili- « taires et parlementaires de la France[1] ! »

(1) *Histoire du 2 décembre*, par L. Mayer, page 55.

Parmi les représentants à arrêter se trouvaient quatre généraux, des plus illustres que la France possédât, MM. Bedeau, Cavaignac, Changarnier, Lamoricière; deux autres officiers supérieurs d'une haute distinction, le général Leflô et le lieutenant-colonel Charras; une des gloires de la tribune française, M. Thiers. Les autres représentants désignés par les mandats d'arrêt, la plupart républicains, tous hommes de cœur et de fortes convictions, étaient MM. Baze, questeur de l'Assemblée, Beaune, capitaine Cholat, Greppo, Lagrange, Miot, Nadaud, Roger (du Nord) et le lieutenant Valentin.

Mais avant de raconter les détails de ces arrestations, nous devons dire comment s'accomplissait l'une des mesures les plus épineuses du plan du Coup d'État, l'occupation du palais de l'Assemblée nationale. La garde de l'Assemblée se composait d'un bataillon d'infanterie de ligne, qu'on changeait tous les jours, et d'une batterie d'artillerie. Ces troupes étaient casernées dans les dépendances du palais. Elles obéissaient au lieutenent-colonel Niol, commandant militaire de l'Assemblée, lequel ne dépendait que de l'Assemblée nationale elle même. Le chef du bataillon de garde et le capitaine commandant de la batterie ne prenaient leur consigne que du lieutenant-colonel Niol. On ne songea pas à gagner le commandant militaire de l'Assemblée; son caractère bien connu ne permettait pas qu'on lui proposât un acte qu'il eût considéré comme une trahison.

L'occupation du palais était cependant essentielle pour la réussite du plan du Coup d'État.

On savait bien à quoi s'en tenir sur la fermeté du Président de l'Assemblée nationale, Dupin et l'on s'en souciait peu; mais on redoutait l'énergie des deux questeurs, MM. Baze et le général Leflô, qui étaient, comme M. Dupin, logés dans le palais. Si l'on ne s'emparait d'eux par surprise, ainsi que du lieutenant-colonel Niol, ils pouvaient fermer les grilles du palais, s'y fortifier; les troupes de garde maintenues par ces deux officiers supérieurs pouvaient résister, et le succès du Coup d'État était plus que compromis.

Un colonel d'infanterie, initié au projet du coup d'État, M. Espinasse, commandant alors le 42e de ligne, se chargea d'exécuter la surprise du palais. Un bataillon de son régiment avait été désigné pour prendre la garde de l'Assemblée, le 1er décembre. Le commandant de ce bataillon ne fut informé de rien; il prit comme à l'ordinaire sa consigne du lieutenant-colonel Niol. Vers minuit, le général Leflô rentra

dans son appartement, après s'être assuré, ainsi qu'il le faisait depuis quelque temps, que les postes et les factionnaires étaient placés conformément aux prescriptions habituelles. A deux heures du matin, le chef du bataillon de garde, en faisant sa ronde, remarqua quelques allées et venues. Le capitaine adjudant-major avait été mandé hors du palais par le colonel Espinasse, sans raison plausible. Le chef de bataillon inquiet chercha à pénétrer jusqu'au commandant militaire; il ne put trouver son logement. De nouveaux indices l'ayant encore alarmé, vers cinq heures et demie du matin, il se remit à la recherche du lieutenant-colonel Niol, le trouva enfin, et lui fit part de ses inquiétudes. Le commandant militaire se leva à la hâte. Il était trop tard. Le capitaine adjudant-major avait ouvert la porte de la rue de l'Université au colonel Espinasse, qui avait déjà pénétré dans le palais avec les deux autres bataillons de son régiment.

Le chef de bataillon de garde, sortant de chez M. Niol, aperçoit son colonel, à la tête des soldats, dans l'allée qui conduit à l'hôtel de la présidence. Il court vers lui, et s'écrie : — « Mon colonel, que venez-vous faire ici? — Prendre le « commandement et exécuter les ordres du Prince. — Ah! « vous me déshonorez, colonel! » Et ce disant, le loyal officier arracha ses épaulettes, brisa son épée et les jeta aux pieds de M. Espinasse. Nous regrettons de ne pas connaître son nom[1]. Le docteur Véron dit dans ses *Mémoires* que ce militaire donna, dès le lendemain, sa démission et renonça à son grade, plutôt que d'adhérer à ce qui s'accomplissait.

Le colonel Espinasse l'avait fait écarter par ses grenadiers, et, guidé par un des agents de police attachés au service de l'Assemblée, il s'était dirigé rapidement vers l'appartement du commandant militaire du palais. Le lieutenant-colonel Niol n'avait pas achevé de se vêtir. On sauta sur son épée. — « Vous faites bien de la prendre, dit-il au colonel Espinasse, « car je vous l'aurais passée au travers du corps. » Il fut arrêté.

Tout ceci s'était passé avec une rapidité extrême. Les deux bataillons du 42e relevèrent tous les postes et occupèrent les issues du palais. L'artillerie de garde se retira sans faire mine de résister.

Ainsi s'accomplit ce mémorable coup de main.

M. de Persigny, qui en avait surveillé l'exécution, courut annoncer le succès à l'Élysée.

1. Nous avons appris ce nom depuis la publication des premières éditions de ce livre. Ce loyal militaire s'appelait Meunier.

En même temps que M. Espinasse, entraient, dans le palais de l'Assemblée, les deux commissaires de police chargés d'arrêter les questeurs. L'un de ces commissaires, M. Primorin, suivi d'un certain nombre d'agents et soutenu par une compagnie du 42e, arrive à la porte des appartements de M. Baze. Il sonne doucement. Une femme de service vient ouvrir. Les agents se précipitent à l'intérieur et pénètrent jusque dans la chambre à coucher de M. Baze. Le représentant, réveillé en sursaut, passait une robe de chambre. On se jette sur lui. M. Baze, indigné, proteste au nom de son inviolabilité parlementaire, crie à la trahison! Les agents n'écoutent rien. M. Baze, dont la colère décuplait les forces, résiste avec une indicible énergie. Mme Baze, demi-nue, court à une fenêtre pour appeler à l'aide; les agents portent la main sur elle. Son mari exaspéré luttait toujours. Enlevé enfin par les agents de police, il est porté ou traîné, presque absolument nu, jusqu'au poste de la place de Bourgogne. C'est là seulement qu'il put se vêtir. Une demi-heure après une voiture l'emmenait, sous escorte, à la prison de Mazas.

M. Bertoglio était le commissaire de police chargé d'arrêter le général Leflô, collègue de M. Baze à la questure. L'énergie bien connue du général rendait cette tâche non moins difficile que celle qu'exécutait au même moment M. Primorin. Le général dormait. M. Bertoglio, suivi de ses agents, pénètre dans la chambre où était couché le jeune fils du général, âgé de huit ans; l'enfant s'éveille; M. Bertoglio le rassure et lui dit qu'il a une communication importante à faire au questeur. L'enfant, sans défiance, conduit M. Bertoglio et ses agents dans la chambre à coucher de son père. Le général sautait du lit; on se précipita sur lui. Il protesta avec une énergie et une indignation extrêmes. Il fit appel à la loyauté des militaires présents; il se débattit, résista le plus longtemps possible. Mme Leflô, souffrante et enceinte de cinq mois, assistait à cette scène déplorable. Le jeune fils du général, en proie à une douleur au-dessus de son âge, conjurait les agents de ne pas faire de mal à son père, qu'il se reprochait en sanglotant d'avoir livré par sa naïve imprudence. Cependant, le général se calma, se revêtit de son uniforme et dit à M. Bertoglio qu'il allait le suivre. Parvenu au bas de son escalier, le général se trouva en face du colonel Espinasse, qui surveillait l'arrestation. Il l'apostropha avec véhémence, qualifiant le rôle qu'il remplissait dans des termes d'une crudité toute militaire. M. de

Cassagnac ajoute, dans son *Récit :* « Le colonel Espinasse « lui imposa silence et les soldats croisèrent la baïonnette « sur lui. » Il serait plus exact de dire que le colonel Espinasse essaya de lui imposer silence, car l'intrépide général ne cessa de faire appel à la loyauté des militaires qui remplissaient le palais de l'Assemblée, jusqu'au moment où, jeté dans un fiacre entre plusieurs agents de police, il fut emporté vers Mazas. Le général Leflô a rapporté souvent la réponse qu'il reçut alors d'un officier supérieur du 42e. Nous allons la reproduire : elle est caractéristique du sentiment qui dominait, au 2 décembre, dans les rangs de l'armée : « Quoi! avait fait le général Leflô en « apercevant cet officier, vous, un vieux soldat, vous consen- « tiriez à vous rendre complice d'une trahison, à porter la « main sur vos chefs? — Allez, répliqua l'officier, nous « avons assez des généraux avocats et des avocats généraux. »

Il était alors entre six heures et demie et sept heures du matin. Un déploiement de troupes considérable enveloppait les abords de l'Assemblée nationale et du palais de l'Élysée, où se trouvait le Président. La brigade Ripert occupait le palais de l'Assemblée, le 42e de ligne faisait partie de cette brigade; la brigade Forey occupait le quai d'Orsay; la brigade Dulac était massée dans le jardin des Tuileries; la brigade de Cotte était sur la place de la Concorde; la brigade Canrobert se tenait dans l'avenue Marigny et autour de l'Élysée; la brigade des lanciers du général Reybell et la division de cuirassiers du général Korte étaient massées sur les Champs-Élysées. Ces troupes entièrement réunies, pour ainsi dire, sous la main de Louis-Napoléon, ne s'élevaient pas à moins de 25000 hommes d'infanterie et 6000 cavaliers ou artilleurs.

Pendant que s'accomplissait la surprise du palais de l'Assemblée et que les questeurs étaient arrêtés dans les circonstances qui ont été dites, les autres arrestations projetées s'opéraient avec le même succès. Nous ne les raconterons pas toutes en détail; toutes ces choses se ressemblent. Nous ne pensons pas non plus qu'il soit nécessaire d'insister sur l'insigne fausseté de certains récits de ces arrestations publiés par divers admirateurs du Coup d'État, quelques semaines après les événements. Le mépris des honnêtes gens a fait depuis longtemps justice des productions des prétendus historiens dont la spécialité, après chaque révolution ou chaque réaction, indifféremment, est de baver sur les vaincus.

L'arrestation du général Changarnier, particulièrement redouté pour son autorité sur l'armée et son énergie bien connue, était considérée comme la plus importante. Le commissaire de police Lerat et le capitaine de la garde républicaine Baudinet furent chargés de l'opérer. C'étaient deux hommes audacieux, parfaitement choisis pour cette mission. Ils étaient accompagnés de quinze agents de police également choisis et de quarante soldats de la garde républicaine. Le général Changarnier, qui s'était tenu longtemps sur ses gardes, ne se méfiait plus de rien. Les confidences de l'ex-préfet de police, Carlier, lui avaient persuadé, assure-t-on, que le Coup d'État était indéfiniment ajourné.

Le commissaire Lerat se présente, à six heures et quelques minutes, à la porte de la maison du général, rue du Fauboug-Saint-Honoré, n° 3. Le concierge refuse d'ouvrir. Pendant qu'un agent parlemente avec lui et le retient, le commissaire et ses hommes pénètrent dans la maison par un magasin d'épicerie qui tenait un côté du rez-de-chaussée. Le concierge a déjà donné l'alarme ; mais les agents se précipitent dans l'escalier. Sur le palier du premier, ils rencontrent le domestique du général, une clef à la main ; ils la lui arrachent : c'était celle de l'appartement. Le commissaire ouvre. Le général, nu-pieds, en chemise, paraît, un pistolet à la main ; on se précipite sur lui, on le désarme. Quelques instants après, il était jeté dans une voiture et conduit à Mazas, sous l'escorte des gardes républicains à cheval.

La tâche d'arrêter l'illustre général Bedeau, l'un des plus nobles caractères, des plus hautes probités, des talents les plus remarquables qui aient jamais honoré l'armée française, cette tâche, disons-nous, était échue au commissaire de police Hubault jeune. Le général habitait rue de l'Université, n° 50.

M. Granier de Cassagnac raconte que le commissaire usa d'adresse avec le concierge et parvint à arriver jusqu'à la porte de l'appartement du général sans qu'on eût encore donné l'éveil. Les détails qui vont suivre peuvent être considérés comme n'étant que la reproduction du récit que faisait plus tard le général lui-même des circonstances de son arrestation[1].

1. Comparer notre version avec celle de M. Granier de Cassagnac, dans son *Récit complet et authentique*, etc., pages 9 et 10. Cette fois, le narrateur officieux n'a pas trop défiguré la physionomie de la scène.

M. Hubault jeune sonna. Le domestique du général, qui alla ouvrir, crut reconnaître M. Valette, secrétaire de la présidence de l'Assemblée, et se dirigea vers la chambre à coucher, en annonçant M. Valette. Le commissaire se précipita sur ses pas, suivi de cinq ou six agents, pénétra jusqu'au lit du général, à peine éveillé, et lui dit : « — Je suis commissaire de police, je viens vous arrêter. — J'en doute. Vous ignorez probablement que je suis représentant du peuple ; la Constitution me couvre; vous ne pouvez pas m'arrêter : ce serait un crime. — Je sais qui vous êtes, mais j'ai un mandat, et j'ignore s'il n'y a pas flagrant délit. — Oui, flagrant délit de sommeil; mais dites-moi votre nom. — Je suis Hubault jeune, commissaire de police. — Je connais votre nom, il a été honorablement cité plusieurs fois; mais puisque vous êtes magistrat, votre devoir est de faire respecter la loi et non de la violer. M'arrêter serait un attentat. »

M. Hubault lut alors le mandat d'arrêt signé de Maupas. Le général Bedeau entendant parler de complot, de détention d'armes de guerre, invita M. Hubault à mettre les scellés sur ses papiers. Le commissaire refusa et somma le général de se lever sans faire de résistance : « Je suis en force, » ajouta-t-il. — Si j'avais voulu résister, répliqua M. Bedeau, je sais jouer ma vie, et la vôtre ne serait plus à vous. Faites sortir ces gens. Je vais m'habiller. »

Le général s'habilla avec une lenteur « désespérante, » selon l'expression de M. de Cassagnac. Il voulait gagner du temps, arriver jusqu'au jour. Le bruit de son arrestation se répandant dans le quartier, il espérait être délivré par la population. Quand il fut enfin vêtu, il s'adossa contre la cheminée, et dit, avec un calme parfait, au commissaire : « — Je « vous ai averti du privilége constitutionnel qui me couvre; « j'ai essayé de vous faire comprendre la portée du crime « que vous commettez; maintenant, allez jusqu'au bout si « vous voulez ; faites entrer vos hommes, je ne sortirai d'ici « que si l'on m'en arrache. » M. Hubault jeune appela ses agents et leur commanda de saisir le général. — « Voyons, leur dit M. Bedeau, oserez-vous arracher d'ici, comme un malfaiteur, le général Bedeau, vice-président de l'Assemblée nationale? » Les agents hésitèrent un instant. M. Hubault jeune leur donna l'exemple; il prit le général au collet; les agents se ruèrent alors sur le vice-président de l'Assemblée nationale et le traînèrent, malgré sa résistance, jusqu'à la voiture qui attendait à la porte. Le général Bedeau criait

avec force : « A la trahison! Je suis le vice-président de « l'Assemblée nationale! » Quelques passants s'étaient arrêtés. Le général les aperçoit; il se nomme et crie avec une énergie nouvelle : « A la trahison! Je suis le général Be- « deau! A l'aide, citoyens! On arrête le vice-président de « l'Assemblée nationale! »

Déjà les passants s'étaient groupés, des citoyens accouraient dans l'intention de prêter main-forte au général, lorsqu'une nuée de sergents de ville déboucha, l'épée à la main, de la rue du Bac et dispersa les groupes. La voiture où l'on avait jeté le général partit au galop, garnie d'agents de police.

En arrivant à Mazas, le général Bedeau fit appel à la loyauté des soldats de garde. Ceux-ci semblèrent ne pas comprendre ce qu'il leur disait, et en réalité ils ne le comprenaient pas.

Le général de Lamoricière fut surpris à peu près comme l'avait été le général Bedeau, par le commissaire de police Blanchet. Les agents étaient dans sa chambre à coucher avant qu'il eût eu le temps de se reconnaître. Ceci se passait rue Las Cases, 11.

M. Granier de Cassagnac raconte que le général jetant les yeux sur sa cheminée, s'informa de ce qu'était devenu l'argent qu'il y avait déposé; son domestique répondit qu'il l'avait mis en sûreté. Le commissaire Blanchet s'offensa de l'observation du général : « Qui me dit que vous n'êtes pas des malfaiteurs? » répliqua M. de Lamoricière. Le général conduit en fiacre entre les agents, passa devant le poste de la Légion d'honneur; il mit la tête à la portière et essaya de haranguer les soldats. Le commissaire de police Blanchet ôta un bâillon de sa poche et menaça M. de Lamoricière de le bâillonner, s'il disait un seul mot.

M. Granier de Cassagnac qui rapporte cet incident, se sent saisi sans doute de quelque scrupule à l'égard du bâillon, car il se borne à dire : « Le commissaire ne lui laissa pas le « temps de proférer une parole, et lui fit observer qu'il se « verrait forcé de le traiter avec rigueur s'il faisait une nou- « velle tentative. » Le détail précis que nous donnons a été maintes fois affirmé par le général; ses amis vivants en rendraient témoignage.

C'est le commissaire de police Courteille qui était chargé d'arrêter le colonel Charras. On enfonça la porte de l'appartement du colonel, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 14. En-

tré dans sa chambre à coucher, le commissaire Courteille sauta sur un pistolet double, qui était posé sur un meuble. Le colonel Charras le rassura : « Il est déchargé, dit-il ; je ne croyais plus au Coup d'État; il est heureux pour vous que vous ne soyez pas venu quelques jours plus tôt, je vous aurais brûlé la cervelle. »

Nous regrettons de ne pouvoir raconter en détail tous les incidents de l'arrestation de M. Charras. Nous les tenons cependant de bonne source. Les convictions républicaines du regrettable colonel Charras lui inspirèrent dans cette triste circonstance une attitude et un langage que M. le commissaire Courteille, s'il vit encore, n'a certainement pas oubliés.

Nous passerons rapidement sur les autres arrestations, non que toutes n'aient présenté des incidents dignes d'intérêt, mais parce que nous ne voulons pas fatiguer le lecteur par la répétition de récits nécessairement condamnés à se ressembler.

Le général Cavaignac fut arrêté chez lui, rue du Helder, 17, par les soins du commissaire Colin.

Le commissaire Hubault aîné s'empara de M. Thiers, place Saint-Georges, 1.

Est-il besoin de dire que les libellistes, qui ont représenté l'illustre parlementaire, tremblant, effaré, comme un enfant pris en faute, ont odieusement menti? L'attitude de M. Thiers fut aussi digne que celle du général Bedeau, ce qui n'est pas peu dire.

Les récits dégoûtants qui ont été faits de l'arrestation du représentant Greppo, l'honnête et brave ouvrier lyonnais, sont aussi faux et encore plus odieux. Cette arrestation fut opérée par le commissaire Gronfier. Nous sommes convaincu que les auteurs de ces récits y regarderaient à deux fois, avant de les renouveler aujourd'hui que les calomniés ne sont plus des vaincus et des exilés contre lesquels tout est permis.

Le lieutenant Valentin, représentant de la gauche républicaine, jeune officier d'une rare énergie, fut surpris, au saut du lit, par le commissaire de police Dourlens et ses agents. Il n'a jamais pu s'expliquer, autrement que par la trahison d'une domestique, la brusque façon dont les agents pénétrèrent dans sa chambre à coucher.

M. Martin Nadaud, le maçon, représentant de la Creuse, particulièrement redouté pour son influence sur une partie

de la population ouvrière, fut arrêté par M. Desgranges, commissaire de police. On usa près de lui d'un subterfuge. Le commissaire prétexta une simple perquisition et engagea M. Nadaud à l'accompagner à son bureau. Le représentant monta en voiture avec le commissaire et un seul agent. C'est pendant le trajet que M. Desgranges lut son mandat et annonça à M. Nadaud qu'il le conduisait à Mazas.

Les représentants Beaune, Chollat, Lagrange, Miot et Roger (du Nord) furent arrêtés en même temps que leurs collègues.

Tous ces prisonniers furent conduits à Mazas.

Un officier supérieur, le colonel Thiérion, avait reçu le commandement de la prison par décret du Président, en date du 2 décembre; il s'y était établi à cinq heures du matin. Des troupes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie en gardaient les abords [1]. M. Thiérion eut à subir plus d'un choc moral dans cette matinée. Les représentants protestaient avec énergie contre leur incarcération. Le colonel Charras, apercevant M. Thiérion auprès du directeur de Mazas, l'apostropha vivement : « Voici, dit-il, un officier de « l'armée, commandeur de la Légion d'honneur, ce doit être « un honnête homme; je le prends à témoin de la violence « faite à un membre inviolable de l'Assemblée nationale ! » M. Thiérion se détourna. Le colonel Charras ne put voir son visage et ignora longtemps son nom et sa véritable qualité.

En même temps que les seize représentants dont nous venons de raconter l'arrestation, les agents amenaient à Mazas soixante ou soixante-dix-huit citoyens connus pour l'énergie de leurs convictions républicaines et redoutés comme « chefs de barricades. »

Voici les noms de quelques-uns d'entre eux :

Grignan, Stévenot, Michel, Artaud, Geniller, Vasbenter, Philippe, Bréguet, Delpech, Gabriel, Schmidt, Beaune, frère du représentant, Houl, Cellier, Jacotier, Kuch, Six, Brun, Lemerie, Malapert, Hilbach, Lecomte, Meunier, Buisson, Musson, Bonvallet, Guiterie, Choquin, Bilotte, Voinier, Thomas, Cunel, Boireau, Crousse, Baillet, Noguez, Lucas, Laserre, Cahaigne, Magin, Polino.

Parmi ceux dont les noms n'ont pas été cités, se trouvait

1. *Histoire de la chute de Louis-Philippe*, etc., par Granier de Cassagnac, 2e volume, page 402.

M. Deluc, qui échappa aux agents, combattit vaillamment dans les journées suivantes et parvint, après la défaite, à gagner la Belgique.

Pendant que s'opéraient les arrestations, M. de Morny s'installait au ministère de l'intérieur, congédiait poliment M. de Thorigny, et se disposait à télégraphier à tous les préfets la nouvelle de l'acte accompli par le Président. L'auteur de ce livre a raconté, dans un autre ouvrage, *la Province en décembre* 1851, l'accueil qui fut fait dans les départements à la dépêche de M. de Morny.

Tout ce que nous venons de retracer était accompli à sept heures du matin. A la même heure, les afficheurs avaient fini leur tâche, et on lisait placardées sur les murs de Paris les pièces officielles suivantes :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,

Décrète :

Art. 1er. — L'Assemblée nationale est dissoute.

Art. 2. — Le suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.

Art. 3. — Le peuple français est convoqué dans ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.

Art. 4. — L'état de siége est décrété dans l'étendue de la 1re division militaire.

Art. 5. — Le Conseil d'État est dissous.

Art. 6. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur,

DE MORNY.

PROCLAMATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

APPEL AU PEUPLE.

Français !

La situation actuelle ne peut durer plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée, qui devait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenue un foyer de complots. Le patriotisme de trois cents de ses membres n'a pu arrêter ses fatales tendances. Au lieu de faire des lois dans

l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile; elle attente au pouvoir que je tiens directement du peuple; elle encourage toutes les mauvaises passions; elle compromet le repos de la France : je l'ai dissoute, et je rends le peuple entier juge entre elle et moi.

La Constitution, vous le savez, avait été faite dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous alliez me confier. Six millions de suffrages furent une éclatante protestation contre elle, et cependant je l'ai fidèlement observée. Les provocations, les calomnies, les outrages m'ont trouvé impassible. Mais aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus respecté de ceux-là même qui l'invoquent sans cesse, et que les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies veulent me lier les mains, afin de renverser la République, mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de maintenir la République et de sauver le pays en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je reconnaisse en France, le peuple.

Je fais donc un appel loyal à la nation tout entière, et je vous dis : Si vous voulez continuer cet état de malaise qui nous dégrade et compromet notre avenir, choisissez un autre à ma place, car je ne veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à faire le bien, me rend responsable d'actes que je ne puis empêcher, et m'enchaîne au gouvernail quand je vois le vaisseau courir vers l'abîme.

Si, au contraire, vous avez encore confiance en moi, donnez-moi les moyens d'accomplir la grande mission que je tiens de vous.

Cette mission consiste à fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple et en le protégeant contre les passions subversives. Elle consiste surtout à créer des institutions qui survivent aux hommes et qui soient enfin des fondations sur lesquelles on puisse asseoir quelque chose de durable.

Persuadé que l'instabilité du pouvoir, que la prépondérance d'une seule Assemblée sont des causes permanentes de trouble et de discorde, je soumets à vos suffrages les bases fondamentales suivantes d'une Constitution que les Assemblées développeront plus tard.

1° Un chef responsable nommé pour dix ans;

2° Des ministres dépendants du pouvoir exécutif seul;

3° Un Conseil d'État formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps législatif;

4° Un Corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection;

5° Une seconde Assemblée, formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques.

Ce système, créé par le Premier Consul au commencement du siècle, a déjà donné à la France le repos et la prospérité ; il les lui garantirait encore.

Telle est ma conviction profonde. Si vous la partagez, déclarez-le par vos suffrages. Si, au contraire, vous préférez un gouvernement sans force, monarchique ou républicain, emprunté à je ne sais quel passé ou à quel avenir chimérique, répondez négativement.

Ainsi donc, pour la première fois depuis 1804, vous voterez en connaissance de cause, en sachant bien pour qui et pour quoi.

Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je provoquerai la réunion d'une nouvelle Assemblée et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous.

Mais si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la révolution de 89 et organisée par l'Empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le en consacrant les pouvoirs que je vous demande.

Alors la France et l'Europe seront préservées de l'anarchie, les obstacles s'aplaniront, les rivalités auront disparu, car tous respecteront, dans l'arrêt du peuple, le décret de la Providence.

Fait au palais de l'Elysée, le 2 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

PROCLAMATION

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A L'ARMÉE.

Soldats !

Soyez fiers de votre mission, vous sauverez la patrie, car je compte sur vous, non pour violer les lois, mais pour faire respecter la première loi du pays, la souveraineté nationale, dont je suis le légitime représentant.

Depuis longtemps vous souffriez, comme moi, des obstacles qui s'opposaient et au bien que je voulais vous faire et aux démonstrations de votre sympathie en ma faveur.

Ces obstacles sont brisés. L'Assemblée a essayé d'attenter à l'autorité que je tiens de la nation entière ; elle a cessé d'exister.

Je fais un loyal appel au peuple et à l'armée, et je leur dis : Ou donnez-moi les moyens d'assurer votre prospérité ou choisissez un autre à ma place.

En 1830 comme en 1848, on vous a traités en vaincus. Après avoir flétri votre désintéressement héroïque, on a dédaigné de consulter vos sympathies et vos vœux, et cependant vous êtes l'élite de la nation. Aujourd'hui, en ce moment solennel, je veux que l'armée fasse entendre sa voix.

Votez donc librement comme citoyens ; mais, comme soldats, n'oubliez pas que l'obéissance passive aux ordres du chef du Gouvernement est le devoir rigoureux de l'armée, depuis le gé-

néral jusqu'au soldat. C'est à moi, responsable de mes actions devant le peuple et devant la postérité, de prendre les mesures qui me semblent indispensables pour le bien public.

Quant à vous, restez inébranlables dans les règles de la discipline et de l'honneur. Aidez, par votre attitude imposante, le pays à manifester sa volonté dans le calme et la réflexion. Soyez prêts à réprimer toute tentative contre le libre exercice de la souveraineté du peuple.

Soldats, je ne vous parle pas des souvenirs que mon nom rappelle. Ils sont gravés dans vos cœurs. Nous sommes unis par des liens indissolubles. Votre histoire est la mienne. Il y a entre nous, dans le passé, communauté de gloire et de malheur ; il y aura, dans l'avenir, communauté de sentiments et de résolutions pour le repos et la grandeur de la France.

Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

LE PRÉFET DE POLICE AUX HABITANTS DE PARIS.

Habitants de Paris!

Le Président de la République, par une courageuse initiative, vient de déjouer les machinations des partis et de mettre un terme aux angoisses du pays.

C'est au nom du peuple, dans son intérêt et pour le maintien de la République, que l'événement s'est accompli.

C'est au jugement du peuple que Louis-Napoléon Bonaparte soumet sa conduite.

La grandeur de l'acte vous fait assez comprendre avec quel calme imposant et solennel doit se manifester le libre exercice de la souveraineté populaire.

Aujourd'hui donc, comme hier, que l'ordre soit notre drapeau ; que tous les bons citoyens, animés comme moi de l'amour de la patrie, me prêtent leur concours avec une inébranlable résolution.

Habitants de Paris,

Ayez confiance dans celui que six millions de suffrages ont élevé à la première magistrature du pays. Lorsqu'il appelle le peuple entier à exprimer sa volonté, des factieux seuls pourraient vouloir y mettre obstacle.

Toute tentative de désordre sera donc promptement et inflexiblement réprimée.

Paris, le 2 décembre 1851.

Le Préfet de police,

DE MAUPAS.

Si nous ne nous étions pas interdit tout jugement, toute appréciation de l'acte du 2 décembre, nous nous arrêterions longuement sur ces proclamations et décrets.

Mais comme nous avons circonscrit notre tâche dans les limites restreintes d'une simple narration, nos commentaires se borneront à faire ressortir ce qui, dans ces proclamations, a exercé un effet immédiat, en quelque sorte matériel, sur la marche des événements que nous avons encore à retracer.

Le lecteur aura sans doute été frappé de ces traits saillants :

1° La loi du 31 mai est abrogée; le suffrage universel est rétabli;

2° L'acte du 2 décembre n'est motivé que par les complots de la majorité royaliste; il est dirigé contre *les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies* et qui veulent *renverser la République;*

3° Le Président n'a qu'un but : *maintenir la République*, et sauver le pays en faisant appel à la souveraineté du peuple.

La proclamation aux soldats a seule un caractère différent. La pensée impérialiste s'y fait jour, mais extrêmement voilée.

Ces observations sont essentielles à noter si l'on veut comprendre les événements subséquents.

Quelle fut l'impression produite sur la population parisienne par la lecture des proclamations et par la nouvelle des événements de la nuit?

Ici, les témoignages abondent. Bien que venant des sources les plus diverses, des approbateurs comme des adversaires du Coup d'État, ils concordent d'une manière remarquable.

Il est certain que, dès le premier moment, l'acte du Président fut envisagé très-différemment par le peuple et par la bourgeoisie.

La plupart des ouvriers ne virent dans le Coup d'État et dans les proclamations que les points que nous avons fait ressortir : le rétablissement du suffrage universel, la chute de la majorité royaliste et le maintien de la République. Le sentiment de la légalité violée les toucha peu. Il y eut sans doute de nombreuses exceptions; mais nous notons l'impression dominante.

Traités en ennemis par la majorité de l'Assemblée législative; dépouillés par milliers de leur droit de suffrage; habitués à voir leurs idées, leurs aspirations, — leurs utopies si l'on veut, — conspuées à la tribune par les chefs parlementaires de la droite; persuadés en outre que la majorité com-

plotait une restauration monarchique, les ouvriers demeurèrent indifférents en voyant l'ancienne majorité chassée par le Président. Nourrissant d'ailleurs, depuis Juin, de profondes rancunes contre la bourgeoisie qui s'était montrée impitoyable contre eux, ils ne jugèrent pas devoir se préoccuper outre mesure de ce qui leur parut, au premier abord, une simple querelle entre Louis-Napoléon et les classes moyennes. On peut dire que la première impression des masses populaires se résuma dans ce propos, réel ou apocryphe, attribué au représentant Lagrange : « — C'est bien joué! »

Le peuple, du reste, ne connut dans la matinée que l'arrestation de Thiers, de Changarnier, de Lamoricière, de Cavaignac, de ceux qu'il considérait comme des ennemis. Ce n'est que beaucoup plus tard que les faubourgs apprirent que le Pouvoir exécutif frappait les républicains avancés bien plus rigoureusement encore que les parlementaires royalistes.

Ces premières impressions populaires se modifièrent dans une large mesure dès le lendemain; toutefois, jusqu'au dernier jour — nous voulons dire jusqu'au 5 décembre, — elles restèrent prépondérantes.

La bourgeoisie libérale, au contraire, se sentit directement atteinte par le Coup d'État. Aussi peut-on dire qu'à l'exception de la portion ultra-conservatrice, la classe moyenne, à Paris, se prononça contre le président.

Surprise d'abord, stupéfaite, décontenancée par le succès extraordinaire des mesures de la nuit, la bourgeoisie ne tarda cependant pas à se remettre et à s'agiter.

Un historiographe du Coup d'État auquel nous aurons à faire d'assez nombreux emprunts, M. le capitaine Mauduit, dans son livre intitulé : *Révolution militaire du 2 décembre*, raconte, avec une naïveté qui est la garantie de sa sincérité, l'impression que lui produisirent dans cette première journée le langage et l'attitude de la bourgeoisie. M. Mauduit parcourait les boulevards :

« Je me promenais, dit-il, en serpentant, au milieu de cette « foule de bonne compagnie, étudiant son esprit, ses intentions, « et ses vœux. Ses sentiments étaient évidemment hostiles au « Président et à l'armée; je le déplorais, car là se trouvaient un « grand nombre de personnes pour qui l'uniforme doit toujours « avoir un caractère sacré (*textuel*), quelle que soit l'épreuve à « laquelle soit soumis l'homme qui le porte!... L'esprit de parti

« ne devrait jamais aller jusqu'à méconnaître la vertu du devoir « militaire.... Mais, hélas! de nos jours, quelle vertu est à l'abri « de la haine politique[1] ? »

Là où les ouvriers n'avaient vu que le rétablissement du suffrage universel, les républicains de la classe moyenne virent clairement la dictature militaire, la suspension indéfinie de toutes les libertés et la restauration de l'Empire à bref délai. Cependant, comme il n'entre pas dans les habitudes de la bourgeoisie parisienne de lutter à force ouverte, tant que la population ouvrière n'a pas donné le signal de la résistance matérielle, les colères de la classse moyenne s'exhalèrent en protestations verbales, en cris de *vive la Constitution! vive la République!* genre de résistance peu redoutable pour qui dispose de soixante mille baïonnettes dévouées. On sait qu'il avait été pris des mesures pour que le rappel de la garde nationale ne pût être battu. Elles atteignirent parfaitement leur but. La garde nationale, qui aurait cependant pu se réunir spontanément, ne se montra nulle part. Il faut ajouter aussi que la bourgeoisie parisienne, frappée de l'isolement apparent de Louis-Napoléon, — aucun homme marquant dans la politique, aucun général distingué ne lui ayant donné son concours, — ne croyait pas au succès du Coup d'État. Le souvenir du dénoûment des précédentes entreprises de Louis-Napoléon, à Strasbourg et à Boulogne, hantait tellement les esprits, qu'on s'attendait naïvement à voir survenir tout à coup quelque officier supérieur — comme le colonel Talandier dans la caserne de Fincmat à Strasbourg, — qui rappelât les troupes à l'obéissance, au pouvoir légal, l'Assemblée nationale, et qui mît brusquement un terme à ce que beaucoup de gens persistaient à regarder comme une échauffourée ridicule.

Mais il n'est pas nécessaire d'insister plus longuement sur ces impressions diverses de la population parisienne. Le récit des faits subséquents les fera ressortir amplement.

Les journaux républicains auraient eu sans doute le pouvoir de modifier les premiers sentiments de la population ouvrière. Des mesures avaient été prises pour les réduire au silence. Dès huit heures du matin, les imprimeries de tous les journaux républicains étaient occupées par la force

1. *Révolution militaire du 2 décembre*, par le capitaine H. Mauduit, page 149.

armée, ainsi que celles d'un grand nombre de feuilles conservatrices.

Le National, *le Siècle*, *la République*, *la Révolution*, *l'Avénement du peuple*, dont l'influence était le plus redoutée, ne purent publier un seul numéro.

La parole resta uniquement au *Constitutionnel* et à *la Patrie*, feuilles qui poussaient depuis longtemps au coup d'État et à la restauration de l'Empire.

Pendant ces premières heures de la matinée où la population surprise, agitée d'impressions si diverses, s'attroupait autour des affiches, les commentait, recueillait avidement les nouvelles de la nuit, des incidents qui méritent d'être racontés en détail se passaient au palais de l'Assemblée nationale et, un peu après, à la mairie du Xe arrondissement.

CHAPITRE IV

La matinée du 2 décembre. — Premières résistances parlementaires. — Protestation chez M. Odilon Barrot. — La réunion Daru. — Entrée de quelques représentants dans la salle des séances de l'Assemblée nationale. — Leur expulsion. — Conduite de M. Dupin. — Réunion à la mairie du Xe arrondissement. — Compte rendu complet de la séance de l'Assemblée nationale constituée en ce lieu. — Les représentants arrêtés et conduits à la caserne du quai d'Orsay. — Tentative de protestation des journalistes. — Arrêt de la Haute Cour de justice. — Conduite des représentants de la gauche. — Réunions diverses. — Le Comité de résistance. — Décision prise d'engager la lutte armée. — Agitation dans la soirée du 2.

Le président de l'Assemblée nationale, Dupin, dormait encore lorsque le colonel Espinasse, déjà maître du palais, surveillait l'arrestation des questeurs. Comme nous l'avons déjà dit, Louis-Napoléon et ses confidents, appréciant à sa juste mesure l'énergie de M. Dupin, ne s'étaient pas inquiétés de lui. M. Granier de Cassagnac nous apprend[1] que le colonel Espinasse vint en personne informer M. Dupin, « en termes fort courtois, » de ce qui se passait. M. Dupin eut le courage — toujours d'après M. Granier de Cassagnac — de faire convoquer immédiatement, à domicile, les représentants ses collègues.

Dès huit heures du matin, un certain nombre de membres de la gauche, parmi lesquels MM. Michel (de Bourges), Pierre Lefranc, Versigny, Dupont (de Bussac), Théodore Bac, etc., s'étaient réunis chez leur collègue, M. Yvan, l'un des secrétaires de l'Assemblée. Ils étaient unanimement d'avis qu'il fallait tenter tous les moyens de résistance. MM. Bac et Yvan furent chargés de s'informer de ce que comptaient faire les membres de la majorité. Ils se rendirent successivement chez M. Benoît d'Azy, l'un des vice-prési-

1. *Histoire de la chute de Louis-Philippe*, etc., par Granier de Cassagnac, 2e volume, page 409.

dents, chez M. Léon Faucher et, en dernier lieu, chez M. Odilon Barrot.

Ces démarches n'aboutirent à aucun résultat précis. M. Benoît d'Azy parut médiocrement disposé à agir ; M. Léon Faucher, ministre du Président de la République, quelques semaines auparavant, était atterré ; il disait avec l'accent du désespoir : « Les projets que j'ai tant combattus se sont donc « réalisés ! Allez rejoindre vos amis, je vais rejoindre les « miens ; il faut tenter de faire ce qui sera possible dans « l'intérêt commun. » M. Odilon Barrot était absent ; mais Mme Odilon Barrot, qui reçut les représentants républicains, leur communiqua une protestation déjà signée par plusieurs de leurs collègues. Cette protestation avait été rédigée, peu auparavant, dans une réunion chez M. Odilon Barrot, par un certain nombre de représentants de la droite. En voici la teneur:

« Vu l'article 68 de la Constitution,

« Considérant que, violant ses serments et la Constitution, « Louis-Napoléon Bonaparte a dissous l'Assemblée et employé la « force publique pour consommer cet attentat,

« Les membres de l'Assemblée soussignés, après avoir con- « staté la violence qui est apportée, par les ordres du Président, « à la réunion légale de l'Assemblée, et l'arrestation de son bu- « reau et de plusieurs de ses membres ;

« Déclarent que l'article 68 de la Constitution trace à chaque « citoyen le devoir qu'il a à remplir ;

« En conséquence, le Président est déclaré déchu de ses fonc- « tions ;

« La Haute Cour de justice est convoquée. Défense est faite à « tout citoyen d'obéir aux ordres du pouvoir déchu, sous peine « de complicité ;

« Les Conseils généraux sont convoqués et se réuniront immé- « diatement ; ils nommeront une commission dans leur sein, « chargée de pourvoir à l'administration du département et de « correspondre avec l'Assemblée dans le lieu qu'elle aura choisi « pour se réunir ;

« Tout receveur général, ou percepteur, ou détenteur quel- « conque des deniers publics, qui se dessaisirait des fonds qui « sont dans ses caisses, sur un autre ordre que celui émané du « pouvoir régulier constitué par l'Assemblée, sera responsable

« sur sa propre fortune, et, au besoin, puni des peines de la com-
« plicité.

« Fait et arrêté le 2 décembre 1851.

« Signé : Odilon Barrot, Chambolle, de Tocqueville,
« Gustave de Beaumont, Dufaure, Étienne,
« Mispoulet, Oscar Lafayette, Lanjuinais, Hip-
« polyte Passy, Piscatory, de Broglie, Duver-
« gier de Hauranne, de Corcelles, d'Hespel, de
« Luppé, de Sèze, Guillier de la Touche, Vau-
« doré, Chaper, Sainte-Beuve, Bocher, de
« Laboulie, Vitet, de Montigny, de Montebello,
« Thuriot de la Rosière, Mathieu de la Redorte,
« Victor Lefranc, Benjamin Delessert, etc. »

Chez M. Daru, vice-président de l'Assemblée nationale, se tenait peu après une réunion beaucoup plus nombreuse. La maison habitée par M. Daru, rue de Lille, était peu distante du palais de l'Assemblée. Les représentants qui s'y trouvaient réunis décidèrent qu'ils se rendraient à l'Assemblée nationale. La plupart, sinon tous, appartenaient à la droite. Ils arrivèrent, vers dix heures, place de Bourgogne. Le 42e de ligne, commandé par M. Espinasse, occupait toujours les abords du palais. Les soldats croisèrent la baïonnette contre les représentants. Ceux-ci insistèrent. M. le vice-président Daru fut violemment repoussé ; M. Moulin, l'un des secrétaires de l'Assemblée, reçut une contusion à la tête; M. de Larcy fut légèrement blessé d'un coup de baïonnette à la cuisse; M. de Talhouët eut son habit percé. Les représentants se retirèrent et revinrent à l'hôtel de M. Daru.

Pendant ce temps, ou plutôt, un peu auparavant, — les heures précises sont difficiles à constater, — un certain nombre de représentants, profitant d'une consigne mal comprise, avaient réussi à entrer par la petite porte de la présidence, rue de l'Université, et à s'introduire dans la salle des séances de l'Assemblée nationale. Ils étaient trente ou quarante, parmi lesquels un certain nombre de républicains. Un décret de déchéance avait été rédigé et signé, lorsque M. de Morny, averti de leur présence, donna l'ordre de faire évacuer le palais. Le président Dupin n'avait pas encore paru.

Le colonel Espinasse chargea M. Saucerotte, commandant de la gendarmerie mobile, d'exécuter l'ordre de M. de Morny. Cet officier se présenta dans la salle des séances, par le couloir de droite, suivi d'un détachement de soldats.

A la vue de la force armée, les représentants protestent avec véhémence ; M. Monet interpelle le commandant Saucerotte : « Vous ne pouvez ignorer que cette enceinte est ex« clusivement réservée aux délibérations de l'Assemblée na« tionale, que nul corps armé n'a le droit d'y pénétrer qu'en « vertu d'une réquisition du président de l'Assemblée. — « J'ai un ordre formel de mes chefs, répond l'officier. Je vous « somme de vous retirer. — Un pareil ordre est un crime, « réplique M. Monet ; en l'exécutant, vous vous rendez com« plice d'un attentat sévèrement puni par le Code pénal. » M. Monet lit alors à la troupe l'article 68 de la Constitution.

Le commandant Saucerotte n'en tient compte et fait avancer ses soldats. Les représentants poussent les cris de : *Vive la République ! vive la Constitution !* et ne sont traînés hors de la salle qu'après avoir été arrachés violemment de leurs bancs. Le général Leydet, représentant républicain, vieillard de soixante-quinze ans, montra dans cette triste circonstance une énergie morale qui avait survécu à l'affaiblissement de ses forces physiques.

Sur ces entrefaites, deux représentants, MM. Canet et Favreau étaient allés chercher le président Dupin ; ils l'avaient littéralement poussé jusque vers l'enceinte des séances. Ils étaient dans la salle, dite de Casimir Périer, au moment où les soldats y pénétraient refoulant et entraînant les trente ou quarante représentants, expulsés de la salle des séances. M. Dupin s'arrêta, ou on le fit arrêter. Le représentant Desmousseaux de Givré lui passa son écharpe. M. Dupin balbutia quelques mots à la troupe sur le respect dû à la Constitution.

L'effet produit par ses paroles est pour ainsi dire photographié dans ce mot brutal d'un soldat à l'un de ses camarades, mot entendu et rapporté par le président Brillier : « Ça, c'est pour la farce !

M. Granier de Cassagnac ajoute que, s'adressant au vénérable général Leydet, qui haranguait les soldats avec véhémence, M. Dupin aurait dit :

« Ce n'est pas vous, général, qui pouvez ignorer ou « méconnaître le respect dû à la consigne d'un soldat ; ces « troupes ont un chef, adressons-nous à lui. » M. de Cassagnac ne dit pas ce que répliqua le vieux républicain, et cette omission est réellement fâcheuse ; car, si M. Dupin tint ce propos, le général Leydet dut le rappeler au sentiment de sa

dignité de président de l'Assemblée nationale, dans des termes qu'on aimerait à connaître.

Mais ce qui est bien connu, c'est la dernière parole prononcée dans cette mémorable circonstance par le président Dupin, l'un des successeurs de Boissy d'Anglas. Apostrophé durement par les représentants qui lui reprochaient sa pusillanimité, M. Dupin répondit : « Nous avons le droit, c'est évident; mais ces messieurs ont la force. Il n'y a qu'à nous en aller. » Et, ce disant, il tourna les talons.

La troupe n'avait pas ordre d'arrêter les représentants. On se borna à les chasser du palais. Sur la place de Bourgogne, quelques-uns des expulsés, MM. Fayolle, Treillard-Laterisse, Paulin-Durrieu, trouvèrent les représentants Arbey, Toupet des Vignes, général Radoult-Lafosse entre les mains des soldats qu'ils venaient d'essayer de haranguer. Ils protestèrent contre cette arrestation Le colonel Gardarens de Boisse, du 6e de ligne, ordonna de les saisir eux-mêmes. Ils furent arrêtés et conduits prisonniers au ministère des affaires étrangères, où les rejoignirent bientôt, prisonniers aussi, MM. Eugène Sue, Benoît (du Rhône) et Chanay.

Ceux des représentants chassés du palais de l'Assemblée qui étaient restés libres, apprirent bientôt que leurs collègues réunis chez M. Daru se proposaient de se rendre à la mairie du Xe arrondissement, pour s'y constituer régulièrement en Assemblée nationale. Ils se dirigèrent de ce côté.

Une dizaine de représentants républicains se rendirent chez M. Crémieux, dont la maison était proche. A peine y étaient-ils arrivés qu'un fort détachement de police, soutenu par des troupes, cernait la maison et les arrêtait tous. Conduits prisonniers entre deux rangées de baïonnettes, ces représentants faillirent être délivrés à la hauteur du Pont-Neuf. Quelques citoyens reconnurent M. Crémieux, on s'attroupa autour de l'escorte; le représentant républicain, Malardier (de la Nièvre), que le hasard avait amené sur ce point, passa son écharpe, et excita le peuple à délivrer les prisonniers.

Si le chef de l'escorte n'avait pris quelques mesures énergiquesqui continrent la foule désarmée, il n'eût certainement pas conduit plus loin ses prisonniers.

Cependant, les représentants affluaient à la mairie du Xe arrondissement. Cet édifice, aujourd'hui démoli, était situé sur la rive gauche de la Seine, rue de Grenelle-Saint-Germain, près du carrefour de la Croix-Rouge. Tous les

membres de la réunion Daru s'y trouvaient. Ils y furent rejoints par la plupart de ceux qui s'étaient trouvés, le matin, chez M. Odilon Barrot et par beaucoup d'autres représentants, venus isolément. Vers onze heures du matin, près de trois cents membres étaient réunis. La plupart appartenaient à la droite; on y comptait cependant un certain nombre de républicains.

La salle où l'on se réunit formait un carré long, à l'extrémité duquel était une table, qui en occupait toute la largeur. C'est à cette table que s'installa le bureau. Un nombre assez considérable de citoyens, dont quelques gardes nationaux en uniforme, s'étaient groupés au fond de la salle, manifestant l'intention de se mettre à la disposition de l'Assemblée. A onze heures du matin elle se constitua.

Le compte rendu de cette dernière et si intéressante séance a été rédigé par les soins de deux des sténographes ordinaires de l'Assemblée nationale. Ce compte rendu a déjà été publié plusieurs fois en France, notamment par M. Mayer (*Histoire du 2 décembre*), quelques semaines après l'événement. Il en existe deux versions, ne différant d'ailleurs que par quelques détails insignifiants. Nous allons donner celle qui nous a paru la plus complète :

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance extraordinaire du 2 décembre 1851, tenue dans la grande salle de la mairie du Xe arrondissement, à 11 heures du matin.

Le bureau est composé de MM. Benoist d'Azy, Vitet, vice-présidents; Chapot, Moulin, Grimault, secrétaires.

Une vive agitation règne dans la salle, où sont réunis environ trois cents membres appartenant à toutes les nuances politiques.

Le Président, M. Vitet. — La séance est ouverte.

Plusieurs Membres. Ne perdons pas de temps.

Le Président. — Une protestation a été signée par plusieurs de nos collègues; en voici le texte.

M. Berryer. — Je crois qu'il ne convient pas à l'Assemblée de faire des protestations.

L'Assemblée nationale ne peut se rendre dans le lieu ordinaire de ses séances; elle se réunit ici; elle doit faire acte d'assemblée et non une protestation. (Très-bien! — Marques d'assentiment.) Je demande que nous procédions comme assemblée libre, au nom de la Constitution.

M. Vitet. — Comme nous pouvons être expulsés par la force, n'est-il pas utile que nous convenions immédiatement d'un autre lieu de réunion, soit à Paris, soit hors Paris?

Voix nombreuses. — Dans Paris! dans Paris!

M. Bixio. — J'ai offert ma maison.

M. Berryer. — Ce sera là le second objet de notre délibération; mais la première chose à faire par l'Assemblée, qui se trouve déjà en nombre suffisant, c'est de statuer par un décret. Je demande la parole sur le décret.

M. Monet. — Je demande la parole sur un fait d'attentat. (Bruit et interruption.)

M. Berryer. — Laissons de côté tous les incidents; nous n'avons peut-être pas un quart d'heure à nous. Rendons un décret. (Oui, oui.) Je demande qu'aux termes de l'article 68 de la Constitution, attendu qu'il est mis obstacle à l'exécution de son mandat,

« L'Assemblée nationale décrète que Louis Napoléon Bonaparte est déchu de la Présidence de la République et, qu'en conséquence, le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale. » (Très-vive et unanime adhésion. — Aux voix !)

Je demande que le décret soit signé par tous les membres présents. (Oui ! oui !)

M. Béchard. — J'appuie cette demande.

M. Vitet. — Nous allons rester en permanence.

M. le Président. — Le décret sera immédiatement imprimé par tous les moyens qu'on pourra avoir. Je mets le décret aux voix. (Le décret est adopté à l'unanimité, aux cris mêlés de : « Vive la Constitution ! vive la Loi ! vive la République ! »)

Le décret est rédigé par le bureau.

M. Chapot. — Voici un projet de proclamation qui a été proposé par M. de Falloux.

M. de Falloux. — Donnez-en lecture.

M. Berryer. — Nous avons autre chose à faire.

M. Piscatory. — La vraie proclamation, c'est le décret.

M. Berryer. — C'est une réunion particulière que celle dans laquelle on fait une déclaration. Nous sommes ici une assemblée régulière.

Plusieurs voix : — Le décret! le décret! pas autre chose !

M. Quentin-Bauchart. — Il faut le signer.

M. Piscatory. — Un avis pour hâter le travail. Nous allons faire courir des feuilles sur lesquelles on signera. On les annexera ensuite au décret. (Oui ! oui ! — On fait circuler des feuilles de papier dans l'Assemblée.)

Un Membre. — Il faut donner l'ordre au colonel de la 10e légion de défendre l'Assemblée. Le général Lauriston est présent.

M. Berryer. — Donnez un ordre écrit.

Plusieurs Membres. — Qu'on batte le rappel!

Une altercation a lieu dans le fond de la salle entre des représentants et quelques citoyens qu'on veut faire retirer. Un de ces citoyens s'écrie : « Messieurs, dans une heure, peut-être, nous nous ferons tuer pour vous ! »

M. Piscatory. — Un mot, nous ne pouvons.... (Bruit. —

Écoutez donc, écoutez!) nous ne devons, nous ne voulons pas exclure les auditeurs. Ceux qui voudront venir seront très-bienvenus. Il vient de se prononcer un mot que j'ai recueilli : « Dans une heure, peut-être, nous nous ferons tuer pour l'Assemblée. » Nous ne pouvons recevoir beaucoup de personnes, mais celles qui peuvent tenir ici doivent y rester. (Bien ! bien !) La tribune est publique par la Constitution. (Marques d'approbation.)

DÉCRET

Le Président Vitet. — Voici le décret de réquisition :

« L'Assemblée nationale, conformément à l'article 32 de la Constitution, requiert la 10e légion pour défendre le lieu des séances de l'Assemblée. »

Je consulte l'Assemblée. (Le décret est voté à l'unanimité ; une certaine agitation succède à ce vote. Plusieurs membres parlent en même temps.

M. Berryer. — Je supplie l'Assemblée de garder le silence. Le bureau, qui rédige en ce moment les décrets et à qui je propose de remettre tous les pouvoirs pour les différentes mesures à prendre, a besoin de calme et de silence. Ceux qui auront des motions à faire les feront ensuite ; mais si tout le monde parle, il sera impossible de s'entendre. (Le silence se rétablit.)

Un Membre. — Je demande que l'Assemblée reste en permanence jusqu'à ce qu'on envoie des forces. Si nous nous séparons avant que les forces viennent, nous ne pourrons plus nous réunir.

M. Legros-Desveaux. — Oui ! oui ! la permanence.

M. Favreau. — Je demande à rendre compte de ce qui s'est passé ce matin à l'Assemblée. Le ministre de la marine avait donné au colonel Espinasse l'ordre de faire évacuer les salles. Nous étions trente ou quarante dans la salle des conférences. Nous avons déclaré que nous nous rendions dans la salle des séances et que nous y resterions jusqu'à ce qu'on osât nous en expulser.

On est allé chercher M. Dupin, qui est venu nous trouver dans la salle des séances ; nous lui avons remis une écharpe, et, lorsque la troupe s'est présentée, il a demandé à parler au chef. Le colonel s'est présenté, et M. Dupin lui a dit :

« J'ai le sentiment du droit et j'en parle le langage. Vous déployez ici l'appareil de la force : je proteste. »

M. Monet. — Présent à cette scène, je demande l'insertion au procès-verbal de l'acte de violence qui a été commis envers nous. Après la lecture que j'ai faite, sur l'invitation de mes collègues, de l'art. 68 de la Constitution, j'ai été appréhendé au corps et arraché violemment de mon banc.

M. Dahirel. — Nous, qui avons reçu des coups de baïonnette, nous n'en sommes pas surpris.

MM. Odilon Barrot et de Nagle arrivent dans la salle et apposent leur signature sur le décret de déchéance.

M. le président donne mission à M. Hovyn-Tranchère de faire entrer des représentants qui sont retenus à la porte.

M. Piscatory. — Je demande à l'Assemblée de lui rendre compte d'un fait qui me paraît important. Je suis allé faire reconnaître plusieurs de mes collègues qui ne pouvaient entrer. Les officiers de paix m'ont dit que le maire avait donné l'ordre de ne faire entrer personne. Je me suis transporté immédiatement chez le maire, qui m'a dit: « Je représente le Pouvoir exécutif et je ne puis laisser entrer les représentants. » Je lui ai fait connaître le décret que l'Assemblée avait rendu et lui ai dit qu'il n'y avait d'autre Pouvoir exécutif que l'Assemblée nationale (très-bien !) et je me suis retiré. J'ai cru qu'il était bon de faire cette déclaration au nom de l'Assemblée. (Oui ! oui ! — Très bien !) Quelqu'un m'a dit en passant: « Dépêchez-vous, dans peu de moments la troupe sera ici. »

M. Berryer. — Je demande provisoirement qu'un décret ordonne au maire de laisser les abords de la salle libres.

M. de Falloux — Il me semble que nous ne prévoyons pas deux choses qui me paraissent très-vraisemblables; la première, que vos ordres ne seront pas exécutés; la seconde, que nous serons expulsés d'ici. Il faut convenir d'un autre lieu de réunion.

M. Berryer. — Avec les personnes étrangères qui se trouvent présentes, nous ferions une chose peu utile; nous saurons bien nous faire avertir du lieu où nous pourrons nous réunir. (Non ! non !) Un décret provisoire.

M. le Président. — M. Dufaure a la parole. Silence, messieurs, les minutes sont des heures.

M. Dufaure. — L'observation qui vient d'être faite est juste ; nous ne pouvons désigner hautement le lieu de notre réunion. Mais je demande que l'Assemblée confère à son bureau le droit de le choisir. Il avertira chacun des membres du lieu de la réunion, afin que chacun de nous puisse s'y rendre. Messieurs, nous sommes maintenant les seuls défenseurs de la Constitution, du droit, de la République, du pays. (Oui ! oui ! très-bien. — Des cris de « Vive la République ! » se font entendre.) Ne nous manquons pas à nous-mêmes, et s'il faut succomber devant la force brutale, l'histoire nous tiendra compte de ce que, jusqu'au dernier moment, nous avons résisté par tous les moyens qui étaient en notre pouvoir. (Bravos et applaudissements.)

DÉCRET.

M. Berryer. — Je demande que, par un décret, l'Assemblée nationale ordonne à tous les directeurs de maisons de force ou d'arrêt de délivrer, sous peine de forfaiture, les représentants qui ont été arrêtés.

Ce décret est mis aux voix par le président et adopté à l'unanimité.

Le général Lauriston. — L'Assemblée n'est pas en lieu de sûreté. Les autorités municipales prétendent, que nous avons forcé les portes, et qu'elles ne peuvent pas laisser la mairie occupée par nous. Je sais que des agents de police sont allés prévenir l'autorité, et que d'ici à peu de temps des forces imposantes nous forceront à évacuer la salle.

Un représentant arrive et s'écrie: « Dépêchons-nous, voilà la force qui arrive. » (Il est midi et demi.)

M. Antony Thouret entre et signe le décret de déchéance en disant : « Ceux qui ne signent pas sont des lâches. »

Au moment où l'on annonce l'arrivée de la force armée, un profond silence s'établit. Tous les membres du bureau montent sur leurs siéges pour être vus de toute l'Assemblée et des chefs de la troupe.

M. le président Benoist d'Azy. — Silence, messieurs!

Les chefs de la troupe ne se présentent pas.

M. Antony Thouret. — Puisque ceux qui occupent la mairie n'entrent pas dans cette salle pour dissoudre cette séance, qui est la seule légale, je demande que le président, au nom de l'Assemblée nationale, envoie une députation qui sommera la troupe de se retirer au nom du peuple. (Oui! oui! très-bien!)

M. Canet. — Je demande à en faire partie.

M. Benoist d'Azy. — Soyez calmes, messieurs. Notre devoir est de rester en séance et d'attendre.

M. Pascal Duprat. — Vous ne vous défendrez que par la révolution.

M. Berryer. — Nous nous défendrons par le droit.

Voix diverses. — Et la loi, la loi; pas de révolution.

M. Pascal Duprat. — Il faut envoyer dans toutes les parties de Paris et principalement dans les faubourgs, et dire à la population que l'Assemblée nationale est debout, que l'Assemblée a dans la main toute la puissance du droit, et qu'au nom du droit elle fait un appel au peuple; c'est votre seul moyen de salut. (Agitation et rumeurs.)

Plusieurs Membres dans le fond de la salle. — On monte! on monte! (Sensation suivie d'un profond silence.)

M. le président Benoist d'Azy. — Pas un mot, messieurs, pas un mot! silence absolu! c'est plus qu'une invitation, permettez-moi de dire que c'est un ordre.

Plusieurs Membres. — C'est un sergent, c'est un sergent qu'on envoie!

M. le président Benoist d'Azy. — Un sergent est le représentant de la force publique.

M. de Falloux. — Si nous n'avons pas la force, ayons au moins la dignité.

Un Membre. — Nous aurons l'une et l'autre. (Profond silence.)

M. le Président. — Restez à vos places, songez que l'Europe entière vous regarde!

M. le président Vitet et M. Chapot, l'un des secrétaires, se dirigent vers la porte par laquelle la troupe va pénétrer, et s'avancent jusque sur le palier. Un sergent et une douzaine de chasseurs de Vincennes du 6e bataillon occupent les dernières marches de l'escalier.

MM. Grévy, de Charencey et plusieurs autres représentants ont suivi MM. Vitet et Chapot. Quelques personnes étrangères à l'Assemblée se trouvent aussi sur le palier. Parmi elles nous remarquons M. Beslay, ancien membre de l'Assemblée constituante.

M. le président Vitet, s'adressant au sergent. — Que voulez-vous? Nous sommes réunis en vertu de la Constitution.

Le Sergent. — J'exécute les ordres que j'ai reçus.

M. le président Vitet. — Allez parler à votre chef.

M. Chapot. — Dites à votre chef de bataillon de monter ici.

Au bout d'un instant, un capitaine faisant les fonctions de chef de bataillon se présente au haut de l'escalier.

M. le Président, s'adressant à cet officier. — L'Assemblée nationale est ici réunie. C'est au nom de la loi, au nom de la Constitution que nous vous sommons de vous retirer.

Le Commandant. — J'ai des ordres.

M. Vitet. — Un décret vient d'être rendu par l'Assemblée, qui déclare qu'en vertu de l'article 68 de la Constitution, attendu que le Président de la République porte obstacle à l'exercice du droit de l'Assemblée, le Président est déchu de ses fonctions, que tous les fonctionnaires et dépositaires de la force et de l'autorité publique sont tenus d'obéir à l'Assemblée nationale. Je vous somme de vous retirer.

Le Commandant. — Je ne puis pas me retirer.

M. Chapot. — A peine de forfaiture et de trahison à la loi, vous êtes tenu d'obéir sous votre responsabilité personnelle.

Le Commandant. — Vous connaissez ce que c'est qu'un instrument; j'obéis. Du reste, je vais rendre compte immédiatement.

M. Grévy. — N'oubliez pas que vous devez obéissance à la Constitution et à l'article 68.

Le Commandant. — L'article 68 n'est pas fait pour moi.

M. Beslay. — Il est fait pour tout le monde; vous devez lui obéir.

M. le président Vitet et M. Chapot rentrent dans la salle.

M. Vitet rend compte à l'Assemblée de ce qui vient de se passer entre lui et le chef de bataillon.

M. Berryer. — Je demande que ce ne soit pas seulement par un acte de bureau, par mais un décret de l'Assemblée, qu'il soit immédiatement déclaré que l'armée de Paris est chargée de veiller à la défense de l'Assemblée nationale, et qu'il soit enjoint au

général Magnan, sous peine de forfaiture, de mettre les troupes à la disposition de l'Assemblée. (Très-bien !)

M. Pascal Duprat. — Il ne commande plus.

M. de Ravinel. — C'est Baraguey-d'Hilliers qui commande. (Non ! non ! Si ! si !)

Plusieurs Membres.— Sommez le général sans mettre le nom.

M. le président Benoist d'Azy. — Je consulte l'Assemblée.

L'Assemblée, consultée, vote le décret à l'unanimité.

M. Monet. — Je demande qu'il soit envoyé au Président de l'Assemblée un double du décret qui a été rendu, prononçant la déchéance.

Plusieurs Membres. — I n'y en a plus, il n'y a plus de président ! (Agitation.)

M. Pascal Duprat. — Puisqu'il faut dire le mot, M. Dupin s'est conduit lâchement. Je demande qu'on ne prononce pas son nom. (Vives rumeurs.)

M. Monet. — J'ai voulu dire le président de la Haute Cour. C'est au président de la Haute Cour qu'il faut envoyer le décret.

M. le président Benoist d'Azy. — M. Monet propose que le décret de déchéance soit envoyé au président de la Haute Cour nationale.

Je consulte l'Assemblée.

L'Assemblée, consultée, adopte le décret.

M. Jules de Lasteyrie. — Je vous proposerai, Messieurs, de rendre un décret qui ordonne au commandant de l'armée de Paris et à tous les colonels de légions de la garde nationale, d'obéir au président de l'Assemblée nationale, sous peine de forfaiture, afin qu'il n'y ait pas un homme qui ne sache dans la capitale quel est son devoir, et que s'il y manque, c'est une trahison envers le pays. (Très-bien ! très-bien !)

M. Dufraisse. — Et au commandant de la garde nationale de Paris.

M. le président Benoist d'Azy. — Il est évident que le décret rendu s'applique à tous les fonctionnaires et commandants.

M. Dufraisse. — Il faut spécifier.

M. Pascal Duprat. — Nous avons à craindre dans les départements le retentissement des décrets fâcheux qui ont été publiés ce matin par le Président de la République ; je demande que l'Assemblée prenne une mesure quelconque pour faire savoir aux départements quelle est l'attitude que nous avons prise ici au nom de l'Assemblée nationale.

Plusieurs voix. — Nos décrets, nos décrets sont là.

M. de Resseguier. — Je demande que le bureau soit chargé de faire une proclamation à la France.

Voix diverses. — Les décrets seulement, les décrets.

M. le président Benoist d'Azy. — Si nous avons la possibilité de publier les décrets, tout est fait ; sinon, nous ne pouvons rien.

M. Antony Thouret. — Il faut envoyer des émissaires dans Paris ; donnez-moi un exemplaire de notre décret.

M. Rigal. — Je demande qu'on prenne toutes les mesures nécessaires pour faire imprimer le décret.

De toutes parts. — C'est fait ! c'est fait !

Un Membre. — Je demande qu'on mette en réquisition le télégraphe.

M. de Ravinel. — Qu'on empêche le directeur de communiquer avec les départements, sinon pour transmettre les décrets de l'Assemblée.

M. Dufraisse. — Je demande, si l'Assemblée croit utile de l'ordonner, qu'il soit rendu un décret qui défende à tout directeur des deniers publics de les livrer sur les ordres des fonctionnaires publics actuels. (C'est fait ! c'est fait !) C'est compris dans le décret.

M. Colfavru. — Puisqu'on dit dans le décret que toutes les attributions du pouvoir exécutif passent à l'Assemblée.

M. de Montebello. — La responsabilité pécuniaire est de droit.

M. Antony Thouret. — Il me semble que l'Assemblée doit aussi se préoccuper de la position de nos collègues, les généraux qui sont à Vincennes.

De toutes parts. — C'est fait ; il y a un décret rendu sur la proposition de M. Berryer.

M. Antony Thouret. — Je demande pardon à l'Assemblée ; c'est que je suis arrivé trop tard.

M. le général Oudinot. — Jamais nous n'avons éprouvé le besoin d'entourer notre président de plus de déférence, de soumission et de considération que dans ce moment. Il est bien qu'il soit investi d'une espèce de dictature, passez-moi l'expression. (Réclamations de la part de quelques membres.) Je retire l'expression si elle peut éveiller la moindre susceptibilité ; je veux dire que sa parole doit obtenir immédiatement respect et silence. Notre force, notre dignité sont précisément dans l'unité. Nous sommes unis, il n'y a plus dans l'Assemblée de côté droit, ni de côté gauche. (Très-bien ! très-bien !) Nous avons tous des fibres au cœur ; c'est la France tout entière qui est blessée en ce moment. (Très-bien !)

Un seul mot. Quand le président croira devoir déléguer un ou plusieurs de nous pour une mission quelconque, que nous lui obéissions. Pour moi, j'obéirai complétement. Je veux qu'il soit entendu que toutes les propositions passeront par le bureau. Sinon qu'arrivera-t-il ? C'est qu'ainsi que vient de le faire M. Antony Thouret, on reproduit des propositions, justes en elles-mêmes, qui déjà ont été faites et adoptées. Ne perdons pas de temps ; mais que tout passe complétement par le bureau. Obéissons au président ; pour moi, je me soumets à ses ordres avec le plus grand empressement. (Très-bien !)

M. le président Benoist d'Azy. — Je crois que la force de l'Assemblée consiste à conserver une parfaite union. Je propose, conformément à l'avis qui vient de m'être exprimé par plusieurs membres, que le général Oudinot, notre collègue, soit investi du commandement des troupes. (Très-bien ! très-bien ! bravo !)

M. Tamisier. — Sans doute, M. le général Oudinot, comme tous nos collègues, ferait son devoir; mais vous devez vous rappeler l'expédition romaine qu'il a commandée. (Vives rumeurs. — Réclamations nombreuses.)

M. de Resseguier. — Vous désarmez l'Assemblée une seconde fois.

M. de Dampierre. — Taisez-vous, vous nous tuez.

M. Tamisier. — Laissez-moi achever, vous ne me comprenez pas.

M. le président Benoist d'Azy. — S'il y a des divisions parmi nous, nous sommes perdus.

M. Tamisier. — Ce n'est pas une division ; mais quelle autorité aura-t-il sur le peuple?

M. Berryer. — Mettez la proposition aux voix, monsieur le président.

M. Pascal Duprat. — Nous avons, parmi nos collègues, un homme qui, dans d'autres circonstances moins difficiles, il est vrai, a su résister aux pensées fâcheuses de Louis-Napoléon Bonaparte, c'est M. Tamisier. (Exclamations et rumeurs.)

M. Tamisier. — Mais je ne suis pas connu, que voulez-vous que je fasse ?

M. Piscatory. — En grâce, laissez voter. Qu'il soit bien entendu, ce dont je suis profondément convaincu, que M. Tamisier, quand il a contesté le nom du général Oudinot, ne voulait pas amener de division parmi nous.

M. Tamisier. — Non, je le jure! Je n'adhérais pas, parce que je craignais que cette nomination ne produisit pas sur le peuple de Paris l'effet que vous en attendiez.

M. le général Oudinot. — Je suis prêt à me soumettre aux ordres quelconques qu'on me donnera pour le salut de mon pays ; ainsi j'accepterai tout commandement.

De toutes parts. — Aux voix, aux voix, la nomination du général Oudinot !

M. le président Benoist d'Azy. — Je consulte l'Assemblée.

La Chambre, consultée, rend un décret qui nomme le général Oudinot commandant en chef des troupes.

M. le général Oudinot. — Un seul mot. monsieur le président et mes collègues, je ne puis décliner aucun honneur. Ce serait une injure que je ferais à mes compagnons d'armes; ils ont fait en Italie, ils feront partout leur devoir. Aujourd'hui, le nôtre est tracé ; il consiste à obéir aux ordres du président, parce que, ces ordres, il les puisera dans le droit de l'Assemblée nationale, dans la Constitution. (Très-bien!) Ordonnez donc ; le général Oudinot

obéira : s'il avait besoin de popularité, il l'aurait puisée ici même. (Très-bien! très-bien!)

M. de Saint-Germain. — Je demande que le décret qui nomme le général Oudinot soit rédigé immédiatement, il faut que le général en ait un exemplaire.

Les Membres du bureau. — On le rédige.

Pendant que Messieurs les membres du bureau rédigent le décret, M. le général Oudinot s'approche de M. Tamisier et échange avec lui quelques paroles.

M. le général Oudinot. — Messieurs, je viens d'offrir à M. Tamisier de me servir de chef d'état-major. (Très-bien!) Il accepte. (Très bien! très-bien! bravos enthousiastes.)

Je demande à M. le président de faire connaître immédiatement à la troupe de ligne l'honneur que vous venez de me confier. (Très-bien!)

M. Tamisier. — Messieurs, vous m'avez donné une tâche bien difficile que je n'ambitionnais pas; mais avant de partir pour accomplir les ordres de l'Assemblée, permettez-moi de jurer que je pars pour défendre la République. (Voix diverses : Très-bien! Vive la République! vive la Constitution!)

En ce moment les membres qui se trouvent auprès de la porte annoncent qu'un officier du 6e bataillon de chasseurs arrive avec de nouveaux ordres. Le général Oudinot s'avance vers lui accompagné de M. Tamisier.

M. Tamisier donne lecture à l'officier du décret qui nomme le général Oudinot général en chef de l'armée de Paris.

Le général Oudinot, à l'officier. — Nous sommes ici en vertu de la Constitution. Vous voyez que l'Assemblée vient de me nommer commandant en chef. Je suis le général Oudinot, vous devez reconnaître son autorité, vous lui devez obéissance. Si vous résistiez à ses ordres, vous encourriez les punitions les plus rigoureuses. Immédiatement vous seriez traduit devant les tribunaux. Je vous donne l'ordre de vous retirer.

L'Officier (un sous-lieutenant du 6e chasseurs de Vincennes). — Mon général, vous savez notre position, j'ai reçu des ordres.

Deux sergents qui sont à côté de l'officier prononcent quelques mots et semblent l'encourager à la résistance.

M. le général Oudinot. — Taisez-vous, laissez parler votre chef; vous n'avez pas le droit de parler.

L'un des Sergents. — Si! j'en ai le droit.

Le général Oudinot. — Taisez-vous, laissez parler votre chef.

Le Sous-Lieutenant. — Je ne suis que le commandant en second. Si vous voulez, faites monter le commandant en premier.

Le général Oudinot. — Ainsi vous résistez?

L'Officier, après un instant d'hésitation. — Formellement.

Le général Oudinot. — Il va vous être donné un ordre écrit.

Si vous y désobéissez, vous en subirez les conséquences. (Un certain mouvement a lieu parmi les soldats.)

Le général Oudinot. — Chasseurs, vous avez un chef, vous lui devez respect et obéissance. Laissez-le parler.

Un Sergent. — Nous le connaissons; c'est un brave.

Le général Oudinot. — Je lui ai dit qui j'étais; je lui demande son nom.

Un autre sous-officier veut parler.

Le général Oudinot. — Taisez-vous, ou vous seriez de mauvais soldats.

L'Officier. — Je m'appelle Charles Guédon, sous-lieutenant au 6e bataillon de chasseurs.

Le général Oudinot, à l'officier. — Vous déclarez donc que vous avez reçu des ordres et que vous attendez les instructions du chef qui vous a donné la consigne?

Le Sous-Lieutenant. — Oui, mon général.

Le général Oudinot. — C'est la seule chose que vous ayez à faire.

(M. le général Oudinot et M. Tamisier rentrent dans la salle. Il est une heure un quart.)

M. le général Oudinot. — Monsieur le président, je reçois les deux décrets qui me donnent, l'un le commandement de la troupe de ligne, l'autre le commandement de la garde nationale. Vous avez bien voulu accepter, sur ma proposition, M. Tamisier comme chef d'état-major pour la troupe de ligne. Je vous prie de vouloir bien accepter M. Mathieu de la Redorte comme chef d'état-major pour la garde nationale. (Très-bien!)

Plusieurs Membres. — C'est à vous à faire ce choix, c'est dans vos pouvoirs.

M. le président Benoist d'Azy. — Vous usez de votre droit; mais puisque vous nous communiquez votre pensée à cet égard, je crois répondre à l'intention de l'Assemblée en disant que nous applaudissons à votre choix. (Oui, oui! très-bien!)

Le général Oudinot. — Ainsi, vous reconnaissez M. Mathieu de la Redorte comme chef d'état-major de la garde nationale? (Marques d'assentiment.)

M. le président Benoist d'Azy, après quelques instants d'attente. — On me dit que quelques personnes sont déjà sorties; je ne suppose pas que personne veuille se retirer avant que nous ayons vu la fin de ce que nous pouvons faire.

De toutes parts. — Non! non! en permanence.

M. Berryer, rentrant dans la salle avec plusieurs de ses collègues. — Messieurs, une fenêtre était ouverte. Il y avait beaucoup de monde dans la rue. J'ai annoncé par la fenêtre que l'Assemblée nationale, régulièrement réunie, en nombre plus que suffisant pour la validité de ses décrets, avait prononcé la déchéance du Président de la République, que le commandement supérieur de l'armée et de la garde nationale était confié au

général Oudinot, et que son chef d'état-major était M. Tamisier. Il y a eu acclamations et bravos. (Très-bien!)

M. Guilbot, chef du 3e bataillon de la 10e légion de la garde nationale, se présente en uniforme à la porte de la salle et déclare au général Oudinot qu'il vient se mettre à la disposition de l'Assemblée.

Le général Oudinot. — Bien, bien, commandant, c'est d'un bon exemple.

M. Balot, chef du 4e bataillon, sans uniforme, fait la même déclaration.

Après quelques instants, deux commissaires de police se présentent à la porte de la salle, et, sur l'ordre du président, s'avancent auprès du bureau.

L'un des Commissaires (le plus âgé). — Nous avons ordre de faire évacuer les salles de la mairie; êtes-vous disposés à obtempérer à cet ordre? Nous sommes les mandataires du préfet de police.

Plusieurs Membres. — On n'a pas entendu.

M. le président Benoist d'Azy. — M. le commissaire nous dit qu'il a ordre de faire évacuer la salle. J'adresse à M. le commissaire cette question: Connaît-il l'article 68 de la Constitution? Sait-il quelles en sont les conséquences?

Le Commissaire. — Sans doute, nous connaissons la Constitution; mais, dans la position où nous nous trouvons, nous sommes obligés d'exécuter les ordres de nos chefs supérieurs.

M. le président Benoist d'Azy. — Au nom de l'Assemblée, je vais faire donner lecture de l'article 68 de la Constitution.

M. le président Vitet fait cette lecture en ces termes : « Toute mesure par laquelle le Président de la République dissout l'Assemblée nationale, la proroge ou met obstacle à son mandat, est un crime de haute trahison. Par ce seul fait, le Président est déchu de ses fonctions; les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance. Le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale. Les juges de la Haute Cour de justice se réunissent immédiatement, à peine de forfaiture; ils convoquent les jurés dans le lieu qu'ils désignent; ils nomment eux-mêmes les magistrats chargés de remplir les fonctions du ministère public.»

M. le président Benoist d'Azy, au commissaire. — C'est conformément à l'article 68 de la Constitution, dont vous venez d'entendre la lecture, que l'Assemblée, empêchée de siéger dans le lieu ordinaire de ses séances, s'est réunie dans cette enceinte. Elle a rendu le décret dont il va vous être donné lecture.

M. le président Vitet donne lecture du décret de déchéance ainsi conçu :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉCRET.

« L'Assemblée nationale, réunie extraordinairement à la mairie du Xe arrondissement;

« Vu l'article 68 de la Constitution, ainsi conçu....

« Attendu que l'Assemblée est empêchée par la violence d'exercer son mandat,

« Décrète :

« Louis-Napoléon Bonaparte est déchu de ses fonctions de Président de la République;

« Les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance;

« Le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale;

« Les juges de la Haute Cour de justice sont tenus de se réunir immédiatement, sous peine de forfaiture, pour procéder au jugement du Président de la République et de ses complices.

« En conséquence, il est enjoint à tous les fonctionnaires et dépositaires de la force et de l'autorité publique d'obéir à toutes réquisitions faites au nom de l'Assemblée, sous peine de forfaiture et de trahison.

« Fait et arrêté à l'unanimité, en séance publique, le 2 décembre 1851.

« *Pour le Président empêché:*

« Benoist d'Azy, Vitet, vice-présidents;
Grimault, Moulin, Chapot, secrétaires;
et tous les membres présents. »

M. le président Benoist d'Azy. — C'est en vertu de ce décret, dont nous pouvons vous remettre une copie, que l'Assemblée s'est réunie ici et qu'elle vous somme, par ma bouche, d'obéir à ses réquisitions. Je vous répète que légalement il n'existe qu'une seule autorité en France, en ce moment; c'est celle qui est ici réunie. C'est au nom de l'Assemblée qui en est la gardienne, que nous vous requérons d'obéir. Si la force armée, si le pouvoir usurpateur agit vis-à-vis de l'Assemblée avec la force, nous devons déclarer que nous, nous sommes dans notre droit. Il est fait appel au pays. Le pays répondra.

M. de Ravinel. — Demandez leurs noms aux commissaires.

M. le président Benoist d'Azy. — Nous qui vous parlons, nous sommes MM. Vitet, Benoist d'Azy, vice-présidents; Chapot, Grimault et Moulin, secrétaires de l'Assemblée nationale.

Le Commissaire (le plus âgé). — Notre mission est pénible; nous n'avons pas même une autorité complète, car, dans ce moment, c'est la force militaire qui agit, et la démarche que nous faisons était pour empêcher un conflit que nous aurions

regretté, M. le préfet nous avait donné l'ordre de venir vous inviter à vous retirer; mais nous avons trouvé ici un détachement cons dérable de chasseurs de Vincennes, envoyés par l'autorité militaire. qui prétend seule avoir le droit d'agir; car la démarche que nous faisons est officieuse et pour empêcher un conflit fâcheux. Nous ne prétendons pas juger de la question de droit; mais j'ai l'honneur de vous prévenir que l'autorité militaire a des ordres sévères et qu'elle les exécutera très-probablement.

M. le président Benoist d'Azy. — Vous comprenez parfaitement, Monsieur, que l'invitation à laquelle vous donnez en ce moment le caractère officieux, ne peut produire aucune impression sur nous. Nous ne céderons qu'à la force.

Le deuxième Commissaire (le plus jeune). — Monsieur le président, voici l'ordre qu'on nous a donné, et, sans plus attendre, nous vous sommons, que ce soit à tort ou à raison, de vous disperser. (Violents murmures).

Plusieurs Membres. — Les noms! les noms des commissaires!

Le premier Commissaire (le plus âgé). — Lemoine-Bacherel et Marlet.

En ce moment, un officier arrive, un ordre à la main, et dit : « Je suis militaire, je reçois un ordre, je dois l'exécuter. Voici « cet ordre :

« Commandant, en conséquence des ordres du ministre de la « guerre, faites occuper immédiatement la mairie du Xe arron- « dissement, et faites arrêter, s'il est nécessaire, les représen- « tants qui n'obéiraient pas sur-le-champ à l'injonction de se « diviser. — Le général en chef, Magnan. » (Explosion de murmures.)

Plusieurs Membres. — Eh bien! qu'on nous arrête, qu'on donne l'ordre de nous arrêter.

Un autre officier pénètre dans la salle, un ordre à la main. Il s'approche du bureau et donne lecture d'un ordre ainsi conçu :

« Le général en chef prescrit de laisser sortir de la mairie les « représentants qui s'y trouvent et qui n'opposeraient aucune « résistance. Quant à ceux qui ne voudraient pas obtempérer à « cette injonction ils seront arrêtés immédiatement et conduits, « avec tous les égards possibles, à la prison de Mazas. »

De toutes parts. — Tous à Mazas!

M Émile Leroux. — Oui! oui! allons à pied!

Le président Benoist d'Azy, à l'officier. — Vous vous présentez avec un ordre; nous devons, avant tout, vous demander, ainsi que nous l'avons déjà fait à l'officier qui s'est présenté le premier, si vous connaissez l'article 68 de la Constitution, qui déclare que tout acte du pouvoir exécutif pour empêcher la réunion de l'Assemblée est un crime de haute trahison qui fait cesser, à l'instant même, les pouvoirs du chef du pouvoir exécutif.

C'est en vertu de son décret qui déclare la déchéance du chef du pouvoir exécutif que nous agissons en ce moment. Si nous n'avons pas de forces à opposer....

M. de Larcy. — Nous opposons la résistance du droit.

Le président Benoist d'Azy. — J'ajoute que l'Assemblée, obligée de pourvoir à sa sûreté, a nommé le général Oudinot commandant de toutes les forces qui peuvent être appelées à la défendre.

M. de Larcy. — Commandant, nous faisons un appel à votre patriotisme comme Français.

M. le général Oudinot, à l'officier. — Vous êtes le commandant du 6e bataillon?

L'Officier. — Je suis commandant par intérim. Le commandant est malade.

Le général Oudinot. — Eh bien! commandant du 6e bataillon, vous venez d'entendre ce que M. le président de l'Assemblée vous a dit?

L'Officier. — Oui, mon général.

Le général Oudinot. — Qu'il n'y avait pour le moment d'autre pouvoir en France que l'Assemblée. En vertu de ce pouvoir, qui m'a délégué le commandement de l'armée et de la garde nationale, je viens vous déclarer que nous ne pouvons obéir que contraints, forcés, à l'ordre qui nous interdisait de rester réunis. En conséquence, et en vertu des droits que nous tenons d'elle, je vous ordonne d'évacuer et de faire évacuer la mairie.

Vous avez entendu, commandant du 6e bataillon; vous avez entendu que je vous ai donné l'ordre de faire évacuer la mairie. Allez-vous obéir?

L'Officier. — Non, et voici pourquoi : j'ai reçu de mes chefs des ordres, et je les exécute.

De toutes parts. — A Mazas! à Mazas!

L'Officier. — Au nom des ordres du pouvoir exécutif, nous vous sommons de vous dissoudre à l'instant même.

Voix diverses. — Non, non, il n'y a pas de pouvoir exécutif. Faites-nous sortir de force; employez la force!

Sur l'ordre du commandant, plusieurs chasseurs pénètrent dans la salle. Un troisième commissaire de police et plusieurs agents y pénètrent également. Les commissaires et les agents saisissent les membre du bureau, M. le général Oudinot, M. Tamisier et plusieurs autres représentants, et les conduisent presque sur le palier. Mais l'escalier est toujours occupé par la troupe. Les commissaires et les officiers montent et descendent pour aller chercher et apporter des ordres. Après un quart d'heure environ, les soldats ouvrent les rangs. Les représentants, toujours conduits par les agents et le commissaire, descendent dans la cour. Le général Forey se présente, le général Oudinot lui parle un instant et se retournant vers les membres de l'Assemblée, dit que

le général Forey lui a répondu : « Nous sommes militaires, nous ne connaissons que nos ordres. »

M. le général Lauriston. — Il doit connaître les lois et la Constitution. Nous avons été militaires comme lui.

Le général Oudinot. — Le général Forey prétend qu'il ne doit obéir qu'au pouvoir exécutif.

Tous les représentants. — Qu'on nous emmène, qu'on nous emmène à Mazas !

Plusieurs gardes nationaux qui sont dans la cour crient, chaque fois que la porte s'ouvre pour laisser passer les officiers qui vont et viennent : « Vive la République ! vive la Constitution ! »

Quelques minutes se passent. Enfin, la porte s'ouvre, et les agents ordonnent aux membres du bureau et de l'Assemblée de se mettre en marche. MM les présidents Benoist et Vitet déclarent qu'ils ne sortiront que par la force. Les agents les prennent par les bras, et les font sortir dans la rue. MM. les secrétaires, le général Oudinot, M. Tamisier et les autres représentants, sont conduits de la même manière, et on se met en marche à travers deux haies de soldats. Le président Vitet est tenu au collet par un agent; le général Forey est en tête des troupes, et dirige la colonne. L'Assemblée, ainsi prisonnière, est conduite, au milieu des cris de : « Vive l'Assemblée ! vive la République ! vive la Constitution ! » poussés par les citoyens qui sont dans les rues et aux fenêtres, jusqu'à la caserne du quai d'Orsay, en suivant les rues de Grenelle, Saint-Guillaume, Neuve-de-l'Université, de l'Université, de Beaune, les quais Voltaire et d'Orsay. Tous les représentants entrent dans la cour de la caserne, et on referme la porte sur eux. Il est trois heures vingt minutes.

Sur la proposition d'un membre, on procède, dans la cour même, à l'appel nominal. MM. Grimaut, secrétaire, et Antony Thouret font l'appel nominal, qui constate la présence de deux cent vingt membres, dont les noms suivent :

MM. Albert de Luynes, d'Andigné de la Chasse, Antony Thouret, Arène, Audren de Kerdrel (Ille-et-Vilaine), Audren de Kerdrel (Morbihan), de Balzac, Barchou de Penhoen Barrillon, Odilon Barrot, Barthélemy Saint-Hilaire, Bauchard, Gustave de Beaumont, Béchard, Béhaguel, de Belvèze, Benoist d'Azy, de Bernardy, Berryer, de Berset, Besse. Beting de Lancastel, Blavoyer, Bocher, Boissié, de Botmiliau, Bouvatier, de Broglie, de la Broise, de Bryas, Buffet, Caillet du Tertre, Callet, Camus de la Guibourgère, Canet, de Castillon, de Cazalès, amiral Cécile, Chambolle, Chamiot, Chanpanhet, Chaper, Chapot, de Charancey, Chassaigne, Chauvin, Chazant, de Chazelles, Chégaray, de Coislin, Coifavru, Colas de la Motte, Coquerel, de Corcelles, Cordier, Corne, Creton, Daguilhon-Pujol, Dahirel, Dambray, de Dampierre, de Brotonne, de Fontaine, de Fontenay, Desèze, Desmars, de la Devansaye, Didier, Dieuleveult, Druet-Desvaux, Abraham

Dubois, Dufaure, Dufougerais, Dufour, Dufournel, Marc Dufraisse, Pascal Duprat, Duvergier de Hauranne, Étienne de Falloux, de Faultrier, Faure (Rhône), Favreau, Ferré des Ferris, de Flavigny, de Foblant, Frichon, Gain, Gasselin, Germonière, de Gicquiau, de Goulard, de Goyon, de Grandville, de Grasset, Grelier-Dufougeroux, Grevy, Grillon, Grimault, Gros, Guillier de la Tousche, Harscouet de Saint-George, d'Havrincourt, Hennecart, Hennequin, d'Hespel, Houel, Hovyn-Tranchère, Huot, Joret, Jouannet, de Kéranfleck, de Kératry, de Kéridec, de Kermasec, de Kersauron-Penendreff, Léo de Laborde, Laboulie, Lacave, Oscar Lafayette, Lafosse, Lagarde, Lagrenée, Lainé, Lanjuinais, Larabit, de Larcy, J. de Lasteyrie, Latrade, Laureau, Laurenceau, général Lauriston, de Laussat, Lefebvre de Grosriez, Legrand, Legros-Desvaux, Lemaire, Émile Leroux, Lespérut, de Lespinois, Lherbette, de Linsaval, de Luppé, Maréchal, Martin de Villers, Maze-Saunay, Mèze, Armand de Melun, Anatole de Melun, Mérintié, Michaut, Mispoulet, Monet, de Montebello, de Montigny, Moulin, Murat-Sistrière, Alfred Nettement, d'Olivier, général Oudinot de Reggio, Paillet, Duparc, Passy, Émile Péan, Pécoul, Casimir Périer, Pidoux, Pigeon, de Piogé, Piscatory, Proa, Prudhomme, Querhoent, Randoing, Raudot, Raulin, de Ravinel, de Rémusat, Renaud, Résal, de Rességuier, Henri de Riancey, Rigal, de la Rochette, Rodat, de Roquefeuil, des Rotours de Chaulieux, Rouget-Lafosse, Rouillé, Roux-Carbonel, Sainte-Beuve, de Saint-Germain, général de Saint-Priest, Salmon (Meuse), Sauvaire-Barthélemy, de Serré, de Sesmaison, Simonot, de Staplante, de Surville, de Tabouet, Talon, Tamisier, Thuriot de la Rosière, de Tinguy, de Tocqueville, de la Tourette, de Tréveneuc, Mortimer-Ternaux, de Vatimesnil, de Vandœuvre, Vernhette (Hérault), Vernhette (Aveyron), Vézin, Vitet, de Vogué.

L'appel terminé, le général Oudinot prie les représentants qui sont dispersés dans la cour de se réunir autour de lui, et leur fait la communication suivante :

« Le capitaine ad udant-major, qui est resté ici pour commander la caserne, vient de recevoir l'ordre de faire préparer des chambres dans lesquelles nous aurons à nous retirer, nous considérant comme en c ptivité. (Très-bien !) Voulez-vous que je fasse venir l'adjudant-major? (Non! Non! non! c'est inutile!) Je vais lui dire qu'il ait à exécuter ses ordres. (Oui! c'est cela!). »

Quelques instants après, les chambres étant préparées, plusieurs représentants s'y rendent; les autres restent dans la cour.

Le compte rendu de cette mémorable séance appellerait bien de réflexions. Fidèle à notre rôle de modeste narrateur, nous serons sobre de commentaires.

Les écrivains impérialistes qui l'ont racontée affirment

qu'elle est de nature à faire prendre en dégoût le parlementarisme. Le lecteur appréciera.

Les républicains ont critiqué, à un point de vue diamétralement opposé, la conduite des représentants de la droite, qui formaient l'immense majorité de la réunion.

Ils leur reprochent d'avoir parlé quand il fallait agir ; d'avoir perdu en de vaines formalités deux heures d'un temps précieux; de n'avoir pas fait un appel immédiat au patriotisme du peuple; de ne pas s'être entourés d'un nombre suffisant de gardes nationaux en armes, qu'il était d'autant plus facile de réunir, en déployant un peu d'activité, que beaucoup accouraient spontanément, et que le colonel de la 10e légion, M. de Lauriston, était parmi les membres de la réunion; de ne pas avoir donné le signal de la résistance, les armes à la main, lorsqu'il était si facile de le faire, et que les premiers coups de feu pouvaient exercer une impression décisive sur la population hésitante; ils leur reprochent surtout ces cris : « A Mazas! Qu'on nous amène tous! » qui leur paraissent indignes de l'Assemblée nationale.

Encore une fois, le lecteur appréciera.

Nous dirons plus loin quel fut le sort des représentants amenés prisonniers à la caserne du quai d'Orsay Notons, en passant, que le nombre s'accrut vers quatre heures de l'après-midi de quelques membres qui vinrent se constituer volontairement prisonniers, dans l'intention de partager la fortune de leurs collègues. Parmi ceux-là se trouvèrent MM. Bixio, Victor Lefranc et Valette. Ce dernier dit aux agents qui hésitaient à l'admettre parmi les prisonniers : — « J'ai pourtant deux titres à être arrêté aujourd'hui; je suis représentant du peuple et professeur de droit. »

Un incident s'était produit pendant la durée de la réunion à la mairie du Xe arrondissement qui aurait pu en modifier considérablement l'issue. Il a été peu remarqué Vers dix heures du matin, un rassemblement considérable s'était formé sur la place de l'École-de-Médecine; les jeunes gens qui le composaient, avertis de la présence des représentants à la mairie du Xe arrondissement, s'étaient mis en marche, au nombre de douze à quinze cents, dans l'intention d'aller prêter main-forte à l'Assemblée nationale Au moment où ils débouchaient sur la place de Saint-Sulpice, pour s'engager dans la rue du Vieux-Colombier, ils furent chargés par un fort détachement de gardes municipaux à cheval, qui les refoula dans les rues avoisinantes et les força de rebrousser

chemin. Bien que ces jeunes gens fussent sans armes, nul ne peut dire que leur présence autour de la mairie du Xe arrondissement, s'ils avaient pu y arriver, n'eût rendu infiniment plus difficile l'arrestation en masse des représentants.

Pendant cette même matinée, les journalistes républicains tentaient de se concerter et de renouveler l'exemple mémorable, donné par leurs prédécesseurs, dans des circonstances analogues, le 26 juillet 1830, après la publication des ordonnances.

Une première protestation fut rédigée dans les bureaux de *la Révolution*, signée par MM. Xavier Durrieu, ancien constituant, Kesler, Gaspérini, Merlet, attachés à la rédaction du journal, et par quelques autres citoyens. Vers midi, une réunion, dans laquelle presque toute la presse républicaine était représentée, fut tenue dans les bureaux du *Siècle*, rue du Croissant. On y rédigea une protestation collective; on s'engagea à tenter tous les moyens possibles pour publier les journaux saisis. Ces résolutions eurent peu d'effet. Les imprimeries étaient occupées militairement. Cependant un nombre considérable de proclamations et d'appels aux armes furent imprimés au moyen de caractères et de brosses enlevés, presque sous les yeux des agents, de l'imprimerie du *Siècle* et transportés dans une maison voisine où logeait l'un des rédacteurs de ce journal. On en imprima également un grand nombre dans les bureaux de *la Presse*; le représentant Noël Parfait réussit à emporter plusieurs centaines d'exemplaires, sans éveiller les soupçons des soldats et des agents placés en sentinelle aux abords de l'imprimerie et des bureaux du journal. Des faits semblables durent se produire dans quelques autres imprimeries, car les décrets de l'Assemblée du Xe arrondissement, les appels aux armes de la gauche républicaine, ainsi que l'arrêt de la Haute Cour de justice furent répandus dans la nuit du 2 au 3, et affichés par milliers d'exemplaires.

Nous venons de parler de la Haute Cour de justice. Il convient de dire, avant d'aller plus loin, le rôle de ce tribunal suprême de la République pendant la journée du 2 décembre.

La Haute Cour se réunit-elle spontanément? ou bien attendait elle communication du décret rendu à la mairie du Xe arrondissement? Nous ne saurions le dire, l'une et l'autre version ayant été affirmées par des narrateurs qui paraissent bien informés. Quoi qu'il en soit à cet égard, la Haute Cour

se réunit dans l'une des salles de la Cour de cassation, au Palais de Justice, délibéra et rendit l'arrêt suivant :

« La Haute Cour : — Vu les placards imprimés et affichés sur « les murs de la capitale, et notamment, celui portant : le Prési- « dent de la République, etc.... l'Assemblée nationale est dis- « soute, etc.... — Lesdits placards, signés : Louis-Napoléon Bona- « parte et plus bas : le ministre de l'intérieur, signé : Morny. — « Attendu que ces faits et l'emploi de la force militaire dont ils « sont appuyés, réaliseraient le cas prévu par l'article 68 de la « Constitution. Déclare : — Qu'elle se constitue ; dit qu'il y a lieu « de procéder en exécution dudit article 68 ; nomme pour son « procureur général M. Renouard, conseiller à la Cour de cassa- « tion ; et s'ajourne à demain midi pour la continuation de ses « opérations.

« Ont signé au registre : Hardouin, président ; Pataille, Dela- « palme, Aug. Moreau, Cauchy, juges. Présents les deux sup- « pléants, Quénault et Grandet : Bernard, greffier en chef. »

Cet arrêt diffère sensiblement de celui qui fut affiché par les soins des républicains, et qui a été seul reproduit dans les récits du Coup d'État, publiés en France jusqu'à ce jour. L'arrêt connu portait prévention de haute trahison contre le Président et convocation des hauts jurés. La version que nous reproduisons est empruntée à bonne source.

Nous compléterons, d'après un renseignement de même origine, le procès-verbal des opérations de la Haute Cour.

« Le même jour, à cinq heures, les mêmes juges, s'étant réu- « nis chez leur président, constatèrent que, de l'ordre de M. de « Maupas, préfet de police, trois commissaires de police, accom- « pagnés d'officiers de paix et d'un détachement de gardes répu- « publicaines, commandés par un lieutenant, avaient envahi la « chambre du conseil et sommé la Haute Cour de se séparer « sous peine d'être dissoute par la force et ses membres empri- « sonnés. La Cour avait protesté et déclaré qu'elle ne cédait qu'à « la force. — Le 3 décembre, la Haute Cour se réunit au Palais « de Justice, à midi, disent encore les registres. M. Renouard, « auquel avait été notifié l'arrêt de la veille fut introduit et dé- « clara qu'il acceptait les fonctions de procureur général. — La « Cour lui donna acte de sa déclaration, et, attendu que les obs- « tacles matériels à l'exécution de son mandat continuaient, elle « s'ajourna. »

Nous avons pensé que cette relation, sèche, en style de greffier, dénotant l'origine judiciaire du document, ne serait pas sans intérêt pour le lecteur.

Il y a toutefois un point sur lequel il faut revenir. La Haute Cour, en séance, le 2 décembre, fut sommée de se dissoudre par la force armée. La troupe était conduite par M. de Montour, aide de camp du ministre de la marine ; les soldats pénétrèrent, baïonnette au bout du fusil, dans l'enceinte où siégeaient les magistrats. M. Mayer (page 91) raconte l'incident et y ajoute des réflexions qui méritent d'être citées, ne fût-ce qu'à titre de curiosité :

« Deux commissaires, dit-il, accompagnés de quelques gardes « municipaux, entrèrent dans la salle des délibérations et enjoi- « gnirent aux conseillers de se retirer sous peine d'arrestation « immédiate. La Cour obéit sans mot dire avec ce sentiment du « devoir individuel qui, dans les dangers de la chose publique, « parle plus haut même au cœur d'un magistrat que le droit le « plus clair et la loi la plus nette ! »

Les membres de la Haute Cour, disons-le avant de les quitter pour ne plus nous en occuper, n'éprouvèrent aucun dommage pour leurs velléités de résistance au Coup d'État. Ils conservèrent leurs siéges à la Cour de cassation, et on put les voir peu après aux Tuileries prêtant serment de fidélité au Prince Président.

Avant de raconter ce que firent pendant cette journée les représentants de la gauche dont la plupart ne s'étaient montrés ni à l'Assemblée nationale, ni à la mairie du Xe arrondissement, nous dirons deux mots d'une promenade exécutée dans la matinée par Louis-Napoléon. Il était sorti de l'Élysée, à cheval, entouré d'un nombreux état-major, dans lequel on remarquait l'ex-roi Jérôme Bonaparte, oncle du Président, le maréchal Excelmans, le comte de Flahaut, les généraux de Saint-Arnaud, Magnan, de Lawœstine, Daumas, etc. Il passa devant le front des troupes, qui occupaient toujours les positions que nous avons indiquées ; il fut vivement acclamé. Poussant plus loin, vers l'intérieur de Paris, le Président parcourut quelques rues, mais ne tarda pas à tourner bride pour revenir à l'Élysée. S'il avait compté sur un accueil triomphal de la part de la population parisienne, il fut détrompé. Bien qu'il n'ait guère dépassé les quais et les rues aux abords des Tuileries, qui étaient occupés par les troupes, la foule compacte qui regardait passer ce brillant état-major se montra froide. S'il n'y eut pas dans son attitude et dans ses cris d'hostilité prononcée, il y eut moins encore d'enthousiasme.

A la hauteur du Pont-Royal, — on peut tenir ce détail pour certain,—le cortége du Président fut accueilli par le cri dominant de *Vive la République!* auquel se mêlaient çà et là des acclamations à la Constitution et à l'Assemblée nationale. La foule semblait peu sympathique; néanmoins quand le Président approcha, saluant du geste, la masse se découvrit.

Le Président, de retour à l'Élysée, se retira dans le cabinet d'où il transmettait ses ordres aux ministres, et sauf une courte revue passée dans l'après-midi du même jour, il ne sortit plus jusqu'à ce que tout fût fini.

La gauche républicaine de l'Assemblée n'avait pas cru devoir se joindre à la droite; la plupart de ses membres avaient pensé que tout essai de résistance légale, — nous voulons dire entourée de formalités légales comme à la mairie du Xe arrondissement,—serait impuissante; qu'il n'y avait qu'un seul moyen de sauver la République : appeler le peuple aux armes et résister à coups de fusil.

La première réunion un peu nombreuse de la gauche eut lieu rue Blanche, chaussée d'Antin, chez M. Coppens. Il y avait des membres de toutes les nuances du parti républicain. On y remarquait MM. Victor Hugo, Michel (de Bourges), Schœlcher, Emmanuel Arago, Brives, Charamaule, Joigneaux, Chauffour, Baudin, etc.

M. Victor Hugo proposait de donner sur-le-champ le signal de la résistance. Plusieurs membres l'appuyaient, disant : « Descendons immédiatement dans la rue, avec nos écharpes, et commençons le combat. » La plupart pensèrent qu'il valait mieux temporiser encore. Ils faisaient ressortir ce fait incontestable que le peuple n'avait vu dans les proclamations du Président que le rétablissement du suffrage universel et l'appel à la souveraineté nationale; que le Coup d'État agitait la masse ouvrière, mais ne l'indignait pas; qu'il fallait par conséquent employer la journée et la nuit suivante à agir individuellement sur les groupes, s'efforcer par tous les moyens possibles de répandre et d'afficher des proclamations émanant des représentants républicains. Cet avis fut adopté. M. Victor Hugo rédigea sur-le-champ un appel au peuple que deux jeunes gens se chargèrent de faire imprimer, et qui fut effectivement affiché dans la soirée à un très grand nombre d'exemplaires. M. Mayer (*Histoire du 2 décembre*, pages 120, 121) a reproduit ce premier placard, qui était ainsi conçu :

« Louis-Napoléon est un traître!
« Il a violé la Constitution!
« Il s'est lui-même mis hors la loi!
« Les représentants républicains rappellent au peuple et à « l'armée les articles 68 et 110 de la Constitution ainsi conçus :
« Article 68. — Toute mesure par laquelle le Président de la « République dissout l'Assemblée, la proroge, ou met obstacle à « l'exercice de son mandat, est un crime de haute trahison. Par « ce seul fait, le Président est déchu de ses fonctions, les ci- « toyens sont tenus de lui refuser obéissance.
« Article 110. — L'Assemblée constituante confie la défense de « la présente Constitution, et les droits qu'elle consacre, à la « garde nationale et au patriotisme de tous les Français.
« Le peuple déormais et à jamais en possession du suffrage « universel, le peuple qui n'a besoin d'aucun prince pour le lui « rendre, saura châtier le rebelle.
« Que le peuple fasse son devoir, les représentants républi- « cains marchent à sa tête.
« Vive la République! vive la Constitution! aux armes!

« *Signé* Michel (de Bourges), Schœlcher, général Leydet, Mathieu (de la Drôme), Lasteyras, Brives, Breymand, Joigneaux, Chauffour, Cassal, Gilland, Jules Favre, Victor Hugo, Emmanuel Arago, Madier de Montjau, Mathé, Signard, Ronjat (de l'Isère), Viguier, Eugène Sue, de Flotte. »

Les membres réunis chez M. Coppens se séparèrent après s'être donné rendez-vous ailleurs. A deux heures de l'après-midi, un certain nombre se trouvaient chez Bonvallet, boulevard du Temple. M. Michel (de Bourges) harangua la foule qui couvrait le boulevard. La police avertie se précipita vers la maison Bonvallet, mais ne put arrêter aucun des représentants.

Une nouvelle et très-nombreuse réunion de membres de la gauche, parmi lesquels la plupart des représentants de la Montagne, eut lieu chez M. Beslay, ancien constituant. M. Joly (de Toulouse) dirigea la délibération. Le colonel de la 6e légion de la garde nationale, M. Forestier, était présent. Au bout d'une demi-heure, la réunion dut se disperser pour échapper à la troupe qui arrivait, guidée par des espions.

D'autres réunions partielles eurent lieu dans la journée. Nous ne nous y arrêterons pas. Passons rapidement à celle où fut décidée la prise d'armes du lendemain. Un certain

nombre de représentants se trouvèrent, vers onze heures du soir, chez leur collègue Lafond (du Lot), quai de Jemmapes. C'est là que fut élu le Comité de résistance. Ses membres furent les représentants Victor Hugo, Carnot, Jules Favre, Michel (de Bourges), Madier-Montjau, Schœlcher, de Flotte.

La maison de M. Lafond paraissant trop exposée aux visites de la police, on se transporta, vers minuit, rue Popincourt, chez M. Frédéric Cournet, ancien officier de marine, républicain éprouvé.

Une confusion de noms, qui trompa d'abord les premiers représentants qui arrivèrent chez Cournet, trompa également la police et un bataillon de troupes chargés de les arrêter, et fut cause que la délibération put se tenir sans encombre. Des agents de la police secrète virent quelques représentants entrer chez un M. Cornet dont le logement était à quelques pas de la maison habitée par Frédéric Cournet. Ils coururent chercher la force armée et fouillèrent ainsi minutieusement la maison Cornet, tandis que plus de cinquante représentants et un grand nombre de journalistes, d'officiers de la garde nationale, d'ouvriers et de citoyens de diverses professions, comptant parmi les plus énergiques du parti républicain, délibéraient tranquillement à côté.

Il fut décidé que dès le lendemain matin, les représentants devaient se transporter dans les quartiers populeux et commencer eux-mêmes les barricades. Quelques ouvriers du faubourg Saint-Antoine, assurant que le faubourg se soulèverait si les représentants de la Montagne donnaient le signal, un certain nombre de ceux-ci prirent rendez-vous pour le lendemain à la salle Roysin, café socialiste, situé dans la grande rue du faubourg. Quelques citoyens intrépides promirent également de s'y rendre, et tinrent parole, comme on le verra plus loin. A une heure du matin la réunion se dispersa.

L'aspect de la capitale dans la soirée du 2 différait déjà sensiblement de ce qu'il avait été aux premières heures de la journée L'agitation était très-vive sur la rive gauche, au quartier latin. Sur la rive droite, des rassemblements considérables couvraient toute la ligne des boulevards. On y commentait avec ardeur les nouvelles de la journée; le peuple s'animait, s'irritait aux paroles véhémentes des républicains, et commençait à prendre une attitude hostile. Dans les quartiers riches, au boulevard des Italiens surtout, les groupes

formés par la foule élégante manifestaient bruyamment leur opposition au Coup d'État.

La brigade du général Korte fit, vers cinq heures, à la tombée de la nuit, une promenade militaire de la Madeleine jusqu'à la Bastille. « Elle déblaya toute l'étendue des bou-« levards, dit M. Granier de Cassagnac, sans trouver d'autre « résistance que les menaces contenues de la bourgeoisie des « quartiers riches, et les injures vaines de la jeunesse do-« rée [1]. »

Un certain nombre de représentants prisonniers à la caserne du quai d'Orsay, parmi lesquels MM. Gustave de Beaumont, Vatismenil, général Oudinot, général Lauriston, de Falloux, Piscatory, de Montebello, etc., furent transférés ce soir-là au Mont-Valérien. Au moment où on les faisait monter dans les voitures cellulaires destinées au transport des prisonniers, M. de Montebello reconnut, raconte-t-on, le chef de l'escorte, M. le colonel Feray, et dit : « Messieurs, « c'est aujourd'hui le jour anniversaire de la bataille d'Aus-« terlitz, et voilà le gendre du maréchal Bugeaud qui fait « monter le fils du maréchal Lannes dans une voiture de ga-« lérien. »

Vers minuit, la ville avait repris sa physionomie ordinaire.

1. *Histoire de la chute de Louis-Philippe*, etc., par Granier de Cassagnac, 2e volume, page 424. — M. de Cassagnac ajoute que le commandant Fleury essuya, ce soir même, un coup de feu, près de la Porte-Saint-Martin. C'est une erreur de date ; cet incident n'eut lieu que le lendemain au soir. Il n'a pas été brûlé une amorce avant la matinée du 3.

CHAPITRE V

Matinée du 3 décembre. — Le nouveau ministère et la Commission consultative. — Lettre de M. Léon Faucher. — Attitude de M. de Morny. — Dépêches de M. de Morny au général Magnan. — Événement du faubourg Saint-Antoine. — La première barricade. — Mort héroïque du représentant Baudin. — Agitation considérable dans l'après-midi du 3. — Proclamations et appels aux armes. — Arrêté du préfet de police. — Proclamation du ministre de la guerre. — Le combat s'engage sur plusieurs points. — Attitude de la population dans la soirée du 3. — Le mouvement grandit. — Plan d'opérations militaires adopté par le gouvernement.

Le 3 décembre, Paris sembla tardif au réveil. Le temps était sombre et pluvieux. Les boutiques s'ouvraient lentement. La circulation était rare.

Les troupes reprirent bientôt leur position de la veille.

La première division de l'armée de Paris, commandée par le général Carrelet, ayant sous ses ordres les généraux de brigade de Cotte, Canrobert, de Bourgon, Dulac et Reybell, occupait les abords des Tuileries et du palais de l'Élysée. Cette divivision comprenait six régiments d'infanterie de ligne, un régiment d'infanterie légère, un bataillon de chasseurs à pied, deux bataillons de gendarmerie mobile, trois batteries d'artillerie, deux régiments de lanciers et quelques détachements de génie. La cavalerie de réserve, deux régiments de carabiniers, deux de cuirassiers et un de dragons se tenaient derrière l'infanterie, vers le haut des Champs-Élysées. Elle était commandée par les généraux Korte, Tartas et d'Allonville.

Ces forces diverses s'élevaient à plus de vingt mille hommes, de toutes armes.

La deuxième division, commandée par le général Renault et les généraux de brigade Sauboul, Forey, Ripert, occupait les quartiers situés sur la rive gauche de la Seine. Cette division comprenait sept régiments d'infanterie de ligne, deux bataillons de chasseurs à pied, trois batteries d'artillerie

et des détachements de génie, formant un effectif d'environ dix-sept mille hommes.

La troisième division avait pour chefs le général Levasseur et les généraux de brigade Herbillon, Marulaz et de Courtigis. La troupe comprenait six régiments d'infanterie de ligne, deux régiments d'infanterie légère, un bataillon de chasseurs à pied, de l'artillerie et du génie. C'était une force de plus de dix-huit mille hommes. Cette division occupait l'Hôtel-de-Ville et les quartiers environnants jusqu'à Vincennes. La brigade Marulaz se tenait sur la place de la Bastille ; la brigade de Courtigis, en partie à la barrière du Trône, en partie à Vincennes.

Telles étaient, indépendamment de la garde municipale, de la police et des troupes qu'on pouvait appeler des garnisons voisines, les forces qu'allaient braver les quelques poignées de républicains résolus à engager la lutte armée.

C'est dans cette matinée du 3 décembre que fut définitivement constitué le nouveau ministère de Louis-Napoléon. En voici la composition : de Morny, ministre de l'intérieur ; de Saint-Arnaud, ministre de la guerre ; Fould, ministre des finances ; de Turgot, ministre des affaires étrangères ; Rouher, ministre de la justice ; Ducos, ministre de la marine et des colonies ; Fortoul, ministre de l'instruction publique ; Magne, ministre des travaux publics ; Lefèvre-Duruflé, ministre de l'agriculture et du commerce.

Le même jour fut publié, dans *le Moniteur*, la liste des membres d'une commission dite consultative, instituée par le Président de la République.

Cette liste contenait les noms de certains membres de la fraction conservatrice de l'Assemblée, qui avaient soutenu la politique de l'Élysée jusqu'au 2 décembre, mais qu'on n'avait pas jugé à propos de consulter avant de les nommer membres de cette commission. De là, plusieurs refus qui produisirent une certaine sensation.

M. Léon Faucher, l'ancien ministre de l'intérieur, était du nombre. Il adressa, sur-le-champ, la lettre suivante à Louis-Napoléon [1] :

Monsieur le Président,

« C'est avec un étonnement douloureux que je vois mon nom « figurer parmi ceux des membres d'une commission consulta-

[1] Cette lettre a déjà été publiée en France, notamment par M. Mayer,

« tive que vous venez d'instituer. Je ne pensais pas vous avoir « donné le droit de me faire cette injure : les services que je vous « ai rendus en croyant les rendre au pays m'autorisaient peut-« être à attendre de vous une autre reconnaissance. Mon carac-« tère, en tout cas, méritait plus de respect. Vous savez que, dans « une carrière déjà longue, je n'ai pas plus démenti mes prin-« cipes de liberté que mon dévouement à l'ordre. Je n'ai jamais « participé ni directement ni indirectement à la violation des « lois, et pour décliner le mandat que vous me conférez sans mon « aven, et je n'ai qu'à me rappeler celui que j'ai reçu du peuple, « et que je conserve. »

« Léon Faucher. »

Le docteur Véron s'occupe fort, dans ses *Mémoires*, de cette commission consultative, qu'il appelle « la liste des «candidats au pouvoir, aux places, aux honneurs. » — « Le « nombre de ces dévoués et de ces courageux du lendemain « grossit de jour en jour, ajoute le docteur, en raison des certi-« tudes croissantes d'une complète victoire du prince Louis-« Napoléon. Quelques-uns, après avoir sollicité la veille l'hon-« neur d'être inscrits sur cette liste, écrivaient le lendemain au « ministre pour que leur nom en fût rayé, puis demandaient « qu'il y fût rétabli, suivant les nouvelles et les agitations de « la journée [1]. »

Plus d'un personnage officiel se sera reconnu dans cette esquisse ; nous devons dire néanmoins qu'aucune des personnes dont les lettres de refus ont été *publiées*, ne s'est, depuis lors, ralliée au nouveau régime.

La liste définitive des membres acceptants de la Commission consultative ne fut arrêtée que vers le 15 décembre. On n'y trouve guère de noms parlementaires, de quelque notoriété, autres que ceux de MM. de Montalembert, Baroche et Billault.

Malgré le succès des mesures de la veille, bien que toute la journée du 2 se fût écoulée sans que le Coup d'État eût rencontré de résistance matérielle, on doutait fortement du succès définitif, non-seulement dans la population parisienne, mais parmi même les partisans haut placés du Président.

Presque personne, sauf les chefs supérieurs de l'armée, n'avait fait acte d'adhésion ouverte au Coup d'État.

dans son *Histoire du 2 décembre*, page 197. Notre texte concorde parfaitement avec celui qu'il donne.

1. *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, par le docteur L. Véron tome VI, page 186.

Le palais de l'Élysée avait reçu la veille si peu de visiteurs que Louis-Napoléon et ses premiers confidents semblaient rester isolés.

Le centre du gouvernement, il est vrai, n'était pas à l'Elysée. Il était au ministère de l'intérieur, dans le cabinet de M. de Morny. Tout le monde a entendu parler du sang-froid, de la résolution, de la présence d'esprit déployés par M. de Morny dans ces circonstances ; nous croyons cependant qu'on n'a peut-être pas encore suffisamment apprécié la prépondérance de son rôle. Nous ne craignons pas de nous tromper en disant que l'acte du 2 décembre a bien été décrété par Louis-Napoléon, mais qu'il a été *exécuté* par M. de Morny.

A mesure que les détails intimes de ce qui se passait, dans ces journées, à l'Élysée et dans les ministères, seront mieux connus, on verra ressortir de plus en plus ce que nous avançons, touchant cette part immense qui revient à M. de Morny, dans le succès du Coup d'État.

Le docteur Véron, qui avait vu M. de Morny à l'œuvre pendant les moments critiques, a laissé quelques révélations précieuses. Il est regrettable seulement que le docteur ait craint de pousser trop loin ses indiscrétions.

« C'est là aussi (au ministère de l'intérieur), dit-il, qu'arri-
« vaient les mauvaises nouvelles. Le bruit se répandit d'abord
« que le général Castellane et la garnison de Lyon ne reconnais-
« saient pas le Coup d'Etat. Un nouveau train venant de Lyon
« démentit heureusement ce faux bruit. Je me rendais matin et
« soir au ministère de l'intérieur, et j'y fus témoin de plus d'une
« scène dont le récit serait une indiscrétion. Plus d'une physio-
« nomie pâlissait, s'allongeait à la moindre alerte. Plus d'un
« personnage murmurait entre ses dents : « Partout s'élèvent
« des barricades.... c'est toujours comme çà que ça commence.
« Vous verrez que ça finira comme au 24 février ! « D'autres
« interrogeaient avec une fébrile anxiété les allants et venants :
« — Le peuple est-il pour nous? Que disent les faubourgs? Peut-
« on compter sur l'armée? » M. de Morny, je dois le dire ici
« pour rendre hommage à la vérité, M. de Morny, et quelques
« amis résolus qui l'entouraient, rassuraient tous ces trembleurs,
« qui se tenaient assez volontiers dans le voisinage des portes
« de sortie [1]. »

Le préfet de police, M. de Maupas, était loin d'avoir con-

1. *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, par le docteur L. Véron, 6e volume, pages 187 et 188.

servé le même sang-froid que M. de Morny. Celui-ci fut obligé d'intervenir plus d'une fois, pour rectifier les idées de M. de Maupas, quelque peu troublées par les difficultés de la situation. Les dépêches, échangées entre le ministère de l'intérieur et la Préfecture de police, qui ont été publiées par le docteur Véron, bien qu'évidemment incomplètes, fournissent de fort curieux indices à cet égard.

M. de Maupas ne semble pas non plus avoir été heureux dans le choix des informations que lui apportaient ses agents. La dépêche suivante, qu'il adressait au général Magnan, pour l'informer des plans de résistance des républicains, en fournit un assez intéressant exemple :

LE PRÉFET DE POLICE AU GÉNÉRAL MAGNAN.

« 2 décembre au soir.

« Les sections socialistes commenceront à six heures du soir. « Les principaux quartiers sont, pour les barricades, faubourgs « du Temple, Marceau, Saint-Antoine, barrière du Trône. Les « sections sont convoquées pour dix heures; à dix heures qua- « rante-cinq minutes, chacun sera à son poste.

« Les munitions sont des bombes portatives à la main. Le 44e « serait avec eux; trois cents hommes le suivent en criant : *Vive « la République sociale, et pas de prétendant!*

« Ils ont l'intention de faire sonner le tocsin : dans plusieurs « églises, on fait couper les cordes.

« La nuit sera très-grave et décisive. On a le projet de se por- « ter sur la Préfecture de police. Tenez du canon à ma disposi- « tion, je vous le demanderai quand il le faudra.

« *P. S.* Vos troupes manquent de vivres sur plusieurs points; « c'est souvent par le manque de bien-être que les troupes sont « disposées à faiblir (la brigade du général Forey).

« On veut sonner le tocsin : j'ai donné l'ordre de faire occuper « les clochers[1]. »

Rien de tout cela n'avait l'ombre d'un fondement.

Les dépêches de M. de Morny au même général Magnan sont autrement significatives. M. de Morny dirigeait jus-

1. Dépêche publiée par le docteur Véron, dans ses *Mémoires d'un bourgeois de Paris*. Toutes celles que nous citerons ultérieurement, émanant, soit du préfet de police, soit du ministre de l'intérieur, sont empruntées au même ouvrage. Leur authenticité n'a été l'objet d'aucune contestation.

qu'aux opérations militaires. Voici trois dépêches, qui nous paraissent dignes d'intérêt :

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL EN CHEF.

« Paris, le 2 décembre 1851.

« Les patrouilles de la nuit ne sont pas bonnes. Elles sont peu nombreuses, facilement entourées. Il vaudrait mieux ne pas voir de troupes du tout ou en voir davantage. Cela les fatigue inutilement.

« Je maintiens avec entêtement mon système : la police seule pour épier les projets ; la troupe pour agir violemment si ces projets s'exécutent. Mais de grosses patrouilles n'empêchent jamais rien ; elles rendent seulement l'usage des troupes moins efficace le lendemain.

« Signé : MORNY. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL EN CHEF.

« Paris, le 3 décembre 1851.

« De la Préfecture, on me mande que quelques troupes trop faibles sont cernées. Comment fait-on cette faute, au lieu de laisser les insurgés s'engager tout à fait et des barricades sérieuses se former, pour ensuite écraser l'ennemi et le détruire? Prenez garde d'user la troupe à des escarmouches et de ne l'avoir plus à l'heure décisive.

« Signé : MORNY. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL MAGNAN.

« Paris, le 3 décembre 1851.

« Je vous répète que le plan des émeutiers est de fatiguer les troupes pour en avoir bon marché le troisième jour. C'est ainsi qu'on a eu 27, 28, 29 juillet, 22, 23, 24 février. N'ayons pas 2, 3 et 4 décembre avec la même fin. Il faut ne pas exposer les troupes, les faire entrer et loger dans les maisons. Avec peu de troupes, à chaque angle de rue, aux fenêtres, on tient tout un quartier en respect. J'ai rencontré bien des petites patrouilles inutiles. La troupe sera sur les dents En la faisant coucher chez des particuliers, elle se repose et elle intimide tout le quartier. On me parait suivre les vieux errements. Les vivres sont indignement servis : on pille des vivres.

« Je vous livre ces réflexions. *Il n'y a qu'avec une abstention entière, en cernant un quartier et le prenant par famine, ou en l'envahissant par la terreur, qu'on fera la guerre de ville.*

« Signé : MORNY »

Le lecteur n'a pas oublié qu'un certain nombre de représentants, réunis chez Frédéric Cournet, s'étaient donné rendez-vous au faubourg Saint-Antoine.

Avant de retracer cet épisode des journées de décembre, rendu célèbre par la mort du représentant Baudin, il convient de dire à quelles sources sont puisées les informations d'après lesquelles nous rédigeons notre récit. C'est d'autant plus nécessaire, que jusqu'à présent, aucune relation véridique de cet événement n'a été publiée en France.

Les historiographes, apologistes du Coup d'État, se sont bornés à reproduire la version des journaux du temps, sans se donner la peine de contrôler ces récits, improvisés sur des « on dit, » et sans même prendre le soin de rectifier certains points contredits par d'autres détails, publiés plus tard dans ces mêmes journaux.

Nous avons pu obtenir communication d'un récit des faits du faubourg Saint-Antoine, rédigé par un homme dont le nom seul fait autorité, M. Schœlcher, témoin et acteur de ces événements. Le caractère bien connu de M. Schœlcher, l'estime que professent pour lui ses ennemis politiques eux-mêmes, justifient amplement le prix que nous attachons à son témoignage.

Nous avons d'ailleurs sérieusement contrôlé sa narration; nous avons consulté d'autres témoins oculaires que nous pourrions nommer au besoin, et qui nous ont confirmé l'exactitude scrupuleuse des détails donnés par M. Schœlcher.

Un peu avant huit heures du matin, quelques représentants du peuple remontaient à pied la grande rue du Faubourg-Saint-Antoine, se dirigeant vers la salle Roysin, où le rendez-vous avait été fixé.

Les ouvriers du faubourg stationnaient en groupes nombreux sur le devant de leurs portes, s'entretenant des événements de la veille.

Les représentants leur adressèrent sans grand succès de vives exhortations :

« Quoi! disaient-ils, vous ne faites rien? Qu'attendez-
« vous? Est-ce donc l'Empire que vous voulez? — Non,
« non, répondaient la plupart des ouvriers. Mais, pourquoi
« nous battre? On nous rend le suffrage universel!... Et puis,
« que pourrions-nous faire? On nous a désarmés depuis
« juin; il n'y a pas un fusil dans tout le faubourg. »

Quelques-uns, mais en petit nombre, promettaient d'agir.

Un incident peu connu vint, sur ces entrefaites, glacer le peu de dispositions au combat que les représentants républicains rencontraient dans le faubourg.

Neuf ou dix omnibus, chargés de représentants arrêtés, la veille, à la mairie du Xe arrondissement, passèrent, sous l'escorte de quelques lanciers. On transférait ces prisonniers de la caserne du quai d'Orsay à Vincennes. — « Ce sont des « représentants qu'on emmène! crièrent quelques voix : délivrons-les! » — On sait combien sont subits les entraînements des foules populaires. Un mouvement se fit dans les groupes. Quelques hommes intrépides s'élancèrent. Le premier omnibus fut arrêté. Le représentant Malardier et Frédéric Cournet étaient au nombre de ceux qui s'étaient jetés à la tête des chevaux. Aussitôt, ils virent se pencher aux portières des représentants, — c'étaient certainement des membres de la droite, — qui, la tête effarée, supplièrent le peuple de ne pas les délivrer.

La foule indignée fit selon leur désir.

« Vous voyez bien qu'il n'y a rien à faire avec ces gens-là! » dit à Cournet l'un des hommes du peuple, qui s'était jeté avec le plus d'ardeur à la tête des chevaux[1].

Cet incident extraordinaire au premier abord, — on voit rarement des prisonniers s'opposer à ce qu'on les délivre, — ne surprendra pas le lecteur, qui se souvient des cris poussés la veille à la mairie du Xe arrondissement : « A Mazas! Qu'on nous emmène tous à Mazas! »

Vers huit heures et demie, un certain nombre de républicains, déterminés à donner le signal de la résistance, parmi lesquels quinze ou seize représentants du peuple, se trouvaient réunis à la salle Roysin. Au nombre des représentants on comptait MM. Baudin, Bouzat, Brillier, Bruckner, Charamaule, Dulac, Esquiros, de Flotte, Madier de Montjau, Maigne, Malardier, Schœlcher, etc. On nomme, parmi les citoyens qui s'étaient joints à eux, MM. Jules Bastide, Alphonse Brives, Charles Broquet, Xavier Durrieu, Frédéric Cournet, Kesler, Lejeune (de la Sarthe), Amable Lemaître, Maillard, Ruin, Léon Watripon, et d'autres encore.

1. M. Schœlcher, qui n'était pas en ce moment sur les lieux, tenait ces détails de Frédéric Cournet. Ils nous ont été confirmés par M. Malardier, l'un des acteurs de la scène.

Il y avait eu, paraît-il, un malentendu sur l'heure fixée. Quelques-uns parmi ceux qui avaient promis de venir arrivèrent trop tard.

Quoi qu'il en soit, vers neuf heures, les représentants et leurs amis, en tout une quarantaine de personnes, sortirent de la salle Roysin. Les représentants avaient mis leurs écharpes. Ils se présentèrent dans la grande rue du Faubourg-Saint-Antoine, criant : « Aux armes! aux barrica-« des! vive la République! vive la Constitution! »

En quelques instants, une centaine d'ouvriers s'étaient joints à eux. La masse cependant demeurait inactive, sinon indifférente.

Le rassemblement s'arrêta au coin des rues Cotte et Sainte-Marguerite On se mit en devoir de construire une barricade, sans même se demander si la position était bien choisie. Une grosse charrette, deux petites voitures, un omnibus, qui passaient, furent successivement arrêtés, dépelés et renversés. Il n'y eut pas d'autres matériaux employés, pas un pavé.

En quelques minutes, la frêle barricade était construite. Elle ne barrait pas même entièrement la grande rue du faubourg, fort large en cet endroit. Ceux qui la construisaient étaient encore sans armes.

Le souvenir de cette première barricade de décembre, qui devait être arrosée du sang du représentant Baudin, est demeuré parmi les plus douloureux, mais en même temps parmi les plus fiers souvenirs du parti républicain.

Les hommes qui la dressaient ne songeaient nullement à engager une lutte qui eût quelques chances de succès immédiat. Au milieu d'une population froide, sans armes, sans abri sérieux, pris entre deux masses de troupes, — plusieurs milliers de soldats campés aux deux extrémités du faubourg, — ils n'avaient et ne pouvaient avoir qu'un seul but : se dévouer, faire appel aux soldats, leur montrer les représentants du peuple, se faire tuer, s'il le fallait, pour que le sang versé suscitât des combattants.

Ce qu'il y avait de vraiment noble dans cette action, — quelque jugement que l'on porte sur les idées politiques qui l'inspiraient, — a commandé le respect de plusieurs parmi les plus acharnés ennemis du parti républicain [1].

1. On lit dans l'ouvrage déjà cité, de M. de Cassagnac, 2e volume, page 426 : « Que pouvaient faire les *dévouements* isolés et rares de quel-

Jamais certainement construction de barricade n'avait présenté un aussi extraordinaire spectacle. On voyait là, soldats d'une même foi politique, une centaine d'hommes que les hasards de la naissance ou les accidents de la vie avaient placés à tous les degrés de ce que l'on nomme l'échelle sociale. Les ouvriers, artisans et petits patrons formaient le plus grand nombre, comme toujours. Mais, mêlés à eux, dans ce faible groupe, véritable résumé de la démocratie française, on comptait :

Deux hommes qui avaient rempli les plus hautes charges de l'État, un ancien ministre des affaires étrangères, M. Jules Bastide; un ancien sous-secrétaire d'État au ministère de la marine et des colonies, M. Schœlcher; un excellent écrivain, au talent duquel les travaux de l'exil ont ajouté un nouvel éclat, M. Alphonse Esquiros; des journalistes de mérite, MM. Xavier Durrieu, Kesler, Watripon: un officier distingué de l'armée de terre, le capitaine Bruckner; deux anciens lieutenants de vaisseau de la marine nationale, MM. de Flotte et Cournet; un médecin, M. Baudin; des avocats de talent, MM. Madier de Montjau, Brillier, Bourzat, etc.

Les diverses nuances du parti républicain y étaient aussi représentées. A côté des socialistes, des montagnards, des « rouges, » comme on disait alors, on pouvait voir, — et ce n'était pas le moins énergique, — un des membres les plus modérés de la gauche, M Charamaule (de l'Hérault).

La barricade était déjà faite, lorsqu'on s'occupa de chercher des armes. Le rassemblement possédait en tout trois fusils qu'on venait d'enlever à des soldats passant isolément.

On se dirigea, les représentants en tête, vers le corps-de-garde situé au milieu du faubourg, près de la rue de Montreuil; il était occupé par une dizaine de soldats, sous les ordres d'un sous-officier; ils se laissèrent désarmer sans trop de résistance. Là, quelqu'un indiqua le poste du Marché Noir comme pouvant fournir encore quelques fusils. Les soldats y furent désarmés de même, sans accident.

On revint à la barricade.

Les représentants Alphonse Esquiros, Madier de Montjau et quelques autres se séparèrent alors du groupe principal,

« ques députés montagnards, comme Baudin, de l'Ain, qui s'était fait « tuer la veille, et comme Gaston Dussoubs, de la Vienne, qui se fera « tuer le lendemain ? Aucun espoir sérieux de vaincre, ou même de ré- « sister, avec leurs propres ressources, ne restait donc, etc. »

dans le but d'aller, en compagnie de quelques amis, essayer de barrer le faubourg dans la direction de la barrière du Trône, afin que la première barricade ne pût être prise à revers par les troupes stationnées du côté de l'avenue de Vincennes.

Quelques instants après, — il était environ neuf heures et demie, — trois compagnies du 19e de ligne, détachées de la brigade Marulaz, qui occupait la place de la Bastille, remontèrent lentement la rue du Faubourg-Saint-Antoine. Elles étaient dirigées par le chef de bataillon Pujol; la compagnie de tête était commandée par le capitaine Petit. Dès qu'elles furent à portée de la barricade, quelques-uns des citoyens qui s'étaient joints aux représentants se retirèrent, considérant la résistance comme un acte de folie, vu l'état d'imperfection de la barricade et le défaut d'armes, vingt-deux fusils pour une centaine d'hommes.

Les représentants montèrent sur les voitures renversées, et s'adressant à ceux qui étaient demeurés, M. Schœlcher dit : « Amis, pas un coup de fusil avant que la ligne n'ait « ouvert le feu. Nous allons à elle; si elle tire, la première « décharge sera pour nous; si elle nous tue, vous nous ven- « gerez. Mais jusque-là, pas un coup de fusil. »

Huit représentants étaient debout sur la barricade : Baudin, Brillier, Bruckner, de Flotte, Dulac, Maigne, Malardier et Schœlcher. Ils firent signe aux soldats de s'arrêter; le capitaine Petit répondit par un signe négatif. Sept des représentants descendirent alors, et marchèrent vers la troupe. Ils étaient sans armes, en écharpes, sur une seule ligne. Les soldats s'arrêtèrent instinctivement. M. Schœlcher prit la parole : « Nous sommes représentants du peuple, s'écria-t- « il; au nom de la Constitution, nous réclamons votre con- « cours pour faire respecter la loi du pays. Venez à nous, « ce sera votre gloire. — Taisez-vous, répondit le capi- « taine, je ne veux pas vous entendre, j'obéis à mes chefs; « j'ai des ordres; retirez-vous ou je fais tirer. — Vous « pouvez nous tuer; nous ne reculerons pas. Vive la Répu- « blique ! vive la Constitution ! » répondirent d'une seule voix les sept représentants. L'officier fit apprêter les armes et commanda : « en avant ! » Plusieurs des représentants, croyant la dernière heure venue, mirent le chapeau à la main, comme pour saluer la mort, en poussant un nouveau cri de : « Vive la République ! » Mais l'officier ne commanda pas le feu Neuf rangs de soldats passèrent successivement,

marchant vers la barricade, et se détournèrent des représentants, sans les frapper. Ceux-ci continuaient à les adjurer de se joindre à eux.

Cependant, quelques soldats, plus impatients que les autres, repoussèrent les représentants, les menaçant de leurs baïonnettes. Un fourrier coucha en joue M. Bruckner, mais, sur un mot calme et digne du représentant, il releva son fusil et le déchargea en l'air. Au même instant, un soldat lançait un coup de baïonnette à M. Schœlcher, — pour l'éloigner plutôt que pour le percer, a dit M. Schœlcher lui-même. — Malheureusement, l'un des républicains qui étaient demeurés sur la barricade crut, sans doute, que les soldats frappaient réellement les représentants. Il abaissa son arme et fit feu. Un militaire tomba mortellement frappé. La tête de la colonne, qui n'était plus qu'à trois ou quatre pas de la barricade, répondit par une décharge générale.

Le représentant Baudin, qui était demeuré debout sur l'une des voitures, et qui continuait de haranguer les soldats, tomba foudroyé. Trois balles lui avaient fracassé le crâne.

Un jeune homme du peuple qui se tenait à côté de Baudin, un fusil à la main, tomba en même temps frappé à mort. On n'a pu savoir le nom de cet ouvrier intrépide dont le sang se mêla à celui du représentant !

Un incident avait attristé les derniers moments de Baudin

Quelques minutes avant l'arrivée des troupes, il faisait appel à un groupe d'ouvriers. L'un d'eux lui dit :

« Est-ce que vous croyez que nous voulons nous faire « tuer pour vous conserver vos vingt-cinq francs par jour ?

« — Demeurez là encore un instant, mon ami, répliqua « Baudin, avec un sourire amer, et vous allez voir comment « on meurt pour vingt-cinq francs ! »

Le cadavre du représentant fut relevé par les soldats et porté à la Morgue. Le jeune ouvrier qui était tombé à côté de Baudin, et qui vivait encore, fut relevé par l'un des républicains présents, M. Ruin, qui le transporta, au péril de sa vie, dans une maison des environs.

La troupe n'avait fait qu'une seule décharge. Elle franchit la barricade et s'engagea dans les rues Cotte et Sainte-Marguerite, à la suite des citoyens qui s'éloignaient forcément devant elle.

Tous ces incidents s'étaient passés en beaucoup moins de temps qu'il n'en faut pour les raconter.

Les sept représentants qui s'étaient avancés au devant des

soldats étaient demeurés seuls au milieu de la rue. Ils n'avaient pas vu tomber leur collègue.

Quelques ouvriers se rapprochèrent bientôt; ils portèrent ensemble à l'hôpital Sainte-Marguerite le corps du jeune soldat du 19e, qui était demeuré gisant sur la chaussée.

Ce pieux devoir accompli, les représentants se séparèrent en deux groupes. MM. Schœlcher, Dulac, Malardier et Brillier continuèrent à parcourir le faubourg en appelant le peuple aux armes. Un bataillon approchait avec des canons. Des ouvriers entraînèrent les représentants dans une cour dont on referma les portes. La troupe passée, ils reprirent leur marche, accompagnés de M. Sartin, qui venait de les rejoindre. Ils parcoururent la rue de Charonne, ralliant quelques hommes autour d'eux. Au carrefour Basfroid, cinq ou six ouvriers dépavaient pour commencer une barricade. Néanmoins, la voix des représentants trouva peu d'échos. — « On nous saluait des portes et des fenêtres, a dit M Schœl- « cher, on agitait les casquettes et les chapeaux, on répétait « avec nous : Vive la République ! mais rien de plus. Il fal- « lut bien nous avouer que le peuple ne voulait pas remuer ; « son parti était pris. »

Après une heure environ de vaines tentatives, les représentants quittèrent le faubourg Saint-Antoine pour aller rejoindre leurs amis dans d'autres quartiers de Paris, où la résistance s'essayait avec plus de succès.

Le bruit des événements qui venaient de se passer rue du Faubourg-Saint-Antoine s'était répandu rapidement dans la ville entière, grossi comme toujours par la rumeur publique. La nouvelle du représentant Baudin, tué en donnant le signal de la résistance, produisait dans les quartiers éloignés du théâtre de l'action une impression bien plus profonde que dans le faubourg Saint-Antoine A partir de ce moment, l'agitation grandit et acquit bientôt des proportions considérables. Des rassemblements se formaient de toutes parts et prenaient d'heure en heure, dans les quartiers du centre surtout, une attitude plus menaçante. Entre les boulevards, la rue du Temple, la rue Saint-Denis et les quais, dans ce fouillis, inextricable en ce temps-là, de rues populeuses, étroites, tortueuses, éminemment favorables à la guerre de barricades, on commençait à rencontrer des groupes armés, rares encore, mais pleins d'audace ; on affichait ouvertement dans ces quartiers les proclamations, les appels aux armes de la gauche. Des barricades commencèrent à s'élever rue Saint-

Denis, rue Aumaire, rue Grenéta, rue Transnonain, rue Bourg-l'Abbé, rue Beaubourg, etc.

Toutefois, c'étaient surtout des tentatives individuelles, improvisées sans plan général, sans entente, entre les divers groupes.

Ceux des représentants républicains qui poussaient à la résistance et se montraient dans les rassemblements n'étaient pas d'accord sur l'opportunité de la lutte à force ouverte. Tandis que plusieurs, — ceux qui étaient allés au faubourg Saint-Antoine et d'autres encore, parmi lesquels l'illustre poëte Victor Hugo, — étaient d'avis qu'il importait de commencer sur-le-champ des barricades et de résister à coups de fusil; d'autres pensaient qu'il valait mieux temporiser encore, attendre que le peuple parût mieux disposé, etc. De là, mille avis contraires qui se croisaient dans les rassemblements et paralysaient souvent la bonne volonté des plus résolus. Le bruit s'était répandu qu'un comité de résistance, composé de représentants républicains, était constitué. Beaucoup passèrent de longues heures à la recherche de ce comité, qu'il était d'autant plus difficile de rejoindre que ses membres agissaient pour la plupart individuellement dans des quartiers divers.

Cependant, bien que beaucoup de républicains se soient plaints de ce que, dans cette journée du 3, l'inactivité des uns, les contre-ordres des autres aient compromis le succès de la résistance, il est incontestable que le mouvement grandit singulièrement dans l'après-midi de ce jour, et que la physionomie de Paris devint de plus en plus sombre.

Dans les quartiers riches, vers le boulevard des Italiens, c'étaient les mêmes manifestations bruyantes que la veille, encore plus accentuées. Quelques charges de cavalerie furent exécutées pour dissiper les attroupements; il n'y eut cependant pas d'effusion de sang, ce jour-là, dans ces quartiers.

Sur la rive gauche de la Seine, l'agitation avait gagné le faubourg Saint-Marceau, où s'était rendu le représentant de Flotte, après la mort de Baudin.

A Belleville, le représentant Madier de Montjau et M. Jules Bastide réussissaient à déterminer un commencement de résistance. Des barricades furent commencées. Un appel aux armes, dont le texte a été conservé, fut imprimé et placardé en assez grand nombre d'exemplaires. Il était ainsi conçu :

AUX ARMES !

« La République, attaquée par celui qui lui avait juré fidé-
« lité, doit se défendre et punir les traîtres.
« A la voix de ses représentants fidèles, le faubourg Saint-
« Antoine s'est levé et combat.
« Les départements n'attendent qu'un signal, et il est donné.
« Debout tous ceux qui veulent vivre et mourir libres!

« *Pour le Comité de résistance de la Montagne,*
« *Le représentant du peuple délégué,*
« A. MADIER-MONTJAU. »

L'arrêt de la Haute-Cour de justice était également imprimé et distribué par milliers d'exemplaires, surtout dans les quartiers riches. Dans les rues avoisinant le carré Saint-Martin, on s'attroupait autour d'un appel à l'armée, audacieusement affiché par quelques jeunes gens. Cette pièce n'est pas signée; mais on y reconnaîtra aisément le style de Victor Hugo, par qui elle a été effectivement rédigée.

A L'ARMÉE !

« Soldats!

« Un homme vient de briser la Constitution. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

« . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

« . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

« Tournez vos yeux vers la vraie fonction de l'armée française. Protéger la patrie, propager la révolution, délivrer le peuple, soutenir les nationalités, affranchir le continent, briser les chaînes partout, défendre partout le droit, voilà votre rôle parmi les armées de l'Europe. Vous êtes dignes des grands champs de bataille.

« Rentrez en vous-mêmes, réfléchissez, reconnaissez-vous, relevez-vous; songez à vos généraux arrêtés. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

« Soldats, si vous êtes la grande armée, respectez la grande nation.

« Nous, citoyens; nous, représentants du peuple et vos représentants; nous vos amis, vos frères; nous qui sommes la loi et le droit; nous qui nous dressons devant vous en vous tendant le bras et que vous frappez. . . . . .savez-vous ce qui nous désespère? Ce n'est pas notre sang qui coule, c'est de voir. . . . . .

« . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

« Si vous persistiez, savez-vousce que l'histoire dirait de vous? Elle dirait: . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

« Soldats français, cessez de prêter main-forte. . . . . .

« Paris, 3 décembre 1851[1]. »

Un groupe très-actif, ayant de nombreuses relations avec la population ouvrière, s'était organisé dans la journée, et poussait ardemment à la résistance. C'était surtout MM. Jules Leroux, représentant du peuple, Desmoulins, typographe, Gustave Naquet, réfugié politique à Londres, qui venait d'arriver au risque d'être reconnu à la frontière, Boquet, Nétré et quelques délégués des corporations ouvrières. C'est à ce groupe qu'est due la rédaction d'une pièce fort remarquable, qui fut affichée dans la soirée.

M. Mayer, qui l'a reproduite dans son ouvrage, dit qu'elle fut répandue à profusion. En voici le texte :

AUX TRAVAILLEURS.

« Citoyens et compagnons,

« Le pacte social est brisé!

« Une majorité royaliste, de concert avec Louis-Napoléon, a violé la Constitution, le 31 mai 1850.

1. Nous avions cru pouvoir donner *in extenso* cette pièce révolu-

« Malgré la grandeur de cet outrage, nous attendions, pour en obtenir l'éclatante réparation, l'élection générale de 1852.

« Mais hier, celui qui fut le président de la République a effacé cette date solennelle.

« Sous prétexte de restituer au peuple un droit que nul ne peut lui ravir, il veut, en réalité, le placer sous une dictature militaire.

« Citoyens, nous ne serons pas dupes de cette ruse grossière.

« Comment pourrions-nous croire à la sincérité et au désintéressement de Louis-Napoléon ?

« Il parle de maintenir la République et il jette en prison les républicains.

« Il promet le rétablissement du suffrage universel, et il vient de former un conseil consultatif des hommes qui l'ont mutilé.

« Il parle de son respect pour l'indépendance des opinions, et il suspend les journaux, il envahit les imprimeries, il disperse les réunions populaires.

« Il appelle le peuple à une élection, et il le place sous l'état de siége : il rêve on ne sait quel escamotage perfide qui mettrait l'électeur sous la surveillance d'une police stipendiée par lui.

« Il fait plus, il exerce une pression sur nos frères de l'armée, et viole la conscience humaine en les forçant de voter pour lui, sous l'œil de leurs officiers, en quarante-huit heures.

« Il est prêt, dit-il, à se démettre du pouvoir, et il contracte un emprunt de vingt-cinq millions, engageant l'avenir sous le rapport des impôts, qui atteignent indirectement la subsistance du pauvre.

« Mensonge, hypocrisie, parjure, telle est la politique de cet usurpateur.

« Citoyens et compagnons, Louis-Napoléon s'est mis hors la loi. La majorité de l'Assemblée, cette majorité qui a porté la main sur le suffrage universel, est dissoute.

« Seule, la minorité garde une autorité légitime. Rallions-nous autour de cette minorité. Volons à la délivrance des républicains prisonniers ; réunissons au milieu de nous les représentants fidèles au suffrage universel ; faisons-leur un rempart de nos poitrines ; que nos délégués viennent grossir leurs rangs, et forment avec eux le noyau de la nouvelle Assemblée nationale !

« Alors, réunis au nom de la Constitution, sous l'inspiration de notre dogme fondamental : Liberté, Fraternité, Égalité, à l'ombre du drapeau populaire, nous aurons facilement raison du nouveau César et de ses prétoriens !

« *Le Comité central des corporations.* »

tionnaire, à titre de document historique. Plusieurs proclamations aussi violentes d'expressions ont pu être reproduites, en France, sans inconvénients. Toutefois, un scrupule nous saisit, au dernier moment, et nous remplaçons par des points les passages trop accentués.

« Les républicains proscrits reviennent dans nos murs seconder l'effort populaire. »

Deux dépêches de M. de Maupas à M. de Morny, datées de l'après-midi du 3, montreront maintenant comment le préfet de police appréciait de son côté la situation.

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« 3 décembre, 4 heures.

« Voici le mot d'ordre que les délégués envoient à l'instant même à toutes les sections : « Tout le monde au faubourg Saint-Antoine et à celui du Temple pour ce soir ! Ledru-Rollin, Caussidière, Mazzini, seront à Paris demain matin, à six heures au plus tard. Ne nous faisons pas d'illusions : c'est la grande lutte de 1852 que nous avons à combattre en décembre 1851. »

« On m'assure que le prince de Joinville débarque à Cherbourg, que ses frères chercheront à pénétrer en France par d'autres points. Cherbourg est donc essentiel à surveiller. Je vais, pour ma part, veiller aux abords de Paris.

« Madier de Montjau est tué, Schœlcher gravement blessé. Nous trouverons chez nos ennemis, quand ils seront remis de leur premier échec, la résolution du désespoir.

« Des barricades à l'École-de-Médecine. *Le Moniteur* demande instamment de l'ouvrage.

« Les représentants de la rue des Pyramides cherchent à renouveler aujourd'hui leur séance d'hier. Je ne les crois pas hostiles, néanmoins je désirerais avoir votre avis sur le parti à prendre.

« *Le Préfet de police*,

« DE MAUPAS. »

« *P. S.* La vérité sur la situation. Le sentiment des masses est l'élément le plus sûr de sages et bonnes résolutions ; c'est en même temps pour le préfet de police le devoir le plus impérieux. Je dois donc dire que *je ne crois pas que les sympathies populaires soient avec nous*. Nous ne trouvons *d'enthousiasme nulle part :* ceux qui nous approuvent sont tièdes ; ceux qui nous combattent sont d'un acharnement inexprimable. Le bon côté de la médaille dont je viens de vous donner le revers, c'est que sur tous les points, chefs et soldats, la troupe paraît décidée à agir avec intrépidité : elle l'a prouvé ce matin. C'est là qu'est notre force et notre salut. Pour ma part, quelque pessimiste que je puisse être, je crois fermement au succès.... »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

« Paris, le 3 décembre 1851, 4 heures 1/4.

« On commence des barricades dans la rue Rambuteau, à la hauteur des rues Saint-Denis et Saint-Martin ; des voitures ont été arrêtées.

« On affirme que Madier de Montjau n'est pas tué et qu'il est dans les groupes. Le cri « aux armes! » est poussé au coin de la rue Grenéta. Le point de rassemblement général est en ce moment le quartier Saint-Martin. Il paraît certain qu'une troupe choisie dans les hommes d'action est convoquée en armes vers cinq heures, au carré Saint-Martin, et que les meneurs de cette troupe ont annoncé qu'il serait question de se porter sur la Présidence. On prétend aussi que les patriotes rouennais arrivent, et que Ledru-Rollin est dans les faubourgs.

« Pour le préfet de police, en ce moment au conseil des ministres.

« *Le Commissaire du gouvernement délégué.* »

Vers trois heures, les afficheurs de la Préfecture de police placardaient les deux proclamations suivantes, qui suffiraient à elles seules pour faire apprécier l'état réel de Paris en ce moment.

La première est de M. de Maupas :

« Nous préfet de police, etc.

« Arrêtons ce qui suit :

« Art. 1er. — Tout rassemblement est rigoureusement interdit. Il sera entièrement dissipé par la force.

Art. 2. — Tout cri séditieux, toute lecture en public, tout affichage d'écrit politique n'émanant pas d'une autorité régulièrement constituée, sont également interdits.

« Art. 3. — Les agents de la force publique veilleront à l'exécution du présent arrêté.

« Fait à la Préfecture de police, le 3 décembre 1851.

« *Le Préfet de Police*,
« DE MAUPAS.

« Vu et approuvé :
« *Le Ministre de l'intérieur*,
« DE MORNY. »

La deuxième proclamation émanait du ministre de la guerre, M. de Saint-Arnaud :

« Habitants de Paris !

« Les ennemis de l'ordre et de la société ont engagé la lutte. Ce n'est pas contre le gouvernement, contre l'élu de la nation

qu'ils combattent, mais ils veulent le pillage et la destruction.

« Que les bons citoyens s'unissent au nom de la société et des familles menacées.

« Restez calmes, habitants de Paris ! Pas de curieux inutiles dans les rues ; ils gênent les mouvements des braves soldats qui vous protégent de leurs baïonnettes.

« Pour moi, vous me trouverez toujours inébranlable dans la volonté de vous défendre et de maintenir l'ordre.

« Le ministre de la guerre.
« Vu la loi sur l'état de siége,
« Arrête :

« Tout individu pris construisant ou défendant une barricade, ou les armes à la main, SERA FUSILLÉ.

« *Le général de division, ministre de la guerre,*

« DE SAINT-ARNAUD. »

L'arrêté de M. de Saint-Arnaud était sans exemple dans l'histoire de nos troubles civils depuis le commencement de ce siècle.

Nous ne voulons pas dire pour cela qu'on n'eût jamais fusillé de prisonniers dans les guerres de rue. On nous répondrait en évoquant les souvenirs d'avril 1834, sous Louis-Philippe, et de juin 1848, sous la République. Mais les exécutions de prisonniers désarmés avaient toujours été, dans ces lamentables circonstances, des actes spontanés de colère, de représailles, de cruauté, si l'on veut, commis par des soldats ou des gardes nationaux exaspérés, enivrés par les fureurs de la lutte Ce qu'on n'avait jamais vu, c'était un ministre de la guerre décrétant à l'avance, publiquement, ouvertement, la condamnation à mort et l'exécution, sans autre forme de procès que la fusillade, de *tout individu pris construisant ou défendant une barricade, ou les armes à la main.*

Quant à la loi sur l'état de siége, visée dans l'arrêté de M. de Saint-Arnaud, il est à peine besoin de dire qu'elle ne contenait et n'a jamais contenu aucune prescription de cette espèce.

Au reste, ces proclamations si menaçantes, loin de ralentir le mouvement, contribuèrent peut-être à lui donner une impulsion plus vive.

Ce qui est incontestable, c'est que ces placards furent apposés vers trois heures, et qu'à quatre heures les coups de

fusil commençaient à s'échanger dans les rues où nous avons signalé la construction des barricades.

Un témoin oculaire, très-digne de foi, nous a rapporté une curieuse remarque qu'il eut occasion de faire dans la matinée du lendemain au sujet de l'effet produit par ces proclamations.

L'arrêté de M. de Saint-Arnaud était placardé sur certains points où s'élevaient des barricades, et les républicains, qui prenaient part à leur construction, n'avaient pas même pris la peine d'arracher ces affiches.

Ils pouvaient lire, — et ils lisaient, — collé sur le mur où ils appuyaient leur barricade, l'arrêté qui les menaçait de mort et d'exécution sommaire, s'ils avaient le malheur d'être pris.

A quatre heures et demie, le général Herbillon partit de la place de l'Hôtel-de-Ville à la tête d'une colonne composée d'un bataillon de chasseurs à pied et deux bataillons de ligne avec une pièce de canon. Il se porta par les rues du Temple et de Rambuteau jusqu'à la pointe Sainte-Eustache en fouillant les rues voisines par des détachements. Les barricades furent enlevées partout sans résistance sérieuse. Les citoyens qui les avaient construites avaient instinctivement adopté pour tactique de harceler la troupe, en défendant à peine les barricades, mais en les réoccupant derrière elle, fatiguant ainsi les soldats par des alertes continuelles.

Jusqu'à neuf heures du soir, ce fut dans tous ces quartiers une série d'escarmouches dont quelques-unes ne laissèrent pas que d'être assez vives. Une barricade fut énergiquement défendue, rue Aumaire; une autre également, près de l'Imprimerie nationale; les gendarmes mobiles enlevèrent cette dernière. Vers neuf heures du soir, un rassemblement armé qui paraît avoir été assez nombreux, plus de cent hommes, avait réoccupé les barricades des rues Grenéta, Transnonain et Beaubourg. Un vrai combat s'engagea sur ce point. Le colonel Chapuis avait attaqué les barricades, de front, avec un bataillon du 3e de ligne. Il rencontrait une très-vive résistance, lorsqu'un bataillon du 6e léger, commandant Boulatigny, déboucha sur les derrières des défenseurs des barricades et les mit entre deux feux. Un certain nombre tombèrent en combattant, soixante ou quatre-vingts furent pris, et plusieurs de ceux-là fusillés sur le champ [1].

1. Le général Magnan le dit dans son rapport officiel :
« Tous les obstacles (de la rue Beaubourg) furent enlevés au pas de « course, et ceux qui les défendaient *passés par les armes.* »

Pendant que les coups de feu retentissaient dans ces quartiers du centre du vieux Paris, les représentants républicains libres continuaient à se réunir et à se concerter. Le Comité de résistance avait rendu plusieurs décrets provisoires qu'il réussit à faire imprimer. L'un de ces décrets décernait à Baudin les honneurs du Panthéon ; un autre convoquait les électeurs pour nommer une Assemblée souveraine, etc.

A cinq heures du soir, une réunion assez nombreuse eut lieu chez M. Landrin. On y remarquait, indépendamment de plusieurs des représentants que nous avons déjà nommés, MM. Garnier-Pagès et Marie, anciens membres du Gouvernement provisoire, M. J. Bastide, MM. Émile de Girardin et Napoléon Bonaparte (aujourd'hui le prince Napoléon), cousin du Président.

On s'y entretint des événements de la journée, de la conduite à tenir. M. Émile de Girardin proposa, dit-on, que tous les représentants demeurés libres se constituassent prisonniers et qu'on organisât une *grève générale* jusqu'à la chute du Président. Une altercation fort vive s'éleva après cette proposition entre M. de Girardin et Michel (de Bourges). Rien ne fut, semble-t-il décidé, dans cette réunion, sauf la rédaction d'une nouvelle proclamation, conçue dans des termes plus qu'énergiques, laquelle fut signée par tous les représentants présents, y compris celui qui est aujourd'hui le prince Napoléon. C'est du moins ce que nous ont affirmé des personnes dignes de foi.

Dans une seconde réunion, chez M Marie, il fut pris quelques résolutions. On y arrêta, paraît-il, de prendre une part active à la résistance armée, qui commençait à devenir sérieuse. D'ailleurs, les dispositions de la population semblaient tellement modifiées que l'espoir du succès, la confiance dans l'issue de la crise étaient revenus chez ceux-mêmes qui étaient le plus affectés, la veille, de l'attitude du peuple.

Tous les républicains, qui ont parcouru Paris dans la soirée du 3 décembre, affirment encore aujourd'hui que jamais mouvement révolutionnaire n'avait paru plus puissant, dans un premier jour de lutte, que celui qui se prononçait en ce moment.

Les écrivains les plus enthousiastes du Coup d'État n'ont pas dissimulé que le 3, au soir, les rassemblements qui se formaient et se reformaient, sur les boulevards, depuis la Chaussée-d'Antin jusqu'au faubourg du Temple, et surtout dans les rues adjacentes, malgré les patrouilles et les charges

de cavalerie, présentaient l'aspect sombre, menaçant, des foules parisiennes à la veille des grandes journées révolutionnaires. Les bruits de nouvelles fâcheuses pour Louis-Napoléon, — fausses nouvelles, la plupart du temps, — étaient accueillis avec avidité. Les rares personnes qui osaient, au milieu des groupes, exprimer des opinions favorables au Président étaient menacées, maltraitées même.

Les excitations des républicains qui parcouraient les rassemblements soulevaient, au contraire, des applaudissements et des acclamations. Un ancien constituant, mort aujourd'hui, qui écrivait quelque temps après l'événement, M. X. Durrieu, a dit : « Sur mon honneur, je déclare que, « de sept heures à minuit (le 3 décembre), tout mon espoir « m'était revenu. Je croyais presque la révolution assurée... « J'ai assisté aux dernières heures du règne de Louis-Phi- « lippe; j'étais mêlé de fort près aux événements qui ont « amené sa chute : mais, en vérité, jamais je n'avais rencon- « tré.... » Nous ne pouvons achever la citation textuelle; mais le sens en est que jamais M. Durrieu, même en février, n'avait vu une foule aussi bien disposée à la Révolution.

Il n'est pas sans intérêt de transcrire maintenant un passage du livre de l'écrivain militaire, enthousiaste du 2 décembre, M. Mauduit, passage qui raconte un incident de cette soirée du 3. On verra que les impressions ressenties par ces deux hommes, d'opinions aussi diamétralement opposées, confirment la réalité des faits tels qu'ils nous apparaissent, c'est-à-dire les dispositions hostiles au Coup d'Etat de la population dans la soirée du 3 décembre.

« Le 3 décembre, dit M. Mauduit, vers six heures et demie du « soir, le colonel de Rochefort, du 1er lanciers, reçut l'ordre de « partir, avec deux escadrons seulement, pour maintenir la « circulation sur les boulevards, depuis la rue de la Paix jus- « qu'au boulevard du Temple; cette mission était d'autant plus « difficile et délicate, qu'il lui avait été interdit de repousser par « la force d'autres cris que ceux de : Vive la République démo- « cratique et sociale !

« Le colonel, *pressentant ce qui allait arriver*, avait prévenu « tout son détachement de n'avoir point *à s'étonner de la foule qu'il « aurait à traverser et des cris poussés par elle;* il prescrivit à ses « lanciers de rester calmes, impassibles, jusqu'au moment où il « ordonnerait la charge, et, une fois l'affaire engagée, de ne faire « grâce à qui que ce fût.

« A peine parvenu sur les boulevards, à la hauteur de la rue

« de la Paix, il se trouva en présence d'un *flot de population*
« *immense, manifestant l'hostilité la plus marquée*, sous le masque
« du cri de : Vive la République!!! Ces cris convenus étaient
« accompagnés de gestes menaçants.

« L'œil attentif et l'oreille tendue, pour ordonner la charge
« au premier cri séditieux, le colonel continua à marcher ainsi
« au pas, poursuivi de hurlements affreux, jusqu'au boulevard
« du Temple.

« Le colonel, ayant reçu l'ordre de charger tous les groupes
« qu'il rencontrerait sur la chaussée, il se servit d'une ruse de
« guerre, dont le résultat fut de châtier un certain nombre de ces
« vociférateurs en paletots.

« Il masqua ses escadrons, pendant quelques instants, dans un
« pli de terrain, près du Château-d'Eau, pour leur donner le
« change et leur laisser croire qu'il était occupé du côté de la
« Bastille ; mais faisant brusquement demi-tour, sans être aperçu,
« et prescrivant aux trompettes et à l'avant-garde de rentrer
« dans les rangs, il se mit en marche au pas, jusqu'au moment
« où il se trouva à l'endroit le plus épais de cette foule *compacte*
« *et incalculable*, avec l'intention de PIQUER tout ce qui s'opposerait
« à son passage.

« Les plus audacieux, enhardis peut-être par *la démonstration*
« *pacifique* de ces deux escadrons, se placèrent en avant du co-
« lonel et firent entendre les cris *insultants* de : Vive l'Assem-
« blée nationale!!! A bas les traîtres! Reconnaissant à ce cri *une*
« *provocation*, le colonel de Rochefort s'élance, comme un lion
« furieux, au milieu du groupe d'où elle était partie, en frappant
« d'estoc de taille et de lance. Il resta sur le carreau PLUSIEURS
« CADAVRES.

« Dans ces groupes ne se trouvaient que *peu d'individus en*
« *blouse*.

« Les lanciers subirent cette *rude épreuve morale* avec un
« calme admirable, leur confiance n'en fut point ébranlée une
« minute, etc.

« De retour à la place Vendôme, et sa *mission accomplie*, le
« colonel de Rochefort s'empressa d'en rendre compte au général
« de division Carrelet [1]. »

A minuit, Paris semblait redevenu calme. Certaines gens, dans les régions gouvernementales, crurent que tout était fini.

C'est ce soir-là que furent conduits au chemin de fer du Nord, pour être transférés à Ham, l'ancienne prison de Louis-Napoléon, les généraux Bedeau, Cavaignac, Changarnier,

1. *Révolution militaire du 2 décembre*, par le capitaine H. Mauduit, pages 176, 177 et 178.

Lamoricière et Leflô, ainsi que MM. Baze, Charras et Roger (du Nord).

Dans cette soirée redoutable, où le mouvement de résistance grandissait, menaçait d'amener, comme le mandait M. de Morny au général Magnan, des journées des 2, 3, 4 et 5 décembre, qui eussent fait le pendant des 26, 27, 28 et 29 juillet, ou des 22, 23 et 24 février, dans cette soirée, où il était d'une importance capitale de prendre un parti, on tint un grand conseil militaire, auquel assistaient le ministre de la guerre Saint-Arnaud, le général en chef Magnan, les principaux généraux de division de l'armée de Paris, M. de Morny et probablement aussi le Président de la République, bien que nous ne puissions affirmer ce dernier détail. M. de Morny y fit prévaloir le plan d'opérations qu'il recommandait avec tant d'insistance au général Magnan.

On peut le résumer ainsi :

— Concentrer les troupes par grandes masses, les soigner, les bien nourrir, les tenir hors du contact de la population ; retirer les postes trop faibles ; s'abstenir de patrouilles ; laisser construire des barricades. Puis, le moment d'agir étant soigneusement choisi, attaquer brusquement avec des forces compactes et écraser toute résistance.

On n'a pas oublié le dernier mot de l'une des dépêches de M. de Morny au général Magnan : « Il n'y a qu'avec une « abstention entière, en cernant un quartier et le prenant par « famine, ou *en l'envahissant par la terreur*, qu'on fera la « guerre de ville. — » Ce plan fut adopté. La suite de ce récit montrera avec quelle exactitude il fut suivi.

CHAPITRE VI

La matinée du 4 décembre. — Les barricades s'élèvent. — Abstention des troupes jusqu'à deux heures. — Immense agitation. — Dépêches de M. de Maupas. — Positions des républicains. — Douze cents hommes contre trente mille. — L'attaque commence. — Combats acharnés dans la rue Saint-Denis, dans la rue de Rambuteau, dans le faubourg Saint-Martin. — Incidents de la rive gauche. — Dépêches de M. de Maupas. — Derniers combats. — Mort héroïque de Denis Dussoubs. — Que s'était-il passé sur les boulevards? — Recherche de la vérité et discussion des récits jusqu'à ce jour. — Relation d'un officier anglais. — Conclusions de l'auteur sur ce point. — Ecrasement de la résistance dans l'après-midi du 4. — Aspect de Paris le lendemain. — Quel fut le nombre des victimes? — Conclusion. — Circulaires et décrets postérieurs au 5 décembre. — Liste des représentants expulsés par décret. — Le vote du 20 décembre. — Discours de M. Baroche. Discours de Louis-Napoléon. — Appendice.

Le jeudi matin, 4 décembre, l'agitation commença de bonne heure. L'attitude de la population ne démentait pas les espérances que formaient la veille au soir les républicains.

La foule fut bientôt immense sur les points ordinaires de rassemblement. Du boulevard Bonne-Nouvelle au Château-d'Eau, et dans tous les quartiers voisins, les rassemblements étaient énormes. Les ouvriers y dominaient; leurs sentiments paraissaient bien modifiés depuis deux jours; le mouvement révolutionnaire gagnait les masses. Des hommes armés se montraient dans les groupes. On lisait à haute voix les appels aux armes imprimés dans la nuit. La foule applaudissait.

Les bruits les plus étranges circulaient. On parlait tantôt de l'évasion des généraux arrêtés, qui auraient réussi à rallier quelques régiments dans un département voisin et marcheraient sur Paris; tantôt de l'insurrection populaire triomphante, disait-on, à Reims et à Orléans. Plus loin c'était la nouvelle contradictoire, mais non moins avidement reçue de l'exécution sommaire du général Bedeau et du colonel Charras. C'était faux, mais on y croyait. On racontait également

mille détails sur les fusillades, qui auraient suivi les combats de la veille, sur des égorgements de prisonniers, massacrés de sang-froid. On annonçait la prochaine arrivée des républicains exilés depuis 1849. On disait que le général Neumayer, — le général disgracié après Satory, — s'était prononcé pour l'Assemblée nationale et arrivait à la tête de ses troupes.

Ces rumeurs trouvaient tant de créance dans la foule, que le préfet de police lui-même, auquel ses agents les rapportaient, fut tenté de croire, — on le verra plus loin, — à la réalité de quelques-unes de ces nouvelles.

On conçoit sans peine l'excitation que l'annonce de telles choses déterminait dans le public.

Un bruit d'un caractère différent, tout à fait spécial, circulait aussi, affirmait avec une telle insistance et si généralement accepté pour vrai, que le gouvernement s'en émut.

On disait que vingt millions avaient été enlevés de la Banque de France, par ordre du Président de la République ; on ajoutait qu'une partie de cette somme considérable avait été distribuée aux principaux coopérateurs du Coup d'État, — on citait le chiffre des sommes données à tel ou tel, — et le reste, assurait-on, était dépensé depuis la veille en largesses à la troupe.

Les journaux publièrent, peu après, des lettres de MM. Casabianca, ancien ministre des finances, et d'Argout, directeur de la Banque de France, qui opposaient le plus formel démenti à ces assertions. Ce dernier déclarait qu'une somme de vingt ou vingt-cinq millions, due à l'État par la Banque, et dont le payement aurait pu être exigé en ce moment, n'avait pas été retirée. Toutefois cette rumeur a laissé tant de traces, que plusieurs années après l'événement, M. Granier de Cassagnac a jugé nécessaire d'y répondre par le récit d'un fait inconnu jusqu'alors.

« La vérité, a-t-il dit, sur les dépenses des soldats pendant les « journées du 2, du 3 et du 4 décembre, est bien plus simple et « bien plus noble.

« Lorsque le prince se décida, le 1er décembre au soir, à sauver « la société par une mesure décisive, il lui restait, de toute sa « fortune personnelle, de tout son patrimoine, une somme de « *cinquante mille francs*. Il savait qu'en certaines circonstances « mémorables les troupes avaient faibli devant l'émeute faute de « vivres, et plus affamées que vaincues. Il prit donc jusqu'au « dernier écu tout ce qui lui restait, et il chargea M. le colonel « Fleury d'aller, brigade par brigade et homme par homme,

« distribuer cette dernière obole aux soldats vainqueurs de la « démagogie[1]. »

Aux premières heures de la matinée, M. de Maupas avait fait afficher une nouvelle proclamation, plus significative encore que les précédentes :

« Habitants de Paris!

« Comme nous, vous voulez l'ordre et la paix; comme nous, « vous êtes impatients d'en finir avec cette poignée de factieux, « qui lèvent depuis hier le drapeau de l'insurrection.

« Partout notre courageuse et intrépide armée les a culbutés et « vaincus.

« Le peuple est resté sourd à leurs provocations.

« Il est des mesures néanmoins que la sûreté publique com- « mande.

« L'état de siége est décrété.

« Le moment est venu d'en appliquer les conséquences rigou- « reuses.

« Usant des pouvoirs qu'il nous donne,

« Nous, préfet de police, arrêtons :

« Art. 1er. — La circulation est interdite à toute voiture publique ou bourgeoise. Il n'y aura d'exception qu'en faveur de celles qui servent à l'alimentation de Paris et au transport des matériaux.

« Les *stationnements des piétons* sur la voie publique et la formation des groupes seront SANS SOMMATIONS. DISPERSÉS PAR LA FORCE.

« *Que les citoyens paisibles restent à leur logis.*

« *Il y aurait péril sérieux à contrevenir aux dispositions arrêtées.*

« Paris, le 4 décembre 1851.

« *Le Préfet de police,*

« DE MAUPAS. »

M. P. Mayer, dans son *Histoire du 2 décembre*, a commenté cette proclamation dans des termes qui méritent d'être reproduits :

« Au point du jour, dit-il, le préfet de police fit afficher la pro- « clamation suivante : (suit la proclamation). Pour tout le monde, « excepté pour les sourds et les aveugles, elle devait et voulait « dire : — Il y aura aujourd'hui une grande bataille; que ceux « qui ne veulent pas être tués n'aillent pas sur le champ du « combat. — Cette pièce répond et a répondu à tous les repro- « ches d'inhumanité et à toutes les évocations de sang innocent « répandu, que les partis, depuis le fatal combat du boulevard

1. *Histoire de la chute de Louis-Philippe*, etc., par Granier de Cassagnac, 2e volume, pages 433 et 434.

« Poissonnière, ont essayé de faire remonter jusqu'au gouver-
« nement[1]. »

Mais n'anticipons pas sur ce que ce M. Mayer appelle *le fatal combat* du boulevard Poissonnière.

Toutes les troupes ayant été retirées, comme il avait été convenu dans le conseil militaire, rien ne s'opposait à la construction des barricades. Dès neuf heures du matin, elles s'élevèrent en grand nombre dans les rues comprises entre les boulevards, les quais, la rue Montmartre et la rue du Temple, ainsi que dans le faubourg Saint-Martin, jusqu'aux abords du canal. Cette portion de la masse populaire, qui, en temps de révolution, ne s'ébranla guère que le troisième jour, n'agissait pas encore ; mais elle se montrait sympathique à ceux qui agissaient. Ceux-ci étaient l'élite de ce que Paris contenait de républicains intrépides, tant du peuple que de la bourgeoisie.

Une barricade formidable fut construite vers onze heures dans la rue Saint-Denis, en vue des boulevards. Elle était flanquée d'obstacles de moindre importance qui barraient toutes les rues voisines.

La rue du Petit-Carreau était déjà, à la même heure, coupée de cinq ou six barricades. Il y en avait encore dans la rue des Jeuneurs, dans la rue Tiquetonne et dans presque toutes les rues qui débouchent de ce côté sur la rue Montmartre. Au centre, vers la rue Grenéta, toutes les barricades renversées par la troupe, la veille au soir, étaient relevées et fortifiées. On en voyait d'assez nombreuses dans la rue Saint-Martin, aux abords du marché de ce nom ; il s'en dressait une assez forte à la hauteur du Conservatoire des Arts et Métiers. La rue du Temple, dans la partie qui avoisine les boulevards, en était coupée, ainsi que les petites rues voisines. Vers les quais, entre l'Hôtel de Ville et la pointe Saint-Eustache, toutes les rues étaient couvertes de retranchements improvisés. Le cloître Saint-Merri, célèbre dans les fastes révolutionnaires de Paris depuis le combat de juin 1832, était barricadé.

Au coin des rues du Temple et de Rambuteau se dressait une barricade formidable, presque aussi bien construite que celle de la rue Saint-Denis.

Vers midi, les barricades furent commencées sur les bou-

1. *Histoire du 2 décembre*, par P. Mayer, page 151.

levards même. Il s'en éleva une assez considérable sur le boulevard Bonne-Nouvelle, à quelque vingt mètres de la porte Saint-Denis.

Devant le théâtre du Gymnase, un autre obstacle fut ébauché, mais demeura très-imparfait. Quelques voitures renversées, garnies de matériaux de démolitions, provenant des colonnes vespasiennes que la foule avait jetées à terre, formaient sur ce point un poste avancé où se placèrent une quinzaine d'hommes armés.

A la même heure, vers midi, la mairie du Ve arrondissement, rue du Faubourg-Saint-Martin, fut prise sans grande résistance, par un rassemblement de républicains, ouvriers pour la plupart. Nous pouvons nommer parmi eux les citoyens Laurens, ancien sous-officier d'artillerie, A. Gay, Édouard Baudoin, Bourdon, Favrelle[1]. On a encore cité parmi ceux qui figurèrent, un peu plus tard, aux barricades du faubourg Saint-Martin, les citoyens Denis-Dussoubs, — celui qui se fit tuer héroïquement quelques heures après, — Artaud, Lebloy, Longepied, J. Luneau, lieutenant de la garde républicaine, en disponibilité pour cause d'opinions démocratiques, et qui s'était rendu aux barricades revêtu de son uniforme. On trouva à la mairie du Ve trois cents fusils et des munitions. C'est le tambour-major de la légion qui indiqua spontanément la cave où se trouvait ce dépôt d'armes.

Pendant ce temps, d'autres groupes parcouraient les quartiers du centre, principalement les rues marchandes, demandant des armes. Les bourgeois livraient leurs fusils volontiers ; c'est ainsi que beaucoup d'armes de la cinquième légion de la garde nationale passèrent entre les mains des républicains disposés à combattre. L'entraînement était déjà assez grand dans ces quartiers pour que l'inscription fameuse : « *armes données*, » qu'on ne voit guère qu'au moment des insurrections triomphantes, pût se lire sur les portes et les devantures des boutiques de toutes ces rues[2].

Du boulevard Montmartre à la chaussée d'Antin, dans un quartier qu'on voit rarement sympathiser avec les mouvements révolutionnaires, la foule était grande et en proie à

1. La plupart de ces citoyens furent déportés en Afrique quelques mois plus tard.

2. Une correspondance, qu'on peut lire dans le *Moniteur*, entre M. de Morny et le général Lawœstine, commandant en chef de la garde natio-

une extrême agitation. Les « gants jaunes, » — selon l'expression de M. Granier de Cassagnac, — applaudissaient à la résistance. Les aides de camp détachés, les pelotons en reconnaissance, qui fendaient cette foule en habits, étaient accueillis par des cris de colère : « A bas les traîtres! à bas les prétoriens! » Un officier d'état-major fut assailli au coin de la rue de la Paix, renversé de son cheval, et eut peine à échapper à la foule qui lui voulait faire un mauvais parti.

« L'émeute, dit M. de Cassagnac, avait trouvé sinon des partisans, du moins des auxiliaires, dans une partie de la jeunesse « lettrée et aisée, appartenant soit à la presse, soit au commerce « parisien. Ces jeunes gens remplissaient de tumulte la partie la « plus riche et la plus élégante des boulevards, où il avait semblé « peu probable que le communisme dût attendre une telle diversion[1]. »

Le même écrivain a dit ailleurs :

« Quand on a relevé les cadavres des émeutiers, qu'a-t-on « trouvé en majorité? *Des malfaiteurs et des gants jaunes*[2] »

Le mot de « malfaiteurs » est là, comme « communisme » un peu plus haut. C'est une façon honnête et modérée de désigner les hommes du peuple qui tombèrent au 4 décembre. Nous avons sous les yeux une liste, fort incomplète il est vrai, mais la seule officielle qui ait été publiée, des morts de cette journée. Sur 153 noms qui y sont inscrits,

nale, fait foi de ce que nous avançons à cet égard. Voici un extrait de la lettre de M. de Morny, en date du 7 décembre :

A M. le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

« Paris, le 7 décembre.

« Général, dans plusieurs quartiers de Paris, quelques propriétaires « ont eu l'impudeur de mettre sur leurs portes: *Armes données.* On con- « cevrait qu'un garde national écrivît : *Armes arrachées de force*, afin de « mettre à couvert sa responsabilité.... J'ai donné ordre au préfet de po- « lice de faire effacer ces inscriptions, etc.

« *Signé :* DE MORNY. »

Le général Lawœstine répondait le même jour en désignant la cinquième légion comme celle dont les armes avaient été ainsi livrées. Elle fut dissoute sur-le-champ.

1. *Histoire de la chute de Louis-Philippe*, etc., 2e volume, pages 742, 428.

2. *Récit complet et authentique*, etc., page 38.

beaucoup appartiennent à la classe moyenne, négociants, avocats, rentiers, propriétaires ; beaucoup sont aussi des noms d'ouvriers. Celui qui leur a jeté cette injure posthume, — *malfaiteurs*, — serait mis dans un honteux embarras si, en présence de cette liste funèbre, il était forcé de dire lequel de ces morts mérita par sa vie publique ou privée d'être flétri du nom de malfaiteur [1].

Mais poursuivons notre récit.

L'agitation n'était pas concentrée dans les quartiers dont nous venons de parler.

Des essais de barricades étaient tentés sur beaucoup d'autres points. Dans les quartiers de la rive gauche, les rassemblements étaient nombreux ; des jeunes gens des écoles essayèrent, à plusieurs reprises, d'élever des barricades, notamment rue de la Harpe, rue Saint-André-des-Arts, au carrefour de Buci, rue Dauphine, etc.

Le faubourg Saint-Antoine s'agitait aussi. Des barricades y furent dressées que la brigade de Courtigis ne détruisit qu'en employant la force.

Quelques-unes furent aussi commencées vers le haut du faubourg Poissonnière ; plusieurs, assez fortes, s'élevèrent à la Chapelle-Saint-Denis. A Montmartre et aux Batignolles, l'agitation fut aussi très-vive.

Les dépêches suivantes de M. de Maupas montrent combien la situation lui paraissait menaçante.

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Le jeudi 4 décembre 1851, 1 h. 15 m.

« Les nouvelles deviennent tout à fait graves. Les insurgés occupent les mairies, les boutiquiers leur livrent leurs armes. La mairie du Ve est occupée par les insurgés ; ils se fortifient sur ce point. *Laisser grossir maintenant serait un acte de haute imprudence.* Voilà le moment de frapper un coup décisif. Il faut le bruit et l'effet du canon, et *il les faut tout de suite.* Ne laissons pas répandre le bruit qu'il y a de l'indécision dans le pouvoir : ce serait donner une force morale inutile à nos ennemis.

« *Le Préfet de police,*

« Signé : DE MAUPAS. »

1. Voir cette liste à l'appendice.

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi 4 décembre.

« Les barricades prennent de grosses proportions dans le quartier Saint-Denis. Des maisons sont déjà occupées par l'émeute. On tire des fenêtres. Les barricades vont jusqu'au deuxième étage. Nous n'avons encore eu rien d'aussi sérieux. » (Dépêches reproduites dans les *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, par le docteur Véron.)

M. de Morny, à ce que raconte le docteur Véron, avait poussé, de sa personne, une reconnaissance vers les quartiers en armes. Rentrant au ministère de l'intérieur, « et « trouvant son entourage pâle, effrayé à cette nouvelle que « de nombreuses barricades s'étaient élevées dans Paris, il « dit à tous avec une chaleureuse gaîté : Comment! hier « vous vouliez des barricades, on vous en fait, et vous n'êtes « pas contents?... » (Textuel : *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, tome 6e, p. 210.)

Un peu plus tard, vers une heure sans doute, il adressait au général Magnan une dépêche où l'on remarque ces mots : « Je vais, d'après votre rapport, faire fermer les clubs des boulevards. FRAPPEZ FERME DE CE CÔTÉ. » (*Mémoires d'un bourgeois de Paris*, tome 6e, pages 208 et 209.)

Le moment, en effet, était venu où le plan de campagne, révélé par les dépêches du 3 de M. de Morny au général Magnan, et définitivement résolu dans le conseil militaire de la veille, pouvait s'exécuter avec un plein succès.

Les barricades en effet étaient déjà nombreuses et suffisamment fortes pour que leurs défenseurs fussent tentés d'accepter le combat. Le nombre de ceux-ci n'était pas assez considérable pour que l'issue de la lutte fût douteuse; mais ils formaient un noyau d'élite, comprenant les hommes les plus énergiques du parti républicain, ouvriers et bourgeois : s'il leur était donné d'entretenir pendant encore une journée la guerre d'escarmouches, leur nombre allait se décupler, et la matinée du lendemain les aurait trouvés formidables. En enveloppant par de grandes masses de troupes les quartiers où ils s'étaient retranchés, en attaquant avec vigueur, on pouvait écraser, d'un seul coup, ce que Paris révolutionnaire comptait d'hommes les plus intrépides.

L'occasion était opportune pour faire la guerre de villes, comme l'entendait M. de Morny.

En « frappant ferme » sur les boulevards, on allait couper court à l'opposition bourgeoise ; il n'y aurait pas à redouter de voir le lendemain, ainsi qu'en février, les uniformes de la garde nationale, mêlés aux blouses et aux paletots des insurgés.

Les soldats, parfaitement reposés, tenus depuis la veille hors du contact de la population, largement fournis de vivres et de vins, étaient dans des dispositions aussi bonnes que le gouvernement pût le désirer.

Il est certain qu'on a eu raison de dire qu'en 1830 et en 1848 le manque de soins matériels avait fortement contribué à abattre le moral des troupes. L'administration avait soigneusement pourvu à ce qu'un pareil accident ne se renouvelât pas[1].

Il n'y avait pas non plus, isolés dans les quartiers en armes, de faibles postes, de patrouilles détachées, à l'attaque desquels les révolutions antérieures avaient dû leurs premiers succès et la troupe ses premières causes de démoralisation.

L'emploi de cette tactique militaire, différente des anciens errements, a été certainement la cause déterminante du désastre des républicains. Plusieurs de ceux qui ont échappé sains et saufs des luttes de l'après-midi nous ont dit que le mouvement révolutionnaire leur avait paru, dans le commencement de la journée, plus sérieux qu'il ne l'était le 23 février.

Le Comité de résistance s'était réuni dans une maison voisine des boulevards. Les nouvelles favorables y affluaient. L'un des membres du Comité a raconté quelques détails significatifs. — « Paris est parti ! » — disait en entrant un vétéran des luttes révolutionnaires, qui venait de parcourir divers quartiers de la capitale. — « Maintenant qu'un régiment hésite ou qu'une légion sorte, et Louis-Napoléon

1. Nous lisons, entre autres détails, dans le *Moniteur parisien* du 6 décembre : « Les vins, les mets leur ont été prodigués. » Ce journal parle des soldats qui campèrent, le soir du 4, sur les boulevards. Mais il est bien légitime de penser qu'on n'avait pas attendu l'issue de la lutte pour bien traiter les soldats. Mille témoins oculaires vivent encore, qui ont vu, dans la matinée, les troupes en position, aux Champs-Élysées, manger et boire copieusement. Plusieurs militaires présents nous ont dit à nous-mêmes, peu d'années après, que, sous le rapport des soins matériels, les choses avaient été très-largement faites dans cette matinée.

« est perdu ! » s'écriait M. Jules Favre, frappé des progrès croissants de l'excitation populaire.

Il semble qu'à la Préfecture de police, l'impression ne fut guère différente, quant aux faits, bien entendu. On a vu plus haut ce mot de la dépêche de M. de Maupas : » — « Laisser grossir maintenant serait un acte de haute im- « prudence.... Il faut le bruit et *l'effet* du canon, et il les « faut tout de suite.... »

Le général Magnan dit aussi dans son rapport inséré au *Moniteur :*

A midi, j'appris que les barricades devenaient formidables et que les insurgés s'y retranchaient ; mais j'avais décidé de n'attaquer qu'à deux heures, et, inébranlable dans ma résolution, je n'avançai pas le moment, quelques instances qu'on me fit pour cela.

Vers une heure, la barricade du boulevard, entre le Gymnase et la Porte-Saint-Denis, était presque terminée. Une jeune femme, debout, entre deux ouvriers armés, à la cime de la barricade, lisait un appel des représentants de la gauche. La foule applaudissait. Un rassemblement tentait de pénétrer dans la mairie située aujourd'hui rue Drouot, demandant des armes. Sur les boulevards Montmartre et des Italiens, une foule immense, très-animée, s'agitait, poussant les cris de : Vive la République ! Vive la Constitution ! entremêlés de cris directement injurieux pour le Président de la République.

Cependant, sur toute la ligne des boulevards, depuis le théâtre du Gymnase jusqu'à la Madeleine, on n'apercevait pas d'hommes armés et il n'y avait pas de traces de barricades.

Un peu avant deux heures, les troupes commencèrent leur mouvement.

La division Carrelet déboucha de la place Vendôme et de la Madeleine, dans l'ordre suivant : en tête la brigade du général de Bourgon, puis les brigades des généraux de Cotte et Canrobert. Ces troupes d'infanterie étaient appuyées par plusieurs batteries de canons et d'obusiers, douze ou quinze bouches à feu. La cavalerie du général Reibell, deux régiments de lanciers, fermait la marche de la colonne.

La brigade du général Dulac, appartenant à la même division, prenait position à la Pointe-Saint-Eustache, près

des Halles. Les régiments qui la composaient étaient appuyés par une batterie d'artillerie.

Le général de division Levasseur formait en colonnes, aux abords de l'Hôtel de Ville, les brigades Herbillon et Marulaz, et prenait position aux débouchés des rues du Temple, Saint-Martin et Saint-Denis.

La brigade de Courtigis se disposait à quitter la barrière du Trône pour balayer les barricades qui venaient de s'élever dans le faubourg Saint-Antoine.

Sur la rive gauche de la Seine, le général Renault occupait, avec sa division, le Luxembourg, la place de Saint-Sulpice, l'Odéon, le Panthéon, la place Maubert et maintenait ainsi le quartier des Écoles et le faubourg Saint-Marceau. La Préfecture de police, située dans la Cité, était gardée par des forces imposantes.

Si le lecteur n'a pas perdu de vue la position des quartiers barricadés, formant le centre de la résistance, il verra que les républicains qui avaient pris les armes allaient être assaillis et enveloppés par un mouvement convergent des brigades de Bourgon, de Cotte, Canrobert, d'un côté, les brigades Dulac, Herbillon, Marulaz, de l'autre. Ce n'était pas moins de trente mille hommes, agissant par masses, dont ils devaient affronter le choc.

On se demandera, sans doute, quel était le nombre des citoyens armés qui occupaient les barricades? Quelque difficile qu'il soit de faire une telle évaluation, il n'est pas impossible d'arriver à un chiffre approximatif.

On s'accorde à dire qu'il y avait une centaine de combattants à la Porte-Saint Denis, cent cinquante environ à la grande barricade dans la rue du même nom, un pareil nombre, aux abords des Arts-et-Métiers, deux cent cinquante, au plus, dans le faubourg Saint Martin, sept à huit groupes de quinze à vingt hommes chacun, dans les petites rues qui donnent vers la rue Montmartre, quelques groupes de même force dans celles qui avoisinent la rue du Temple, près des boulevards. C'est-à-dire, huit à neuf cents hommes environ, dans les positions qui allaient affronter le choc des quinze mille soldats des brigades de Bourgon, de Cotte, Canrobert et Reibell.

Du côté opposé, faisant face aux quais, entre les Halles et l'Hôtel de Ville, il y avait à la grande barricade de la rue de Rambuteau, un rassemblement de deux cents hommes environ, flanqués, dans les rues voisines, par divers groupes de

quinze à vingt combattants : tout au plus quatre cents hommes armés en face des trois brigades Dulac, Herbillon et Marulaz.

On n'est guère au-dessous de la vérité en évaluant à un total de douze cents hommes armés ceux des républicains qui s'apprêtaient à combattre.

A mesure que les troupes de la division Carrelet défilaient sur les boulevards, la foule qui couvrait la chaussée refluait sur les trottoirs et se massait au coin des rues adjacentes. Elle regardait passer les soldats, tantôt silencieuse, tantôt criant : « Vive la République ! vive la Constitution ! » Sur quelques points des cris plus accentués se faisaient entendre : « A bas les prétoriens ! A bas Soulouque ! » A deux heures, la brigade de Bourgon, qui formait la tête de la colonne, arriva à quelques pas des premières positions des républicains. Les quinze ou vingt hommes qui se tenaient embusqués derrière les voitures renversées près du Gymnase, n'avaient pas abandonné leur poste, malgré la masse énorme de troupes qui marchait vers eux. Une pièce de canon fut braquée et tirée contre la petite barricade. Le premier boulet passa par-dessus. Les républicains ripostèrent par quelques coups de feu. Ce furent, autant qu'on peut en juger, les premiers échangés dans la journée. L'infanterie, 33e et 58e de ligne, fut, peu après, lancée en avant par le général de Bourgon; elle enleva rapidement les barricades du boulevard, près de la porte Saint-Denis, balaya à coups de fusil toute la partie des boulevards comprise entre le faubourg Saint-Denis et le Château-d'Eau, puis tournant à droite s'engagea dans les quartiers barricadés par la rue du Temple.

La brigade de Cotte suivit bientôt après ce mouvement. Le 72e de ligne, appuyé par plusieurs pièces de canon, pénétra dans la rue Saint-Denis, où s'élevait la grande barricade dont nous avons parlé. Il fut arrêté court par la plus énergique résistance.

Pendant ce temps, une partie de l'infanterie du général de Cotte, toute la brigade de Canrobert et la cavalerie du général Reibell demeuraient massées sur les boulevards Bonne-Nouvelle, Poissonnière, Montmartre et des Italiens.

Tout à coup, vers trois heures, une épouvantable fusillade, entremêlée de coups de canon, retentit sur toute cette ligne des boulevards où n'avaient été aperçus jusqu'alors ni barricades, ni insurgés.

Le récit de cet événement, à jamais lamentable, qui devait

exercer une influence si décisive et qui fut si fécond en désastres, mérite d'être exposé à part, avec un soin spécial. Nous nous bornons à noter l'heure où il se produisit, nous réservant d'y revenir amplement, lorsque nous aurons achevé de raconter les opérations militaires qui se poursuivaient, indépendemment des faits du boulevard.

Le général de Cotte, dont la brigade avait reçu ordre d'enlever les barricades de la rue Saint-Denis et des rues adjacentes, vient bientôt diriger lui-même l'attaque du formidable obstacle qui arrêtait le 72e de ligne.

La barricade se dressait au point où la rue Saint-Denis décrit une courbe. On ne pouvait la battre en brèche à coups de canon, sans entamer les maisons voisines. Formée d'ailleurs de masses de pavés, elle était d'une solidité exceptionnelle.

Ses défenseurs communiquaient par un passage avec leurs camarades qui gardaient les barricades de la rue Saint-Martin. Ils avaient établi une fonderie de balles et une ambulance dans le passage. Le drapeau tricolore du poste des Arts et Métiers flottait à la cime de la barricade.

Il y avait là cent cinquante hommes d'une rare bravoure.

Nous regrettons de ne pouvoir donner avec certitude les noms d'aucun d'entre eux. On a cité cependant parmi eux un représentant du peuple, M. Carlos Forel, un professeur, M. David, qui fut tué.

Pendant une heure de temps, quatre pièces de canons en batterie sur la chaussée du boulevard, tirèrent sans relâche à obus et boulets. La barricade fut entamée, mais on ne put faire lâcher prise à ses défenseurs. Plusieurs soldats du 6e d'artillerie furent blessés sur leurs pièces. L'infanterie de ligne, 72e, essaya vainement plusieurs attaques à la baïonnette. L'une d'elles fut meurtrière. Le colonel et le lieutenant-colonel du régiment mirent pied à terre pour enlever leurs grenadiers ; ils les conduisirent au pas de charge jusqu'à quelques mètres de la barricade.

Les républicains qui avaient réservé leur feu, les accueillirent par une véritable grêle de balles. Le colonel Quilico tomba grièvement blessé ; le lieutenant-colonel fut tué raide ; trois autres officiers et plus de trente soldats étaient tombés tués ou blessés ; presque au même moment, le général de Cotte avait son cheval tué sous lui.

Le 72e de ligne, repoussé en désordre, fut ramené sur les boulevards. Les républicains, debout sur la barricade, sa-

luèrent, dit-on, la retraite de leurs ennemis par une immense acclamation : Vive la République !

Ce ne fut que vers quatre heures et demie, lorsque les colonnes de troupes, qui opéraient par les rues latérales, menacèrent de les prendre par derrière, que ce groupe de braves abandonnèrent la position qu'ils avaient si vaillamment défendue.

Pendant ce temps, le 15e léger avait enlevé successivement les barricades de la rue du Petit-Carreau et des rues voisines. Ce n'avait pas été sans rencontrer de résistance. Ce régiment eut quinze ou vingt hommes hors de combat. Rue des Jeûneurs, une barricade défendue par une trentaine d'hommes résista vigoureusement.

La brigade Canrobert, défilant derrière la brigade de Cotte, prit position à la porte Saint-Martin et attaqua le faubourg.

Les premières barricades, attaquées d'abord à coups de canon, furent enlevées à la baïonnette par le 5e bataillon de chasseurs de Vincennes. Elles étaient défendues par les citoyens qui s'étaient emparés, vers midi, de la mairie du Ve arrondissement. A la barricade qui s'élevait au coin de la rue des Vinaigriers la résistance fut particulièrement acharnée. Les chasseurs et la ligne furent repoussés plusieurs fois et ne réussirent à faire tomber l'obstacle qu'en le tournant par des rues latérales.

Le lieutenant Luneau, de l'ancienne garde républicaine, s'était fait remarquer, au milieu des républicains, par une bravoure extraordinaire. Bien que son uniforme le désignât plus particulièrement aux coups des chasseurs de Vincennes, on a raconté que dédaignant de se couvrir, il était debout sur le monceau de pavés qui formaient la barricade, son épée d'une main, un pistolet dans l'autre, dirigeant la défense avec autant de sang-froid que d'intrépidité.

Les républicains subirent des pertes cruelles. Beaucoup furent tués en combattant, d'autres pris, quelques-uns, dit-on, fusillés dans la mairie du Ve arrondissement, d'autres enfin, acculés aux bords du canal, furent tués avant d'avoir pu gagner les quartiers situés au delà.

Le cinquième bataillon de chasseurs, commandé par M. Levassor-Sorval, avait subi, de son côté, des pertes assez sérieuses. Vingt-deux hommes, parmi lesquels deux officiers, étaient tués ou blessés. Le général Magnan, dans son rapport, fait un grand éloge de la valeur déployée par cette troupe, éloge qui revient par contre-coup à ceux contre les

quels elle eut à combattre et qui étaient en nombre infiniment inférieur.

La brigade du général de Bourgon, que nous avons laissée s'engageant dans la rue du Temple, descendit cette rue, enlevant les barricades et fouillant tout le quartier, jusqu'à ce qu'elle eût opéré sa jonction avec les colonnes parties de l'Hôtel de Ville. Elle eut plus d'un combat à livrer dans l'intervalle. Les journaux du temps ont tous raconté que, rue Phélippeaux, une vingtaine de jeunes gens, armés de fusils de la garde nationale, avaient arrêté quelque temps un régiment de ligne, qui débouchait de la rue du Temple, appuyé d'une batterie. Cette poignée de jeunes gens avait combattu avec un acharnement extrême. « Ils ont péri jusqu'au dernier, » dit *le Constitutionnel* du 6 décembre.

Ceci est peut-être exagéré; mais la publication de tels détails dans les journaux officieux du 2 décembre démontre bien, ce nous semble, l'impression produite sur les vainqueurs par l'intrépidité des vaincus.

Pendant que ces événements se passaient dans les rues voisines des boulevards, les brigades Dulac, Marulaz et Herbillon pénétraient dans les quartiers barricadés, en partant de la direction opposée et enfermaient ainsi les républicains dans un cercle de fer.

Le général Dulac quittait vers deux heures la pointe Saint-Eustache et lançait à l'attaque des barricades de la rue de Rambuteau et des rues adjacentes des colonnes, formées de trois bataillons du 51e de ligne, colonel de Lourmel, et de deux autres bataillons, l'un du 19e, l'autre du 43e, appuyés par une batterie d'artillerie. La brigade Herbillon, en deux colonnes, débouchait par le bas des rues du Temple et Saint-Martin. Le général Marulaz opérait dans le même sens par la rue Saint-Denis. Trois ou quatre cents républicains, divisés en petits groupes, occupaient les barricades de ce côté. Ils combattirent non moins vaillamment que ceux qui faisaient face aux boulevards. Le canon commença l'œuvre et la baïonnette l'acheva. Rue de Rambuteau, une barricade formidable fit le pendant de celle de la rue Saint-Denis. Un omnibus et plusieurs voitures, soigneusement garnis de pavés, lui donnaient une solidité considérable. L'un des historiographes du Coup d'État que nous avons déjà cités, M. Belouino, paraît avoir eu sur cette barricade quelques détails circonstanciés. Il y avait là, dit-il, une centaine de vétérans des guerres des barricades, « d'anciens sicaires de

Caussidière, faisant admirablement bien le coup de feu; » avec eux combattaient, — toujours d'après le même écrivain, — des jeunes gens, enthousiastes de la liberté; un artiste d'avenir, qui tomba vaillamment, frappé en pleine poitrine; des enfants de quinze ans, ayant à peine la force d'épauler un fusil.

La résistance de ce groupe intrépide fut acharnée. Pendant trois quarts d'heure dit M. Belouino, la canonnade et la mousqueterie retentirent d'une manière effroyable. La barricade brisée par les boulets fut enfin enlevée, couverte des cadavres d'un grand nombre de ses défenseurs. M. Mauduit, l'historien militaire de ces événements, raconte qu'il visita le lendemain le théâtre de cette lutte :

« Parvenu, dit-il, à la rue de Rambuteau, je me dirigeai, « comme le public, en procession, vers Saint-Eustache, et ne « tardai pas à voir toutes les têtes en l'air et les yeux fixés sur « plusieurs maisons, particulièrement sur celle qui forme l'angle « de la rue du Temple, et qui, en effet, était criblée. A ses pieds « se trouvaient encore les débris de l'omnibus qui avait servi de « base à la barricade, cause de tous ces dégâts.

« L'omnibus fut démoli à coups de canon, tout rempli de pavés « qu'il fût, et servit à alimenter le bivac pendant la nuit.

« Une compagnie de grenadiers du 43e de ligne occupait les « maisons des quatre angles des rues du Temple et Rambuteau. « A chaque croisée se trouvait un grenadier assis sur une chaise, « ayant le fusil chargé et prêt à faire feu au moindre geste hos- « tile de cette population plus comprimée que satisfaite de ce « qu'elle voyait : les figures étaient mornes. (*Révolution militaire « du 2 décembre*, pages 269, 270.) »

Cependant, un certain nombre des républicains armés qui occupaient les barricades, entre la rue Saint-Denis et la rue Montmartre, avaient pu échapper au mouvement convergent des troupes et s'étaient ralliés place des Victoires.

En peu d'instants, ils eurent barricadé, — faiblement il est vrai, — les rues du Mail, Pagevin, des Fossés-Montmartre, etc. Le 19e de ligne, commandé par le colonel Courand, les assaillit avant que leurs moyens de défense ne fussent complets, et les dispersa après quelques minutes de fusillade. Des barricades tentées, peu après, rue Saint-Honoré, rue des Poulies et dans les petites rues adjacentes, par un certain nombre de ces hommes de cœur, qui ne pouvaient se résoudre à leur défaite, furent enlevées par les troupes en position au Palais-Royal.

Tandis que, de deux à cinq heures, la fusillade et le canon tonnaient sur les boulevards et dans tous ces quartiers du centre de Paris, fouillés en tout sens par trente mille soldats, des incidents notables se produisaient sur d'autres points de Paris.

Dans le quartier latin, quelques groupes de jeunes gens tenaient en haleine la division du général Renault. Des barricades étaient ébauchées çà et là, des coups de fusil échangés, notamment rue de la Harpe.

Un groupe audacieux causa vers trois heures une vive alerte à la Préfecture de police.

M. de Maupas, qui s'alarmait facilement, — c'est M. de Morny qui le mandait ce jour même dans une dépêche au général Magnan, — M. de Maupas se crut en péril.

Les dépêches suivantes échangées entre la Préfecture de police et le ministre de l'intérieur en font foi :

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi 4 décembre.

« Barricades rue Dauphine; je suis cerné. Prévenez le général Sauboul. Je suis sans forces; c'est à n'y rien comprendre. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi 4 décembre.

« On dit que le 12e de dragons arrive de Saint-Germain avec le comte de Chambord dans ses rangs comme soldat.

« J'y crois peu. »

RÉPONSE DE M. DE MORNY.

« Et moi je n'y crois pas. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi 4 décembre.

« Rassemblements sur le pont Neuf; coups de fusil au quai aux Fleurs; masses compactes aux environs de la Préfecture de police. On tire par une grille. Que faire? »

RÉPONSE DE M. DE MORNY.

« Répondez en tirant par votre grille. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi 4 décembre.

« Mon devoir exige qu'on me rende mes canons et bataillons. Est-ce le général Magnan qui refuse de les rendre? »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi 4 décembre.

« Je suis rassuré pour le quart d'heure; l'émeute de la rue Saint-Martin est écrasée ; mais je ne le suis pas pour la Préfecture de police, sur laquelle se replieront les insurgés après la défaite. »

Les vingt ou trente jeunes gens qui mettaient ainsi la Préfecture en alarmes par quelques coups de feu, tirés presque hors de portée, ne se doutaient guère qu'ils fussent aussi redoutables. Quelques-uns d'entre eux, alors étudiants, qui ont conquis de nos jours une honorable notoriété dans le journalisme, ont raconté depuis combien fut grande leur surprise lorsque, après plusieurs années, les dépêches qu'on vient de lire, révélées par M. le docteur Véron, leur apprirent l'effet produit par leur diversion.

Au même moment, la fusillade retentissait sur toute la ligne des quais, de l'Hotel de Ville au Châtelet. M. Mauduit, témoin oculaire de cet incident, l'a raconté de la manière suivante.

« La gauche de la colonne du général Marulaz touchait encore au pont d'Arcole, lorsque partirent *des croisées* du quai Pelletier *plusieurs coups* maladroits contre le 44e et la ligne de tirailleurs que le commandant Larochette avait placés en avant de l'Hôtel de Ville, pour en protéger les abords.

« Toute la place, ainsi que les quais Pelletier et de Gèvre jusqu'au Châtelet, *furent à l'instant en feu*, et de l'extrémité du pont Louis-Philippe, je crus, pendant plus d'un quart d'heure, et crus, en vérité, assister à un combat des plus sérieux. *Plus de vingt mille cartouches furent brûlées*, des milliers de carreaux brisés, mais seulement quelques hommes tués ou blessés dans les deux camps; les socialistes n'ayant exécuté *leur attaque* qu'avec des forces disséminées dans les maisons, et trop insuffisantes pour tenter un hourra sur l'Hôtel de Ville. » (Mauduit, p. 242.)

A neuf heures du soir, une centaine de combattants républicains, désespérés de l'effet produit sur la population parisienne par les événements de la journée, — surtout par ceux

des boulevards, que nous raconterons tout à l'heure, — résolus de ne pas survivre au désastre de la République, s'étaient groupés dans la rue Montorgueil; ils avaient relevé les barricades, et s'étaient préparés pour un dernier combat. Parmi eux se trouvait Denis Dussoubs, frère du représentant de la Haute-Vienne. Ame ardente, cœur loyal, Denis Dussoubs avait épousé les convictions républicaines, et sa vie, depuis dix ans, n'avait été qu'une lutte pour leur triomphe. Son frère, le représentant du peuple, étant cloué au lit par une grave maladie, Denis Dussoubs, par une héroïque usurpation, s'était revêtu de son écharpe, et depuis deux jours payait vaillamment de sa personne. Au faubourg Saint-Martin, il n'avait quitté les barricades qu'au dernier moment. Échappé par miracle aux colonnes du général Canrobert, il avait rejoint, dans les rues étroites, qui serpentent sur les hauteurs du Petit-Carreau, ce groupe de désespérés qui voulaient tomber les armes à la main.

Le colonel du 51e de ligne, M. de Lourmel, qui campait à la pointe Saint-Eustache, fut averti de la présence d'un dernier noyau d'hommes armés à peu de distance de sa position. Il détacha le 2e bataillon de son régiment, commandant Jeannin, pour les débusquer. A la première barricade, Denis Dussoubs se présenta seul, sans armes. Un récent accident au bras droit ne lui eût pas même permis d'en faire usage. Il adressa d'une voix vibrante un appel aux soldats. On entendait, dit M. Belouino, sa voix de tout le quartier. « Malheureux soldats! disait-il, vous devez être « désespérés de ce qu'on vous a fait faire : venez à nous! »

Le commandant, ému de l'accent douloureux de Denis Dussoubs, plus encore peut-être que de ses paroles, le conjura de se retirer, de ne pas tenter une résistance inutile. Après avoir encore harangué vainement les soldats, Denis Dussoubs remonta vers la barricade; il se retournait, poussant un dernier cri de « vive la République! » lorsque quelques soldats, tirant sans qu'aucun ordre ait été donné [1], le tuèrent de deux balles dans la tête. Il tomba, et expira sur-le-champ.

Les trois premières barricades furent franchies au pas de

1. On a écrit à l'étranger que le commandant avait ordonné le feu. M. Schœlcher, qui a eu des renseignements circonstanciés sur ce triste épisode, affirme, de la manière la plus positive, que le commandant, au contraire, aurait voulu préserver Dussoubs, et que la décharge fut faite sans qu'aucun commandement eût été prononcé.

course par les soldats. A la quatrième, une lutte terrible s'engagea; elle fut courte, mais sanglante. C'est là, ont raconté les historiographes du Coup d'État, que furent relevés le plus de cadavres recouverts d'habits fins.

Des scènes affreuses suivirent la prise de cette barricade. M. Mauduit les laisse deviner par ces paroles que nous citons textuellement :

« Le 4, dit-il, à neuf heures du soir, une colonne du 51e en-
« lève, non sans pertes, toutes les barricades que l'on venait de
« reconstruire dans les rues Montorgueil et du Petit-Carreau.
« Des fouilles sont aussitôt ordonnées chez les marchands de vin,
« une centaine de prisonniers y sont faits, ayant la plupart les
« mains encore noires de poudre, preuve évidente de leur parti-
« cipation au combat. *Comment alors ne pas appliquer à bon*
« *nombre d'entre eux les terribles prescriptions de l'état de siége ?* »
(*Révolution militaire*, p. 248.)

Ces prescriptions, M. de Saint-Arnaud les avait affichées dans sa proclamation du 3 : « Tout individu pris construisant ou défendant une barricade, ou les armes à la main, SERA FUSILLÉ. »

On a dit que plus de vingt des prisonniers de la rue Montorgueil furent ainsi fusiilés sur-le-champ. Nous ne saurions affirmer si ce nombre est exact. Le général Magnan dit dans son rapport que *quarante* insurgés furent tués à cette barricade, mais il ne spécifie pas combien furent tués en combattant et combien furent passés par les armes après avoir été pris. On raconte que deux des exécutés échappèrent comme par miracle. L'un deux, M. Voisin, conseiller général de la Haute-Vienne, avait été passé par les armes et laissé pour mort sur la place. Recueilli par une vieille femme, il fut conduit à l'hospice Dubois. Malgré ses quinze blessures, il fut sauvé. Au mois de mars, il était en convalescence; la police s'empara de lui; il fut emprisonné au fort d'Ivry et plus tard déporté en Afrique.

Ces détails ont été donnés par plusieurs de ses compagnons de captivité, qui les tenaient de sa bouche [1].

M. le docteur Deville a aussi raconté que, peu de jours avant qu'il fût arrêté lui-même, il avait remarqué à la Charité, dans le service de M. Velpeau, un blessé provenant

1. Nous empruntons ce fait à un récit de M. Schœlcher.
Voir à l'Appendice une lettre rectifiant les détails du fait que nous avons emprunté à M. Schœlcher. (*Note de l'édition populaire.*)

de la barricade de la rue Montorgueil qui avait été fusillé, après avoir été pris, et qui survivait encore malgré onze blessures. C'était, a dit M. Deville, un homme de Rouen. Nous trouvons ailleurs, cité parmi ceux des républicains qui succombèrent en même temps que Denis Dussoubs, le nom de Paturel (de Rouen); c'est sans doute le blessé vu à la Charité par le docteur Deville.

Le lecteur comprendra que si nous insistons sur des faits de ce genre, c'est qu'il y a un réel intérêt historique à constater si l'arrêté du général Saint-Arnaud ne fut, comme on pourrait le penser, qu'une mesure comminatoire, un simple moyen d'intimidation, ou bien si cet arrêté inouï a été vraiment mis à exécution.

Or, les citations déjà faites et celles qui vont suivre n'établissent que trop la réalité des fusillades sommaires de prisonniers.

Nous ferons remarquer que les journaux ou les livres auxquels nous empruntons les extraits ci-dessous, ayant été publiés en l'absence de toute liberté de presse, le gouvernement peut être considéré comme reconnaissant lui-même la réalité des faits qui y sont énoncés.

Le général Magnan a dit dans son rapport officiel, en parlant des barricades de la rue Beaubourg : « Tous les obstacles furent enlevés au pas de course, ceux qui les défendaient *passés par les armes.* »

Le Moniteur parisien, du 6 décembre, a raconté le fait suivant :

« Un ancien gardien de Paris, reconnu comme ayant fait partie « de la bande des Montagnards de Sobrier et de Caussidière (en « 1848), passait aujourd'hui, vers deux heures après-midi, sur « le pont Saint-Michel, et menaçait les gardes républicains qui « étaient en sentinelle. Arrêté et conduit à la Préfecture de « police, on a trouvé sur lui des munitions de guerre et deux « poigards. Comme il opposait une vive résistance aux gardes « qui le conduisaient, persistant dans ses menaces et proférant « des cris de mort contre les agents de l'autorité, *le chef du « poste l'a fait fusiller par deux de ses soldats dans la rue de « Jérusalem.* Il avait une blessure au bras droit, et ses « mains étaient encore toutes noircies par la poudre des barri- « cades. »

Dans une liste de morts, n'appartenant pas à l'armée, dressée par les soins de M. Trébuchet, chef du bureau de la salubrité à la Préfecture de police, liste dont nous parlerons

encore plus loin, on trouve six N..... avec cette mention : INCONNUS, dont on n'a pu constater l'identité, *passés par les armes* ou trouvés morts sur les barricades. »

Le Moniteur parisien, déjà cité, dit dans un article, publié sous la rubrique, *Journée du* 5 :

« Une femme du peuple portant vingt-cinq poignards a été « arrêtée, ce soir, *et fusillée* par les soldats du 36e de ligne. »

M. Mauduit, dans son livre : *Révolution militaire* (p. 238), raconte ce fait :

« Un individu, porteur d'armes sous sa blouse, ayant été arrêté « au moment où il voulait forcer la consigne, *fut fusillé* à l'en- « trée du Pont-Neuf, et son corps jeté dans la Seine, etc.... Il se « nommait Berger, jardinier à Passy. Il a survécu à sa blessure, « et a osé protester de son innocence en disant que sa carabine « était hors de service, tandis qu'elle était chargée. »

Le même capitaine Mauduit dit, p. 240 :

« Il n'y eut rien de sérieux dans la Cité; tout s'y borna à un « émeutier tué et à *trois individus* arrêtés, porteurs d'armes, de « munitions, de proclamations ou de fausses nouvelles, *et qui* « *furent passés par les armes et lancés dans la rivière.* »

La Patrie du 14 décembre a publié une lettre, signée Vincent N..., caporal aux chasseurs, dans laquelle on lit ce qui suit :

« A la deuxième barricade, dans une maison d'où l'on a tiré le plus de coups de fusil, et où nous sommes entrés, nous avons trouvé plus de trois cents insurgés. On aurait pu les passer à la baïonnette ; mais comme le Français est toujours humain, nous ne l'avons pas fait. Il n'y a que *ceux qui n'ont pas voulu se rendre qui* ONT ÉTÉ FUSILLÉS SUR-LE-CHAMP. Dans une chambre, nous en avons trouvé qui demandaient pardon, en criant : Nous n'avons rien fait, nous faisons des remèdes pour les blessés; mais ils avaient bien soin de cacher plusieurs moules et cinq ou six cuillers ou fourchettes en plomb avec lesquelles ils fondaient des balles. NOUS AVONS TUÉ UN INDIVIDU qui en tombant criait : *Ne me tuez pas*, car ce serait malheureux *de mourir pour dix francs.*

« Je craignais beaucoup les émeutes à Paris; je croyais toujours que l'on se battait pour un parti ou pour l'autre, ou bie contre des ouvriers qui demandaient du travail. Mais on n'a pas trouvé parmi *ces individus un ouvrier digne de figurer au nombre des travailleurs. Ce sont des hommes qui sont poussés par l'argent, et qui se battent sans savoir ni pour qui, ni pourquoi*

Ils ne cherchent qu'à piller. Les ouvriers intelligents, ainsi que les habitants, les dénoncent eux-mêmes ou les font prendre. Les habitants ne sont contents que quand ils voient la troupe garder leurs maisons.

« Nous avons passé plusieurs nuits dehors sur les boulevards, mais nous n'étions pas malheureux. Tous les habitants *vidaient leurs caves pour donner du vin aux soldats*, faisaient la soupe et donnaient du bois pour nous chauffer toute la nuit; on criait de de toutes parts: *Ne les ménagez pas*, fusillez-les de suite. »

Bien que tous les détails contenus dans cette lettre ne paraissent pas dignes de foi, elle nous a semblé cependant assez caractéristique pour être reproduite.

Complétons par deux autres citations d'une portée un peu différente, mais encore dignes d'intérêt.

M. Mayer dit :

« M. le général Herbillon *faisait donner le fouet aux insurgés* « *âgés de moins de vingt ans qu'on lui amenait, et les livrait aux* « *sergents de ville* »

Après quoi l'écrivain bonapartiste ajoute :

« La bénignité du fils d'Hortense (Louis-Napoléon) se commu- « quait, comme sa volonté absolue, aux derniers agents du « gouvernement [1]. »

M. Mauduit raconte un épisode qui fait le pendant de celui-ci :

Une compagnie de voltigeurs du 51e, postée, dit-il, rue Meslay, se chauffait avec les débris d'un omnibus qui avait servi de base à une barricade; les roues et le timon avaient brûlé, lorsque, vers une heure après minuit, les soldats se mirent en devoir de briser la caisse de la voiture pour la jeter au feu. Un gamin en sortit, qui s'y était blotti au moment de la prise de la barricade.

« En voilà encore un ! s'écrièrent les voltigeurs. Il faut le fu- « siller, car certainement il a tiré sur nos frères.

« On le fouille, et, sous sa blouse, l'on découvre un pistolet et « un poignard. Les voltigeurs le conduiseut au capitaine pour « prendre ses ordres, et voici le châtiment qui lui fut infligé :

« Près de là, on avait déposé dans une maison, le cadavre « d'un clairon de chasseurs à pied, tué à l'attaque des barricades « des Arts-et-Métiers. Près de ce clairon se trouvaient égale- « ment les cadavres de deux hommes du peuple.

1. *Histoire du 2 décembre*, par P. Mayer, pages 165 et 166.

« Tu vas *demander pardon* à ce clairon, et *à genoux*, lui dit le « capitaine. — Ce n'est pas moi qui l'ai tué, répondit le gamin « en pleurant. — Qui m'en répond ? Et d'ailleurs, *tu en as peut-« être tué d'autres*. Ainsi, demande-lui pardon ou sinon !... Et le « gamin se met à genoux, et demande grâce à ce malheureux « soldat. « Ce n'est pas tout. Tu vas maintenant passer le reste « de la nuit avec tes camarades et leur victime, et plus tard, on « verra ce que l'on devra faire d'un petit polisson de ton espèce.... » « Et la porte est refermée sur lui. Mais, *soit par remords*, soit par « terreur de se trouver ainsi seul dans l'obscurité, et côte à côte « avec trois cadavres, le gamin frappa bientôt violemment à la « porte, en conjurant de l'arracher *au supplice moral* qui lui était « infligé.

« Le capitaine, croyant la leçon assez forte, le fit sortir et le « renvoya à ses parents. »

Il nous faut revenir maintenant aux événements qui s'étaient passés sur les boulevards Bonne-Nouvelle, Poissonnière, Montmartre et des Italiens.

De tous les épisodes des journées de décembre, il n'en est pas qui aient laissé une impression plus profonde dans les souvenirs de la population parisienne. Il n'en est pas dont on ait plus parlé dans les conversations privées, sur lesquels on ait pu recueillir plus de détails oraux; mais en même temps, il n'en est pas sur lesquels on ait moins écrit.

Depuis quinze ans, c'est à peine si, dans les livres ou les journaux, on y a fait quelques rares allusions. Il semble que ces faits accomplis au grand jour, en plein Paris, dans les quartiers les plus beaux et les plus riches de la capitale, soient considérés comme un mystère dont la divulgation serait interdite.

Les narrateurs officieux du Coup d'État sont sobres de détails. Les uns glissent rapidement sur les faits ; les autres ne racontent que fort peu de chose, mais se livrent à d'étranges commentaires, employant, pour faire allusion à un événement qu'ils ne décrivent pas, des précautions de langage qui ne semblent justifiées par rien dans leur récit.

Nous allons chercher à dégager le vrai sur cet événement douloureux; nous allons le faire en rapprochant les diverses indications que nous avons pu recueillir çà et là dans ce qui a été publié en France, et peut-être arriverons-nous, par une critique rationnelle de ce qui a été dit, à établir ce qui fut réellement.

Prenons d'abord le rapport du général Magnan. Le commandant en chef de l'armée de Paris fait à peine une allu-

sion aux faits du boulevard, et encore dans des termes fort inexacts :

« Les rassemblements, dit-il, qui ont voulu essayer de se re-
« former sur les boulevards, ont été chargés par le cavalerie du
« général Reibell, qui a essuyé, la à hauteur de la rue Montmar-
« tre une assez vive fusillade. »

Pas un mot de plus. Rien qui rappelle le canon, tirant à obus, sur l'hôtel Sallandrouze et sur le magasin Billecoq, une grêle de balles s'abattant sur toutes les façades, depuis le Gymnase jusqu'aux Bains chinois, sur plus de huit cents mètres de boulevard !

M. Granier de Cassagnac, qui écrivait plusieurs années plus tard, a dit :

« Un *incident remarquable* avait signalé le passage de ces trou-
« pes sur le boulevard intérieur. Au moment où la brigade Rei-
« bell venait d'atteindre, sans coup férir, le boulevard Mont-
« martre, des coups de fusil, *tirés par des mains gantées*, partir
« de diverses maisons. Elle s'arrêta un instant, et, aidée de
« tirailleurs d'infanterie de la brigade Canrobert, qui firent
« feu terrible sur les fenêtres, elle ouvrit les portes des maiso
« ennemies *à coups de canon*. La leçon fut courte, mais sévère
« et, dès ce moment, le boulevard élegant se le tint pour dit [1]. »

Ainsi, pour M. de Cassagnac, l'événement des boulevards n'est rien de plus qu'un « incident remarquable, » une leçon courte, mais sévère, donnée par la troupe aux « gants jaunes » qui avaient tiré sur elle.

On va voir que M. P. Mayer, qui écrivait au lendemain des événements, et dont l'enthousiasme napoléonien ne le cède pas à celui de M. Granier de Cassagnac, est cependant bien loin d'envisager les faits de la même façon. Il parle de « cinquante ou soixante infortunées victimes, » d'un « deuil éternel » qui « attristera la patrie et l'humanité, » de « sang innocent et irréparable. »

Mais citons textuellement :

« A la suite de la bataille du 4, où *des passants inoffensifs*
« *avaient été victimes de la terrible fusillade* des brigades Reibell
« et Canrobert, les plus monstrueuses exagérations coururent
« Paris et la France. On parlait de centaines, de milliers même
« de personnes massacrées de sang-froid par des soldats ivres de

1. *Histoire de la chute de Louis-Philippe*, etc., par Granier de Cassagnac, 2e volume, p. 428 et 429.

« sang et de poudre.... Ces calomnies n'ont pas été détrui-
« tes, etc.[1]. »

Suit une analyse de la liste des morts, dressée par M. Trébuchet, chef du bureau de la salubrité à la Préfecture de police, liste d'après laquelle, dit M. Mayer, le total des morts n'appartenant pas à l'armée serait de cent quatre-vingt-onze, pas un de plus.

Cela dit, M, Mayer continue en ces termes :

« C'est trop, sans doute, et un deuil éternel attristera l'huma-
« nité et la patrie au souvenir des CINQUANTE OU SOIXANTE infor-
« tunées victimes du guet-apens, dans lequel tombèrent à la fois
« les tués et les tueurs, car cette décharge meurtrière ne fut
« qu'une riposte aux coups de feu tirés sur les soldats par des
« gens qui comptaient bien « exploiter le massacre ; » « *sans*
« *doute le sang innocent est irréparable et crie justice dans le cœur*
« *des bons citoyens*, quand les mauvaises passions crient ven-
« geance ; mais enfin ce malheur, qui pouvait être plus immense
« encore, n'a eu ni les proportions excessives que lui prêta la
« malveillance, ni le caractère atroce que la démagogie victo-
« rieuse, par exemple, n'eût pas manqué de donner à son triom-
« phe. Si quelque chose enfin pouvait *atténuer ce désastre*, et nous
« nous ne dirons pas consoler, mais rassurer la douleur publique,
« c'est que la conscience du gouvernement eut la satisfaction
« douloureuse *d'avoir prévu dès la veille*, et d'avoir tout fait, du
« moins, pour empêcher cette sinistre éventualité. La proclama-
« tion du préfet de police disait clairement à tout le monde :
« N'allez pas sur les boulevards ; ne vous mêlez pas aux attrou-
« pements, car ils seront dissipés par les armes et sans somma-
« tions préalables. » Il est hors de doute que si la troupe assaillie
« par tant de côtés à la fois n'eût pas pris le parti d'écraser in-
« stantanément et exemplairement l'insurrection, la guerre civile
« durerait encore. Cela dit tout, et aux yeux, non pas des
« gens de bien qui n'ont pas attendu le lendemain pour se pro-
« noncer, mais des *faibles et des incertains*, *justifie tout*[2]. »

Huit mois après l'événement, *le Moniteur universel* publia, dans son numéro du 30 août 1852, la note suivante qui a certainement trait aux événements du boulevard :

« Le gouvernement ne s'émeut pas des injures. Il n'y répond
« pas; mais, lorsqu'il s'agit de faits audacieusement et outrageu-
« sement défigurés, son devoir est toujours de rétablir la vérité.
« Le *Times*, convaincu de dénigrements prémédités, ne se dé-

1. *Histoire du 2 décembre*, par P. Mayer, p. 167 et 168.
2. *Histoire du 2 décembre*. par P. Mayer, p. 170, 171.

« fend que par de nouvelles calomnies. Dans son numéro du « 28 août, il prétend qu'après le 2 décembre, 1200 personnes « inoffensives et sans armes ont été assassinées par des soldats « ivres dans les rues de Paris. La réfutation d'une semblable ca- « lomnie se trouve dans son exagération même.

« Tout le monde le sait, le relevé officiel porte le nombre des « personnes *tuées* pendant l'insurrection à **380**; c'est déjà trop « sans doute. Quant aux personnes *blessées accidentellement*, par « bonheur le nombre s'en élève à peine à **8** ou **10**.

« En présence de documents positifs opposés à des assertions mensongères, qu'on juge de la bonne foi du journalisme. »

On a déjà remarqué sans doute la contradiction qui existe entre ce chiffre officiel de 380 tués et le chiffre de 191 donné par M. P. Mayer, d'après les relevé de M. Trébuchet. Il est clair que le gouvernement n'avait aucun intérêt, lorsqu'il publia cette note, à grossir le chiffre des victimes; nous devrions donc, n'y eût-il même aucune autre considération, l'accepter de préférence à celui de 101 donné par M. Mayer. Toutefois, cette différence énorme ne diminue pas l'autorité de la liste de M. Trébuchet. Cet employé a constaté et enregistré ce qu'il a vu; il a inscrit sur sa liste les cadavres qui lui ont été présentés; mais il n'a pas tout vu. Les cent cinquante-trois noms relevés sur sa liste n'en constituent pas moins un document d'un grand intérêt, et qui nous servira utilement dans notre recherche de la vérité sur les faits des boulevards.

La note du *Moniteur* renferme par exemple une bien singulière assertion : « Quant aux personnes *blessées accidentellement*, par bonheur le nombre s'en élève à peine à 8 ou 10. »

Si le mot *blessées* doit être pris au pied de la lettre, nous ne pouvons objecter que l'invraisemblance, car aucun relevé de personnes *blessées* n'est parvenu à notre connaissance. Mais si, par cet euphémisme, *le Moniteur* a voulu désigner les victimes inoffensives *tuées accidentellement*, c'est autre chose. La liste de M. Trébuchet, si incomplète qu'elle soit, fournirait la preuve de l'inexactitude de l'assertion. Nous relevons sur cette liste *neuf* noms de femmes, celui d'un enfant de sept ans et demi, sept noms d'hommes, accompagnés de cette mention : *tué chez lui*. Enfin, sur les 153 personnes tuées dont les noms sont inscrits dans ce relevé, près de *soixante* sont indiquées comme étant tombées sur les boulevards Bonne-Nouvelle, Poissonnière, Montmartre et des Italiens,

et dans quelques rues adjacentes où ne se montrèrent jamais ni barricades, ni insurgés.

Ce chiffre se rapproche déjà sensiblement « de celui de cinquante ou soixante infortunées victimes » dont parle M. Mayer.

Nous en pouvons déjà conclure qu'aux yeux de cet écrivain, les tués du boulevard étaient des personnes inoffensives, frappées *accidentellement*.

Nous voici déjà loin et de la sèche mention faite par le général Magnan et de la dédaigneuse allusion de M. de Cassagnac.

Mais continuons nos citations.

M. le capitaine Mauduit, l'auteur du livre déjà cité, *Révolution militaire*, a vu de ses yeux, non pas l'événement, mais le théâtre de l'événement quelques heures plus tard. Son témoignage est précieux.

M. Mauduit était sorti, le 4 au soir, cherchant à rejoindre son fils, officier attaché à l'état-major du général de Cotte.

« Le 4, à huit heures du soir, je me déterminai, dit-il, à m'a-« venturer vers la Chaussée-d'Antin. Dans le passage Delorme, je « trouvai l'un de mes anciens camarades de régiment qui me dit : « Vous ne pourrez traverser le boulevard, mon cher ami, *sans « vous exposer à des coups de pistolet ou de lance de la part des « vedettes* placées à chaque angle des rues, les boulevards sont « *jonchés de cadavres*, etc. » (Page 254.) Je m'acheminai seul « vers les boulevards; de loin en loin, quelques individus attar-« dés rentraient chez eux, mais nul curieux, nul groupe cau-« sant sur le seuil des portes, comme c'est l'ordinaire en pa-« reilles conjonctures, *partout un aspect lugubre !* « N'allez pas « vers les boulevards, » me dit à voix basse un passant qui en « revenait, et que je trouvai au milieu de la rue de la Michodière; « *on tire sur tout ce qui traverse.* » — « Merci, monsieur, de « votre bon conseil, » répondis-je, « mais il me faut à tout prix « me rendre dans la Chaussée-d'Antin. Je continuai et traversai « le boulevard à la hauteur des Bains chinois.

« Un groupe assez nombreux, mais *consterné*, était formé au « débouché de la rue du Mont-Blanc, on y écoutait le récit d'un « individu qui venait, disait-il, de voir rangés sur l'asphalte qui « borde le grand dépôt d'Aubusson, *une trentaine de cadavres « bien vêtus, et parmi eux celui d'une femme. Une impression de « terreur dominait dans ce groupe*, et semblait paralyser tout le « monde, car chacun se retirait en silence après avoir recueilli « sa part des sinistres nouvelles du moment.

« J'arrivai enfin à l'hôtel de mon fils ; il n'y avait pas « paru, etc.

« Je revins sur mes pas avec la ferme intention d'arriver jus-
« qu'à sa brigade.... Mais impossible, le boulevard est partout
« intercepté, l'on ne peut même aborder une vedette pour en
« obtenir le plus léger renseignement.

« En reprenant la rue de la Michodière, un monsieur vint à
« moi et me demanda de l'accompagner. — Que d'affreux mal-
« heurs, monsieur! s'écria-t-il, et que de malheurs plus affreux
« encore, *si tous les honnêtes gens ne se réunissaient pour* ARRÊ-
« TER CETTE HORRIBLE BOUCHERIE *en envoyant supplier le Prési-*
« *dent de la République de renoncer à son Coup d'Etat*, et de
« résigner son autorité!... Demain, tout Paris sera sous les ar-
« mes et les rues couvertes de barricades. — Je n'en crois rien,
« répondis-je; le combat a été trop vigoureusement accepté et
« soutenu par les soldats, pour laisser aux Parisiens quelques
« illusions sur l'issue d'une lutte prolongée. La population pa-
« risienne ne s'est jamais montrée crâne que devant des adver-
« saires faibles en nombre, irrésolus dans leurs plans et prêts
« à lui céder le champ de bataille; il n'en sera pas de même
« du Président de la République, ni de l'armée *qui se dévoue*
« *à l'accomplissement de son œuvre*. Demain, Paris *sera dans la*
« *stupeur*, je ne le conteste pas, mais nullement tenté de prolon-
« ger la lutte. » (Pages 255, 256.)

« La victoire restait à Napoléon.... Jetons, lecteurs, jetons un
« voile funèbre sur les victimes nombreuses de nos discordes qui
« gisent çà et là depuis Tortoni jusqu'à la porte Saint-Denis, et
« parfois par groupes réunis!... » (Page 257.)

Le même écrivain décrit ainsi l'aspect des boulevards, dans la matinée du lendemain :

« A l'entrée du faubourg Poissonnière, le boulevard offrait
« l'image du plus affreux désordre : toutes les maisons étaient
« criblées de balles, tous les carreaux brisés, toutes les colonnes
« vespasiennes démolies et leurs débris de briques répandues çà
« et là sur la chaussée; des avant-trains d'artillerie brisés brû-
« laient encore à un feu de bivac qui, en ce moment, achevait de
« dévorer une roue. » (Page 266.)

« Me voici sur le boulevard, que je remonte dans la direction
« de la Madeleine; presque toutes les maisons du boulevard
« Bonne-Nouvelle, et particulièrement celles des angles des
« rues Poissonnière et Mazagran, sont criblées de balles, et peu
« de carreaux ont échappé à l'ouragan. Sur le boulevard Pois-
« sonnière, *l'on voit encore sur les marches du grand dépôt d'Au-*
« *busson une mare de sang* que l'on eût bien dû faire disparaître
« en enlevant *les vingt-cinq ou trente cadavres que l'on y avait*
« *rangés et laissés exposés*, pendant vingt-quatre heures, aux
« regards d'un public consterné. *Un coup de fusil*, parti de ce
« vaste établissement, sur la tête de la colonne du général Can-

« robert, *a causé ces malheurs*. Des maçons sont occupés à réparer « les brèches faites à la façade de ce bel hôtel par la mitraille et « les boulets. » (Pages 273, 274.)

Il résulte bien évidemment de ces citations que le canon et la fusillade avaient été dirigés avec fureur sur les maisons du boulevard; que la chaussée était jonchée de cadavres; qu'on en voyait gisant depuis Tortoni jusqu'à la porte Saint-Denis (près d'un kilomètre de distance) parfois par groupes réunis; que vingt-cinq cadavres étaient amoncelés devant l'hôtel Sallandrouze; que plusieurs heures après, les vedettes tiraient parfois sur les passants; que la consternation était générale et profonde dans la population.

Recherchons maintenant dans quelles circonstances s'étaient accomplis ces tristes faits.

L'heure où commença la fusillade sur les boulevards a été fixée d'une manière très-précise par divers témoins. C'était trois heures. Comme on verra plus loin, la fusillade fut presque instantanée sur toute la ligne.

Or, à trois heures de l'après-midi, il y avait déjà une heure que les troupes défilaient ou stationnaient sur les boulevards, depuis la rue de la Paix jusqu'à la porte Saint-Denis. Depuis une heure la foule les regardait passer; les fenêtres étaient remplies de curieux; les balcons également; nul accident ne s'était produit.

La brigade du général de Bourgon avait déjà échangé plusieurs décharges avec les républicains armés aux barricades vers la porte Saint-Denis; elle avait poursuivi sa marche jusqu'au Château-d'Eau.

A la même heure, la batterie de la brigade de Cotte et le 72e de ligne de la même brigade avaient engagé la canonnade et la mousqueterie contre la barricade de la rue Saint-Denis. Le reste de la brigade de Cotte était encore sur le boulevard Bonne-Nouvelle. La brigade Canrobert était, — en majeure partie sinon tout entière, — sur les boulevards Poissonnière et Montmartre. Les gendarmes mobiles à pied étaient vers le boulevard des Italiens. La cavalerie du général Reibell suivait. A trois heures, elle était à la hauteur de la rue Lepelletier, sur le boulevard des Italiens.

On entendait en ce moment très-distinctement le canon vers les portes Saint-Denis et Saint-Martin.

Mais la foule qui était sur les trottoirs des boulevards et dans les rues adjacentes demeurait là, depuis près d'une

heure, séparée des troupes par quelques pas à peine, sans qu'aucun acte d'hostilité se fût produit de part ni d'autre.

Ceci est essentiel à noter.

On n'a jamais dit qu'il y eût dans cette foule des hommes *ostensiblement* armés, ni dans ces rues la moindre barricade.

On avait crié, il est vrai, à l'arrivée des soldats : « Vive la « République ! vive la Constitution ! à bas les traîtres ! à bas « les prétoriens ! » Mais ces cris hostiles persistaient-ils, lorsque déjà, depuis une heure, dix mille soldats occupaient les boulevards ? C'est au moins très-invraisemblable.

M. P. Mayer, dans les passages cités plus haut, paraît avoir deux idées quelque peu contradictoires sur les causes qui auraient amené le désastre.

Tantôt il semble dire que l'on n'aurait fait qu'exécuter les prescriptions de M. de Maupas : « disperser par la force, « sans sommations, les stationnements de piétons sur la voie « publique. » Tantôt il insinue que des agents provocateurs, — républicains naturellement, — auraient fait feu sur ces soldats, rangés à quelques pas de la foule inoffensive, pour amener une riposte meurtrière, qui couchât sur le carreau des victimes innocentes. Cet odieux calcul aurait eu pour but « d'exploiter le massacre. »

Nous verrons tout à l'heure si les faits permettent d'accorder créance à une supposition aussi atroce, à l'appui de laquelle M. Mayer ne fournit d'ailleurs aucune preuve.

On n'a pas oublié que le général Magnan a parlé d'une « assez vive fusillade » essuyée par la cavalerie du général Reibell, à la hauteur de la rue Montmartre, et que M. de Cassagnac parle de son côté de coups de feu tirés par des mains gantées.

M. Mauduit, plus explicite, dit quelque part :

« .... Je repris à la porte Saint-Martin, la ligne des boulevards « que je suivis cette fois jusqu'à la Madeleine. La population ha- « bituelle de ce séjour de la flânerie conservera longtemps le « souvenir des charges du 1er de lanciers, et saura que s'il y a « courage à se battre sur une barricade, l'on ne tire pas tou- « jours impunément du fond d'un salon brillant et même masqué « par la poitrine d'une jolie femme, contre une troupe armée « uniquement de lances et de pistolets. Plus d'un brave de cette « espèce ont payé cher leurs injures et leurs fusillades à la Jar- « nac;... plus d'une amazone du boulevard a payé cher égale- « ment son imprudente complicité à ce nouveau genre de barri-

« cades.... Puissent-elles en profiter pour l'avenir!... » (*Révolution militaire*, page 278.)

En admettant pour un instant la réalité de cette fusillade des « gants jaunes, » masqués par de « jolies femmes, » il est clair qu'elle ne s'applique qu'au boulevard des Italiens, sur lequel stationnait, à trois heures, la cavalerie du général Reibell. Elle n'explique nullement la fusillade terrible et la canonnade simultanée de la brigade Canrobert sur les boulevards Montmartre et Poissonnière. On a vu plus haut que le capitaine Mauduit attribuait les malheurs arrivés sur ce point, à *un* coup de fusil tiré de l'établissement des tapis d'Aubusson sur la tête de colonne du général Canrobert.

Le même écrivain explique ailleurs, d'une manière très-différente, sans coups de fusil, la charge meurtrière du 1er de lanciers sur le boulevard des Italiens. Nous lisons aux pages 217 et 218 de son livre :

« A la hauteur de la rue Taitbout, il (M. de Rochefort, colo-
« nel du 1er de lanciers) aperçut un rassemblement considérable
« tant à l'entrée de la rue, que sur l'asphalte près Tortoni; ces
« hommes étaient tous bien vêtus. Plusieurs étaient armés. A sa
« vue retentit le cri de guerre adopté depuis deux jours : *Vive la*
« *République! vive la Constitution! à bas le dictateur!* A ce der-
« nier cri, aussi rapide que l'éclair, d'un seul bond, le colonel de
« Rochefort franchit les chaises et l'asphalte, tombe au milieu du
« groupe et fait aussitôt le vide autour de lui. Les lanciers se
« précipitent à sa suite; un de ses adjudants abat, à coups de
« sabre, deux individus.... En un clin d'œil, le rassemblement fut
« dispersé. Tous s'enfuirent précipitamment *en laissant bon nom-*
« *bre d'entre eux sur la place.* Le colonel continua sa marche en
« dispersant tout ce qu'il rencontrait devant lui, et *une trentaine*
« *de cadavres* restèrent sur le carreau, presque tous couverts
« d'habits fins. »

Ici ce ne sont pas des coups de fusil qui ont provoqué la charge; c'est le cri de : « A bas le dictateur! » M. Mauduit, il est vrai, ajoute que dans le groupe se trouvaient quelques hommes armés.

C'est fort invraisemblable. Il eût fallu être insensé pour se montrer en armes sur l'asphalte de Tortoni, en présence des masses de troupes qui couvraient les boulevards. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, l'historien militaire ne dit pas qu'un seul coup de feu ait été tiré, et le contraire ressort de sa narration.

Passons maintenant au seul récit quelque peu circonstancié

qui ait jamais été publié en France à ce sujet. C'est tout simplement la version qu'on trouve dans les journaux de l'époque.

Il n'est pas sans intérêt de signaler qu'elle fut insérée, en même temps et en des termes à peu près identiques, dans la *Patrie* et dans le *Constitutionnel*, deux feuilles semi-officielles.

Nous transcrivons d'abord ce qui concerne les faits du boulevard des Italiens.

« Un malheureux incident a signalé la journée d'hier sur le « boulevard des Italiens. Voici les faits détaillés :

« Au passage du 1er de lanciers, de la brigade Reibell, et de « la gendarmerie mobile, plusieurs coups de feu sont partis de « *différentes maisons, et plusieurs lanciers ont été blessés*. Ce régi- « ment a riposté, et *des dégâts redoutables et naturels, mais néces-* « *saires*, en sont résultés.

« *Les individus qui se trouvaient dans ces maisons ont été plus* « *ou moins atteints* par les coups de feu de la troupe. Les soldats, « sur l'ordre de leurs chefs, ont ensuite dû pénétrer, de vive « force, *dans plusieurs maisons*, et notamment au café de Paris, « dans la Maison d'Or, au café Tortoni, à l'hôtel de Castille, dans « la maison de la *Petite Jeannette* et au café du *Grand Balcon. Ils* « *ont saisi des fusils dont la culasse était encore chaude*. Les indivi- « dus trouvés dans ces établissements ont été arrêtés. Deux « ouvriers tailleurs *soupçonnés* d'avoir tiré de la maison du tail- « leur Dusautoy, rue Lepelletier, 2, ont été également arrêtés, « et *ils auraient été fusillés* sans l'intervention du général Lafon- « taine.

« Le Cercle du Commerce, qui occupe le grand balcon du « premier étage de cette même maison, et qui se compose de « notabilités de l'armée, de l'industrie et de l'administration, « propriétaires, rentiers, négociants, généraux, tous hommes « honorables, a failli être victime de son voisinage avec le tail- « leur. Les balles des lanciers ont malheureusement atteint deux « membres distingués de ce Cercle, le général Billiard, et « M. Duvergier. Le premier a été blessé à l'œil droit par un éclat « et le second plus grièvement à la cuisse gauche. »

Voilà certes des affirmations précises, qui expliquent comment le général Magnan a pu parler de la fusillade assez vive essuyée par la cavalerie. Elles n'ont qu'un défaut, c'est d'être fausses, sauf ce qui concerne les deux membres du Cercle du Commerce blessés, les maisons fouillées de vive force, « les individus qui s'y trouvaient plus ou moins atteints, » les dégâts regrettables causés.

La preuve de la fausseté des autres détails, des plus importants, de ceux qui donneraient raison à l'explication de M. Magnan et à celle de M. de Cassagnac aussi bien qu'à celle des deux journaux, se trouve dans ces feuilles mêmes.

Le *Constitutionnel* écrivait deux jours après :

« Nous avons dit par erreur qu'un coup de feu avait été tiré de « de la maison du café de Paris... Nous nous empressons de « rectifier cette erreur. Rien de semblable ne s'est passé au café « de Paris... On nous fait une réclamation semblable pour la « Maison Dorée et pour le café Tortoni. Nous nous empressons de « l'accueillir. »

« On a désigné à tort la maison où se trouve le café du Grand « Balcon, sur le boulevard des Italiens, comme l'un des points « d'où l'on a tiré sur la troupe. Aucun fait de cette nature ne « s'est passé dans cette maison. »

La *Patrie* disait à son tour :

« C'est par suite d'une erreur, bien excusable en pareil cas, « que les ateliers de M. Dusautoy, tailleur, sur le boulevard, ont « été l'objet d'une perquisition de la part des troupes. Les senti- « ments de M. Dusautoy comme homme d'ordre sont connus.... « L'erreur a été reconnue quelques instants après. »

Des rectifications du même genre furent faites concernant l'hôtel de Castille et le magasin de la *Petite Jeannette*. Il fut donc constaté que pas un coup de feu n'avait été tiré des maisons désignées par les journaux. Si l'on considère que ces rectifications publiques furent faites dans un moment où la presse était soumise à une véritable et rigoureuse censure, on admettra que nous les considérions comme la constatation d'un fait positif.

Avait-on tiré sur les lanciers d'autres points que des maisons désignées?

Si vraiment, comme l'affirmait la *Patrie*, plusieurs soldats de ce corps avaient été blessés, la chose ne serait pas douteuse. Mais nous possédons la liste détaillée, régiment par régiment, des militaires tués ou blessés dans les journées de décembre, liste officielle, et force nous est de constater que *pas un seul lancier* n'a été ni tué, ni même blessé.

L'historien ne peut donc s'empêcher de douter fortement qu'aucun coup de fusil ait été tiré sur cette cavalerie du général Reibell, qui jeta tant de cadavres sur le carreau du boulevard.

Ce dont il n'est malheureusement pas possible de douter

c'est de l'effet meurtrier des charges des lanciers et de la fusillade des gendarmes mobiles. Il suffit, pour être convaincu à cet égard, de jeter un coup d'œil sur la liste de morts de M. Trébuchet. On y trouve les noms de *trente-trois* personnes, avec l'indication qu'elles ont été tuées boulevard des Italiens ou boulevard Montmartre.

Or, répétons-le encore une fois, cette liste est très-incomplète; elle ne contient que 153 noms, tandis que le *Moniteur* évalue à 380 le nombre des victimes; ajoutons encore que M. Trébuchet n'indique le lieu où sont tombées les personnes inscrites sur sa liste funèbre que pour 70 ou 72 d'entre elles. Aucune indication ne permet de dire avec précision combien, parmi les trois cent dix autres tués, d'après le chiffre du *Moniteur*, sont aussi tombés sur les boulevards. Si la proportion était la même pour le total général que pour ceux qui sont inscrits sur la liste de M. Trébuchet, on arriverait à un chiffre de plus de deux cents cadavres sur les boulevards Bonne-Nouvelle, Poissonnière, Montmartre et des Italiens.

Passons maintenant au récit des deux journaux semi-officiels concernant les faits du boulevard Poissonnière. C'est là surtout, comme on l'a déjà vu par diverses citations, que les boulets, la mitraille et la fusillade de l'infanterie avaient troué diverses maisons et criblé diverses façades.

Voici la note conçue en termes presque identiques qui parut, comme la précédente, dans le *Constitutionnel* et dans la *Patrie :*

« Sur les boulevards Montmartre et Bonne-Nouvelle, des « coups de feu ont été également tirés sur les soldats du 72e de « ligne, de plusieurs maisons, et en particulier d'une maison fai- « sant face au Cercle de l'Union, et du Cercle des Étrangers, « de la maison Tolbecque, de l'hôtel Lannes, où sont les maga- « sins de tapis de M. Sallandrouze, et de deux autres maisons « voisines.

« Le colonel et le lieutenant-colonel de ce régiment ont été « dangereusement blessés, et un capitaine-adjudant a été tué : « quelques soldats ont été blessés.

« Un feu de tirailleurs, appuyé d'un obusier, a été instanta- « nément dirigé contre les maisons d'où était parti le feu. Les « fenêtres, les façades ont été en partie détruites. Puis des dé- « tachements sont entrés dans l'intérieur, et ont passé par les « armes tous les individus qui s'y trouvaient cachés. Six indivi- « dus, en blouses, qu'on a découverts derrière des tapis qu'ils « avaient amoncelés pour éviter les balles de la troupe et tirer

« sur elle sans danger, ont été fusillés sur l'escalier de l'hôtel « Lannes, aujourd'hui dépôt des tapis de la fabrique Sallan- « drouze.

« Plusieurs scènes de même nature se sont passées aux en- « virons du théâtre des Variétés, et la troupe a fait justice de « ses assassins. »

Il y a dans ce récit des faussetés non moins évidentes que dans celui que nous avons reproduit plus haut concernant le boulevard des Italiens.

En premier lieu, des coups de feu n'ont pu être tirés des maisons désignées sur le 72e de ligne qui était, à trois heures, aux prises, rue Saint-Denis, avec les républicains qui défendaient la formidable barricade de cette rue.

C'est en lançant leurs troupes à l'assaut de cette barricade que tombèrent le colonel et le lieutenant-colonel du 72e de ligne.

Aucun capitaine-adjudant n'a été tué. L'état officiel des militaires tués ou blessés, que nous avons sous les yeux, ne porte qu'*un seul* officier tué, le lieutenant-colonel du 72e de ligne.

Les propriétaires des maisons désignées par les journaux protestèrent comme ceux du boulevard des Italiens, et firent rectifier les assertions émises par les deux feuilles semi-officielles. M. Beaumeyer, directeur de l'établissement Sallandrouze, affirma que pas un coup de feu n'avait été tiré de l'hôtel Lannes. Sa lettre est dans tous les journaux du temps. On ne contesta pas son affirmation. M. Billecocq, marchand de châles, dont la maison était à côté de celle de M. Sallandrouze, affirma également, — et son affirmation est d'autant moins suspecte qu'il approuvait le Coup d'État, — qu'aucun coup de fusil n'était parti de chez lui. Sa maison était cependant, comme l'hôtel Lannes, trouée par les boulets et criblée d'une grêle de balles.

Il n'est pas douteux que le feu des soldats du général Canrobert n'eût été terrible sur ce point. L'aspect des lieux le lendemain, décrit par le capitaine Mauduit, le démontre amplement. Le même écrivain a dit encore, en parlant des événements du boulevard Poissonnière :

« .... Les soldats du général de Cotte, électrisés par la fusil- « lade qui les entoure, ouvrent aussi le feu, mais à l'aventure, « et le continuent pendant huit ou dix minutes, malgré les « efforts du général et de ses aides de camp pour arrêter une « consommation aussi inutile de munitions, et qui ne pouvait

« faire que des victimes innocentes; car, certes, aucun combat-
« tant ne dut être tenté de se montrer aux fenêtres pendant cet
« effroyable ouragan. » (*Révolution militaire*, page 218.)

Le *Moniteur universel* a publié, quelques jours plus tard, le récit circonstancié d'une des scènes qui se passèrent durant l'envahissement des maisons du boulevard par les soldats :

« Un libraire, M. Lefilleul, établi depuis plusieurs années sur
« le boulevard Poissonnière, était occupé à fermer son magasin
« peu avant le drame du 4 décembre, quand un coup de pistolet
« tiré par un commis du voisinage sur un clairon de la ligne
« vint dissiper la foule qui se pressait à ses côtés et laissa pas-
« sage libre à l'insurgé pour entrer dans la boutique. Celui-ci
« était suivi de près par le clairon, qui parvint à l'étendre mort
« derrière un comptoir, mais qui tomba lui-même sur le cada-
« vre. D'autres soldats, venus au secours du clairon, blessent au
« bas-ventre le malheureux libraire, qui n'a rien vu et qu'on
« prend pour un adversaire. Une lutte terrible s'engage entre
« M. Lefilleul et un capitaine. Le premier est deux fois encore
« blessé à la cuisse et au bras, mais le second tombe mort sous
« les coups des soldats qui cherchent à le défendre.

« M. Lefilleul, qui, malgré ses blessures, conserve encore ses
« forces et son sang-froid, profite de ce terrible moment pour
« se dégager, et sort du magasin en y laissant trois cadavres.
« On espère sauver la vie de M. Lefilleul, honnête commerçant,
« tout à fait étranger aux passions politiques. »

Ce récit doit être vrai quant à l'ensemble. Il contient cependant une inexactitude. Il n'est pas possible que le capitaine dont il y est parlé ait été tué. La liste officielle des militaires tués ou blessés ne fait mention d'aucun capitaine tué.

Quoique les extraits que nous venons de citer fassent entrevoir bien des choses, qu'on puisse déjà saisir quelques traits du drame des boulevards, ils sont insuffisants pour en donner une vue d'ensemble; et si nous ne possédions pas d'autres documents, nous devrions renoncer à présenter un récit suffisamment exact et à chercher une explication plausible de cette triste catastrophe.

Heureusement pour l'historien qu'il existe une relation des faits des boulevards, écrite par un témoin oculaire, placé dans les meilleures conditions pour bien observer et raconter ensuite avec une scrupuleuse exactitude. Ce témoin est un officier de l'armée anglaise, le capitaine William Jesse, qui se

trouvait logé, le 4 décembre, dans un hôtel situé au coin de la rue Montmartre et du boulevard. De ce point, la vue s'étend, d'un côté jusqu'à l'extrémité du boulevard Bonne-Nouvelle, de l'autre jusqu'au boulevard des Italiens. Le récit de M. Jesse est extrêmement précis, touchant ce que le narrateur a vu de ses propres yeux, extrêmement réservé pour ce qu'il ne sait que par ouï-dire. On sera frappé du calme et du sang-froid britanniques dont ce récit est empreint. Ce document a d'autant plus de prix pour nous, qui recherchons simplement la vérité, que M. le capitaine Jesse, *gentleman* d'une honorabilité parfaite, a, en outre, le mérite inappréciable en pareil cas d'être absolument étranger aux passions politiques en jeu dans ces événements. La lettre dans laquelle il retrace ce qu'il a vu, le 4 décembre, a été insérée dans le recueil historique anglais bien connu, l'*Annual Registrar*; elle avait paru en premier lieu dans le *Times* du 13 décembre 1851.

Nous traduisons en suivant le texte d'aussi près que possible. Nous avons remplacé par des points quelques lignes de réflexions du capitaine Jesse, voulant nous borner à reproduire ce qui est le récit pur et simple des faits observés par lui :

« A deux heures et demie, le 4 décembre, on entendit distinc-
« tement le canon dans la direction du faubourg Saint-Denis [1];
« à trois heures, je me plaçai sur le balcon où se tenait ma
« femme, et j'y restai pour regarder les troupes. Tous les boule-
« vards, aussi loin que la vue pouvait porter, en étaient cou-
« verts; c'était surtout de l'infanterie, en colonnes serrées; il y
« avait également de la cavalerie; çà et là des pièces de douze et
« des obusiers; quelques-unes de ces pièces occupaient le ter-
« rain élevé du boulevard Poissonnière. Les officiers fumaient
« leurs cigares. Les fenêtres étaient remplies de monde : il y
« avait des femmes, des commerçants qui avaient tous fermé
« leurs boutiques, des domestiques, des enfants ou, comme c'é-

1. C'était, comme nous le savons déjà, l'attaque de la brigade de Cotte contre la grande barricade de la rue Saint-Denis, et peut-être aussi celle des barricades du faubourg Saint-Martin. Il n'est pas impossible que l'avant-garde du général Canrobert, 5e bataillon de chasseurs de Vincennes, n'eût commencé cette attaque, tandis que le gros de la brigade était encore sur les boulevards Bonne-nouvelle et Poissonnière. Plusieurs républicains, qui ont combattu aux barricades du faubourg Saint-Martin, croient se rappeler que les chasseurs ont engagé le feu vers deux heures et demie, sinon plus tôt. L'un des survivants nous le répétait encore récemment.

« tait le cas pour ma femme et moi, des voyageurs logés dans les « appartements.

« *Tout à coup*, pendant que je regardais attentivement, à l'aide « d'une lunette, les troupes placées au loin, vers l'est, sur le « boulevard Bonne-Nouvelle, *quelques coups de feu furent tirés « près de la tête de la colonne* qui me paraissait compter trois « mille hommes environ. La fusillade s'étendit dans l'espace de « quelques secondes, et après avoir été suspendue un instant ex- « cessivement court, descendit le boulevard comme une lance de « flamme ondulante. Mais les décharges étaient si régulières, au « début, que la pensée me vint que c'étaient des salves de mous- « queterie tirées en réjouissance de la prise de quelque barricade, « ou bien un signal donné à quelque autre division. Ce n'est que « lorsque la fusillade arriva à cinquante mètres environ de la « place où j'étais, que je reconnus le son perçant de la cartouche « à balle. Mais alors même, j'en pouvais à peine croire le té- « moignage de mes oreilles, *car mes yeux n'apercevaient pas d'en- « nemis* sur lesquels on pût faire feu. Je continuai à regarder « jusqu'à ce que la compagnie placée au-dessous de moi apprêtât « ses armes; un « *vagabond* » plus vif que les autres, — un vrai « gamin sans favoris ni moustaches, — m'avait déjà couché en « joue. A l'instant même, je poussai ma femme, qui venait de « faire un pas en arrière, contre le massif entre les deux fenêtres, « et une balle frappa le plafond directement au-dessus de nos « têtes, nous couvrant de plâtras et de poussière. Une seconde « plus tard, je fis coucher ma femme sur le parquet; une autre « seconde encore, toute une décharge de mousqueterie frappa la « façade de la maison, les croisées et le balcon. Une balle brisa « la glace placée au-dessus de la cheminée, une autre le globe de « la pendule, toutes les vitres furent cassées, à l'exception d'une « seule; les rideaux et les châssis des fenêtres déchirés ou percés. « Le balcon de fer, quoique un peu bas, nous protégea considé- « rablement; néanmoins plusieurs balles avaient pénétré dans la « chambre, et, pendant que les soldats rechargeaient leurs fusils, « j'entraînai ma femme vers la porte, et nous nous réfugiâmes dans « les chambres de derrière. La fusillade se fit entendre encore « pendant plus d'un quart d'heure. Quelques minutes après la « première décharge, des canons furent braqués et tirés contre « le magasin de M. Sallandrouze, cinq maisons à notre droite. « L'objet et l'explication de tout cela était une complète énigme « pour tous les habitants de l'hôtel, Français ou étrangers. Les « uns supposaient que l'armée avait pris parti pour les rouges; « les autres suggéraient l'idée qu'on avait dû tirer sur les sol- « dats de quelques maisons du boulevard; ce ne pouvait être « cependant de la nôtre, ni d'aucune autre du boulevard Mont- « martre *car je l'aurais certainement vu du balcon*. En outre, si « cela eût été vrai, les soldats, disposés comme ils l'étaient, n'au- « raient pas attendu pour riposter que la tête de colonne placée

« à huit cents mètres de distance eût commencé le feu. Je pense « que cette fusillade de.... a dû être le résultat d'une panique; « les soldats ont cru sans doute que les croisées étaient remplies « d'ennemis cachés, et ils ont voulu se garantir en faisant feu les « premiers.... Comme je l'ai déjà dit, les soldats firent décharges « sur décharges, pendant un quart d'heure, sans qu'il leur ait été « aucunement riposté [1]. Beaucoup de malheureux ont été tués, « qui étaient restés sur le boulevard, et ne pouvaient entrer dans « les maisons. Plusieurs personnes tombèrent près de notre porte. « Le sang remplissait encore les creux de terre autour des arbres « le lendemain, vers midi, quand j'y passai. . . . . .

. . . . . .

« Signé : William Jesse, Ingatestone Cottage (Essex). »

Après ce lumineux récit, il nous semble facile, en le rapprochant de tout ce qui a été déjà cité, d'arriver à une compréhension exacte de la manière dont les faits se sont passés.

A trois heures les troupes stationnaient ou défilaient lentement, — avec des haltes fréquentes, — sur les boulevards. La foule qui les entourait était surtout curieuse, mais cependant en général peu sympathique, des cris hostiles au Président se faisaient entendre sur quelques points; souvent aussi des rires moqueurs, des *lazzis* à l'adresse des soldats [2]; ceux-ci, très-excités contre la population, s'exagérant sans doute le degré de son hostilité, l'esprit hanté par les souvenirs de la terrible « guerre des fenêtres » en juin, s'imaginaient être sous le coup d'une agression subite; il est certain qu'ils supposaient les maisons garnies d'ennemis

1. Comparer ce que dit le capitaine Mauduit des efforts du général de Cotte pour faire cesser la fusillade inutile de ses soldats sur le boulevard Bonne-Nouvelle.

(2) On a vu plus haut ce détail, donné par le capitaine Mauduit, qu'un avant-train d'artillerie brisé avait servi à alimenter les feux de bivouac de la troupe sur le boulevard Poissonnière. Nous avions lu, dans un écrit de M. Victor Hugo, publié à l'étranger, que cet avant-train avait été cassé, dans une fausse manœuvre des conducteurs d'artillerie, vers deux heures et demie, près du coin du faubourg Montmartre, à la montée du boulevard Poissonnière, et que la foule s'était fort égayée à leurs dépens. — « Vous voyez bien qu'ils sont soûls! » aurait crié un ouvrier. Ce fait nous avait paru douteux; mais la coïncidence de l'observation faite par M. Mauduit, qui a vu brûler les débris de cet avant-train, a modifié notre sentiment. L'incident rapporté par M. Victor Hugo doit être exact. Il n'a sans doute pas une grande signification; mais il nous paraît bon à noter, comme contribuant à établir l'attitude de certaines portions de la foule, en présence des soldats.

invisibles prêts à faire feu; ils se croyaient environnés d'embûches; ils étaient dans un de ces états de surexcitation nerveuse où les hommes gardent difficilement leur sang-froid, et s'ils sont réunis en grandes masses, cèdent, par un entraînement irrésistible, à de subites impulsions, — témoin tant de terreurs paniques inexplicables en apparence.

Cet état mental des soldats, massés le 4 décembre sur les boulevards, était-il aggravé par des causes physiques, des excès de nourriture et de boissons? On l'a dit avec tant d'insistance que le gouvernement a cru devoir le démentir dans son organe officiel. Nous ne pensons pas qu'on puisse contester que la troupe n'ait été, ce jour-là, infiniment mieux soignée qu'à l'ordinaire. Mais peut-on attribuer à cette cause une influence prépondérante sur les faits du boulevard ? Nous ne le croyons pas. Les corps de troupes stationnés sur d'autres points n'avaient pas été moins bien traités, et rien de semblable n'y est survenu.

Les dispositions des troupes étant telles que nous l'avons dit, on s'explique très-naturellement ce qu'a vu M. Jesse.

Des coups de feu sont tirés vers la tête de colonne, boulevard Bonne-Nouvelle; les premiers pelotons ripostent, criblant de balles les fenêtres; la masse est frappée comme d'une commotion électrique. Plus de doute pour les soldats, — c'est la guerre des croisées qui commence! Et, peloton par peloton, ils font feu, les uns après les autres, sur les groupes qui stationnent, sur les spectateurs des balcons et des fenêtres, criblant de balles ces ennemis imaginaires!

Vainement la plupart des officiers, — ceci a été constaté pour un grand nombre, — essayent-ils d'arrêter cet entraînement. Pendant un quart d'heure, c'est un véritable ouragan de feu et de plomb, depuis le boulevard Bonne-Nouvelle jusqu'à celui des Italiens.

M. Mauduit a écrit quelques lignes qui confirment bien notre manière de voir; nous les transcrivons de nouveau :

« Les soldats du général de Cotte, électrisés par la fusillade « qui les entoure, ouvrent aussi le feu, mais à l'aventure, et le « continuent pendant huit ou dix minutes, malgré les efforts du « général et de ses aides de camp pour arrêter une consommation « aussi inutile de munitions, et qui ne pouvait faire que des vic« times innocentes. »

Nous avons ouï raconter aussi, mais nous ne saurions garantir le fait, qu'un officier d'artillerie se jeta à la bouche

de l'obusier qui bombardait l'hôtel Sallandrouze, pour arrêter cette canonnade insensée.

Le lecteur se figure l'affreux spectacle que dut présenter le boulevard, surtout pendant les premières minutes de la catastrophe. Quand on vit descendre cette « lance de flamme ondulante, » — selon l'expression de M. Jesse, — la foule se précipita, frappée d'épouvante, vers les portes des maisons, vers les débouchés des rues adjacentes, en proie à une terreur trop légitime. La grêle des balles s'abattit, en partie, sur ces groupes effarés. On les vit se courber sous l'ouragan, tomber sur les trottoirs, sur le seuil des portes. Quelques blessés se relevaient, chancelaient, pour tomber encore.

Une des personnes atteintes, qui a survécu malgré deux graves blessures, a dit : « Il semblait que ce fût une trombe, « venant du boulevard Poissonnière, qui tordait et brisait sur « son passage les hommes et les arbustes plantés le long des « boulevards. » La personne dont nous rapportons les paroles était à quelques pas des Variétés, en face de la maison portant alors le n° 5 du boulevard Montmartre ; elle tomba pêle-mêle, avec un groupe de six ou huit autres, dont trois n'étaient plus que des cadavres.

Beaucoup aussi furent frappés, aux fenêtres, et dans l'intérieur des appartements par les balles qui ricochaient contre les murs.

Mais ne nous appesantissons pas davantage sur ce lamentable tableau.

Après ce quart d'heure ou ces vingt minutes de tempête de coups de fusil, ceux des officiers qui avaient tenté d'arrêter le désastre redevinrent à peu près maîtres de leurs soldats. La majeure partie des troupes d'infanterie de la brigade Canrobert défilèrent vers le faubourg Saint-Martin. Il ne demeura sur les boulevards que les lanciers du général Reibell et, semble-t-il, la gendarmerie mobile.

Des coups de fusil isolés retentirent longtemps encore. Ce triste fait que n'expliquent plus l'entraînement fébrile et la panique n'est que trop bien établi.

Rappelons quelques phrases d'un extrait cité plus haut du capitaine Mauduit, l'écrivain militaire si dévoué à la cause napoléonienne :

« Vous ne pouvez traverser le boulevard, lui disait, plusieurs « heures après, un ancien officier, son camarade de régiment, sans « vous exposer à des coups de pistolet ou de lance de la part des

redettes, placées à chaque angle des rues; les boulevards sont « jonchés de cadavres. »

Un passant que M. Mauduit rencontrait un peu plus loin lui disait à voix base :

« N'allez pas sur les boulevards, on tire sur tout ce qui tra-« verse. »

L'honorable M. Jules Simon, aujourd'hui député de l'opposition, pour le département de la Seine, écrivait peu après à un journal de province une lettre qui fut insérée, et dans laquelle se trouvent ces détails :

« Rue Montmartre, vers quatre heures, on a tiré sur un groupe « inoffensif, sans armes, ne criant pas. Un homme tombe, nous « le relevons, il n'était que blessé! A trois pas de là, un autre « était mort. Une femme avait le bras cassé par une balle. Je re-« tourne rue de Richelieu, je vois un soldat ajuster et tirer sur « une fenêtre, etc.

Nous n'avons plus, quant aux faits des boulevards, à examiner qu'une seule question. Comment la fusillade commença-t-elle à la tête de colonne ?

On a vu qu'elle s'étendit des troupes placées vers le boulevard Bonne-Nouvelle jusqu'à celles qui occupaient le boulevard des Italiens, comme si l'on eût mis le feu à une traînée de poudre.

Il nous semble infiniment probable qu'un ou plusieurs coups de feu durent être tirés contre les premiers pelotons de la colonne du général Canrobert.

Le *Moniteur*, dans le récit du drame accompli chez le libraire Lefilleul, parle d'un coup de pistolet tiré par un commis sur un clairon de la ligne. On a parlé également de coups de fusil qui seraient partis des hautes fenêtres de deux maisons situées sur le côté méridional du boulevard Bonne-Nouvelle, entre le poste en face du Gymnase et le coin de la rue de Cléry. Ces assertions n'ont rien de commun avec le conte, édité par les journaux, sur la fusillade partie des croisées du boulevard Poissonnière, notamment de l'hôtel Sallandrouze, invention dont ces journaux eux-mêmes ont reconnu la fausseté.

Le lecteur remarquera que moins d'une heure avant on s'était battu sur ce point. La brigade de Bourgon avait tiraillé quelque temps avec les républicains, portés aux barricades, en deçà de la porte Saint-Denis.

On se battait encore à trois heures et très-vivement dans les rues peu distantes de cette portion du boulevard Bonne-Nouvelle.

Sur ce point, la troupe était déjà, pour ainsi dire, en pays ennemi.

Il y a donc de fortes présomptions de croire que quelques-uns de ces coups de fusil isolés, entendus *tout à coup*, si distinctement, par le capitaine Jesse, vers la tête de la colonne, avaient été tirés par des insurgés, peut-être par quelques-uns de ceux qui s'étaient déjà battus au même endroit contre la brigade de Bourgon.

Telle serait, nous semble-t-il, la cause occasionnelle de cette panique, — l'expression nous paraît applicable, bien que ce ne soit pas le sens le plus ordinaire du mot, — de cette panique, disons-nous, qui se propageant instantanément dans la masse des troupes échelonnées sur près d'un quart de lieue en arrière, causa de si affreux malheurs.

C'est du moins, — jusqu'à preuve du contraire et révélation de faits inconnus à présent, — la seule explication plausible que nous puissions admettre [1].

L'impression produite dans Paris par ce fatal événement fut immense, au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer.

La nouvelle s'en répandit rapidement, grossie par la rumeur publique. L'indicible épouvante de ceux qui avaient échappé se transmit aux masses et les glaça. Ce furent, dès le soir, une stupeur, une prostration universelle.

Un témoin, peu suspect d'exagérations en ce sens, le capitaine Mauduit, dont l'enthousiasme bonapartiste est sans bornes, a constaté cette impression.

Nous avons déjà cité quelques passages de son livre qui confirment ce que nous avançons; nous allons les compléter par d'autres extraits :

« Dès sept heures du matin, le lendemain 5, je recommençai « mes pérégrinations historiques. Peu d'habitants s'étaient encore « hasardés à sortir. L'aspect du quai depuis l'Hôtel de Ville jus-

1. Le lecteur sera peut-être surpris de voir que nous n'apprécions pas, au point de vue moral et justicier, cet événement lugubre, sans exemple dans l'histoire de nos modernes luttes civiles; il sera peut-être surpris aussi de ce que nous ne recherchions pas sur qui en retombe la responsabilité. Nous lui rappellerons que nous nous sommes volontairement circonscrit dans les étroites limites d'une simple narration des faits. Nous ne voulons pas, — et le voudrions-nous, — que nous ne pourrions pas faire davantage. Le temps de juger ce que nous racontons n'est pas encore venu.

« qu'aux Champs-Élysées, était *sombre*. Les quelques passants que « je rencontrais *portaient sur leurs traits l'empreinte de l'inquié-* « *tude, quelques-uns même de la stupéfaction.* » (*Révolution militaire*, page 261.)

« Au débouché de toutes les rues et jusqu'à la Bastille se trou- « vait un peloton de cuirassiers ayant tous des vedettes ambu- « lantes, le sabre pendant à la dragonne et le pistolet au poing. « Les abords de Tortoni et de la Maison Dorée étaient occupés « par les mêmes groupes que les deux jours précédents et presque « aussi compactes, mais les figures y étaient sombres et généra- « lement silencieuses, et non provocatrices comme la veille. La « colère s'était concentrée, mais non calmée (p. 264).

« Une expression de stupeur se fait remarquer snr toutes les « figures. On ne s'aborde qu'avec hésitation et pour se demander « avec inquiétude : Comment cela finira-t-il ? Peu de figures ne « sont pas au moins soucieuses ; quelques-unes peignent la colère « et la rage concentrées, et s'expriment à mi-voix ou ne respirent « que la haine et la vengeance !... contre le président, contre les « généraux et la graine d'épinards (p. 273, 274). »

Le *Moniteur parisien*, journal semi-officiel, disait aussi en parlant de cette journée du lendemain, 5 décembre :

« Les magasins et les maisons sont restés fermés toute la jour- « née sur la ligne des boulevards, qui continuent à être occupés « militairement par la brigade des généraux Reibell et Marulaz. « La circulation est interdite. De mémoire d'homme les boule- « vards *n'eurent jamais un aspect si lugubre.* »

Le mouvement révolutionnaire, qui se prononçait dans la première moitié de la journée du 4 avec tant de force qu'il semblait devoir entraîner la ville entière, était donc brisé.

La bataille livrée dans les vieilles rues des quartiers du centre avait écrasé l'élite des hommes d'action du parti républicain. La moitié, sinon plus, de ceux qui avaient combattu, étaient tués, blessés ou pris.

La catastrophe des boulevards, frappant la ville d'un indicible sentiment de terreur, avait fait le reste.

Les survivants des barricades et les représentants du peuple qui essayèrent, le 5 au matin, de recommencer l'agitation, se heurtèrent à une population glacée d'épouvante. Quelques barricades élevées sur la vive gauche de la Seine, à la Croix-Rouge, sur la rive droite en quelques points des faubourgs, notamment barrière Rochechouart, furent abandonnées sans combat à l'approche des troupes.

« Les insurgés, dit le maréchal Magnan, dans son rapport offi-

« ciel, *atterrés* par le résultat de la journée du 4, n'osèrent plus « défendre leurs retranchements. »

Une foule morne et silencieuse s'amassa, pendant toute cette journée du 5, devant les barreaux de la cité Bergère, au faubourg Montmartre.

Un grand nombre de cadavres, — 35 disent les uns, 60 disent les autres, avaient été rangés dans le passage. C'étaient des malheureux tombés la veille sur les boulevards. La plupart portaient le costume de la bourgeoisie. Il y avait deux ou trois femmes.

On transféra plus tard ceux-là ou d'autres, — nous ne savons pas au juste, — au cimetière du Nord. Ils y restèrent quelque temps, à demi-ensevelis, la tête à découvert, pour qu'ils pussent être reconnus par les familles.

Quel fut le nombre des victimes dans ces journées des 3 et 4 décembre ?

Les déclarations officielles et officieuses ne donnent que peu de lumières sur ce point, sauf en ce qui concerne l'armée.

M. Granier de Cassagnac (2e vol., p. 433), dit 175 morts et 115 blessés ; il emprunte ce chiffre à un rapport du préfet de police.

M. Mayer (p. 169) donne un chiffre différent, d'après les évaluations de M. Trébuchet, lequel, dit-il, a pu jurer devant Dieu et les hommes que son compte était exact. Ce chiffre, c'est 191 tués et 87 blessés.

Il est à peine besoin de faire remarquer l'invraisemblance colossale de ce dernier chiffre.

Le *Moniteur* du 30 août 1852, déjà cité, a donné comme résultant des constatations officielles le chiffre de 380 tués.

Il est fâcheux que le *Moniteur* n'ait pas jugé à propos de dire sur quels documents il se basait pour démentir ainsi les chiffres de 175 du préfet de police et de 191 du chef de bureau de la salubrité.

En présence de telles contradictions, l'historien doit s'abstenir s'il ne possède pas d'autres sources authentiques d'évaluation. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le chiffre de 380 nous paraît encore bien faible, en présence des indices graves que nous recueillons de divers côtés. Mais il n'y a pas lieu d'insister à ce sujet.

En ce qui touche l'armée, les chiffres officiels publiés n'ont jamais été contestés. Il y a eu, les 3 et 4 décembre, 1 offi-

cier et 23 soldats tués, plus 3 autres soldats morts ultérieurement de leurs blessures, soit, en tout, 27 *militaires tués*. Ce chiffre, rapproché des 380 *tués* non militaires, avoué par le *Moniteur*, n'est pas fait pour affaiblir l'opinion de ceux qui pensent que les malheureuses victimes des boulevards durent être en nombre bien supérieur à celui des combattants tués sur les barricades.

Le nombre des militaires blessés fut considérable, proportionnellement à celui des morts. Il atteignit le chiffre de 181 dont 17 *officiers*.

Nous ferons une dernière remarque sur ces pertes subies par l'armée. Si l'on en défalque les 7 à 8 hommes mis hors de combat dans les escarmouches du 3 décembre, les 4 ou 5 autres qui paraissent avoir été blessés par les balles de leurs camarades sur le boulevard Bonne-Nouvelle, il est constant que plus de 190 hommes ont été mis hors de combat à l'attaque des barricades, dans l'après-midi du 4 décembre. Si l'on considère que les troupes débutèrent toujours (voir le rapport du général Magnan) par battre en brèche, à coups de canon, les retranchements improvisés des républicains avant de les assaillir de près ; que le nombre des défenseurs des barricades ne dépassa pas 1000 ou 1200 hommes, plus ou moins bien armés, on reconnaîtra que ce total d'environ 200 militaires tués ou blessés, — chiffre considérable, eu égard au petit nombre de combattants républicains, — est une preuve irrécusable de l'énergique résistance de ces derniers.

CONCLUSION

Nous pourrions arrêter ici cette étude sur le Coup d'État de 2 décembre à Paris.

Dès le 5, le triomphe de Louis-Napoléon était assuré ; la Constitution républicaine de 1848 n'était plus qu'un souvenir.

Nous résumerons néanmoins brièvement les faits accomplis entre ce jour et celui où fut proclamé le résultat du plébiscite du 20 décembre.

Le *Moniteur* du 5 publia un décret, signé la veille, spécifiant que le vote sur l'appel au peuple aurait lieu à la commune, par scrutin secret et non par vote sur registre public, comme il avait été indiqué dans la proclamation du 2, en souvenir sans doute du mode de votation adopté en 1804 par Napoléon Ier.

L'armée avait néanmoins voté de la sorte dans les quarante-huit heures. On avait fait l'appel, et officiers, sous-officiers et soldats avaient successivement signé sur un registre leur *oui* ou leur *non*.

Le résultat avait été : 303 290 *oui* et 37 359 *non;* 3626 électeurs militaires s'étaient abstenus. Pour l'armée de mer le relevé fournissait : 15 979 *oui*, et 5128 *non;* 486 marins s'étaient abstenus.

Le 8 décembre parut une proclamation de Louis-Napoléon au peuple français. Le Président se félicitait de l'apaisement des troubles, conviait les citoyens à voter et remerciait en particulier les ouvriers parisiens du bon esprit dont il avaient fait preuve.

Signalons un trait saillant de cette proclamation : le nom de la République n'y était pas prononcé.

Le même jour était signé un décret non abrogé encore aujourd'hui donnant à l'administration la faculté de déporter à Cayenne, par mesure de sûreté publique, c'est-à-dire sans jugement, les anciens condamnés en rupture de ban et les *individus reconnus coupables d'avoir fait partie d'une société secrète.*

Pendant ces mêmes journées, et presque sans interruption jusqu'au mois suivant, des arrestations innombrables furent opérées dans Paris. En moins de huit jours les prisons et les forts détachés de l'enceinte fortifiée furent encombrés de prisonniers. Le nombre en dépassa plusieurs milliers. A de très-rares exceptions près, ils appartenaient tous aux diverses nuances du parti républicain. Le contingent de la bourgeoisie parisienne dans ce nombre de captifs fut énorme, hors de proportion avec tout ce qui avait été vu depuis le commencement du siècle. Les ouvriers cependant étaient en majorité. Il y avait, a dit quelqu'un, un habit pour chaque blouse. C'est à peu près la vérité, mais non d'une exactitude absolue.

Par contre, les représentants de la droite, incarcérés le 2, furent mis en liberté à peu près tous.

Les seuls d'entre eux qui furent frappés appartenaient au parti orléaniste. Un décret exila momentanément, avec les généraux Bedeau, Changarnier, Lamoricière et Leflô, MM. Duvergier de Hauranne, Creton, Baze, Thiers, Chambolle, Rémusat et Jules de Lasteyrie.

Ce décret n'a été publié que postérieurement au 20 décembre, mais il rentre dans notre sujet comme conséquence immédiate du Coup d'État.

Les représentants républicains furent frappés en grand nombre.

Cinq d'entre eux furent, par décret, désignés pour la transportation à Cayenne : c'étaient MM. Marc-Dufraisse, Greppo, Mathé, Miot et Richardet.

Il faut dire que cependant M. Miot seul fut déporté en Afrique et non à Cayenne. M. Mathé avait réussi à s'évader, et MM. Dufraisse, Greppo et Richardet reçurent un ordre d'exil, au moment où ils s'attendaient à partir pour la Guyane. On a dit, — mais nous ignorons si la chose est exacte, — que cette commutation de peine fut décrétée à la sollicitation de Mme George Sand. Ce qui est certain, c'est que les représentants avaient absolument ignoré que cette démarche ou toute autre eût été faite en leur faveur.

En même temps que pour MM. Dufraisse, Mathé et Richardet, un ordre d'exil commua la peine d'un certain nombre de républicains de Paris et d'un département voisin, le Loiret, qui étaient déjà, en rade de Brest, à bord du navire qui devait les transporter à Cayenne. Parmi eux se trouvaient l'ancien représentant à la Constituante, Xavier

Durrieu, deux membres de la Législative, Michot-Boutet et Martin, représentants du Loiret; un ancien préfet, ancien membre de la Constituante, M. Pereira, d'Orléans; des hommes de lettres bien connus, le fabuliste Lachambeaudie, Hippolyte Magen, Kesler, journalistes; un des agrégés les plus distingués de la Faculté de médecine de Paris, le docteur Derville, fils du représentant des Hautes-Pyrénées, etc.

Six représentants républicains furent frappés d'exil provisoire par le même décret que les généraux Bedeau, Changarnier, etc. C'étaient MM. Pascal Duprat, Victor Chauffour, général Leydet, Edgard Quinet, Antony Thouret et Versigny. M. Émile de Girardin était frappé en même temps que ses collègues républicains avec lesquels il avait d'ailleurs fait cause commune depuis quelque temps.

Soixante-six autres représentants, tous républicains, furent exilés, par décret spécial. Voici leurs noms, dans l'ordre adopté par le *Moniteur :*

Edmond Valentin, Paul Racouchot, Agricol Perdiguier, Eugène Cholat, Louis Latrade, Michel Renaud (des Basses-Pyrénées), Joseph Benoît (du Rhône), Joseph Burgard, Jean Colfavru, Joseph Faure (du Rhône), Pierre-Charles Gambon, Charles Lagrange, Martin Nadaud, Barthélemy Terrier, Victor Hugo, Cassal, Signard, Viguier, Charrassin, Bandsept, Savoye, Joly, Combier, Boysset, Duché, Ennery, Guilgot, Hochstuhl, Michot-Boutet, Baune, Bertholon, Schœlcher, de Flotte, Joigneau, Laboulaye, Bruys, Esquiros, Madier-Montjau, Noël Parfait, Émile Pean, Pelletier, Raspail, Théodore Bac, Bancel, Belin (Drôme), Besse, Bourzat, Brives, Chavoix, Dulac, Dupont (de Bussac), Gaston Dussoubs, Guiter, Lafon, Lamarque, Pierre Lefranc, Jules Leroux, Francisque Maigne, Malardier, Mathieu (de la Drôme), Millotte, Roselli-Mollet, Charras, Saint-Ferréol, Sommier, Testelin (Nord).

L'article 2 du décret, signé Louis-Napoléon, contresigné de Morny, menaçait les *individus* (textuel) ci-dessus nommés de la déportation s'ils rentraient sur le territoire français.

C'est vers la fin de décembre que furent organisées, par une circulaire ministérielle, les fameuses *commissions mixtes*. On les a parfois comparées aux cours prévôtales de la Restauration; cette assimilation n'est pas exacte selon nous. Les

cours prévôtales furent des sortes de conseils de guerre, jugeant sommairement, mais enfin *jugeant*, admettant le débat contradictoire et la défense en audience publique. Les commissions mixtes de 1852 ont décidé sans procédure, sans audition de témoins, sans débats contradictoires, sans défense des prévenus, sans jugement public, du sort de milliers et de milliers de républicains. L'échelle des peines prononcées (en secret) par ces commissions était graduée depuis la surveillance de la haute police jusqu'à la déportation à Cayenne.

Pendant la première quinzaine de décembre, le *Moniteur* publia souvent des décrets mettant en état de siége divers départements où se produisaient des résistances au Coup d'État. Le nombre des départements placés sous le régime militaire dépassait, au 20 décembre, le chiffre de trente, plus du tiers de la France.

Trois commissaires extraordinaires avaient été envoyés, investis de pleins pouvoirs : M. Carlier, l'ex-préfet de police, dans l'Allier, le Cher, la Nièvre et l'Yonne ; M. Maurice Duval dans les départements de l'Ouest (Bretagne et Vendée); M. Bérard, dans la Somme. Leur mission fut très-courte. Ils furent rappelés au bout de huit jours.

Les décrets se succédaient rapidement au *Moniteur*, ainsi que les instructions ministérielles. C'est vers le milieu de décembre que fut rendu celui qui plaçait l'industrie de maître d'hôtel, cabaretier ou cafetier sous le régime de l'autorisation préalable.

L'armée, comme il était naturel, fut largement récompensée. Les décorations et les promotions furent nombreuses. Les journées de décembre furent comptées comme *campagnes* à tous les militaires dont les régiments avaient concouru à réprimer les résistances au Coup d'État, à Paris ou en province.

Le clergé catholique fut comblé de prévenances et de faveurs. Il y répondit par une adhésion au Coup d'État dont l'unanimité et l'enthousiasme rappelaient celui dont il avait fait preuve après le 24 février, quand il bénissait les arbres de la liberté et prêchait l'alliance de l'Évangile et de la démocratie. Les causes étaient bien différentes , mais l'enthousiasme du clergé catholique était resté le même.

Un décret avait, dès les premiers jours, transformé le Panthéon en église de Sainte-Geneviève.

On peut lire parmi les documents officiels de cette période telle circulaire de M. de Morny, touchant l'observation du repos prescrit par l'Église dans le saint jour du dimanche, qui respire la piété et la ferveur catholiques les plus parfaites.

Nous avons dit comment, le 2 décembre, au matin, des mesures avaient été prises pour empêcher la presse indépendante de continuer sa publication. Ces mesures furent régularisées quelques jours plus tard. Beaucoup de journaux furent définitivement supprimés. Le seul journal républicain important qui put reprendre sa publication, *le Siècle*, fut condamné à n'enregistrer longtemps que des nouvelles diverses et des documents officiels. Il lui fut interdit non-seulement de discuter les conditions dans lesquelles allait s'ouvrir le scrutin populaire, d'exposer les raisons qui devaient faire voter dans tel ou tel sens, mais il ne put même pas inscrire en tête de ses colonnes : « Nous votons *non*. » Il en fut de même de tous les organes de la presse indépendante. M. P. Mayer a dit le mot vrai en ce qui concerne la situation de la presse après le 2 décembre : « Le *Moniteur*, dit-il, parla donc, et dans le *silence unanime de l'ancienne presse morte* elle aussi du Coup d'État, le journal officiel devint, etc.... »

Le scrutin pour le plébiscite s'ouvrit. Les opérations s'accomplirent généralement au milieu du plus grand calme matériel.

Le résultat donna 7 439 216 *oui*, et 640 737 *non*.

Les bulletins nuls furent au nombre de 36 880.

Le relevé officiel ne donne pas le chiffre des abstentions. Mais on peut le déduire de ce fait que les listes électorales de 1849, qui furent prises comme base pour l'inscription après le 2 décembre, portaient le chiffre des électeurs à 9 618 057. Il y aurait donc eu environ 1 500 000 abstentions.

Nous devons, pour compléter le récit du Coup d'État à Paris, donner le résultat du scrutin dans la capitale.

Le nombre des électeurs inscrits dans les douze arrondissements de Paris était de 291 795.

Le nombre des votants fut de 216 693.

Les votes émis se répartirent comme suit :

Oui :	132 981.
Non :	80 691.
Bulletins nuls :	3 021.

Il y avait eu 75 102 abstentions. Le nombre des *oui* était demeuré inférieur à la moitié du chiffre des électeurs inscrits.

Le résultat général du plébiscite fut présenté solennellement le 31 décembre à Louis-Napoléon par la Commission consultative chargée du recensement des votes. Deux discours furent prononcés à cette occasion, le premier par M. Baroche, le deuxième par Louis-Napoléon. Nous allons les reproduire textuellement, d'après le *Moniteur*. Ils sont la conclusion naturelle d'un récit du Coup d'État.

M. Baroche, après avoir remis au Président un extrait du registre de la Commission consultative qui établissait les résultats du plébiscite tels qu'ils sont donnés ci-dessus, prit la parole en ces termes :

« Monsieur le Président,

« En faisant appel au peuple français par votre proclamation du 2 décembre, vous avez dit :

« Je ne veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à faire le « bien et m'enchaîne au gouvernail quand je vois le vaisseau « courir vers l'abîme. Si vous avez confiance en moi, donnez-« moi les moyens d'accomplir la grande mission que je tiens de « vous. »

« A cet appel loyal fait à sa conscience et à sa souveraineté, la nation a répondu par une immense acclamation, par plus de sept millions quatre cent cinquante mille suffrages.

« Oui, *Prince*, la France a confiance en vous ! elle a confiance en votre courage, en votre haute raison, en votre amour pour elle ! et le témoignage qu'elle vient de vous en donner est d'autant plus glorieux qu'il est rendu après trois années d'un gouvernement dont il consacre ainsi la sagesse et le patriotisme.

« L'élu du 10 décembre 1848 s'est-il montré digne du mandat que le peuple lui avait conféré ? A-t-il bien compris la mission qu'il avait reçue ?

« Qu'on le demande aux sept millions de voix qui viennent de confirmer ce mandat, en y ajoutant une mission et plus grande et plus belle ?

« Jamais dans aucun pays la volonté nationale s'est-elle aussi solennellement manifestée ? jamais gouvernement obtint-il un assentiment pareil, eut-il une base plus large, une origine plus légitime et plus digne du respect des peuples ! (Murmures d'approbation.)

« Prenez possession, *Prince*, de ce pouvoir qui vous est si glorieusement déféré.

« Usez-en pour développer par de sages institutions les bases fondamentales que le peuple lui-même a consacrées par ses votes.

« Rétablissez en France le principe d'autorité, trop ébranlé depuis soixante ans par nos continuelles agitations.

« Combattez sans relâche ces passions anarchiques qui attaquent la société jusque dans ses fondements.

« Ce ne sont plus seulement des théories odieuses que vous avez à poursuivre et à réprimer ; elles se sont traduites en faits, en horribles attentats.

« Que la France soit enfin délivrée de ces hommes toujours prêts pour le meurtre et le pillage, de ces hommes qui, au dix-neuvième siècle, font horreur à la civilisation et semblent, en réveillant les plus tristes souvenirs, nous reporter à cinq cents ans en arrière. (Vif assentiment.)

« *Prince*, le 2 décembre vous avez pris pour symbole : *la France régénérée par la révolution de* 1789 *et organisée par l'Empereur*, c'est-à-dire une liberté sage et bien réglée, une autorité forte et respectée de tous.

« Que votre sagesse et votre patriotisme réalisent cette noble pensée. Rendez à ce pays si riche, si plein de vie et d'avenir les plus grands de tous les biens : l'ordre, la stabilité, la confiance. Comprimez avec énergie l'esprit d'anarchie et de révolte.

« Vous aurez ainsi sauvé la France, préservé l'Europe entière d'un immense péril et ajouté à la gloire de votre nom une nouvelle et impérissable gloire. »

(Ces paroles sont suivies de marques unanimes et significatives d'approbation.)

Louis-Napoléon a pris ensuite la parole :

« Messieurs,

« La France a répondu à l'appel loyal que je lui avais fait. Elle a compris que *je n'étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit*. Plus de sept millions de suffrages *viennent de m'absoudre* en justifiant un acte qui n'avait d'autre but que d'épargner à la France et à l'Europe peut-être des années de troubles et de malheurs. (Vives marques d'assentiment.)

« Je vous remercie d'avoir constaté officiellement combien cette manifestation était nationale et spontanée.

« Si je me félicite de cette immense adhésion, ce n'est pas par orgueil, mais parce qu'elle me donne la force de parler et d'agir ainsi qu'il convient au chef d'une grande nation comme la nôtre. (Bravos répétés.)

« Je comprends toute la grandeur de ma mission nouvelle, je ne m'abuse pas sur ses graves difficultés. Mais avec un cœur droit, avec le concours de tous les hommes de bien qui, ainsi que vous, m'éclaireront de leurs lumières et me soutiendront de leur patriotisme, avec le dévouement éprouvé de notre vaillante armée, enfin avec cette protection que demain je prierai solennellement le Ciel de m'accorder encore (sensation prolongée), j'espère me rendre digne de la confiance que le peuple continue de mettre en moi.

(Vive approbation.) J'espère assurer les destinées de la France en fondant des institutions qui répondent à la fois et aux instincts démocratiques de la nation et à ce désir exprimé universellement d'avoir désormais un pouvoir fort et respecté. (Adhésion chaleureuse.) En effet, donner satisfaction aux exigences du moment en créant un système qui constitue l'autorité sans blesser l'égalité, sans fermer aucune voie d'amélioration, c'est jeter les véritables bases du seul édifice capable de supporter plus tard une liberté sage et bienfaisante [1]. »

(Des cris de : *Vive Napoléon! vive le Président!* se font entendre... etc.)-

1. Le lecteur curieux de rapprochements piquants et instructifs n'a qu'à se reporter au chapitre Ier de ce livre, il y trouvera des manifestes, lettres et discours utiles à relire après celui-ci.

APPENDICE

Liste d'un certain nombre des personnes non militaires, tuées les 3 ou 4 décembre, dressée par M. Trébuchet, chef de bureau de la salubrité, à la Préfecture de police.

ADDE, libraire, boulevard Poissonnière, 17 ; tué chez lui.
AVENEL, allumeur de gaz ; tué boulevard Montmartre.
BOYER, pharmacien, rue Lepelletier, 9 ; tué boulevard des Italiens.
BOYER, cocher, rue Grange-aux-Belles, 15; tué boulevard des Italiens.
BERTAUX, garçon marchand de vins, rue Grenéta, 4; tué boulevard des Italiens.
BIDOIS, employé, rue Notre-Dame-de-Nazareth ; tué boulevard des Italiens.
BRUN, négociant, place du Châtelet, 6 ; tué boulevard des Italiens.
BACFORT, cordonnier, rue de la Verrerie, 5 ; mort à l'Hôtel-Dieu.
BOULET-DESBARREAUX, clerc d'huissier; tué boulevard Montmartre.
BAUDIN, ex-représentant, rue de Clichy, 88; tué faubourg Saint-Antoine.
BASTARD, cuisinier ; à la Morgue.
BEAUFOND, tailleur; à la Morgue.
BOURSIER, enfant de sept ans et demi, fils d'un conducteur aux Messageries ; tué rue Tiquetonne.
BELVAL, ébéniste, rue de la Lune, 10 ; tué chez lui.
BOR, ferblantier; à la Morgue.
BRICAUT, commis ; à la Morgue.
BOQUIN, menuisier, aux Batignolles ; tué boulevard Montmartre.
BUCHOLTZ, tailleur, rue Pagevin, 5 ; tué rue Pagevin.
COLET, carrossier, rue de Varenne, 80 ; tué boulevard Poissonnière.
CARPENTIER, clerc d'avoué, faubourg Saint-Martin ; tué boulevard Montmartre.
COIGNIÈRE, carrossier, rue Croix-des-Petits-Champs, 5; tué boulevard Montmartre.
CLARET, peintre, rue Beauregard, 17; tué Boulevard Saint-Denis.
CHAUDRON, gantier, passage du Grand-Cerf; tué boulevard Saint-Denis.
CAMBIASO, sans profession, rue Louis-le-Grand, 24; mort à la Charité.
COQUARD, propriétaire, à Vire (Calvados); tué boulevard Montmartre.
CHARPENTIER DE BELLECOURT, négociant, faubourg Montmartre, 5; tué boulevard Montmartre.
CASTRIQUE, peintre; à la Morgue.
COCHEU, marchand de journaux; à la Morgue.
COINTIN, bourrelier; à la Morgue.
CLAIRE, boucher, barrière du Roule, 21 ; mort à la Charité.
CARREL, tourneur, rue du Vertbois, 41 ; tué boulevard Montmartre.
CASSÉ, employé, rue Saint-Magloire, 3 ; mort à l'Hôtel-Dieu.
CHAUSSARD, domestique ; tué boulevard Montmartre.

DEBEAUCHAMP, rentier, boulevard Montmartre, 19; reconnu au cimetière du Nord.
DERAINS, avocat, rue Plumet, 4; tué boulevard Montmartre.
DURAND, charpentier, faubourg Saint-Martin, 236; tué boulevard Montmartre.
DEVART, entrepreneur, rue Dauphine, 20; tué boulevard Poissonnière.
DERANSART, coiffeur, rue Saint-Lazare, 18; tué boulevard Poissonnière.
DEBAECQUE, négociant, rue du Sentier, 45; tué chez lui.
DAVID, professeur, rue de Vendôme, 18; tué rue Saint-Denis.
DUBOSC, employé, rue d'Astorg, 28; à la Morgue.
DOUCERAIN, cordonnier, rue Jean-l'Epine, 2; mort à l'Hôtel-Dieu.
DELORME, maçon, rue Ménilmontant, 162; mort à l'Hôtel-Dieu.
DUDÉ, charretier, rue de la Corroierie; mort à l'Hôtel-Dieu.
DE CASTRE, tailleur, rue Feydeau, 26; mort à la Charité.
DEMARSY, rentier, rue Saint-Nicolas-d'Antin; à la Morgue.
DUCHESNAY, propriétaire, rue Dupuytren, 3; tué boulevard Montmartre.
DELON, commis voyageur; à la Morgue.
DAUBIGNY, polisseur d'acier; à la Morgue.
DE COUVERCELLES, fleuriste, rue Saint-Denis, 255; tué chez lui.
DORÉ, cordonnier; à la Morgue.
DEMAZY, rentier, rue du Rocher, 4; mort à l'hospice Beaujon.
DAGNAN, menuisier, rue Pépinière, 27; à la Morgue.
DUSSOUBS (GASTON), avocat; à la Morgue.
DESLIONS, papetier; à la Morgue.
FRIEDEL, menuisier, rue de Varenne, 80; tué boulevard Poissonnière.
FÉVRIER, propriétaire, rue du Temple, 15; tué boulevard Poissonnière.
FILLY, commis, rue Saint-Denis, 341; tué boulevard Poissonnière.
FROIS DU CHEVALIER, négociant, rue de la Banque, 20; tué boulevard Poissonnière.
FÈVRE, sellier; à la Morgue.
FIRMIN, passementier; à la Morgue.
GOUGEON, domestique, rue d'Alger, 6; tué boulevard Montmartre.
GRELLIER (demoiselle), femme de ménage, faubourg Saint-Martin, 200; tuée boulevard Montmartre.
GUILLAUD (femme), dame de comptoir, faubourg Saint-Denis, 77; tuée boulevard Saint-Denis.
GARNIER (femme), dame de confiance, boulevard Bonne-Nouvelle, 6; tuée boulevard Saint-Denis.
GEOFFROY, fondeur, place du Chevalier-du-Guet, 6; à la Morgue.
GANTILLON, dessinateur, cour de la Grâce-de-Dieu; à la Morgue.
GÉNON, garçon marchand de vins, place des Victoires, 6; mort à l'hospice Beaujon.
GRIMAUD, arçonnier, rue Saint-Jean-de-Latran, 5; tué boulevard Montmartre.
GARONY, cordonnier; à la Morgue.
GONT, journalier; à la Morgue.
GAUMET, architecte, faubourg Saint-Martin, 105; à la Morgue.
GOBI, domestique, faubourg Saint-Martin, 6; à la Morgue.
GRILLARD, garçon boulanger, cour Batave, 15; à la Morgue.
GUIBLER, commis marchand, avenue Montaigne, 61; tué rue Neuve-Saint-Eustache.
HOFFE, rentier, rue de l'Union, 19; tué boulevard Poissonnière.
HOULEY, cocher; à la Morgue.
HAGAUX, bimbelotier, rue Saint-Denis, 271; à la Morgue.

N...
N...
N...
N...
N...
N...
} INCONNUS, dont on n'a pu constater l'identité, passés par les armes ou trouvés morts sur les barricades.

JOUIN, scieur de pierres, rue des Dames, 10; tué boulevard Poissonnière.
JULLIETTE, bitumier, à Montrouge; mort à l'Hôtel-Dieu.
LIÈVRE, négociant, rue de Richelieu, 78; tué boulevard Bonne-Nouvelle.
LEMIÈRE, commis libraire, boulevart Montmartre, 5; tué boulevard Bonne-Nouvelle.
LAPLACE, sculpteur (quinze ans), rue Amelot; à la Morgue.
LÉAUTY, rentier, à Gentilly (Seine); mort à l'Hôtel-Dieu.
LEFLOQUE, journalier, rue de la Tacherie, 18; mort à l'Hôtel-Dieu.
LABILTE, bijoutier, boulevard Saint-Martin, 63; tué chez lui.
LEMERCIER, broyeur, rue Sainte-Placide, 4; tué boulevard Poissonnière.
LELIÈVRE, commis, rue des Vertus, 25; tué boulevard Poissonnière.
LEFÈVRE, cuisinier, rue Tirechappe, 25; à la Morgue.
LANGLOIS, porteur aux halles, à la Morgue.
LECUIR, employé, rue des Récollets; à la Morgue.
LACROIX, fabricant d'abat-jour, rue Bourbon-Villeneuve, 22; à la Morgue.
LEFORT, polisseur, impasse de la Pompe, 18; à la Morgue.
LACOUR, concierge, faubourg Saint-Martin, 148; à la Morgue.
LAINÉ, ébéniste, faubourg Saint-Antoine, 115; à la Morgue.
LALY, homme d'affaires, rue de l'École-de-Médecine, 18; tué boulevard Poissonnière.
LEDAUST (femme), femme de ménage, passage du Caire, 76; à la Morgue.
LAURENT, sellier, à Batignolles; tué cloître Saint-Merry.
LECLERC, garçon boucher, avenue de Neuilly, 121; tué cloître Saint-Merry.
MULLER, domestique; boulevard des Italiens, 1; tué cloître Saint-Merry.
MERLET, ancien sous-préfet, rue Casimir-Périer, 17; tué boulevard Montmartre.
MATHOS, chapelier, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 6; tué boulevard Montmartre.
MORMARD, rentier, rue du Temple, 207; mort à l'Hôtel-Dieu.
MOREAU, corroyeur, rue Montgolfier, 18; mort à l'hôtel-Dieu.
MOREAU, gantier, rue Hautefeuille, 4; mort à l'Hôtel-Dieu.
MAULUY, journalier, à Belleville; mort à l'hospice Saint-Louis.
MOUTON, teinturier, à Neuilly; mort à la Charité.
MALOISEL, coiffeur, rue Saint-Marc, 7; tué boulevard Poissonnière.
MOREAU, sculpteur (dix-huit ans); à la Morgue.
MONPELAS, parfumeur, rue Saint-Martin, 181: tué chez lui.
MOLIN, courtier, à Bercy; tué boulevard Poissonnière.
MOREL, journalier, rue Saint-Placide, 12; à la Morgue.
MERMILLIOD, tabletier; à la Morgue.
MAURY-BERNARD, portefaix, rue de la Parcheminerie; mort à la Clinique.
MABÉ, domestique, rue Réaumur; mort à l'Hôtel-Dieu.
NICOLLAS, commis en marchandises, boulevard Saint-Denis, 19; mort à l'Hôtel-Dieu.
NAVEAU, fleuriste, rue Saint-Denis, 280; mort à l'Hôtel-Dieu.
NOEL (Françoise), giletière, rue des Fossés-Montmartre, 29; morte à la Charité.

OINVILLE, gantier, rue des Écrivains, 46; mort à la Charité.
PROCHASSON, laitier, Maison nationale de santé; mort à la Pitié.
PÉCOT, marchand de vins, rue Poissonnière, 44; mort à la Pitié.
PONTET, propriétaire à Grenelle; tué boulevard Montmartre.
PONINSKI (le comte), rentier, rue de la Paix, 31; tué boulevard Montmartre.
PILLON, ouvrier bijoutier, à Courbevoie; tué boulevard Montmartre.
PIERRARD, cordonnier; à la Morgue.
PINEAU, charpentier; à la Morgue.
PAISGNEAU, fabricant de boutons; à la Morgue.
PARISS, pharmacien, place Vendôme, 26; tué boulevard Montmartre.
PARISOT, cuisinier; à la Morgue.
POUYAND, maçon; mort à l'hospice Saint-Louis.
POUSSARD, greffier du juge de paix de Brie-Comte-Robert; tué faubourg Saint-Denis.
ROBERT, marchand de coco, faubourg Poissonnière, 95; tué rue Montmartre.
RABOISSON (femme), couturière; morte à la Maison nationale de santé.
ROBERT, peintre en bâtiments, rue Saint-Honoré, 23; tué boulevard Montmartre.
RIO, professeur de langues, rue de Bourgogne, 58; tué boulevard Montmartre.
ROUSSEL, employé, faubourg Poissonnière, 139; tué boulevard Montmartre.
REMY, bijoutier; à la Morgue.
ROSSET, cocher, né en Savoie; mort à l'hospice Beaujon.
SEGUIN (femme), brodeuse, rue Saint-Martin, 240; morte à l'hospice Beaujon.
SIMAS (demoiselle), demoiselle de boutique, rue du Temple, 196; morte à l'hospice Beaujon.
SELAN, propriétaire, à Grenelle; tué boulevard Montmartre.
THIRION DE MONTAUBAN, propriétaire, rue de Lancry, 10; tué sur sa porte.
THIÉBAUT, paveur, faubourg Saint-Martin, 166; tué boulevard Montmartre.
THEILLART, maçon, rue de la Poterie, 9; mort à l'Hôtel-Dieu.
VATRÉ, peintre en bâtiments, rue Neuve-Bourg-l'Abbé, 16; mort à l'Hôtel-Dieu.
VIDAL (femme), rue du Temple, 97; morte à l'Hôtel-Dieu.
VIDOT, teinturier, rue Cocatrix, 8; mort à l'Hôtel-Dieu.
VIAL, cocher, rue de Grenelle-Saint-Germain; tué boulevard Montmartre.
VASSONT, corroyeur; à la Morgue.
VANNIER, tailleur de cristaux, rue du Petit-Crucifix, 5; à la Morgue.
VAREN, peintre en bâtiment; à la Morgue.

LETTRE RECTIFICATIVE

A M. Eugène Ténot

Monsieur,

Voici les principales inexactitudes qui se sont glissées dans le récit d'un épisode qui m'est personnel, et que vous reproduisez d'après M. Schælcher.

Je suis indiqué sous le pseudonyme de Voisin, sous lequel j'étais effectivement connu à cette époque, et avec la qualification de conseiller général de la Haute-Vienne.

Je m'appelle en réalité Mandavy, et j'ai été notaire dans le département de la Haute-Vienne.

Il est très-exact que j'ai été pris, après avoir combattu pour la défense de la République ; que j'ai été sommairement passé par les armes et déporté après ma guérison. Mais cette exécution a eu lieu non à la barricade de la rue Montorgueil, mais bien à celle du faubourg Saint-Martin, auprès de la mairie du cinquième arrondissement de ce temps-là.

Fusillé d'abord, puis lardé à terre de coups de sabres-baïonnettes (l'un de ces coups me perfora le poumon, blessure que l'on crut longtemps mortelle), je ne fus pas recueilli par une vieille femme ; mais, à force d'énergie, je pus me relever moi-même, et, aidé par le vieux concierge de la mairie, gagner l'ambulance établie dans la mairie, où j'ai été recueilli par les internes de service, qui m'ont donné les premiers soins. Les sapeurs-pompiers, dont la caserne est contiguë à la mairie, ont pu, à un moment donné, me soustraire aux brutalités des soldats, qui me croyaient bien mort, et me porter clandestinement à la maison Dubois.

Je vous autorise, monsieur, à faire des rectifications ci-dessus tel usage que vous jugerez convenable, dans l'intérêt de la vérité, vous faisant observer, malgré mon désir sincère de m'en tenir à la satisfaction personnelle d'un devoir rempli, que j'accepte toujours, quelles que puissent en être les conséquences, la responsabilité de tous mes actes.

Veuillez recevoir, monsieur, l'expression sincère de mes meilleurs sentiments fraternels.

P. Mandavy.

Boulevard Saint-Denis, 26.

(Pièce ajoutée à l'édition populaire.)

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS . . . . . Pages 1 à 4

CHAPITRE Ier

Examen critique de la Constitution de 1848. — L'organisation fondamentale de l'ancienne société politique demeure intacte. — Institution de la Pré-idence. — Deux pouvoirs rivaux placés au sommet de l'État. — Candidature du prince Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République. — Lettres et discours de Louis-Napoléon depuis le 24 février. — Il est élu. — Séance d'installation du Président de la République, le 20 décembre 1848. — Mouvement de réaction dans les esprits. — Election de l'Assemblée législative en mai 1849. — Les royalistes dominent. — Mesures réactionnaires. — Discours de Louis-Napoléon à Ham et Message du 31 octobre 1849. — Réveil et progrès croissants de l'esprit républicain dans les populations. — Élections partielles de mars et d'avril 1850. — La majorité royaliste veut mutiler le suffrage universel. — Loi électorale du 31 mai présentée par le gouvernement d'accord avec la majorité. — Effets et dangers de cette loi. — Première demandes de dotation supplémentaire par Louis-Napoléon. — Les vacances législatives de 1850. — Discours du Président durant son voyage en province. — Émotion qu'ils produisent. — La revue de Satory. — Commencement de conflit entre le Président et la majorité. — Message du 12 novembre. — Impression produite par les déclarations de fidélité inaltérable du Président à la Constitution. — Destitution du général Changarnier. — Orage parlementaire. — Déclaration de M. Baroche. — Rejet d'une nouvelle demande de dotation. — Les premiers projets de Coup d'État remonteraient, d'après un écrivain napoléonien, au commencement de 1851. — Détails à ce sujet. — La révision de la Constitution. — Discours de Louis-Napoléon au banquet de Dijon. — Le projet de révision est rejeté. — État des esprits. — Le *Spectre rouge*. — Le Coup d'Etat est sur le point d'éclater pendant les vacances de l'Assemblée, en octobre 1851. — Crise ministérielle. . . Pages 5 à 43

CHAPITRE II

L'Assemblée reprend ses travaux. — Attitude respective des partis parlementaires. — Message présidentiel du 4 novembre 1851. — Louis-Napoléon propose l'abrogation de la loi du 31 mai. — Impression produite par cette proposition sur la droite royaliste. — Dépôt de la proposition des questeurs. — Caractère de cette proposition. — Le Coup d'État est résolu définitivement. — La majorité maintient la loi du 31 mai. — Discussion de la proposition des questeurs. — Séance

du 17 novembre. — La proposition est repoussée. — Y a-t-il eu *complot* de la droite contre Louis-Napoléon? — Le Président fait les derniers préparatifs du Coup d'État, au moment où l'on commence à ne plus y croire. — Les principaux confidents du Président de la République. — MM. de Morny, de Persigny, Fleury, de Saint-Arnaud, Magnan, de Maupas. — Notices biographiques. — Réunion de généraux chez le général Magnan. — Plan d'exécution du Coup d'État. — Dispositions de l'armée. — Tout est prêt. . . . . Pages 44 à 76

CHAPITRE III

La soirée du 1er décembre au palais de l'Elysée. — Les manuscrits sont portés à l'Imprimerie nationale. — Mesures prises par le préfet de police. — Le palais de l'Assemblée nationale est surpris de nuit par le colonel Espinasse. — Détails à ce sujet. — Arrestation des questeurs. — MM. Baze et le général Leflô. — Détails circonstanciés sur l'arrestation du général Bedeau. — Les arrestations des seize représentants désignés réussissent. — Liste de citoyens arrêtés dans la même nuit. — Décrets du Président de la République. — L'appel au peuple. — Proclamation à l'armée. — Premières impressions de la population parisienne. — Attitude du peuple. — La bourgeoisie libérale est hostile au Coup d'État. . . . . Pages 77 à 98

CHAPITRE IV

La matinée du 2 décembre. — Premières résistances parlementaires. — Protestation chez M. Odilon Barrot. — La réunion Daru. — Entrée de quelques représentants dans la salle des séances de l'Assemblée nationale. — Leur expulsion. — Conduite de M. Dupin. — Réunion à la Mairie du Xe arrondissement. — Compte rendu complet de la séance de l'Assemblée nationale constituée en ce lieu. — Les représentants arrêtés et conduits à la caserne du quai d'Orsay. — Tentative de protestation des journalistes. — Arrêt de la Haute Cour de justice. — Conduite des représentants de la gauche. — Réunions diverses. — Le Comité de résistance. — Décision prise d'engager la lutte armée. — Agitation dans la soirée du 2. . . Pages 99 à 128

CHAPITRE V

Matinée du 3 décembre. — Le nouveau ministère et la Commission consultative. — Lettre de M. Léon Faucher. — Attitude de M. de Morny. — Dépêches de M. de Morny au général Magnan. — Événement du faubourg Saint-Antoine. — La première barricade. — Mort héroïque du représentant Baudin. — Agitation considérable dans l'après-midi du 3. — Proclamations et appels aux armes. — Arrêté du préfet de police. — Proclamation du ministre de la guerre. — Le combat s'engage sur plusieurs points. — Attitude de la population dans la soirée du 3. — Le mouvement grandit. — Plan d'opérations militaires adopté par le gouvernement. . . . . Pages 129 à 153

CHAPITRE VI

La matinée du 4 décembre. — Les barricades s'élèvent. — Abstention des troupes jusqu'à deux heures. — Immense agitation. — Dépêche de M. de Maupas. — Position des républicains. — Douze cents hom-

mes contre trente mille. — L'attaque commence. — Combats acharnés dans la rue Saint-Denis, dans la rue de Rambuteau, dans le faubourg Saint-Martin. — Incidents de la rive gauche. — Dépêches de M. de Maupas. — Derniers combats. — Mort héroïque de Denis Dussoubs. — Que s'était-il passé sur les boulevards? — Recherche de la vérité et discussion des récits publiés jusqu'à ce jour. — Relation d'un officier anglais. — Conclusions de l'auteur sur ce point. — Écrasement de la résistance dans l'après-midi du 4. — Aspect de Paris le lendemain. — Quel fut le nombre des victimes? . . Pages 154 à 200

CONCLUSION

Circulaires et décrets postérieurs au 5 décembre. — Liste des représentants expulsés par décret. — Le vote du 20 décembre. — Discours de M. Baroche. — Discours de Louis-Napoléon. . . Pages 201 à 208

APPENDICE

Liste d'un certain nombre des personnes non militaires, tuées les 3 et 4 décembre, dressée par M. Trébuchet, chef du bureau de la salubrité à la Préfecture de Police. . . . . Pages 209 à 212

LETTRE RECTIFICATIVE . . . . . Page 213

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

LA PROVINCE EN DÉCEMBRE 1851

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

LE COUP D'ÉTAT

10345. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

QUATRIÈME ÉDITION

LA PROVINCE EN DÉCEMBRE 1851

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

LE COUP D'ÉTAT

PAR

EUGÈNE TÉNOT

Rédacteur du *Siècle*, auteur de *Paris en décembre* 1851

PARIS

ARMAND LE CHEVALIER, ÉDITEUR

61, RUE DE RICHELIEU, 61

1868

Tous droits réservés

AVANT-PROPOS

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Les pages que j'ai placées en tête de mon récit du Coup d'État à Paris rendent superflue la reproduction de la préface de la première édition de ce volume. *La Province en décembre* 1851, bien que publiée antérieurement, n'est en bonne logique que la suite et le complément de *Paris en décembre* 1851.

Les lecteurs savent que j'ai eu pour but principal, en racontant ces épisodes de la résistance que le Coup d'État rencontra dans les départements, de réfuter les calomnies répandues contre les républicains de la Province vaincus et proscrits.

Pour montrer jusqu'à quel degré de violence la réaction victorieuse avait poussé l'outrage, il me suffira de reproduire ce qu'écrivait, en 1853, l'un des plus modérés parmi les amis du régime actuel, M. de la Guéronnière, aujourd'hui sénateur :

« Aux nouvelles arrivées des départements, un mouvement unanime de douleur et d'indignation avait éclaté dans Paris. La Jacquerie venait de lever son drapeau. Des bandes d'assassins parcouraient les campagnes, marchaient sur les villes, envahissaient les maisons particulières, pillaient, brûlaient, tuaient, laissant partout l'horreur de crimes abominables qui nous reportaient aux plus mauvais jours de la barbarie. Ce n'était plus du

fanatisme comme il s'en trouve malheureusement dans les luttes de parti : c'était du cannibalisme tel que les imaginations les plus hardies auraient pu à peine le supposer. » (*Biographies politiques. Napoléon III*, pages 176-177.)

La réfutation ressortira du simple exposé des faits.

Les modifications que j'apporte au texte de ma première édition sont toutes de pure forme. Je rectifie quelques inexactitudes qui s'étaient glissées dans mon récit ; mais je n'altère en rien le caractère de scrupuleuse impartialité que j'avais donné à ma narration primitive.

Je supprime quelques indications sur la situation respective des partis au 2 décembre par lesquelles s'ouvrait mon récit : les considérations plus développées qui se trouvent dans le premier chapitre de *Paris en décembre* 1851 les ont rendues inutiles.

EUGÈNE TÉNOT.

LA PROVINCE EN DÉCEMBRE 1851

ÉTUDE HISTORIQUE SUR LE COUP D'ÉTAT

CHAPITRE PREMIER

DÉPARTEMENTS DU CENTRE ET DE L'EST

LOIRET — ALLIER — SAÔNE-ET-LOIRE — JURA — AIN

Caractère général des mouvements du Centre et de l'Est. — Agitation à Lille, Nancy, Strasbourg, etc. — Affaire de Linards, près Limoges. — Émeute de Saint-Amand (Cher). — Insurrection de la Suze (Sarthe). — Manifestation d'Orléans. — Les représentants du peuple à la Mairie. — Arrestations collectives. — Manifestation de Montargis. — MM. Souesmes et Zanotte. — L'Auberge de *la Poule Blanche*. — Collision sanglante. — Insurrection de Bonny-sur-Loire. — Le gendarme Denizeau. — La déposition du curé de Bonny. — Mouvements dans l'Allier. — Affaire d'Yseult, près de Moulins. — Le bourg du Donjon. — M. Dollivier. — Prise d'armes. — Marche des insurgés sur La Palisse. — Première rencontre. — Arrestation et évasion du sous-préfet. — Combat. — Mesures de répression. — Arrêté remarquable. — Agitation de Saône et-Loire. — Insurrection de Saint-Sorlin et Cluny. — Marche sur Mâcon. — Rencontre. — Troubles du Jura. — Collision près de Lons-le-Saulnier. — Insurrection de Poligny. — Arrestation des autorités. — Caractère de ce mouvement. — Lettre du curé de Poligny. — Troubles de l'Ain. — Les réfugiés français à Genève. — — Débarquement à Anglefort. — Le douanier Guichard. — Charlet et ses compagnons.

Nous avons dit ailleurs comment M. de Morny s'installa dans la nuit du 1er au 2 décembre au Ministère de l'intérieur, et comment il télégraphia à tous les préfets un résumé sommaire des décrets et proclamations du Président de la République. Les préfets, comme on devait s'y attendre,

donnèrent tous, ou presque tous, leur concours empressé. Toute l'armée administrative suivit docilement l'impulsion partie du Ministère de l'intérieur et prêta son concours au Coup d'État. Les ordres du ministre de la guerre produisirent le même effet sur les corps de troupes stationnés dans les départements. En province comme à Paris, généraux, colonels et commandants se prononcèrent pour Louis-Napoléon, et les régiments se tinrent prêts à réprimer toute tentative de résistance.

Dans les populations, l'émotion fut immense. La coalition des conservateurs de toute nuance, légitimistes, orléanistes, cléricaux, bonapartistes, qui formaient ce qu'on appelait alors le « grand parti de l'ordre, » vit le Coup d'État avec satisfaction, sinon avec enthousiasme. A l'exception de rares individualités, les amis de cette majorité que le Président allait faire conduire à Mazas, prêtèrent partout en province main-forte au Coup d'État.

Le « parti de l'ordre » ne vit dans la dissolution de l'Assemblée nationale et dans la dictature de Louis-Napoléon qu'une seule chose : la terrible échéance de 1852 supprimée, c'est-à-dire la société sauvée.

Dans le parti démocratique, on vit clairement la chute de la République et la perte de la liberté comme la conséquence inévitable de la chute de la Constitution, et l'on essaya de résister. Il n'y eut d'hésitation que sur le mode de résistance ou sur l'opportunité ; sur le droit, il n'y en eut aucune. Sur plusieurs points, des républicains modérés proposèrent la résistance armée, tandis que les socialistes voulaient se borner à la simple protestation.

Ces considérations s'appliquent à la majeure partie des départements ; ceux du Midi seuls virent se mêler à la lutte un élément différent.

Dans les départements de l'Est et du Centre, les tentatives de résistance présentent un trait commun. Elles furent toutes spontanées, sans entente, et essentiellement locales. Dans la plupart de ces départements l'habitude d'attendre de la capitale l'impulsion politique et d'obéir sans résistance au parti qui y était vainqueur, paralysèrent tous les efforts du parti démocratique, et l'agitation tomba d'elle-même, sans avoir pris de proportions sérieuses. Il en fut ainsi, surtout, dans les grandes villes de cette région.

A Lille, à Cambrai, à Reims, des manifestations tentèrent de s'organiser et furent dispersées sans peine.

Sur la frontière du Nord, un certain nombre de républicains exilés depuis le 13 juin 1849 pénétrèrent en France. La froideur des populations les eut bientôt découragés. Ils regagnèrent promptement la Belgique.

A Nancy, l'émotion fut très-vive. Un rassemblement considérable se forma devant l'Hôtel-de-Ville, un coup de feu fut tiré sur un officier de gendarmerie, et il fallut un déploiement de forces assez considérable pour contenir le peuple.

A Strasbourg, une masse nombreuse traversa une partie de la ville, marchant sans armes et avec un drapeau portant écrit ce mot : *Constitution*. Une charge de cavalerie dispersa la manifestation.

A Dijon, les principaux chefs de la démocratie dijonnaise, MM. Carrion, Flasselle, Limaux, Dumez, Lucotte, Spuller, Souillé, Guignon, etc., s'étaient réunis, dès le soir, dans l'imprimerie de Mme veuve Noëllat. L'autorité avertie fit cerner la maison, et tous les membres de la réunion furent arrêtés et conduits en prison.

A Châtillon-sur-Seine, quelques groupes, qui s'étaient emparés de l'Hôtel-de-Ville, cédèrent aux injonctions du maire et du sous-préfet.

Clermont-Ferrand fut très-agité, ainsi que plusieurs autres points du Puy-de-Dôme. Des troupes dirigées sur Thiers et Issoire prévinrent une insurrection imminente.

La ville de Limoges inspirait des craintes très-vives à l'autorité. Elles ne furent que faiblement justifiées. Quelques démocrates de cette ville essayèrent de soulever les campagnes dans la nuit du 4 au 5 décembre.

La proclamation suivante du préfet de la Haute-Vienne rend compte de l'événement :

« Des anarchistes s'étaient portés sur les communes rurales pour y semer l'alarme. Déjà, ils sonnaient le tocsin, prélude de tant de crimes. Ils couraient à travers les campagnes, armés de fusils, de haches, de fourches et de faux. Leur nombre s'élevait à cent cinquante. Aussitôt que cette nouvelle est arrivée, on a envoyé de Limoges cinquante hussards et seize gendarmes. Le détachement a atteint les anarchistes à Linards et les a mis en déroute. Sept insurgés ont été blessés, dont deux grièvement. »

Le reste du département demeura calme, ainsi que tout le département de la Creuse.

Le Cher avait été mis en état de siége dès le mois d'octo-

bre, à la suite de troubles qui avaient éclaté dans le val de la Loire. Il fut peu agité au 2 décembre. La ville de Saint-Amand vit seule se produire un essai de résistance.

Dans la nuit du 3 au 4, des groupes nombreux traversèrent les rues au chant de *la Marseillaise*. On essaya de sonner le tocsin. Le lendemain, une foule très-animée se porta devant la Sous-Préfecture. Le sous-préfet et le commissaire de police essayèrent de haranguer le peuple. Une sorte de lutte s'engagea; le commissaire de police tua d'un coup de pistolet, à bout portant, un citoyen nommé Boileau, qui, a-t-on dit, le menaçait. L'arrivée des grenadiers du 41e et de la gendarmerie mit fin à cette agitation[1].

Les départements de l'Ouest se ressentirent peu du Coup d'État. Le parti démocratique n'y était en force que dans les villes. A Nantes et à Angers, il y eut quelques velléités de protestation, mais sans gravité. Une petite ville du département de la Sarthe se mit seule en insurrection[2].

La Suze était une localité manufacturière où la population ouvrière était toute dévouée aux idées démocratiques. M. Trouvé-Chauvel, ex-ministre des finances de la République, y habitait en ce moment. Il décida la population à protester, les armes à la main, contre les décrets présidentiels. La Mairie fut occupée, les gendarmes désarmés, des barricades construites à toutes les issues. La ville se soumit après deux ou trois jours de protestation, sans qu'il fût nécessaire de recourir à la force. Les républicains, maîtres de la ville, avaient fait respecter scrupuleusement les personnes et les propriétés.

Des événements beaucoup plus graves agitèrent le département du Loiret. La nouvelle des événements de Paris avait produit à Orléans la plus vive émotion, lorsque, le 4 au matin, arrivèrent dans cette ville les représentants du peuple Martin et Michot. Après une délibération à laquelle prirent part les principaux de leurs amis politiques, on écarta l'idée d'une résistance à main armée, et la résolution fut prise de décider, avec l'aide du peuple, l'autorité municipale à refuser obéissance au Président de la République.

Une manifestation s'organisa promptement. Près de huit

1. Voir tous ces faits *le Moniteur* du mois de décembre 1851 (*passim*).

2. Les mots *insurrection* et *insurgés* dont nous nous servons dans ce volume, pour nous conformer à l'usage, n'impliquent pas, avons-nous besoin de le dire, un jugement contraire à la légalité de la résistance.

cents hommes se dirigèrent en bon ordre sur l'Hôtel-de-Ville, aux cris de : Vive la Constitution! Ils étaient sans armes, et la plupart portaient, attachées à leurs chapeaux ou casquettes, des feuilles de papier avec cette inscription : République et Constitution.

A leur arrivée devant l'Hôtel-de-Ville, les représentants adressèrent quelques paroles au peuple, et voulurent entrer. Les gardes nationaux du poste de la Mairie leur barrèrent le passage. Il y eut une sorte de lutte, pendant laquelle survinrent les adjoints au maire. On parlementa.

MM. Martin et Michot entrèrent à la mairie, et furent introduits dans la salle où la municipalité délibérait. Les représentants demandèrent si le conseil entendait protester contre la dissolution de l'Assemblée législative ; on leur répondit négativement. Une demande, si la municipalité protégerait, du moins, la personne des représentants du peuple contre une arrestation possible, obtint une réponse semblable.

Pendant ce temps, le général Grand, qui commandait à Orléans, arriva devant l'Hôtel-de-Ville avec une partie des troupes de la garnison. Il prit ses dispositions pour disperser le rassemblement. La troupe chargea ostensiblement ses armes en présence du peuple; on fit les sommations. La foule recula sans résistance. Ordre fut donné alors d'arrêter les représentants du peuple et un certain nombre de citoyens qui les accompagnaient. La troupe pénétra dans la Mairie, et arrêta MM. Martin et Michot, représentants du peuple ; Pereira, ancien préfet du Loiret; Tavernier, rédacteur de la *Constitution;* Ferréol, avocat, etc. Ils furent conduits à la Maison d'arrêt sous l'escorte de troupes nombreuses, et sans la moindre résistance de la part du peuple [1].

Le surlendemain, 6 décembre, une manifestation semblable eut lieu à Montargis, mais se termina d'une manière tragique.

Ce chef-lieu d'arrondissement comptait bon nombre de républicains. A la nouvelle de la dissolution de l'Assemblée nationale, l'émotion y fut extrême, et on parla de marcher au secours de la représentation nationale, comme on l'avait fait en juin 1848. Un imprimeur, M. Zanotte, qui avait alors conduit à Paris le bataillon de Montargis, se montrait tout disposé à marcher de nouveau.

1. Ces détails sont extraits du *Moniteur universel*, qui les emprunte au *Moniteur du Loiret* des 5 et 6 décembre 1851.

Les deux premières journées furent calmes ; la population de Montargis attendait l'impulsion d'Orléans. Le 5, au soir, M. Souesmes, conseiller général du canton, revint du chef-lieu, décidé à user de son influence pour décider une protestation contre les actes du Président de la République. Sous le calme matériel, l'émotion était vive à Montargis; le récit des événements d'Orléans surexcitait les esprits; on disait que la garde nationale de Blois marchait sur Paris, que les prisonniers d'Orléans étaient ou allaient être délivrés.

Le citoyen Magniez, meunier à Souppes, républicain ardent, poussait de toutes ses forces à la résistance. Le vendredi soir, aussitôt après l'arrivée de M. Souesmes, une réunion eut lieu à l'imprimerie Zanotte. Il y fut décidé qu'une manifestation aurait lieu le lendemain. On sommerait le sous-préfet et la municipalité de protester contre le coup d'État, et, à leur refus, on s'emparerait des autorités. M. Rondeau, ex-constituant, fut désigné comme devant occuper la Sous-Préfecture ; mais il refusa formellement de se joindre à la manifestation. Il a déclaré, plus tard, s'être abstenu de peur de ne pouvoir empêcher le peuple, maître de la ville, de se livrer à de graves excès.

Le lendemain matin, 6 décembre, quelques hommes, guidés par le citoyen Chesnau, caporal des pompiers, entrèrent à la Mairie de Villemandeur, sorte de faubourg de Montargis, et s'emparèrent de quelques fusils de garde nationale. Ces hommes, ainsi armés, se rendirent à la maison Zanotte.

MM. Souesmes, Zanotte, Tibulle Gaullier, Géraud, et quelques autres personnes, bourgeois et ouvriers, s'y trouvaient déjà réunis.

On hésitait à commencer la manifestation projetée ; plusieurs la trouvaient inutile, après les nouvelles de Paris reçues la veille ; elle allait être abandonnée, lorsque les hommes de Villemandeur insistèrent, disant qu'étant déjà compromis, il fallait aller jusqu'au bout. Une nouvelle discussion s'engagea sur le caractère à donner à la manifestation ; M. Souesmes obtint, non sans peine, qu'elle aurait lieu sans armes[1].

L'autorité, qui s'attendait à quelque tentative, avait concentré à Montargis toutes les brigades de gendarmerie de

1. Voir, pour tous ces détails, le compte rendu des débats du Conseil de guerre de Paris dans l'affaire Souesmes, Zanotte, etc. (*Gazette des Tribunaux* du mois de janvier 1852.)

l'arrondissement. Dix gendarmes, arrivés le matin même, étaient descendus à l'hôtel de *la Poule Blanche*, devant lequel allait passer la manifestation.

Le rassemblement sortit de la maison Zanotte, formé de soixante à quatre-vingts personnes, tout au plus. M. Souesmes marchait en tête, sa canne à la main; M. Zanotte était en uniforme de chef de bataillon de la garde nationale; M. Tibulle Gaullier portait un drapeau tricolore sur lequel était écrit : *Respect à la propriété*[1]. Au bout de quelques instants, le drapeau passa aux mains d'un jeune homme. Le rassemblement marchait aux cris de : Vive la République! vive la Constitution! Devant l'hôtel de *la Poule Blanche*, on se trouva en face des gendarmes, qui sortaient précipitamment pour arrêter le cortége.

Le brigadier Lemeunier, de la brigade de Nogent, somma le rassemblement de s'arrêter. On lui répondit par des cris confus :

— Nous avons le droit! nous défendons la Constitution!

Et l'on continua d'avancer.

Le brigadier coucha en joue M. Souesmes, qui était en tête.

— Mais, vous voyez bien que nous sommes inoffensifs, s'écria celui-ci.

Et il saisit la baïonnette de la carabine pour écarter le coup.

Le brigadier fit feu. La balle tua le jeune homme qui portait le drapeau tricolore. Les hommes du rassemblement se jetèrent sur les gendarmes, essayant de les désarmer. Une courte lutte s'engagea. Le brigadier Lemeunier, après s'être vigoureusement défendu, eut sa carabine arrachée des mains, et fut tué avec sa propre baïonnette. Plusieurs témoins ont désigné M. Souesmes comme étant l'homme qui tua le brigadier; mais un témoignage, qui paraît décisif, établit qu'un nommé Norrest, mort des blessures reçues dans la lutte, aurait déclaré à plusieurs personnes avoir tué le brigadier, après avoir été blessé par lui. Plusieurs des citoyens qui faisaient partie du rassemblement, furent aussi frappés; des gendarmes, de leur côté, furent blessés et désarmés. Pendant ce temps, la majeure partie du rassemblement se dispersa en criant : Aux armes!

Les autres brigades de gendarmerie, qui étaient montées

1. Ce drapeau était déposé parmi les pièces de conviction du procès.

à cheval au bruit des coups de feu, ne tardèrent pas à accourir. M. Zanotte et quelques autres citoyens armés furent atteints sur le pont de Saint-Roch par le lieutenant Lefebvre-Desnouettes et ses gendarmes. M. Zanotte, jugeant toute résistance inutile, s'écria :

— Je me rends, j'en donne ma parole d'honneur.

Un gendarme n'en allait pas moins le tuer d'un coup de pistolet : le lieutenant l'en empêcha. Un autre gendarme, nommé Cuny, coucha en joue le citoyen Sebon ; cet homme intrépide découvrit sa poitrine et lui dit : Tirez si vous l'osez. Le gendarme releva sa carabine et n'exécuta pas sa menace. Les prisonniers furent immédiatement conduits à la Maison d'arrêt. M. Souesmes s'était déjà volontairement constitué prisonnier[1].

La manifestation de Montargis a été complétement défigurée dans les récits publiés par les journaux de l'époque. Le rassemblement aurait été armé, porteur d'un drapeau rouge, poussant les cris les plus odieux; il aurait enfin pris l'initiative de l'attaque en tirant sur les gendarmes.

Notre récit, basé sur des dépositions, faites sous la foi du serment devant le Conseil de guerre de Paris, rétablit complétement la vérité.

Le dimanche, 7 décembre, une véritable insurrection éclata dans le bourg de Bonny-sur-Loire, non loin de Gien et Briare. Ce petit endroit était depuis la nouvelle du Coup d'État dans un état de surexcitation extraordinaire. La résolution de résister était générale, et il est même surprenant que le mouvement ait été si tardif. Le dimanche, après la messe, plusieurs hommes montèrent au clocher et sonnèrent le tocsin ; d'autres parcoururent les rues en battant la générale. En moins d'un quart d'heure, plus de quatre cents hommes armés, et, au milieu d'eux, bon nombre de femmes, descendirent dans les rues. Le rassemblement se dirigea vers la Maison commune aux cris de : Vive la République! vive la Constitution! il s'empara des armes qui y étaient déposées ainsi que du drapeau tricolore de la commune. Une jeune femme, mère de famille, le porta en tête du rassemblement.

Toute la foule se dirigea vers la caserne de gendarmerie. A l'entrée de la rue qui y conduit, les deux gendarmes Bonin et

1. Voir, pour les derniers détails, la déposition du lieutenant Lefebvre-Desnouettes au procès Souesmes, Zanotte, etc. (*Gazette des Tribunaux* du mois de janvier 1852.)

Denizeau, qui revenaient de tournée, se trouvèrent subitement en face de l'attroupement. Plus de cinquante fusils les couchèrent en joue et la foule leur cria de mettre bas les armes. Le gendarme Denizeau répondit qu'on n'aurait les siennes qu'avec la vie. En disant ces mots, il tourna bride en écartant de la main les fusils dirigés contre sa poitrine. Parmi les hommes qui le couchaient en joue, se trouvait un ouvrier nommé Édouard Mallet. Il avait le doigt sur la détente, c'est son fusil que Denizeau toucha de la main, et, soit que Mallet ait pressé la détente, soit par l'effet de la secousse imprimée par Denizeau, détournant l'arme, le coup partit. La balle frappa le malheureux gendarme en pleine poitrine et le blessa mortellement.

Mallet a toujours protesté que le coup de feu était parti accidentellement. Tous les témoins ont dépeint Mallet comme un ouvrier très-intelligent, parfait honnête homme et excellent père de famille. La déposition du curé de Bonny ne laisse aucun doute à cet égard. Il n'y aurait rien d'impossible à ce que la mort du gendarme eût été l'effet d'un triste accident[1].

Pendant ce temps, le gendarme Bonin avait été désarmé sans avoir pu opposer de résistance, mais aussi sans avoir souffert aucun mauvais traitement.

La caserne de gendarmerie fut ensuite envahie par la foule. Les armes et les munitions furent prises, les registres visités, mais rien ne fut touché de ce qui était la propriété particulière des gendarmes.

Le récit que divers journaux ont fait des horreurs commises par les insurgés contre le curé de Bonny donne beaucoup d'intérêt à la déposition de ce respectable ecclésiastique dans le procès de Mallet. La voici textuellement extraite de *la Gazette des Tribunaux :*

« Le dimanche matin, une personne vint me trouver à la sacristie, au moment où je me revêtais de mes habits sacerdotaux, et me dit à l'oreille : « C'est aujourd'hui que vous devez être immolé à l'autel. » Je fus peu touché de la confidence, parce que je connaissais le caractère facile et impressionnable de cette personne. Je chantai la grand'messe sans émotion. Vers midi, je me trouvais au presbytère. Tout à coup, j'entendis la sonnette de ma porte s'agiter avec une extrême violence.... Ma nièce vint à moi

1. Mallet, condamné à mort par le Conseil de guerre de Paris, obtint une commutation de peine.

en s'écriant : « Nous sommes perdus! » Je lui répondis : « Si Dieu a marqué notre dernière heure, il ne sert à rien, ma nièce, de se tourmenter; prions Dieu et attendons avec calme et résignation le coup de la mort. » Je fis fermer les contrevents, j'allumai ma lampe et attendis l'heure solennelle devant mon crucifix. Des clameurs inouïes se firent entendre. Je courus à une croisée, et je vis la foule des insurgés qui nous entourait; une tête parut en haut du mur de mon jardin et me faisait signe. J'allai à cet individu qui me dit : « Soyez sans crainte, monsieur le curé, on ne veut vous faire aucun mal; nous vous respectons, mais ne faites aucune résistance. Livrez-nous les armes que vous avez, il ne sera pas touché un cheveu de votre tête. » Le presbytère fut envahi, et je fus entraîné à la Mairie. Gustave Mallet, le frère de l'accusé, me donna un récépissé de mes armes. . .

. . . . . .

« Je fus conduit à la Mairie, et là, je dois le dire, on s'empressa de me donner la place d'honneur au foyer pour me chauffer. Je n'entendis aucune parole qui pût blesser mes oreilles. Je demandai d'aller voir le gendarme Denizeau, que l'on disait mourant; on me l'accorda, à condition qu'après l'avoir visité, je reviendrais à la Mairie. Malheureusement Denizeau était mort. Je revins, et je passai la nuit en prières, dans une salle isolée, loin du tumulte qui se faisait à la Mairie. »

Ajoutons que le curé put rentrer tranquillement au presbytère dès le lendemain. Ce jour-là, les insurgés sortirent de Bonny et menacèrent Gien et Briare. La tranquillité qui régnait dans ces deux villes les déconcerta. Ils rentrèrent dans le bourg et se barricadèrent, annonçant la résolution de se défendre. Quelques détachements de cavalerie envoyés en observation, se retirèrent devant des obstacles que des cavaliers ne pouvaient franchir. Le mardi, l'approche d'une colonne d'infanterie mit fin à l'insurrection.

Les personnes et les propriétés avaient été respectées; aucune plainte ne fut formulée par les habitants du « parti de l'ordre » restés trois jours à la discrétion de leurs adversaires.

Ce fut le dernier épisode des troubles du Loiret.

De tous les départements du Centre, aucun n'avait inspiré à l'autorité des craintes plus sérieuses que celui de l'Allier. La propagande démocratique y avait obtenu un succès immense, que divers incidents significatifs avaient pleinement révélé. La résistance ne pouvait manquer de s'y essayer. Un coup de main, habilement exécuté, paralysa, dès l'origine, toutes les tentatives d'insurrection.

Dans la nuit du 3 au 4, l'autorité fut prévenue que les hommes les plus influents et les plus déterminés du parti démocratique se réunissaient à Yseult, près de Moulins, pour y concentrer les forces dont ils pouvaient disposer et partir de là pour enlever par surprise la Préfecture. Le rassemblement, à peine formé, fut cerné par deux escadrons de chasseurs. à cheval ; assailli à l'improviste, il laissa la plupart de ses membres entre les mains de la troupe.

Cette arrestation collective désorganisa la résistance, et la tranquillité n'aurait été troublée en aucune façon, sans une insurrection locale, à laquelle l'énergie de ses chefs fut sur le point de donner des proportions sérieuses.

Le bourg du Donjon, chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de La Palisse, était un petit mais ardent foyer d'idées démocratiques. Une bonne partie de la bourgeoisie y professait les opinions républicaines, avec la ferme résolution de ne reculer devant rien pour les défendre.

Les réactionnaires n'étaient pas moins ardents de leur côté. Aussi les haines politiques étaient-elles violentes dans ce petit endroit. Elles s'y envenimaient, sans nul doute, de ressentiments privés.

Le maire, M. de Laboutresse, et le juge de paix, M. Dollivier, étaient les deux chefs du parti conservateur. M. Dollivier, surtout, ne le cédait en ardeur et en énergie à aucun de ses adversaires. Prévoyant dès longtemps l'éventualité d'une lutte, il avait essayé d'y préparer les hommes de son opinion. Quelques jours avant le 2 décembre, il avait fait enlever de la Mairie les meilleurs fusils de la garde nationale et les avait fait transporter dans la maison de M. de Laboutresse. Le sous-préfet de La Palisse, averti, avait envoyé deux cents cartouches. Armes et munitions étaient donc prêtes, et tous les citoyens du « parti de l'ordre » avaient promis de se réunir, au premier symptôme de trouble, chez M. de Laboutresse, bien résolus à combattre.

A la nouvelle du Coup d'État, les démocrates n'hésitèrent pas un instant. Dès le 3, sans attendre la suite des événements, sans s'inquiéter de l'attitude du reste du département, ils résolurent de s'armer sur-le-champ.

Un rassemblement nombreux se forma devant la maison de M. de Laboutresse. Le notaire Terrier et son frère, le médecin Giraud de Nolhac, les frères Préveraud, se montraient parmi les plus animés. Le maire sortit, et une vive discussion s'engagea. Pendant ce temps, le juge de paix, M. Dollivier,

après avoir prévenu quelques-uns de ses amis, accourut un fusil à la main :

— Que voulez-vous? dit-il à Terrier; vous ne voulez pas, je pense, vous mettre en rébellion?

Terrier répliqua énergiquement que le Président de la République ayant violé la Constitution, il était par ce seul fait déchu de ses fonctions. « Vous-même, ajouta-t il, vous n'êtes plus le juge de paix du Donjon ! »

La foule s'exalta à ces paroles. Des cris de : A bas le juge de paix! à l'eau le juge de paix! retentirent avec violence.

Le docteur de Nolhac désarma M. Dollivier, et, en quelques instants, le juge de paix, le maire, MM. Nichault, Robert, et plusieurs autres personnes furent arrêtés et conduits en prison [1].

Les démocrates du Donjon ne crurent pas avoir assez fait en s'emparant de l'autorité chez eux, ils résolurent de marcher sur La Palisse et d'occuper la Sous-Préfecture.

Une centaine d'hommes s'offrirent pour faire cette expédition. Une trentaine s'armèrent des fusils de munition pris chez le maire, les autres d'armes de chasse.

Bien que La Palisse n'eût pas de garnison, l'entreprise était passablement audacieuse. Le parti réactionnaire avait la très-grande majorité dans cette ville, et la garde nationale, réunie à la gendarmerie, était bien trois ou quatre fois plus nombreuse que les républicains du Donjon. Le sous-préfet enfin, M. de Rochefort, passait pour un homme très-courageux et très-décidé à résister.

La petite bande partit à deux heures après minuit. Les citoyens du « parti de l'ordre » qui avaient été emprisonnés, furent avertis qu'on allait les transférer à la Maison d'arrêt de La Palisse ; on les attacha, on les fit monter en voiture, et ils suivirent la troupe sous l'escorte de quelques hommes armés.

A sept heures du matin, les insurgés firent halte à quelque distance de La Palisse : ils se formèrent en quatre sections, les mieux armés en tête. Un drapeau rouge flottait au centre de la petite colonne qui se dirigea rapidement vers la ville.

1. Voir la déposition de M. Dollivier au procès des insurgés du Donjon devant le Conseil de guerre de Moulins (*Gazette des Tribunaux* du mois d'avril 1852). — Les paroles attribuées dans notre récit à MM. Terrier et Dollivier sont textuellement extraites de la déposition de ce dernier.

Le sous-préfet, subitement prévenu de leur approche, avait à peine eu le temps de réunir une soixantaine de gardes nationaux. Ceint de son écharpe, il marchait à leur tête, et, à l'entrée du faubourg, il se trouva en face des démocrates du Donjon.

Le dialogue suivant s'engagea :

— Qui vive? cria le sous-préfet.

— Républicains, démocrates-socialistes, répondit une voix.

— D'où venez-vous ?

— Nous venons du Donjon.

— Eh bien ! je vous somme de vous retirer.

L'épicier Raquin qui commandait le premier peloton des insurgés, se retourne vers ses hommes et s'écrie en brandissant son sabre :

— En avant ! à la baïonnette !

Les insurgés s'ébranlent au pas de course.

Les gardes nationaux tournent le dos et prennent la fuite. M. de Rochefort est obligé de se retirer vers la Sous-Préfecture. Il s'y dirige rapidement, serré de près par les insurgés. A peine a-t-il le temps de rentrer dans son cabinet et de brûler quelques papiers, que les insurgés, enfonçant portes et fenêtres, entrent dans la Sous-Préfecture et se saisissent de sa personne.

Les divers groupes s'étant successivement ralliés, mettent le sous-préfet au milieu d'eux et se dirigent vers la Mairie. M. de Rochefort n'avait nullement perdu sa présence d'esprit : il cherchait une occasion d'échapper à ses gardiens. Elle ne tarda pas à se présenter.

On venait d'arriver devant l'église. Les insurgés voulaient sonner le tocsin. Le curé refusait de donner les clefs du clocher ; on s'attroupait autour de lui et l'attention des gardiens du sous-préfet se détournait de leur prisonnier. Celui-ci en profite ; il se dégage brusquement, se jette dans une rue latérale, court aux écuries de la Sous-Préfecture, selle et bride un cheval, saute dessus, sort, essuie quelques coups de fusil et s'élance à fond de train sur la route de Moulins[1].

Cependant la population de La Palisse commençait à revenir de la stupéfaction où l'avait plongée l'audacieuse irrup-

1. Voir la très-curieuse déposition de M. de Rochefort au procès des insurgés du Donjon (*Gazette des Tribunaux*, et mieux *le Droit* du mois d'avril 1852).

tion des Donjonnais. Le lieutenant de gendarmerie Combal était monté à cheval avec ses gendarmes. Cet officier reproche aux gardes nationaux leur peu de courage ; il leur fait honte de la façon dont ils ont fui et les engage à marcher à la délivrance du sous-préfet qu'il croit encore prisonnier. Le rappel est battu, et une cinquantaine de gardes nationaux répondant à l'appel, se forment en colonne, la gendarmerie en tête.

Les républicains avertis prenaient leurs dispositions de combat. Ils se groupaient sur les marches de la Mairie et de l'église.

La petite colonne commandée par le lieutenant Combal déboucha bientôt sur la place. Les gendarmes étaient à cheval. Le lieutenant commande la charge, fait feu de ses pistolets et s'élance le sabre à la main.

Les Donjonnais ripostent par une fusillade terrible. Le lieutenant est blessé, son cheval blessé l'emporte, le maréchal-des-logis Lemaire tombe mortellement frappé de deux balles, le gendarme Jaillard est criblé de blessures, il reçoit neuf balles et son cheval trente, deux autres gendarmes et trois gardes nationaux sont moins gravement atteints. Les gardes nationaux épouvantés s'enfuient sans essayer de riposter [1].

Les insurgés, maîtres du terrain, tentèrent de se recruter à La Palisse. Ils n'y réussirent que fort peu. Nous l'avons déjà dit, le parti réactionnaire était en grande majorité à La Palisse.

Sur ces entrefaites, on apprit l'approche d'une colonne de troupes arrivant de Moulins, guidée par le sous-préfet. Ce fonctionnaire avait, en effet, rencontré un escadron de chasseurs à cheval envoyé en observation par les soins du préfet de l'Allier, M. de Charnailles. Il n'avait pas hésité à engager le chef d'escadron à se porter sur La Palisse.

Les Donjonnais, isolés au milieu d'une population hostile, ne crurent pas pouvoir résister. Ils revinrent au Donjon dans la soirée. MM. Dollivier et de Laboutresse qui avaient été mis en liberté à La Palisse furent incarcérés de nouveau.

Dans la nuit du 4 au 5, les insurgés se portèrent sur Jalligny, chef-lieu de canton, plus rapproché de Moulins. Le tocsin sonna dans tous les environs. Mais dès le lendemain,

1. Voir la déposition du lieutenant Combal au procès des insurgés du Donjon (*Gazette des Tribunaux* du mois d'avril 1852).

quelques mouvements de troupes habilement dirigés déconcertèrent l'insurrection et mirent fin à la résistance. Le Donjon fut occupé par une colonne mobile, le 5 au soir. On procéda au désarmement de tout le pays insurgé et à l'arrestation des citoyens compromis dans la prise d'armes.

Le département avait été mis en état de siége dès le 4, par décret provisoire de M. de Charnailles, préfet. Ce décret fut confirmé par un décret présidentiel. Le général Aynard reçut le commandement de l'état de siége.

Le 18 décembre, ce général prenait un arrêté remarquable que nous empruntons au *Moniteur :*

« Le général de brigade commandant l'état de siége de l'Allier,

« Considérant que les nommés Giraud de Nolhac (Jean); Terrier (Claude-Marie-Adolphe); Préveraud (Bernard-Honoré); Pélassy (Jean-Claude-François); Fagot (Benoit), propriétaire; Gallay (Georges), id.; Préveraud (Léon), id.; Préveraud (Jules), id.; Préveraud (Ernest); Terrier (Félix); Bonnet (Philibert), ex-agent-voyer; Bourrachot (François-Marie); Raquin (gendre Buisson); Treille (Louis), cordonnier; Blettery (Pierre), boucher, tous demeurant dans le canton du Donjon; Chernet, médecin à Jalligny; Meusnier (Alfred), ex-pharmacien à Cheveroches; Billart (Gilbert), cultivateur, à Saint-Léon; Auboyer (Antony), propriétaire, au Breuil, ont pris la part la plus active à l'insurrection qui a éclaté dans le département de l'Allier, les 3 et 4 décembre 1851;

« Qu'ils ont dirigé, comme chefs, les pillards du Donjon et les assassins de La Palisse;

« Que l'instruction ne laisse aucun doute à cet égard;

« Arrête :

« Art. 1er. — Les biens de tous les inculpés, ci-dessus mentionnés, sont mis sous séquestre.

« Art. 2. — Le directeur des Domaines pour le département de l'Allier, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Moulins, le 18 décembre 1851.

« Général Aynard. »

Nous croyons que cet arrêté rétablissant en fait la confiscation est le premier de ce genre rendu en France depuis 1815.

Quelques lecteurs auront, sans doute, été surpris des expressions de *pillards* et *assassins* qualifiant dans ce document les républicains du Donjon. Il nous a été impossible de découvrir à quel fait la première expression se rapporte, à

moins que ce ne soit aux fusils pris chez M. de Laboutresse. C'est, en effet, le seul *pillage* dont nous ayons trouvé trace dans le procès des insurgés du Donjon, devant le Conseil de guerre de Moulins. Quant à la qualification d'assassins, le Conseil de guerre de Moulins considéra comme assassinat le combat entre les partisans du Coup d'État et les républicains, bien qu'à la même époque, d'autres conseils de guerre aient bien voulu considérer des faits analogues comme faits de guerre civile.

Ajoutons, pour terminer cet épisode du Donjon, que les débats du procès démentent de la façon la plus formelle deux accusations infamantes dirigées dans les journaux de l'époque contre les insurgés.

Des cruautés odieuses auraient été exercées sur MM. de Laboutresse et Dollivier. Ce dernier, accablé de fatigue, aurait voulu s'appuyer sur le chambranle d'une porte, et l'un des insurgés lui aurait écrasé les doigts de la main d'un coup de crosse de fusil[1].

Ce fait est complétement faux. Nous avons sous les yeux la déposition de M. Dollivier. Il se plaint d'avoir été traité avec peu d'égards; il reproche à un accusé présent d'avoir été peu convenable avec lui, mais il ne fait pas la moindre allusion à ce coup de crosse qui lui aurait écrasé les doigts. Il n'est pas admissible que M. Dollivier eût tu un semblable trait de barbarie, s'il avait réellement eu lieu.

L'autre accusation, beaucoup plus grave, était dirigée contre M. Terrier.

Au moment où le maréchal-des-logis Lemaire tomba sous le feu des insurgés, le notaire Terrier se serait approché et lui aurait froidement fracassé le crâne à coups de crosse de fusil. Cet acte de férocité inouïe est une pure invention et une atroce calomnie. La preuve évidente ressort d'une pièce du procès. Le rapport médical, émanant d'un médecin qui se trouvait dans les rangs de la garde nationale, décrit très-minutieusement les blessures du maréchal-des-logis; il constate que Lemaire fut frappé de deux balles à la poitrine; mais il ne mentionne pas même une contusion à la tête. Le fait, du reste, n'avait été avancé par aucun des témoins entendus dans le procès.

Le beau et riche département de Saône-et-Loire s'était si-

1. *Messager de l'Allier* du 8 décembre 1851, reproduit par une foule de journaux.

gnalé, en 1848, par ses votes nommant uniformément des représentants de l'opinion démocratique avancée. La résistance aux décrets du 2 décembre n'y fut cependant pas aussi vive que l'autorité n'avait lieu de le craindre et que les républicains n'étaient en droit de l'espérer. Un mouvement insurrectionnel sérieux eût été d'une gravité extrême dans ce département, qui coupe entièrement les communications directes entre Paris et Lyon et qui aurait relié les populations ardentes de l'Allier, de la Nièvre d'une part; du Jura et de l'Ain d'une autre.

Les tentatives de résistance qui s'y produisirent furent isolées les unes des autres, peu énergiques et sans consistance.

A Châlon-sur-Saône, quelques conseillers municipaux et plusieurs des hommes influents du parti démocratique se réunirent pour rédiger une protestation. Ils furent arrêtés sans que la population paraisse s'être fort émue.

Une trentaine d'hommes armés partirent du village de Fontaines, se portèrent sur Chagny et voulurent s'emparer de la Mairie. Le maire, M. de Coqueugnot, se défendit à la tête de quelques gardes nationaux. L'un d'eux fut blessé dans la lutte. L'arrivée d'un détachement de dragons, accourus de Châlon-sur-Saône, rétablit la tranquillité.

A Tournus, un rassemblement occupa la Mairie, y passa la nuit, mais se dispersa à l'arrivée d'un détachement de troupes. A Louhans, le mouvement, d'abord menaçant, se calma promptement et sans grandes difficultés.

Il n'y eut qu'une seule insurrection réellement sérieuse.

Un démocrate influent dans le pays, M. Dismier, croyant pouvoir compter sur le concours de ses amis politiques de Mâcon, souleva Saint-Gengoux, Saint-Sorlin et les communes voisines. Il réunit une bande de cinq à six cents hommes armés, entra sans résistance à Cluny et s'achemina vers le chef-lieu du département.

L'autorité, avertie de l'approche de la colonne républicaine, envoya à sa rencontre un fort détachement d'infanterie et vingt gendarmes à cheval, ayant en tête le substitut du procureur de la République, Martin, et le commissaire de police, Pemmejean. Les insurgés furent rencontrés à quelque distance de la ville. Une fusillade vigoureuse ne tarda pas à s'engager, et le rassemblement, chargé à fond par les gendarmes, fut repoussé après avoir perdu quelques hommes tués ou blessés. La population de Mâcon n'avait pas bougé pendant cet engagement.

C'est le rassemblement d'insurgés dont nous venons de parler qui aurait, au dire des journaux napoléoniens de l'époque, extorqué deux mille francs à M. de Lacretelle et menacé le château de M. de Lamartine, lequel aurait fait demander du secours aux autorités. MM. de Lacretelle et de Lamartine ont démenti publiquement ces allégations.

Le département du Jura vit éclater un mouvement insurrectionnel auquel les mêmes journaux ont donné une importance et un retentissement inexplicables.

La ville de Poligny, chef-lieu d'arrondissement, était complétement dominée par l'opinion démocratique. La nouvelle du Coup d'État y produisit une émotion considérable. Les hommes les plus influents du parti y décidèrent une protestation armée. Il ne paraît pas qu'ils aient attendu aucune impulsion extérieure. Dans la nuit du 3 au 4, le tocsin sonna, le tambour battit le rappel, des bandes de paysans accoururent en armes des communes voisines et se joignirent aux républicains de la ville. La gendarmerie fut désarmée et les autorités arrêtées. M. Chevassu, sous-préfet, M. Gagneur, receveur, et son fils, M. Outhier, maire, et M. Mauguin, officier en congé, furent ainsi emprisonnés dans la matinée.

Les républicains improvisèrent une administration.

M. Bergère, pharmacien, prit le titre de sous-préfet provisoire; M. Lamy, avocat, celui de maire provisoire, et M. Dorrival, celui de commandant de la garde républicaine.

Les chefs du mouvement firent des proclamations, des appels aux armes, interceptèrent les dépêches, mais ne prirent aucune mesure qui pût donner un but sérieux à cette prise d'armes. Ils parvinrent toutefois à maintenir dans la ville un ordre relatif très-satisfaisant, eu égard aux circonstances.

Dans la même matinée, quelques rassemblements formés dans les communes de Bray, Sellières, Monay, Plainoiseau, marchèrent sur Lons-le-Saulnier, chef-lieu du département. Le préfet, M. de Chambrun, joignit cette colonne et la dispersa sans peine à la tête d'une compagnie de ligne et de quelques gendarmes à cheval. M. Barbier, gérant du journal *la Tribune*, fut au nombre des prisonniers[1].

La nouvelle de cette échauffourée mit le découragement

1. Voir pour ces faits, *la Sentinelle du Jura* et *le Moniteur* du mois de décembre 1851.

parmi les insurgés de Poligny. Le lendemain, 5 décembre, M. de Chambrun marcha sur cette ville avec une faible colonne. Les chefs de l'insurrection ne crurent pas devoir attendre l'attaque et gagnèrent la frontière suisse. La résistance de Poligny fut ainsi réprimée, sans coup férir, dès le 5 au soir. Une tournée du préfet, suivi de quelques troupes, à Arbois et dans diverses localités voisines, assura le maintien de la tranquillité.

Tel fut ce mouvement auquel la fantaisie des journalistes napoléoniens fit une sinistre renommée. Poligny où, grâce à Dieu, nul ne fut même égratigné, alla de pair avec la sanglante Clamecy. On raconta surtout d'effroyables orgies auxquelles se seraient livrés les socialistes victorieux. C'est principalement au presbytère que ces barbares auraient commis d'affreux excès.

La lettre suivante, adressée par le curé de Poligny au rédacteur en chef de *l'Union franc-comtoise*, fait justice de ces exagérations :

« Poligny, le 11 décembre 1851.

« Monsieur le rédacteur,

« Dans le numéro de votre journal du 9 de ce mois, vous publiez un extrait de *la Sentinelle du Jura*, dans lequel on fait mention d'orgies bachiques commises à la cure de Poligny par les insurgés dans la matinée du 4.

« Pour ne pas aggraver, contre les règles de la justice, la position des inculpés, et dans l'intérêt de la vérité, je proteste contre l'inexactitude de l'article précité en ce qui concerne les insurgés à la cure.

« A la vérité, quelques-uns d'entre eux m'ont prié, dans la matinée du 4, de leur donner quelques litres de vin, mais ils l'ont fait d'une manière honnête, et ils n'en ont pas bu une goutte à la cure.

« Je dois ajouter qu'au milieu des désordres affligeants dont notre ville a été le théâtre, ni leurs auteurs, ni leurs complices n'ont fait la moindre manifestation ni la moindre insulte contre la cure ni contre aucun des membres du clergé de cette ville.

« Je vous prie d'insérer ma réclamation dans votre plus prochain numéro.

« J'ai l'honneur, etc.

« CRETENNET, curé. »

Ajoutons à l'appui de cette lettre ce fait, qu'aucun des citoyens qui avaient pris part à la résistance n'a été jugé en

Conseil de guerre à la suite de l'insurrection de Poligny : preuve évidente qu'aucun crime ou délit de droit commun n'y avait été commis pendant l'insurrection. Un décret présidentiel avait, en effet, déféré à la juridiction des Conseils de guerre tous les crimes ou délits communs commis en connexité avec l'insurrection.

Le premier récit de *la Sentinelle du Jura* déclarait, conformément à ce que nous avons dit, qu'un certain ordre régna dans Poligny pendant l'insurrection. Ce n'est que plus tard que le journal crut devoir se mettre au niveau des exagérations et des calomnies du moment.

Le département de l'Ain, par lequel nous terminerons ce chapitre, fut le théâtre de quelques mouvements insurrectionnels sans importance et d'une tentative d'entrée sur le territoire français de réfugiés politiques, tentative qui se termina d'une façon tragique.

Une bande, formée à Bagé-le-Châtel, marcha vers Mâcon, mais apprenant en chemin la défaite des insurgés de Saône-et-Loire, elle se dispersa sans avoir rien tenté.

Une autre bande s'empara du bourg de Saint-André-de-Cocey. Au moment où elle se présenta, les trois gendarmes présents montèrent à cheval, et avec une audace extraordinaire, s'élancèrent le sabre à la main sur les insurgés. Une seule décharge les mit tous trois hors de combat. Ils ont survécu à leurs blessures.

Le bourg de Villars, près de Lyon, se mit aussi en insurrection. Un détachement de troupes y rétablit l'ordre.

Remarquons, en passant, que la grande ville de Lyon conserva, malgré les opinions bien connues de sa population, une tranquillité matérielle absolue. Les formidables dispositions militaires prises par le général Castellane prévinrent toute tentative de résistance et permirent même de détacher des troupes contre les graves insurrections du Midi.

Genève renfermait en 1851 un certain nombre de Français réfugiés politiques. Plusieurs d'entre eux résolurent d'entrer dans le département de l'Ain pour y soulever la population. Vingt-deux quittèrent Genève et arrivèrent à Seyssel (Savoie), espérant trouver là une embarcation pour traverser le Rhône. Un patron de bateau qui leur avait loué le sien, fut arrêté par la gendarmerie à Seyssel (France). D'autre part, les autorités sardes prirent des mesures pour s'opposer à toute tentative de violation de la frontière. Ces contre-temps réunis découragèrent les réfugiés qui retournè-

rent presque tous à Genève. Quatre d'entre eux seulement persistèrent dans leur projet.

Ils se nommaient Pothier, Perrin, Charlet et Champin. Les deux premiers étaient des sous-officiers du 13e de ligne poursuivis pour société secrète ; Charlet avait été condamné à deux ans de prison, pour participation aux journées de juin 1848 ; Champin était également condamné pour les troubles de Vienne (Isère) en 1849. Pothier, Perrin et Charlet étaient des jeunes gens de moins de trente ans.

Ils quittèrent Seyssel vers les cinq heures du soir, descendirent le Rhône jusqu'en face du village d'Anglefort et traversèrent ce fleuve dans une nacelle. Ils abordèrent près de l'église. Deux d'entre eux étaient sans armes, un autre avait un pistolet, et Charlet, qui étaient ébéniste, portait sur lui une lime aiguisée, dite *affûteur*, qui sert dans son état.

Le brigadier des douanes de Seyssel, prévenu par les autorités sardes, avait envoyé en embuscade les douaniers Rodari et Guichard, en les avertissant qu'il s'agissait d'arrêter des réfugiés.

A deux kilomètres du fleuve, les douaniers aperçoivent cinq à six individus, ont-ils déclaré, qui venaient vers eux. Ils leur demandent où ils vont. Ceux-ci répondent que, n'étant pas contrebandiers, ils ne sont pas obligés de leur répondre. Cependant deux d'entre eux se laissent fouiller, et tous enfin consentent ou font semblant de consentir à suivre les douaniers chez leur brigadier. Au bout de cent pas environ, ils arrivent à l'embranchement du chemin de Culoz, ils essayent de s'enfuir par cette direction. Le douanier Guichard s'en aperçoit ; il leur barre vivement le passage, croise la baïonnette et leur enjoint de le suivre. Les réfugiés se jettent sur lui et sur son compagnon. Guichard, assailli le premier, se défend à coups de baïonnette, mais il est bientôt désarmé, reçoit plusieurs coups de lime et des coups de crosse de sa propre carabine. Rodari, qui courait au secours de son compagnon, a le bras cassé d'un coup de pistolet. Charlet avait été légèrement blessé dans la lutte. Il s'éloigna avec ses compagnons dans la direction de Culoz.

Le douanier Guichard était mortellement atteint. Il eut cependant la force de se relever et d'arriver jusqu'au village. L'autorité, avertie, fit poursuivre les réfugiés par les douaniers et les gendarmes. Charlet, Pothier et Champin furent arrêtés le lendemain. Perrin s'était noyé en traversant le Rhône à la nage.

Guichard mourut de ses blessures après quelques jours de souffrances. Il a cependant pu déposer, dans l'instruction, et c'est son récit que nous avons suivi. Il crut reconnaître Charlet pour l'homme qui l'avait frappé à coups de lime. Les réfugiés prétendirent que c'était un cinquième compagnon qui aurait échappé aux poursuites. Bien que cette allégation concordât avec les dépositions des deux douaniers, qui avaient vu cinq à six personnes, disaient-ils, elle nous paraît douteuse, puisque les réfugiés ne purent donner ni le nom, ni aucun détail sur celui qui aurait été ainsi le principal acteur dans la lutte.

Charlet, Pothier et Champin, condamnés aux travaux forcés à perpétuité, par le Conseil de guerre de Lyon, comme coupables d'assassinat sur la personne du douanier Guichard, virent ce premier jugement cassé et furent renvoyés devant un deuxième Conseil, qui les condamna tous trois à la peine de mort. Pothier et Champin obtinrent une commutation de peine. Charlet, plusieurs mois après sa condamnation, fut guillotiné à Belley. Ce malheureux jeune homme montra sur l'échafaud une fermeté et un courage extraordinaires. Son dernier cri fut « vive la République ! »

Nous avons raconté cette affaire avec quelques détails, parce qu'elle a eu un certain retentissement à l'étranger. Un célèbre écrivain exilé a raconté la mort de Charlet avec de graves inexactitudes. Charlet, dont il fait un paysan du Bugey, était né à Londres, de parents français, et, avant le 2 décembre, n'avait jamais mis le pied dans le département de l'Ain. Le douanier n'avait pas succombé aux suites d'un coup de feu, mais bien aux blessures faites par la lime [1].

Les détails si poignants de l'exécution qui sont retracés dans le livre du grand poëte ne sont pas non plus d'une parfaite exactitude.

Nous avons rétabli la vérité.

D'ailleurs, cette vérité, dans sa simplicité, n'enlève rien à l'intérêt de ce drame. La mémoire de Charlet, guillotiné pour avoir défendu la République, n'en sera pas moins pieusement conservée parmi celles qui doivent demeurer chères et sacrées à la démocratie française.

1. Voir le premier procès de Charlet, Pothier, Champin, dans *la Gazette des Tribunaux* des 29 et 30 janvier 1852.

CHAPITRE II

DÉPARTEMENTS DU CENTRE

NIÈVRE — YONNE

Situation de la Nièvre au moment du Coup d'État. — La ville de Clamecy. — Premiers incidents. — Projets d'arrestations. — Les chefs du mouvement. — Mesures de défense. — Début de l'insurrection. — Le maire Legeay. — Fusillade. — Occupation de la Mairie. — Assassinat de M. Mulon. — Soulèvement des campagnes. — Le village de Pousseaux. — Mort de M. Bonneau. — Le curé d'Arthel. — Clamecy dans la nuit du 5 au 6. — Capitulation de la gendarmerie. — Meurtre du gendarme Bidan. — Les insurgés maîtres de Clamecy. — Marche du préfet. — Saisie des caisses. — Proclamation. — Derniers meurtres. — Arrivée de la troupe. — Mort de Chapuis et de ses compagnons. — La troupe aux Chaumes. — Tentatives pour parlementer. — Évacuation de la ville. — Les crimes de Clamecy. — Proclamation du préfet. — Arrêté et circulaire de M. Carlier. — Les colonnes mobiles. — Insurrection de Neuvy. — Tentative de meurtre sur le curé. — Arrivée de la troupe. — Dépêche de M. Ponsard. — Insurrection de Saint-Sauveur (Yonne). — Combats de Toucy et d'Escamps. — La chasse aux rouges.

Il était peu de départements où les idées républicaines eussent trouvé plus de défenseurs nombreux et dévoués que dans celui de la Nièvre. Les votes de ce département pour l'Assemblée constituante et pour la Législative en avaient été la preuve éclatante.

A la fin de 1851, la situation était excessivement tendue dans la Nièvre. La population des villes et de la majeure partie des campagnes y était presque entièrement acquise aux idées démocratiques les plus avancées. Depuis que la loi du 31 mai avait posé, pour 1852, la redoutable éventualité de la guerre civile, à échéance fixe, des sociétés secrètes, organisées par des hommes du parti républicain avancé, avaient couvert le pays de leurs ramifications. On a peu de rensei-

gnements exacts sur les sociétés secrètes du centre de la France. On ne saurait dire si elles obéissaient à une impulsion centrale, et d'où venait cette impulsion. Ce qui est incontestable, c'est qu'elles avaient des affiliés dans les moindres hameaux.

La situation de l'autorité était difficile en présence de cette organisation redoutable. Elle n'avait, en dehors de la force armée, d'autre point d'appui qu'une partie de la bourgeoisie, effrayée du progrès des idées révolutionnaires, tremblant pour sa sécurité, mais incapable de se mesurer avec ses adversaires. Dès le mois d'octobre, des troubles, coïncidant avec ceux du Cher, avaient amené la mise en état de siége du département. Cette mesure, et des arrestations importantes opérées à Nevers et à Cosne, avaient désorganisé le parti démocratique dans ces deux arrondissements et y avaient rétabli un calme relatif.

Il n'en était pas de même dans celui de Clamecy.

La population de cette ville s'était scindée en deux camps ennemis, prêts à s'entre-déchirer. Les haines de parti y avaient pris un degré de violence et d'âpreté inconnu dans les grandes villes, où des ressentiments privés se mêlent rarement aux luttes politiques.

Le parti républicain avait pour lui le nombre et l'audace ; le parti réactionnaire avait l'autorité et les positions officielles. La bourgeoisie riche appartenait presque entière à ce dernier parti, et ses terreurs n'avaient pas de bornes. Elle se croyait menacée des plus affreux excès au jour de la victoire d'ennemis exaspérés par les persécutions dirigées contre eux depuis 1849.

Au moment du Coup d'État, la lutte politique était dans toute son ardeur à Clamecy. L'état de siége, des poursuites politiques fréquentes, des condamnations souvent répétées, loin de décourager le parti démocratique, ne faisaient que l'entretenir dans un perpétuel état d'exaltation.

Le sous-préfet, M. Saulnier, arrivé depuis peu de temps à Clamecy, connaissait mal la ville, et n'avait pu y acquérir une grande influence. Le maire, M. Legeay, était un homme estimé ; il appartenait au parti conservateur. Le fonctionnaire le plus influent était, sans contredit, le procureur de la République, M. Baille-Beauregard. La lutte ardente qu'il soutenait contre le parti démocratique, les fréquentes poursuites qu'il exerçait, sa haine violente contre tout ce qui tenait à la République, l'animosité qu'on lui portait, avaient fait du

procureur de la République le véritable chef du « parti de l'ordre » à Clamecy. Il accueillit avec enthousiasme le Coup d'État. La bourgeoisie riche partagea bientôt ce sentiment. Le premier moment de surprise passé, elle ressentit une joie immense de voir se dénouer la crise et se dissiper ses terreurs. Personne ne crut sérieusement que le parti républicain, abattu dans Paris, essayât de lutter à Clamecy, erreur qui amena de désastreuses conséquences.

Le procureur de la République résolut, dès le 3, c'est-à-dire à la première nouvelle du Coup d'État, de faire arrêter et incarcérer les chefs les plus influents du parti républicain. Une liste en fut dressée, et le secret, mal gardé, ne tarda pas à se répandre. Dès le lendemain, tous les intéressés étaient avertis de ce qui les menaçait[1]. Avec l'échafaud ou Cayenne en perspective, ils n'hésitèrent pas à affirmer le droit de résister, les armes à la main, à la violation de la Constitution.

Il n'est pas inutile de faire connaître dès à présent quelques-uns des hommes du parti démocratique qui devaient prendre part aux événements ultérieurs.

C'étaient d'abord les Millelot. Millelot père était un homme d'une soixantaine d'années, imprimeur, juge au Tribunal de commerce, jouissant de l'estime générale. Son influence était grande dans la contrée, où il avait été l'un des propagateurs des idées républicaines. Il disait plus tard au Conseil de guerre :

« Je me serais cru déshonoré si, en présence de l'article 68 de la Constitution, je n'avais pas pris les armes. »

Son fils aîné, Eugène Millelot, était le plus énergique des chefs du parti. C'était une nature fougueuse et passionnée, avec une intelligence remarquable et un courage à toute épreuve. Ce jeune homme de vingt-huit ans, petit, blond, délicat, cachait, sous cette frêle enveloppe, une force d'âme extraordinaire. Ses convictions républicaines étaient presque du fanatisme. Il devait être le promoteur et, plus tard, l'une des plus nobles victimes de ce tragique mouvement[2].

Numa Milletot, son frère, âgé de dix-neuf ans, était un

1. La réalité de ces projets d'arrestation et leurs conséquences ne font aucun doute. M. Pujo de Lafitole, commissaire du gouvernement, le reconnaît comme une des principales causes de l'insurrection dans son réquisitoire prononcé à l'audience du 13 février 1852 au Conseil de guerre de Clamecy. Voir *la Gazette des Tribunaux* de ce mois.

2. Eugène Millelot est mort à Cayenne. Voir, pour son procès et sa condamnation à mort, la note A à l'appendice.

jeune homme enthousiaste, un peu vaniteux, disait-on, causeur, mais plein de courage.

Jean-Baptiste Guerbet, négociant, riche et honoré, homme intelligent et convaincu, jouissait d'une grande popularité. Il avait eu un grand nombre de voix aux élections de l'Assemblée nationale. Dès ce moment, il était devenu l'un des meneurs influents du mouvement politique. Condamné à quelques jours de prison pour délit politique, il subissait sa peine en ce moment[1].

Pierre Séroude, peintre, ancien militaire, était un homme d'action, résolu, énergique.

« Je n'ai fait que mon devoir en prenant les armes, dit-il plus tard au Conseil de guerre[2]. »

MM. Rousseau et Moreau étaient deux hommes de loi très-dévoués à leurs opinions, mais peu propres à diriger un mouvement révolutionnaire. Ils ne devaient y prendre qu'une part assez restreinte.

Quelques autres citoyens, moins influents que ceux-ci, devaient cependant jouer un rôle très-actif.

Gaumier, dont le café était le lieu ordinaire de réunion de la bourgeoisie démocratique; Coquard, qui répondait à l'interrogatoire :

« La Constitution était confiée au patriotisme des citoyens; elle était foulée aux pieds, je me suis levé pour la défendre[3]. »

Denis Kock, dont l'auberge était, pour les ouvriers, ce que le café Gaumier était pour les bourgeois : homme de cœur, du reste, et qui montra autant d'humanité que de bravoure pendant l'insurrection[4]; Casimir Gonnat, le tanneur; Bazile Guillien, Bretagne, Cornu, Durand-Delune, et d'autres encore, qu'il serait impossible de nommer.

Dans la journée de mercredi, le parti démocratique résolut, après d'assez vifs débats, de garder encore une attitude expectante. La soirée de ce jour, et tout le lendemain, jeudi, furent calmes. Il est vrai que ce calme n'était qu'apparent; une sourde agitation régnait dans la ville : les travaux ordinaires étaient suspendus, les établissements publics pleins d'hommes dont les visages respiraient tour à tour la colère et l'anxiété. L'autorité, émue de ces premiers symptômes, es-

1. M. Guerbet est mort à Cayenne.
2. Ce propos est rapporté dans le réquisitoire déjà cité.
3. Ce propos est rapporté dans le réquisitoire déjà cité.
4. Denis Kock est mort à Cayenne.

saya d'organiser une défense. Le sous-préfet, le procureur de la République et quelques autres fonctionnaires, convinrent de se réunir à la caserne de gendarmerie. Le maire, M. Legeay, convoqua à la Mairie tous les citoyens sur lesquels on croyait pouvoir compter. Il en vint un assez grand nombre qui reçurent des armes et des munitions. Une dépêche fut en même temps expédiée au préfet de la Nièvre, M. Petit-Lafosse, lui exposant la situation de la ville et lui demandant du secours.

Le préfet, après avoir conféré avec le général Pellion, résolut de partir lui-même pour Clamecy avec une petite colonne de troupes. Il fut impossible de détacher plus de deux cents hommes, infanterie et cavalerie, car le tocsin sonnait déjà entre Saint-Pierre-le-Moutier et Nevers. Le préfet partit le vendredi 5 décembre, à la tête de cette petite troupe.

Cependant, le jeudi soir, à Clamecy, l'insurrection n'était pas encore résolue. Une bande de paysans, arrivée jusqu'aux portes de la ville, reçut contre-ordre et rebroussa chemin. On attendait les nouvelles de Paris, et sans doute aussi les résolutions des démocrates de l'Yonne avec lesquels on était en relations suivies.

C'est dans la journée du lendemain que les bruits d'arrestations imminentes, prenant plus de consistance, achevèrent de surexciter les esprits. La morgue des réactionnaires qui montaient la garde à la Mairie et se montraient nombreux à leur cercle, affectant beaucoup de résolution, exaspéraient les démocrates, habitués à voir redouter leur audace. Toute cette journée du vendredi, Clamecy présenta un aspect sinistre.

L'insurrection armée fut décidée dans l'après-midi. On convint que les républicains de la ville attendraient, avant de commencer aucun mouvement, l'arrivée des contingents des campagnes. Millelot père partit pour Druyes, grosse commune de l'Yonne, limitrophe du canton de Clamecy. D'accord avec le citoyen Dappoigny, le chef influent de cette commune, il appela le peuple aux armes, et bientôt le tocsin sonna à Druyes, Andryes, Sougères, etc. Des bandes s'y formèrent et prirent le chemin de Clamecy[1].

Cependant l'autorité, si confiante la veille, ne prenait aucune sérieuse mesure de défense. Au lieu de concentrer gendarmes, gardes nationaux et fonctionnaires sur un même

1. Interrogatoire de Millelot à l'audience du 11 février 1852. Voir *la Gazette des Tribunaux* du mois de février 1852.

point, qu'ils eussent pu défendre avec succès, le parti réactionnaire divisa ses forces. Le sous-préfet, le procureur, le lieutenant de gendarmerie et quelques autres personnes restèrent à la caserne, pendant que le maire était à l'Hôtel-de-Ville avec les gardes nationaux.

A six heures du soir, les paysans ne paraissant pas encore, Eugène Millelot, son frère et quelques autres jeunes gens qui étaient au café Gaumier, ne purent contenir leur impatience. Ils sortirent, coururent au quartier de Bethléem, situé sur la rivière droite de l'Yonne, et bientôt le tambour appela aux armes la population ardente de ce faubourg. Une colonne d'hommes armés se forma sur le pont. Les frères Millelot, Séroude, Gonnat, Guillien, etc., prirent la tête, et le rassemblement monta, au chant de *la Marseillaise*, les rues étroites et sombres qui conduisent à la Mairie.

Cet édifice était situé sur une place irrégulière et assez vaste ; la prison était auprès, l'église sur une autre face de la place. Le clocher, vieille tour gothique, dominait tout le quartier. De là une rue montant vers le haut de la ville conduisait à la caserne de gendarmerie.

Les républicains, encore assez peu nombreux, débouchent sur la place, sous les croisées de la Mairie. Quelques-uns coururent au clocher pour sonner le tocsin ou pour prendre position de manière à tirer sur les défenseurs de la Mairie. On avait enlevé le battant de la cloche ; un homme sonna le tocsin en frappant avec un marteau.

Cependant le trouble le plus extrême régnait à la Mairie. Les gardes nationaux sentaient faillir leur résolution. Beaucoup craignaient d'exaspérer leurs adversaires par une résistance qu'ils jugeaient déjà impuissante.

Le maire s'avança seul au devant des insurgés. Il interpella les groupes les plus rapprochés, leur demanda ce qu'ils voulaient.

Plusieurs répondirent qu'ils exigeaient la délivrance immédiate des prisonniers politiques. M. Legeay voulut essayer de les calmer ; il prononça quelques paroles de paix, de conciliation. Sa voix fut couverte par des cris, et la foule se précipita contre la porte de la prison.

Le maire, surpris de ne pas voir auprès de lui les principales autorités de la ville, se rendit aussitôt à la gendarmerie pour avertir le sous-préfet et le procureur de ce qui se passait. Ceux-ci répondirent que leur intention était de se défendre dans la caserne s'ils étaient attaqués. Cependant,

après quelques pourparlers, ils envoyèrent, vers la Mairie, une patrouille de six gendarmes, conduits par le maréchal-des-logis.

Pendant ce temps, les insurgés avaient sommé le geôlier d'ouvrir la prison. Sur son refus, un coup de feu avait été tiré, la porte violemment secouée, puis enfoncée. Les prisonniers avaient été délivrés. Guerbet, rapidement informé de ce qui se passait, avait approuvé la prise d'armes et était sorti acclamé par la foule.

En ce moment, la patrouille débouchait sur la place, près de l'église, et s'avançait vers les insurgés. Quelques coups de fusil, tirés, dit-on, de derrière un corps-de-garde situé entre la Mairie et la prison, provoquèrent une décharge de la patrouille. Les gendarmes, tirant à quinze pas de distance, tuèrent un des républicains et en blessèrent cinq. Les autres ripostèrent vivement ; deux gendarmes furent tués, deux autres blessés, les survivants s'empressèrent de regagner la caserne.

Aux premiers coups de feu, les gardes nationaux réactionnaires avaient laissé leurs armes et s'étaient enfuis, les uns par les derrières, les autres à travers la place. Ces derniers coururent de grands dangers. L'un d'eux, l'instituteur Munier, fuyait vers une ruelle qui passe derrière l'église, lorsqu'une balle l'atteignit et le renversa mortellement frappé[1].

Un autre garde national, M. Tartrat, sortait de la Mairie :

— Qu'avez-vous fait de la poudre qui était à l'Hôtel-de-Ville ? » lui dit Guerbet.

Un homme à grande barbe, à figure sinistre, s'écrie :

— Il faut le fusiller! il était à la Mairie!

— Vous ne ferez pas cela, ce serait un assassinat ! » réplique Guerbet.

Son intervention sauve M. Tartrat, qui peut regagner son domicile[2].

Le maire, revenu sur la place, trouva les gardes nationaux dispersés et la Mairie au pouvoir des insurgés. Jugeant toute résistance inutile, il prit la résolution d'aller au devant du préfet, dont il connaissait la marche. Il se rendit au faubourg, prit une voiture, et, au risque d'être arrêté par les

1. Eugène Millelot a été condamné à mort comme meurtrier de M. Munier. Voir son procès à la note A de l'appendice.

2. Ces paroles sont extraites de la déposition de M. Tartrat au Conseil de guerre de Clamecy, à l'audience du 12 février 1852. Voir *la Gazette des Tribunaux* de ce mois.

insurgés des campagnes qui couvraient les chemins, il courut jusqu'à Varzy (28 kilomètres). Le préfet n'y était pas encore arrivé. M. Legeay poussa jusqu'à Prémery, à 60 kilomètres de Clamecy, sur la route de Nevers. Il y rencontra le préfet et sa petite colonne le samedi matin, vers neuf heures et demie. Prévenu de la gravité de l'insurrection, le préfet fit demander des renforts au général Pellion, et continua sa marche vers Clamecy.

Cependant les insurgés, maîtres de la Mairie, ne savaient que résoudre. Surpris de leur facile victoire, ils croyaient la majeure partie de leurs adversaires à la caserne, et n'osaient encore les y attaquer. Plusieurs d'entre eux quittèrent la ville pour activer le mouvement des campagnes. Les autres se répandirent dans les divers quartiers cherchant des armes et des munitions.

Vers ce moment s'accomplit un crime odieux, le plus inexplicable de ceux qui ensanglantèrent Clamecy.

L'un des citoyens les plus honorables de cette ville, M. Mulon, avocat, rentrait chez lui donnant le bras à une dame, Mme Courot. M. Mulon était républicain; il avait été commissaire du Gouvernement provisoire ; on le regardait comme un homme de talent; il était généralement aimé et on ne lui connaissait pas d'ennemis personnels.

Il n'était qu'à quelques pas de sa porte lorsqu'un homme se détache d'un groupe d'individus que l'obscurité empêchait de reconnaître. Il s'approche de M. Mulon et lui enfonce derrière le crâne une bisaiguë de menuisier.

M. Mulon pousse un cri, jette ces quelques paroles : « Que « c'est lâche de frapper ainsi par derrière !... Oh ! vous « m'avez fait mal ! » Il chancelle, il tombe. Quelques minutes après il expirait [1].

L'auteur de ce lâche attentat s'était perdu dans les groupes. Il n'a jamais été découvert. Deux hommes accusés de ce crime ont été jugés en Conseil de guerre et acquittés sur ce chef. On raconte cependant à Clamecy qu'un insurgé déporté en Afrique aurait avoué à son lit de mort être l'assassin. Ce misérable, selon les uns, aurait frappé M. Mulon parce qu'il portait une redingote; d'autres disent qu'il avait cru reconnaître un avoué de la ville, chaud réactionnaire, et n'avait frappé M. Mulon que par méprise; d'autres enfin

1. Déposition de Mme Courot, au procès de Sabatier et Guillemot devant le Conseil de guerre de Clamecy, à l'audience du 31 janvier 1852. — *Gazette des Tribunaux* de ce mois.

prétendent qu'une haine privée a poussé le bras de l'assassin.

Cet assassinat fut suivi de près d'une tentative de meurtre commise aux portes de la ville. Un jeune homme appartenant à l'opinion républicaine modérée, M. E. Poulain, revenait de la campagne. Un groupe d'insurgés l'accoste. L'un d'eux, mauvais sujet de vingt ans, nommé Roux, lui demande l'heure qu'il est. M. Poulain, sans méfiance, tire sa montre pour le lui dire; pendant ce temps, le misérable l'ajuste et lui décharge son arme à bout portant. La blessure de M. Poulain ne fut heureusement pas mortelle [1].

Toute la nuit, le tocsin ne cessa de sonner et le tambour de battre le rappel dans les villages de la vallée de l'Yonne qui entourent Clamecy.

Millelot père et Dappoigny amenèrent les contingents de Druyes, Andryes, Sougères. Casimir Gonnat de Clamecy et le docteur Victor Belin amenèrent les insurgés de Corvol, Trucy, etc. Des jeunes gens, Meunier, Girard, Beaufils, soulevèrent Chevroches. A Oisy, un paysan, Jacques Foubard, marcha à la tête de l'insurrection avec ses trois fils. A Dornecy, l'instituteur E. Robert souleva la commune. A Entrains, un riche propriétaire, M. Conneau, dirigea l'insurrection [2]. Toutes ces bandes armées marchèrent sur Clamecy, tambour battant, drapeau rouge en tête, mais sans se livrer à aucun excès.

Le seul village de Pousseaux fut le théâtre d'une scène sanglante.

Ce village, situé sur les bords de l'Yonne, était habité en majeure partie par des flotteurs, des mariniers, des compagnons de rivière, presque tous affiliés aux sociétés secrètes. L'un des propriétaires de l'endroit, M. Bonneau, s'était fait une célébrité locale par son acharnement contre le parti républicain. M. Bonneau, âgé de soixante-seize ans, avait conservé une verdeur et une énergie fort rares à cet âge. Bien des fois, dans ses discussions avec ses voisins, il leur avait manifesté sa résolution de repousser à coups de fusil la moindre attaque contre sa maison.

Dans cette nuit du 5 au 6, les frères Millelot arrivèrent

1. Roux a été condamné à mort pour cette tentative de meurtre et a obtenu une commutation de peine.

2. Tous les citoyens nommés ci-dessus ont été condamnés pour ces faits par le Conseil de guerre, sauf MM. Conneau et Dappoigny, qui l'ont été par les commissions mixtes.

de Clamecy et firent sonner le tocsin dans le village. Presque toute la population valide prit les armes et descendit sur la place. Là, quelques voix crièrent qu'il fallait aller désarmer les Bonneau. La foule accueillit cette excitation et se dirigea vers la maison Bonneau. Presque tout le monde y était couché. M. Bonneau fils venait de se mettre au lit. Il a raconté lui-même ce qui suit au Conseil de guerre:

Réveillé par le tambour et le tocsin, il se vêtit à la hâte, fit lever les domestiques et descendit dans la cour. Son vieux père se levait en même temps. Les insurgés ne tardèrent pas à se présenter. M. Bonneau fils était sur la porte. Il fut sommé de remettre au peuple toutes les armes qui se trouvaient dans la maison.

— Je ne les donnerai pas, et je tuerai le premier qui viendra les prendre, répondit-il en refermant la porte.

Les insurgés essayèrent de l'enfoncer. Ne pouvant y réussir, ils frappèrent contre les volets des fenêtres. M. Bonneau père et son fils étaient derrière, armés chacun d'un fusil. Le vieillard ne put contenir son impatience: il ouvrit lui-même les volets et se pencha au dehors, couchant en joue les assaillants. Son fils en fit de même. Des coups de feu retentirent. M. Bonneau fils crut que son père venait de tirer; il fit feu. Mais, en se retournant, il l'aperçut étendu sur le carreau, frappé de deux balles. Il courut à lui, le releva pour le conduire dans sa chambre; mais le vieillard ne put se soutenir; il s'affaissa sur lui-même et expira.

Au moment où il avait paru couchant en joue les insurgés, plusieurs de ceux-ci avaient prévenu le coup en tirant sur lui. On discuta longtemps pour savoir si le premier coup était parti des insurgés ou de la maison Bonneau. La déposition de M. Alfred Bonneau nous paraît trancher la question. Quand il releva son père, le fusil du vieillard était encore chargé et amorcé Il n'avait donc pas tiré. Quant à lui-même, il n'avait fait feu qu'après avoir entendu tirer.

Un des voisins de M. Bonneau, un ouvrier nommé Germain Cirasse, fut accusé d'avoir tiré l'un des coups de fusil qui tuèrent M. Bonneau. Condamné à mort par le Conseil de guerre, Germain Cirasse a été guillotiné quelques mois après à Clamecy[1].

Presque en même temps, une triste scène se passait au

1. Voir pour l'affaire de Pousseaux, le procès Cirasse, Lorin, etc., à l'audience du 5 février, devant le Conseil de guerre de Clamecy. *Gazette des Tribunaux* du mois de février 1852.

faubourg de Bethléem, à Clamecy. M. Vernet, curé d'Arthel, venait de descendre à l'auberge Deschamps, lorsqu'il fut assailli par une troupe de furieux qui voulurent lui faire prendre les armes et le forcer à marcher à l'insurrection. Le prêtre refusa et fut entraîné hors de la maison. Il fut insulté, frappé, accablé de mauvais traitements. Quelques insurgés, cependant, le défendirent, le nommé Roblin, surtout. Ils obtinrent qu'on le ramenât à l'auberge. Mais dans le trajet, des forcenés se ruèrent de nouveau sur le malheureux prêtre. Un homme lui porta un coup de bizaiguë qui fut amorti par l'épaisseur de son vêtement. Un jeune homme lui tira un coup de pistolet dont l'amorce ne prit pas feu. Enfin, au moment où il passait le seuil de la maison Deschamps, un autre furieux lui porta un coup d'épée dans le flanc et lui fit une blessure heureusement sans gravité[1].

La nuit entière se passa dans une situation terrible. Des bandes armées de fusils, de sabres, de haches, parcouraient les rues à la lueur de torches, poussant des clameurs, déchargeant leurs armes en l'air. Des groupes de paysans et d'ouvriers entraient, les armes à la main, dans les maisons bourgeoises, exigeant la remise des armes et des munitions. S'ils n'en trouvaient pas, la maison était fouillée de fond en comble. Rien d'uniforme dans ces perquisitions. Ici, les groupes entraient brutalement, le pistolet au poing, la menace à la bouche. Ailleurs, les insurgés ne manquaient à aucun des égards dus aux habitants inoffensifs. Un fait est remarquable, c'est qu'aucun excès grave ne fut commis pendant cette nuit. On n'a pas signalé un seul fait de pillage, pas même individuel.

M. Rousseau, avoué, fut un moment installé comme maire par les insurgés ; mais, bientôt effrayé du désordre qui régnait, il se retira, quitta la ville dès le lendemain, et ne reparut pas.

Le sous-préfet et le procureur de la République, réfugiés à la caserne de gendarmerie, avaient bientôt renoncé à tout projet de résistance. Ils quittèrent la ville le samedi matin. Le lieutenant resta seul avec dix ou douze gendarmes.

1. Voir la déposition de M. Vernet, curé d'Arthel, à l'audience du 15 février, devant le Conseil de guerre de Clamecy. *Gazette des Tribunaux* du mois de février 1852, Nous avons entendu dire depuis la publication de la première édition de ce livre, que le curé d'Arthel aurait exagéré le caractère des outrages auxquels il fut eu butte. Toutefois, ne pouvant rien affirmer de certain à cet égard, nous nous en tenons à ce qui ressort des débats du Conseil de guerre.

Toute la matinée du samedi, des bandes nombreuses arrivèrent des villages et grossirent énormément le nombre des insurgés. Cependant, cette matinée fut calme. On avait intercepté le courrier. Les dépêches de Paris, apportées à la Mairie, furent ouvertes, mêmes des lettres privées, et les insurgés se convainquirent de l'écrasement complet de la résistance dans la capitale. Millelot père, découragé, proposa de renvoyer les paysans et de cesser une insurrection désormais inutile. Eugène Millelot et Guerbet s'y opposèrent vivement. Ils parlèrent de marcher sur Auxerre et obtinrent la continuation de la résistance.

Le tocsin sonna de nouveau, des barricades furent construites, et une foule nombreuse se porta vers la caserne de gendarmerie.

Guerbet, Millelot et Séroude précédèrent les rassemblements et entrèrent pour proposer au lieutenant une capitulation. Toute résistance était impossible et ne pouvait aboutir qu'au massacre des gendarmes. Le lieutenant consentit à se rendre, mais il demanda des conditions honorables. Devant le Conseil de guerre même, on a rendu cette justice aux chefs de l'insurrection, qu'ils firent tous leurs efforts pour les lui faire accorder. Mais la masse exaltée écoutait peu leurs exhortations. Elle était dans un état de fureur inexprimable.

Séroude monte sur le perron :

— Citoyens, s'écrie-t-il, le peuple est victorieux, il doit être magnanime ; il faut épargner les gendarmes.

On lui répond par des cris de mort. Millelot père décide le lieutenant à faire démonter les carabines des gendarmes. Il en prend les noix et les montre au peuple :

— Les gendarmes sont désarmés, dit-il, ils ne peuvent nous suivre. Le peuple ne peut rien exiger de plus.

Les insurgés ne l'écoutent pas. Un grand nombre cherchent à pénétrer dans l'intérieur de la caserne. Les gendarmes avaient profité du temps gagné par ces pourparlers pour se réfugier dans une maison voisine[1].

1. Voir, pour cette scène, les dépositions du lieutenant de gendarmerie et de M. Tartrat, à l'audience du 12 février. Nous extrayons ce qui suit de la déposition de ce dernier :

« En ce moment, l'accusé Denis Kock reconnaît M. Tartrat dans les « groupes : — Malheureux, lui dit-il, retirez-vous ; si l'on vous recon- « naissait, vous seriez massacré. »

Le même homme avait protégé, la veille au soir, le directeur de la

Un seul, le gendarme Bidan, brave homme d'un certain âge, était resté le dernier auprès du lieutenant. Il se tenait un peu en arrière de la porte d'entrée, tout près du perron. Un insurgé va droit à lui et le couche en joue. C'était un jeune homme de vingt ans, nommé Rollin, conscrit de l'année, qui venait de subir un mois de prison pour avoir porté des coups de pied à Bidan dans l'exercice de ses fonctions. Le gendarme le reconnaît, et redoutant un acte de vengeance, il saisit le canon du fusil et le relève. Rollin, plus vigoureux que lui, le secoue et l'entraîne sur le perron. Une foule immense couvrait la rue. Quelques coups de feu partent. Bidan, frappé, tombe. Cependant il se relève et descend les marches en chancelant. Les forcenés qui l'entourent se ruent sur lui. Un homme lui décharge un coup de crosse sur la tête, d'autres lui tirent à bout portant. Un flotteur de Pousseaux, nommé Cuisinier, le frappe à coups de *picot*. Bidan paraissait mort. Il reçoit encore les coups de fusil de trois ou quatre misérables qui viennent l'achever. Tout à coup, il se relève galvanisé, fait deux ou trois pas et retombe.

Quelques insurgés le relevèrent alors ; il fut placé sur un brancard improvisé et transporté à l'hôpital. Le malheureux respirait encore malgré dix-huit blessures, et ce ne fut qu'une heure après qu'il rendit le dernier soupir. Le docteur d'Arcy, qui fit l'autopsie du cadavre, conclut dans son rapport médical que quatorze assassins, au moins, ont trempé leurs mains dans le sang de Bidan.

Les meurtriers, dénoncés plus tard par la clameur publique, furent jugés en Conseil de guerre. Cuisinier, condamné à mort, fut exécuté en même temps que Germain Cirasse[1].

Cet odieux massacre d'un homme désarmé atterra les chefs de l'insurrection et les découragea profondément. Lorsque ces hommes qui n'avaient pris les armes que pour la défense de la Constitution républicaine, virent à quels excès se portaient quelques-uns de ceux qui les avaient suivis, ils sentirent fléchir leur résolution. Aucun d'eux n'osa prendre sur lui la responsabilité de conduire un mouvement ainsi souillé dès son début. L'insurrection, sans direction réelle, flotta

poste, menacé de mort par quelques furieux. Denis Kock est mort à Cayenne.

1. Voir le procès Cuisinier, Rollin, etc., à l'audience du 25 février et jours suivants. *Gazette des Tribunaux* de ce mois.

comme au hasard. On ne parvint pas même à constituer une Commission révolutionnaire.

Eugène Millelot seul ne paraissait pas abattu. Il essaya de relever le moral de ses amis. Il donna des ordres, fit des réquisitions, des proclamations, rendit des décrets au nom d'un Comité imaginaire. Il aurait voulu que l'on profitât des forces réunies à Clamecy (près de quatre mille hommes) pour marcher sur Auxerre, soulever le département de l'Yonne et donner ainsi un but sérieux à l'insurrection. Les autres chefs reculèrent devant la difficulté de conduire ces bandes indisciplinées.

Ce même soir, Eugène Millelot se rendit avec quelques hommes chez le receveur particulier, et le somma, toujours au nom du Comité, de lui remettre les fonds qui étaient en caisse. Le receveur, après quelque discussion, remit 5000 fr. contre un reçu que Millelot signa. Cette somme fut transportée à la Mairie, et une faible partie servit à solder quelques fournitures de pain faites par des boulangers [1].

Un double meurtre fut encore commis ce jour-là. Un flotteur, le sieur Galloux, dit Daumé, se trouvait près de la barricade du pont de Bethléem, non loin d'un groupe inoffensif de paysans et de gens de Clamecy. Tout à coup, sans provocation aucune, cet homme couche en joue ces gens qu'il ne connaissait pas, qui avaient pris part à l'insurrection comme lui, et il fait feu. Deux hommes tombent mortellement blessés. Ce meurtre est d'autant plus inexplicable que Galloux avait joui jusqu'alors d'une bonne réputation. Traduit pour ce fait devant le Conseil de guerre, Galloux, reconnu formellement par plusieurs témoins, fut condamné à mort et obtint plus tard une commutation de peine.

On a parlé de deux autres tentatives de meurtre qui auraient encore été commises. Le fait n'est pas certain, et, du moins, n'y eut-il pas d'autres victimes. On assure qu'Eugène Millelot voulait faire juger sommairement et fusiller les coupables de ces attentats ; on affirme qu'il fit rechercher notamment Roux, celui qui avait tiré sur M. Poullain. Il est fâcheux qu'il n'ait pas exécuté sa menace.

Le lendemain dimanche, il fit afficher la proclamation suivante que nous trouvons aux pièces de conviction du procès [2].

1. Voir la déposition du receveur dans le procès d'Eugène Millelot, à l'audience du 1er février 1852. *Gazette des Tribunaux* de ce mois.

2. Cette pièce se trouve dans le numéro de la *Gazette des Tribunaux* du 2-3 février 1852.

ORDRE DU COMITE

La probité est une vertu des républicains.

Tout voleur ou pillard sera fusillé.

Tout détenteur d'armes qui, dans les douze heures, ne les aura pas déposées à la Mairie ou rendues, sera arrêté et emprisonné jusqu'à nouvel ordre.

Tout citoyen surpris ivre sera désarmé et mis de suite en prison.

Vive la République sociale!

LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE SOCIAL.

Clamecy, 7 décembre.

Cependant les nouvelles de Paris transpiraient, malgré les efforts des chefs pour les cacher. Elles commencèrent à jeter le découragement dans l'insurrection. Dès le samedi soir, un grand nombre de paysans quittèrent la ville et regagnèrent leurs villages. Le dimanche matin, l'insurrection était bien près de se dissoudre.

On n'a pas oublié que le maire de Clamecy avait trouvé le préfet, déjà rendu à Premery, le samedi matin. Marchant hardiment avec sa petite troupe, ce fonctionnaire alla coucher à Varzy. Il apprenait en route les nouvelles de Clamecy, grossies, selon l'usage, par la clameur publique; il hâtait sa marche. Le procureur général, M. Corbin, l'accompagnait. Le dimanche, à midi, il parvint en vue de Clamecy.

Les insurgés ne s'en doutaient pas. Ils ne connaissaient ni sa marche, ni la force de sa colonne. Aussi la nouvelle de son approche causa-t-elle un immense désordre dans la ville. Toutefois, la volonté de résister dominait. Le tocsin sonna, les tambours battirent le rappel, le cri aux armes! souleva de nouveau une multitude furieuse. Des barricades s'élevèrent avec rapidité. Les Millelot, Séroude, Coquard, Guillien se montraient parmi les plus ardents.

Clamecy est bâtie sur les pentes d'un coteau élevé, sur la rive gauche de l'Yonne et du canal du Nivernais. Une rue conduit jusqu'à la crête du coteau, à un lieu nommé le Crot-Pinçon. Une forte barricade y fut construite, et de nombreux tirailleurs garnirent les maisons voisines. C'était le point probable de l'attaque.

Cependant à la mairie un citoyen, nommé Chapuis, s'offrit pour aller au-devant de la troupe et parlementer avec le

préfet. Chapuis était un homme courageux et estimé. On accepta sa proposition. Un nommé Roubé et trois autres l'accompagnèrent. A quelques centaines de mètres hors de la ville, ils rencontrèrent la colonne sur la route de Nevers. Ne se doutant pas que les tirailleurs déployés des deux côtés du chemin les enveloppaient, ils continuèrent d'avancer sans méfiance. Mais avant d'avoir pu expliquer leurs intentions, ils tombèrent criblés de balles[1].

La colonne, quittant alors la grande route, gravit la colline en essuyant quelques coups de feu, et gagna un lieu nommé les Chaumes, au sommet de la hauteur. Ce point formait une position militaire importante. Une maison de campagne, entourée d'un enclos ceint de murs, servit de camp. Le préfet ne pouvant attaquer Clamecy avec deux cents hommes, s'y retrancha pour observer la ville en attendant les renforts déjà en marche. La troupe y alluma des feux de bivac pour passer la nuit.

A Clamecy, on croyait l'attaque imminente. Millelot père distribuait de la poudre. Un millier d'hommes armés étaient aux barricades. On avait défendu de sortir de la ville et donné l'ordre de tirer sur quiconque enfreindrait la défense. Des coups de feu furent ainsi tirés sur deux ou trois personnes qui essayaient d'aller au-devant de la troupe.

Cependant, lorsque l'exaltation produite par l'attente du combat fut tombée et que les républicains de Clamecy purent mesurer les dangers de leur position, le découragement fut prompt. Ils ne pouvaient songer à tenir contre les forces qui accouraient de Nevers, de Bourges, d'Auxerre. Toute illusion leur était enlevée. Un habitant de leur ville, arrivé le matin de Paris, M. Guéneau (Étienne), avait été mandé à la mairie. Il avait dit ce qu'il venait de voir : Paris plongé dans la stupeur, tout le pays entre Paris et Clamecy tranquille, l'insurrection écrasée dans la capitale, et le Président remerciant les troupes de leur belle conduite! Sa parole de témoin oculaire produisit une grande impression. De dix heures à minuit on délibéra à la mairie. M. Moreau, avocat, qui n'avait pris qu'une faible part aux événements antérieurs,

1. Cet incident a été raconté d'une façon inexacte. Divers journaux parlent d'un combat où Chapuis et ses compagnons auraient été tués. Ce combat n'a pas existé. Notre récit est corroboré par une déclaration de M. Pujo de Lafitole, qui devait être bien informé. Dans l'audience du 26 février, il dit formellement : « Chapuis et Roubé furent fusillés aux « avant-postes. » Ceci ne peut faire allusion à un combat.

parvint à décider ses amis politiques à céder. Eugène Millelot, dont l'énergie fébrile soutenait encore les insurgés, consentit à se ranger à l'avis de M. Moreau. La reddition fut résolue. Un honorable fonctionnaire, M. Lyonnet, ingénieur des ponts et chaussées, offrit d'aller en parlementaire savoir à quelles conditions on accepterait la soumission de la malheureuse ville. Il se rendit aux Chaumes, près du préfet; mais sa proposition ne fut pas même écoutée. Lui-même fut brutalement saisi et mis en état d'arrestation. MM. Moreau et Bretagne, venus peu après dans un but semblable, partagèrent le même sort.

Ne voyant revenir aucun de leurs parlementaires, les insurgés quittèrent la ville dans la nuit. La plupart sortirent encore armés, et se réfugièrent dans les grands bois qui couvrent les rives de l'Yonne, vers la route d'Auxerre. Avant leur départ, 4760 fr., sur les 5000 pris à la caisse, furent exactement remis au receveur, avec une lettre signée Cherbonneau. Les 240 fr. manquant avaient été payés à divers boulangers pour fourniture de pain aux insurgés[1].

En terminant ce récit des trois jours où Clamecy fut en leur pouvoir, nous croyons devoir dire quelques mots de la manière dont ces événements ont été racontés. Les exagérations inévitables au lendemain de la lutte ont pris ici des proportions inouïes.

Qu'on ouvre, au hasard, l'un des journaux du temps, la *Patrie*, par exemple. On y verra que Clamecy fut livrée pendant trois jours au pillage, au meurtre, à l'incendie, au viol. Les faits étaient même précisés. La sous-préfecture aurait été pillée, nombre de maisons mises à sac, les sommes trouvées à la caisse du receveur emportées par les chefs fugitifs, les registres des notaires brûlés. On citait les femmes violées : la femme du sous-préfet, les filles du receveur de l'octroi, la servante du président du tribunal. Quant aux meurtres, on parlait d'abord de soixante; plus tard, on diminua. On pouvait cependant lire encore ceci :

« Un enfant de treize ans fuyait devant les assassins. Il se réfugia dans les bras de sa mère. Des tigres auraient reculé, on le tua. »

Le meurtre de Bidan pouvait se passer d'exagération. Les

1. Voir, pour ce fait, *la Gazette des Tribunaux* du 2-3 février 1852, affaire Millelot au Conseil de guerre de Clamecy.

chroniqueurs ne furent pas satisfaits. Voici comment ils le racontèrent :

« Un gendarme tombe entre les mains de ces bandits ; on délibère sur le genre de mort qu'on lui fera subir ; — enfin, on se décide à l'attacher sur une échelle : on lui ouvre le ventre, dont on fait sortir les entrailles, et une danse infernale a lieu autour du malheureux supplicié avec l'aide de quelques infernales mégères, dignes compagnes de pareils anthropophages [1]. »

C'est par des procédés de ce genre que s'est formée la sinistre légende de Clamecy. Nous avons raconté dans tous leurs détails les excès commis pendant l'insurrection ; c'est aux procès des coupables, procès devant les Conseils de guerre, genre de tribunaux peu suspects d'indulgence, que nous avons demandé les détails. Tout ce qui a été dit de plus n'est que mensonge et calomnie.

Récapitulons rapidement ces accusations.

Disons d'abord qu'il n'y a eu absolument aucun acte de pillage à Clamecy. Le fait est constant. On n'a parlé que d'un seul vol commis pendant l'insurrection ; le geôlier s'est plaint qu'une somme d'argent aurait été dérobée dans la prison.

L'incendie des registres des notaires est une pure invention.

Il n'y a pas eu de femmes violées. Le sous-préfet n'était pas marié. Les filles du receveur étaient absentes de Clamecy pendant les troubles ; elles étaient en pension à Auxerre, croyons-nous. Quant à la servante du président du tribunal, elle a toujours répondu qu'elle ne savait de quoi on lui parlait.

L'histoire de l'enfant de treize ans égorgé dans les bras de sa mère, est une odieuse invention dont l'honneur revient au *Journal de la Nièvre*, qui l'a racontée, le premier, dans son numéro du 13 décembre. Quant à l'affreuse délibération qui aurait précédé le meurtre du gendarme Bidan, et à l'ignoble scène qui l'aurait suivi, c'est un raffinement d'horreur démenti par tous les faits du procès et inventé par le *Messager de Moulins*.

Certes, Clamecy a été le théâtre de tristes excès, qu'aucune âme honnête ne peut hésiter à flétrir. Mais ces faits isolés justifient-ils l'épouvantable renommée faite à cette ville ! Les républicains qui en furent les premières victimes

1. *Messager de Moulins* du 12 décembre, reproduit par une foule de journaux.

sauraient-ils en être rendus responsables? Ces excès, d'ailleurs, peuvent-ils être comparés, même de loin, aux horreurs commises par la réaction triomphante à Marseille, à Avignon, à Nîmes, pour ne parler que de 1815.

Reprenons notre récit.

Le lundi, 8 décembre, le général Pellion rejoignit la colonne du préfet avec le 41e de ligne et le 10e chasseurs à cheval. On occupa la ville desertée par la majeure partie de la population valide.

Le préfet fit aussitôt afficher la proclamation suivante, où se faisaient jour quelques-unes des exagérations destinées à avoir tant de retentissement :

« Habitants de Clamecy.

« Des bandits, des factieux, des assassins ont jeté le deuil à Clamecy les 5, 6 et 7 décembre. Des citoyens honorables, des vieillards, des enfants, des gendarmes intrépides, préposés à la défense des lois et de la société, ont été massacrés ; des habitations ont été dévastées.

« Le sang le plus honorable crie vengeance : la punition sera éclatante.

« Que les bons citoyens se rassurent et s'unissent au nom des familles menacées.

« M. Legeay, maire de Clamecy, qui a méconnu ses devoirs en fuyant lâchement, sous un déguisement, son poste, sa famille et ses concitoyens, est révoqué de ses fonctions.

« M. Ruby, homme de courage, est nommé maire de Clamecy.

« Tous les rassemblements sont interdits ; ils seront immédiatement dissipés par les armes.

« Tous les cafés et cabarets des cantons de Clamecy et des communes de Corvol-l'Orgueilleux, Entrains et la Chapelle-Saint-André, sont fermés.

« Les habitants de Clamecy me trouveront toujours tel qu'ils m'ont connu dans les mouvements insurrectionnels de 1836 et 1837, inflexible dans la volonté de punir avec rigueur les factieux qui ne veulent que le pillage, le meurtre et la destruction.

« *Le préfet de la Nièvre,*

« PETIT DE LA FOSSE. »

Par un trop ordinaire retour des choses humaines, le préfet, trompé par des causes inexplicables, flétrissait dans cette proclamation la conduite de M. Legeay, le seul fonctionnaire de Clamecy qui eût montré quelque courage au moment de l'insurrection.

Le soir même, M. Carlier, ancien préfet de police, investi

des fonctions de commissaire extraordinaire du gouvernement pour les départements du Cher, de l'Allier et de la Nièvre, arrivait à Clamecy suivi de forces considérables.

Le *Moniteur* du 14 décembre 1851 contient un arrêté et une circulaire remarquables, émanés de ce haut fonctionnaire le soir même de son arrivée à Clamecy.

Voici l'arrêté :

« Clamecy, le 8 décembre 1851.

« Nous, commissaire extraordinaire du gouvernement pour les départements du Cher, de l'Allier et de la Nièvre, commandeur de la Légion d'honneur, etc., etc.,

« En vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés,

« Attendu que le sieur Lyonnet, ingénieur des ponts et chaussées, a accepté des insurgés la mission de traiter pour eux,

« Avons arrêté ce qui suit :

« Art. 1er. Le sieur Lyonnet est révoqué de ses fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées à Clamecy.

« Art. 2. Le préfet de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« CARLIER. »

Voici maintenant la circulaire; elle était adressée à tous les maires de l'arrondissement :

« Monsieur le maire,

« Un grand nombre de factieux et de bandits s'est échappé de Clamecy : la justice saura les atteindre.

« Vous aurez immédiatement à prendre des mesures pour que tout individu étranger à votre commune, qui ne serait pas muni de papiers en règle, soit sur-le-champ conduit devant le procureur de la République de Clamecy.

« Vous ferez immédiatement connaître que toute personne qui *donnerait sciemment asile à un insurgé*, serait réputée *complice et jugée comme telle*[1].

« CARLIER. »

Le 9 décembre eut lieu avec une grande pompe l'enterrement des deux gendarmes tués à la fusillade de la place de

1. Cette dernière disposition de l'arrêté de M. Carlier fut bientôt étendue à toute la France. Elle reçut peu après une application mémorable dans un jugement du Conseil de guerre de Lyon, présidé par M. Ambert, colonel du 11e dragons. Ce jugement, du 30 décembre 1851, condamne à VINGT ANS DE TRAVAUX FORCÉS le sieur Astier, garde champêtre à Loriol (Drôme), coupable d'avoir donné asile à des insurgés en fuite, et à dix ans de prison le sieur Honoré Brun, cultivateur, coupable du même crime. (*Gazette des Tribunaux* du mois de janvier 1852.)

la Mairie. M. Corbin prononça, dans les termes d'une rare violence, leur oraison funèbre en présence d'une foule considérable.

Un triste incident vint troubler la fin de cette cérémonie.

Le receveur de l'octroi désigna à l'un des officiers de gendarmerie, un homme qui stationnait sur la place, comme ayant pris une part active à l'insurrection. Cet homme était un vieux menuisier nommé Trotet, brave homme au demeurant, mais adonné à la boisson; il était en ce moment même en état d'ivresse. Saisi brutalement et maltraité par un brigadier de gendarmerie et un gendarme, Trotet se débattit, puis sortant un compas de sa poche, il en frappa le brigadier et lui fit au haut de la cuisse une blessure sans gravité. Trotet fut aussitôt conduit en prison, mais les militaires furieux se ruèrent sur lui, l'accablèrent de coups et le laissèrent pour mort sur place. Plus tard, il fut condamné à mort, mais obtint une commutation de peine.

De nouvelles troupes arrivèrent encore le 10. Des colonnes mobiles furent envoyées à la poursuite des insurgés qui fuyaient dans les environs. Communication avait été faite à tous les chefs de l'ordre du ministre de la guerre enjoignant de *fusiller tout individu pris les armes à la main.* Ordre était également donné de faire feu sur *quiconque essayerait de fuir* en présence de la force armée. Ces ordres inouïs furent souvent exécutés.

Ce jour-là, 10 décembre, on fit deux cents prisonniers. L'un d'eux voulut fuir, il fut tué par les chasseurs du 10e.

Le 11, une grande battue fut organisée dans les bois au nord de Clamecy.

Quatre bataillons d'infanterie, de l'artillerie et soixante-quinze cavaliers, enveloppèrent les bois et commencèrent un mouvement concentrique sur Clamecy. Un bon nombre de malheureux fugitifs furent pris. La plupart sachant le sort qui les attendait, avaient le soin de jeter leurs armes avant de se rendre. Quelques-uns résistèrent et des coups de fusil furent échangés; deux ou trois militaires furent blessés. Plusieurs républicains furent tués en essayant de fuir. Un d'eux fut frappé de trois balles au moment où il traversait l'Yonne.

L'opération atteignit son but; on ramena un grand nombre de prisonniers[1].

1. Tous ces détails sont extraits du *Moniteur* de décembre 1851.

Les colonnes mobiles parcouraient toute la contrée, opérant des arrestations en masse et désarmant les villages. Fusils de chasse, pistolets, armes de luxe, les habitants étaient tenus de tout remettre à la troupe. Beaucoup de propriétaires se joignaient aux colonnes et les guidaient dans leurs battues. A Entrains, on fit un grand nombre de prisonniers; l'un d'eux fut tué en essayant de résister; un autre s'élança dans un étang pour se sauver à la nage, on fit feu sur lui, il disparut sous l'eau et se noya. Les fugitifs, traqués de la sorte, se rendaient en foule. Les maires de Billy et de Pousseaux furent conduits, la corde au cou, à travers les rues de leurs villages. M. Conneau fut ramené à Entrains garrotté derrière une charrette. La prison de Clamecy regorgea bientôt : le nombre des arrestations dépassa quinze cents. Certains quartiers, Bethléem et le Beuvron, étaient comme dépeuplés. Longtemps la ville présenta l'aspect d'une cité prise de vive force. Les maisons étaient pleines de soldats y vivant et y agissant à leur discrétion. La terreur était universelle[1].

Pendant que ces événements se passaient à Clamecy, l'arrondissement de Cosne était le théâtre d'une tentative insurrectionnelle qui, sur de moindres proportions, présentait des incidents semblables à ceux de Clamecy.

Le bourg de Neuvy-sur-Loire était depuis le 3 décembre en proie à une vive agitation. La nouvelle des événements de Clamecy y amena une explosion des passions surexcitées. Le dimanche 7 décembre, le maire, M. Laborde, qui appartenait au parti réactionnaire, fut averti qu'un rassemblement se formait au cabaret tenu par le nommé Thême. Le maire était un homme résolu. Il prit le parti de résister. Un gendarme envoyé par lui courut demander des secours à Cosne, et le tambour des pompiers reçut ordre de battre le rappel; mais cet homme était démocrate, il refusa d'obéir. Le capitaine des pompiers, de son côté, refusa de donner l'ordre.

Un rassemblement nombreux se porta bientôt sur la Mai-

1. Le temps n'est peut-être pas encore venu de faire le tableau complet de cette terreur de décembre à Clamecy. Nous nous bornons à en indiquer les traits généraux. Tous les faits de répression que nous venons de citer sont racontés dans les journaux du temps. Que le lecteur veuille bien mettre en parallèle ces traitements infligés aux citoyens qui avaient défendu la Constitution et ce qu'on appelle les crimes de Clamecy; qu'il examine, et il pourra dire en conscience de quel côté se sont produits les excès les plus révoltants.

rie et s'empara des armes qui y étaient déposées. De là, il se dirigea vers la caserne de gendarmerie. Le maire y accourut. Pour éviter une effusion de sang inutile, il engageait les gendarmes à ne pas résister, lorsque la foule impatiente enfonça la porte et les désarma. Le maire lui-même fut saisi et conduit en prison avec le percepteur et quelques autres notables du bourg.

Pendant ce temps, un groupe d'hommes armés se rendait chez l'abbé Vilain, curé de Neuvy, s'emparait de ce prêtre inoffensif et le conduisait en prison. Quelques-uns de ces hommes, égarés par le fanatisme et la haine, lui adressaient des injures; l'un d'eux lui tenait la pointe de sa baïonnette dans les reins. Cependant, après quelques minutes de marche, le malheureux curé, profitant d'un moment de répit, allait échapper à ses gardiens, lorsque le cabaretier Thême l'ajusta et lui tira un coup de pistolet presque à bout portant. Par un heureux hasard, la balle, qui avait pénétré dans la poitrine, ne lésa aucun organe essentiel à la vie. Resté debout malgré sa douleur, il fut impitoyablement traîné en prison. L'abbé Vilain guérit plus tard de sa blessure.

On nous a affirmé que la majeure partie des insurgés furent indignés de cet odieux attentat, et qu'ils prirent des mesures pour empêcher de nouveaux excès. Il est certain que ce crime demeura isolé, et qu'aucun des réactionnaires de l'endroit ne subit de mauvais traitements.

Dès le lendemain, M. Ponsard, secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre, se porta vers Neuvy avec quelques détachements d'infanterie. Le bourg était barricadé et les habitants paraissaient disposés à se défendre.

Voici le commencement de la dépêche insérée au *Moniteur*, dans laquelle M. Ponsard rend compte de sa mission :

« A un kilomètre du bourg de Neuvy, nous avons été accueillis par une fusillade de tirailleurs insurgés, à laquelle ont répondu les nôtres.

« Trois individus qui avaient fait feu sur nous ont été pris les armes à la main et *fusillés de suite*.

« Six insurgés armés, venant au secours de leurs camarades, ont été arrêtés, *et j'allais leur faire subir le même sort;* mais les braves militaires chargés de l'exécution, ont eux-mêmes demandé merci pour leurs ennemis, et j'ai cédé à leurs instances. »

La barricade élevée à l'entrée du bourg fut enlevée après

une assez vive fusillade, et M. Ponsard fut bientôt maître de Neuvy.

Le cabaretier Thême, dénoncé par toute la population, fut saisi et fusillé immédiatement sur la place publique.

Après les exécutions sommaires, vinrent les arrestations en masse. Le bourg de Neuvy vit bientôt la majeure partie de sa population valide emprisonnée ou errante, traquée dans les bois par les colonnes mobiles.

Nous terminerons ce chapitre par la relation succincte des mouvements qui agitèrent le département de l'Yonne. Ces mouvements se rattachent d'une manière assez étroite à ceux de la Nièvre.

Nous avons déjà vu que Druyes, Andryes, Sougères, communes de l'Yonne, avaient envoyé leurs contingents à Clamecy. Les pays voisins de ces communes éprouvèrent par contre-coup la plus vive agitation.

Le samedi 6 décembre, il y avait foire à Saint-Sauveur, chef-lieu d'un canton limitrophe de l'arrondissement de Clamecy. La foule était nombreuse et plus préoccupée de politique que de commerce.

M. Thiébault, professeur de médecine vétérinaire à la Ferme-École, très-connu par ses opinions démocratiques, parut sur la place, harangua le peuple et fit un appel aux armes. Un grand nombre de paysans répondirent, et la Mairie fut envahie. Les armes de la garde nationale furent distribuées, et un rassemblement de quatre à cinq cents hommes armés se réunit assez promptement. Un citoyen, nommé Landré, cordonnier, très-influent dans le pays, contribua beaucoup à cette prise d'armes.

Maîtres du bourg de Saint-Sauveur, les insurgés résolurent une entreprise qui ne manquait pas d'audace. Espérant se recruter dans toutes les communes du pays, ils prirent le parti de marcher sur Auxerre, chef-lieu du département. Ils se formèrent en deux bandes. L'une prit par Toucy, petite ville à quelques lieues d'Auxerre; l'autre par Thury, Taingy, Ouanne et Laigny. Les deux bandes devaient se rejoindre auprès du chef-lieu. Ce mouvement, exécuté le jeudi, avant que les dépêches de la capitale n'eussent annoncé la défaite du parti républicain, aurait pu avoir quelque gravité. En ce moment, il était trop tard.

La ville de Toucy était fort agitée. Le maire, M. Arrault, réunit les citoyens du « parti de l'ordre, » les forma en garde nationale et envoya demander des secours à Auxerre. Une

section d'infanterie du 15e léger, commandée par le lieutenant Fistié, fut expédiée, en voiture, avec dix gendarmes à cheval. Cette troupe arriva à Toucy à quatre heures après minuit. Le renfort arrivait à propos. Deux cents insurgés venant des villages de Mézilles et Villiers-Saint-Benoît, entraient en ville au même instant. La garde nationale se forma en colonne, la troupe en tête. Les paysans surpris furent culbutés sans peine; une vingtaine furent pris. Ces prisonniers étaient à peine en lieu de sûreté, que parut la bande de Saint-Sauveur. La fusillade s'engagea, et les insurgés, chargés avec vigueur par la gendarmerie à cheval, furent complétement repoussés. Un soldat fut blessé d'une balle, et un gendarme d'un coup de faux.

La deuxième bande de Saint-Sauveur arriva plus près d'Auxerre. Le dimanche, à huit heures du matin, elle était à Chevannes. Elle ne s'était guère renforcée en route; à peine comptait-elle trois cents hommes. Un détachement d'infanterie, commandé par le lieutenant Rogé, et vingt-cinq cavaliers, lanciers ou gendarmes, dirigés par le lieutenant de gendarmerie Petit-Mangin, se portèrent à leur rencontre. Les républicains se replièrent sur le village d'Escamps. Là, ils s'arrêtèrent pour combattre. L'engagement assez vif qui se produisit se termina par leur défaite complète. Ils laissèrent quelques cadavres sur le terrain [1].

Cette petite insurrection, qui se distingue avantageusement de celles de la Nièvre, par l'absence de tout excès, fut réprimée avec la même rigueur. Des colonnes mobiles parcoururent en tous sens la Puisaye, pays boisé, montueux, coupé de haies vives et de chemins creux, assez semblable au Bocage vendéen, où les insurgés avaient trouvé asile. Beaucoup de propriétaires se joignirent aux troupes dans ces battues, dont le souvenir est resté vivant sous le nom de *chasse aux rouges*.

L'ordre se rétablit promptement dans la Nièvre et dans l'Yonne, l'ordre matériel du moins. La tranquillité morale fut plus lente à venir après d'aussi grands déchirements, suivis d'une répression aussi impitoyable. Cependant le vote du 20 décembre eut lieu dans le plus grand calme, et une immense majorité y ratifia le Coup d'État triomphant.

1. Ces détails sont puisés dans la *Constitution de l'Yonne*.

CHAPITRE III

DÉPARTEMENTS DU SUD-OUEST

TARN-ET-GARONNE — LOT — AVEYRON — LOT-ET-GARONNE

Le Sud-Ouest. — Caractère de la résistance. — Agitation à Toulouse et à Bordeaux. — Agitation à Bergerac. — Tentatives dans les Pyrénées. — Un préfet n'adhérant pas au Coup d'État. — Troubles de Moissac. — Insurrection de Figeac. — Agitation à Rodez et Milhau. — Plan d'insurrection à Agen. — Insurrection du canton de Lavardac. — Passage des bandes à Nérac. — Le plan échoue. — Insurrection de Villeneuve-sur-Lot. — La ville de Marmande. — Délibération du Conseil municipal. — Les délégués du peuple. — Résolution. — La Commission révolutionnaire. — Départ du sous-préfet. — Le commandant Peyronni. — Proclamation. — Inaction des insurgés. — Marche des troupes. — Marmande dans la nuit du 7 au 8 décembre. — Départ des insurgés. — Combat de Sainte-Bazeille. — Les insurgés à Castelnau. — L'état de siége. — La répression.

La majeure partie des départements situés dans la vaste région comprise entre les monts d'Auvergne, les Cévennes, les Pyrénées, l'Océan et la Charente étaient passés depuis 1848 par les plus singulières variations d'idées. Ces populations, à l'imagination vive et ardente, railleuses, un peu sceptiques et cependant enthousiastes, n'avaient jamais eu de traditions politiques bien déterminées. Les Bourbons y étaient profondément oubliés et le nom de Napoléon aussi populaire qu'en Champagne ou en Lorraine. De la Révolution, il restait un souvenir grandiose de 89, — l'abolition de la féodalité, — et effrayant de 93.

La République y excita une profonde surprise qui se changea bientôt en l'enthousiasme le plus franc et le plus sincère. Mais ce premier sentiment dura peu. Les 45 centimes, le 15 mai et les journées de juin rejetèrent toute la contrée dans

la réaction. En 1849, la réaction y était à son apogée. Les élections pour l'Assemblée législative se firent en général sous son influence. De la fin de 1849 à 1851, les choses changèrent complétement de face. Non-seulement le parti démocratique regagna le terrain perdu, mais il poussa de profondes racines dans une contrée où, en 1847, il comptait à peine quelques individualités.

Le Coup d'État y surprit ce parti au milieu de ses préparatifs de lutte pour 1852. Bien que déconcerté et surtout peu habitué à résister à la capitale, sur une foule de points il essaya de protester.

Un trait commun à ces mouvements fut leur spontanéité, le défaut d'ensemble, et conséquemment le peu d'énergie de la résistance. Cependant les protestations contre le Coup d'État y furent plus générales que dans le Centre. Lot-et-Garonne et Gers s'insurgèrent presque en entier. Nous consacrons un chapitre spécial à ce dernier département. Ajoutons que dans cette région les excès furent très-rares, et que rien n'y fait le pendant des tristes scènes de Clamecy et de Neuvy.

Bordeaux et Toulouse sont les deux grandes cités du pays, leur influence politique y est énorme. Leur attitude allait en quelque sorte commander celle de toute la région.

Une victoire du parti républicain dans ces deux villes aurait eu de très-graves conséquences. Bordeaux grande, riche, peuplée, admirablement couverte par deux fleuves, limitrophe des Landes, de Lot-et-Garonne et de la Dordogne, où dominait l'opinion avancée, Toulouse serrée par l'Ariége, le Gers, le Tarn-et-Garonne et le Tarn, avec son immense arsenal, sa fonderie de canons, auraient pu devenir les bases d'opérations d'une formidable insurrection pouvant lancer cent mille hommes armés sur le Centre, encore frémissant des mouvements que nous venons de raconter.

Par contre, l'autorité, maîtresse de ces deux villes, rendait impuissantes les tentatives insurrectionnelles des départements voisins.

Toulouse ne pouvait causer à l'autorité de bien graves inquiétudes. Une garnison nombreuse d'infanterie, avec deux régiments d'artillerie, était en mesure de comprimer une résistance même plus énergique que celle qu'aurait pu tenter la démocratie toulousaine. La situation n'y fût devenue grave qu'au cas peu probable où une attaque des républicains du Gers et de Tarn-et-Garonne aurait forcé de détacher au

dehors la majeure partie de la garnison. Il ne paraît pas, du reste, que le parti démocratique de Toulouse ait songé à autre chose qu'à une protestation pacifique.

Le 4 décembre, les journaux *l'Émancipation* et *la Civilisation* publièrent, en effet, une protestation signée de plus de soixante noms, appartenant pour la plupart à la bourgeoisie des diverses nuances de l'opinion républicaine. On remarquait parmi les signataires MM. Crubailhes, Marie Achard, Isidore Janot, Armand Dupartal, Cazeneuve, Lucet, Tachoire, tous rédacteurs des journaux précités; Saint-Gresse, avocat, Bauguel, ex-préfet, Mulé, ex-constituant, Pégot-Ogier, ex-constituant, des conseillers généraux, d'anciens commissaires du Gouvernement provisoire, etc.[1]. Cette protestation, répandue à profusion, produisit un effet considérable. Vers midi, une foule immense se porta devant l'Hôtel de Ville de Toulouse, le Capitole. Son attitude était telle qu'on put craindre une collision sanglante. Un aide de camp fut assailli par le peuple et essuya un coup de pistolet. Des pièces de canon furent braquées de manière à balayer les rassemblements, et des charges de cavalerie dispersèrent la foule.

De nombreuses arrestations furent opérées dans la nuit, et les hauts fonctionnaires qui avaient adhéré au Coup d'État ne tardèrent pas à demeurer maîtres absolus de la situation.

A Bordeaux, la situation de l'autorité était infiniment plus difficile. La garnison ne comprenait guère que quinze à dix-huit cents hommes d'infanterie, deux cents chevaux et quelques canons. C'est avec ces forces peu considérables que le préfet, M. Haussmann, et le général d'Arbouville devaient contenir une population de cent quarante mille âmes, en partie hostile et qui pouvait se grossir en vingt-quatre heures de plusieurs milliers d'insurgés de Lot-et-Garonne. On s'accorde à dire que MM. Haussmann et d'Arbouville déployèrent beaucoup de décision et d'énergie. Ils firent consigner les troupes dans leurs casernes, renforcèrent tous les postes, et se tinrent prêts à combattre avec vigueur toute tentative de résistance.

L'agitation produite par les nouvelles de Paris avait été sans exemple à Bordeaux depuis de longues années. Des réunions fréquentes eurent lieu chez plusieurs des hommes

1. Voir, pour la liste complète des signatures, les journaux de Toulouse du 5 décembre 1851.

influents du parti républicain. On y discuta avec ardeur la conduite à tenir. Des ouvriers, des jeunes gens du commerce pressaient les chefs du parti démocratique de descendre dans la rue. Le peuple, disaient-ils, n'attendait que leur exemple pour engager le combat.

Ces exhortations ne furent pas écoutées. Pour diverses raisons très-sérieuses et très-respectables, quoique peut-être impolitiques dans la circonstance, les principaux chefs du parti républicain ne crurent pas devoir pousser à la résistance armée. Ils insistèrent pour que l'on attendît avec calme le résultat des événements à Paris.

Le vendredi, malgré leur constante abstention, des masses énormes d'hommes du peuple encombrèrent les abords de la Préfecture, du théâtre, les allées de Tourny, les fossés du Chapeau-Rouge, criant : Vive la République! vive la Constitution! Des charges de cavalerie dissipèrent ces rassemblements.

Le 6, une proclamation de M. Haussmann annonça au peuple que tout attroupement serait dispersé par les armes sans sommation, et que *tout individu* saisi porteur d'armes apparentes ou cachées, *serait traité avec toute la rigueur des lois de la guerre*[1]. On sait ce qu'il faut entendre par cette expression.

Néanmoins, cette journée fut la plus agitée. Le peuple ne voulait pas croire aux dêpêches annonçant que la tranquillité régnait à Paris ; le faux bruit de la marche sur Bordeaux des insurgés de Lot-et-Garonne surexcitait les esprits.

Le soir, une foule immense se rassembla aux mêmes lieux que la veille. Son attitude était menaçante. L'infanterie chargea ostensiblement ses armes devant le peuple, et la cavalerie, renforcée de deux escadrons arrivés de Libourne, exécuta des charges réitérées et parvint à dissiper les rassemblements sans effusion de sang.

Dans les journées suivantes, la tranquillité se rétablit par degrés.

Cette attitude de Bordeaux et de Toulouse exerça la plus grande influence sur les mouvements des départements voisins. Dépourvus de lien, sans la force morale que donne la possession d'une grande cité, menacée par les troupes détachées des grandes villes, les divers groupes de communes insurgées ne présentèrent qu'une faible résistance.

1. Ces arrêtés sont mentionnés au *Moniteur*.

Le département de la Dordogne resta assez calme.

La seule ville de Bergerac éprouva une assez vive agitation. Le 3, au soir, le maire vint inviter le sous-préfet, M. Castaing, à se rendre à la Mairie pour assister à une délibération du Conseil municipal, convoqué à la nouvelle des événements. La place était encombrée de peuple. Un citoyen, nommé Sarrazin, haranguait la foule en ces termes :

— Citoyens, la Constitution est violée; le Président de la République est hors la loi; il n'y a plus d'autorité ; c'est en nous que réside le droit; préparons-nous à descendre dans la rue [1].

Le commissaire de police alla droit à cet homme et l'arrêta. Le sous-préfet et le maire passaient en ce moment. Le sous-préfet confirma l'arrestation et ordonna de conduire Sarrazin en prison. Celui-ci appela à l'aide, et la foule le délivra dans le trajet.

Le Conseil municipal, après une orageuse discussion, refusa de voter la déchéance des autorités demandée par plusieurs membres démocrates. Le lendemain l'un des républicains qui poussaient à la résistance fut arrêté, mais relâché bientôt pour calmer l'effervescence populaire. Toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement se concentrèrent à Bergerac par ordre du sous-préfet. Le 5, il y eut recrudescence d'agitation, mais tout ce mouvement se calma bientôt sans avoir pris des proportions sérieuses.

Le département des Landes resta calme, bien qu'il fût des mieux acquis à l'opinion démocratique.

A Bayonne (Basses-Pyrénées), une partie du Conseil municipal se réunit à la Mairie dans la journée du 4, et y rédigea une énergique protestation contre le Coup d'État, suivie d'un appel à la résistance. Le sous-préfet essaya vainement de faire renoncer les conseillers à leur dessein. Il finit par employer la force armée. La troupe entoura l'Hôtel de Ville, et sommation fut faite aux conseillers municipaux de se séparer. Sur leur refus réitéré, les portes de la salle furent enfoncées et les conseillers arrêtés sur leurs siéges. Cet événement fut suivi d'une vive agitation; la garnison occupa les points stratégiques, on fit évacuer une imprimerie d'où M. Capo de Feuillide appelait le peuple aux armes. D'assez nombreuses arrestations furent opérées, et le calme ne tarda pas à se rétablir.

1. Ces expressions du sieur Sarrazin lui sont attribuées par le *Moniteur*, auquel nous empruntons ce récit.

A Pau, chef-lieu du département, la Préfecture fut menacée par une foule nombreuse, où l'on remarquait MM. Lamaignère, avocat, Danton, Minvielle, etc. L'arrivée de la troupe et quelques charges de gendarmerie dissipèrent le peuple.

Dans la commune de Coarraze, à quelques lieues de Pau, la garde nationale s'était réunie, à la voix de M. Minvielle, pour marcher sur le chef-lieu ; un avis de Pau contremanda le départ.

Dans les Hautes-Pyrénées, de promptes mesures arrêtèrent, dès le début, un mouvement qui pouvait devenir grave. La ville de Bagnères-de-Bigorre et presque tout l'arrondissement étaient acquis au parti démocratique ; la prise d'armes y avait été résolue. Un ancien sous-officier d'artillerie, M. Gigoux, homme énergique qui avait figuré dans les troubles de Lyon, en 1840, devait diriger le mouvement. L'occupation de Bagnères par un escadron de hussards et quelques arrestations prévinrent l'insurrection [1].

L'Ariége ne fut troublé que par une vive agitation à Pamiers et sur quelques autres points.

Dans le Tarn, la ville manufacturière de Mazamet causa de vives inquiétudes. Des troupes dirigées sur ce point maintinrent la tranquillité.

Le département de Tarn-et-Garonne offrit l'exemple unique d'un préfet refusant d'adhérer à l'acte du 2 décembre. Voici comment M. Pardeilhan-Mezin l'annonçait à ses administrés :

« Un grand événement vous est annoncé : les circonstances vous demandent plus que jamais l'ordre, l'union, la paix. Vos intérêts les plus chers et les plus sacrés vous y convient. Cependant la conscience a des appréciations souveraines et des lois inflexibles. J'ai donc demandé un successeur ; mais jusqu'à son arrivée, je veillerai sur tous vos intérêts ; j'associerai mes efforts à ceux des magistrats élus par vous. Mes préoccupations les plus ardentes seront pour le maintien de votre tranquillité. Je m'y dévouerai avec le zèle d'un homme qui est l'hôte reconnaissant et l'ami sincère de votre beau pays, avec la fermeté d'un magistrat résolu dans l'accomplissement de ses devoirs.

Montauban, le 3 décembre 1851. »

L'ordre matériel ne fut pas troublé à Montauban.

1. Voir, pour les mouvements des Pyrénées, le *Mémorial des Pyrénées* du 5 décembre et numéros suivants. — M. Claverie, officier, nommé dans les précédentes éditions, à propos de l'agitation du 4 décembre à Pau, ne fut arrêté et déporté que plus tard.

Il n'en fut pas de même à Castel-Sarrazin et à Moissac. Dans cette dernière ville, surtout, les essais de résistance furent graves.

L'arrivée des troupes de Toulouse rétablit l'ordre. Un très-grand nombre de citoyens furent arrêtés, parmi lesquels MM. Chabrié, Manau, Bousquet, etc.[1].

A Cahors, chef-lieu du département du Lot, le maire, tout le Conseil municipal, le secrétaire général de la Préfecture, donnèrent leur démission.

Des troubles eurent lieu à Saint-Céré et à Figeac. Cette dernière ville, chef-lieu de Sous-Préfecture, se mit en pleine insurrection : la Mairie, la Sous-Préfecture, la gendarmerie, furent occupées par le peuple. Une Commission révolutionnaire s'installa et proclama, en vertu de l'article 68 de la Constitution, le refus d'obéissance de la ville au Président de la République. Cette Commission fit respecter scrupuleusement les personnes et les propriétés ; aucune espèce d'excès ne fut commise. Les nouvelles de Paris mirent fin à cette résistance.

Le département de l'Aveyron ressentit une assez vive agitation.

A la première nouvelle des événements, des rassemblements considérables se formèrent à Rodez, devant la Préfecture. Trois républicains influents, MM. Boulommié et Labarthe, avocats, et Galtayres, banquier, se présentèrent dans le cabinet du préfet, en le priant de leur communiquer les dépêches qu'il avait reçues ; le préfet y consentit ; ces messieurs sortirent après en avoir pris connaissance. Sans délibérer plus longtemps, ils engagèrent le peuple à la résistance. La foule, enflammée par leurs paroles, se précipita sur la Préfecture et en força l'entrée, malgré la résistance du poste. Une proclamation, improvisée, séance tenante, annonça au peuple la constitution d'un Comité de résistance présidé par M. Caussanel. L'arrivée du général Gouvenain, avec les troupes de la garnison, mit fin à cette invasion de la Préfecture. Le lendemain, l'agitation recommença. M. de Monseignat, ex-conseiller de préfecture, se présenta au préfet et l'invita à se démettre de ses fonctions. Le préfet ne goûta pas la proposition, et M. de Monseignat sortit en annonçant que le peuple aviserait.

1. C'est dans le *Mémorial des Pyrénées* que nous avons trouvé la proclamation de M. Pardeilhan-Mezin.

Une Commission de seize membres se constitua pour organiser la résistance, sous le nom de Commission constitutionnelle. Pendant ce temps, le tocsin sonnait dans les campagnes, vers l'arrondissement de Villefranche. Le bourg de Marcillac se souleva. Des bandes armées arrivèrent jusqu'au faubourg de Rodez. La retraite volontaire des insurgés évita une collision imminente. De nombreuses arrestations furent opérées et assurèrent le maintien de la tranquillité[1].

Des tentatives semblables se produisirent à Saint-Affrique et à Milhau. Dans cette ville, un Comité de résistance s'établit à la Mairie. Il était dirigé par des hommes de la bourgeoisie: MM. Tarayre, Valibourze, Rozier, etc. L'indifférence du peuple, qui se montra, disent les feuilles du temps, peu disposé à prendre les armes, rendit cette tentative impuissante. La gendarmerie suffit pour rétablir la tranquillité[2].

Le département du Lot-et-Garonne fut le théâtre d'un mouvement plus sérieux, et qui mérite des détails circonstanciés.

Ce département, formé du fertile Agenais et d'une partie des landes de Gascogne, était un de ceux du Sud-Ouest où dominait le plus l'opinion démocratique. Les villes, sauf Nérac et Tonneins, appartenaient toutes à ce parti, ainsi que la majorité des campagnes. La proximité de Bordeaux donnait une importance toute particulière aux mouvements du pays.

Le chef-lieu, Agen, est une ville de quinze mille âmes, bâtie au pied d'une haute colline, sur la rive droite de la Garonne. L'opinion y était très-divisée, et les deux partis fort ardents.

Dès le 3 décembre, une réunion démocratique, tenue chez M. Vivens, décida, assure-t-on, qu'il fallait résister par les armes. Cette résolution prise, un plan fut improvisé sur-le-champ. Il n'était pas trop mal conçu. Agen n'avait pour garnison qu'un bataillon de dépôt. Une colonne d'insurgés, venue de l'arrondissement de Nérac, devait se présenter par la rive gauche et menacer les ponts de la Garonne. Pendant ce temps, une autre colonne, venue de Villeneuve, devait se joindre aux républicains de la ville et mettre la petite garni-

1. Ces détails sont extraits des journaux du temps. Ils ne sont sans doute ni très complets, ni exats de tous points. L'absence d'autres sources de renseignements nous force de nous borner là.

2. *Moniteur* de décembre 1851, *passim*.

son entre deux feux. Ce qui se passa trois jours après, à Digne, dans des circonstances semblables, permet de croire que si ce plan eût été exécuté avec ensemble, Agen fût tombé au pouvoir de l'insurrection, peut-être sans coup férir. Mais les meilleurs plans du monde ne valent que par l'exécution, et celui-ci devait être assez mal exécuté.

L'un des chefs les plus énergiques du parti démocratique, un entrepreneur de travaux publics, nommé Darnospil, se chargea d'amener la colonne de Nérac. C'était un homme dans la force de l'âge, républicain ardent, que de récents procès politiques avaient achevé de pousser parmi les plus exaltés. Le parti réactionnaire le craignait à cause de son audace et de son énergie bien connues.

Il partit pour Lavardac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nérac, où le parti démocratique dominait. En quelques heures, l'insurrection éclata avec un ensemble terrible. Ce fut une levée en masse. Lavardac, Bruch, Xaintrailles, Barbaste et une foule d'autres communes, virent partir presque tous leurs hommes valides. Ce seul canton fournit près de dix-huit cents hommes. Cette colonne se dirigea aussitôt sur Agen par Nérac. En tête, marchaient, armés de fusils et de faux, deux cents ouvriers des chantiers de Darnospil, hommes résolus et préparés de longue date à l'insurrection.

La petite ville de Nérac était loin de partager les idées révolutionnaires des communes qui l'entouraient. Le « parti de l'ordre » y était en grande majorité, et la nouvelle du Coup d'État y avait été accueillie avec satisfaction. L'alarme fut grande quand on apprit la marche des insurgés. Le sous-préfet, M. Vignes, de concert avec l'autorité municipale, réunit quelques gardes nationaux et se renferma avec eux dans l'hôtel de la Sous-Préfecture. Toutefois, il n'essaya pas d'interdire l'entrée de Nérac à la colonne de Darnospil. Celle-ci traversa la ville sans s'y arrêter, et sans que les hommes qui la composaient se fussent livrés au moindre excès.

La bande républicaine arriva aux portes d'Agen dans la matinée du jeudi. La garnison était sous les armes ; une partie de la garde nationale s'était réunie ; deux pièces de canon étaient braquées sur les ponts de la Garonne.

Le capitaine de gendarmerie alla reconnaître les insurgés à la tête de quelques chevaux. Il poussa sur la rive gauche jusqu'à une certaine distance de la ville. Les insurgés furent rencontrés. Sommés de se disperser, ils répondirent en se

préparant à tirer sur les gendarmes. Le capitaine, qui ne pouvait d'ailleurs charger avec aussi peu de monde, se replia sur Agen.

Cependant, le plan arrêté, la veille, par les républicains avait complétement avorté. Les Agenais, déconcertés par quelques arrestations, ne bougeaient pas. La colonne de Villeneuve ne s'était pas mise en mouvement. Darnospil seul avait exécuté sa part du programme.

Il attendait pour commencer l'attaque le signal convenu, lorsqu'un émissaire vint à lui : « Agen ne correspond pas, dit cet homme. Tout est manqué pour le moment; il faut vous retirer.»

La nouvelle s'en répandit bientôt dans la bande. Les récriminations, les plaintes, les cris de trahison éclatèrent de toutes parts. Darnospil, désespéré, ordonna la retraite. On sait l'influence d'un premier échec sur le caractère français. Ces hommes, partis, la nuit, avec tant d'ardeur, ne tardèrent pas à se débander. Dans la soirée, ils avaient tous regagné leurs villages.

L'occupation de la mairie de Bruch, le lendemain, par une douzaine de démocrates, devant lequels reculèrent près de quarante gardes nationaux, et une tentative sur Sainte-Marie, furent les seuls incidents qui troublèrent encore cette partie du département.

Villeneuve-sur-Lot, dont la colonne n'avait pas paru à Agen, avait eu cependant son insurrection, et même assez sérieuse.

Le sous-préfet, après avoir essayé d'organiser la défense, avait été obligé de céder aux masses armées qui menaçaient la sous-préfecture.

Il quitta Villeneuve et se rendit à l'ancienne abbaye d'Eysses, maison centrale de détention, qui était gardée par quelques troupes de ligne.

La ville resta près de cinq jours au pouvoir de l'insurrection. La Commission révolutionnaire qui s'était installée à la Sous-Préfecture n'essaya pas même de tenter un mouvement sur Agen. Pour des motifs qu'il nous est difficile d'apprécier, elle crut devoir rester dans l'inaction la plus absolue. Une courageuse jeune femme, épouse d'un des chefs du parti démocratique, venue de Nérac à Villeneuve pour savoir si les républicains de cette ville étaient disposés à tenter quelque chose de sérieux, trouva la Commission dormant d'un paisible sommeil à l'hôtel de la Sous-Préfecture et ne put réussir à la tirer de son apathie.

Toutefois, il y a un fait éminemment honorable à constater au sujet de l'insurrection de Villeneuve. Pendant les cinq jours où la ville resta au pouvoir des républicains, il n'y eut à déplorer aucune espèce d'excès.

Pendant que ces événements se passaient à Agen et à Villeneuve, la ville de Marmande était le théâtre d'une insurrection d'un cachet remarquable, et qui diffère de toutes celles que nous avons racontées jusqu'ici.

A Marmande, les sociétés secrètes ne jouèrent aucun rôle, les socialistes et les démocrates avancés furent relégués au second plan ; la résistance fut l'œuvre presque exclusive de républicains modérés. Ils entourèrent leur résistance de formes légales qui donnent un caractère tout particulier au mouvement marmandais. On eût dit que cette ville, voisine du berceau de la Gironde, tenait à honneur de donner un exemple d'une insurrection girondine.

Marmande est une jolie ville de dix mille habitants, située sur la rive droite de la Garonne, à quinze ou seize lieues de Bordeaux. L'opinion républicaine y dominait alors, tant dans la bourgeoisie que dans le peuple.

La nouvelle du Coup d'État connue le 3 au matin, y produisit la plus vive émotion. Deux réunions des hommes influents du parti républicain eurent lieu chez M. Vergnes, ancien représentant à la Constituante, et on y décida, non pas une prise d'armes, — on entendait agir régulièrement, — mais bien une convocation extraordinaire du Conseil municipal.

Il est vrai que ce conseil était en très-grande majorité républicain. Le parti réactionnaire n'y était représenté que par le maire Dufour et quelques membres.

Ce Conseil se réunit donc à l'Hôtel de Ville, dès l'entrée de la nuit, sous la présidence du maire. Un membre déposa une proposition tendant à ce que ce Conseil municipal votât, en exécution de l'article 68 de la Constitution, une résolution de refus d'obéissance au Président de la République. Beaucoup de membres du Conseil hésitaient à se lancer dans cette voie. Divers orateurs prirent donc la parole pour et contre la proposition. Les heures s'écoulèrent. On dépensa beaucoup d'éloquence sans que la question avançât fort. Le maire, du reste, s'y opposait énergiquement sous le prétexte commode pour des esprits timorés, qu'une telle résolution outrepassait les attributions d'un Conseil municipal.

Cependant, le peuple, en proie à la plus vive agitation,

stationnait en foule sous les croisées de l'Hôtel de Ville. Des orateurs improvisés le haranguaient dans le sens de la résistance. Bon nombre de démocrates accourus des petites villes voisines se faisaient remarquer par leur animation.

Dix heures sonnèrent, le Conseil ne décidait rien. Les nuits de décembre sont froides. Le peuple commence à s'impatienter.

Quelqu'un s'écrie qu'il est honteux que le peuple gèle dans la rue, tandis que ses mandataires bavardent dans une salle bien chauffée.

Un autre dit que les conseillers sont tous des modérés, incapables de prendre une résolution.

Le peuple s'agite, murmure, pousse des clameurs.

Un orateur réclame le silence, et propose que le peuple nomme des délégués qui assistent à la délibération du Conseil, et lui signifient respectueusement les volontés du peuple.

L'idée est adoptée d'enthousiasme. Les délégués sont désignés, tous démocrates prononcés, et ils se présentent au Conseil. On ne pouvait guère refuser de les admettre.

Leur présence eut un effet merveilleux. La délibération qui menaçait de s'éterniser fut promptement close. L'un des membres rédigea une résolution par laquelle le Conseil municipal de la ville de Marmande, vu l'article 68 de la Constitution, déclarait le Président de la République déchu de ses fonctions et lui refusait obéissance. Tous les conseillers, si indécis naguère, signèrent, excepté le maire qui refusa son adhésion.

Avant minuit, l'un des délégués, M. Petit-Laffitte, du Mas-d'Agenais, s'emparait de la résolution et en donnait lecture au peuple qui couvrait d'applaudissements ses délégués.

Le lendemain, il s'agit de faire exécuter la résolution. Une députation, composée de MM. Vergnes, Laffiteau, Mouran aîna et Baccarisse, se présenta au sous-préfet Pelline, lui signifia la résolution du Conseil et le mit en demeure de se prononcer. Le sous-préfet, s'il faut s'en rapporter à sa déposition devant le Conseil de guerre de Bordeaux, répondit qu'il ne reconnaissait pas une délibération illégale et arrachée par la pression, ajoutant, du reste, qu'il approuvait hautement les décrets du Président de la République. Les députés prirent acte de cette déclaration et annoncèrent que le Conseil aviserait.

Le sous-préfet avait déclaré précédemment ne pas s'opposer, dans l'intérêt de l'ordre, à la réorganisation de la garde nationale dissoute depuis quelques mois.

En attendant, il convoquait à Marmande toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement et cherchait à organiser la défense de l'autorité. Fait à noter, la garde nationale de Cocumont, bourg tout dévoué au « parti de l'ordre, » se mit en marche pour aller au secours du sous-préfet. Malheureusement, les vaillants partisans de l'ordre de Cocumont n'arrivèrent à Marmande que pour y être désarmés par l'émeute, sans même avoir eu l'honneur de brûler une amorce [1].

Le jeudi soir, le Conseil se réunit de nouveau. Le premier pas, le seul qui coûte, était fait; la discussion ne fut pas longue. Le Conseil prononça donc promptement la destitution du maire, la déchéance du sous-préfet et la révocation de quatre membres qui s'étaient abstenus d'assister à la séance de la veille. Il s'adjoignit, pour les remplacer, MM. Moreau, Mouran aîné, Gergerès et Baccarisse.

Ce fut son dernier décret. Le lendemain, il remit pleins pouvoirs à une Commission des trois membres et disparut de la scène.

Cette Commission était composée de MM. Vergnes, Goyneau et Mouran aîné. M. Vergnes présidait.

Dès ce moment les choses marchèrent vite. M. Vergnes signifia au sous-préfet qu'il était relevé de ses fonctions. Celui-ci se retira et partit pour Bordeaux avec l'ingénieur Joly. La lieutenant de gendarmerie Flayelle se retira également avec trente-cinq gendarmes à cheval, d'abord à Couthures, puis à la Réole (Gironde).

Peu après, l'ancien commandant de la garde nationale Baccarisse présidait à la distribution au peuple de huit à neuf cents fusils qui se trouvaient à la sous-préfecture. La chose se fit dans le plus grand ordre, contrairement à ce qui a été raconté. Il y eut, toutefois, un acte de pillage. Quelques individus tuèrent et plumèrent les volailles du sous-préfet, mais ils ne les mangèrent pas; M. Vergnes fit mettre ces maraudeurs en prison.

L'un des premiers actes de la Commission fut la nomina-

1. Nous puisons tous ces curieux détails dans le compte rendu très-complet du Procès de Peyronni devant le Conseil de guerre de Bordeaux, inséré dans la *Gazette des Tribunaux* du 15 janvier 1852 et numéros suivants.

tion de l'ancien chef d'escadron Peyronni au commandement supérieur des gardes nationales de l'arrondissement.

M. Peyronni était un ancien et brillant officier de cavalerie qui avait servi en Afrique de la manière la plus distinguée. Il était officier de la Légion d'honneur.

En 1844, il avait quitté le service à la suite d'un différend avec le colonel, depuis général de division Youssouf. Ses opinions le rattachaient au parti républicain le plus modéré. Il s'était montré fort hostile aux idées socialistes.

« J'accepte, dit-il, en prenant le commandement, pour l'exercer en homme d'honneur, pour défendre la Constitution et pour faire fusiller la canaille si elle voulait se porter à des actes coupables [1]. »

Quelques instants après, il répétait en présence du peuple armé :

« Si quelqu'un parle de pillage, je lui passe mon sabre à travers le corps [2]. »

Tel était l'homme qu'un de ces personnages qu'on ne qualifie pas, républicain exalté devenu réactionnaire non moins exalté, représentait dans un document destiné à éclairer la justice, et reproduit par une foule de journaux, comme une sorte de chef de bandits à la physionomie farouche, qu'il comparait tour à tour à Garibaldi et à Mina, parcourant les rues de Marmande à la tête d'une bande hideuse, hurlant : Vive la guillotine ! mort aux riches [3] !

M. Peyronni n'était peut-être pas même un républicain d'opinions bien arrêtées. Quelques semaines après, devant le Conseil de guerre de Bordeaux, il se déclarait *prêt à bénir le Coup d'État, cet Austerlitz de la politique* [4].

La Commission révolutionnaire fit afficher dans la journée du vendredi la proclamation suivante que nous extrayons des pièces du procès Peyronni [5] :

1. Déposition de M. Mannat au procès de Peyronni. (Voir la *Gazette des Tribunaux* du 15 janvier et numéros suivants.)
2. Déposition du sous-préfet Pelline au même procès.
3. Ce document ce trouve imprimé parmi les pièces de l'instruction du procès Peyronni.
4. Paroles textuelles de M. Peyronni.
5. *Gazette des Tribunaux* du 13 janvier 1852.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Habitants de Marmande,

Nous venons d'être revêtus par le Conseil municipal de l'autorité communale, et constitués en commission provisoire munis de tous les pouvoirs pour maintenir l'ordre et la tranquillité, mais en même temps pour assurer l'exécution de la délibération du Conseil en date du 3 de ce mois, portant refus d'obéissance au gouvernement qui a voulu s'imposer à la France à l'aide d'un audacieux coup de main.

Nous nous sommes constitués et nous avons adopté ces pouvoirs pour la défense de la Constitution. Cette défense va être immédiatement organisée. Que tous les citoyens prêtent leur concours à cette œuvre patriotique.

La garde nationale est rétablie et la sûreté de la ville lui est confiée.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Fait à la mairie de Marmande, le 5 décembre 1851.

Les membres de la Commission provisoire :

VERGNES, président;

GOYNEAU et MOURAN aîné.

Marmande. — Imprimerie de PELOUSIN, rue de Puyguereaud, 10.

Peyronni, de son côté, fit afficher l'ordre suivant :

ORDRE

Investi du commandement des forces républicaines de l'arrondissement de Marmande, j'invite tous les citoyens à s'armer dans chaque commune pour protéger l'ordre et la loi.

La Constitution doit être la loi des lois, jusqu'à ce que le peuple en ait décidé autrement dans sa souveraineté.

Chaque commune, après s'être organisée pour sa défense intérieure, enverra de suite à Marmande, chef-lieu de l'arrondissement, tous les citoyens disponibles.

Le commandant des gardes nationales de l'arrondissement,

PEYRONNI.

Marmande, le 5 décembre 1851.

De nombreuses colonnes de paysans affluèrent en ville toute la journée.

La compagnie d'artillerie de la garde nationale fut convoquée et chargée de confectionner des cartouches et des boîtes à mitraille. Marmande possédait deux pièces d'artillerie de campagne qu'il était facile de mettre en état de service. Peyronni s'occupa avec activité de l'armement de la ville. La garde nationale fut, plusieurs fois, appelée aux armes et manœuvra sous ses ordres avec un ensemble remarquable.

La journée du vendredi et celle du samedi se passèrent ainsi. Nul excès d'aucun genre ne fut commis. L'énergie de Peyronni et, sans doute, plus encore, l'honnêteté du peuple, contribuèrent à cet heureux résultat.

On ne peut s'empêcher de reconnaître que les modernes girondins de Marmande montrèrent, dans ces circonstances, une modération et une haine des excès fort honorables et et tout à fait dignes de leurs ancêtres politiques. Mais il faut avouer qu'ils furent comme eux de pauvres révolutionnaires.

Ils ne virent pas que leurs mesures de défense de la Constitution, leurs préparatifs belliqueux, leur luxe de fusils, canons, boîtes à mitraille, pour se borner à parader dans les rues de Marmande, touchaient presque au ridicule.

Ou l'on se tait, ou l'on s'insurge tout de bon, dit la logique révolutionnaire.

L'instinct du peuple ne s'y trompait pas. Dès le vendredi soir, on parlait déjà de trahison dans les groupes du parti avancé. On disait hautement qu'on ne comprenait pas pourquoi Peyronni ne marchait pas sur Bordeaux ou sur Agen.

On a vu au commencement de ce chapitre quelle était la situation de Bordeaux en ce moment. Le sous-préfet de Marmande arrivé pour demander du secours n'avait pu obtenir un seul détachement. Le général ne trouvait pas ses forces suffisantes contre un mouvement sérieux dans la ville. L'arrivée de Peyronni dans la journée ou la soirée du 6 avec quatre mille hommes, dont beaucoup très-bien armés et deux pièces de canon, eût peut-être acquis Bordeaux à la cause républicaine.

Les chefs de l'insurrection de Marmande ne semblent pas avoir soupçonné cela. Peyronni s'est vivement défendu au Conseil de guerre d'avoir eu la pensée de marcher sur Bordeaux. On peut parfaitement l'en croire sur parole. Tout entier à ses répugnances pour les démocrates avancés et aux

craintes que lui inspiraient, bien à tort, les dispositions du peuple, son unique souci fut le maintien de l'ordre. Il ne voyait partout que pillards, ce qui est d'autant plus caractéristique qu'aucun des témoins entendus au procès n'a rapporté la moindre tentative ni la moindre menace d'excès de ce genre. Du reste, ancien officier de l'armée régulière, M. Peyronni avait, comme tous les militaires, peu de confiance dans le courage sans uniforme. Des émissaires venus de la Réole, Langon, etc., le pressaient de marcher en avant. Il se récria contre un tel projet.

Le samedi, il congédia les paysans venus de tous les points de l'arrondissement. Le peuple et les démocrates avancés étaient furieux. La faiblesse de cet homme personnellement si brave les surprenait et les indignait. Il couvait là un orage contre Peyronni que la première occasion allait faire éclater.

Les dépêches télégraphiques annonçant la répression de la résistance à Paris étaient bien parvenues jusqu'à Marmande, mais on n'avait pas voulu y ajouter foi. Le dimanche, arrivèrent des journaux et des lettres ne laissant aucun doute à ce sujet. La Commission apprit également dans la soirée que le général, comptant désormais sur la tranquillité de Bordeaux, détachait contre Marmande un bataillon d'infanterie, un escadron de cavalerie et deux canons.

L'infanterie remontait la Garonne en bateau à vapeur, la cavalerie et l'artillerie arrivaient par terre.

La Commission fut atterrée de ces nouvelles ; Peyronni plus que tout autre. Il insista pour qu'on les cachât au peuple : « Si ces furieux l'avaient su, disait-il plus tard au Conseil de guerre, ils auraient barricadé la ville et se seraient défendus à outrance. »

M. Peyronni avait une répugnance singulière pour les barricades.

Des ouvriers en avaient commencé une sur le pont de la Garonne.

— Cela me fit voir à quelle sorte de gens j'avais affaire ! dit-il aussi, plus tard.

La Commission, après avoir décidé qu'elle cacherait les nouvelles au peuple et ferait en sorte de ne pas résister, se sépara et alla se coucher.

De semblables choses restent rarement secrètes. Le bruit de la marche des troupes et des mauvaises nouvelles reçues se répandit en ville. Le peuple, déjà irrité contre ses chefs,

ne peut se contenir. C'est une véritable explosion de fureur. La foule réunie sur la place s'agite avec violence.

— Nous voulons nous battre! Où sont les chefs! crie-t-on de tous côtés.

Les chefs dormaient, il était deux heures après minuit.

— Peyronni est un lâche! c'est un traître! disent les uns.

— Non, c'est un brave! il marchera! répliquent d'autres.

Un rassemblement exalté court à la maison de M. Vergnes. Celui-ci s'éveille au bruit des clameurs, ainsi que Peyronni, qui était couché chez lui. L'un et l'autre se lèvent, et le peuple les entraîne à la Mairie.

Peyronni veut parler; on l'écoute. Il essaye de faire comprendre l'inutilité de la résistance. Une explosion de cris de colère et d'injures couvre sa voix.

— Vous êtes un lâche! Nous voulons nous battre! Vous nous avez excités et vous nous abandonnez!

Un petit jeune homme qui se faisait remarquer par son exaltation dirige un pistolet sur la poitrine de Peyronni en lui criant :

— Tu marcheras, ou tu es mort[1]!

Peyronni sentait son sang de vieux soldat bouillonner dans ses veines. Il prend tout à coup sa résolution. Il paraît sur le perron de la Mairie :

— Vous voulez vous battre, eh bien! soit, nous nous battrons, dit-il. Aux armes!

La foule applaudit avec fureur et se disperse en criant aux armes! Le tocsin sonne, les tambours battent la générale En moins d'un quart d'heure plus de huit cents hommes armés se forment en colonne sur la place. Peyronni monte à cheval, il met le sabre à la main, commande et semble avoir retrouvé tout son ascendant. Vergnes, Goyneau, Mouran, prennent chacun un fusil et se placent dans les rangs du peuple. Peyronni donne le signal. Toute la masse s'ébranle sur la route de Bordeaux, chantant *la Marseillaise* avec un formidable ensemble.

M. Peyronni était très-probablement de bonne foi lors-

1. — Mais enfin, quel était donc ce petit diable? demandait le président du Conseil de guerre à plusieurs témoins déposant de cette scène.

— Je n'en sais rien, monsieur, je ne connaissais personne parmi tous ces furieux, répondait le malheureux Peyronni.

(Voir, pour tous ces détails, le procès Peyronni dans la *Gazette des Tribunaux* du 15 janvier 1852 et numéros suivants.)

qu'il avait dit : « Eh bien ! soit, nous nous battrons ! » De semblables mouvements ne se calculent guère. Mais le naturel revint bientôt. Une fois hors de la ville, il se dit que c'était un excellent résultat d'avoir entraîné hors de Marmande cette population exaltée, et il n'eut plus d'autre souci que d'éviter cette rencontre qu'il était censé aller chercher. Au lieu de continuer de marcher sur la grande route de Bordeaux, il fit prendre à sa colonne la traverse de Sainte-Bazeille. Il comptait ainsi éviter la troupe. Mais l'implacable hasard lui réservait une surprise cruelle. M. le sous-préfet Pelline, venant de La Réole en avant-garde, avait pris la même traverse avec huit ou dix brigades de gendarmerie.

A l'issue du bourg de Sainte-Bazeille, le citoyen Séré-Lanauze, qui marchait en tête avec les éclaireurs marmandais se replia vivement en annonçant l'approche de la cavalerie.

Une collision était inévitable. Le petit escadron s'avançait au grand trot. Peyronni fit masser ses hommes des deux côtés du chemin et sur le chemin même.

Voici comment il a lui-même raconté ce qui suivit [1] :

« J'entendais la cavalerie sans la voir, à cause du brouillard. Je criai : « Qui vive ! » Un feu de peloton, dont une balle traversa ma casquette, fut la seule réponse. Je me retournai vers mes hommes et je criai : « Feu ! » J'étais enroué ; on ne m'entendit pas. Les tambours battirent la charge. Je tirai mes deux coups de pistolet, et j'agitai mon sabre en criant : « Feu ! tirez donc ! » C'est alors que la fusillade s'engagea. Quand le nuage de fumée se fut dissipé, j'aperçus que ce que j'avais pris pour tout un escadron n'était qu'un détachement de gendarmes qui fuyaient devant nous. »

Le sous-préfet et le lieutenant Flayelle ont affirmé que la gendarmerie n'avait pas commencé le feu. Quoi qu'il en soit, la fusillade des gardes nationaux républicains avait eu un effet terrible.

Le lieutenant, le maréchal des logis Gardette et sept à huit gendarmes étaient blessés. Les chevaux des autres se cabraient et emportaient leurs cavaliers sur la route de La Réole.

Le lieutenant, resté à cheval malgré sa blessure, eut beau-

1. Interrogatoire de Peyronni au Conseil de guerre de Bordeaux. *Gazette des Tribunaux* du 13 janvier et numéros suivants.

coup de peine à rallier une dizaine de ses gendarmes avec lesquels il gagna le bord de la Garonne.

Les Marmandais étaient satisfaits, ils avaient brûlé quelques cartouches. Peyronni s'empressa de leur faire prendre la route de Castelnau qui conduit dans l'intérieur des terres.

Une heure après, l'infanterie qui arrivait en bateau à vapeur, débarquait non loin de Sainte-Bazeille et occupait le bourg. Les Marmandais étaient déjà loin.

Une odieuse scène venait d'attrister cet endroit. Après le départ de la colonne marmandaise, le maréchal des logis Gardette était resté sur la route étendu sans mouvement. Deux ou trois traînards de Marmande, parmi lesquels un fou ou idiot nommé Planazet, avaient frappé le malheureux militaire à coups de sabre. L'idiot lui avait porté plusieurs coups de broche. Gardette avait fait le mort pour échapper à ces misérables. Quelques braves gens accoururent et le portèrent à la Mairie de Saint-Bazeille. L'idiot était resté stupidement debout à côté de Gardette, sa broche à la main. Le maréchal des logis a survécu à ses blessures. Cet incident, grossi, amplifié et défiguré convenablement, a servi à transformer les gardes nationaux de Marmande en une hideuse bande de *Jacques*.

La troupe se porta aussitôt sur Marmande. Assez mal renseignée par les gens du pays, elle s'attendait à une vive résistance. On tourna la ville pour éviter les canons que l'on croyait braqués sur l'avenue de Bordeaux, et l'on entra par la route de Tonneins. La ville, désertée par la majeure partie de sa population valide, était dans le calme le plus complet.

Cependant la troupe de Peyronni arriva dans la journée à Castelnau, déjà fort diminuée par les désertions. Trois ou quatre cents hommes y campèrent dans la nuit du 8 au 9, et achevèrent de se dissoudre le lendemain.

L'ordre matériel ne tarda pas à se rétablir dans ce département si agité. L'état de siége avait déjà été proclamé. Il y fut appliqué dans toute sa rigueur.

Le mercredi, le chef de bataillon Bourrely, nommé commandant de l'état de siége, faisait afficher la pièce suivante :

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A MM. LES GÉNÉRAUX.

Toute insurrection armée a cessé à Paris par une répression vigoureuse; la même énergie doit avoir partout les mêmes effets. Les bandes qui apportent le pillage, le viol et l'incendie se trouvent hors des lois. Avec elles on ne parlemente pas, on ne

fait pas de sommations, on les attaque et on les disperse. Tout ce qui résiste doit être fusillé, au nom de la société en légitime défense.

Des ordres sont donnés en conséquence.

Le commandant militaire,

BOURRELY.

Agen, le 10 décembre 1851.

Des colonnes mobiles parcoururent tout le pays, réinstallant les autorités, opérant le désarmement et faisant de nombreuses arrestations.

Le nombre des fugitifs cachés dans les fermes et les bois fut grand pendant quelque temps encore. Le 25 décembre, le général le Pays de Bourjolly écrivait :

« Je rappelle à tous les chefs de colonne mobile et aux commandants militaires des départements en état de siége, l'ordre déjà donné de fusiller sur-le-champ tout individu pris les armes à la main.

« Publié à Agen, le 27 décembre 1851. »

Un arrêté du commandant Bourrely avait prévenu tous les individus qui *donneraient asile aux insurgés fugitifs*, qu'ils seraient considérés comme complices de l'insurrection et traités comme tels. Cet arrêté ne resta pas une lettre morte, On en trouve la preuve dans l'article suivant de la *Gazette des Tribunaux* du 8 janvier 1852 :

« Une première sanction vient d'être donnée à l'arrêté de M. le commandant Bourrely concernant les *recéleurs*. Dans la soirée du 2 de ce mois, les gendarmes de Lavardac ont arrêté le nommé Bertrand Fournier, charpentier et aubergiste, commune de Nérac, qui *recélait* chez lui le nommé Jean Dufaure, insurgé. »

Toutes ces mesures de terreur atteignirent pleinement leur but. L'ordre et la tranquillité ne tardèrent pas à être absolus. Le vote du 20 décembre eut lieu avec calme et donna une grande majorité en faveur des décrets présidentiels.

CHAPITRE IV

DÉPARTEMENTS DU SUD-OUEST

GERS

Le département du Gers. — Proclamation des autorités. — Réunion dans les bureaux de *l'Ami du peuple*. — Journée du 4. — M. Alem-Rousseau. — Agitation. — Appel aux armes. — Arrivée des paysans. — Pourparlers. — Distribution de vivres. — Collision sanglante. — L'autorité victorieuse. — Fleurance. — Le sous-préfet de Lectoure. — Mirande. — Début de l'insurrection. — Scène à la Sous-Préfecture. — Coup de pistolet. — Arrestation du sous-préfet. — Dangers courus. — Arrivée des hussards. — Insurrection générale des campagnes. — Caractère du mouvement mirandais. — Marche sur Auch. — Découragement. — Soumission de Mirande. — Insurrection de Condom. — Rétablissement de l'ordre. — Les paysans du Gers juges par un journal.

Le département du Gers, formé d'une partie de l'ancienne Gascogne, occupe un pays montueux et médiocrement fertile. Il est parsemé d'un grand nombre de bourgs et de petites villes; mais il ne renferme aucun centre de population considérable. Son chef-lieu, Auch, est une vieille ville de douze mille âmes. Les Sous-préfectures, Condom, Lectoure, Mirande et Lombez, sont encore moins considérables. Le pays est essentiellement agricole. La population qui l'habite est une race laborieuse, vive, impressionnable, rude de formes, mais honnête et généreuse.

A la fin de 1851, ce département était complétement acquis aux idées démocratiques. L'influence de la petite bourgeoisie, généralement républicaine, et la propagande du journal *l'Ami du Peuple*, avaient beaucoup contribué à ce résultat. Des sociétés secrètes s'y étaient récemment organisées. Elles paraissent avoir été une ramification de la grande société des Montagnards qui couvrait le Midi, et dont

nous parlerons dans le prochain chapitre. Bien que leur organisation fût assez récente, le nombre de leurs affiliés était déjà énorme.

La dépêche, annonçant la dissolution de l'Assemblée nationale, arriva à Auch dans la soirée du 2 décembre.

Le préfet, M. de Magnitot, appela aussitôt près de lui le général Dupleix, commandant la subdivision, le procureur de la République, M. Saint-Luc Courborieux, et le maire d'Auch, M. Soullier.

La gravité des circonstances était telle, que ces messieurs furent bientôt d'accord sur la nécessité d'annoncer l'événement au peuple, sans se prononcer pour ou contre le Coup d'État, et en se bornant à maintenir l'ordre.

Le 3 décembre, à huit heures du matin, on afficha la dépêche télégraphique avec la proclamation suivante :

« Auch, le 3 décembre 1851, 7 heures du matin.

« Habitants du Gers,

« Un événement grave vient de s'accomplir dans la capitale.

« Nous nous empressons de le porter à votre connaissance. En présence de l'émotion qu'il peut causer, l'autorité, qui répond de la tranquillité publique, est fermement résolue à faire son devoir et à assurer, avant tout, le respect et l'inviolabilité des personnes et des propriétés.

« Habitants du Gers, au nom de la France, au nom du salut du pays tout entier, au nom de vos intérêts les plus chers, nous vous engageons à attendre avec calme la marche des événements, et à vous abstenir de tous rassemblements propres à enflammer les passions.

« Nous avons confiance dans votre loyauté et dans l'excellent esprit qui vous anime.

« *Le général commandant la subdivision*,
« DUPLEIX.

« *Le procureur de la République*,
« SAINT-LUC COURBORIEUX.

« *Le préfet du Gers*,
« A. DE MAGNITOT.

« *Le maire d'Auch*,
« SOULLIER. »

L'émotion produite par l'apparition de ces deux pièces fut immense.

Le journal *l'Opinion*, organe du « parti de l'ordre, » publia

immédiatement une vive protestation contre la nouvelle *catastrophe*, qu'il comparait à *celle* du 24 février[1].

On pense si l'émotion dut être profonde dans le parti républicain.

Deux journaux le représentaient à Auch : *le Démocrate*, organe des républicains modérés, anciens partisans du général Cavaignac, et *l'Ami du Peuple*, organe des démocrates socialistes.

Il n'est pas inutile d'ajouter qu'avec l'intelligence ordinaire aux partis, les hommes du *Démocrate* et ceux de *l'Ami du Peuple* n'avaient entre eux aucun rapport, et se sentaient plus d'éloignement pour ceux dont ne les séparait qu'une légère nuance que pour leurs adversaires déclarés. Aussi n'y eut-il aucun rapprochement entre ces deux groupes.

Le parti avancé avait seul, du reste, une influence sérieuse sur la population.

Une réunion nombreuse fut tenue dans l'après-midi du 3, dans les bureaux de *l'Ami du Peuple*.

Parmi les assistants se trouvaient MM. Benjamin Gastineau, rédacteur en chef, et tout le personnel de la rédaction; Dansos, ex-commandant de la garde nationale d'Auch; Zeppenfeld; Violet, officier en non activité; Victor Prieur, médecin; Canteloup, avocat, etc. M. Arexy, le véritable chef du parti démocratique socialiste, était en voyage[2].

Plusieurs des citoyens présents étaient accourus des petites villes voisines.

La réunion fut unanime pour décider qu'il fallait résister au Coup d'État. Mais quand il s'agit de déterminer le mode de résistance, il paraît que l'accord cessa.

Les plus ardents voulaient une insurrection immédiate : soulever Auch, barricader les rues et appeler les républicains des campagnes.

D'autres repoussaient cette résolution comme intempestive et inutile.

Une lutte à Auch, lorsque le reste de la France restait calme, ne pouvait aboutir qu'à une protestation impuissante. M. Victor Prieur fit ressortir vivement cette considération et finit par entraîner la majorité de la réunion à son avis.

On se décida à rédiger et à signer, séance tenante, une protestation, à préparer tout pour le combat, et à envoyer

1. Voir *l'Opinion du Gers* du 4 décembre.
2. Voir *l'Opinion du Gers* du 22 décembre, article intitulé : *Troubles du Gers*.

aux cantons l'ordre de se tenir prêts à marcher au premier signal.

La protestation fut rédigée et signée de soixante-quatre noms. Quoique fort vive, ce n'était pas un appel aux armes.

Il paraît qu'au moment où cette résolution venait d'être prise, les plus ardents revinrent à la charge, soutenant, qu'en temps de révolution, hésiter c'est tout perdre, et insistant pour l'insurrection. Un violent débat s'engagea. M. Gastineau se rangea à cet avis. M. Prieur et plusieurs autres membres quittèrent la réunion. Après leur départ, les membres restant décidèrent qu'on enverrait aux affiliés des cantons le mot d'ordre de prendre les armes et de marcher sur Auch.

L'autorité se trouvait dans une position réellement critique. Elle ne disposait, pour toute force armée à opposer à une insurrection qui pouvait amener dix mille hommes sur la ville, que de quatre escadrons du 6e hussards. La topographie de la ville suffisait, d'ailleurs, pour rendre ces forces complétement insuffisantes.

Auch est bâtie sur les flancs d'un coteau élevé, perpendiculaire à la vallée du Gers et se rattachant par une étroite arête à la ligne de collines qui court parallèlement à la rivière. L'Hôtel-de-Ville, la cathédrale, et une place assez spacieuse, occupent le sommet du coteau. Une rue longue et droite mène de l'Hôtel-de-Ville au faubourg de l'Oratoire et à la route de Condom. Cette rue suit l'arête du coteau jusqu'à l'issue du faubourg. Le reste de la ville est composé de rues étroites, tortueuses, à pentes rapides, tout à fait impraticables à la cavalerie. Il aurait suffi de quelques barricades pour réduire la garnison à l'impuissance.

La garde nationale avait été dissoute, et l'autorité ne pouvait guère compter sur des défenseurs volontaires du « parti de l'ordre. »

Le préfet et les autres hauts fonctionnaires, faisant une subtile distinction entre l'adhésion ouverte au Coup d'État et des mesures répressives prises dans le but de maintenir l'ordre matériel, se disposèrent, malgré toutes ces difficultés, à empêcher toute manifestation hostile aux décrets présidentiels. Le procureur de la République, M. Saint-Luc-Courborieux, paraît avoir été le principal promoteur de l'attitude ainsi prise par l'autorité. Le commissaire de police se présenta par son ordre aux bureaux de *l'Ami du Peuple*. C'était quelques heures après la réunion de l'après-midi. Il y fut reçut par les plus vives protestations. M. Prieur, qui

avait fait tant d'efforts pour dissuader ses amis d'une insurrection immédiate, se faisait remarquer parmi les protestants les plus énergiques. Il suivit le commissaire de police à la Mairie où toutes les autorités se trouvaient réunies. Là s'engagea entre lui et M. Saint-Luc-Courborieux une vive altercation. Le procureur de la République, ayant voulu se prévaloir de sa qualité de magistrat, s'attira cette verte réplique :

« Vous n'êtes plus que le magistrat d'un magistrat déchu ! »

Cependant la nuit fut calme.

Le lendemain, le journal du « parti de l'ordre, » *l'Opinion*, parut ayant en tête de ses colonnes une protestation conçue dans des termes d'une rare violence. Ce numéro ne fut pas saisi, mais le journal dut, par un coup d'Etat préfectoral au petit pied, changer immédiatement de rédacteurs.

Dans la matinée, l'autorité fut avertie que les principaux membres du parti républicain modéré, MM. Reynal, Boubée, Alem-Rousseau, ex-constituant, Dupetit, Sentoux, Faure et Caubet, s'étaient réunis dans les bureaux du *Démocrate* et y avaient rédigé une protestation.

Presque en même temps, un certain nombre de démocrates réunis à *l'Ami du Peuple* y faisaient imprimer un appel aux armes qui était immédiatement affiché [1].

Des groupes tumultueux formés sur une foule de points discutaient avec chaleur les événements.

Cependant l'attitude du peuple n'avait rien de menaçant. Les divisions survenues parmi les chefs du mouvement avaient eu leur contre-coup dans la population, et rien ne faisait prévoir une insurrection immédiate.

Les quatre escadrons du 6e hussards avaient pris les armes. Un détachement avait été dirigé sur Fleurance, petite ville à trente-quatre kilomètres, au nord d'Auch, pour y protéger l'arrivée de la malle-poste et du nouveau préfet du Gers, qui était attendu.

Un autre détachement avait pris la route de Mirande, où de graves événements venaient de se passer.

Les trois escadrons restant avaient été disposés en majeure partie sur la place de l'Hôtel-de-Ville [2].

A onze heures, le commissaire de police se rendit, par ordre du procureur de la République, aux bureaux du *Démo-*

1. Voir *l'Opinion du Gers* du 22 décembre. — *Troubles du Gers*.
2. Rapport officiel du général de Géraudon.

crate, rue Balguerie, afin d'y opérer la saisie de la protestation qu'on venait d'imprimer. Il trouva la rue encombrée d'une foule de citoyens. M. Alem-Rousseau se tenait sur la porte de l'imprimerie. Il s'opposa à l'entrée du commissaire de police. Sommé de laisser opérer la saisie, il répondit que la Constitution étant violée, tout magistrat qui ne protesterait pas sur-le-champ se rendrait complice du crime de haute trahison, serait par ce seul fait déchu de ses fonctions, que quant à lui, simple citoyen, il ferait son devoir en repoussant la force par la force.

Le commissaire de police n'insista pas davantage. Il revint auprès du procureur de la République, et lui rendit compte de ce qui se passait.

M. Saint-Luc-Courborieux n'hésita pas.

Il se fit accompagner d'un escadron de hussards commandé par le capitaine Michel, et se dirigea vers les bureaux du *Démocrate*. Le capitaine de gendarmerie et le juge de paix Tarbouriech se joignirent à lui.

La colonne traversa la place de l'Hôtel-de-Ville au milieu des groupes nombreux et animés, criant : Vive la Constitution ! vivent les hussards [1] !

Les soldats restaient silencieux.

Un instant, le capitaine de gendarmerie demeura en arrière. Un groupe l'entoura ; on mit la main sur la poignée de son sabre. L'arrière-garde des hussards le dégagea.

La colonne arriva rue Balguerie. Un rassemblement nombreux stationnait devant les bureaux du *Démocrate*. M. Alem-Rousseau haranguait le peuple. Sommé de se retirer, il répondit qu'il n'en ferait rien.

« Je proteste au nom de la loi ! » s'écriait-il.

M. Saint-Luc-Courborieux lui rappelle l'obéissance qu'il doit aux magistrats.

« Si vous êtes magistrat, votre devoir est de faire respecter la loi fondamentale du pays, la Constitution, réplique M. Alem-Rousseau ; si vous trahissez ce devoir, vous n'êtes plus rien, vous êtes déchu de vos fonctions ! »

Des agents s'élancent pour le saisir. Il lutte ; un coup de sabre perce son habit ; il se dégage en protestant toujours.

« Citoyens, soldats, magistrats, officiers, peuple, je vous rappelle tous au respect de la loi, » s'écriait l'ancien représentant !

1. Rapport du général de Géraudon.

Il fallut faire une charge de cavalerie contre l'énergique républicain. M. Saint-Luc-Courborieux fit les sommations. L'escadron s'ébranla, la foule fuit en désordre; quelques pierres furent lancées sur la troupe; un hussard fit feu, et M. Alem-Rousseau tomba renversé sous les pieds des chevaux.

La saisie des numéros du *Démocrate* fut opérée[1].

De retour sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le procureur fut entouré de groupes nombreux criant : Vive la République! Il les harangua. Quelques-uns se dispersèrent pour se reformer plus loin.

Cependant le commissaire de police, suivi d'un détachement de hussards, se dirigea vers les bureaux de l'*Ami du Peuple* pour saisir l'appel aux armes dont nous avons parlé. Arrivé à quelques pas des bureaux, un coup de feu retentit. Il était tiré d'une fenêtre voisine sur la sentinelle du général qui fut heureusement manquée. Un gendarme riposta. Un officier en congé, M. Louis Solon, qui s'était joint à la troupe, fit voler en éclats la fenêtre et s'élança à l'intérieur. On le suivit. Mais l'homme qui avait fait feu ne put être saisi. On ne trouva qu'un fusil déchargé[2].

Le commissaire de police pénétra sans obstacle dans les bureaux de l'*Ami du Peuple*, mais il ne put saisir que peu d'exemplaires de la proclamation. La majeure partie avait été distribuée.

A la suite des incidents que nous venons de rapporter, l'agitation avait grandi. La foule qui couvrait la place de l'Hôtel-de-Ville et les rues avoisinantes prenait une attitude hostile. Les cris de : Vive la République! à bas les hussards! retentissaient avec force[3].

Les chefs du parti avancé qui sétaient prononcés pour l'insurrection immédiate crurent le moment favoroble pour passer à l'exécution. Malgré l'abstention de la majeure partie des leurs, quelques-uns descendirent en armes sur la place.

L'ancien commandant de la garde nationale parut, le sabre

1. Cet incident est raconté avec quelques variantes par *l'Opinion du Gers*, *le Midi de Toulouse*, *le Journal de Lot-et-Garonne*. (Voir à ce sujet la note B à l'appendice contenant une lettre de M. Alem-Rousseau fils, qui rectifie certains détails.)

2. *Opinion* du 22 décembre. La condamnation prononcée plus tard pour ce fait donna lieu au plus extraordinaire trait d'abnégation. (Voir la note C à l'appendice.)

3. Rapport du général de Géraudon.

à la main, criant : Aux armes! Quelques hommes se groupèrent autour de lui. M. Arexy, qui venait d'arriver des Hautes-Pyrénées, voulut se joindre à eux. Il paraît cependant qu'il ne se faisait pas d'illusions sur le résultat probable de leur tentative. On raconte, en effet, qu'en prenant son fusil, il disait à Benjamin Gastineau :

« Allons, mon cher Gastineau, partons pour Nouka-Hiva! »

Le rassemblement traversa quelques rues de la ville en criant : Aux armes! Cet appel eut peu d'échos, et les hommes qui s'étaient armés durent se disperser après cette vaine tentative.

Pendant ce temps, quelques évolutions de cavalerie contenaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville une foule plus bruyante que résolue[1].

Le préfet, le procureur de la République, le maire et le général Dupleix n'avaient pas quitté l'Hôtel de Ville, devenu le quartier général de l'autorité.

Dans l'après-midi, une députation s'y présenta, au nom du peuple.

Elle se composait de quelques citoyens, parmi lesquels MM. Prieur et Violet. Le maire les reçut. Ces citoyens demandèrent l'armement de la garde nationale et le partage des postes avec la troupe. Le maire repoussa ces deux propositions, en se fondant surtout sur leur inutilité. M. Soullier avait été élu sous l'influence du parti républicain modéré, il n'avait pas encore accepté formellement les décrets présidentiels, et il croyait peu à la réussite du Coup d'État. Il ne le dissimula pas à ses interlocuteurs : « A cette heure, disait-il, Louis-Napoléon est sans doute déjà pris et écroué à Vincennes. » Les délégués du peuple se retirèrent donc sans résultat.

Cependant, la lassitude de la foule amena un calme relatif. On put faire manger les chevaux de la cavalerie.

A quatre heures la malle-poste arriva, amenant le préfet, M. de Lagarde, arrêté, puis relâché à Fleurance, comme nous le raconterons plus loin. Il prit aussitôt la direction de l'administration supérieure du département.

Ceux des membres du parti démocratique qui s'étaient abstenus dans la tentative de la journée se réunissaient en ce moment chez M. Canteloup, avocat, et délibéraient sur la

1. *Opinion* du 22 décembre et rapport du général de Géraudon.

conduite à tenir, lorsqu'un bruit grave vint mettre l'émoi dans la réunion. Les insurgés des campagnes étaient aux portes d'Auch.

En effet, l'autorité prévenue, vers cinq heures, de l'approche de bandes nombreuses, avait envoyé en reconnaissance le capitaine Michel et un détachement de hussards. Celui-ci s'était trouvé bientôt en présence d'une épaisse colonne de gens armés[1]. Un homme d'une soixantaine d'années, monté sur un bidet du pays, était en tête.

Interpellé par le capitaine Michel, il avait répondu :

« Nous sommes de bons citoyens qui nous rendons à Auch pour concourir à la défense de la République et de la Constitution. »

Après quelques pourparlers, il avait consenti à arrêter sa colonne, et le capitaine Michel avait envoyé prévenir l'autorité.

On se souvient que le 3 au soir, à l'issue de la réunion dans les bureaux de *l'Ami du Peuple*, l'avis avait été expédié aux affiliés des cantons de prendre les armes et de marcher sur Auch.

Ce mot d'ordre avait été suivi avec un ensemble extraordinaire. Dès quatre heures du matin, le tocsin sonnait dans près de cinquante villages. Vic-Fizensac, petite ville à trente kilomètres nord-ouest d'Auch, se soulevait. Un ancien officier de l'Empire, *brigand de la Loire* de 1815, nommé Jean-Baptiste Cassaet, vieux bonhomme sans grande portée politique, mais dévoué aux idées républicaines, appelait le peuple aux armes. Les populations des villages voisins accouraient au son du tocsin; une nombreuse colonne se formait et prenait la route d'Auch.

A Jégun, dix kilomètres à l'est de Vic, l'insurrection éclatait à la même heure; et, malgré les conseils et la résistance du maire, la bande qui s'y formait faisait bientôt sa jonction avec celle de Vic.

Un notaire, M. Lagrave, de l'Ile-de-Noé, à dix kilomètres nord de Mirande, partait de son village à la tête de cent hommes et raillant en route une foule de paysans, marchait sur Auch par Barran.

A Bassoues, nord-ouest de Mirande, le soulèvement était l'œuvre exclusive des paysans. Tandis que partout ailleurs, ils avaient attendu le signal de quelques membres de la

1. Rapport du général de Géraudon.

bourgeoisie, ils se soulevaient spontanément, et conduits par quelques-uns d'entre eux, ils prenaient à leur tour le chemin d'Auch.

Toutes ces bandes marchaient d'entraînement, tambour battant, drapeau en tête. La plupart des paysans, croyant trouver Auch entre les mains du peuple, pensaient n'aller qu'à une sorte de promenade militaire. Ils étaient armés de fusils de chasse, de fourches, de faux. Les munitions étaient rares. La plupart chargeaient leurs fusils à plomb, faute de balles.

Il ne fallait pas que ces *Jacques* fussent animés de passions bien mauvaises, car dans cette longue marche, on n'a pas relevé la moindre tentative de violence ni contre les personnes, ni contre les propriétés. Les quelques vivres pris en route furent scrupuleusement payés.

Quand la colonne de Barran, commandée par Lagrave, rencontra celle de Vic que conduisait Cassaet, les deux chefs s'embrassèrent en tête de leurs bandes qui saluèrent cette accolade par un grand cri de : Vive la République !

Cassaet prit la tête avec les gens de Vic mieux armés que ceux de Barran.

Les bandes réunies montaient bien à trois mille hommes[1].

Elles marchaient sans organisation et sans plan préconçu.

Aussi, lorsqu'elles arrivèrent sur les hauteurs qui dominent Auch, elles ne firent nulle disposition d'attaque, et continuèrent à s'avancer formant une colonne profonde et encombrée sur la route de Condom et le faubourg de l'Oratoire.

Nous avons vu comment elles s'étaient arrêtées devant le détachement du capitaine Michel.

Cependant l'autorité s'empressait de prendre des mesures de défense. Le colonel Courby de Cognord se portait avec un escadron à l'entrée du faubourg et parlementait à son tour avec les paysans. Ceux-ci insistaient pour entrer en ville, protestant de leurs bonnes intentions et promettant sur leur tête qu'aucun désordre n'aurait lieu[2].

Il était évident, du reste, qu'ils n'avaient nulle intention

1. Le général de Géraudon les estime encore plus nombreuses.

2. A partir de ce moment, tous les récits donnés dans les journaux sont contradictoires et présentent des lacunes évidentes. Le rapport du général de Géraudon est trop succinct et ne fournit aucune lumière. Nous avons interrogé plusieurs témoins oculaires; leurs relations comparées aux récits déjà donnés nous ont permis d'approcher de bien près de la vérité sur cet épisode.

d'engager la lutte. La route du faubourg de l'Oratoire où l'on se trouvait en présence suit la crête du coteau. Elle est bordée des deux côtés par des terrains en pente excessivement rapide, inabordables à la cavalerie. Deux charrettes mises en travers de la route, un obstacle quelconque, auraient pu rendre la position des insurgés inexpugnable. La situation de l'autorité fût alors devenue critique. Les insurgés, inattaquables de front, auraient pu en se prolongeant sur les flancs du coteau, entrer de plain-pied dans la ville. On assure que quelques-uns y avaient songé, mais la plupart, croyant à une solution pacifique, jugèrent la chose inutile.

Les membres de l'autorité, de leur côté, hésitaient à ordonner l'attaque. Une charge de cavalerie poussée, de nuit, sur des masses dont on s'exagérait le nombre et la résolution, pouvait être fatale. Cinquante gardes nationaux à peine s'étaient rendus à la Mairie. La perplexité y était grande, lorsque M. Prieur se présenta pour parlementer au nom des insurgés.

Les démocrates réunis chez M. Canteloup avaient résolu de faire des efforts pour éviter l'effusion du sang. Les nouvelles reçues dans la journée de Paris et de Bordeaux n'annonçaient rien de favorable à la cause républicaine. Les dépêches du gouvernement arrivaient librement, preuve évidente qu'aucune insurrection n'existait entre Paris et Auch. Le combat dans ces conditions leur paraissait inutile.

Il fut heureux pour le Coup d'État qu'il ne se trouvât à Auch aucun homme capable de devenir le chef d'une Vendée républicaine. Si le mouvement eût été dirigé, il est certain que le nombre des insurgés et la nature du terrain auraient rendu la résistance très-difficile. La journée du lendemain eût groupé à Auch plus de dix mille hommes que deux marches auraient suffi pour porter sur Toulouse ou sur Agen.

M. Prieur arriva donc à l'Hôtel-de-Ville et rencontra le général Dupleix sur les marches de cet édifice. Il lui exposa ses idées, les intentions pacifiques de ses amis, et le pressa d'empêcher un combat de nuit qui pouvait être fatal aux deux partis. Le général lui dit de formuler une proposition.

M. Prieur demanda le partage des postes entre la troupe et les insurgés. Le général repoussa cette proposition. L'idée d'une sorte de suspension d'armes jusqu'au jour lui parut plus acceptable. Il rentra accompagné de M. Prieur dans l'intérieur de l'Hôtel de Ville.

La discussion recommença. Les deux préfets refusèrent même de parlementer avec M. Prieur ; mais M. Saint-Luc-Courborieux, qui était devenu le chef réel de l'administration, prit sur lui d'accepter la suspension d'armes.

M. Prieur et le procureur de la République sortant alors sur le péristyle de la Mairie, déclarèrent, l'un au nom du peuple, l'autre au nom de l'autorité, que pas un coup de feu ne serait tiré de la nuit.

De là, ils se rendirent aussitôt au faubourg de l'Oratoire pour faire accepter ces conditions par les insurgés. M. Prieur qui avait parlé en leur nom, ne connaissait aucun d'eux, mais il comptait sur cet ascendant de la force morale qui, en temps de révolution, donne le commandement à qui sait le prendre.

D'ailleurs, un républicain influent, très-connu des paysans, M. Zeppenfeld, était parmi eux, et les dissuadait de toute attaque immédiate.

On fut bientôt en présence des insurgés. Quelques pas à peine les séparaient des hussards.

Tous approuvèrent avec empressement l'engagement pris en leur nom, et il fut renouvelé en tête de la colonne. La nouvelle s'en répandit dans la ville et y excita une vive satisfaction. C'est en cemoment que les chefs d'insurgés demandèrent des vivres pour leurs hommes. La plupart marchaient depuis le matin sans avoir pris aucune nourriture. Ils étaient exténués.

M. Prieur revint aussitôt à l'Hôtel de Ville et demanda que des vivres fussent envoyés aux insurgés. La Mairie fit délivrer aussitôt une grande quantité de pain, qui fut chargée sur des charrettes appartenant à l'hôtel Alexandre et conduit au faubourg [1].

La distribution se fit en commençant par les gens de Vic. Ils déposèrent leurs fusils et s'assirent sur la route pour manger. Les charrettes remontèrent jusqu'au deuxième kilomètre, à l'embranchement de deux chemins, et la distribution fut continuée à la colonne de Barran. Tous ces hommes s'assirent également et mangèrent, fort heureux de voir se terminer ainsi leur expédition.

M. Prieur, qui avait présidé à la distribution, voulait,

1. L'existence d'une véritable suspension d'armes explique seule cette distribution de vivres que tous les journaux ont racontée. On ne saurait comprendre sans cela l'autorité envoyant du pain à des bandes qui vont l'attaquer à main armée.

d'accord avec ses amis d'Auch, éviter à tout prix une collision qu'ils jugeaient intempestive, mais il aurait voulu conserver ses bandes pour agir le lendemain, selon la nature des nouvelles attendues de Paris. Il réfléchit combien il était difficile que les hommes des deux camps, séparés à peine par quelques pas, pussent passer la nuit en présence sans qu'un accident vînt engager la lutte. Il résolut de faire reculer les insurgés jusqu'à l'embranchement des deux chemins, à cinq ou six cents mètres de leur position actuelle. Ils auraient ainsi bivouaqué dans une position plus sûre et assez éloignée de la troupe. Des fagots furent achetés, et on commençait à les disposer pour allumer des feux de bivouac, lorsque, tout à coup, la fusillade retentit à la tête de la colonne.

Les récits des causes de cette collision sont tous contradictoires. Voici la version qui nous paraît se rapprocher le plus de la vérité.

Les chefs de l'insurrection avaient accepté de très-bonne foi la suspension d'armes. Le vieux Cassaet et les autres chefs de Vic étaient entrés dans une auberge du faubourg, croyant pouvoir souper en paix. Le procureur de la République était, de son côté, revenu à l'Hôtel-de-Ville. M. Zeppenfeld, qui était demeuré à la tête de la colonne, s'occupait, de son côté, à prévenir une collision. Il avait déjà donné l'ordre de scier deux des arbres plantés au bord de la route pour interposer un obstacle matériel qui rendît toute communication impossible entre les paysans et les hussards.

Mais il paraît que vers les neuf heures, après la distribution du pain, les groupes placés en face de la troupe prirent une attitude menaçante. Un agent déguisé qui s'était mêlé à eux revint auprès du colonel Courby de Cognord, lui assurant que les insurgés se disposaient à attaquer.

Le colonel, disent tous les témoins que nous avons consultés, brûlait d'engager le combat Le procureur de la République, averti, se rendit sur les lieux avec l'ancien et le nouveau préfet.

Le procureur s'avança vers les insurgés et les engagea à se retirer. Il n'obtint aucune réponse favorable. Il fit alors les sommations, mais d'une voix faible, assure-t-on, de telle sorte qu'elles ne furent entendues que d'un petit nombre de personnes.

Pendant ce temps, le colonel Courby de Cognord avait disposé ses hussards en pelotons à vingt-cinq pas de distance.

Les sommations restant sans effet, le procureur se retira.

Une sonnerie eut lieu. Les paysans n'en comprirent pas la signification. Ceux de la tête de colonne paraissent seuls avoir eu connaissance de ces incidents. Les autres mangeant encore, assis pour la plupart, ne se doutaient de rien.

Il était près de neuf heures et demie, lorsque, après la sonnerie, l'escadron fit une décharge de carabines, puis s'élança au galop, son colonel en tête.

Les paysans ripostèrent, se jetèrent sur les côtés de la route, et abrités par les talus, dirigèrent sur les hussards une fusillade meurtrière. Le colonel Courby de Cognord fut blessé ; le chef d'escadron Delaloge, grièvement atteint d'une balle ; le major Dufau, frappé d'un coup de feu au visage. Mais rien ne put arrêter l'élan des hussards. La charge fut poussée jusqu'à une distance de cinq cents mètres.

La masse des paysans qui couvrait la route jusqu'à la bifurcation fut surprise à l'improviste par cette brusque attaque. Saisis d'une terreur panique, les paysans s'enfuirent dans toutes les directions. Quelques-uns des chefs firent de vains efforts pour les retenir. En quelques minutes, la route fut vide. L'escadron se replia et essuya encore la fusillade des républicains de la tête de colonne, gens de Vic pour la plupart, qui ne quittèrent le terrain qu'après la disparition de la majeure partie de leurs compagnons.

Les hussards étaient maîtres du champ de bataille, mais ce n'était pas sans des pertes sérieuses. Vingt-quatre hommes et douze chevaux tués ou blessés dénotaient l'énergie déployée par la tête de la colonne des insurgés. Un sous-officier emporté par son cheval tomba dans un groupe de fuyards; il fut tué [1].

Les pertes des insurgés furent faibles. Dans un décret inséré au *Moniteur*, on mentionne un chef d'insurgés qui aurait lutté avec le brigadier Édouard Martin et aurait été tué par lui après une vigoureuse défense. Le fait est singulièrement exagéré. Cet insurgé était un citoyen nommé Rizou, forgeron à Riguepeu, âgé de près de soixante ans. Il reçut en effet quelques coups de sabre. Il ne mourut pas de ses blessures, et c'était si peu un chef d'insurgés qu'à sa sortie de l'hôpital d'Auch, il fut renvoyé dans son village, sans avoir, comme tant d'autres, les honneurs de la transportation.

Un autre citoyen, un perruquier d'Auch, nommé Virginat,

1. Un forgeron de Vic, nommé Pujos, a été condamné à mort, par contumace, pour avoir tué ce militaire.

croyons-nous, fut blessé dans des circonstances qu'il est bon de noter. Ramené prisonnier en ville, il fut assailli par des hussards, et l'un de ces furieux lui porta un coup de sabre à la cuisse, au moment où prisonnier et sans défense il aurait dû être sacré pour ses ennemis.

Cette collision sanglante eut un résultat inespéré. Elle dénoua la crise. Les insurgés de la campagne démoralisés ne se rallièrent pas, et les démocrates de la ville furent profondément abattus. L'autorité profita avec énergie de l'ascendant acquis. Des visites domiciliaires eurent lieu, toute la nuit, et amenèrent un grand nombre d'arrestations importantes. MM. Gastineau et Violet furent arrêtés cette nuit-là [1].

Nous avons déjà dit deux mots d'un incident survenu dans la matinée à Fleurance. Le fait mérite de plus amples détails.

Fleurance est une petite ville de la vallée du Gers, située à 30 kilomètres nord d'Auch, et à peu de distance de Lectoure, chef-lieu de l'arrondissement.

Dès le jeudi matin, toute la population valide prenait les armes. La Mairie était envahie par le peuple armé, la caserne de gendarmerie gardée à vue par une bande, et une barricade élevée à l'entrée de la route d'Auch.

Sur ces entrefaites, survint la malle-poste. Elle portait le nouveau préfet du Gers, M. de Lagarde, et le sous-préfet de Bayonne, qui se rendaient à leur poste. Ces deux fonctionnaires furent arrêtés et conduits à la Mairie. Toutefois, ils ne furent nullement décontenancés. Ils haranguèrent la population, et sans avouer qu'ils approuvaient le Coup d'Etat, ils firent ressortir l'inutilité et les dangers de la résistance tentée par une aussi petite ville. Leurs paroles firent quelque impression; ils furent traités avec égards, relâchés même, sans toutefois obtenir de continuer leur route.

En ce moment, arrivèrent de Lectoure le sous-préfet Lacoste, le procureur de la République et le juge d'instruction. Ils trouvèrent les insurgés rangés sous les arceaux qui bordent la place. M. Lacoste était un homme d'énergie. Seul, en présence de cette foule armée, il marcha droit au tambour, le saisit au collet et lui ordonna de faire le roulement qui doit précéder les sommations. Le tambour stupéfait obéit.

1. Voir, pour le récit de la collision, le rapport du général de Géraudon, contenant la liste nominative des militaires tués et blessés. (*Moniteur.*)

M. Lacoste somma les insurgés de mettre bas les armes et de rentrer dans l'ordre.

Il est rare qu'une audace de ce genre n'impose pas au peuple.

La voix de M. Lacoste fut écoutée, et, après quelques hésitations, les insurgés obéirent. La barricade fut démolie, la gendarmerie délivrée, et la malle-poste put reprendre la route d'Auch. Un détachement de hussards, survenu vers midi, donna au sous-préfet l'appui de la force armée. Quelques arrestations furent opérées, et Fleurance rentra dans l'ordre[1].

L'autorité victorieuse ne tint pas grand compte, il faut le dire, de la mansuétude des bons habitants de Fleurance. Cette petite ville fut décimée par les proscriptions à l'égal de la plupart des villes et des bourgs du département.

Cette journée du 4 si féconde en incidents avait vu s'accomplir à Mirande des événements graves.

Cette petite ville, siége d'une sous-préfecture, est située à 24 kilomètres sud-ouest d'Auch, sur la rive gauche de la Baïse.

L'opinion républicaine la plus avancée y comptait bon nombre de partisans dévoués et pleins d'ardeur.

L'arrondissement était alors administré par un sous-préfet nommé M. Grabias. C'était un homme jeune encore, courageux, très-hostile aux républicains. Le zèle excessif qu'il avait déployé au service de la réaction lui avait attiré de violents ressentiments.

Dans cette année 1851, en particulier, les persécutions dirigées contre les républicains avaient été vives. Plusieurs citoyens honorables avaient été arrêtés et traînés en Cour d'assises sous de futiles prétextes. Le jury les avait acquittés.

La nouvelle du Coup d'État plaçait donc M. Grabias dans une situation difficile. La gendarmerie était la seule force organisée existant dans l'arrondissement, et l'on ne pouvait faire aucun fond sur la partie de la bourgeoisie appartenant au « parti de l'ordre ».

M. Grabias fit afficher les proclamations, le mercredi vers midi, et, dans la prévision de quelque mouvement, convoqua pour le lendemain toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement.

Dans la soirée du même jour, une réunion de cinquante

1. *Opinion du Gers* du 22 décembre.

à soixante personnes se tenait au café Pech, lieu de réunion ordinaire des démocrates. Aucun des chefs influents du parti n'y avait manqué. On résolut, sans attendre aucun mot d'ordre d'Auch, de s'emparer immédiatement des autorités, et l'exécution fut fixée au lendemain matin [1].

Il paraît que le sous-préfet fut mal renseigné sur le résultat de cette délibération, car le soulèvement le surprit à l'improviste. Le jeudi matin, dès sept heures, le tocsin sonnait à l'église et deux tambours parcouraient les rues en battant la générale.

Cet appel ne produisit d'abord que peu d'effet. Les chefs durent payer de leur personne.

Trois avocats, MM. Boussès, Pascau et Passama, un négociant, M. B. Lasserre, se trouvèrent seuls en armes sur la place. Leur premier soin fut de s'emparer de la Mairie. Cet édifice, aujourd'hui démoli, occupait le centre de la place. Il se composait d'un étage élevé sur quatre arceaux formant un hangar ouvert. Ils entrèrent sans obstacle; la Mairie était vide. A peine étaient-ils redescendus que le maire de Mirande, M. Burot, se présenta accompagné du commissaire de police, Dupuy, et du secrétaire de la Mairie, Boubée. Couché en joue par B. Lasserre, le maire se retira ainsi que le commissaire de police [2].

Cependant le bruit du tocsin et de la générale avait fait accourir auprès du sous-préfet quelques-uns de ses amis, résolus de partager ses dangers dans ce moment critique. Entre autres se trouvaient MM. Devèze, adjoint, et Labadens, secrétaire de la Sous-Préfecture.

Une première bande d'insurgés ne tarda pas à s'y présenter. Elle était peu nombreuse et composée en partie de très-jeunes gens. Un jeune homme à la mise élégante, à la tournure distinguée, la conduisait. C'était M. Eugène Terrail.

Il frappa à la porte de la Sous-Préfecture. Le sous-préfet, ceint de son écharpe, parut. Quelques personnes se tenaient derrière lui.

Voici le sens, sinon le texte exact, des paroles qui furent échangées :

« Au nom du peuple, je vous somme de vous joindre à nous pour défendre la Constitution, dit Terrail.

1. *Mémorial des Pyrénées* du 10 décembre; *Opinion du Gers* du 22.

2. L'exactitude de ces détails, sur le début de l'insurrection mirandaise, nous a été confirmée par M. Boussès.

— Je n'ai pas de sommation à recevoir de vous, vous êtes en rébellion, et mon devoir est de réprimer l'émeute, répondit le sous-préfet.

— Bien ! vous vous rendez complice du Président ; je vous arrête, au nom du peuple ; suivez-moi à la Mairie ! » s'écria Terrail en le saisissant par son écharpe.

Il n'avait pas achevé ces paroles qu'un coup de pistolet, tiré par un fanatique, se faisait entendre, et M. Grabias s'affaissait entre les bras des citoyens qui l'accompagnaient[1].

M. Terrail se retourna indigné, demandant qui avait fait feu. Un grand désordre se fit dans le groupe d'insurgés fort grossi en cet instant. Les citoyens qui soutenaient le sous-préfet l'entraînèrent à l'intérieur en refermant vivement la porte derrière eux. La blessure de M. Grabias était heureusement fort légère. Une seule chevrotine l'avait atteint dans le cou. Quelques minutes après, le docteur Siam entra à la Sous-Préfecture, et donna les premiers soins à M. Grabias.

Cependant on entendait au dehors le bruit de la foule qui était devenue nombreuse. Toute résistance était inutile. Il fallut que chacun s'occupât de pourvoir à sa sûreté. Le sous-préfet trouva asile dans une maison voisine. Le propriétaire le fit réfugier dans une cachette où l'on pouvait croire qu'il serait difficilement découvert.

Pendant ce temps, un faux bruit du plus fâcheux caractère enflammait la foule de colère. Lorsque Terrail s'était retourné vers les insurgés, demandant qui venait de faire feu, plusieurs avaient répondu qu'aucun d'eux n'avait tiré, que c'était le sous-préfet lui-même qui avait tiré le coup de pistolet sur lui, Terrail. Malgré les dénégations de celui-ci, le bruit s'en était répandu en un clin d'œil, et l'on peut juger de l'effet produit sur une foule exaltée et peu sympathique au sous-préfet[2].

Bientôt une croisée enfoncée donna passage au peuple qui se précipita dans l'intérieur de la Sous-Préfecture. Il est à remarquer que tous ces hommes, qui se seraient peut-être portés aux derniers excès sur la personne du sous-préfet, respectèrent ce qui lui appartenait. Dans cette invasion tumultueuse rien ne fut dérobé. M. Boussès, entré des pre-

1. M. Cantaloup, vétérinaire, a été condamné à mort, contumace, par le Conseil de guerre de Bayonne comme auteur de cette tentative de meurtre. (Voir à ce sujet la note D à l'appendice.)

2. Ce faux bruit s'est si bien répandu que beaucoup de gens le racontent encore ainsi dans le pays, et de très-bonne foi.

miers, voyant l'exaltation du peuple, craignit non pas le pillage, mais une scène de dévastation. Il crut urgent d'improviser une autorité. C'était un homme très-énergique. Il se proclama sous-préfet. Reconnu, séance tenante, et acclamé par le peuple, il commença à donner des ordres avec le plus grand sang-froid, et commanda l'évacuation de la Sous-Préfecture. La foule qui, même en temps de révolution, aime à se sentir commandée, obéit. Un corps de garde fut placé à l'entrée.

Les rues voisines étaient encombrées d'hommes armés. On fouillait minutieusement les maisons, cherchant le sous-préfet. Celle où il avait trouvé asile avait été plusieurs fois visitée sans qu'on eût découvert sa retraite. La foule s'impatientait, s'irritait de cette recherche infructueuse. Des cris peu rassurants se faisaient entendre, lorsqu'une immense clameur retentit, M. Grabias était pris.

Un charpentier, le sieur L..., dit T..., avait fini par découvrir la cachette du sous-préfet. L..., quoique très-chaud démocrate, n'était pas un méchant homme. Il rassura le sous-préfet et lui conseilla de crier : Vive la Constitution. M. Grabias, assure-t-on, parut à la lucarne du grenier et s'exécuta.

La situation était critique. On peut tout craindre dans les moments d'exaltation de la foule. Un crime allait, peut-être, être commis; les chefs du mouvement comprirent qu'il était de leur devoir de protéger, à tout prix, la vie du sous-préfet. Plusieurs d'entre eux se placèrent à la porte de la maison pour le recevoir à sa sortie. Ils le mirent au milieu d'eux, et se dirigèrent vers la Maison d'arrêt. La foule poussait des cris de mort. M. Passama jeune menaça de tuer le premier qui porterait la main sur M. Grabias. On avança lentement et non sans peine. De l'aveu de tous les témoins de cette scène, la sous-préfet montrait une fermeté rare. Il regardait en face les plus furieux et répondait hautement à leurs interpellations. Cependant, la voix de ses défenseurs parvint à se faire entendre; la foule se calma un peu et l'on arriva sans violences à la porte de la prison.

Là, un nouvel incident faillit devenir funeste. Le geôlier refusa d'ouvrir. La foule s'irrita. Les cris de mort retentirent de nouveau. M. Boussès fit placer le sous-préfet, qui était de fort petite taille, à l'angle de la porte et le couvrit de son corps. Le geôlier épouvanté se décida enfin à ouvrir. On entra; le sous-préfet était sauvé. Il fut installé dans une des

chambres de la prison ; le médecin vint de nouveau le visiter, et son domestique fut admis à lui donner ses soins.

Quant au geôlier qui avait refusé d'ouvrir, M. Boussès le destitua et le fit incarcérer sur-le-champ.

Quelques instants après, M. Daste, juge d'instruction, M. Chevert, procureur de la République, et M. Laurent, substitut, furent arrêtés et allèrent partager la captivité du sous-préfet.

Maîtres de la ville, les républicains songèrent à s'organiser. M. Boussès s'étant nommé sous-préfet, M. Passama fut installé maire. On nomma également un commandant de place et un commissaire de police.

Un ordre, signé Boussès, et conçu à peu près en ces termes, fut envoyé dans les campagnes :

« Au nom du peuple souverain, le sous-préfet provisoire de Mirande ordonne aux habitants de la commune de N..., de se lever en masse et de se rendre à Mirande, pour y défendre la République et la Constitution. »

Comme on craignait l'arrivée de quelque détachement de la garnison d'Auch, des barricades furent élevées à toutes les issues de la ville, une entre autres au pont de la Baïse.

La précaution n'était pas superflue. Dans l'après-midi, un détachement de hussards fut aperçu sur la route d'Auch. Le juge de paix de Mirande, M. Comte, l'accompagnait. Le cri aux armes ! fit accourir une foule assez nombreuse aux barricades. B. Lasserre avec un détachement d'insurgés occupa celle du pont de la Baïse, pendant que M. Pascau se plaçait, avec une autre bande, un peu au-dessus, à un gué de la rivière.

L'officier qui commandait la troupe s'avança pour parlementer. Lasserre franchit la barricade et s'avança de son côté. L'officier déclara que son unique mission était la protection de l'ordre et la défense de la République. Lasserre répondit fièrement que l'on n'avait besoin de personne, à Mirande, pour protéger l'un et défendre l'autre[1].

L'officier qui ne pouvait, d'ailleurs, songer à enlever des barricades avec un demi-escadron de cavalerie, resta quelques instants en observation, battit en retraite et revint à Auch.

1. Ce sont, du moins, les paroles que lui attribue *le Mémorial des Pyrénées*. Ce journal place la scène dans l'après-midi du 5. Nous sommes certain que c'était bien le 4.

Cet incident n'en contribua pas moins à augmenter la confiance des Mirandais.

Une collision eut malheureusement lieu dans cette journée à peu de distance de la ville.

Deux brigades de gendarmerie qui se rendaient à Mirande, sur l'ordre reçu la veille, étaient arrivées non loin de la ville, lorsqu'elles rencontrèrent une bande de paysans qui arrivaient au son du tocsin des communes de Pouy-le-Bon, Saint-Christau, etc. Un engagement eut lieu. Quelques gendarmes furent blessés, dont un assez grièvement ; les autres enveloppés par les paysans furent pris. Ceux-ci, glorieux et effarés de leur victoire, entrèrent à Mirande montés sur les chevaux des gendarmes et conduisant leurs prisonniers la corde au cou.

A la tombée de la nuit, la malle-poste qui avait été arrêtée à Fleurance, le fut de nouveau par le poste mirandais du pont de la Baïse. Elle portait encore le sous-préfet de Bayonne. Ce fonctionnaire essaya de faire aux Mirandais les représentations qui avaient si bien réussi à Fleurance. Il n'eut pas le même succès. L'un des chefs lui proposa brusquement silence, et le conduisit près du sous-préfet provisoire, M. Boussès. Celui-ci prit connaissance des papiers du voyageur, et, quand il se fut assuré de sa qualité, lui déclara qu'il était prisonnier. Il eut, toutefois, la courtoisie de consentir à ce qu'il restât consigné dans un hôtel.

La poudrière du département était depuis quelque temps dans un vieux château près de la ville. Un détachement alla s'en emparer. Les poudres furent transportées à la Mairie. Chaque insurgé voulait en avoir sa part, il y eut un peu de gaspillage. La fabrication des cartouches fut aussitôt organisée.

Pendant cette journée du 4, soit spontanément, soit sur mot d'ordre, l'insurrection éclata dans la majeure partie des campagnes de l'arrondissement.

A Masseube, chef-lieu de canton, au sud de Mirande, MM. Breuil et Laporte soulevèrent la population, s'emparèrent de la Mairie et des gendarmes. Le tocsin amena le contingent de tous les villages du canton, et une forte bande s'y organisa pour marcher sur Auch.

Toutes les communes des cantons de Mirande, Montesquiou, Miélan se levèrent en masse et se portèrent sur Mirande.

A Marciac, chef-lieu d'un canton limitrophe des Hautes-

Pyrénées, l'insurrection éclata dans l'après-midi de la même journée. Le conseiller général du canton, M. Nabos, décoré de juillet, homme de cœur et républicain éprouvé, retenu au lit par une grave maladie, n'en contribua pas moins au mouvement [1]. Le peuple armé se réunit sur la place. Un gendarme revenant de tournée fut entouré par la foule et sommé de rendre ses armes. Le gendarme répondit:

« Si je rends mon sabre, je suis déshonoré; vous ne l'aurez qu'avec ma vie ! »

Ce peuple, qu'on a représenté comme animé par de si viles passions, applaudit aux paroles de ce brave homme et le respecta [2].

Le lendemain, une nombreuse colonne se forma et partit pour Mirande, dirigée par l'ancien maire de Marciac, Soumabielle, et par M. Delsol, de Mirande [3].

Toute la journée du jeudi et la matinée du vendredi, des bandes de paysans armés ne cessèrent d'arriver à Mirande. Le nombre des insurgés, d'après les relations officielles, atteignit six mille hommes.

Le caractère dominant de cette levée en masse de l'arrondissement de Mirande fut l'absence absolue de tout excès. Le coup de pistolet tiré sur le sous-préfet est un fait isolé. La petite ville de Mirande est demeurée trois jours au pouvoir de cette foule armée, et il ne s'est pas produit la moindre attaque contre les personnes ni contre les propriétés. La majeure partie de la bourgeoisie riche de Mirande, qui était très-hostile aux idées démocratiques, est restée livrée à la discrétion de ces *Jacques* si avides de pillage, de meurtre, de viol, au dire des apologistes du Coup d'Etat, et après le rétablissement de l'ordre, elle n'a pas trouvé de plaintes à formuler.

Les autorités insurrectionnelles avaient pris des mesures rigoureuses pour obtenir le maintien d'un ordre relatif. Des réquisitions de vivres furent faites, et les distributions avaient lieu très-régulièrement de manière à éviter tout prétexte à désordre.

Cependant, les chefs du mouvement sentaient que leur insurrection risquait fort de n'être qu'une vaine protestation, s'ils se bornaient à se barricader dans leur petite ville. Le

1. M. Nabos est mort à l'hôpital avant l'embarquement des déportés.
2. Ce fait est rapporté dans *l'Almanach de la Gendarmerie* pour 1853.
3. M. Delsol est mort en exil.

vendredi matin, 5 décembre, ils tinrent une espèce de conseil de guerre, et y délibérèrent une marche sur Auch. La nouvelle des événements de la veille leur avait enlevé toute illusion sur l'attitude de l'autorité. Il s'agissait donc d'une attaque de vive force. La tâche n'était pas facile. Les milliers de paysans accourus à Mirande étaient assez mal armés et tout à fait sans organisation. Il fallait donc leur donner des chefs, les organiser militairement, les armer d'une façon passable. Rien de tout cela n'était impossible. Mais il n'y avait parmi les chefs du mouvement aucun homme ayant des connaissances militaires, ni même l'instinct militaire qui souvent y supplée. Aucun de ces hommes, individuellement fort braves, ne se sentait capable de diriger ces milliers de paysans et de les conduire au combat.

Ils voulurent cependant tenter quelque chose. B. Lasserre partit pour Auch avec six cents hommes assez bien armés. M. Boussès devait, selon les circonstances, suivre avec le gros de l'insurrection.

Les insurgés de Masseube descendaient, à la même heure, la vallée du Gers, se dirigeant aussi vers le chef-lieu.

Le préfet, averti de leur approche, avait fait prendre des mesures de défense vigoureuses. Le régiment était monté à cheval et occupait les principales avenues. Le succès de la veille au soir avait relevé le moral du parti réactionnaire. Au moment critique, il y avait eu cinquante gardes nationaux volontaires à la Mairie, ce jour-là il y en eut cinq cents.

B. Lasserre arriva avec ses Mirandais jusqu'à Roches, à une lieue d'Auch. Prévenu par un ami des dispositions prises pour le recevoir, il battit en retraite et rentra à Mirande.

Les insurgés de Masseube arrivaient sur le soir à Pavie, tout près d'Auch, et rebroussaient chemin pour les mêmes motifs.

Le lendemain au soir, l'arrivée de Toulouse d'une colonne de chasseurs à pied et d'artilleurs avec deux pièces de canon vint rassurer complétement l'autorité.

Dans la journée du samedi, les nouvelles défavorables à l'insurrection qui arrivaient de tous côtés, et surtout le bruit, exact du reste, de la marche d'une colonne amenant de l'artillerie de Toulouse, et d'une autre arrivant de Pau par Tarbes pour prendre Mirande à revers, jetèrent le découragement dans cette ville. Le contingent de Marciac, fort de plus de huit cents hommes, repartit dans la journée. D'autres l'imitèrent.

Un dernier conseil fut tenu pendant la nuit. Les propositions les plus diverses se firent jour. Les uns voulaient résister à outrance ; la plupart combattaient ce projet. Une lettre venue d'Auch avait informé les chefs de l'insurrection du désastre de la République à Paris. M. Boussès proposa aux plus compromis de quitter la ville en armes et de gagner ainsi la frontière d'Espagne. Après de longues discussions, on s'arrêta à une résolution qui ne manquait ni de caractère ni de dignité.

MM. Boussès, Pascau, Passama et B. Lasserre résolurent d'assumer sur leur tête toute la responsabilité de la résistance armée ; de ne pas fuir ; de demander des juges, un tribunal régulier, pour répondre de leurs actes. Ils espéraient ainsi protéger la foule de ceux qui n'avaient agi qu'à leur instigation et à leur exemple. Ces trop confiants et trop loyaux républicains avaient compté sans les commissions mixtes.

A minuit, ils annoncèrent au peuple leur résolution. Ils firent démolir les barricades et mettre en liberté toutes les personnes incarcérées. Le lendemain, ils allèrent se constituer prisonniers[1].

Ce même jour une colonne d'infanterie, artillerie et cavalerie, fit son entrée dans Mirande, réinstalla les autorités et opéra bon nombre d'arrestations.

Beaucoup de citoyens prirent la fuite ; quelques-uns rôdèrent encore, les armes à la main, autour de la ville. Des coups de feu furent tirés souvent sur les patrouilles pendant les premières nuits ; mais les colonnes mobiles en désarmant le pays et en opérant des milliers d'arrestations ne tardèrent pas à rétablir l'ordre matériel.

L'arrondissement de Condom avait eu aussi son insurrection que nous allons raconter rapidement.

La nouvelle des événements de Paris y avait excité une fermentation qui se traduisit pendant deux jours, le mercredi et le jeudi, par des promenades tumultueuses, des chants révolutionnaires.

La Sous-Préfecture n'avait pas, en ce moment, de titulaire, et l'intérim en était fait par M. de Campaigno. Le maire avait convoqué le Conseil municipal qui se déclara en permanence. La majorité de ce Conseil tenait pour le « parti de l'ordre. » On convoqua, à la Mairie, les gardes nationaux de cette opinion. Il en vint une vingtaine.

1. Voir les récits donnés par *l'Opinion du Gers* et *le Mémorial des Pyrénées*.

Pendant ce temps, les démocrates prenaient la résolution de s'emparer de l'autorité. Une colonne de cinq à six cents hommes armés se forma, sous la direction de MM. Lamarque et Daulhième, avocats, Delair, professeur, etc. Ces messieurs firent sommer le Conseil municipal de céder la place, garantissant, du reste, le respect des personnes et des propriétés. Le Conseil se retira. A neuf heures et demie, les républicains débouchèrent en bon ordre sur la place de la Mairie, et s'emparèrent de l'Hôtel-de-Ville. Un procès-verbal constatant, en vertu de l'article 68 de la Constitution, la déchéance des autorités, fut rédigé et signé de vingt-cinq noms. Un citoyen fut délégué pour prendre possession de la Sous-Préfecture, ce qu'il fit sans résistance. Pendant la nuit, des groupes armés se présentèrent au domicile du procureur de la République et de son substitut, avec mission de les arrêter. Ces deux magistrats, prévenus à temps, s'étaient mis en lieu de sûreté.

La journée du lendemain se passa sans désordre. Aucun excès ne fut commis. Sur le soir, les insurgés, apprenant les événements de Paris ultérieurs au 2 décembre ainsi que ceux de la veille à Auch, résolurent de cesser leur essai de résistance. Un nouveau procès-verbal constatant le fait fut rédigé, et tout rentra dans le calme.

Le département avait été mis en état de siége par décret du 8 décembre. Peu après, le général Dupleix était mis en disponibilité et remplacé par le général de Géraudon. Un arrêté ordonna le désarmement général du pays : un très-grand nombre de mandats d'arrêt furent lancés contre les citoyens soupçonnés de participation aux troubles. Des colonnes mobiles parcoururent tous les points qui avaient pris part à l'insurrection. Comme partout, des ordres impitoyables étaient donnés aux chefs de colonne mobile. A Marciac, l'ancien maire Soumabielle, essayant de fuir par le toit de sa maison, fut abattu d'un coup de fusil[1]. Il survécut à sa blessure et fut déporté[1].

L'arrêté sur les *recéleurs*, publié comme dans les autres départements en état de siége, produisit peu d'effet, si nous en croyons l'article suivant du *Mémorial des Pyrénées*, que nous reproduisons textuellement, et que nous recommandons aux réflexions de nos lecteurs.

« Les principaux chefs de l'insurrection sont en fuite ; mais on

1. *Mémorial des Pyrénées* du 21 décembre 1851.

les arrêtera tôt ou tard. Une chose digne de remarque, c'est qu'on n'a pas entendu dire que, malgré l'intimidation qu'exerce sur la population la présence de la force armée, aucun des fuyards ait été livré. Cette circonstance dénote *un fond de perversité* chez les habitants des campagnes. On ne peut insinuer qu'il y ait là lien de parti, ardeur politique. C'est plutôt le *fanatisme du pillage et de la rapine qui domine tous ces cœurs abrutis*[1]. La religion seule qui exerce un empire souverain sur les mœurs, pourra relever l'humanité de cet état de dégradation; mais que de temps ne lui faudra-t-il pas encore ![2].

« *Signé*, pour copie : PATRICK O'QUIN. »

L'ordre se rétablit promptement dans le département du Gers.

Le vote du 20 décembre s'opéra dans le calme, et le résultat en fut on ne peut plus favorable aux décrets présidentiels. Les chiffres furent environ soixante mille oui et six mille non.

Il faut dire aussi que le nombre des citoyens arrêtés dépassa deux mille, selon les plus faibles estimations. Le chiffre des républicains déportés, exilés ou internés fut énorme. On ne peut le préciser, les commissions mixtes ayant rendu leurs décisions sans publicité, dans l'ombre. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que certaines communes furent comme dépeuplées, et que la persécution frappa indistinctement bourgeois et ouvriers, citadins et paysans.

1. Le souligné est de nous.
2. *Mémorial des Pyrénées* du 21 décembre 1851.

CHAPITRE V

DÉPARTEMENTS DU MIDI

PYRÉNÉES-ORIENTALES — HÉRAULT — GARD

Les partis en présence dans le Midi. — Grave revirement d'opinion. — Les sociétés secrètes. — Serment d'affiliation. — Troubles d'Estagel (Pyrénées-Orientales). — La ville de Béziers. — Délibération chez M. Peret. — Réunion au cimetière Vieux. — Soulèvement. — Les délégués du peuple. — Le sous-préfet Collet-Meygret — Curieux colloque. — Arrivée du peuple. — Combat. — Victoire de l'autorité. — Assassinat de MM. Vernhes et Bernard Maury. — Troubles de Pezénas. — Capestang. — Insurrection de ce bourg. — Collision. — La Jacquerie de l'Hérault. — La ville de Bédarieux. — Début de l'insurrection. — Occupation de la Mairie. — La gendarmerie gardée à vue. — Le maréchal des logis Léotard tue Cabrol. — Soulèvement furieux. — Intrépide défense des gendarmes. — Le feu à la caserne. — Le gendarme Flacon. — Le gendarme Sellère au milieu du peuple. — Mort d'Eugène Combes. — Fuite des gendarmes. — Bruguière tué. — La maison Mical. — Dévouement de Rose Mical. — Lamm massacré. — Le gendarme Circq et Malaterre. — Mort du maréchal des logis. — Bédarieux entre les mains des insurgés. — Rétablissement de l'ordre. — Insurrection près de Nîmes. — Tentative sur Uzès. — Pacification.

De Perpignan à Toulon, et de Marseille à Lyon, dans le Midi proprement dit, l'état des esprits et l'attitude des partis différaient sensiblement de ce qu'ils étaient dans le reste de la France.

En exceptant les départements dauphinois, auxquels leurs vieilles traditions révolutionnaires faisaient une situation à part, dans toute cette contrée, il n'y avait que deux ennemis en présence, deux ennemis venant de loin : le parti légitimiste-clérical et le parti révolutionnaire.

De 1789 à 1816, leur lutte avait été une alternative d'épouvantables réactions. Frappé le dernier, — et avec quelle fureur ! — le parti révolutionnaire semblait avoir oublié ses trop excusables rancunes, dans les paisibles années qui s'é-

coulèrent de 1835 à 1848. Mais les haines sommeillent dans ces pays-là, elles ne s'éteignent pas. Elles s'étaient réveillées, ardentes et terribles, dès 1849.

L'expédition de Rome, la réaction cléricale qui suivit, le ministère Falloux, l'attitude de la majorité de l'Assemblée législative, exaltèrent au plus haut degré les espérances des royalistes. Ils se crurent à la veille de l'avénement de Henri V. Leur jactance, leurs folles menaces, jointes à des persécusions journalieres, poussèrent jusqu'au paroxysme la colère du parti révolutionnaire.

Le Midi semblait revenu à ses plus mauvais jours. La guerre était ardente, acharnée des deux côtés, avec plus d'exaltation en Provence, plus de violence en Languedoc. Dans ces tragiques cités de Nîmes, d'Uzès, d'Avignon, d'Orange, de Béziers, etc., le fanatisme religieux envenimait les luttes de la politique.

Un seul changement s'était opéré depuis 1815, dans ces contrées, mais celui-là immense.

Ouvriers et paysans, royalistes en 1815, même en 1830, blancs, fils de blancs, comme ils disaient avec fierté, étaient passés en immense majorité au parti révolutionnaire. Malheureusement pour certains d'entre eux, si le fanatisme avait changé d'objet, c'était encore du fanatisme.

Plus d'un, parmi les fils des verdets de 1815, poursuivaient le bourgeois, le prêtre, l'aristocrate, d'une haine aussi aveugle que celle dont leurs pères avaient poursuivi les jacobins et les buonapartistes. Ajoutons cependant, car les faits le démontrent, que ce n'était là que l'exception. Si la masse était plus ardente, plus violente dans ses menaces, elle n'était pas, au fond, moins honnête et moins loyale que dans le reste de la France.

La société secrète des Montagnards couvrait toute cette partie de la France. Le complot de Lyon en avait révélé l'existence, et tout portait à croire que l'ancien constituant Gent avait été l'organisateur de cette redoutable société. On sait qu'elle avait été formée dans le but spécial de résister à un Coup d'État, prévu dès 1850.

Il serait encore difficile de pouvoir donner des détails précis sur la manière dont elle s'était formée. Une chose est positive, c'est que la condamnation de Gent et de ses coaccusés n'en arrêta nullement les progrès. Eut-elle, depuis cette époque, une direction supérieure réelle et obéie? On ne saurait l'affirmer. Il semble que vers la fin de 1851, elle se

fût décentralisée, pour ainsi dire, et devenue départementale. Les différences notables dans l'organisation, la hiérarchie, la formule du serment qu'on remarque entre divers points, confirment cette manière de voir.

Dans beaucoup de lieux, la société se cachait sous la forme d'association de secours mutuels. Le prétexte d'affiliation auprès des paysans ignorants était la plupart du temps celui-là. La conquête du droit au travail, formule que chacun interprétait à sa guise, a joué un grand rôle dans l'arrondissement de Béziers.

Les débats des procès jugés par le Conseil de guerre de Montpellier ont révélé quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt.

Le groupe primitif était la décurie, composée de dix affiliés nommant un décurion. Dix décurions nommaient un centurion et un sous-centurion. D'ordinaire, les centurions correspondaient directement avec un Comité directeur institué dans chaque petite ville.

Les affiliés versaient une faible cotisation mensuelle qu servait à distribuer des secours, et à soutenir les publications démocratiques, à payer les amendes, secourir les condamnés politiques, etc.

Lorsque le simple sociétaire de la société de secours mutuels paraissait asssez bien endoctriné pour devenir Montagnard, on l'instruisait de ses obligations : défendre la République, se munir d'armes et de munitions, obéir aux chefs, s'armer ou voter sur leur ordre, garder le secret, etc. Puis, la réception se faisait avec un cérémonial emprunté aux anciennes sociétés secrètes et tout à fait approprié à l'esprit religieux, à l'imagination vive, à l'attrait du mystérieux qui caractérise ces populations.

Le néophyte, les yeux bandés répondait, à quelques questions du chef, puis étendait la main sur une arme quelconque. Le dialogue suivant s'établissait.

« Tu jures de défendre la République, démocratique et sociale?

— Je le jure par le Christ.

— Tu jures de ne jamais révéler les secrets de la société et de punir de mort les traîtres?

— Je le jure par le Christ.

— Tu jures de prendre les armes au premier signal de tes chefs, de quitter père, mère, femme et enfants, pour voler à la défense de la liberté?

— Je le jure trois fois par le Christ. »

Le chef alors lui débandait les yeux, lui donnait l'accolade fraternelle et le proclamait Montagnard.

Dans les Cévennes, le cérémonial était plus simple. Le néophyte, les yeux bandés, étendait sa main sur un sabre et disait :

« Par ce fer, symbole de l'honneur, je jure d'armer mon bras contre toutes tyrannies politiques et religieuses. »

Le chef lui étendait les mains sur la tête, disant :

« Je te baptise enfant de la Montagne. »

Des rapports officiels, sans doute exagérés, évaluaient à soixante mille le nombre des affiliés dans le département de l'Hérault[1].

Il est vrai que la société n'avait plus de secret que le nom. L'autorité y avait des agents dans tous les lieux importants. Il semble même que vers la fin de 1851, l'anarchie se glissât dans l'organisation. Sauf dans le département des Basses-Alpes, la direction n'était pas vigoureuse, et chaque groupe agissait pour son propre compte. L'extrême diffusion de la société rendait cela inévitable. Toutefois, telle qu'elle était, cette société des Montagnards était une formidable machine de guerre pour 1852, qu'il s'agît du vote ou du combat.

Après ces quelques détails, indispensables pour comprendre les événements du Midi, nous allons aborder le récit de ces curieux épisodes des journées de décembre.

Le département des Pyrénées-Orientales, que l'influence d'Arago avait rattaché dès longtemps à la cause démocratique, ressentit une émotion profonde, mais qui ne se traduisit nulle part en résistance armée.

A Perpignan, le préfet, Pougeard-Dulimbert, et le maire, Auguste Lloubes, donnèrent leur adhésion aux décrets du Président de la République. Il n'en fut pas de même de tous les fonctionnaires. L'ingénieur en chef des ponts et chaussées, Cammès, et l'ingénieur ordinaire, Cartène, furent suspendus de leurs fonctions pour refus d'adhésion[2].

Le jeudi 4, un rassemblement considérable se forma sur la place de la Loge. Le maire, le préfet et le général prirent conjointement des mesures de répression. Un déploiement de troupes eut lieu. La foule ne paraissant pas disposée à cé-

1. Voir pour ces détails les pièces des procès jugés en Conseil de guerre à Montpellier. (*Gazette des Tribunaux* des mois d'avril, mai et juin 1852.)

2. *Journal des Pyrénées-Orientales.*

der sans contrainte, l'infanterie chargea ostensiblement ses armes devant le peuple, et l'on fit les sommations. Le rassemblement se dissipa sans effusion de sang.

Le bourg d'Estagel, à quelque distance de Perpignan, fut le théâtre d'une vive agitation. Patrie d'Arago, Estagel partageait les opinions du grand homme auquel il avait donné le jour. Le Conseil municipal s'était réuni et avait protesté, au nom de la loi, contre les décrets du 2 décembre. Le dimanche 7, le préfet apprit que des rassemblements avaient parcouru les rues de la petite ville au chant de *la Marseillaise*.

M. Pougeard-Dulimbert partit aussitôt de Perpignan avec quelques compagnies du 20e de ligne et des hussards, et arriva bientôt à Estagel.

Une douzaine de personnes furent arrêtées et placées sur des charrettes pour être transférées à Perpignan. A l'issue de la ville, la route s'engage dans un terrain fort accidenté; des groupes nombreux s'y montrèrent, poussant le cri de vive la République! vive la Constitution! Un coup de feu fut, dit-on, tiré sur la troupe. Celle-ci fit une décharge, deux hommes furent tués et quelques autres blessés. M. Pougeard-Dulimbert fit aussitôt rentrer la colonne en ville. Ordre fut donné aux habitants de fermer toutes les fenêtres, et menace faite de fusiller quiconque paraîtrait armé ou serait surpris porteur d'armes cachées.

Les rues se vidèrent en un instant, et le préfet reprit sa marche qui ne fut plus inquiétée[1].

Une vive agitation se produisit également à Collioure, à Elne, à Argelès, à Prades, mais elle se calma d'elle-même et sans avoir jamais eu un caractère insurrectionnel.

La répression n'en fut pas moins très-rigoureuse. Le nombre des arrestations fut très-considérable, celui des déportations énorme. On parla beaucoup de l'arrestation d'une dame Battle, dont le mari était en fuite, et qui avait été arrêtée, disait-on, pour avoir refusé de révéler la retraite de son époux. Cependant « le parti de l'ordre, » dans les Pyrénées-Orientales, était tellement certain d'avoir échappé à de graves dangers, qu'une épée d'honneur fut décernée à M. le préfet Pougeard-Dulimbert, par souscription publique, comme un hommage à l'énergie déployée par lui contre les anarchistes. Le choix de la récompense paraîtra

1. *Journal des Pyrénées-Orientales*. Nous avons adopté le récit de ce journal, mais nous devons ajouter que les habitants d'Estagel ont toujours prétendu qu'aucun coup de feu n'était parti de leur côté.

sans doute un peu bizarre au lecteur, car l'affaire d'Estagel ne fut pas précisément une bataille[1].

Le département de l'Aude, voisin de celui des Pyrénées-Orientales, éprouva sur quelques points une très-vive agitation, mais qui ne se manifesta par aucun fait notable.

Il n'en est pas de même du département de l'Hérault. Nous avons déjà dit combien y était puissante l'organisation des sociétés secrètes. La résistance ne pouvait manquer d'essayer de se produire.

A Montpellier, l'opinion était peu favorable au Coup d'Etat, puisque Montpellier fut la seule des villes importantes où le vote du 20 décembre ait donné un résultat négatif. Cependant, la présence d'une garnison nombreuse et l'arrestation des hommes les plus influents du parti démocratique y maintinrent le calme matériel. Dès le 3 décembre, en effet, MM. Digeon père et fils, Oscar Gervais, Auriol, Lisbonne, Atger, Guiter, Rouzier-Joly, etc., étaient arrêtés au Jeu de Paume et conduits à la Maison d'arrêt. La tranquillité de Montpellier influa beaucoup sur celle de l'arrondissement.

La ville de Béziers, chef-lieu d'un arrrondissement important, avait une société de secours mutuels, sous laquelle se cachaient les centuries de Montagnards. Elle était présidée par un riche négociant, M. Péret. C'était un homme d'un âge assez avancé et qui avait été maire de Béziers en 1848. Il avait déployé une rare énergie pour le maintien de l'ordre, au moment de la dissolution des ateliers nationaux de Béziers, et sa conduite, dans ces difficiles circonstances, lui avait mérité la reconnaissance des hommes de bien de tous les partis[2].

L'ardeur de la lutte entre le parti légitimiste et le parti révolutionnaire avait pris à Béziers un caractère de violence des plus menaçants. Un sinistre événement allait révéler quels dangers recélaient l'ignorance et le fanatisme révolutionnaire de certaines fractions du peuple.

Comme M. Péret, la plupart des hommes influents du parti démocratique étaient des gens de cœur qui ne cherchaient que le triomphe de leurs convictions politiques, et

1. S'il faut en croire certaines rumeurs, la souscription pour l'épée d'honneur de M. Pougeard-Dulimbert n'aurait été rien moins que spontanée. On aurait usé de singuliers moyens pour trouver des souscripteurs.

2. M. Péret est mort en s'évadant de Cayenne.

qui, au 4 décembre, ne s'armaient que pour la défense de la loi. Mais seraient-ils assez forts pour arrêter les forcenés qui s'étaient glissés parmi eux?

C'est le 3 décembre que M. Collet-Meygret, sous-préfet de Béziers, reçut de son collègue de Narbonne communication de la dépêche télégraphique annonçant la dissolution de l'Assemblée nationale. Il la communiqua aussitôt au maire de Béziers, M. Lognos. Ils la firent afficher en y donnant tous deux leur adhésion.

Une agitation extraordinaire se produisit à la lecture de cette pièce. M. Péret a raconté plus tard qu'il sortait du bureau des contributions indirectes lorsqu'il aperçut les groupes qui lisaient. Il s'approcha, et quand il en eut pris connaissance, il se sentit saisi d'une profonde émotion.

Engagé comme il l'était, il ne pouvait reculer, et il frémissait à l'idée d'assumer la lourde responsabilité du commencement de la lutte.

En rentrant chez lui, il trouva sa maison déjà pleine de centurions des sociétés secrètes venant chercher le mot d'ordre.

Après une délibération presque publique, et qui dura longtemps, on décida la résistance armée. Tous les affiliés furent convoqués pour le lendemain matin. On devait sommer le sous-préfet de protester contre le Coup d'Etat ou de se démettre de ses fonctions, et, en cas de refus, appuyer la sommation les armes à la main.

Les billets de convocation furent adressés à tous les centurions. On en trouva, plus tard, plusieurs exemplaires. Ils étaient signés de Péret, Coutelou, Marme, Sallèles, Rédon, etc. On devait se réunir au cimetière Vieux, sur la route de Bédarieux.

L'autorité était fort mal renseignée sur ce qui se passait. Les débats du Conseil de guerre ont révélé de curieux détails. Les nombreux agents que le sous-préfet et la municipalité entretenaient dans les sociétés secrètes jouaient souvent double jeu. Ils envoyaient ou faisaient des rapports insignifiants pour toucher leur salaire, et espionnaient l'autorité pour le compte du Comité directeur des Montagnards.

Le commissaire de police, Mestre, qui déployait contre le parti révolutionnaire une ardeur extrême et disait souvent : « qu'ils se montrent une bonne fois pour en finir[1] ! »

1. Déposition de M. Sabatier, secrétaire de la Mairie, au procès des

M. Mestre, malgré tout son zèle, n'avait pu organiser une vraie surveillance. — « J'avais un excellent agent, disait-il dans sa déposition; Péret me l'enleva en lui donnant trois cents francs d'augmentation; depuis lors, il m'espionna pour le compte des démagogues. »

Ni commissaire de police, ni chefs militaires, ni sous-préfet, ni maire ne furent prévenus d'une prise d'armes qui était le secret de quatre mille personnes. La sécurité des autorités fut telle que, selon l'observation du président du Conseil de guerre, si les insurgés n'eussent eu la naïveté d'envoyer leurs délégués à l'avance, les autorités étaient comme prises au piége.

La garnison de Béziers était assez considérable : un fort bataillon d'infanterie, deux pièces de canon et deux escadrons de hussards. Mais, comme nous l'avons dit, le 4 au matin, l'autorité sans méfiance se réveilla au bruit de l'insurrection.

De minuit à six heures du matin, tous les villages des environs de Béziers se levèrent en masse. Les décurions allaient avertir leurs hommes, et tous ensemble se groupaient sans bruit sur quelque point du village. Ni tambour ni tocsin qui pussent porter l'alarme. Les paysans se réunissaient en silence et prenaient silencieux le chemin de Béziers. Dans la ville, même caractère. Les hommes sortaient isolément ou par petits groupes, sans bruit, sans désordre et se glissaient à la hâte vers le cimetière Vieux.

A six heures, le jour commençant à poindre, la foule étant déjà grande, bien près de trois mille hommes, sans compter ceux qui arrivaient encore. On remarquait quelques vêtements bourgeois au milieu de la foule des blouses et des vestes.

Les hommes les plus influents semblaient être, après Péret, Rédon, ancien condamné politique ; Contelou, Marme, Sallèles, artisans ou petits commerçants; le tonnelier Jean-Jean, très-influent dans la classe ouvrière ; un jeune homme ardent et enthousiaste, Salvan ; Cœurdacier, tailleurs de pierres de la Lorraine, devenu, à force de travail et d'intelligence, entrepreneur capable et estimé, vrai démocrate, prêt à se faire tuer pour sa cause ; Farret, cordonnier, homme d'intelligence et de courage, qui, apprenant que l'on allait se battre, avait pris un fusil pour marcher au premier rang

La police n'y manquait pas, pour marcher avec l'insurrec-

insurgés de Béziers, devant le Conseil de guerre de Montpellier. (*Gazette des Tribunaux*, avril et mai 1852).

tion, sauf à la trahir. si le vent tournait. On remarquait surtout un douteux personnage, un bourgeois, nommé Crassous, ancien centurion des Montagnards, soupçonné de trahison par eux, et qui était là, peut-être, pour tirer profit de son double rôle[1].

La sommation au sous-préfet avait été écrite à l'avance. On en donna lecture au peuple qui l'approuva.

Cette sommation était ainsi conçue :

« Au nom du peuple français,

« Le Président de la République ayant violé la Constitution, le peuple rentre dans ses droits. En conséquence, vos fonctions doivent cesser. En qualité de délégués du peuple, nous venons vous remplacer.

« Délibéré en place publique, le 4 décembre 1851.

« LE PEUPLE. »

Les citoyens Rédon et Pujol, désignés pour être délégués du peuple, partirent munis de cette pièce, et se dirigèrent aussitôt vers la Sous-Préfecture.

Les républicains étaient pleins de confiance dans le succès. Des intelligences entretenues avec plusieurs des militaires de la garnison leur faisaient croire que la troupe ferait cause commune avec eux. Aussi ne préparèrent-ils aucun plan d'attaque. Les vieilles rues de Béziers, tortueuses et étroites, barricadées et occupées par plusieurs milliers d'hommes armés, auraient bloqué la garnison dans un réseau infranchissable. Les insurgés crurent tant de précautions superflues. Leur excessive confiance fit leur désastre.

Le maire et le commissaire de police, avertis par la rumeur publique, venaient d'arriver à la Sous-Préfecture au moment où les deux délégués du peuple s'y présentèrent.

Ils entrèrent sans difficultés, et firent remettre la sommation au sous-préfet. M. Collet-Meygret a, lui-même, raconté la scène qui suivit[2].

Il crut que la pièce provenait de quelque saisie de police ; il sortit de son cabinet et se trouva en face des délégués du peuple.

« Qui êtes-vous ? Que voulez-vous ? leur dit le sous-préfet.

1. Crassous, jugé en Conseil de guerre avec Péret et autres, ne s'est pas trop défendu d'avoir rendu quelques services à la police.

2. Cette conversation est empruntée au *Moniteur* du 24 décembre 1851. La déposition de M. Collet-Meygret au Conseil de guerre l'a pleinement confirmée. C'est dire que nous laissons à celui-ci la responsabilité d'un récit qu'il ne nous a pas été possible de contrôler.

— Nous sommes les délégués du peuple, répondit Rédon ; il faut résigner, à l'instant même, vos pouvoirs entre nos mains et vous retirer.

— Je tiens mes pouvoirs d'un gouvernement régulier, répliqua M. Collet-Meygret, d'une voix ferme et calme, et je ne les céderai pas à une députation de l'émeute.

— Vous comptez sur vos soldats, reprit Rédon. Eh bien ! ils ne feront pas feu. Ils savent comme nous que la Constitution est violée, que le peuple est rentré dans ses droits. Toute résistance est d'ailleurs impossible. Nous sommes en nombre ; plus de dix mille hommes se lèvent et sont prêts à marcher.

— N'aurais-je que deux hommes avec moi, répondit le sous-préfet, que je n'hésiterais pas à me faire tuer avec eux. Je m'adresse à votre conscience. A ma place, agiriez-vous autrement ? »

Rédon ému resta quelques instants silencieux. Puis, reprenant la parole :

« Monsieur, le peuple va se présenter. Mais avant, je veux vous dire une chose : vous êtes un homme d'honneur que nous estimons tous, et dans un moment je voudrais pouvoir mettre mon corps entre une balle et vous[1]. »

Les délégués sortirent et revinrent au cimetière Vieux.

Les insurgés, informés de la réponse de M. Collet-Meygret, se mirent en marche au chant de *la Marseillaise*. Ils formaient une longue et épaisse colonne.

L'autorité militaire avait à peine eu le temps d'expédier un piquet de cent hommes, commandés par le capitaine Lehongre. Ce piquet venait d'arriver devant la Sous-Préfecture.

Au devant se trouve une petite place irrégulière. Le mur et la grille de la Sous-Préfecture forment un des côtés ; de l'autre est la vieille cathédrale ; en face, des maisons ; de l'autre côté, un carrefour, une petite place avec une fontaine.

Le capitaine Lehongre avait disposé ses soldats en deux sections : la première, en bataille le long du mur de la Sous-Préfecture, l'autre perpendiculairement, appuyée à la cathédrale.

Les insurgés débouchèrent par le carrefour, pleins de confiance, les chefs en tête. Ils tenaient leurs fusils, la crosse en l'air et criaient : Vive la ligne ! vivent nos frères ! vive la République !

1. Ceci, nous le répétons, est la version de M. Collet-Meygret.

Le détachement, composé de jeunes soldats, était singulièrement ému de ce spectacle.

Les insurgés continuèrent d'avancer, couvrant la petite place, s'approchant de plus en plus des soldats, les engageant par leurs cris, leurs gestes à se ranger du côté du peuple.

Le sous-préfet, le commissaire de police, le capitaine Lehongre parcouraient les rangs, exhortaient leurs hommes, les raffermissaient.

Les insurgés avançaient toujours. Les soldats refoulés contre les murailles, livrés à une perplexité sans égale, n'allaient plus pouvoir faire usage de leurs armes.

« Commandez un feu de peloton, où nous sommes perdus ! » dit le commissaire de police au capitaine Lehongre.

Celui-ci fit faire deux pas en arrière et cria : Joue ! feu !

L'empire de la discipline l'emporta sur l'émotion. Les soldats abaissèrent leurs armes; la décharge éclata, foudroyante[1].

Près de soixante-dix hommes tombèrent morts ou blessés. C'étaient les plus énergiques de la colonne populaire. Jean-Jean était tué. Cœurdacier était blessé, Farret était tombé à côté de lui.

L'effet de cette décharge fut terrible. La foule, frappée d'une sorte de terreur panique, reflua dans les rues voisines au milieu d'un affreux désordre.

Cependant les plus braves se rallièrent et revinrent à la charge groupés dans le carrefour autour de la fontaine. Une vive fusillade s'engagea. Elle dura une demi-heure et coûta quelques hommes à la troupe.

Bon nombre d'autres républicains, songeant trop tard aux barricades, dépavaient les rues. Le colonel de Montfort accourut avec le reste de la garnison. Les insurgés pris en flanc se dispersèrent. La cavalerie balaya au galop les rues non encore barricadées. Une heure après, tout était fini.

En ce moment venait de se passer une épouvantable scène

1. On a dit, dans la plupart des récits, que les soldats n'avaient fait feu que pour riposter à une décharge de quelques insurgés; ceux-ci, de leur côté, ont cru que des coups de fusil avaient été tirés d'une maison voisine par des légitimistes, voulant amener ainsi la collision. La déposition du capitaine Lehongre contredit ces deux allégations. « Quand j'ai commandé le feu, je n'avais entendu encore aucun coup de fusil, » a dit cet officier au Conseil de guerre. (Voir *la Gazette des Tribunaux* d'avril 1852, *procès des accusés de Béziers.*)

d'assassinat. Pendant que les vrais républicains tombaient devant la Sous-Préfecture, des misérables assassinaient place Saint-Félix.

Un avocat, appartenant à l'opinion républicaine, M. Bernard Maury, allait au collége accompagné de son beau-père, M. Vernhes, greffier du tribunal; M. Bernard Maury allait chercher son enfant.

Au moment où il arrivait sur la place Saint-Félix, une affreuse clameur s'éleva du milieu d'un groupe de traînards de l'insurrection.

Aoussou-lo! Aoussou-lo! s'écrient ces furibonds. M. Bernard Maury est couché en joue; il lève les bras en s'écriant : Mais je suis des vôtres! je suis républicain! Les forcenés n'écoutent rien, ils font feu sur lui. Il tombe percé de balles. Un misérable, le vieux Cadelard, s'approche, tremblant, au dire de plusieurs témoins, et lui tire un dernier coup à bout portant[1].

Au même instant, M. Vernhes est assailli. Un coup de faux ouvre son crâne, un coup de fourche lui laboure les reins, il essuie dix coups de fusil.

L'arrivée des hussards mit fin à cette scène de barbarie.

M. Bernard Maury succomba, le lendemain, à ses blessures; M. Vernhes se rétablit après une longue et douloureuse maladie.

Les assassins, du moins ceux qu'on a connus, appartenaient à la portion la plus ignorante et la plus pauvre du peuple de Béziers. Aucun n'avait de mobile personnel de haine pour ses victimes.

Cet odieux assassinat ne contribua pas médiocrement à pacifier Béziers. La masse du peuple fut atterrée, et rentra désespérée d'avoir donné l'occasion d'un semblable forfait.

Cependant, tout danger n'était pas passé pour l'autorité. L'insurrection, maîtresse de toutes les campagnes, entourait Béziers d'un cercle menaçant. La ville était, pour ainsi dire, bloquée, et cette situation se prolongea jusqu'au lundi.

Pezénas, Servian, Florensac, Vias, Bessan, Capestang, Marseillan étaient en pleine insurrection, sans compter une foule de villages. L'autorité se contenta provisoirement de veiller à la sûreté du chef-lieu.

1. Quatre des accusés de ce crime ont été condamnés à mort. Deux ont été exécutés à Béziers, Laurent *dit* Choumac et Cadelard. — Nous prions expressément le lecteur de lire la note G, de l'Appendice, note que nous ajoutons à l'édition populaire.

L'insurrection avait éclaté dans ces campagnes avec une unanimité formidable. Remarquons ce fait caractéristique. Dans cette *Jacquerie*, les paysans ne commirent aucun excès. Ni pillage, ni meurtre ne souillèrent les villages.

L'assassinat de Béziers ne fut pas leur œuvre et n'eut pas d'imitateurs.

On a souvent dépeint les paysans marchant sur cette ville, munis de sac de cuir pour emporter le butin. Le fait des sacs est exact, mais l'accusation ridicule. Quiconque a mis les pieds dans le bas Languedoc a dû le remarquer, le paysan de ce pays ne va nulle part, en voyage, au travail, aux champs, au marché, sans le sac de cuir en bandoulière, semblable à l'havre-sac de chasse ; à plus forte raison devait-il le porter, alors qu'il lui servait de cartouchière.

Plus nous avançons dans ce récit, plus la légende de la Jacquerie de décembre s'évanouit.

La petite et assez célèbre ville de Pézenas fut gravement troublée. La bourgeoisie y était fort légitimiste et le peuple tout affilié à la Montagne. Dès le 3, l'agitation y fut extrême. Le village de Caux menaçant de s'insurger, la gendarmerie y arrêta huit hommes qui furent conduits à Pézenas.

Le lendemain, les ouvriers de la ville, renforcés de plusieurs centaines de paysans, se portèrent en armes sur la place de la Mairie. Le maire avait convoqué les gardes nationaux légitimistes : une centaine s'étaient rendus à l'appel et gardaient la Mairie conjointement avec une compagnie du 12e de ligne, capitaine Chambert.

Quelques citoyens délégués par le peuple se présentèrent à la Mairie, et imposèrent, comme conditions de tranquillité, la délivrance des prisonniers, la consignation de la troupe et de la gendarmerie dans leurs casernes et le renvoi des gardes nationaux armés.

Le maire et le juge de paix, M. de Saint-Christol, acceptèrent presque toutes ces propositions. L'ordre se rétablit aussitôt. Quelques jours après, des renforts de troupes arrivèrent, et cette fois l'autorité fit faire de nouvelles et beaucoup plus nombreuses arrestations.

C'est pendant cette journée du 4 qu'un citoyen du « parti de l'ordre, » M. Billière, fut assailli pendant qu'il se rendait en armes à la Mairie. Il fut désarmé, insulté et assez rudement maltraité, mais non blessé grièvement et encore moins assassiné, comme on s'empressa de le publier.

Capestang, chef-lieu de canton, au sud de Béziers, fut le théâtre d'événements assez graves.

Un citoyen d'un certain âge, honnête et fort intelligent, nommé Maxime Chambert, et deux jeunes gens, André Raux et Jean Pech, dit Grimal, y formaient le Comité directeur des Montagnards. Ils avaient affilié à peu près toute la population ouvrière du pays. Le bourg renfermait bon nombre de légitimistes, presque tous riches propriétaires. La lutte politique y était fort vive. Des manifestations menaçantes avaient eu lieu à plusieurs reprises. Toutefois, si l'on en juge par l'événement, il y avait de part et d'autre, à Capestang, plus de forfanterie et de bravades que de haine bien envenimée.

C'est là qu'un perruquier montagnard avait fait graver en légende autour de son plat à barbe : *Citoyens, préparez-vous pour* 1852 ! Au moment même où le barbier savonnait leur menton, les affiliés avaient ainsi sous leurs yeux le belliqueux avertissement. On ne dit pas si le même engin servait pour les clients légitimistes[1].

Le 3, au soir, le mot d'ordre d'insurrection arriva de Béziers, et fut aussitôt transmis au Comité. Chambert fit décider qu'on n'irait pas à Béziers, qu'on se bornerait à une insurrection locale.

Le jeudi, tous les affiliés se réunirent hors du bourg et y rentrèrent bientôt armés et nombreux. Le maire, M. Saisset, essaya de s'opposer à leur entrée à la Mairie ; il ne put y réussir. Le brigadier de gendarmerie Duval, qui était en ce moment à la Mairie, en sortit par les derrières et courut à la caserne faire monter ses gendarmes à cheval, pour marcher contre les insurgés. A peine fut-il arrivé sur la place, que le peuple le coucha en joue. Le maire s'interposa pour éviter une collision. Le brigadier allait céder à ses instances, lorsqu'un insurgé fit feu ; quinze ou vingt autres l'imitèrent. Le gendarme Cassan fut assez grièvement blessé ; le brigadier et les autres furent légèrement atteints de quelques grains de plomb. Ils s'empressèrent de rentrer à la caserne, où ils ne furent, du reste, l'objet d'aucune insulte.

La petite ville resta six jours à la discrétion des républicains. Ils montèrent la garde et veillèrent au bon ordre pendant tout ce temps, si bien qu'il ne se produisit pas le

1. Ce plat à barbe figurait parmi les pièces de conviction au procès des insurgés de Capestang devant le Conseil de guerre de Montpellier.

moindre excès. Tous les témoignages entendus dans le procès des insurgés de Capestang sont unanimes sur ce point.

Ceci n'empêcha pas quelqu'un d'écrire à Paris que les insurgés, maîtres de Capestang, s'étaient portés sur les maisons des principaux légitimistes, avaient assassiné les propriétaires et pillé leurs demeures. Le grave *Moniteur* lui-même enregistra la nouvelle, qui servit, avec tant d'autres aussi véridiques, à grossir la légende de la *Jacquerie* de 1851.

Le 10 décembre au matin une colonne mobile, forte de deux cents hommes d'infanterie et de cinquante chevaux, se présenta devant Capestang. Arrivé au pont de Trezille, le colonel de Montfort, qui commandait, divisa sa troupe en deux détachements, qui cernèrent le bourg à la faveur du brouillard. Ses habitants ne firent aucune résistance. Quelques-uns, qui essayaient de fuir vers la campagne, furent poursuivis à coups de fusil. Le citoyen Raucoul fut tué et deux autres blessé [1].

Plus tard, le Conseil de guerre et la Commission mixte firent leur œuvre. La malheureuse bourgade fut décimée par les déportations.

Quelques mouvements à Saint-Chinian, à Clermont-l'Hérault et sur quelques points de l'arrondissement de Lodève, n'eurent pas de suite et se calmèrent promptement.

La ville de Bédarieux, au contraire, était appelée à partager la sinistre renommée de Clamecy.

Un procès solennel qui a jugé trente accusés et n'a pas tenu moins de vingt-cinq audiences, nous a permis d'étudier dans tous ses détails cette triste et dramatique affaire.

Simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Béziers, Bédarieux n'en était pas moins une ville de dix mille habitants, et la plus industrielle du pays. Des filatures et de nombreuses fabriques de draps y entretenaient une population ouvrière considérable. Cependant les ouvriers de Bédarieux, gens du pays pour la plupart, étaient plutôt paysans que citadins. La récréation favorite d'un bon nombre consistait à aller, le dimanche, braconner dans la montagne.

Les sociétés secrètes avaient englobé toute cette population. Un grand propriétaire, M. Bélugou, membre du Conseil

1. Voir, pour tous ces détails, le procès des insurgés de Capestang devant le Conseil de guerre de Montpellier (*Gazette des Tribunaux* de mai et juin 1852).

général, avait été le propagateur principal, sinon des sociétés secrètes, du moins des idées démocratiques. L'horloger Bonnal, plus directement mêlé au peuple, était l'homme le plus influent de Bédarieux.

Le maire M. Vernazobres, était du « parti de l'ordre, » comme la grande majorité des fabricants. Il avait fait des démarches pour obtenir une garnison, mais il n'avait pu réussir par suite du défaut de concours de ses collègues, qui craignaient de se signaler aux ressentiments de leurs ouvriers.

Au 2 décembre, la force publique n'était représentée que par le commissaire de police et six gendarmes. Le maréchal des logis Léotard, qui les commandait, était un vigoureux soldat. Malheureusement sa position l'obligeant de se mêler depuis trois ans aux luttes de la politique, il était plus d'une fois sorti des limites de la modération. Son aversion décidée pour le parti démocratique, jointe aux persécutions dont il avait été l'instrument pendant les deux dernières années de réaction, le désignaient aux haines de la population ouvrière. Il en était de même, et à un plus haut degré, du commissaire de police Nougaret. Toujours désigné sous le surnom grotesque de *la Ficelle*, il était l'objet de ressentiments furieux expliqués, sinon justifiés, par son caractère et par la violence qu'il avait déployée en diverses circonstances.

Les procès-verbaux pour braconnage, très-fréquents à Bédarieux, amenaient sans cesse de nouveaux conflits entre la gendarmerie et les ouvriers. Le gendarme Lamm surtout était en haine aux braconniers. Son caractère qui était, selon l'expression du commissaire de police, plus résolu, plus militaire que celui des autres gendarmes, lui avait fait des ennemis [1].

La nouvelle des décrets du 2 décembre parvint à Bédarieux le mercredi soir. Malgré l'émotion produite, la ville resta calme. On attendait le mot d'ordre de Béziers. Un nommé Bompayre s'y rendit aussitôt en cabriolet; il vit M. Péret dans la nuit, et revint à Bédarieux avec le signal convenu pour l'insurrection.

Les ateliers furent aussitôt déserts; une foule nombreuse se réunit au café Villebrun, et l'on y décida que le peuple se rendrait à la Mairie, déposerait le maire et nommerait une Commission municipale pour diriger la résistance.

1. Déposition de M. Nougaret au Conseil de guerre.

Le maire Vernazobres venait de recevoir la nouvelle du rétablissement de l'ordre à Béziers. Il se rendit à la Mairie et y convoqua tous les fabricants qu'il supposait disposés à résister à une insurrection. Il en vint une trentaine, mais bien peu résolus. « Les intentions des ouvriers ne sont peut-être pas aussi mauvaises qu'on le croit, disaient les uns. — Quand ils auront occupé la Mairie, ils se calmeront, disaient les autres. » Le commissaire et les gendarmes paraissaient seuls résolus [1].

Vers quatre heures du soir la colonne populaire parut en bon ordre et sans armes. Bonnal, Caux, Bonafous, les frères Combes, Rabaut, Malaterre, Lignon, etc., petits bourgeois ou ouvriers influents, semblaient diriger la manifestation.

Le maire, sommé de se démettre de ses fonctions, répondit par un refus catégorique, et déclara qu'il ne céderait qu'à la force. Le peuple ayant fait mine d'envahir la Mairie, les gendarmes armèrent leurs carabines et menacèrent de faire feu.

Les chefs du rassemblement se concertèrent quelques instants, puis la foule se sépara en criant : Aux armes !

Le maire qui avait voulu seulement qu'il fût constaté qu'il cédait à la force, enjoignit aux gendarmes de retourner à leur caserne et de se tenir prêts à partir pour demander des secours à Béziers et à Lodève. Il se retira aussitôt après lui-même, ainsi que le commissaire de police. Ce dernier, toutefois, entra chez l'horloger Bonnal qui était fort estimé même de ses ennemis politiques, et il l'engagea à user de son influence pour empêcher une insurrection dont il essaya de lui démontrer l'inutilité. Il ne put rien obtenir, et, sachant combien sa personne était menacée, il quitta immédiatement la ville [2].

Le peuple revint bientôt en armes et prit possession de la Mairie.

Une commission municipale fut nommée par acclamation. Elle se composait de MM. Belugou, Bonnal et Caux.

M. Belugou étant absent en ce moment, Bonnal s'installa à la Mairie et fit les fonctions de maire. Il exigea que le secrétaire Théron restât en fonctions, voulant, disait-il, que tout marchât comme à l'ordinaire. Sa plus grande préoccupation semblait devoir être le maintien de l'ordre, et il y

1. Déposition de M. Vernazobres au Conseil de guerre.
2. Déposition de M. Nougaret.

serait probablement parvenu, sans une provocation insensée du maréchal des logis Léotard, provocation qui entraîna d'affreux malheurs que M. Bonnal ne pouvait prévoir ni prévenir.

Vers les sept heures du soir, quelques sentinelles avaient été placées dans la rue du faubourg nommé le Barris, où se trouvait la caserne de gendarmerie. Il paraît que ces sentinelles avaient reçu l'ordre très-naturel dans la circonstance, de veiller à ce que les gendarmes ne quittassent pas leur caserne. La circulation n'avait cependant pas été interdite sur la grande route; quelques groupes s'y montraient, et les débats ont prouvé qu'il n'existait en ce moment aucun projet d'attaque contre la gendarmerie.

Le maréchal des logis Léotard achevait d'écrire trois dépêches que les gendarmes Circq et Lamm devaient aller porter. Ceux-ci donnaient à manger à leurs chevaux. Un peu avant sept heures, le domestique du maire vint porter au maréchal des logis une dépêche que son maître le priait de joindre aux siennes.

Le maréchal des logis la prit et dit au gendarme Bruguière de descendre pour accompagner le domestique. Le gendarme alla jusque dans la rue et rentra précipitamment en annonçant qu'un insurgé l'avait couché en joue. C'était probablement l'une des sentinelles [1].

Le maréchal des logis se lève furieux. Il était sans doute, dans un de ces moments de surexcitation où l'homme n'a plus le libre exercice de ses facultés mentales. La folie seule peut expliquer sa conduite. Il saisit ses armes et crie aux gendarmes de prendre leurs carabines. Il descend accompagné de Bruguière qui partageait sa fureur. Ils sortent : il n'y avait que peu de monde dans la rue. Un tout jeune homme passait. Bruguière l'ajuste et fait feu. Le malheureux, frappé d'une balle, chancelle en criant : « Au secours! mes amis, au secours! » Bruguière court à lui, le saisit rudement. — Tu es blessé, c... ., lui dit-il, tu es blessé. » Une jeune femme sort d'une maison voisine et entraîne chez elle le malheureux jeune homme [2].

1. Déposition du gendarme Flacon.
2. Voici la déposition de cette femme :
Marie Raymond, femme Séral, fileuse. — Je fermai à demi les volets et j'aperçus sur la grande route un jeune homme qui passait. Un coup de fusil partit de la gendarmerie, puis un second qui l'atteignit. Le gendarme Bruguière sortit pour l'aborder, et, le colletant, il lui dit :

Presque simultanément, le maréchal des logis couchait en joue un vieillard de soixante-dix ans, nommé Cabrol (Etienne), et le tuait roide d'un coup de carabine.

Cabrol était-il armé ? — Le juge de paix Bonnes, chargé de la première instruction, déclare que non. Cabrol, dit-il dans son rapport, était inoffensif et venait d'acheter deux sous de fromage.

Le président du Conseil de guerre déclare, de son côté, que l'instruction a démontré que Cabrol était armé d'un fusil. Toutefois, on n'a jamais dit qu'il eût aucunement provoqué le maréchal des logis.

Léotard et Bruguière, comprenant trop tard quelle serait la conséquence de ce début, que l'on aurait le droit de qualifier de double meurtre, rentrent en fermant solidement la porte. « Montons au premier, dit le maréchal des logis, et défendons-nous. Dans cette position, tant que nous aurons des cartouches, nous pouvons braver tout Bédarieux. »

Il faut renoncer à peindre l'explosion de fureur qui ébranla la ville, lorsque le bruit de ce que nous venons de raconter se fut répandu. Tous les témoins s'accordent sur cet effrayant tableau.

Une foule exaspérée se rua vers la caserne, en criant: Vengeance ! mort aux assassins ! mort à ces brigands ! Les femmes, surtout, étaient furieuses. Leurs cris, leurs injures, leurs menaces, exaltaient la colère des hommes jusqu'à la rage.

Une fusillade terrible est dirigée sur les fenêtres de la gendarmerie pendant qu'on essaye d'ébranler la porte. Les gendarmes ne songent pas à fuir. Ces six hommes se défendent avec l'énergie du désespoir. Ils ripostent de leurs fenêtres et tirent sans relâche. Un jeune homme de Bédarieux, Philibert Marconnié, reçoit six blessures. L'exaspération du peuple redouble. Les efforts pour enfoncer la porte, sont vains. Un cri s'élève : « Le feu ! il faut y mettre le feu ! » Une foule d'ouvriers se précipite chez des boulangers voisins ; ils

« Tu es blessé, cochon, tu es blessé ! » Le jeune homme criait : « Mes amis, à mon secours ! » Je m'avançai malgré les coups de feu, et je fis rentrer ce jeune homme à la maison.

M. le Président. — Vous n'aviez pas dit dans l'instruction que Bruguière se fût servi de l'expression cochon.

Le témoin. — Il a bien dit ainsi : « Tu es blessé, cochon ! »

(Extrait de *la Gazette des Tribunaux*. Voir la collection du mois de juin 1852, *procès de Bédarieux*.)

emportent une masse de fagots et courent les entasser contre la porte de la caserne. Bientôt la flamme brille, et la lueur rougeâtre de l'incendie vient éclairer cette scène sinistre.

Les gendarmes protégés par les murs étaient jusque-là sans blessures. Le maréchal des logis prie la femme de l'un d'eux, Mme Flacon, de regarder par une fenêtre s'il ne vieut pas d'assaillants de ce côté. La pauvre femme fait quelques pas ; une balle qui vient de frapper contre la muraille ricoche et lui traverse le crâne. Son mari court à elle ; il la relève, la place sur son lit et retourne au feu [1].

Cependant la flamme gagnait ; la fumée suffoquait les gendarmes ; les munitions commençaient à s'épuiser et la porte cédait sous les coups des assaillants.

« Il n'y a plus moyen de résister, faisons la paix, dit Léotard. Flacon, paraissez, et dites que nous nous rendons »

Flacon paraît; il essaye de parler : A mort ! à mort ! crie la foule, et il essuie plus de vingt coups de fusil. Il recule blessé, puis essaye de reparaître à une autre croisée et reçoit une nouvelle blessure. Il veut alors sortir avec ses enfants. Impossible : la foule les repousse.

La femme du gendarme Sellère sort alors avec quelques enfants de ses compagnes. Ils crient grâce ! pour eux et pour les gendarmes.

« Sortez, vous autres, répondent les ouvriers, mais pas de grâce pour les hommes ! »

La femme Selière sort alors avec ses enfants [2].

Malgré les cris de fureur de la foule, le gendarme Sellère essaye de suivre sa femme. Vingt fusils étaient déjà braqués sur sa poitrine, lorsqu'un homme de haute taille, l'un des chefs du mouvement, un républicain convaincu, Eugène Combes, se jette devant les fusils.

« Je croyais que c'était Circq ou Flacon, dit-il au gendarme ; c'est égal, je ferai pour vous ce que j'aurais fait pour eux. »

Il lui fait un rempart de son corps et le conduit en sûreté. Sellère lui dit alors : « Si vous pouviez sauver mon cheval. » Le généreux jeune homme s'élance vers l'écurie, prend le

1. Déposition de M. Flacon au Conseil de guerre.

2. Déposition de la femme Sellère. — Une foule de journaux ont raconté qu'un enfant de gendarme aurait été saisi par les insurgés et rejeté dans les flammes où il aurait péri. C'est une indigne calomnie. Les femmes ni les enfants n'ont pas même été menacés. Voir la preuve aux débats du Conseil de guerre de Montpellier. (Affaire de Bédarieux.)

cheval du gendarme, monte dessus et sort pour le lui amener. Il était au milieu de la cour, lorsqu'une balle le frappe au cœur. Il tombe foudroyé.

Cependant les gendarmes Circq, Lamm, Flacon et Bruguière, s'étaient jetés dans une cour qui n'est séparée que par un mur de celle de la maison Contezat. Le temps pressait : la porte de la cour vacillait sous les coups de hache.

Circq attache une corde à une poutre au-dessus du puits, et la rejette de l'autre côté du mur qu'il s'agissait de franchir. Lamm saisit une échelle et l'applique contre la muraille. Il importait de ne pas stationner sur le mur, les insurgés pouvant en apercevoir le faîte. Circq passe le premier sans accident. Lamm vient après : une balle l'atteint.

« Ah ! mon Dieu ! je suis mort ! » s'écrie-t-il.

Circq le rassure et l'aide à descendre. La blessure n'était pas grave. Flacon passe à son tour. Bruguière allait monter; la porte vole en éclats, le gendarme est reconnu ; une décharge éclate et il tombe, le crâne fracassé par une balle[1].

Léotard n'avait pas suivi ses camarades ; il se tenait caché dans la chambre de Bruguière.

Cependant l'incendie gagnait et devenait menaçant. On courut chercher les pompes, on organisa les secours, et la majeure partie des ouvriers ne songèrent plus qu'à travailler pour éteindre le feu. Bon nombre d'entre eux parcoururent la caserne et aidèrent les malheureuses femmes des gendarmes à sauver leur mobilier. Un ou deux furieux injurièrent ces pauvres femmes, mais la masse les protégea.

Dans cette nuit terrible, où plus de mille individus parcoururent la caserne, un seul vol fut commis. Nous dirons plus loin comment et par qui. Les bijoux de Mme Lamm étaient restés en évidence, un insurgé les prit et les lui remit fidèlement le lendemain[2].

Pendant que la foule travaillait aux pompes, une trentaine d'hommes altérés de vengeance cherchaient les gendarmes en poussant des cris de mort. C'étaient, surtout, des braconniers récidivistes, d'anciens conscrits réfractaires, des parents de citoyens tués ou blessés.

La corde attachée par Circq leur indiqua la direction qu'ils avaient prise. Ils fouillèrent la maison Contezat, et, n'y trouvant personne, ils entrèrent dans la maison Mical, qui touche à celle-là.

1. Déposition de Circq et de Flacon.
2. Déposition de Mme Lamm au Conseil de guerre.

Les gendarmes y étaient. Ils avaient trouvé asile dans une honnête et généreuse famille d'artisans, qui n'hésitèrent devant aucun danger pour accomplir ce devoir d'humanité.

Charles Mical les avait aidés à franchir le mur de la maison Contezat, et, de concert avec ses frères, il s'empressait pour leur trouver un asile. Pierre Roquairol, le gendre de Mical, fit cacher Flacon sous le lit où lui-même était couché avec sa femme et ses enfants.

Rose, la sœur de Mical, essaya de sauver Lamm. Laissons parler cette noble fille.

« M. Lamm vint à moi et me dit : « Mon enfant, je « suis blessé à mort. Il était tout ensanglanté. Il m'embrassa « comme pour implorer ma pitié; mais il n'en avait pas be- « soin. Je le fis entrer dans ma chambre que je fermai à clef; « je le fis mettre dans mon lit. Je voyais bien que ce pauvre « militaire courait les plus grands dangers; j'entendais les « cris des insurgés qui venaient d'entrer et qui poussaient « des cris de mort. On menaçait de mettre le feu à la maison « si les gendarmes et le commissaire de police, qu'on disait « cachés dans la maison, ne se trouvaient pas.

« Je dois le dire, j'eus même l'idée, pour le sauver, de me « coucher avec lui dans mon lit. (Le témoin verse d'abon- « dantes larmes.) Je l'aurais fait si je n'avais pas craint le « scandale de mes parents. »

. . . . . .

Le malheureux Lamm ne se crut pas en sûreté dans la chambre de Rose Mical; il en sortit pour aller se cacher dans la cave derrière des tonneaux. Circq était au grenier à foin dans la trappe à fourrage.

Une vingtaine d'insurgés entrent tout à coup dans la cave. Lamm est découvert. On le saisit. Le cafetier Malaterre ordonne de l'attacher avec une corde. Peut-être voulait-il le sauver en l'emmenant prisonnier à la Mairie. On le garrotte. Mais la plupart des ouvriers qui l'entourent poussent des cris de mort.

« Que voulez-vous faire de moi? s'écrie Lamm d'une voix déchirante.

— Nous voulons te tuer, gros c...., répondent plusieurs ouvriers.

— Je vous demande grâce.

— Nous en as-tu fais avec tes procès-verbaux? Tu nous as réduits à vingt sous par mois, disaient les uns. Il faut que

tu y passes, il y a trop longtemps que tu achètes des vignes avec notre argent, « ajoutaient d'autres.

Lamm, désespéré, s'adresse à l'un d'eux. C'était un ennemi personnel.

« Jacquéou, fais-moi grâce !

— Non. »

Les Mical, éplorés, demandaient grâce aussi. Tout ce qu'ils purent obtenir, c'est qu'on ne le tuerait pas sur place.

Ces forcenés sortirent et entraînèrent Lamm vers la cour.

Sur la porte, l'un d'eux le renversa d'un coup de poing sur la tête. Plusieurs firent feu sur lui. Deux balles le percèrent, l'une au sein droit, l'autre au crâne, traversant le cerveau. La mort fut instantanée[1].

Et retournant dans la maison, ces furieux recommencèrent à chercher Flacon et Circq. Celui-ci, nous l'avons dit, était dans la trappe à fourrage. Il se soutenait difficilement, ses forces s'épuisaient, et sa situation devenait intolérable, lorsqu'il entendit une voix crier :

« Descends, ou je te descends. »

Il ne bouzea pas d'abord, croyant que ces paroles ne s'adressaient pas à lui ; mais bientôt, sentant le canon d'un fusil contre sa jambe, il se laissa tomber.

Vingt fusils le couchèrent en joue. Le malheureux cria :

« Grâce, laissez-moi voir ma femme et mon enfant avant de me fusiller ! »

Il était perdu, lorsque Malaterre s'élança entre lui et les fusils braqués contre sa poitrine.

« Tu m'as rendu un service, lui dit-il ; à mon tour. »

Puis se tournant vers les ouvriers :

« Vous me tuerez plutôt que de lui faire le moindre mal, dit-il d'un ton résolu.

Malaterre était influent. Les insurgés relevèrent leurs fusils, et Circq fut conduit à la Mairie. Il était sauvé[2].

Flacon, que l'on chercha encore quelques instants, ne fut pas trouvé.

Plusieurs heures s'écoulèrent, pendant lesquelles la foule continuait de travailler aux pompes.

1. Cette terrible scène a été ainsi racontée par les Mical, par Circq, par Mme Lamm, qui entendait d'une maison voisine les meurtriers de son mari.

Quant aux blessures, nous suivons le rapport médical du médecin qui visita les cadavres dès le lendemain.

2. Déposition de Circq au Conseil de guerre. — Malaterre a été condamné à mort par contumace.

L'obscurité avait jusqu'alors dérobé le maréchal des logis aux recherches de ses ennemis.

Vers deux heures et demie du matin, un ouvrier nommé Salasc entra dans la chambre de Bruguière, une lumière à la main. Quelques hommes le suivaient. Léotard se voit perdu. Il bondit sur Salasc et le frappe violemment sur le bras pour éteindre la lumière. Un ouvrier, Prosper Michel, se jette sur le maréchal des logis. Ils luttent avec fureur dans l'obscurité. Léotard, homme robuste et dont le désespoir doublait les forces, terrasse Michel et lui serre le cou comme dans un étau. Mais les autres l'entourent. La lumière est rallumée; ils font feu à bout portant. Le maréchal des logis tombe mort frappé de six balles[1].

Que se passa-t-il alors?

On a raconté d'affreux détails : mutilations obscènes, outrages au cadavre, scènes d'horreur.

Voici ce qui paraît incontestable.

Les coups de fusil avaient été tirés de si près sur le maréchal des logis que le feu avait pris à ses habits. Il n'y avait pas d'eau dans la chambre. Quelques-uns de ces hommes eurent la triste idée d'éteindre le feu en urinant dessus, et ils le firent.

Quant à la mutilation obscène pratiquée sur le cadavre, il y a doute. Le docteur Touzain qui l'examina et qui fournit un rapport médical, dans lequel chaque blessure est minutieusement décrite, n'en parle pas. Interrogé sur ce fait au Conseil de guerre, il déclara n'avoir rien vu de semblable. D'un autre côté, le commissaire de police, Nougaret, qui fit exhumer les cadavres huit jours après, déclare avoir constaté la mutilation.

Tous les autres détails sont le récit d'un nommé Cazals, que nous allons faire connaître à nos lecteurs.

Une heure à peine après la mort de Léotard, Charles Mical, le frère de la généreuse Rose Mical, monta dans la caserne et entra dans la chambre de Bruguière, où était étendu le corps de la victime. Il vit un homme que son émotion l'empêcha d'abord de reconnaître. Cet homme achevait de mettre un caleçon qu'il venait de voler.

1. Il y a eu quelque incertitude pour savoir si l'homme qui lutta avec Léotard est Prosper Michel ou bien son frère Hercule. Le premier est désigné par le plus grand nombre de témoins.

Salsac a nié avoir porté la lumière; mais le fait paraît certain.

« Veux-tu le voir? dit cet homme à Mical; regarde-le *espatat* (étendu d'une manière ignoble). »

Et comme Mical remarquait le caleçon, il le coucha en joue avec la carabine du maréchal des logis, en disant :

« Si tu dis un mot de ceci, je te tue[1]. »

Ce misérable se nommait Cazals, dit le Caboussut.

C'était un ouvrier de la plus détestable réputation. Il vendit le lendemain, a-t-on dit au procès, pour dix francs, à un nommé Jacques Séguy, divers objets provenant de la gendarmerie, et, le jour de son arrestation, il fut trouvé muni d'un pistolet de gendarme. Il s'était vanté, a-t-on dit aussi au procès, d'avoir pris part au meurtre. « J'ai fait mon homme, » aurait-il dit à plusieurs personnes.

Cet homme est à peu près le seul qui ait désigné les auteurs du meurtre de Léotard et le seul qui ait raconté les scènes d'horreur qui auraient suivi. Ce triste personnage, le seul voleur de l'insurrection, peut-être assassin, certainement faux témoin, fut arrêté et emprisonné pendant quelques jours, dénonça une multitude de ses camarades, fut mis en liberté, et obtint, non-seulement la plus complète impunité, mais jusqu'à un certain point les faveurs de l'administration.

Reprenons notre récit.

Cette nuit terrible s'acheva sans de nouveaux malheurs; l'incendie s'éteignit, et, l'exaltation des esprits s'étant calmée, toute la population rentra consternée de la sanglante catastrophe.

Bonnal s'empressa de faire publier la proclamation suivante que Victor Caux lut à haute voix, escorté de quelques hommes armés, sur les principaux points de la ville. Cette proclamation se trouve dans les pièces du procès de Bédarieux.

« Habitants de Bédarieux!

« Des malheurs regrettables ont eu lieu et ne peuvent être imputés qu'à ceux-là qui les ont provoqués par le meurtre de quelques citoyens.

« Les républicains gémissent d'un pareil désastre; mais ne craignez pas : une garde veille, et tout le monde doit être rassuré.

« Les personnes et les propriétés seront respectées.

« *Mort aux voleurs!*

1. Voir à ce sujet la note E à l'appendice.

« Citoyens!

« Soyez sans inquiétude; sous le gouvernement du peuple souverain chacun trouve la sauvegarde de tous les intérêts, de tous les droits, de toutes les libertés.

« Le peuple, sur qui reposent tous les pouvoirs, sera digne de sa responsabilité et de sa mission, et ses efforts feront qu'aucun autre accident ne se renouvellera.

« Citoyens, une ère, l'ère nouvelle commence.

« *Vive la République!*

« LE PEUPLE. »

Un certain Théollier, qui s'était installé à la Mairie, prit sur lui de publier deux autres proclamations qui, si elles prouvent que leur auteur n'était pas fort lettré, n'indiquent pas, du moins, de mauvais sentiments.

Nous les empruntons également aux pièces du procès reproduites par la *Gazette des Tribunaux*.

« Citoyens!

« Le peuple, victorieux aujourd'hui après la lutte, est obligé de veiller activement à la défense de l'ordre, de la famille et de la propriété.

« A cet effet, beaucoup d'ouvriers ont dû quitter leurs ateliers, leurs épouses et leurs enfants pour prouver que la Révolution ne veut pas le pillage ni la ruine de la mère patrie!!!

« Aujourd'hui beaucoup de ces ouvriers souffrent, et le seul remède à leurs souffrances, c'est du pain!!!

« Il est donc nécessaire que les boulangers de Bédarieux qui ont les farines convenables, cuisent immédiatement et *fasse* porter à la mairie tout le pain qu'ils auront cuit.

« LE PEUPLE SOUVERAIN.

« *Vive la République!* »

Voici la deuxième proclamation :

« Citoyens,

« Dans les révolutions, les uns viennent pour le bien, d'autres pour le mal : tous les honnêtes gens qui verront commettre le vol et l'attentat à la pudeur *sont priés* de punir de mort les coupables.

« LE PEUPLE SOUVERAIN. »

Le résultat cherché par ces proclamations fut atteint. De-

puis le vendredi matin jusqu'au mercredi suivant, Bédarieux, sous la garde du peuple armé, n'eut aucune espèce d'excès à déplorer. Ce fait remarquable et qui prouve les sentiments honnêtes de l'immense majorité de la population ouvrière de cette ville, démontre combien est petit le nombre de ceux sur lesquels doit peser la responsabilité des actes de vengeance et de représailles, commis dans la nuit du 4 au 5.

Le gendarme Flacon était, si l'on s'en souvient, resté caché chez les Mical. Un citoyen de Bédarieux, M. Mouton, l'apprit et en informa Bonnal en l'engageant à sauver le gendarme. Bonnal s'empressa d'envoyer avec M. Mouton un chef d'insurgés, nommé Pradal, dit Jean-de-Rose, et un peloton d'hommes armés. Flacon sortit, Pradal lui donnant un bras, M. Mouton l'autre, et il arriva sans encombre à la Mairie[1].

On enterra ce jour-là les victimes. Cabrol et Eugène Combes furent ensevelis au milieu d'un immense concours de population. On y remarquait presque tous les fabricants.

Les gendarmes, au contraire, furent enterrés presque furtivement.

Le 6, les ouvriers se réunirent pour discuter quelques questions de salaire. Il est bon de constater que ces hommes, qui se croyaient vainqueurs, ne se montrèrent pas bien exigeants dans leurs prétentions. Les tanneurs voulaient gagner dix ou onze francs par semaine, les autres à proportion.

Enfin, le 10 décembre, le général Rostolan fit son entrée à Bédarieux avec une imposante colonne d'infanterie, cavalerie, artillerie.

La majeure partie des ouvriers avaient quitté la ville et avaient cherché un refuge dans les forêts qui couvrent les sommets des Cévennes.

Le département de l'Hérault avait été mis en état de siége par décret du 8 décembre : il y fut appliqué dans toute sa rigueur. Le nombre des arrestations fut supérieur à trois mille. Les colonnes mobiles battirent le pays sans relâche. L'ordre de tuer quiconque essayerait de fuir fut souvent appliqué. Un détachement du 35e de ligne fouillait, le 17, les carrières de Roujan ; un républicain, nommé Jules Cayrol, y fut tué en cherchant à échapper à la troupe[2]. Le 22 du

1. Déposition de M. Mouton.
2. *Journal des Débats* du 26 décembre 1851.

même mois une colonne mobile arriva, sur le soir, à Servian, et cerna la maison d'un propriétaire connu pour ses opinions républicaines, M. Cambon. Il sauta d'une fenêtre pour fuir vers le jardin. Il tomba mort sous les coups de fusil[1]. A Saint-Thibéry, près de Pézenas, un détachement, commandé par le lieutenant Sardan, surprit quelques fugitifs cachés dans une ferme. Ils s'enfuirent en chemise et traversèrent la rivière l'Hérault par un froid glacial, sous une grêle de balles[2].

Plusieurs aussi tombèrent dans des rencontres ignorées au milieu des Cévennes.

Le général Rostolan le disait, le 28 décembre, dans une proclamation adressée aux ouvriers de Bédarieux :

« En prolongeant leur fuite, vos anciens compagnons aggravent encore leur position ; déjà quelques-uns ont été frappés de mort pour avoir désobéi aux sommations qui leur étaient faites de se rendre.... »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les violences de la répression. Il nous suffira de dire que le département de l'Hérault eut le privilége de fournir le plus fort contingent à la déportation. Le chiffre exact est inconnu, mais à coup sûr il dépasse deux mille proscrits.

Nous terminerons ce chapitre en mentionnant les mouvements de résistance qui se produisirent dans le département du Gard.

Ces mouvements, qui paraissaient sérieux à leur début, s'appaisèrent cependant sans effusion de sang.

N'ayant pu nous procurer des renseignements particuliers sur les événements du Gard, nous nous bornons à résumer les relations fournies par les journaux du temps.

Les sociétés secrètes de Nîmes essayèrent un mouvement sur la ville même. On sait que dans ce pays, les questions religieuses se sont presque toujours mêlées aux questions politiques. De même que le parti légitimiste avait presque tous ses adhérents dans les populations catholiques, de même le parti démocratique recrutait la majorité des siens parmi les protestants. L'insurrection éclata donc, surtout dans les localités où dominaient ces derniers. Le 4, le mouvement insurrectionnel commença à Vauvert, Codognan, Langlade, etc., dans la Vaunage, à Boucoiran, Ners, Parignar-

1. *Écho du Midi* du 27 décembre 1851.
2. *Moniteur*, extrait du *Journal de Pezénas*.

gues, Fons, etc., dans la Gardonnenque. Toutes ces communes fournirent des contingents qui marchèrent sur Nîmes dans la nuit du 4 au 5.

Quelques groupes se montrèrent en même temps sur divers points de la ville. Mais l'autorité avait pris ses mesures. Le 25e de ligne et la majeure partie de la garde nationale étaient sous les armes occupant tous les points stratégiques. Deux escadrons de hussards partis de Lunel arrivaient pour prendre les insurgés à dos. Des reconnaissances poussées aux environs de la ville constatèrent la présence des insurgés à peu de distance. Cependant ceux-ci, informés des préparatifs sérieux de défense qui venaient d'être faits, se replièrent et regagnèrent leurs communes sans combat.

Le lendemain au soir, une tentative d'attaque sur la ville d'Uzès se termina d'une façon analogue.

M. de Dampmartin, maire d'Uzès, averti de la marche des insurgés, organisa la défense, de concert avec MM. Orilhaud, sous-préfet, Laurens, procureur de la République, de la Bruguière, colonel de la garde nationale, et le major Espitalier, commandant le bataillon de dépôt du 8e léger. Une bonne partie de la garde nationale se réunit à la Mairie et la garnison se tint prête à marcher.

Les bandes insurgées venues de deux points principaux du canton de Saint-Chaptes, Lussan et Saint-Laurent-la-Varnède, avaient fait leur jonction à Larnac, à une lieue d'Uzès.

Apprenant par leurs émissaires les dispositions de défense de l'autorité, elles se retirèrent et ne tardèrent pas à se disperser.

Un mouvement très-considérable éclata également dans l'arrondissement d'Alais. Saint-Jean-du-Gard, Gaujac, Boisset, Miolet, Ribaute, Anduze, Lédignan, Bagard et d'autres communes, se mirent en insurrection. A Quissac, près du Vigan, la gendarmerie fut désarmée. Quelques mouvements de troupes suffirent au rétablissement de l'ordre.

Aucun excès ne signala cette grande *Jacquerie* du département du Gard. Le château d'Alayrac, près de Saint-Jean-du-Gard, avait été pillé, racontèrent tous les journaux. Le propriétaire écrivit au *Courrier du Gard* pour dire qu'il n'avait pas même vu les insurgés[1].

Le département fut mis en état de siége par décret du 8 décembre; il eut à souffrir comme les autres de cette situation; il fournit aussi un contingent notable à la proscription.

1. *Courrier du Gard* du 11 décembre.

CHAPITRE VI

DÉPARTEMENTS DU MIDI

MARSEILLE ET LE VAR

Etat des partis en Provence. — Importance politique de Marseille. — La journée du 4 à Marseille. — Le Var. — Insurrection de Cuers. — Meurtre du brigadier Lambert. — Répression de ce mouvement. — Le Luc, la Garde-Freynet et Vidauban. — L'insurrection au Luc. — Arrestations arbitraires. — La ville de Brignoles. — Insurrection. — Le chef-lieu. — Curieuse scène. — Le Comité directeur. — Marche des insurgés. — La déesse de la Liberté. — Le *général* Camille Duteil. — Incident à Draguignan. — Les insurgés à Lorgues. — Les légitimistes de Lorgues. — Scène de la Mairie. — Départ de l'armée démocratique. — Les otages. — Arrivée à Salernes. — Marche du préfet Pastoureau. — Occupation de Brignoles par le colonel de Sarcey. — Découragement des insurgés. — Marche sur Aups. — Position des insurgés. — Marche des troupes. — Rencontre de Tourtour. — La nuit du 9 au 10 à Aups. — Plan de retraite. — Surprise des insurgés. — Affreuse déroute. — Les otages délivrés. — M. Andéol de Laval. — Combat à la chapelle d'Aups. — Fuite de Camille Duteil. — L'estafette Martin. — Son exécution. — Giraud *dit* l'Epérance. — Étrange aventure. — La quadruple exécution de Lorgues. — Conclusion.

Nous allons aborder le récit des graves événements qui eurent pour théâtre les départements provençaux.

Comme à Béziers, à Montpellier, à Nîmes, nous trouvons ici une population ardente, mobile et prompte à tous les extrêmes. Singulièrement soumise à l'influence cléricale, la Provence avait été, jusqu'en 1830, l'une des terres classiques du royalisme et de l'orthodoxie catholique. C'est dans la période parlementaire de 1830 à 1848, que se fit, dans les villes et les bourgs de la Provence, ce travail intellectuel, sourd, inappréciable, inconscient, mais profond, qui allait déterminer un si prodigieux revirement d'opinion.

1848 arriva, et, presque subitement, les trois quarts du peuple et de la petite bourgeoisie se jetèrent dans le parti

démocratique, avec toute la fougue et toute l'ardeur méridionales.

Là, non plus, on ne connut guère que deux partis : révolutionnaires et légitimistes. Ces derniers, répandus un peu partout, dominant dans quelques villes, envahirent, à la faveur de la réaction cléricale de 1849 et 1850, toutes les positions officielles. La défense de l'ordre et de la société ne furent pour eux que le prétexte d'une lutte à outrance contre leur ennemi traditionnel.

La lutte, entre les deux partis, prit un caractère d'exaltation et d'acharnement extrêmes.

Dans le Var et le Vaucluse, surtout, l'exaltation était grande. Dans les Bouches-du-Rhône, elle était un peu moindre; dans les Basses-Alpes, l'immense majorité acquise au parti révolutionnaire rendait la lutte moins acharnée.

La Société des Montagnards couvrait ces quatre départements de ses ramifications. Les affiliés en étaient innombrables.

Marseille était la vraie capitale de cette partie du Midi.

Le parti révolutionnaire, surtout, en recevait l'impulsion et la direction. Dans le plan des sociétés secrètes pour la lutte éventuelle de 1852, Marseille devait être la base et le point d'appui de la levée en masse du Midi. Sa population, ses richesses, ses ressources de tout genre, sa belle position stratégique, en faisaient un centre admirablement choisi. Marseille insurgée, les autorités des départements voisins, privées de secours, eussent été impuissantes à se défendre contre un soulèvement dont l'influence de Marseille eût décuplé l'énergie. L'insurrection républicaine aurait vu accourir des masses de paysans du Var, des Basses-Alpes, de Vaucluse; se joignant par les ponts du Rhône aux insurgés du Gard et de l'Ardèche, et ayant en tête les rudes montagnards de la Drôme, ils auraient constitué le plus formidable soulèvement[1].

Par contre, Marseille restant au pouvoir de l'autorité, les insurrections des départements voisins, n'ayant ni base, ni direction, ni centre, ni lien, devaient promptement succomber. C'est ce qui arriva en décembre.

Marseille était donc le vrai champ de bataille, le seul qui valût la peine d'être disputé. Le pouvoir le comprit et se

1. C'est ce que faisait remarquer très-justement le colonel de Sercey dans sa déposition devant le Conseil de guerre, au procès d'Aillaud (de Volx).

prépara à le défendre à outrance. Le parti démocratique, ou ne comprit pas, ou ne put pas.

Les incidents de Bordeaux se reproduisirent presque exactement.

Dans aucune autre des grandes villes de France, la nouvelle des décrets présidentiels n'excita un trouble aussi profond qu'à Marseille. La population ouvrière abandonna ses travaux, et, dès le 3 au soir, sur une foule de points, se formaient ces rassemblements sombres et menaçants, qui sont le prélude ordinaire de l'insurrection. Ce peuple ne semblait attendre pour commencer les barricades que le signal et l'exemple de ceux qu'il était habitué à considérer comme ses chefs.

Pendant que les ouvriers exhalaient leur irritation en cris et chants inutiles, tous les hommes influents du parti démocratique délibéraient. D'après ce qu'on a pu savoir de ces réunions, quelques-uns voulaient l'action immédiate, mais la grande majorité était d'avis d'attendre la marche des événements à Paris. On décida que l'on attendrait.

On sait ce qui arrive à ceux qui attendent en temps de révolution. Lorsqu'ils appellent après avoir attendu, on leur répond le mot fatidique : *Il est trop tard.*

Nous dirons toutefois que le secret de l'inaction du parti républicain à Marseille nous est encore inconnu. N'ayant eu les confidences d'aucun des citoyens influents alors dans cette ville, nous ne voyons que la surface des choses. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en présence de l'attitude du peuple d'une part, et la faiblesse de la garnison de l'autre, cette inaction nous semble injustifiable.

Cependant, la journée du 4 fut une journée difficile pour l'autorité. Le général Hecquet avait déployé le peu de troupes qu'il avait à sa disposition. Des pièces de canon étaient braquées sur le cours Saint-Louis, et des détachements d'infanterie occupaient les points stratégiques. Des masses menaçantes d'hommes du peuple se montrèrent, rue Saint-Ferréol, sur la Cannebière, aux abords de la Préfecture. La foule chantait *la Marseillaise* et criait : *Vive la République !* On pouvait se croire au début d'une insurrection formidable[1].

L'abstention des chefs du parti démocratique, combinée avec les mesures de l'autorité, arrêtèrent, semble-t-il, le mouvement prêt à éclater.

1. Voir tous les journaux de Marseille sur cette journée du 4.

De nombreuses arrestations furent opérées dans la nuit du 4 au 5, et bon nombre de démocrates allèrent méditer, sous les verrous, sur la sagesse de l'expectative dans les moments de crise.

Un journaliste, du parti le plus avancé, s'enfuit dans le Var, où nous le retrouverons.

Les journées du 5 et du 6 furent moins agitées, et le 7, après la nouvelle de la victoire définitive du Président dans la capitale, l'autorité put détacher des forces contre le Var et les Basses-Alpes. Pour Marseille, tout était fini.

Bien que rendues impuissantes par la tranquillité de Marseille, les insurrections de ces départements présentaient des incidents curieux et dramatiques que nous allons raconter.

Les sociétés secrètes couvraient le département du Var. Organisées de longue date, elles avaient eu le temps d'enrôler la majeure partie des habitants des campagnes. Le parti démocratique le plus avancé dominait, à peu près sans conteste, dans les trois arrondissements de Toulon, de Brignoles et de Draguignan; très-puissant aussi dans celui de Grasse, il n'y avait pas, cependant, une supériorité aussi marquée. Tout se préparait pour la lutte attendue de 1852.

La grande ville de Toulon, malgré les opinions démocratiques de sa population, ne pouvait inspirer des craintes bien sérieuses, en présence des forces militaires considérables qui y tiennent toujours garnison. Cependant, l'agitation y fut vive; des rassemblements se formèrent; il fallut que la troupe chargeât ses armes en présence du peuple et fît les sommations d'usage pour dissiper les groupes.

Nous allons décrire rapidement les mouvements qui se produisirent aux environs de Toulon, avant de passer à ce que l'on pourrait appeler la grande insurrection du Var.

Nous avons trouvé de nombreux renseignements dans un livre intitulé : *Insurrection de décembre* 1851 *dans le Var*, publié à Draguignan en 1853. L'auteur est un légitimiste-clérical exalté, M. H. Maquan, ex-rédacteur de *l'Union du Var*. Ce livre, qui ne se ressent que trop des haines et des préjugés de l'auteur, n'en est pas moins un document précieux. Nous y renverrons souvent nos lecteurs.

La ville d'Hyères s'insurgea le 5. Un vaisseau de guerre croisait sur le littoral pour maintenir les localités de la côte. Il débarqua à Hyères une compagnie d'infanterie de marine qui rétablit l'ordre sans difficulté. La croisière de ce navire produisit un effet considérable, et prévint l'insurrection imminente de bon nombre de communes fort agitées.

La petite ville de Cuers, chef-lieu de canton, située à quelques lieues de Toulon, comptait parmi les plus démocratiques du Var. L'insurrection y éclata le 4, avec une extrême violence. Le maire Barralier, soutenu par les gendarmes, voulut défendre l'entrée de la Mairie. Assaillis par la foule, ils furent terrassés et traînés en prison. Le brigadier Lambert, qui avait lutté pour défendre la Mairie, fut entouré par une bande furieuse. Dans le trajet vers la prison, un jeune homme le tua d'un coup de fusil. Le meurtrier, dit M. Maquan, appartenait à une famille jusque-là irréprochable. A ce fait, le même auteur ajoute le récit de scènes d'horreur qui auraient accompagné le meurtre. Une populace en délire aurait fracassé la tête du brigadier, et dansé autour de son corps une ignoble farandole. Elle se serait ensuite ruée sur diverses maisons et les aurait livrées au pillage.

La haine de M. Maquan pour ses adversaires politiques, haine qui se traduit dans son livre par des plaisanteries impies et des insultes odieuses, adressées à des milliers de ses compatriotes, en proie aux douleurs de la déportation et de l'exil, cette haine, disons-nous, fait de M. Maquan un narrateur suspect. Mais il existe encore une autre raison pour mettre en doute ses allégations. Le meurtrier seul de Lambert a été traduit en Conseil de guerre, et si l'on se souvient de l'arrêté déjà cité, renvoyant devant les Conseils de guerre les accusés de crimes ou délits de droit commun commis pendant l'insurrection, on verra que c'est là une preuve que ce fait fut le seul de cette nature. Il est à regretter que le procès du meurtrier de Lambert n'ait été reproduit par aucun journal judiciaire. Le doute qui peut subsister encore sur les événements de Cuers se serait dissipé, et il est probable que le récit de la farandole de Cuers se serait trouvé aussi véridique que celui de la ronde dansée à Clamecy autour du corps de Bidan.

Les registres et les bureaux des agents des contributions indirectes furent dévastés, entassés dans la rue et brûlés ainsi qu'une partie des effets de la caserne de gendarmerie.

Cependant, le gendarme Cauvin, échappé des mains des insurgés, était arrivé à Toulon, et avait prévenu l'autorité de ce qui se passait.

Le nouveau préfet du Var, M. Pastoureau, arrivé le jour même, pour prendre possession de son poste, voulut marcher immédiatement sur Cuers. L'autorité militaire mit à sa disposition un bataillon du 50e de ligne, commandé par le colonel

Trauers. L'expédition partit à l'entrée de la nuit. La ville insurgée fut complétement surprise. Une sentinelle fut enlevée et fusillée de sang-froid, l'Hôtel-de-Ville entouré et la Commission municipale arrêtée en séance. Quelques coups de feu furent échangés dans les rues et un grand nombre d'arrestations opérées.

Le lendemain tout était fini. Cet incident resta sans lien avec les événements du reste du département. Le seul résultat de cette prompte répression fut d'intimider les communes des montagnes voisines, Collobrières, Pierrefeu, etc., qui commençaient à s'agiter.

A l'endroit où se croisent la grande route de Marseille à Nice et celle de Draguignan à Toulon, se trouve la petite ville du Luc. Elle avait embrassé avec une ardeur extrême le parti démocratique. Les légitimistes n'y comptaient que quelques individualités. Sa position centrale avait fait choisir le Luc pour des réunions électorales, des sortes de congrès du parti démocratique, qui lui avaient donné une importance et une animation inaccoutumées.

La Garde-Freynet, gros bourg, situé dans les monts des Maures, non loin de la mer, était dans de semblables dispositions. Centre de l'exploitation des forêts de chênes-liéges, la Garde-Freynet renfermait une nombreuse population ouvrière. Un maire, combattant de Février, récemment condamné pour cause politique, y avait été l'ardent propagateur des idées républicaines.

Vidauban, autre bourg, sur la route de Toulon à Draguignan, plus rapproché que le Luc de ce chef-lieu, rivalisait d'ardeur républicaine avec les deux autres communes.

Dès le 3, l'agitation fut extrême dans ces localités. On n'y attendit aucun avis du Comité directeur de Draguignan, et l'insurrection y éclata presque simultanément.

Au Luc, on discuta toute la nuit sur l'opportunité d'une prise d'armes. L'ardeur de la population, qu'il devenait impossible de retenir, entraîna les plus modérés. Une Commission révolutionnaire fut nommée; elle s'installa à la Mairie et se déclara, au nom de la loi, en état de résistance contre le Président de la République. Curieux détail à noter : la Commission dressa procès-verbal de son installation et de sa résolution, et en fit faire une copie qui fut adressée à M. de Romand, préfet du Var, dans la forme ordinaire des communications officielles [1].

1. Maquan. — *Insurrection du Var*, page 79.

Des émissaires partirent de toutes parts pour hâter l'insurrection.

Elle avait éclaté à la Garde-Freynet et à Vidauban dans cette même journée du 4. Le jeudi et le vendredi, une foule de villages se levèrent en masse. Mayons, le Canet, Pignans, Fonfaron, Flassans, etc., envoyèrent au Luc tous leurs hommes valides.

Ces populations provençales, si vives, si théâtrales, préludaient à la guerre civile avec une étrange gaieté.

« Des femmes excitent leurs maris et leurs pères, dit M. Maquan ; il en est, parmi elles, qui se parent comme pour un jour de fête. Leur jeunesse ne semble trouver des sourires que pour réveiller les plus odieuses passions. »

Le désordre était grand. Chacun commandait; ce mouvement, par sa spontanéité même, semblait défier toute direction.

La gendarmerie fut désarmée le 5 au matin, et les gendarmes conduits en prison. Le maire, Gilly, et le directeur de la poste, Amalric, furent arrêtés peu après. La plupart des fonctionnaires ne tardèrent pas à partager leur captivité, le percepteur Caors, le receveur de l'enregistrement Porre, etc.

A ces arrestations plus ou moins justifiables, s'en ajoutèrent d'autres que l'on ne saurait s'empêcher de blâmer. Plusieurs particuliers, légitimistes pour la plupart, le vieux comte de Colbert, son neveu et ses domestiques, MM. Einesy, médecin, Blanc, huissier, Giraud, Martel, Désiré, propriétaires, etc., furent saisis et emprisonnés.

C'était mal préluder à la défense légale de la Constitution que de se livrer à des arrestations arbitraires, d'autant plus inexcusables que les citoyens incarcérés n'avaient fait aucun acte formel d'adhésion au Coup d'État.

De semblables excès se produisirent à la Garde-Freynet.

Une émeute récente y avait fait détacher une brigade de gendarmerie supplémentaire. Onze gendarmes y furent arrêtés le 4 au soir. Le lendemain, MM. Courchet (Charles), ancien juge de paix, Courchet (Désiré), directeur de la poste, et son fils, Tournel, percepteur, Guillabert, négociant, Dubois, id., Pannescorce, Voiron, propriétaires, le garde champêtre, le facteur, étaient également arrêtés et emprisonnés.

Les paysans de Mayons avaient arrêté leur curé.

Ceux de Vidauban se bornèrent à désarmer la gendarmerie

Le 4, le 5 et le 6, tous les courriers furent interceptés,

les dépêches saisies et ouvertes. Les diligences ne purent continuer leur marche, qu'en se munissant de laissez-passer de la Commission révolutionnaire. Il arriva, à la poste de Marseille, des feuilles régulières du bureau du Luc, signées Boucher, gérant provisoire, au nom du peuple souverain.

Ajoutons que les arrestations racontées plus haut furent les seuls excès qu'on eut à reprocher aux insurgés. Aucun meurtre, ni aucun vol ne souillèrent cette *Jacquerie*.

Brignoles, chef-lieu d'arrondissement, renfermait une population moins prononcée que celle dont nous venons de parler, mais en majorité républicaine Les hommes influents du parti démocratique de cette ville n'avaient voulu, dit-on, avoir aucun rapport avec les sociétés secrètes, et ne paraissaient pas disposés à prendre l'initiative d'une résistance armée.

Le 3, on avait décidé que le parti prendrait une attitude expectante et attendrait l'exemple de Marseille. La soirée et la journée du jeudi avaient été assez calmes, lorsqu'arriva, de Marseille, le journaliste dont nous avons dit un mot.

C'était un rédacteur du *Peuple*, jouissant d'une certaine popularité. Il s'appelait Camille Duteil.

Une nouvelle réunion démocratique, présidée par lui, eut lieu dans la nuit du 4 au 5, au café du Cours. Il proposa avec chaleur l'insurrection immédiate. Un démocrate brignolais très-distingué, M. Constant, combattit vivement sa proposition. Duteil entraîna la majorité, et la prise d'armes fut résolue. Il est à noter, qu'aussitôt la résolution prise par la majorité de ses amis, M. Constant n'hésita pas à soutenir le mouvement aussi énergiquement que possible.

A sept heures du matin, un rassemblement de sept à huit cents hommes se forma sur le cours et se rendit à la Mairie, au chant de *la Marseillaise*. Les gardes nationaux réactionnaires, auxquels divers journaux ont fait l honneur d'attribuer la répression du mouvement, ne brillèrent que par leur absence. Les insurgés nommèrent une Commission municipale composée de républicains modérés. La Commission déclara l'arrondissement de Brignoles en état de résistance, et ne prit, du reste, aucune mesure importante. Elle se borna, jusqu'au 8, à maintenir l'ordre qui ne fut troublé par aucun excès.

Presque tout l'arrondissement imita l'exemple du chef-lieu. Besses et Saint-Zacharie s'armèrent le 5. Saint-Maximin fut envahi par plus de cinq cents hommes armés, venus

des communes de Brue, Seillon, Ollières; le maire Honorat fut obligé de se démettre de ses fonctions. Tourvès et Barjols s'insurgèrent aussi. Une colonne venue de Barjols occupa Cotignac, petite ville, où le parti légitimiste, très-nombreux, fit quelques timides essais de résistance. Une foule de villages prirent part au mouvement.

Ce soulèvement de l'arrondissement de Brignoles aurait pu devenir grave. Un chef intelligent qui aurait réuni les quatre ou cinq mille hommes armés qui s'étaient levés, eût pu, en descendant sur Aubagne, par les gorges de Saint-Zacharie, menacer Marseille et retenir, dans les Bouches-du-Rhône, les troupes qui furent détachées contre les départements voisins. Il ne paraît pas que la Commission brignolaise y ait songé. Quant à Camille Duteil, qui devait prendre le titre pompeux de général, il ne possédait que peu d'autorité à Brignoles, et, en eût-il eu davantage, il est très-douteux qu'il eût su en user.

Pendant ces deux jours, il s'était passé au chef-lieu du département, des événements qui devaient avoir une influence grave sur le mouvement.

Dès le 3, un ancien représentant à la Constituante, très-influent dans le pays, se présentait au parquet et demandait le procureur de la république. Ce magistrat était absent et remplacé par le substitut, M. Niepce. Le représentant, pâle d'émotion, lui dit d'une voix émue :

« Vous savez, monsieur, ce qui se passe; la Constitution est violée... Je viens savoir si le parquet a donné des ordres pour que M. le préfet soit arrêté sur-le-champ, comme complice du crime de haute trahison, en faisant afficher les proclamations du Président. »

La réponse du substitut dissipa les illusions du trop confiant constituant qui sortit après quelques instants de conversation [1].

La journée du jeudi fut orageuse. L'agitation était devenue de plus en plus vive. La troupe menaça de faire feu, et la gendarmerie chargea au galop pour dissiper les groupes formés sur l'esplanade de la Préfecture.

M. de Romand venait de recevoir la dépêche du Luc, lui signifiant officiellement la résistance de cette ville au Coup d'Etat. Son irritation était extrême, et il pressa vivement le

1. Nous empruntons cette anecdote à M. Maquan. (Voir *Insurrection du Var*, page 73.)

commandant de la garnison, Mougin, de marcher aussitôt sur l'insolente commune. Le chef militaire s'y refusa. Il fit comprendre l'imprudence qu'on commettrait, en laissant Draguignan dégarni se soulever en l'absence de la troupe, et mettre ainsi la colonne entre deux feux.

Il y avait à Draguignan un Comité directeur du parti démocratique, dont le chef était un jeune avocat, M. P... Il se montra très-opposé à l'insurrection. Il y eut à ce sujet de violentes discussions. Plusieurs de ceux qui n'auraient pas pris l'initiative du mouvement se croyaient obligés d'honneur de soutenir leurs amis déjà compromis. M. P... ne fut pas de cet avis. Il finit par se retirer en envoyant à l'arrondissement de Grasse et aux cantons nord du département l'avis de ne pas bouger [1].

Cette détermination influa beaucoup sur la marche de l'insurrection. Draguignan ne fut pas sérieusement menacé. L'arrondissement de Grasse ne fut troublé que par un appel aux armes du docteur Provençal, à Cagnes, sur la frontière sarde. Des cantons nord de Draguignan, celui de Fayence s'insurgea seul, malgré le mot d'ordre ; mais ce mouvement ne fut pas sérieux.

Le vendredi, un Comité, composé de chefs subalternes, essaya de remplacer celui que l'abstention de M. P... avait désorganisé. Il ne put y réussir, les hommes qui le composaient étant tout à fait sans influence.

Ce jour-là, l'émeute devant la Préfecture fut encore plus violente que la veille. La foule prenait l'attitude la plus hostile ; le clerc d'avoué Brunet [2] criait aux armes ! et la gendarmerie avait beaucoup de peine à disperser les groupes.

C'est en ce moment que la Société de Saint-Martin, composée de cléricaux et de légitimistes, s'organisa en garde nationale et alla renforcer les défenseurs de la Préfecture.

Cependant, les colonnes du Luc et de la Garde-Freynet avaient décidé, après beaucoup d'hésitation et de temps perdu, qu'elles marcheraient sur Draguignan. Elles firent leur jonction à Vidauban, au milieu d'un enthousiasme et aussi d'un désordre extraordinaires.

La colonne de la Garde-Freynet avait un aspect redou-

1. M. Maquan raconte aussi ce fait. — M. P.... n'en fut pas moins exilé.

2. M. Maquan s'amuse fort de ce Brunet dans son livre. Il lui a fait une sorte de renommée héroï-comique.

table. Elle était formée d'ouvriers en liége, de paysans, bûcherons, charbonniers et chasseurs des forêts des Maures. Ces hommes ignorants, rudes, intrépides, indépendants, avaient embrassé les idées républicaines sans trop les comprendre peut-être, mais avec une ardeur extrême. Ils formaient le plus solide noyau de l'insurrection.

Avec eux marchait une autre colonne venue de Saint-Tropez, Grimaud, Cogolin, Gassin, etc. Elle était commandée par M. Campdoras, chirurgien à bord du *Pingouin*, de la marine de l'Etat. Le docteur Campdoras avait quitté son navire, recueilli une quarantaine d'hommes à Saint-Tropez et enlevé les armes qui se trouvaient à la Mairie de Gassin. Là, il avait été rejoint par trois ou quatre cents hommes venus de Grimaud et Cogolin. Cette colonne était conduite par le citoyen Ferrier que les insurgés avaient nommé, la veille, maire de Grimaud. Mme Ferrier, belle jeune femme enthousiaste de la liberté, avait suivi son mari. Elle marchait en tête des insurgés portant le drapeau rouge, drapée dans un manteau bleu doublé d'écarlate, le bonnet phrygien sur la tête. Lorsqu'elle entra, ainsi vêtue, à Vidauban, cette foule provençale, amoureuse de tout ce qui est excentrique, pompeux ou théâtral, applaudit à outrance la nouvelle déesse de la Liberté [1].

Ces rassemblements, qui montaient à près de trois mille hommes, passèrent à Vidauban la nuit du 6 au 7. Cette foule bruyante, mais bien intentionnée, ne commit aucun excès.

Les chefs tinrent conseil et débattirent le projet d'attaque sur Draguignan. Il était un peu tard pour cette détermination. Le colonel Trauers et le préfet Pastoureau quittaient Toulon, cette nuit même, avec quinze compagnies du 50e et trente cavaliers. Ils pouvaient arriver à Draguignan le 8, et, les insurgés incapables d'enlever la Préfecture gardée par sept cents hommes de ligne et les gardes nationaux volontaires, auraient été pris entre deux feux et infailliblement écrasés. L'insurrection de l'arrondissement de Grasse et celle des cantons nord faisant défaut, les républicains étaient forcés de renoncer à tout projet d'attaque sur le chef-lieu.

Il ne leur restait guère que deux partis raisonnables à prendre.

1. Les époux Ferrier se sont réfugiés aux États-Unis, ou M. Ferrier était naguère officier dans l'armée fédérale.

Le premier eût été de revenir en masse au Luc, de s'y retrancher, et, grâce à la force de la position, d'y attendre l'attaque. La colonne de troupes, marchant sans artillerie, n'aurait pu emporter un pareil poste pour peu qu'il eût été défendu courageusement. Un échec de la troupe aurait eu pour conséquence d'amener sur Draguignan bloqué toutes les populations insurgées du nord-ouest du département, et, en même temps, de doubler le nombre des insurgés par le soulèvement des alentours de Toulon.

Le deuxième parti était de quitter la route de Toulon à Draguignan et de se porter sur le nord-ouest, vers Salernes, pour y rallier les insurgés de cette contrée et de tous ceux de l'arrondissement de Brignoles. On pouvait ainsi, avec un peu de résolution, prolonger la lutte dans ce pays de montagnes et donner la main aux démocrates des Basses-Alpes, département qu'on savait en pleine insurrection.

Cette détermination avait cependant de graves inconvénients. Les républicains abandonnaient les cantons, foyers de l'insurrection, dégageaient Draguignan, et, par un mouvement oblique qui ressemblait fort à une fuite devant la troupe, risquaient d'ébranler le moral de leurs bandes.

On discutait cette seconde résolution, qui paraissait la plus praticable, lorsqu'arriva de Brignoles, M. Camille Duteil.

Il arrivait à franc étrier pour prendre le commandement de l'insurrection.

Il était assez connu dans le Var comme journaliste. En arrivant à Vidauban, il se donna comme envoyé par le Comité de Marseille, pour prendre le commandement en chef des forces insurgées.

« Il faut, dit-il, former une véritable armée démocratique. »

Et il se proposa pour général.

Les premiers chefs de l'insurrection crurent avoir trouvé un homme capable et résolu. Ils abdiquèrent leurs prétentions personnelles, et Camille Duteil fut proclamé général en chef de l'armée démocratique du Var[1].

1. Dans ma première édition j'ai été par trop sévère pour ce pauvre Camille Duteil, qui n'était pas, m'a-t-on assuré depuis, un homme sans mérite. J'avais peut-être trop facilement partagé l'impression de beaucoup de ses anciens compagnons de malheur du département du Var. Je

On raconte dans le pays que quelques heures après, arriva près de Vidauban, une bande d'insurgés venant de Saint-Raphaël, près de Fréjus.

Elle était commandée par un homme de beaucoup d'esprit, M. H.... On lui apprend que le citoyen Camille Dute vient d'être nommé général de l'insurrection.

« Camille Duteil, général ! s'écrie M. H.... ; je connais l'homme, mes amis ; retournons chez nous, c'est tout ce qu'il nous reste à faire. »

Et il commande demi-tour à sa bande, qui retourne à Saint-Raphaël.

M. H.... avait raison. Camille Duteil était bien l'homme du monde le moins propre à diriger une levée en masse. Il n'avait rien de ce qui séduit les masses et leur impose l'obéissance. Caractère indécis, passant en un instant de la colère à l'abattement, il était aussi incapable de se faire aimer que de se faire craindre. Il affectait les allures les plus rudes et ne savait pas faire respecter un de ses ordres. Son incapacité, comme chef militaire, était absolue, s'il faut en juger par le résultat.

Effrayé, ahuri, à la vue des masses tumultueuses qu'il allait avoir à diriger, il n'essaya même pas de prendre sur elles l'ascendant que lui eussent promptement donné un peu de décision et d'énergie. Il suivit ses bandes et ne les dirigea pas. Les chefs qui l'avaient accepté l'eurent bientôt jugé. En moins de vingt-quatre heures, Camille Duteil était usé.

Son premier acte fut de décider la marche sur Salernes. La détermination était d'autant plus fâcheuse, que le nouveau général paraissait ainsi se soucier médiocrement d'une rencontre avec la troupe.

C'est le 7, au matin, qu'il passa en revue son armée. Les insurgés, enchantés de se voir un chef qu'ils croyaient intelligent et capable, saluèrent le général par les plus bruyantes et les plus sincères acclamations. Ce fut avec une régularité toute nouvelle que la petite armée déboucha sur la route de Draguignan, franchit l'Argens et arriva aux Arcs, le dimanche matin, à huit heures. Les prisonniers de Luc et de la Garde-Freynet étaient conduits à la suite de la colonne.

supprime donc quelques lignes à son égard, qui sont inutiles au récit.

Dans cette même matinée, la Préfecture s'attendait à une attaque.

Tout le bataillon de ligne campait à l'intérieur; la Société de Saint-Martin était réunie en armes dans la salle du Conseil général. Un grand nombre de dames avaient cherché asile dans les salons du préfet.

Dans le milieu de la nuit du 6 au 7, une fausse alerte y avait causé le plus affreux tumulte.

« Les voilà! les voilà! aux armes! » avait crié quelqu'un.

Les cris perçants des dames et l'émotion un peu trop vive de la Société de Saint-Martin causèrent un désarroi général, et il fut fort heureux, pour le parti de l'ordre, que nul ennemi ne parût.

Les chefs militaires, avertis par cet incident, complétèrent leurs mesures de défense. Des barricades furent construites par la troupe au débouché de toutes les rues aboutissant à la Préfecture. On ne laissa ouverte que la large avenue de Trans, où la cavalerie pouvait se déployer.

La Préfecture elle-même fut transformée en une sorte de forteresse. La grille fut barricadée avec des madriers et des planches recouvertes de matelas. La terrasse et les fenêtres dominées par des maisons voisines furent aussi matelassées. Des munitions et des vivres furent entassés à l'intérieur, de manière à soutenir un siége de quelques jours.

Le dimanche, dans la journée, on apprit, non sans une vive satisfaction, le mouvement oblique des insurgés et leur marche sur Salernes.

Pendant cette journée, le préfet et le colonel Trauers étaient arrivés au Luc. Ils y avaient couché, et, après avoir laissé une compagnie sur ce point important, ils avaient repris leur marche vers Draguignan.

Une triste scène se passa dans cette ville, le lundi matin. Nous en empruntons le récit à l'ouvrage de M. Maquan [1].

« Un gendarme avait arrêté, aux abords de la ville, dit cet écrivain, un homme qui tenait un sabre, caché sous sa blouse.

« C'est, ajoute M. Maquan, un vieillard, vêtu d'une méchante blouse bleue, aux traits ridés par le travail et l'âge, pâlis sous le hâle par un indicible effroi. »

Le procureur de la République, Bigorie, l'interroge. Il

1. Voir *Insurrection du Var*, page 96.

avoue avoir reçu l'ordre de partir pour Salernes. Le magistrat ordonne de le conduire en prison.

Sur le passage de ce vieillard, la foule se presse. Ce n'était pas une foule démagogique comme celle qui traînait le brigadier Lambert vers la prison de Cuers, c'était une foule honnête et modérée. Et cette foule pousse des cris de mort contre le vieillard. Le capitaine de gendarmerie survient. On s'empresse autour de lui :

« Il faut le fusiller! il faut un exemple! Fusillez-le! » s'écrie-t-on.

Le capitaine Hourlez ne trouve pas d'objection à faire. La fusillade sommaire lui paraît chose toute naturelle. On s'empare du malheureux vieillard à demi mort de frayeur; on le place au pied du vieux mur qui longe l'esplanade, et un peloton de gendarmes se dispose à le fusiller sur-le-champ.

Le substitut Niepce s'émeut à ce spectacle, et, songeant aux prisonniers qui sont entre les mains des insurgés, il s'élance vers le préfet, M. de Romand.

« Grâce, monsieur le préfet, n'oublions pas les otages de l'insurrection!

— Merci pour votre bonne pensée, » répond M. de Romand; et, se retournant vers le capitaine de gendarmerie, il ordonne de surseoir à l'exécution et de conduire le vieillard en prison.

Sans cette circonstance, le meurtre de ce malheureux s'accomplissait.

M. Maquan nous apprend que, quelques jours après, ce pauvre homme fut mis en liberté, ayant été reconnu « en« tièrement innocent. »

Revenons à la colonne insurrectionnelle que nous avons laissée aux Arcs.

Elle séjourna quelques heures dans cette petite ville. Duteil alla visiter les prisonniers de l'insurrection. Il leur adressa quelques bonnes paroles, et exprima l'espoir de les mettre prochainement en liberté.

M. Truc, maire des Arcs, et M. Regnier, maire de Taradeau, furent arrêtés, mais relâchés bientôt après.

La colonne se reforma bientôt, et, quittant décidément le chemin de Draguignan, s'achemina sur Salernes, en passant par Lorgues.

Cette dernière ville était, peut-être, la moins démocratique de la Provence. C'est une localité de cinq à six mille âmes, riche et bien située. Elle renfermait, dès cette époque,

maison de jésuites, maison de capucins, couvents de religieuses, confréries de pénitents de toutes couleurs, et nombreux clergé. Les débris de l'ancienne noblesse y étaient aussi assez nombreux, riches et influents. Lorgues, en 1851, était un échantillon fort bien conservé de la petite ville provençale de 1817.

Il va sans dire que nulle tentative de résistance au Coup d'Etat ne s'était produite dans un pareil milieu. Tout au contraire, les légitimistes de Lorgues, que la ruine des républicains consolait de la déception de leurs espérances de restauration, étaient très-bien disposés à soutenir l'autorité.

Ce jour-là, toute la population de Lorgues jouissait, au sortir d'un sermon de Jubilé, prêché par les capucins, d'une de ces belles journées d'hiver, comme on n'en voit qu'en Provence, et se pressait sur le Cours, lorsque des cris d'alarme retentirent.

Les insurgés commençaient à paraître, débouchant par le chemin du Plan.

Aux premiers mouvements d'émotion et de frayeur, succédèrent quelques velléités d'organiser la résistance. Le maire convoque le Conseil, les légitimistes s'agitent; on sonne le tocsin, on bat la générale. Des hommes armés accourent de tous côtés et se réunissent à la Mairie.

Un détachement, commandé par M. E. de Combaud, se dirigea vers l'entrée de la ville. M. Maquan, rédacteur de *l'Union du Var*, et futur chroniqueur de ces événements, était au nombre des gardes nationaux. La vue de la masse des insurgés, qui avançaient assez rapidement, les intimida promptement, et ils vinrent se ranger devant la Mairie.

Quelques minutes après, parut sur le Cours un jeune homme à cheval, en costume de spahis. Il fendit la foule qui le regardait avec curiosité. M. Courdouan, maire de Lorgues, M. d'Agnel-Bourbon, conseiller général du canton, et M. Courdouan, juge de paix, s'avancèrent au-devant de l'excentrique républicain.

Il déclara être l'aide de camp du général Camille Duteil, commandant l'armée démocratique du Var, et annonça qu'on eût à préparer des vivres pour sa troupe.

« Avez-vous un ordre de route? dit le maire.

— Non, répondit le spahis.

— En ce cas, je ne puis parlementer avec vous. Retirez-vous. »

Ce langage était fier; mais pour ne pas devenir ridicule, il demandait à être soutenu.

M. Maquan ne tarit pas sur l'héroïsme des *volontaires lorguiens*. Il faut, cependant, avouer qu'il ne brilla pas en cette circonstance. Sur une population comptant plus de mille hommes valides, deux cents à peine restaient encore à la Mairie. Une demi-heure après, ils étaient réduits à trente.

Le conseiller général et le juge de paix, qui jugeaient mieux la situation, coururent au-devant des insurgés et demandèrent à parlementer avec Duteil.

Celui-ci déclara qu'il avait l'intention de donner à ses hommes un peu de repos, et qu'il se bornait à exiger que des vivres fussent distribués aux frais de la commune. Il ne dissimula pas que si les habitants de Lorgues refusaient, ses hommes prendraient de force ce qu'on ne leur donnerait pas de bon gré. Il promit, à ces conditions, le respect absolu des personnes et des propriétés.

Les deux parlementaires demandèrent quelques moments de délai, pour aller prendre l'avis du Conseil municipal.

Le maire engageait le Conseil à résister aux insurgés. La plupart des conseillers hésitaient.

MM. Courdouan et d'Agnel-Bourbon revinrent à la hâte vers Duteil, avant même d'avoir obtenu l'assentiment du maire. Il était temps qu'ils apportassent une réponse.

Les insurgés murmuraient de tant de délais. Déjà, Alix Gerffroy, le chef du contingent du Luc, ébranlait ses hommes, sans attendre l'ordre de Duteil, pour entrer à Lorgues, de gré ou de force.

« Je ne suis plus maître de mes hommes si vous tardez davantage, dit Duteil aux parlementaires. Entrons en ville, je vous donne ma parole d'honneur qu'aucun exéès ne sera commis.

— Puisqu'il en est ainsi, dit le juge de paix, allons. Je prends sur moi la responsabilité de votre entrée dans la ville. »

Les insurgés se mirent en marche sans tumulte ni désordres.

Les trente gardes nationaux restés en armes avaient fermé les portes de la Mairie et se tenaient aux fenêtres.

Les bandes défilèrent sur le Cours. Elles se montrèrent assez convenables, dit M. Maquan, ne se livrant à aucune provocation et ne poussant aucun cri hostile.

Les chefs avaient essayé de leur donner un commencement d'organisation.

Le contingent de chaque bourg formait un bataillon. Le

fusil de chasse était l'arme ordinaire. Des détachements armés de haches figuraient les sapeurs en tête de chaque bande. Les mouvements se faisaient avec plus de régularité qu'on n'eût imaginé.

La petite armée se massa sur le Cours et fit halte. M. Courdouan, le juge de paix, et M. d'Agnel-Bourbon présidèrent à une grande distribution de pain, de vin et de fromage.

Cependant des émissaires s'introduisaient à chaque instant dans la Mairie, engageant les citoyens de Lorgues qui s'y trouvaient encore, à cesser ce semblant de résistance qui ne pouvait avoir d'autre résultat que d'irriter les plus exaltés des insurgés.

Tout à coup, vers quatre heures, le tambour retentit au bas du Cours, et une nouvelle bande de quatre à cinq cents hommes défila au chant de la *Marseillaise*. C'était le contingent des Arcs qui rejoignait le gros des insurgés. Les rivalités de commune à commune sont fréquentes dans le Var. Or, il en existait une fort ancienne entre Lorgues et les Arcs.

Les gens des Arcs s'indignent en apprenant qu'on n'a pas désarmé les gardes nationaux de Lorgues; ils se précipitent vers la Mairie, sans se soucier des ordres de Duteil, et se mettent en devoir d'enfoncer la porte. La masse des insurgés les imite et crie avec eux :

« Rendez-vous ! bas les armes ! »

Les Lorguiens comprirent alors l'imprudence de leur manifestation.

Ils se disposaient à mettre bas les armes, lorsque la porte enfoncée livra passage à un flot d'assaillants qui les désarmèrent et les retinrent prisonniers.

Aucun des Lorguiens ne fut cependant maltraité. Les insurgés les conduisirent dans un café voisin où ils attendirent le départ, sous la garde de quelques hommes armés.

Ces prisonniers étaient : MM. Louis Courdouan, maire de Lorgues, Courdouan, son frère, juge de paix, de Commandaire, ancien garde-du-corps, Charles de Gasquet, Jules de Gasquet, de Combaud, Andéol de Laval, Crouet, Boyer, Layet, Perreymont, Gasquet, O. Ganzin, Vaquier, presque tous propriétaires ou conseillers municipaux, Peissel, instituteur, et Maquan, rédacteur de l'*Union du Var*.

La plupart de ces messieurs étaient d'ardents légitimistes.

La colonne insurrectionnelle stationna peu à Lorgues. Aucun désordre ne fut commis dans cette ville. Quelques

insurgés qui voulaient entrer dans l'église pour suspendre l'exercice du culte, en furent empêchés par ordre de Duteil.

Une somme de 555 francs en pièces de cent sols, était restée étalée sur la table du secrétaire de la Mairie. Un groupe d'insurgés entrés dans la salle semblait près de céder à la tentation de piller l'argent de la commune, lorsqu'un chef entra, et, mettant le sabre à la main, signifia qu'il tuerait le premier qui toucherait un écu. M. d'Agnel-Bourbon arriva sur ces entrefaites. Le chef républicain lui remit cet argent en dépôt, le priant de compter. M. d'Agnel-Bourbon s'assura qu'il ne manquait pas un centime, et emporta cette somme, qui était destinée à l'éclairage de la ville [1].

Duteil aurait voulu camper à Lorgues, mais les autres chefs s'y opposèrent, craignant une attaque de nuit de la garnison de Draguignan. Il fut décidé que, malgré la distance et la fatigue des hommes, on pousserait jusqu'à Salernes.

Le départ eut lieu à la tombée de la nuit. Les prisonniers de Lorgues furent réunis à ceux du Luc, de la Garde-Freynet. Quelques-uns étaient en voiture. M. de Commandaire, prétextant des rhumatismes, obtint d'aller ainsi et en profita pour s'évader dans la nuit.

Nous avons dit ce que nous pensions des arrestations de citoyens inoffensifs opérées par les insurgés. Ces réserves faites, nous devons déclarer que la position des prisonniers n'était nullement ce que l'on pourrait imaginer. Leur escorte était commandée par un républicain du Luc, homme convaincu et homme de cœur, M. P. David. Les prisonniers ont été unanimes dans leur reconnaissance pour les égards qu'il leur témoigna. Aucun d'eux n'était attaché ; ils marchaient librement, causant entre eux et avec leurs gardiens et plus d'une fois avec gaieté.

A Salernes, ils furent conduits d'abord à la Mairie dans une salle bien chauffée et, bientôt après, transférés à l'hôtel Basset.

« Le lendemain, dit M. Maquan, on nous servit un repas somptueux pour la situation. »

M. de Gasquet exprima le désir de se confesser; P. David fit aussitôt appeler un prêtre qui put librement communiquer avec tous les prisonniers.

1. Voir *Insurrection du Var*, page 113. Le narrateur, légitimiste, désolé de raconter un fait honorable pour un de ses adversaires, s'efforce de tourner en comédie ridicule cet acte si simple de probité.

— Ces messieurs du Luc, dit le même narrateur, paraissaient, pour le moins, aussi tranquilles que nous, M. Almaric, surtout, montrait une gaieté imprudente, peut-être.

Tous les prisonniers avaient pu écrire à leurs familles et les rassurer sur leur sort. Les lettres avaient été expédiées par les soins des insurgés.

Ces égards étaient certainement dus à des citoyens arrachés arbitrairement à leurs familles et à leurs travaux. Cependant, nous voudrions bien savoir si les verdets de 1815 traitaient ainsi leurs prisonniers, jacobins ou bonapartistes [1].

La colonne insurgée approchait donc de Salernes. M. Maquan fait un assez curieux tableau de cette ville.

« Un parfait accord régnait entre les pauvres et les riches, les patrons et les ouvriers, les bourgeois et les paysans de Salernes. »

Un grand propriétaire démocrate, un notaire voltairien et un mauvais instituteur, formaient, d'après le pieux écrivain, l'infernal trio qui avait corrompu Salernes.

Il paraît toutefois que « cette population conservait un fond d'honnêteté, d'autant plus remarquable, qu'il se faisait jour à travers une épaisse couche de préjugés démagogiques et révolutionnaires [2]. »

La nouvelle du Coup d'État y avait été accueillie de la plus étrange façon.

Ces naïfs républicains crurent que cet événement allait être la cause infaillible de l'avénement de la République démocratique et sociale. Ils protestèrent donc par.... une joyeuse farandole. Il est vrai que le tambourin et le galoubet traditionnels ne conduisaient pas la danse chère aux Provençaux; on les avait remplacés par *la Marseillaise*.

Le dimanche soir, on annonça l'arrivée de l'armée démocratique. Le crieur public fit savoir qu'on eût à faire la soupe et à préparer des logements pour trois mille hommes.

L'enthousiasme qui s'empara de cette population est indescriptible.

Cabriolets, chars à bancs, charrettes, véhicules de toute espèce partirent pour recueillir les traînards. Les ménagères

1. Ces détails sur la situation des otages de l'insurrection sont puisés dans la brochure de M. Maquan intitulée : *Trois jours au pouvoir des insurgés.*

2. *Insurrection du Var*, page 147. — Nous supprimons dans notre citation quelques qualifications diffamatoires que le pieux écrivain adresse au notaire voltairien, proscrit et impuissant à répondre.

s'empressèrent de préparer le repas, tandis que les hommes couraient à la rencontre.

A onze heures du soir, les insurgés firent une entrée presque triomphale. Les sombres rues resplendissaient de lumières. Les acclamations, les poignées de main, les accolades n'en finissaient pas. Les habitants se disputaient les insurgés pour leur donner la plus cordiale hospitalité. Ce joyeux désordre était si grand que l'un des prisonniers put sortir et circuler sur la place sans que nul fît attention à lui.

Les gens du Luc et de la Garde racontent encore avec émotion la fraternelle réception de Salernes.

Cependant le préfet et le colonel Trauers quittaient le Luc, le lundi matin, et assez mal informés par les gens du pays, se portaient sur Lorgues où ils croyaient les insurgés en position. Après le départ de ceux-ci, une Commission révolutionnaire s'était installée à la Mairie, soutenue par les rares démocrates de la localité. Il faut bien le dire, cette héroïque population, comme l'appelle M. Maquan, n'avait pas eu le facile héroïsme de l'en empêcher. Il fallut les douze cents baïonnettes du colonel Trauers pour y rétablir l'autorité.

Le préfet nomma M. Roux maire de la ville, et M. de Commandaire, récemment évadé des mains des insurgés, commandant de la garde civique qui s'organisa aussitôt.

Apprenant à Lorgues la marche des insurgés sur Salernes, la colonne de troupes se porta sur Draguignan. A la hauteur du village de Flayosc, elle rencontra un détachement républicain, qui était resté en arrière-garde. Cette bande échangea quelques coups de fusil avec les tirailleurs. Un seul soldat fut blessé.

Le préfet Pastoureau prit aussitôt la direction du département des mains de M. de Romand et proclama l'état de siége.

La journée du mardi fut consacrée à s'informer de la position réelle des insurgés et à faire reposer les troupes.

Ajoutons que dans cette journée du mardi, la ville de Lorgues fut de nouveau en proie à la plus affreuse panique. Sur le bruit de la marche d'une bande d'insurgés revenant de Salernes, la garde civique s'évanouit ; le nouveau maire et le nouveau commandant se trouvèrent presque seuls. Toute la population s'enfuit et se cacha dans la campagne [1].

Le lundi, Brignoles avait été occupée par la troupe. Le

1. *Insurrection du Var*, page 116.

colonel de Sercey avait quitté Marseille le dimanche avec un bataillon d'infanterie, deux pièces de canon et quelques hussards. Il devait opérer dans la partie occidentale du Var et entrer dans les Basses-Alpes, après avoir occupé Brignoles et Barjols.

Les républicains brignolais, après avoir songé à barricader la ville et à la défendre, renoncèrent à leur projet et partirent emmenant avec eux quinze quintaux de poudre, et armés de fusils de la garde nationale, pris à la Sous-Préfecture. Ils se dirigèrent sur Salernes.

Cette journée du lundi fut celle où commença la démoralisation des insurgés. Les journaux interceptés leur apprirent, de manière à n'en pouvoir douter, la pacification de Paris et la tranquillité de toutes les grandes villes. Ils apprenaient en même temps la marche des troupes envoyées contre eux. Les chefs, se méfiant déjà de Duteil, ne cachèrent pas assez ces nouvelles pour qu'il n'en transpirât quelque chose dans la masse.

Cependant, l'arrivée continuelle de nouveaux contingents de tous les points des cantons de Salernes, Cotignac, Barjols, etc., entretenait une animation factice et diminuait les inquiétudes qui commençaient à se faire jour.

A vrai dire, pour les chefs intelligents, tous ces renforts n'étaient guère un motif d'assurance. Les insurgés de ces contrées étaient loin d'avoir l'ardeur et les convictions qui animaient les contingents du Luc et de la Garde-Freynet. Pauvres paysans, ne comprenant guère ce qui leur mettait les armes à la main, ils allaient comme enivrés de bruit et de clameurs, peu résolus et sentant déjà le regret d'avoir quitté leurs villages.

P. David, dans un moment d'abandon, disait aux prisonniers :

— J'aimerais mieux n'avoir que mille hommes bien armés et résolus que toute cette cohue qui nous arrive.

Dans la nuit du lundi au mardi, une fausse alerte eut lieu, les insurgés ne se comportèrent pas trop mal. Le bataillon du Luc sortit avec ardeur et alla bivouaquer sur la montagne.

Le contingent des Arcs et celui de Salernes étaient partis à l'entrée de la nuit pour aller occuper Aups, gros bourg situé à quelques lieues à l'est.

Le mardi arrivèrent les insurgés brignolais. MM. Giraud et Constant, celui même qui s'était d'abord opposé à la prise d'armes, conduisaient cette colonne. Leur arrivée ne contri-

bua guère à relever le moral des insurgés. Il était évident qu'ils reculeraient devant les troupes envoyées contre eux.

La démoralisation faisait des progrès. Beaucoup d'insurgés comprenaient qu'ils jouaient une partie déjà perdue. Tous, au reste, sentaient qu'ils n'avaient à leur tête qu'un chef sans force et sans talent. Duteil avait achevé d'user le peu d'autorité qui lui restait. Ses menaces continuelles de faire fusiller les insubordonnés, menaces jamais suivies d'effet, le discréditaient complétement. Il était évident qu'il n'avait aucun plan de conduite, et que sous sa direction, le mouvement était sans but. Comme il arrive toujours en pareil cas, des bruits de trahison circulaient dans cette foule soupçonneuse[1].

Parmi les chefs, il fut question de le déposer. On offrait le commandement au docteur Campdoras ; mais celui-ci refusa en prétextant sa jeunesse.

Cependant Duteil prit ce jour-là quelques mesures raisonnables. Il fit occuper par Arambide et son bataillon les hauteurs de Tourtour, excellente position qui barre la route de Draguignan à Aups ; un autre détachement occupa Villecrosse, et le gros des insurgés reçut ordre de se porter sur Aups.

Cette position était meilleure que celle de Salernes. Elle éloignait les insurgés de la route suivie par le colonel de Sercey et permettait en cas d'échec une facile retraite sur les Basses-Alpes. Ajoutons que la route d'Aups à Draguignan abondait en excellentes positions.

Le mardi soir, toutes les bandes se portèrent donc sur Aups, occupé déjà par les insurgés de Salernes et une foule de paysans des communes voisines. Le nombre des insurgés réunis autour de ce point dépassait six mille.

Au moment où Camille Duteil marchait sur Aups, le préfet et le colonel Trauers prenaient la résolution d'occuper cette ville, le lendemain. M. de Sercey devait atteindre Barjols ce jour-là. Les insurgés que l'on supposait toujours à Salernes allaient être serrés dans cette ville par le colonel Trauers à Aups, et le colonel de Sercey à Barjols. Un mouvement concentrique devait les mettre entre deux feux et les écraser infailliblement.

1. La plupart des anciens insurgés du Var sont encore persuadés que Cuteil les a réellement trahis. Nous n'en croyons rien. Duteil était sincèrement républicain ; il a été incapable, mais non traître.
(*Note de la première édition.*)

Le mercredi matin, 10 décembre, le préfet Pastoureau et le colonel Trauers se mirent en marche avec onze compagnies du 50e de ligne, cinquante gendarmes à cheval et vingt-cinq cavaliers du train. Le jeune comte de Colbert dont le père était au nombre des otages du Luc, s'était joint volontairement à la troupe. Les chefs de l'expédition ignoraient toujours la présence du gros des insurgés à Aups.

La route que suivit la colonne est l'une des plus difficiles de la Provence. Elle parcourt un pays de montagnes coupé de ravins et de défilés. Au pont de Floreyès surtout, la route, après avoir franchi un profond ravin, est dominée des deux côtés par des escarpements énormes. Une poignée d'hommes résolus auraient suffi pour y arrêter un régiment. Camille Duteil ne s'était nullement mis en peine de cela. Arambide, qui campait à Tourtour avec cinq ou six cents hommes, ne s'était pas montré plus intelligent que son chef. Sa troupe campait précisément en arrière de l'escarpement et sur le point du plateau le plus facilement abordable.

La colonne expéditionnaire franchit la gorge de Floreyès sans trouver même un avant-poste. A Tourtour, même incurie. Cavalerie et infanterie furent sur le plateau avant d'avoir été signalées par les insurgés. La cavalerie prit le galop pour leur couper la retraite sur Aups. Elle y réussit parfaitement. Les hommes d'Arambide s'enfuirent sans avoir tiré un coup de fusil. Leur déroute fut si rapide que pas un homme ne put se détacher pour porter à Aups la nouvelle de l'arrivée des troupes[1].

La colonne, pleine d'ardeur, poursuivit son chemin et arriva vers dix heures du matin à 1 kilomètre d'Aups sans autre rencontre que celle d'un insurgé à cheval qui fut pris et fusillé. Nous reviendrons sur cet incident resté célèbre dans le Var.

A Aups, la nuit s'était passée parfaitement tranquille. Les prisonniers avaient trouvé à l'hôtel Crouzet une hospitalité empressée. L'arrivée des chefs brignolais, Constant et Giraud, amis personnels de l'un d'eux, avait encore contribué à adoucir leur position.

L'imagination des chroniqueurs s'est beaucoup exercée sur cette nuit du 9 au 10. Dans un conseil tenu par les chefs, on aurait décidé le massacre des prisonniers. D'après plu-

1. Voir le rapport du colonel Trauers et celui du général Levaillant.

sieurs journaux, ils auraient comparu devant ce conseil, et l'on citait même les griefs reprochés à plusieurs d'entre eux.

Enfin, des poulies destinées à servir d'instruments de supplice étaient pendues aux arbres de l'esplanade. L'arrivée de la troupe aurait miraculeusement sauvé les otages de la pendaison.

Nous avons eu à cœur d'éclaircir cette question.

Disons d'abord que le fait des poulies est parfaitement exact. Le 8 décembre, il y a tous les ans à Aups une foire, dite la foire du massacre, en souvenir de quelque sanglant épisode des guerres de religion. Tous les ans, ce jour-là, les bouchers font pendre aux arbres de l'esplanade des poulies, auxquels ils suspendent le bétail égorgé, qu'ils débitent ensuite sur place. Or, ces poulies étaient là lorsque les insurgés entrèrent à Aups, et personne n'avait songé à les enlever [1].

Quant au fait du conseil tenu dans la nuit et de l'ordre du massacre, le récit paraît provenir d'un fougueux chef d'insurgés des environs d'Aups, très-connu sous le surnom de Manchot. Le Manchot se vanta d'avoir forcé Duteil, le pistolet sur la gorge, à révoquer l'ordre de meurtre.

Le Manchot mentait. La famille de Gassier, appartenant au parti réactionnaire, dans la maison de laquelle Camille Duteil passa la nuit, a toujours affirmé qu'il dormit, cette nuit-là, d'un long et profond sommeil.

Ajoutons que tous les autres chefs, au témoigage de leurs hôtes, ne bougèrent de leurs chambres jusqu'au lendemain.

Quant aux prisonniers, ils ne comparurent devant aucun conseil. Ils passèrent très-bien la nuit à l'hôtel Crouzet, David dormant au milieu d'eux.

Le seul conseil tenu cette nuit-là fut une réunion de quelques individus d'Aups, auxquels le Manchot proposa d'envoyer un émissaire au préfet, pour le prévenir de ce qui se passait [2].

De l'aveu de M. Maquan, qui y était, et qui n'est pas suspect de partialité pour ses ennemis, la vie des prisonniers n'a pas été menacée. Un seul courait des dangers. C'était lui. Et encore! « — Si nous sommes vainqueurs, aurait dit un chef

1. Les prisonniers les remarquèrent le mardi soir en arrivant. (Voir *Trois jours au pouvoir des insurgés.*)

2. Cette proposition de trahison à ses camarades faite par le Manchot, est affirmée par M. Maquan dans son livre, *Insurrection du Var*, pages 166-167.

« à son hôte, nous ferons comparaître M. Maquan devant « nous, et nous lui dirons : Vous nous avez traités de pillards « et d'assassins. Eh bien ! voyez si nous sommes tels que vous « nous représentez. Nous vous laissons aller libre, sain et « sauf. — Mais si nous sommes vaincus, aurait ajouté ce « chef, il faut qu'il meure [1]. »

Le mercredi matin, Duteil, averti par un émissaire de la marche du colonel de Sercey, et ne doutant pas qu'il ne s'avançât contre lui, réunit quelques chefs en conseil, et proposa d'aller prendre position dans les Basses-Alpes, derrière le Verdon, qui forme la limite des deux départements. Personne ne fit d'objections ; cette nouvelle retraite fut décidée.

Dans une grande revue passée à huit heures, le départ fut annoncé aux insurgés et appris avec tristesse par la majeure partie des paysans, qui regrettaient déjà d'être si loin de leurs foyers.

Le départ devait avoir lieu à midi. Les insurgés se répandirent par la ville, se munissant de tout ce qui paraissait nécessaire pour une campagne d'hiver. Un chef faisait réunir des pelles, des pioches et autres outils pour se retrancher sur le Verdon. Des ouvrières rassemblées au couvent travaillaient à confectionner des blouses.

Pendant ce temps, Duteil avait, à ce qu'il paraît, decidé que la ville d'Aups serait frappée d'un emprunt forcé. Une commission, dans laquelle on remarquait Brunet, le clerc d'avoué de Draguignan, s'occupa sur-le-champ de taxer les principaux propriétaires.

Il fallait toutefois veiller à ce que la retraite se fît sans surprise. Duteil, ne songeant qu'à la colonne de Sercey, fit observer la route de Brignoles par le contingent des Arcs posté à Fox-Ampoux et celui de Salernes à Banduers. Il poussa lui-même une reconnaissance jusqu'à Sillans, et une avant-garde partit pour occuper le pont du Verdon. Pendant qu'en général experimenté, il prenait toutes ces précautions pour s'éclairer du côté par lequel l'ennemi ne pouvait venir, il laissait sans un avant-poste la route de Draguignan.

Tranquillisé sans doute par la présence d'Arambide à Tourtour, il n'avait nullement songé à assurer ses communications avec lui.

Il y a plus, bien que le fait puisse paraître singulier dans un pays où les habitudes militaires sont aussi répandues

1. Voir *Insurrection du Var*, page 176.

qu'en France, il n'avait pas une sentinelle placée aux abords d'Aups. Il se borna à expédier à Arambide une seule estafette avec ordre de se replier sur Aups.

A dix heures, lorsque la troupe était à peine à une demi-lieue de distance, les insurgés restés à Aups, et dont le nombre dépassait quatre mille hommes, se massèrent sur l'esplanade pour la revue qui devait précéder le départ. La lassitude, les méfiances, les appréhensions, le regret d'aller s'enfoncer dans les montagnes, rendaient sombre et silencieuse cette foule d'ordinaire si bruyante.

L'esplanade d'Aups est une vaste promenade plantée d'arbres, située un peu en avant de la ville. Un parapet la borde et domine les prairies au pied desquelles passe la route de Draguignan. Elle s'ouvre à l'ouest du côté de Barjols ; à l'est on y pénètre par une vieille porte, le portail Saint-Sébastien; en arrière, au nord, est la ville, la Mairie et l'hôtel Crouzet, un peu vers l'ouest. La rue Saint-Pancrace traverse la ville et donne issue sur les montagnes par le portail des Aires.

Il n'eût pas été difficile de défendre cette position ; si même l'esplanade avait paru trop accessible, les montagnes qui dominent la ville au nord offraient une autre position très-forte avec la retraite assurée sur les Basses-Alpes.

Mais Duteil sans méfiance s'était bien gardé de faire les moindres dispositions. Il haranguait ses hommes qui, le dos tourné au parapet, l'écoutaient avec distraction, lorsqu'un cri s'éleva : voilà les soldats !

La troupe débouchait à quatre cents pas de l'esplanade par le chemin de Draguignan.

Le colonel Trauers avait eu bientôt pris ses dispositions. La rencontre de Tourtour lui avait appris à ne pas redouter de semblables ennemis.

Quelques compagnies déployées en tirailleurs s'élancèrent de front, remontant les prairies pour entrer sur l'esplanade en escaladant le parapet. Tout le reste de la colonne s'avança rapidement, la cavalerie en tête, pour déboucher par la porte Saint-Sébastien sur la gauche des insurgés.

Cette foule si diverse de dispositions et de courage, surprise à l'improviste par une attaque si peu attendue, se troubla. Les rangs vacillèrent ; la confusion commença. Beaucoup d'hommes étaient sans munitions. Un chef s'élança, un panier de cartouches à la main ; il les distribua en exhortant les insurgés à tenir bon par quelques paroles rapides. Ces exhortations produisirent peu d'effet.

Camille Duteil, effaré, descendit de cheval, s'entoura de quelques chefs, et courut au contingent de la Garde-Freynet, le plus solide de tous. Il donna l'ordre de prendre par la rue Saint-Pancrace pour gagner les hauteurs. Il était trop tard pour cette résolution. Le contingent de la Garde-Freynet s'ébranla cependant, en bon ordre, et se dirigea tambour battant vers le portail des Aires.

Ce mouvement de recul produisit un effet désastreux sur les insurgés. Le bruit se répandit comme l'éclair parmi la foule encore rangée sur l'esplanade, que Duteil venait de s'enfuir en criant : *Sauve qui peut!*

Les tirailleurs commençant le feu du milieu des prairies augmentaient la confusion, lorsque tout à coup, la cavalerie débouchant au galop, par la porte Saint-Sébastien, se rue sur les insurgés Le contingent du Luc veut tenir bon. Il est sabré. La déroute la plus épouvantable commence. Les paysans éperdus s'enfuient en masse, par la droite, comme un torrent qui s'écoule, vers les chemins de Sillans, Fox, Uchane. La cavalerie s'acharne à leur poursuite.

L'infanterie débouche sur l'esplanade déjà vide et dirige une vive fusillade sur les maisons qu'elle croit garnies de combattants. Quelques fuyards du Luc se rallient aux abords de l'hôtel Crouzet, font volte-face et ripostent. Leur décharge attire sur ce point le gros de l'infanterie qui crible les fenêtres d'une grêle de balles.

C'était là qu'étaient les malheureux otages. Au comble de la joie en voyant la victoire de leurs libérateurs, ils essayent de se faire connaître. Les soldats furieux n'écoutent rien ; ils les prennent pour des insurgés et continuent de fusiller les fenêtres de l'hôtel. La situation était horrible. M. Pannescorce, l'un des prisonniers de la Garde-Freynet, veut descendre dans la cour. Une balle frappe l'espagnolette de la croisée, ricoche, le frappe dans le flanc et lui fait une blessure mortelle.

MM. de Gasquet et Andéol de Laval s'élancent au-devant des soldats pour les désabuser. Ceux-ci les criblent de coups de fusil. M. de Gasquet échappe à cette décharge. Mais Andéolle de Laval, pris pour un chef d'insurgés, est frappé à bout portant de coups de feu, de coups de baïonnette, avec un acharnement barbare. Le malheureux se débat aux pieds des soldats qui ne s'arrêtèrent que las de le cribler de balles [1].

1. Cette expression est de M. Maquan, *Insurrection du Var*, page 197.

Ce jeune homme ne succomba pas à ses blessures. Par un bonheur providentiel, la fureur des soldats ne leur avait pas laissé assurer leurs coups. Sa casquette était percée à jour, ses vêtements lacérés en tous sens par les balles, sa cravate déchirée par les coups de baïonnette, sans qu'il eût cependant reçu de blessures mortelles.

Son action ne fut pas inutile ; on se reconnut, et les otages échappèrent au danger cruel et inattendu, d'être massacrés par leurs libérateurs.

Ces événements s'étaient passés en moins de temps qu'il ne faut pour les raconter. Au même instant quelques compagnies s'élançaient vers ce portail des Aires, par où venait de sortir le contingent de la Garde-Freynet.

Immédiatement au-dessus, et dominant la ville, s'élevait un mamelon planté d'oliviers et surmonté d'une chapelle. Duteil, Campdoras, Ferrier et quelques autres chefs s'y étaient arrêtés et faisaient battre le rappel, espérant y rallier les fuyards.

La troupe déboucha au pas de course par le portail des Aires et fut arrêtée subitement par une vigoureuse fusillade. Surprise d'abord de cette résistance inattendue, elle riposta vivement. Le combat, très-vif pendant un quart d'heure, ne dura pas. Les insurgés gagnèrent la route des Basses-Alpes et battirent en retraite sans être poursuivis. Ils étaient à peine cinq à six cents, presque tous de la Garde-Freynet. Dans ce court engagement, la troupe avait eu deux officiers et quelques soldats blessés ; un seul grenadier avait été tué.

Pendant qu'un peu de résolution permettait aux gens de la Garde-Freynet de battre en retraite sans pertes, les fuyards qui couvraient la pleine d'Uchane, étaient impitoyablement sabrés par la cavalerie. Les gendarmes, exaspérés par le désarmement de tant de leurs camarades, ne faisaient pas de quartier. Le contingent du Luc, qui avait déjà laissé bon nombre de morts ou de blessés sur l'esplanade d'Aups, perdit encore quelques hommes. Nous pouvons nommer quelques-uns de ces braves gens, qui tombèrent pour la République et qui étaient dignes de mourir pour une noble cause : Hyppolyte Maurel, Aymard, Laborde, Étienne Villeclaire, etc. Un pauvre journalier du Luc, nommé Pascal Brun, abandonna son fusil à la vue des gendarmes, et n'en reçut pas moins neuf blessures, auxquelles il a échappé par miracle.

Le nombre des insurgés tués fut, au moins, de cinquante,

et celui de blessés beaucoup plus considérable. On fit à peu près quatre-vingts prisonniers.

La déroute d'Aups fut le coup de mort de l'insurrection. Toutes les bandes qui tenaient encore la campagne se dispersèrent frappées d'une indicible terreur.

La seule bande qui entourait Duteil resta quelques jours en armes. Elle traversa Riez, Estoublon dans les Basses-Alpes, et gagna la frontière du Piémont, non loin d'Entrevaux.

Le préfet et le colonel Trauers résolurent de compléter leur victoire en marchant sur Salernes qu'ils croyaient encore occupée par d'autres bandes.

La troupe se mit en marche après quelques heures de repos. Les otages délivrés la suivaient, et quatre-vingts insurgés marchaient derrière, enchaînés, la corde au cou.

Malgré la joie de leur délivrance, les otages ne purent se défendre d'une pénible émotion en voyant ainsi attachés, deux à deux, ces hommes qui n'avaient pas été sans égards pour leur malheur.

— Pourquoi les enchaîner? disaient plusieurs d'entre eux, puisqu'ils ne nous ont pas enchaînés nous-mêmes [1] !

Il nous reste à remplir la partie la plus pénible de notre tâche. Nous arrivons aux excès de la répression, aux fusillades sommaires, aux massacres de sang-froid.

On se souvient de cet insurgé arrêté par la troupe à une lieue d'Aups, dans cette matinée du 10. C'était un homme de Barjols nommé Martin, dit Bidouré. Duteil l'avait envoyé vers Arambide, porteur d'une dépêche ainsi conçue :

« Ordre au colonel Arambide de se porter immédiatement sur Aups avec toute sa troupe.

« *Le général*,

« CAMILLE DUTEIL. »

Martin fut pris par la cavalerie d'avant-garde et conduit devant le préfet. On le fouilla et on le trouva porteur de la dépêche. L'ordre du ministre de la guerre était formel : fusiller tout individu pris les armes à la main. On l'exécuta, et Martin fut laissé pour mort sur la place [2].

1. Maquan, *Insurrection du Var*, page 127. (Voir, pour le récit de la déroute d'Aups, le rapport du colonel Trauers, celui du général Levaillant et le livre de M. Maquan.)

2. Nous adoptons ici le récit donné par un grand nombre de jour-

A peine la troupe avait-elle achevé de défiler, que Martin, dont les balles n'avaient fait que labourer la peau du crâne, se releva. Il parvint à se traîner vers le château de la Baume qui n'était pas loin de là. Le fermier le recueillit et le soigna. Mais le soir du même jour, le bruit de la défaite d'Aups épouvanta ce paysan, qui courut chez le maire du village, et lui dit quel était l'homme auquel il venait de donner asile. Il est de notre devoir de dire ici que l'honorable M. de la Baume, auquel le peuple attribue, dans le Var, cette dénonciation, était absent du château et n'y rentra que trois jours après.

Le maire s'empressa d'écrire au préfet pour l'informer que le fusillé était vivant et caché chez le fermier de M. de la Baume.

Martin n'était ni plus ni moins coupable que les milliers d'insurgés qui avaient pris les armes comme lui. Il semblait que la mort même n'avait pas voulu de cet homme.

Par ordre de l'autorité, il fut saisi, le vendredi 12 décembre, et conduit à l'hôpital d'Aups pour être fusillé de nouveau, le dimanche suivant.

Le 14 décembre, dit M. Maquan, Martin, après s'être confessé à M. Bonnet, curé de Vérignon, marcha à la mort avec calme, fermeté et résignation.

Martin était un honnête homme, et un homme de cœur. M. Maquan lui-même laisse échapper ces paroles qui, dans une telle bouche, sont le plus bel éloge du malheureux républicain :

« Quel dommage qu'un pareil homme n'ait pas fait le sacrifice de sa vie pour une meilleure cause[1] ! »

naux qui ont brièvement mentionné l'arrestation et l'exécution de l'estafette. Nous n'ignorons pas qu'il existe de ce fait un récit plus circonstancié et qui lui donne un caractère tout particulier. Ce récit, très-connu dans le Var et même ailleurs, peut être vrai, mais le défaut absolu de preuves nous oblige à le taire.

1. M. Maquan est le seul écrivain qui ait raconté la seconde exécution de Martin. Aucun journal de l'époque n'en fait mention. Nous nous bornons à résumer son récit beaucoup plus détaillé, et nous n'y ajoutons aucun fait nouveau. (Voir *Insurrection du Var*, pages 189-190.)

— Depuis la publication de notre première édition, cet incident a eu un immense retentissement. C'est pour cela même que nous avons tenu à reproduire, sans modifications, notre premier récit de la mort de ce héros modeste, de cet obscur martyr de la République, Ferdinand Martin.

Le temps n'est pas venu où il sera possible de rechercher la vérité vraie, toute la vérité sur ce sanglant épisode. Bornons-nous donc à

Nous avons laissé la colonne en marche sur Salernes. Parmi les quatre-vingts prisonniers qui la suivaient se trouvait un tisserand du Luc, nommé Giraud dit l'Espérance. Interrogé au moment de son arrestation par le colonel Trauers, cet homme avait répondu :

— Demandez à M. de Colbert si je n'ai pas été plein d'égards pour lui lorsque nous l'avons arrêté dans son château.

Lorsqu'on décida l'exécution sommaire de deux prisonniers à Salernes, Giraud fut désigné avec son compagnon de chaîne, Antoine N..., de Vernon[1]. Ce dernier était un pauvre homme qui devait ce choix au hasard, qui l'avait fait attacher à la même corde que Giraud.

Le jeudi matin, lorsque la troupe quitta Salernes pour continuer son chemin vers Lorgues, les deux prisonniers séparés de leurs compagnons demeurèrent à la Mairie.

Peu après, un peloton de gendarmerie les prit et les mena hors ville. Le capitaine de gendarmerie, Hourlez, était le seul officier présent. A quelques centaines de pas, sur le chemin de Lorgues, la petite troupe s'arrêta près de la chapelle de Saint-Clair. Un gendarme de la brigade du Luc, délivré la veille, le sieur M....[2], reçut ordre d'exécuter lui seul les deux insurgés.

Le gendarme habitait le Luc depuis longtemps, et connaissait bien Giraud. Il s'approcha plus tremblant que le patient :

— Giraud, lui dit-il, pardonne-moi ce que je vais faire. Je suis soldat, je dois obéir.

— Je ne t'en veux pas, répondit Giraud ; seulement, fais vite ; ne me fais pas souffrir longtemps.

donner acte à M. le préfet, M. Pastoureau, de ses déclarations publiques. Selon ce fonctionnaire, Martin aurait été, dans la première rencontre, à demi massacré par les gendarmes, agissant sans ordre supérieur. Quant à la dernière série du drame, à l'horrible exécution à Aups, du malheureux blessé, M. Pastoureau proteste qu'il y fut complétement étranger. Il était près de Toulon en ce moment ; l'autorité militaire d'ailleurs avait pris la direction du département ; la responsabilité de l'exécution retomberait sur elle. Telle est la version de M. Pastoureau.

1. Qui ordonna de sang-froid la mort de ces deux citoyens ? M. Pastoureau, qui était présent, serait bien inspiré en donnant au public quelques explications à cet égard. Il est impossible qu'il ne sache pas la vérité.

2. Un sentiment de réserve, que l'on comprendra sans peine, nous a déterminé à ne pas nommer ce gendarme encore vivant et habitant toujours le Var.

Ils échangèrent quelques paroles, et s'embrassèrent même.

M.... posa le canon de son pistolet sur l'oreille de Giraud, et lâcha la détente. Il tomba.

Une seconde après, un nouveau coup de feu retentit, et Antoine N..., toujours enchaîné, tombait à côté de son compagnon.

Les gendarmes remontèrent à cheval, et regagnèrent au galop la colonne qui les avait devancés sur la route de Lorgues.

Par un bonheur inattendu, l'émotion avait mal assuré la main du gendarme. La balle qui avait frappé Giraud n'avait fait que traverser le haut du cou sans léser aucun organe essentiel à la vie; celle qui avait frappé son compagnon avait déchiré la membrane du tympan et s'était logée dans la mâchoire.

Giraud n'avait pas même perdu connaissance. Il revint à lui le premier, se détacha, et eut la force de revenir, la nuit suivante, à pied, jusqu'au Luc. Sa femme le soigna, prit le deuil, fit dire des messes pour le repos de son âme. Elle simula une maladie pour donner à un médecin un prétexte de visites sans éveiller les soupçons de l'autorité.

Giraud, promptement rétabli, se réfugia en Piémont, et la part qu'il avait prise à l'insurrection fut jugée si peu grave, qu'il put rentrer amnistié après moins d'un an d'exil.

Antoine N.... guérit aussi, mais resta sourd. Il est mort depuis quelques années[1].

1. M. Maquan est encore le seul écrivain qui ait raconté cette exécution étrange entre toutes. (Voir *Insurrection du Var*, page 205.) Il est vrai de dire que le chroniqueur honnête et modéré trouve fort plaisant ce triste incident de guerre civile. Il ne tarit pas en agréables plaisanteries. Il fait une peinture tragi-comique du pauvre Antoine N.... courant à travers champs.

« Écoutant toujours et n'entendant jamais rien.... Est-il fou? Non, il est sourd.

— C'est assez pour l'empêcher d'être encore séduit par les prédications anarchiques, etc.

Voici pour Giraud :

— La balle s'était montrée intelligente en se logeant, sans trop l'endommager, dans le larynx, disent les uns, dans l'œsophage, disent les autres. C'est pourtant un peu dur à avaler! Et ainsi de suite, pendant une page et demie.

O charité de dévots et modération des modérés!!!

Ajoutons que le récit de M. Maquan ne diffère du nôtre, pour le fond, qu'en un seul point. Cet écrivain dit que les deux prisonniers auraient été jugés par une commission d'officiers. Giraud nous a déclaré de la façon la plus formelle qu'il n'avait comparu devant aucune commission.

C'est de la bouche même de Giraud, aujourd'hui boulanger aux Arcs, que nous tenons les détails circonstanciés que nous venons de donner de cet épisode.

La colonne de troupes arriva bientôt dans la bonne ville de Lorgues.

Les légitimistes de l'endroit avaient retrouvé tout leur héroïsme, après la défaite des insurgés à Aups. La garde civique ne songea plus à fuir comme elle avait fait la veille encore; elle se mit en campagne pour arrêter les fuyards.

Un détachement se posta au pont de l'Argens, et fit quelques prisonniers.

La colonne de troupes ne séjourna pas longtemps à Lorgues; mais lorsqu'elle achevait de défiler sur le chemin de Draguignan, que la foule joyeuse fêtait ses otages délivrés, couvrait les soldats d'acclamations et de vivats, la vue d'un triste cortége vint subitement glacer toutes ces effusions.

Cette fois, ce n'était plus deux, mais quatre prisonniers qui allaient mourir. Un gendarme avait, dit-on, cru reconnaître parmi eux ceux qui l'avaient blessé dans l'insurrection. Il les avait désignés, et avait réclamé l'horrible privilége d'être à lui seul leur exécuteur.

Ils marchaient, attachés ensemble, sous l'escorte de quelques soldats; le gendarme, un bandeau noir sur l'œil, un fusil double en bandoulière, conduisait le cortége. On dépassa les murs du cimetière, et l'on s'arrêta derrière un massif d'oliviers touffus.

Laissons parler un témoin oculaire[1].

« Au même instant un coup de fusil retentit!

« Puis un second.

« Puis un troisième.

« Sept coups de feu retentissent ainsi.

« La foule se précipite....

« A quelques pas du chemin, dans un champ d'oliviers, à « côté d'une petite masure, dans une mare de sang, gisent, « la face contre terre, quatre cadavres, toujours enchaînés, « après la mort comme pendant l'agonie!!!

« Le vicaire de la paroisse et un père jésuite, dont nous « avions réclamé le ministère, priaient....

1. M. Maquan, *Insurrection du Var*, page 127. Il est encore le seul écrivain qui ait raconté ce lugubre épisode passé sous silence par tous les journaux du temps et demeuré célèbre dans le Var. Nous n'ajoutons à son récit que les noms des malheureux fusillés.

« Le plus jeune de ces quatre hommes, âgé de vingt ans « à peine, a péri victime d'une méprise !... »

Ajoutons que ces quatre malheureux étaient Justin Gayol de Vidauban, Coulet des Arcs, Imbert et Aragon du Muy.

Justin Gayol, la victime d'une méprise, avait non pas vingt ans, mais dix-sept[1].

Nous arrivons au terme de ce chapitre. Quelques mouvements de troupes sur la Garde-Freynet et autres points achevèrent de rétablir l'ordre. Le désarmement, l'arrestation d'une multitude de démocrates et les rigueurs de l'état de siége, amenèrent promptement un calme matériel qui ne fut plus troublé.

La terreur courba le Var. Quant aux déportations et aux exils qui suivirent, s'il faut s'en rapporter à M. Maquan, le chiffre s'en éleva à *mille six cent trente et un*. Ce nombre est peut-être au-dessous, mais certainement n'est pas au-dessus de la vérité.

1. Un étrange passage du livre de M. Maquan semble supposer que Justin Gayol aurait été l'un des prisonniers arrêtés par les volontaires lorguiens. L'auteur veut prouver que les gens du pays ont tort de trouver mauvais qu'un innocent ait péri et d'en garder un peu rancune aux Lorguiens qui l'auraient livré. Il débute ainsi :

« Il était innocent! et c'est vous qui l'avez livré, disent-ils, c'est toute une population qui l'a tué!

« Que son sang retombe sur vous, sur votre ville.... »

Et il termine par :

« Qui se sert de l'épée, périra par l'épée! »

Voir la note F à l'appendice. (*Note de la première édition.*)

— Voici encore un affreux épisode sur lequel M. Pastoureau pourrait donner de précieux renseignements. Il était à Lorgues quand l'ordre du meurtre a été donné, il n'avait pas quitté la troupe, à la tête de laquelle il marchait avec le colonel Trauers.

Quel est l'homme qui de sang-froid, deux jours après le combat, a ordonné le massacre de ces quatre jeunes gens, coupables d'avoir défendu les armes à la main la loi fondamentale du pays?

Le véritable meurtrier des quatre martyrs de Lorgues ne fut pas l'horrible gendarme qui les tua, ce fut celui qui lui donna mission. La justice éternelle réclame le nom de cet homme. Nous n'accusons pas M. Pastoureau, nous déclarons en notre âme et conscience que nous ignorons quel a été son rôle dans cette affaire; mais ce que nous disons hautement, c'est qu'il y va de l'honneur de M. Pastoureau de prouver qu'il fut étranger à cet horrible drame. Il le fera en nommant le coupable ou les coupables. (*Note de la deuxième édition.*)

CHAPITRE VII

DÉPARTEMENTS DU MIDI

BASSES-ALPES ET VAUCLUSE

État des esprits dans les Basses-Alpes. — L'arrondissement de Forcalquier. — Arrestation manquée. — Insurrection. — Le sous-préfet Paillard. — Son arrestation. — Tentative de meurtre. — Escerlin et Godefroy. — Dangers courus par le sous-préfet. — Escoffier. — Soulèvement général. — Marche des insurgés de Gréoulx. — Insurrection de Sisteron. — Insurrection de Riez. — La ville de Digne. — Concentration des insurgés à Malijay. — Les autorités quittent Digne. — Entrée des insurgés. — Le Comité de résistance. — Capitulation de la troupe. — Essais d'organisation. — Caractère de l'insurrection. — Mouvement de Barcelonnette. — Collision évitée. — Marche du colonel Parson. — Mouvement concentrique sur les Basses-Alpes. — Les insurgés quittent Digne. — Rencontre des Mées. — Retraite du colonel Parson. — Dispersion des insurgés. — Aillaud (de Volx). — Le canton de Saint-Étienne-les-Orgues. — Fin de l'insurrection. — Un épisode de l'état de siége. — Insurrection tardive du Vaucluse. — Marche des insurgés sur Avignon. — Leur dispersion.

Le département des Basses-Alpes est l'un des moins peuplés et des plus pauvres de France. Il ne renferme aucune ville importante ; son chef-lieu Digne n'a pas six mille âmes, et les sous-préfectures ne sont que de tout petits endroits. Ce pays reculé avait été tout à fait étranger, jusqu'en 1848, aux luttes politiques. L'influence du clergé était prépondérante parmi ces populations simples et religieuses.

Par quel étrange et subit entraînement ce pays se trouva-t-il des plus ardents à accueillir l'idée républicaine ? Il ne serait pas facile de l'expliquer d'une façon satisfaisante. Mais à quelque cause qu'on l'attribue, le fait est positif.

Cet état d'opinion n'avait fait que s'accentuer de plus en plus jusqu'en 1851. L'organisation secrète des Montagnards y avait été établie avec une rare perfection. L'un des trois

condamnés principaux du fameux complot de Lyon, Longamazino, était de Digne. Il avait eu, sans doute, une grande part à cette organisation. Toutefois, son arrestation n'avait nullement désorganisé le parti. L'ancien maire de Manosque, Buisson, prit la direction supérieure du département[1].

On a raconté que dans une réunion de délégués des sociétés secrètes à Marseille, dans laquelle on ébaucha un plan de lutte pour 1852, Buisson aurait dit : « Nous sommes prêts à marcher au premier signal ; on peut compter sur la levée en masse des Basses-Alpes. »

A part quelques communes isolées, le parti démocratique était en immense majorité parmi les ouvriers et les paysans. Partout il avait pour chefs des hommes de la bourgeoisie, auxquels leur position indépendante et leur éducation supérieure donnaient un ascendant considérable sur les masses populaires.

Le parti réactionnaire avait à peu près renoncé à la lutte, et l'administration se trouvait seule en face de ces populations complétement hostiles.

Au moment du 2 décembre, le préfet des Basses-Alpes était M. Dunoyer. C'était un homme énergique, très-hostile au parti républicain. Le procureur de la République, M. Prestat, était plus particulièrement en butte à l'animosité des démocrates. Divers procès politiques, dans lesquels ce magistrat avait déployé un zèle persécuteur par trop excessif, le faisaient regarder par eux comme leur ennemi acharné.

Le sous-préfet de Forcalquier, M. Paillard, avait excité de non moins vifs ressentiments. Son arrondissement était plus que tout autre travaillé par le parti démocratique. Il renfermait Manosque, la ville de Buisson, et l'influence de ce citoyen y était prépondérante. M. Paillard s'était épuisé en efforts pour arrêter les progrès d'un parti qu'il croyait fatal à la France. Prévoyant même le jour où la lutte se déciderait par les armes, il avait essayé d'organiser à Forcalquier une garde nationale secrète, composée de bourgeois réactionnaires[2].

1. C'est M. Paillard qui a révélé ce détail dans le procès Tourniaire au Conseil de guerre de Marseille.

2. Un citoyen, très-bien informé des choses des Basses-Alpes en 1851, nous écrivait récemment que M. Aillaud (de Volx) fut à un plus haut degré que M. Buisson le véritable chef du parti démocratique dans les Basses-Alpes. (*Note de l'édition populaire.*)

Les forces militaires, les seules donc sur lesquelles l'autorité pût compter, étaient peu considérables. Il y avait un bataillon d'infanterie à Digne, une compagnie au fort de la Seyne, une à Entrevaux, une à Sisteron, des gendarmes et des douaniers.

Les protestations républicaines ont été réprimées dans des départements trois fois plus peuplés que les Basses-Alpes, avec des forces aussi considérables; mais en présence de l'organisation formidable du parti démocratique, elles se trouvaient évidemment insuffisantes.

La dépêche annonçant les décrets présidentiels arriva à Digne dans la soirée du 3 décembre. Le préfet Dunoyer s'empressa de les publier en y donnant son adhésion.

Une vive agitation se manifesta aussitôt dans la petite ville de Digne. Mais le chef-lieu n'était pas le centre du parti démocratique, et sa faible population y rendait l'agitation insignifiante. Toutefois, le préfet et le procureur firent immédiatement arrêter M. Charles Cotte, avocat, et quatre autres républicains influents. Cette mesure intimida la population. Le jeudi fut calme. Mais le vendredi tous les courriers manquèrent, le samedi de même. Digne était comme bloquée. Le bruit se répandit que toute la campagne était en armes.

Voici ce qui s'était passé.

L'arrondissement de Forcalquier était le vrai centre de l'organisation secrète. C'était de là que devait partir l'impulsion.

Le sous-préfet de Forcalquier avait reçu les dépêches de Paris, et en même temps l'ordre de partir immédiatement pour Dunkerque où il était nommé sous-préfet. M. Paillard connaissait l'état des esprits; il ne se trompa pas sur l'effet qu'allaient produire ces dépêches. Il crut cependant devoir rester à son poste; il ne partit pas. Il y avait quelque courage à agir ainsi, en présence des dangers que son impopularité allait lui faire infailliblement courir.

Le jeudi soir, assez tard dans la nuit, un agent secret vint l'avertir que Aillaud, Escoffier et quelques autres chefs des plus influents du parti démocratique, étaient réunis en conseil, aux portes de la ville, dans une maison de campagne, appartenant à M. Manuel.

Le sous-préfet essaya de les faire arrêter; il s'entendit avec le substitut du procureur de la République, Paulmier, et ils se hâtèrent de prendre des mesures dans ce but. Il y

avait en ce moment, de passage à Forcalquier, un détachement du 25e de ligne. Le sous-préfet et le substitut s'entourèrent de quelques soldats et se portèrent rapidement vers la maison de campagne désignée. Mais les républicains étaient sur leurs gardes. Lorsque les soldats escaladèrent les murs d'enclos, ils purent apercevoir quelques hommes fuyant dans l'obscurité. Le sous-préfet, furieux de sa déconvenue, fit arrêter le propriétaire de la maison de campagne, M. Manuel, sa dame et un de leurs fils. Il ne put obtenir aucune explication.

Pendant la nuit, un certain nombre de républicains, parmi lesquels les citoyens Escoffier, Pascal, Audoyer, etc., se réunirent au bourg de Mâne, entre Manosque et Forcalquier, et envoyèrent partout le signal du mouvement. Aillaud était parti pour l'arrondissement de Sisteron, attendant le mot d'ordre.

Le sous-préfet, qui voyait venir l'orage, retint la compagnie du 25e tout le jeudi, mais il ne put obtenir l'ordre nécessaire pour la garder plus longtemps. Elle partit le vendredi matin.

Dans la nuit du jeudi, M. Paillard fit tous ses efforts pour relever le moral des réactionnaires de Forcalquier, et les engagea à s'unir à lui pour résister à l'insurrection. Ce fut inutile. Le lendemain, une vingtaine se rendirent à la Sous-Préfecture, mais bientôt, effrayés de leur petit nombre, ils se retirèrent un à un, et laissèrent le sous-préfet à peu près seul avec le substitut et les gendarmes.

Pendant la nuit, le tocsin avait sonné dans tous les villages de l'arrondissement. Une première colonne, formée dans la ville de Manosque, s'était mise en marche sur Forcalquier, conduite par Buisson. Elle se grossissait en chemin de nombreux contingents. A Mâne, elle rejoignit un rassemblement nombreux à la tête duquel se trouvaient les citoyens déjà nommés, Pascal, ancien instituteur, et Escoffier, de Forcalquier, horloger, excellent républicain, aussi généreux que brave [1].

Vers midi, une avant-garde de cent hommes armés déboucha en bon ordre sur la place.

Le sous-préfet était avec M. Paulmier, comme nous l'a-

1. Les détails qui précèdent sur les débuts du mouvement à Forcalquier diffèrent en plusieurs points de ceux que nous avions donnés dans les premières éditions. Nous les avons rectifiés d'après des renseignements pris à excellente source. (*Note de l'édition populaire.*)

vons dit. Il fit barricader la porte de la Sous-Préfecture, se revêtit de son uniforme et se plaça au balcon[1].

Le gros des insurgés débouchait. Ce n'était pas cette foule tumultueuse et désordonnée que nous avons si souvent décrite. On sentait ici l'organisation préparée de longue main. Ces hommes s'avançaient avec ordre, assez bien armés, formés en colonne serrée par sections, ayant chacune leur chef que l'on reconnaissait à un brassard rouge.

Escoffier, à cheval, et sabre à la main, commandait :

— Montagnards, halte! cria-t-il en arrivant devant le balcon de la Sous-Préfecture.

Les insurgés s'arrêtèrent et firent face.

Alors Escoffier s'adressant au sous-préfet :

— Citoyen, dit-il, la Constitution est violée; l'insurrection est un devoir sacré pour tous, et vos pouvoirs sont finis.

Le sous-préfet essaya de répliquer :

— Citoyens, on vous trompe. Le Président maintient la République; il a rétabli le suffrage universel, il fait appel au peuple.

Cette interprétation du Coup d'État qui avait si bien réussi sur la population ouvrière de Paris, n'eut aucun succès à Forcalquier.

Il put à peine achever ces paroles. Une tempête de cris couvrit sa voix :

— A bas! rendez-vous! résignez vos pouvoirs.

Plusieurs hommes le couchèrent en joue. M. Paillard découvrit sa poitrine, et leur dit :

— Si vous êtes des assassins, tirez, si vous l'osez!

Mais Buisson s'était déjà jeté au-devant d'eux, et leur avait fait abaisser leurs fusils.

Cependant, Escoffier reprenant la parole, cria :

— Au nom du peuple, je vous somme de descendre.

Déjà quelques hommes ébranlaient la porte à coups de hache. Le sous-préfet avait montré une rare fermeté; il lui était difficile de faire davantage. Il descendit.

Escoffier ordonna de le conduire à la Maison d'arrêt. Un peloton, commandé par un citoyen nommé Escerlin, l'escortait.

Pendant ces incidents, un certain désordre s'était mis parmi les insurgés, la plupart avaient rompu leurs rangs.

1. Ces détails ont été donnés par M. Paillard au procès Tourniaire. La conversation qui suit est textuellement extraite de sa déposition.

Lorsque le sous-préfet et son escorte furent à quelque distance, un groupe de mauvais sujets, presque tous de Manosque, se rua sur l'escorte, en criant : Mort à Paillard !

Des coups de sabre furent dirigés contre le sous-préfet ; l'un des coups fendit son chapeau. Escerlin fit noblement son devoir : il lutta pour défendre le fonctionnaire. Un des coups de sabre dirigés contre M. Paillard trancha la main du républicain.

Presque à la porte de la prison, un jeune homme de Manosque, âgé de dix-huit ans, nommé Tourniaire, atteignit le sous-préfet de la pointe de son sabre. M. Paillard s'affaissa, presque évanoui, et fut transporté jusqu'à la Maison d'arrêt.

La blessure du sous-préfet, quoique légère, le faisait souffrir beaucoup ; il ne tarda cependant pas à reprendre ses sens[1]. Un charron, nommé Godefroy, l'un des plus influents parmi les insurgés, avait été ému en voyant la triste situation du sous-préfet, et s'était constitué son protecteur plutôt que son gardien.

M. Paillard semblait désormais en sûreté dans la Maison d'arrêt, lorsqu'une fausse alerte vint, de nouveau, mettre ses jours dans le plus grand danger.

Le bruit se répandit que les soldats du 25e, partis le matin, revenaient pour délivrer le sous-préfet.

Le cri aux armes ! retentit, les tambours battirent le rappel, et les insurgés se rangèrent, de nouveau, en colonne. Escoffier se mit en tête et prit rapidement la route de Digne pour marcher contre la troupe.

Malheureusement tous les insurgés n'étaient pas partis. Une centaine de traînards, peu pressés d'aller au feu, étaient restés à Forcalquier. Ils se ruèrent sur la prison, et voulurent forcer le sous-préfet et le substitut à marcher avec eux à la suite de la colonne. En vain, ce dernier et Godefroy leur exposèrent l'état de faiblesse de M. Paillard ; la bande fut sans pitié. Il fallut partir. A grand'peine Godefroy put-il obtenir que les deux prisonniers ne seraient pas attachés. Le sous-préfet blessé ne se traînait que difficilement, ses souffrances étaient extrêmes.

Cependant Godefroy et quelques autres républicains l'en-

1. Le trait d'Escerlin a été raconté par M. Paillard au proces de Tourniaire ; le sous-préfet ignorait le nom de son protecteur, et c'est par la déposition de M. Niel, huissier à Forcalquier, que nous avons appris qu'il se nommait Escerlin.

touraient et le défendaient contre toute nouvelle tentative de meurtre. Godefroid avait dit résolûment :

— Vous me tuerez avant d'attenter aux jours du sous-préfet.

— Tu as beau faire et beau dire, répondaient ces furieux, nous le pendrons, et c'est toi qui tireras la corde.

Godefroid, sentant qu'il ne pourrait peut-être pas empêcher le crime qu'il redoutait, envoya prévenir Escoffier de la cruelle situation de son prisonnier.

A l'embranchement du chemin de Manosque, Escoffier rejoignit, au galop, le triste cortége. Sa présence suffit pour intimider la bande. Il reprocha à ces hommes leur cruauté, et menaça de tuer de sa main celui qui ferait un geste contre le sous-préfet. Il descendit de cheval, fit monter à sa place M. Paillard, et l'accompagna jusqu'à la ferme la plus voisine. Le sous-préfet, à bout de forces, s'évanouit en y arrivant. C'est là que deux hommes de cœur, M. Savy, médecin, et M. Correnson, juge d'instruction, vinrent rejoindre le sous-préfet pour tenter de le protéger.

Il n'était pas encore hors de danger. Quand Escoffier se fut éloigné, on plaça M. Paillard sur une charrette, et l'on se remit en marche. Les bandes qui l'entouraient chantaient en cœur :

Braves montagnards,
Nous pendrons le Paillard.

On revint toutefois à Forcalquier sans avoir de nouveaux malheurs à déplorer. Le lendemain, M. Paillard, aidé par M. Duval, ingénieur, M. Devaulx, officier en congé, et M. Saulnier, receveur particulier, put partir pour Avignon. Sa fuite fut probablement aussi favorisée par Escoffier et Godefroy.

1. Tous ces détails sont extraits de la déposition de M. Paillard au Conseil de guerre de Marseille. Ajoutons que, sans lui, nous ne connaîtrions pas la vérité sur ces événements. Les journaux du temps les avaient complétement défigurés. *Le Mémorial d'Aix* annonçait que M. Paillard avait été lâchement assassiné ; un témoin trés-digne de foi avait vu son cadavre étendu sur la route. Un autre journal attribuait sa délivrance à la bravoure de la garde nationale de Forcalquier, etc. C'est à M. Paillard lui-même que nous devons de connaître la conduite honorable d'Escerlin, de Godefroid et d'Escoffier.

(*Note de la première édition.*

— J'ai quelque raison de croire que M. Paillard a un peu trop dramatisé le récit de ses aventures. Toutefois, en l'absence d'autre source

Dans cette journée du 5, l'insurrection éclata dans la majeure partie du département avec un redoutable ensemble. Il n'y eut ni hésitations, ni délibérations. Tout se leva. La bourgeoisie prit la part la plus active à ce mouvement. Avocats, médecins, notaires, commerçants, propriétaires, partirent le fusil sur l'épaule, en tête de chaque bande. Dans les arrondissements de Forcalquier, Digne et Sisteron, il n'y eut guère de famille de paysans qui n'envoyât quelqu'un de ses membres à l'insurrection. Plus de trois mille hommes se réunirent à Forcalquier pour marcher sur la Préfecture. C'est énorme proportionnellement à la faible population de ces cantons.

Uu juge du tribunal de Forcalquier, M. Correnson, adhéra à la résistance et se mit à la disposition du Comité républicain. Ce Comité, qui fut laissé à Forcalquier pendant que le gros des colonnes républicaines marchait sur Digne, était présidé par M. Pascal. Celui-ci déploya une rare énergie pendant les huit jours qui s'écoulèrent avant la réoccupation de Forcalquier par les troupes.

Sur la rive gauche de la Durance, deux républicains influents, M. Aristide Guibert, avocat, et M. Gustave Jourdan, ancien magistrat, partirent de Gréoulx, petit établissement thermal sur la limite des Bouches-du-Rhône, à la tête d'une centaine d'insurgés. Ils entrèrent à Valensolles, chef-lieu du canton, et s'y recrutèrent des contingents des villages voisins. De là, sans perdre de temps, ils remontèrent la grande route de Marseille à Digne. Quand ils traversèrent Oraison, le bourg était endormi, et leurs tambours, réveillant la population, firent accourir en armes une foule d'hommes à demi-vêtus. A la pointe du jour, ils arrivaient aux Mées, autre chef-lieu de canton. A chaque embranchement du chemin de nouvelles bandes venaient grossir leur colonne. Lorsqu'ils atteignirent Malijay, elle comptait dix-huit cents hommes.

Un des contingents qui les rejoignirent mérite une mention toute particulière : c'est celui du village de Sainte-Croix. Le chef du mouvement républicain dans cette commune avait été le curé, M. Chassan[1].

Dans l'arrondissement de Sisteron, un garde général des

de renseignements positifs, je conserve ma première version, modifiée en quelques points seulement.

1. L'abbé Chassan se réfugia en Piémont, où il habitait encore il y a quelques années.

eaux et forêts, révoqué récemment pour opinions politiques, M. Aillaud (de Volx), quittait le village de Château-Arnoux à la tête de toute la population valide.

Il désarmait la gendarmerie de Volonne, après un échange de quelques coups de feu, à Sisteron.

Une autre bande, venue d'un canton voisin du département des Hautes-Alpes, y arrivait en même temps. La population même de la petite ville avait déjà pris les armes à la voix de l'avocat Barneaud. Le sous-préfet s'était réfugié dans la citadelle, sous la protection de la garnison qui l'occupait.

Divers journaux ont même raconté que les canons de la citadelle avaient tiré sur la bande dauphinoise, au moment où elle passait le pont de la Durance.

Le samedi matin, Barneaud et Aillaud (de Volx) quittèrent Sisteron pour marcher sur Digne, laissant à la Mairie une Commission révolutionnaire avec un détachement armé pour bloquer la citadelle.

La partie méridionale du département, celle qui confine le Var, n'était pas restée inactive. Riez, Mézel, Moustiers, s'étaient insurgés. Le docteur Allemand et bon nombre d'autres démocrates, appartenant à la bourgeoisie, s'étaient mis à la tête des paysans de ces cantons et marchaient aussi sur Digne.

La tentative de meurtre contre M. Paillard fut un fait entièrement isolé; rien de semblable ne se produisit ailleurs. Une modération égale à l'énergie déployée fut le caractère de cette insurrection. Ce soulèvement éclatant partout à la fois, cette marche immédiate, sans hésitation nitâtonnement, révèle une organisation de longue date et un plan préconçu. Les autres départements n'ont rien vu de semblable.

Qu'on se figure la situation de la ville de Digne pendant ces deux jours. Adossée aux montagnes qui la séparent du Piémont, elle n'a que deux grandes lignes de communication avec l'intérieur de la France, la grande route de Marseille et celle de Grenoble. Elles étaient coupées l'une et l'autre par les colonnes d'insurgés.

Dans cette absence de nouvelles autres que celles du soulèvement général des campagnes, les bruits les plus alarmants circulaient. On disait Paris en révolution, Lyon et Marseille insurgés, tout le Midi en feu.

Des rassemblements se formèrent, le 5, pour demander la mise en liberté des citoyens incarcérés la veille. Le préfet et la procureur de la République y opposèrent un refus éner-

gique. Le lendemain, samedi, les réclamations recommencèrent plus vives et plus impérieuses. Le maire de Digne, M. Fruchier, insista pour qu'on donnât satisfaction au peuple, seul moyen d'éviter une collision imminente. M. Cotte et ses amis furent mis en liberté. Le peuple manifesta sa joie par de bruyantes acclamations. Il n'y eut cependant aucun désordre. Les émissaires qui arrivaient des campagnes recommandaient le calme aux habitants de Digne, promettant l'arrivée prochaine des contingents des cantons.

Le samedi matin, le bataillon d'infanterie de la garnison partit pour occuper la position de Malijay. Ce village est situé au confluent de la Durance et de la Bléone qui passe à Digne. C'était un point stratégique important. Les routes de Marseille, de Forcalquier, de Sisteron à Digne s'y croisent. Les bandes républicaines qui arrivaient par ces directions devaient y faire leur jonction.

Vers les dix heures du matin le chef de bataillon, craignant d'être enveloppé par des forces immensément supérieures, battit en retraite et revint à Digne.

Dans la journée, les insurgés se concentrèrent à Malijay; ils s'y organisèrent pour continuer la marche sur le chef-lieu en remontant la vallée de la Bléone. Ils étaient déjà au nombre de sept à huit mille.

Au retour du bataillon, le préfet passa en revue la garde nationale et la troupe pour juger de leurs dispositions. Les soldats paraissaient tristes. La garde nationale, au contraire, était pleine d'animation. Elle poussa des cris enthousiastes de vive la République! vive la Constitution ! et d'autres encore plus significatifs.

Dans l'après-midi, elle se réunit de nouveau spontanément sur le pré de Foire au chant de *la Marseillaise*[1].

La situation était grave.

Un Conseil de guerre fut tenu. Le préfet proposa, dit-on, de se défendre à outrance, et, au besoin, de se réfugier dans le fort de la Seyne avec la garnison. M. Prestat appuya seul cet avis énergique.

Le major Chevalier, commandant la garnison, ne crut pas pouvoir exposer quelques centaines de jeunes soldats démoralisés à être attaqués en rase campagne par des milliers d'hommes enrégimentés par les sociétés secrètes et commandés par des chefs que l'on savait énergiques. Il préférait

1. *Glaneur des Basses-Alpes* du 26 décembre.

rester à Digne et se confiner dans la caserne où il se défendrait s'il était nécessaire.

La défense de la Préfecture fut ainsi abandonnée. Le préfet ne crut pas prudent de rester à Digne ; il partit, le soir même, pour le fort de la Seyne, d'où il ne tarda pas à gagner les Hautes-Alpes. Le procureur de la République fit de même et se cacha chez un ami sûr [1].

Dès neuf heures du soir, la ville était livrée à elle-même. Cependant la soirée fut très-calme. Soit que le départ des autorités fût encore ignoré, soit pour tout autre motif, Digne s'endormit comme si rien d'extraordinaire ne se fût passé.

A trois heures du matin, toute la population se réveilla au bruit des tambours et au chant de *la Marseillaise*. C'étaient les douze à quinze cents hommes de Riez, Moutiers, Mézel, qui entraient par la route du Var.

Ils occupèrent successivement la Mairie, le Palais de Justice, la Préfecture, placèrent des postes partout sans le moindre désordre. Quand le jour se leva, la ville était au pouvoir des républicains. La matinée fut employée à préparer des logements et des vivres à la grande armée de l'insurrection, qui avait campé à Malijay pendant la nuit du samedi au dimanche.

A dix heures du matin, elle fit son entrée à Digne.

Le spectacle était vraiment extraordinaire. Cette multitude, persuadée que la France entière se levait comme elle, rayonnait d'enthousiasme. Elle s'était pliée aux allures militaires avec cette facilité si remarquable dans la race française. Les hommes de chaque commune formaient une compagnie commandée par un chef reconnaissable à son brassard rouge ; les cantons formaient des bataillons ayant chacun leur commandant et leur drapeau. La blouse bleue avec la ceinture rouge, le chapeau ou casquette avec la cocarde de même couleur, étaient l'habillement général et donnaient une apparente uniformité à la troupe. L'armement seul était pittoresque et varié. Les vieux mousquets de garde nationale à baïonnette rouillée, les fusils de chasse à deux coups dominaient, parsemés çà et là de carabines, de fourches et de faux. L'ordre le plus surprenant régnait dans cette petite armée révolutionnaire.

La population de Digne s'était portée en foule à la rencontre des insurgés; elle les salua de ses vivats, émerveillée

1. *Glaneur des Basses-Alpes* du 26 décembre.

de ce curieux spectacle. Ils défilèrent et allèrent se ranger sur le pré de Foire, en attendant avec patience qu'on leur assignât des logements.

Les journaux de Paris ont fait un tableau effrayant de cette entrée des insurgés à Digne. — L'ordre y règne.... comme dans une ville prise d'assaut, dit *la Patrie*. Les meurtres, les viols et le pillage ne sont pas oubliés. Quelque part on représente Buisson, à la Mairie, demandant soixante-dix têtes.

Il est assez curieux et instructif de comparer à cela l'impression des habitants de Digne, pas des démocrates, mais des partisans du Coup d'État. Le rédacteur du *Glaneur des Basses-Alpes*, écrivant le 26 décembre, au fort de la réaction, racontait cette entrée dans un récit peu bienveillant pour les républicains, et ne pouvait s'empêcher de dire formellement : « L'ordre ne fut pas troublé un seul instant. »

Digne est une très-petite ville, et l'encombrement fut grand. Les édifices publics, puis l'Évêché, le Grand Séminaire, reçurent un grand nombre d'insurgés; les autres logèrent chez les particuliers.

Constatons que ces huit à neuf mille hommes passèrent deux jours à Digne, maîtres absolus de cette ville, et, ni un vol, ni une violence quelconque ne furent commis. Ces jacques, ces vrais jacques, — ils étaient presque tous paysans, — se montrèrent scrupuleusement honnêtes.

Les chefs se hâtèrent d'organiser l'insurrection.

Un Comité central de résistance se constitua sur-le-champ.

Il se composa des citoyens Buisson, de Manosque, président; Charles Cotte, de Digne; Escoffier, de Forcalquier; Aillaud, de Volx; Pierre Alhaud; Aristide Guibert, de Gréoulx; Gustave Jourdan; Barneaud, de Sisteron.

Le Comité s'installa à la Sous-Préfecture. Son premier soin fut d'entrer en pourparlers avec le capitaine de gendarmerie et le major Chevalier, commandant le bataillon de garnison.

Les quarante gendarmes concentrés à Digne furent désarmés; le capitaine seul obtint de conserver son épée.

Le major Chevalier conclut une capitulation dont voici les principales conditions. La troupe conserverait ses armes et resterait consignée à la caserne. Elle s'engageait à vingt jours de neutralité. Les munitions qui se trouvaient à la caserne devaient être partagées, et le commandant devait consigner

entre les mains du Comité les fonds appartenant à l'État, qui y avaient été déposés.

Il s'agissait d'une somme de quinze mille francs appartenant à la Recette générale [1].

Les chefs du mouvement croyaient encore, sinon au triomphe de la République à Paris, du moins à cette levée en masse du Midi, dont Marseille devait être la base. Toutes leurs mesures n'avaient qu'un but : mettre les Basses-Alpes en état de fournir leur contingent d'hommes et d'argent à la lutte terrible qu'ils croyaient engagée. On va voir qu'à ce point de vue, ils continuèrent à agir avec habileté et décision.

Les caisses de la Recette générale, des receveurs des contributions indirectes, des receveurs de l'enregistrement, des douanes, etc., furent saisies et transportées à la Préfecture.

Une circulaire fut adressée dans chaque commune, prescrivant les mesures suivantes :

Un Comité de résistance de trois membres devait être élu, sur-le-champ, dans chaque chef-lieu de canton et dans chaque commune. Les Comités communaux devaient correspondre avec les Comités cantonaux, et ceux-ci avec le Comité central, à Digne. Toutes les municipalités étaient dissoutes et les Comités avaient pleins pouvoirs. Tous les juges de paix étaient révoqués et devaient être remplacés par le peuple au suffrage universel.

Les Comités communaux devaient veiller au désarmement de toutes les brigades de gendarmerie non encore désarmées. Le département étant comme en état de siége, les Comités devaient faire arrêter tous les individus accusés de crimes, meurtres, vols ou pillages ; les faire juger sans délai, et punir de mort les coupables. Ils devaient lever les impôts, amasser des subsistances, faire partir tous les jeunes gens valides qui n'auraient pas encore pris les armes.

Les Comités cantonaux devaient centraliser ces ressources et les diriger sur les points indiqués par le Comité central.

Les Comités communaux devaient, en outre, veiller à la subsistance des familles pauvres, dont les soutiens seraient en armes pour la défense de la République.

1. *Le Glaneur* est le seul journal qui ait fait connaître les actes du Comité insurrectionnel de Digne. Nous lui empruntons bon nombre de ces détails dont nous avons vérifié l'exactitude.

Ces mesures reçurent un commencement d'exécution dans un certain nombre de communes.

Le Comité central décida, en outre, qu'une solde suffisante serait donnée à tous les hommes sous les armes, à charge de veiller eux-mêmes à leur subsistance, et de payer tout ce qu'ils prendraient. Cette solde ne devait cependant être fournie qu'aux citoyens pauvres. Les chefs de commune devaient en dresser la liste et faire eux-mêmes la distribution. Il y eut deux payements de faits; mais le registre sur lequel se trouvaient les reçus des chefs de commune fut brûlé lors de l'évacuation de Digne, dans un but facile à comprendre.

La nuit du dimanche au lundi fut fort tranquille, malgré la présence d'une masse d'insurgés supérieure à la population entière de la ville. *Le Glaneur* en fait la remarque.

De quelque façon qu'on juge la conduite politique des promoteurs de l'insurrection des Basses-Alpes, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils ont quelque sujet d'être fiers d'avoir su agir avec autant d'énergie et de modération à la fois.

Pendant cette même nuit, la petite ville de Barcelonnette avait eu son mouvement insurrectionnel.

Barcelonnette est située dans la haute vallée de la Durance, au pied des grandes Alpes. Petit chef-lieu d'un tout petit arrondissement, elle semblait devoir, par sa position isolée, échapper aux orages de la politique. Il n'en fut rien.

L'ordre du Comité central de résistance de Digne y arriva dans la nuit du dimanche. Les trois républicains influents de l'endroit, Gastinel de Saint-Pons, Pascal Buff, et le libraire André, étaient naturellement désignés pour former le Comité de résistance cantonal. Ils se réunirent dans la nuit, et résolurent d'inaugurer leur entrée en fonctions par l'arrestation immédiate des autorités.

La population de la petite ville était, du reste, tout à fait dévouée au parti démocratique. A la pointe du jour, trois ou quatre cents hommes armés se réunissaient sur la place et désarmaient, sans coup férir, les gendarmes et les douaniers. Peu après, le sous-préfet, le procureur de la République et quelques autres fonctionnaires étaient arrêtés et emprisonnés.

La chose se fit promptement et sans violences; le Comité de résistance s'établit à la Mairie, et l'ordre ne tarda pas à se rétablir.

Un incident peu connu faillit rendre sanglante cette petite insurrection.

Il y avait, sur la frontière du Piémont, un certain nombre de villages où n'avait pas pénétré l'esprit révolutionnaire. L'autorité y avait conservé tout son prestige: la nouvelle de l'arrestation du sous-préfet et du procureur y souleva les esprits. Quatre-vingts douaniers et deux ou trois cents paysans, formés en garde nationale, marchèrent sur Barcelonnette à la délivrance des autorités.

La nouvelle en arriva bientôt à la ville républicaine, et y excita la plus vive irritation. La population valide se leva en masse; des dispositions de combat furent prises, et l'on se prépara à une lutte acharnée.

Le curé de Barcelonnette, témoin de ces apprêts de guerre civile, voulut tenter d'arrêter l'effusion du sang.

Autorisé par le Comité de résistance, il se rendit au-devant des paysans. Il exhorta ces braves gens à ne pas commencer une lutte fratricide et sans résultat possible, puisque les destinées de la France se décidaient ailleurs. Il ne leur cacha pas qu'ils allaient être obligés de livrer un rude combat, s'ils persistaient dans leur dessein. Les paysans et les douaniers ne firent pas grande difficulté et regagnèrent leurs villages.

Cet incident n'eut pas d'autre suite.

A Digne, la garde nationale s'était réorganisée dans la matinée du lundi, et avait élu à l'unanimité le citoyen Baumé pour commandant.

Peu après fut présentée au Comité de résistance une adresse d'adhésion signée de trois cent cinquante notables de la ville, dont beaucoup, dit-on, appartenaient au «grand parti de l'ordre [1]. »

C'est encore dans cette matinée que le Comité de résistance rendit, à la sollicitation des paysans, un décret abolissant l'impôt des boissons.

L'acte était peu légal, mais il était fort habile, au point de vue révolutionnaire. Pour beaucoup de paysans du Midi, la diminution effectuée de l'impôt du sel et l'abolition promise de celui des boissons étaient les deux grandes raisons qui les attachaient à la République.

Les insurgés se livrèrent à une joie naïve. Des farandoles célébrèrent le décret. L'impôt aboli, il fallait en effacer les

1. *Glaneur* du 26 décembre.

traces. Les plus animés voulurent faire un feu de joie avec les registres des droits-réunis. Le Comité de résistance leur en donna la permission.

L'auto-da-fé fut célébré sur le pré de Foire. C'est là le seul incendie allumé par les jacques.

L'ordre ne fut pas plus troublé que la veille.

Un meurtre avait été commis aux environs de Malijay. Le juge d'instruction fut mandé au Comité de résistance, et invité à commencer l'information comme en temps ordinaire.

Cependant le Comité recevait les nouvelles les plus funestes pour la cause républicaine. Il apprenait successivement la pacification complète de Paris et la tranquillité des principales villes de France. Marseille, surtout, sur laquelle les républicains des Basses-Alpes avaient compté, non-seulement n'était pas au pouvoir du peuple, mais ne s'était pas même insurgée.

Sur le soir, un avis sûr arriva, annonçant la marche sur Digne du colonel Parson, parti de Marseille, avec le 14e léger.

Cette nouvelle surtout était grave. L'autorité devait être bien rassurée, puisqu'elle détachait de Marseille des troupes contre les départements voisins. Les membres du Comité sentaient leur insurrection réduite à l'impuissance ; et, en même temps que la douleur de la République et de la liberté perdues, ils ressentaient, sans doute, le regret d'avoir inutilement exposé la fortune, la liberté et la vie de tant de milliers d'hommes.

Fallait-il continuer la résistance ? Il semble que le parti le plus raisonnable était de se dissoudre à l'instant, et de ne pas prolonger une lutte sans but. La majorité du Comité en décida autrement. Plusieurs pensèrent, sans doute, que la défaite du parti démocratique n'était pas assez certaine, et tous sentirent certainement beaucoup de répugnance à paraître céder sur la seule nouvelle d'une troupe envoyée contre eux.

Le Comité décida donc qu'une colonne se porterait à la rencontre du 14e léger et lui disputerait le passage.

Une proclamation annonça au peuple qu'une colonne de troupes s'avançant par la route de Marseille, il fallait marcher à sa rencontre.

La masse qui ne savait pas tout, se montra pleine d'ardeur. Les tambours battirent le rappel ; les sections désignées pour marcher se formèrent en bon ordre.

A sept heures du soir, cinq à six mille hommes s'ébranlèrent et partirent, pleins d'enthousiasme, au chant de *la Marseillaise*. Gustave Jourdan, Buisson, Aillaud (de Volx), Cotte, Escoffier étaient avec eux. Quelques autres membres du Comité étaient restés à Digne avec le reste des insurgés.

Le mouvement du colonel Parson sur Digne n'était pas isolé.

Dès le samedi, le général Hecquet, commandant la division militaire de Marseille, s'était disposé à profiter de la tranquillité qui régnait dans cette grande ville pour étouffer les mouvements de résistance des départements voisins. Les nouvelles du Var et des Basses-Alpes devenant de plus en plus graves, il résolut de faire marcher, sans retard, sur ces deux foyers d'insurrection.

Le colonel Parson fut envoyé le premier avec un fort bataillon du 14e léger ; il avait ordre de pousser jusqu'à Digne, par la route ordinaire qui suit la rive gauche de la Durance.

On ignorait encore, en ce moment, la prise de la Préfecture par les républicains.

Le colonel de Sercey dut aller par Brignoles et Barjols, opérer contre les démocrates du Var, et entrer ensuite dans les Basses-Alpes. Le colonel Vinoy dut marcher également sur ce département en traversant celui de Vaucluse. D'autres troupes étaient tenues en réserve.

De son côté, le préfet Dunoyer, arrivé à Gap, avait pu disposer d'un bataillon ; il allait descendre sur Sisteron, et prendre à revers les insurgés.

Ce mouvement concentrique ne pouvait manquer d'écraser l'insurrection.

Le colonel Parson partit, un jour à l'avance, sans artillerie, et, avec quelques gendarmes pour toute cavalerie, s'enfonça résolûment dans les Basses-Alpes.

Le lundi soir, il arriva jusqu'à Oraison. Le mardi matin, il reprit sa marche en avant.

Sa position était un peu aventurée. A plus d'une étape du colonel de Sercey et du bataillon du 21e, qui marchait pour l'appuyer, il aurait pu être écrasé par le gros des insurgés avant d'être secouru. Mais le colonel, plein de mépris pour des bandes sans organisation ni discipline, ne s'inquiétait guère d'une pareille éventualité.

Le mardi, donc, son avant-garde arriva aux Mées, gros bourg à une lieue de Malijay, et y fut reçue à coups de fusil. Elle se replia rapidement, et le colonel, surpris de l'audace des insurgés, se porta aussitôt vers le bourg.

Les insurgés, comme nous l'avons vu, avaient quitté Digne, la veille au soir. Cette marche de nuit, par un froid glacial, avait été terrible. L'enthousiasme, qui animait les bandes au départ de Digne, s'était éteint par degrés. Les mauvaises nouvelles circulaient dans les rangs; la réflexion venait, et l'on se disait que les affaires allaient mal, puisqu'on avait pu si tôt envoyer des troupes de Marseille. Beaucoup de paysans désertèrent durant la marche, et la colonne arriva bien diminuée à Malijay.

Des feux de bivouac allumés aux abords du village permirent d'achever cette nuit un peu moins péniblement. Lorsque le jour se leva, les insurgés, partis plus de cinq mille, n'étaient guère que trois mille cinq cents ou quatre mille hommes. Il est vrai que ceux-là étaient les plus résolus et les mieux disposés.

Malijay est un point important; on avait songé d'abord à y attendre la troupe. Quelqu'un signala comme excellente la position des Mées, située, une lieue plus en avant, sur la route de Marseille. On alla l'occuper.

La grande route avant d'arriver aux Mées est serrée entre la Durance et des hauteurs escarpées. Elle forme ainsi une sorte de défilé fermé par le bourg et difficile à forcer s'il est défendu avec quelque résolution.

C'est là que se posta la petite armée insurrectionnelle. Une partie occupa fortement le bourg; le reste prit position sur les hauteurs dominant la route. Le garde général des eaux et forêts, Aillaud (de Volx), semble avoir dirigé ces dispositions des insurgés.

Le colonel Parson, ne les supposant pas capables de tenir contre la ligne, ordonna l'attaque.

Les premiers détachements républicains se replièrent après quelques coups de feu; mais la troupe, parvenue à l'entrée du défilé, se trouva en présence d'obstacles insurmontables. Le colonel Parson consentit à parlementer. Plusieurs membres du Comité de résistance vinrent à lui et proposèrent une suspension d'armes. A la suite d'une discussion sur laquelle nous n'avons que peu de détails, les parlementaires furent saisis et conduits prisonniers à la queue de la colonne.

La troupe recommença, sinon à attaquer, du moins à tâter la position des républicains. Ceux-ci firent la meilleure contenance.

Une compagnie d'infanterie s'engagea dans un sentier qui conduisait au-dessus des crêtes occupées par les insurgés. Le

succès de ce mouvement allait permettre une attaque vigoureuse sur le bourg.

La compagnie, assaillie à l'improviste dans un chemin creux, fut surprise, rompue et dispersée, laissant le capitaine, le sous-lieutenant et une vingtaine de soldats entre les mains des républicains. Ces prisonniers, conduits au bourg des Mées, furent un instant menacés.

Quelques furieux se jetèrent sur les deux officiers et menacèrent de les fusiller. Aillaud (de Volx) les arracha de leurs mains et les préserva de toute violence[1].

Cet échec compromettait la petite colonne de troupes. Le colonel Parson ne s'obstina pas à enlever une position aussi forte et bien défendue, il relâcha les parlementaires arrêtés et battit en retraite. Il rétrograda, le soir même, jusqu'à Vinon sur le Verdon, petite ville du Var à la limite des trois départements des Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône et Var.

Les pertes étaient de part et d'autre de quelques hommes tués et blessés.

On raconte qu'un soldat, les deux poignets percés d'une balle, ne voulut pas abandonner son arme et eut la force de rejoindre ses camarades en serrant son fusil contre sa poitrine avec ses bras mutilés.

On dit aussi que parmi les républicains, la compagnie de Sisteron, commandée par le citoyen Férévoux, déploya beaucoup de résolution.

C'est immédiatement après cette affaire que les républicains décidèrent la cessation de la résistance.

L'inutilité de la prolongation de la lutte était désormais évidente. Beaucoup de paysans d'ailleurs s'étaient débandés en désordre, au moment même où la troupe de son côté commençait à battre en retraite. Les chefs connaissaient la marche de forces nouvelles dirigées contre eux; ceux qui avaient voulu combattre pouvaient être satisfaits ; s'ils se dispersaient, c'était après un succès et non après une déroute. Tous se séparèrent donc pour regagner leurs foyers ou pour se soustraire aux poursuites inévitables de l'autorité victorieuse[2].

1. C'est le capitaine fait prisonnier qui a déposé de ce fait au procès d'Aillaud (de Volx) devant le Conseil de guerre de Marseille.

2. Voici comment tous les journaux, y compris *le Moniteur*, mentionnent le combat des Mées : Le lieutenant-colonel Parson a rencontré les insurgés aux Mées. Après un combat de quelques instants, ils se sont enfuis dans toutes les directions. — Après bien des recherches, nous avons trouvé dans *le Courrier de Marseille* une mention de l'af-

Aillaud (de Volx), seul, ne consentit pas à poser les armes. Il s'entoura de quelques centaines d'hommes armés, traversa la Durance et se dirigea vers les montagnes de l'arrondissement de Forcalquier.

Les membres du Comité restés à Digne quittèrent cette ville de leur côté, en congédiant les insurgés qui y étaient encore demeurés.

Ce jour-là, 10 décembre, le préfet Dunoyer entrait à Sisteron sans résistance avec le bataillon qu'il amenait de Gap. Le Comité de résistance de Sisteron ne s'enfuit pas et fut arrêté à l'Hôtel-de-Ville. M. Dunoyer séjourna à Sisteron le 11, et arriva, le lendemain, à Digne.

Tout y était rentré dans le calme le plus absolu.

Les colonels Parson et de Sercey avaient opéré leur jonction, le 11 ; ils remontèrent lentement la Durance avec quinze cents hommes d'infanterie, des hussards et du canon. Ils arrivèrent à Digne le 13.

Manosque avait été occupée, le 10, par un bataillon du 21e. Le colonel Vinoy, venant d'Avignon, déboucha sur Forcalquier le 12. De là, cet officier se dirigea rapidement à la poursuite d'Aillaud (de Volx), pour détruire le dernier rassemblement armé.

Aillaud avait passé la nuit du 12 à Fontienne; le 13, il était à Saint-Étienne-les-Orgues, au pied des montagnes de Lure.

La petite ville de Saint-Étienne-les-Orgues était passée, en quelques jours, par d'émouvantes péripéties. *La Patrie*, et beaucoup d'autres journaux après cette feuille, ayant raconté que le canton de Saint-Étienne avait été saccagé, la ville pillée, *les dames de quelques notables principaux violées*, etc., il n'est pas inutile d'entrer dans quelques détails.

Nous empruntons le fond de notre récit au *Glaneur des Basses-Alpes* du 26 décembre, qui reproduit la lettre d'un réactionnaire de l'endroit, témoin oculaire des faits.

Le dimanche, 7 décembre, le bruit se répandit dans le bourg que la troupe et les autorités avaient réoccupé Forcal-

faire, courte mais exacte, et enfin quelques détails plus précis dans la déposition du colonel de Sercey au procès d'Aillaud. Faute de documents, nous avons dû nous borner à donner un récit vrai, quant à l'ensemble, mais qui demanderait à être complété.

(*Note de la première édition.*)

— J'ai modifié ce premier récit, où s'étaient glissées quelques inexactitudes.

quier. Le fait était faux ; mais la nouvelle suffit pour relever le courage du « parti de l'ordre » qui était en majorité dans le bourg. Quelques heures après, une estafette insurgée arriva de Forcalquier, apportant une proclamation du Comité de résistance de cette ville qu'il se mit en devoir d'afficher.

Le maire de Saint-Étienne, M. Tardieu, alla droit à cet homme, et demanda de quel droit il affichait un placard séditieux.

L'insurgé répondit qu'il avait reçu ordre de le faire.

« Eh bien! moi, j'ai ordre de le déchirer, » repartit le maire.

Et, joignant l'action à la parole, il lacéra la proclamation.

L'insurgé remonta à cheval et s'éloigna en disant que M. Tardieu et les réactionnaires de Saint-Étienne se repentiraient bientôt de cette audace.

Le soir même, on apprit la fausseté de la nouvelle du rétablissement de l'ordre à Forcalquier, et l'on trembla au souvenir de la menace faite par l'insurgé. Le départ de presque tous les démocrates de la contrée pour Digne aurait bien rendu la résistance facile, mais nul n'osa même y songer.

Le lendemain, un détachement d'insurgés armés, envoyés par Pascal, le président du Comité de Forcalquier, arriva à Saint-Étienne. Le chef se rendit à la Mairie et fit publier à son de trompe l'ordre à tous les habitants de venir remettre leurs armes et munitions, sous les peines les plus sévères. On obéit.

Cela fait, le même chef prononça la révocation du maire et installa pour le remplacer une Commission révolutionnaire composée de quelques démocrates de l'endroit.

Pendant que cela se passait à la Mairie, deux individus de Saint-Étienne, les nommés Gendron et Chauvin, dit *le Glaneur*, ennemis personnels du maire, trouvant l'occasion propice, entrèrent chez M. Tardieu, et se livrèrent à la dévastation la plus complète. Glaces, meubles, pendules, vêtements, tout fut brisé, sali ou lacéré.

Le chef insurgé, averti aussitôt de ces excès, accourut avec ses hommes. Les deux coupables, pris sur le fait, furent arrêtés, enchaînés et conduits à la prison de Forcalquier. Le chef du détachement républicain, en partant, avait annoncé qu'ils seraient fusillés le lendemain, ce qui n'eut pas lieu, fort heureusement, du reste.

Deux jours se passèrent fort tranquilles. Le mardi, le bruit se répandit que l'insurrection était défaite et la ville de Digne évacuée. Le « parti de l'ordre » releva la tête.

On reprit les fusils déposés à la Mairie, on s'organisa en garde civique, on fit des patrouilles, on arrêta même quelques hommes revenant des Mées.

Le 12, au soir, nouvelle et affreuse panique. Aillaud (de Volx) approchait, disait-on, avec une bande exaspérée et avide de tirer une éclatante vengeance de ces exploits réactionnaires.

Un insurgé de sa troupe arriva, en effet, et somma la municipalité de se rendre à discrétion. La garde civique remit ses armes à la Mairie, et chacun attendit en tremblant.

Le 13, au matin, Aillaud entra avec trois à quatre cents hommes. Il passa vingt-quatre heures à Saint-Étienne-les-Orgues, et, dit *le Glaneur des Basses-Alpes :*

« Par une protection visible du ciel, il ne commit aucun excès ni aucunes représailles et se borna à exiger des vivres et du bois qui lui furent fournis abondamment. »

Tel est l'exact récit des pillages et des viols de Saint-Étienne-les-Orgues.

Le 14, au matin, le colonel Vinoy arriva à la tête d'un millier d'hommes de toutes armes. Aillaud s'était jeté dans la montagne de Lure avec ses derniers compagnons.

Trois républicains, deux étrangers au bourg et un de Saint-Étienne, furent faits prisonniers et fusillés sur-le-champ. Ce dernier se nommait Gaubert, dit Béguin. Deux autres avaient été massacrés de même, de sang-froid, entre Fontienne et Saint-Étienne[1].

Nous regrettons vivement de ne pas connaître les noms de ces obscures victimes de la cause républicaine.

Une colonne mobile fouilla la montagne. Trois républicains furent encore fusillés. Aillaud (de Volx), servi par sa connaissance des lieux, et par une audace et une agilité surprenantes, échappa à toutes les poursuites. Un jour, le lieutenant Franck et son détachement le surprirent; il échappa sous leurs coups de fusil. Un autre jour, serré de près par les voltigeurs du 54e, il franchit, dit-on, un précipice devant lequel s'arrêtèrent stupéfaits les plus agiles des soldats.

Dans le courant de janvier, Aillaud (de Volx), abandonné de ses derniers compagnons, traqué comme une bête fauve, chassé par la neige, posa enfin son fusil. Il se déguisa, se procura un faux passe-port sous le nom de Luc, traversa toute la Provence, et fut arrêté à Marseille, au moment de

1. *Glaneur* du 26 décembre.

s'embarquer pour l'étranger. Il fut traduit devant un Conseil de guerre et condamné à la déportation. Il est mort à Cayenne. Le malheureux républicain laissait, nous a-t-on dit, une veuve et six enfants.

Le 15 décembre, Barcelonnette, le dernier point de France insurgé, fut occupé par le préfet Dunoyer, à la tête de quelques compagnies d'infanterie.

La grande insurrection des Basses-Alpes était finie. Il n'y avait plus qu'à réorganiser le pays.

Ce ne fut pas sans peine qu'on reconstitua les municipalités.

A Forcalquier, M. Bavoux, avocat de Marseille, envoyé comme sous-préfet provisoire, trouva les plus grandes difficultés. Personne ne voulait accepter de fonctions publiques.

On va voir par un récit emprunté au *Mémorial d'Aix* de quelle façon, au moins originale, M. de Sercey reconstitua la municipalité de Château-Arnoux, le village qu'habitait Aillaud (de Volx).

« La colonne de M. de Sercey arrive à la commune de Château-Arnoux. Le commandant demande le maire. On lui répond qu'il est parti avec tous les hommes valides du village rejoindre les insurgés. Il demande l'adjoint, les conseillers municipaux. Ils étaient tous également partis. Il fallait pourtant au chef de l'expédition une administration quelconque pour délivrer des billets de logement et préparer des vivres à la troupe.

« M. de Sercey avise un habitant sur la place, d'une tournure assez convenable.

« — Approchez, lui dit-il, je vous nomme maire.

« — Monsieur le colonel, vous me faites beaucoup d'honneur; mais dans les temps où nous vivons, je ne veux pas d'un emploi aussi périlleux. »

« Un second, puis un troisième indigène de Château-Arnoux refusent pareillement, et s'excusent en faisant valoir les mêmes motifs.

« M. de Sercey n'y tient plus ; il fait avancer quatre hommes et un caporal.

« — Allez à la Mairie, enfoncez les portes, installez Monsieur, dit-il, en désignant le dernier récalcitrant, sur le fauteuil de maire; s'il fait la moindre résistance, qu'il soit fusillé à l'instant. »

« Le pauvre maire malgré lui dut s'exécuter en présence d'arguments aussi irrésistibles. Un arrêté de nomination fut

aussi vite improvisé qu'un magistrat municipal. On lui fabriqua un adjoint et un Conseil municipal par le même procédé expéditif et militaire.

« Et voilà comme quoi la commune de Château-Arnoux est dotée d'une municipalité qui ne pactisera plus avec les ennemis de l'ordre. »

L'état de siége fut appliqué avec toute sa rigueur. Le nombre des arrestations fut immense et celui des condamnés à la déportation approcha de mille, chiffre énorme pour un département aussi peu peuplé. Le désarmement de la population fut exécuté de la façon la plus complète [1]. La terreur fit son œuvre, comme dans le Var. Dans certaines communes, les bras manquèrent pour les travaux des champs. La déportation et l'exil avaient littéralement dépeuplé ces villages.

Le colonel Fririon, commandant de l'état de siége, publia divers arrêtés analogues à ceux que nous avons déjà cités ailleurs.

Une circulaire déclara complices de l'insurrection ceux qui donneraient asile aux insurgés fugitifs ou leur fourniraient des secours en vivres ou en argent. Une autre annonça la mise sous séquestre des biens de tous les insurgés fugitifs qui ne se rendraient pas dans le délai de dix jours. Une autre encore arrêta que des garnisaires occuperaient les maisons et seraient nourris aux frais des fugitifs, jusqu'au moment où ils se seraient constitués prisonniers.

L'ordre se rétablit donc, et la tranquillité fut bientôt complète. Le vote du 20 décembre fut encore plus remarquable dans les Basses-Alpes qu'ailleurs. Il n'y eut pas même sept cents suffrages négatifs, et les abstentions ne furent guère plus nombreuses qu'à l'ordinaire.

Nous allons terminer ce chapitre par le récit rapide des troubles qui agitèrent le département de Vaucluse [2].

Ce département, longtemps célèbre par son exaltation royaliste et catholique, était, en 1851, l'un des plus ardents pour la cause démocratique. Cependant, bien que les pas-

1. Le maniement des fonds provenant de la vente de fusils pris aux habitants des Basses-Alpes, amena une affaire criminelle dans laquelle le colonel de Sercey, dont nous avons parlé souvent, fut condamné à l'emprisonnement pour concussion.

2. Ce récit est malheureusement incomplet. Je n'ai eu d'autres sources d'informations que le maigre rapport du général d'Antist et quelques relations des journaux du temps.

sions y fussent vives et les idées exaltées, il ne s'y produisit qu'une tardive insurrection qui semble avoir été le contre-coup de celle des Basses-Alpes.

Ainsi, Avignon resta calme pendant les cinq premiers jours qui suivirent les événements. Orange fut fort agitée, mais ne s'insurgea pas. Un rassemblement entra, le 4, à la Mairie, et essaya d'envahir la Sous-Préfecture ; il fut dispersé sans peine par une charge du 11e dragons.

Les nouvelles reçues de Paris, Lyon et Marseille paraissaient avoir assuré la tranquillité, lorsque l'insurrection éclata, le dimanche 7 décembre, à Apt, sous-préfecture limitrophe des Basses-Alpes.

Une petite bande venue de Forcalquier, dit le général d'Antist dans son rapport, entra à Apt dans la journée du dimanche, s'empara des autorités et de la gendarmerie. Le toscin sonna : tous les villages voisins se levèrent en masse. Le soir, il y avait plus de deux mille insurgés réunis.

Les chefs résolurent de marcher immédiatement sur Avignon. La distance est grande d'Apt à Avignon; c'est le département de Vaucluse à traverser dans sa longueur. Ils se mirent en marche. Le lendemain, le général d'Antist, prévenu de ce mouvement, envoya contre les insurgés une petite colonne de trois compagnies de ligne et de cinquante hussards. Cette colonne avait dépassé Lisle, chef-lieu de canton, à quelques lieues à l'est d'Avignon, lorsqu'elle se trouva en présence des insurgés.

Leur nombre avait énormément grossi. Le toscin sonnait dans tous les villages des montagnes du Luberon, petite chaîne parallèle à la Durance. Des bandes armées accouraient de toutes parts. La colonne eût été compromise en essayant d'arrêter un pareil débordement. Elle se replia sur Avignon.

Les insurgés entrèrent à Lisle triomphant de leur facile victoire.

La garde nationale de cette petite ville avait fait mine de s'armer pour la défense de l'autorité; les insurgés s'emparèrent de ses fusils et de son drapeau.

La colonne de troupes en retraite tomba au milieu de groupes épars d'Avignonnais qui quittaient la ville pour rejoindre les insurgés. On échangea quelques coups de feu, et la troupe fit un certain nombre d'arrestations.

Les insurgés avaient couché à Lisle. Le lendemain, la plupart des chefs, découragés par les nouvelles qu'ils rece-

vaient de tous côtés, comprirent l'inutilité de leur tardive insurrection, et ordonnèrent la retraite.

Quelques bandes restèrent cependant aux environs de Lisle. Le général d'Antist résolut de les enlever. Le 10, après midi, un détachement de cinquante fantassins partit en omnibus pour Carpentras, suivi d'un escadron de hussards. Le commandant de France dirigeait cette petite expédition.

Il s'établit à Carpentras, comme pour y passer la nuit.

A onze heures du soir, il partit pour Lisle, où un millier d'insurgés étaient encore dans la journée. Lorsqu'il arriva, ce rassemblement avait quitté la ville depuis deux heures. Apprenant alors qu'une autre bande se trouvait vers Cavaillon, le commandant résolut d'aller la surprendre. Il marcha toute la nuit, fit en route deux ou trois prisonniers qui furent fusillés sur-le-champ. A la pointe du jour, il tomba à l'improviste sur une bande qui fut surprise et dispersée sans grande résistance.

Le mercredi, le colonel Vinoy partit avec un fort bataillon du 54e, deux escadrons de hussards, et vingt-cinq gendarmes. Il rétablit les autorités à Apt, et entra dans les Basses-Alpes où nous l'avons vu poursuivant Aillaud (de Volx) [1].

Le département de Vaucluse fut mis en état de siége. On y fit un nombre considérable d'arrestations ; un homme fut tué à Courthezon en essayant de fuir devant la troupe [2]. Vaucluse fournit aussi son contingent à la déportation et à l'exil. Le chiffre exact est inconnu, mais il dut être considérable.

1. Rapport du général d'Antist.
2. *Courrier de Marseille.*

CHAPITRE VIII

DÉPARTEMENTS DU MIDI

ARDÈCHE ET DRÔME

Mouvement de l'Ardèche. — Attaque de Privas et de Largentière. — La Drôme. — L'état de siége. — Les sociétés secrètes. — Tentatives de résistances au chef-lieu. — Le chef des sociétés secrètes. — Ordres et contre-ordres. — La ville de Crest. — Insurrection du canton de Saillans. — La tour de Crest. — Combat. — Les insurgés de Grâne et de Chabrillant. — Les otages. — Déroute des insurgés. — Arrivée des renforts. — Attaque du plateau. — Insurrection de Dieu-le-Fit, Bourdeaux, Puy-Saint-Martin. — Caractère de ce mouvement. — Le maire de Poët-Célarde. — Concentration à Saou. — Rencontre du Val-de-Lambre. — Succès des insurgés. — Attaque du pont de Crest. — Combat acharné. — Dispersion des insurgés. — Mouvement de Loriol. — Agitation à Montélimart. — Insurrection du canton de Marsanne. — Marche de la troupe. — Le parlementaire. — Combat de Saint-Marcel. — La troupe battue. — Sortie de la garnison. — Pacification de la Drôme.

La contrée montagneuse, et naguère encore un peu sauvage, qui forme le département de l'Ardèche, avait été singulièrement travaillée par les sociétés secrètes. Bien avant le 2 décembre, la réaction s'y sentait débordée et impuissante à arrêter, par les moyens ordinaires, la propagande révolutionnaire. Le département avait été mis en état de siége sans que la situation se fût sensiblement modifiée.

Il s'y produisit en décembre des mouvements nombreux, mais sur lesquels il n'existe que fort peu de documents. Notre récit en sera forcément très-succinct.

L'insurrection éclata, dès le 4, dans l'arrondissement de Privas. Des bandes qui paraissaient avoir été fort nombreuses, venues, surtout de Saint-Vincent, Barrès, Saint-Léger, Bressac, Baix, Cruas, Saint-Symphorien, se portèrent sur Privas. Le général Faivre les repoussa après un combat assez vif, livré à l'entrée de la nuit, à quelque distance de la

ville. Cependant, ces bandes ne se dispersèrent pas. Elles tinrent la montagne pendant plusieurs jours vers Aubenas, Vals, Bourg-Saint-Andéol.

Le général Faivre s'était empressé de demander des secours à Valence. Le général Lapène lui envoya de cette ville deux pièces de canon avec une escorte suffisante. Elles descendirent par la rive gauche du Rhône, pour éviter la Voulte, les Charmes, etc., communes qui venaient de s'insurger. Le détachement traversa sans encombre le défilé du Pouzin, très-mauvaise localité, dit le général Lapène, et arriva sans incident à Privas [1].

Toute la partie du département qui avoisine Valence se mit aussi en insurrection, notamment Saint-Péray, Guilleraud, etc.

Largentière, chef-lieu d'arrondissement, fut attaqué par des bandes nombreuses. La garnison se défendit vigoureusement. Le sous-préfet, Nau de Beauregard, fit une sortie à la tête d'une compagnie de grenadiers, et fit des prisonniers aux insurgés, qui battirent en retraite.

Ils ne paraissent cependant s'être entièrement dispersés que vers le 10 ou le 11, lorsque la résistance parut complétement inutile.

Le département de la Drôme est formé de la partie méridionale du Dauphiné. On connaît les opinions politiques de cette vaillante province. Elle commença la révolution et lui resta fidèle, surtout aux mauvais jours de 1815 et 1816. C'est à elle que songeait cet orateur du temps de la Restauration, qui menaçait un jour les royalistes d'une Vendée de patriotes.

En 1848, le Dauphiné ne démentit pas ses vieilles traditions; il ne nomma guère, tant dans l'Isère que dans la Drôme, que des représentants de l'opinion républicaine avancée.

Les habitants de la Drôme avaient embrassé le parti démocratique avec une chaleur extrême. Dès 1850, l'agitation était grande dans ce pays qui ne voyait qu'en frémissant les progrès de la réaction. Toutefois, les haines politiques étaient moins violentes qu'en Provence et en Languedoc; l'absence d'un parti légitimiste influent y rendait la lutte moins envenimée. Les convictions y étaient peut-être plus profondes, l'énergie supérieure, mais plus grande aussi la modération.

Le département était en état de siége depuis la découverte

1. Rapport du général Lapène.

du complot de Lyon. Néanmoins, de fréquentes arrestations, des condamnations, des persécutions, toutes les rigueurs de l'autorité militaire n'avaient nullement réussi à ralentir les progrès du mouvement républicain. L'espoir d'une victoire complète en 1852 rendait tous les esprits inaccessibles au découragement. Les sociétés de Montagnards couvraient le pays; elles avaient de nombreux affiliés dans les moindres villages. Ceux des républicains qui n'avaient pas voulu en faire partie n'en connaissaient pas moins le secret, et comptaient bien se servir de cette force si une lutte devenait nécessaire.

L'état de siége avait profondément irrité ces populations fières et peu endurantes. Les saisies, les procès, les poursuites, les condamnations, avaient rempli le pays de contumaces. Loin de fuir à l'étranger, ils restaient cachés dans le pays, attendant 1852. Les montagnes, les forêts, et par-dessus tout la complicité d'une population entière, leur rendaient la chose facile. Ils trouvaient partout asile dans les domaines comme dans les chaumières. Bien peu, même parmi leurs ennemis politiques, auraient osé leur refuser un gîte et des aliments. On s'imagine sans peine quelles passions ces hommes toujours traqués, toujours inquiets, devaient souffler au cœur des paysans.

Cette situation était grave, et il ne fallait pas beaucoup de clairvoyance pour voir là tous les éléments d'une redoutable insurrection.

La position topographique du département contribuait à y rendre un soulèvement infiniment dangereux pour le Coup d'État.

Placé en face de l'Ardèche dont les dispositions étaient semblables, le département de la Drôme coupe d'une manière absolue toute communication entre Lyon et Marseille, c'est-à-dire, dans la situation, entre Paris et le Midi. Qu'on juge de l'effet produit sur le peuple et sur l'autorité par le manque de nouvelles de Paris dans toute la contrée que nous venons de parcourir. Il est très-probable que si l'autorité n'était restée maîtresse de Valence et de Montélimart, le 4 et le 5, la levée en masse du Midi s'effectuait.

Ce qui fit le salut de l'autorité dans la Drôme fut, croyons-nous, ce qui devait précisément assurer le succès de l'insurrection, c'est-à-dire l'organisation secrète. Ceci mérite explication.

A l'élan spontané, au soulèvement universel, à la furieuse impétuosité qui font la force d'un mouvement populaire, les

sociétés secrètes substituaient l'obéissance passive à un mot d'ordre, au signal d'un chef.

Elles subordonnaient la force et la conscience du peuple à la conscience et à l'énergie de quelques individus. Que ces individus, ces chefs, fussent, comme on l'a vu quelquefois, des hommes consciencieux et intrépides, le soulèvement populaire prenait un double et redoutable caractère de spontanéité et de discipline, devant lequel tombait toute résistance.

Mais qu'ils fussent, comme il arriva dans plusieurs cas, des hommes sans caractère, faiblissant sous la responsabilité de leur rôle, la discipline tuait la spontanéité, et l'élan individuel ne suppléait pas à la direction.

On a vu, parfois, des insurrections partielles fomentées par des sociétes secrètes; des révolutions, jamais.

Le nombre des Montagnards affiliés dans la Drôme dépassait trente mille. Aux fondateurs et aux chefs primitifs de la société avaient succédé, à la suite d'obscures intrigues, des hommes nouveaux.

L'envieuse jalousie de toute supériorité, qui est l'une des plaies de la démocratie, avait eu, paraît-il, une grande part dans ces transformations souterraines. Au moment du 2 décembre, les chefs suprêmes étaient, le président du Comité directeur, surtout, des hommes d'une intelligence et d'une énergie fort ordinaires. Ce dernier était un jeune homme sans influence, peu instruit et très-indécis. Il était peu capable de prendre une résolution et encore moins de rien diriger, une fois la résolution prise. Le secret dont il était entouré donnait cependant à ses ordres, auprès de la masse des affiliés, un prestige que son incapacité devait rendre funeste à son parti [1].

L'autorité disposait dans la Drôme de forces militaires assez importantes. Valence avait une garnison d'artillerie, Romans un bataillon du 32e de ligne, Montélimart deux dépôts, l'un du 13e, l'autre du 63e de ligne. Il n'en est pas moins vrai que ces forces eussent été bien faibles, si les trente mille affiliés de la Drôme se fussent levés en masse, comme faisaient en ce moment les dix mille des Basses-Alpes.

1. Nous tenons beaucoup de ces détails d'un homme d'esprit très-mêlé aux luttes du parti démocratique dans la Drôme en 1848, aujourd'hui rallié au gouvernement impérial et maire d'une commune importante. (*Note de la première édition.*)

La nouvelle de la dissolution de l'Assemblée nationale se répandit dans la journée du 3 décembre. Tout le département tressaillit comme frappé d'une secousse électrique. L'agitation fut immense. Dans une multitude de communes, on se procurait de la poudre, on fondait des balles, sans songer à se cacher. Cependant, pas d'explosion immédiate. On attendit partout le signal. Les chefs de section des Montagnards partirent presque tous pour Valence, chercher des ordres.

Dans cette ville, l'animation était grande. Beaucoup parmi les républicains modérés, surtout, doutaient que le préfet et le général donnassent leur adhésion aux décrets présidentiels, et, dans cette croyance, s'opposaient à un mouvement insurrectionnel. Beaucoup de conseillers généraux étaient accourus à Valence. A peine arrivé, l'un d'eux se présenta au cabinet du préfet, et engagea vivement cet administrateur à convoquer immédiatement le Conseil général en session extraordinaire, et à le charger de veiller au maintien de l'ordre et à la défense de la Constitution.

« Il n'y a plus de pouvoirs légaux, disait-il, le Conseil général élu du suffrage universel reste la seule autorité légitime. »

Le préfet discuta quelque temps la proposition et finit par y opposer une fin de non-recevoir.

Le conseiller ne se tint pas encore pour battu. Il prit sur lui d'adresser une lettre de convocation à ses collègues. Un certain nombre essayèrent de se constituer, mais sans succès.

Pendant ces essais de résistance légale, voici, si nos renseignements sont exacts, ce qui se passait parmi les Montagnards.

Beaucoup de chefs de section pressèrent leur chef suprême de donner le signal immédiat du mouvement, de profiter du premier moment de surprise pour s'emparer du télégraphe et enlever la Préfecture par un coup de main vigoureux. Le chef s'y refusa catégoriquement, et déclara ne vouloir agir que selon l'attitude de Paris et de Lyon. Les chefs de section durent revenir dans leurs cantons, se tenir prêts et attendre un nouveau signal.

Ceci fut fort heureux pour l'autorité. C'était au moins quarante-huit heures gagnées. Délai immense dans une pareille situation.

Pendant ce temps, les dépêches du gouvernement allaient

passer librement, rassurer les fonctionnaires dans tout le Midi, et décourager le parti démocratique.

Le jeudi soir, lorsque tout espoir de voir les chefs de l'autorité faiblir ou s'associer à la résistance fut pleinement évanoui, beaucoup de républicains songèrent plus vivement encore à en appeler à la force.

Un homme influent et n'appartenant point aux sociétés secrètes, courut chez le chef qu'il connaissait, le pressa de se servir de l'arme qu'il avait en main, et de donner le mot d'ordre d'insurrection. Le chef hésitait toujours. Son interlocuteur lui exposait l'importance de Valence, la facilité de s'emparer de l'autorité (il indiquait un terrible moyen de diversion, l'incendie des meules à fourrage et des casernes de l'artillerie); Valence à nous, le télégraphe coupé et les nouvelles interceptées, ajoutait-il, tout le Midi monte jusqu'à Valence [1].

Une semblable résolution demandait plus d'énergie que n'en avait l'homme auquel on la proposait. Il se récria et ne décida rien.

Cependant, de nouvelles excitations lui firent envoyer le mot d'insurrection aux cantons ruraux, mot d'ordre qui fut expédié le vendredi matin. Dans l'après-midi, l'arrivée de la dépêche télégraphique annonçant la répression de la résistance de Paris l'intimida tellement, qu'il envoya partout contre-ordre, mandant que tout était perdu, que personne ne bougeât.

Ce contre-ordre n'arriva pas dans certains cantons et ne fut pas obéi dans d'autres. De là ces mouvements tardifs, désordonnés, sans entente, mais impétueux, qui ébranlèrent une partie du département.

La petite ville de Crest, située à vingt-huit kilomètres sud-est de Valence, sur la rive droite de la Drôme, est le point central où viennent se croiser les routes qui conduisent au chef-lieu les habitants de la majeure partie des arrondissements de Die, Nyons et même Montélimart. Dans un cas d'insurrection, Crest était un point stratégique important, puisque la majeure partie des rassemblements qui voudraient

1. Nous tenons ces détails de l'un des deux interlocuteurs. — On comprendra facilement que nous ne pensions pas pouvoir nommer les personnes désignées comme nous l'avons fait pour Clamecy, Marmande, Béziers, etc., aucune d'elles n'ayant été jugée et ces faits nous ayant été racontés confidentiellement.

(*Note de la première édition.*)

se porter sur le chef-lieu devaient nécessairement y faire leur jonction.

Le 3, au soir, à la première nouvelle des événements, trois ou quatre cents ouvriers avaient parcouru les rues de la ville, dévasté les bureaux d'octroi et menacé la caserne de gendarmerie. Le Maire, Moustier, avait réussi à calmer cette première effervescence que n'encourageaient pas les chefs des Montagnards de la ville.

Le 4, le général Lapène, qui jugeait parfaitement de l'importance de ce point, y envoya le capitaine Gillon avec soixante artilleurs à pied ou à cheval. Des arrestations furent opérées, et le calme se rétablit. M. Léchelle, conseiller de préfecture, délégué à Crest, y arriva le vendredi matin et s'occupa avec la plus grande activité de relever le moral des hatants réactionnnaires. Secondé par le maire, il y réussit assez bien. Une garde civique, peu nombreuse il est vrai, s'organisa, et le commandement en fut confié à M. de la Bretonnière. Dès ce moment, le maintien de la tranquillité à l'intérieur de Crest fut assuré.

Le soir de ce jour, 5 décembre, un exprès venu de Die, chef-lieu d'arrondissement, à soixante kilomètres à l'est de Valence, au centre de la vallée supérieure de la Drôme, apporta une dépêche du sous-préfet, M. de Chazelles.

Ce fonctionnaire représentait sa situation comme très-grave. Toutes les communes environnantes se préparaient ouvertement à l'insurrection. Il n'y avait pas de moyens de résistance, et il demandait de prompts secours.

Une compagnie du 32e de ligne fut expédiée de Romans, le samedi matin, et reçut ordre de se rendre à Die, en passant par Crest. Elle arriva dans cette dernière ville à une heure de l'après-midi.

Dans l'intervalle, le contre-ordre des sociétés secrètes de Valence arriva à Die, et l'agitation se calma d'elle-même, sans avoir produit d'événements graves.

Ce contre-ordre ne fut pas transmis par la faute, dit-on, du chef de section de Crest, aux communes des environs, ni aux cantons sud de la rive gauche de la Drôme. Dans la nuit du vendredi au samedi, le tocsin commença à sonner dans presque tous les villages du canton de Saillans, puis dans ceux du canton de Crest.

Des rassemblements formés à Beaufort, Mirabelle, etc., traversèrent Saillans et se dirigèrent sur Crest, en suivant la vallée, par la rive droite de la Drôme. Beaucoup de ces

bandes étaient conduites par leurs maires en écharpe et portant en tête le drapeau tricolore de la commune. Armées de fusils de chasse et assez bien pourvues de munitions, ces premières bandes républicaines, quoique peu nombreuses encore, ne laissaient pas que d'être redoutables.

La nouvelle de leur approche fit retenir à Crest la compagnie du 32e. Le capitaine d'artillerie Gillon, chef de la garnison, envoya un piquet de cavalerie reconnaître les insurgés. La troupe arriva au village d'Aouste, à deux kilomètres de Crest, au moment où le maire parlementait avec les paysans. Ce maire, nommé M. Gresse, avait fait de grands efforts pour dissuader le rassemblement de continuer sa marche. Ses exhortations n'avaient pas été toutefois sans succès. Les gens de Saillans et ceux de quelques autres villages se retirèrent.

Le rassemblement, réduit par cette défection à trois cents hommes environ, ne se découragea pas. Animé par quelques hommes intrépides, il forma le projet audacieux d'enlever de vive force la ville de Crest.

La route de Crest suit, depuis Aouste, une jolie plaine, assez large et fort propre aux mouvements de la cavalerie. Les républicains, craignant d'être culbutés en plaine par les artilleurs à cheval et les gendarmes, gagnèrent les flancs de la montagne qui borde la vallée et s'avancèrent sur Crest par les hauteurs.

Crest est situé à un étranglement de la vallée. La montagne projette en cet endroit un contre-fort rocheux qui s'abaisse rapidement, se dirigeant droit à la rivière, et finit par un escarpement brusque, la dominant à trois cents pas de distance. La ville est bâtie sur les dernières pentes, le long de la rivière.

La crête de ce contre-fort forme un petit plateau large d'une vingtaine de mètres, très-long, planté en vignes et bordé de rochers. Un peu au-dessous du pont où le plateau finit par un escarpement, se dresse une haute et solide tour carrée, reste des anciens remparts de Crest. D'un côté, elle commande toute la ville, de l'autre, quoique sa base soit au-dessous du plateau, elle est assez élevée pour que ses créneaux le dominent sur une assez grande étendue.

Les trois cents paysans républicains descendant de la montagne suivaient ce plateau ; ils marchaient rapidement, allant droit à la tour. Ils comptaient, sans doute, la trouver sans défense, et comprenaient fort bien que la possession de ce poste allait leur assurer la possession de la ville.

Le capitaine Gillon n'avait eu garde de laisser dégarni un point aussi important. La garde civique, commandée par M. de la Bretonnière, était sur la plate-forme de la tour avec un détachement d'artilleurs. Le capitaine Frézière, avec une section de sa compagnie du 32e, s'était posté au haut de l'escarpement, sur le plateau même, autour d'une chapelle, couvert par des murs de clôture et protégé par le feu de la tour.

Le reste de la garnison occupait des barricades élevées aux principales issues de la ville. Le capitaine Gillon était à peine au haut de la tour, que les paysans parurent descendant le plateau très-résolûment.

Les sentinelles crièrent : qui vive ! et firent feu.

Les républicains ripostèrent au cri de : *vive la République! vive la Liberté !* et se portèrent en avant.

Une vive fusillade du détachement d'infanterie et des gardes civiques, tirant par les créneaux de la tour, les arrêta. Le feu fut très-vif pendant quelques instants de part et d'autre. Les soldats et les gardes civiques, se battant à couvert, n'eurent pas un blessé. Les républicains, que rien ne protégeait contre les balles, reculèrent bientôt, renonçant à enlever une position aussi forte.

Seulement, ils s'arrêtèrent à quelques cents pas en arrière sur le plateau et se disposèrent à camper. Ils allumèrent des feux de bivouac et placèrent très-bien leurs vedettes dont on entendit toute la nuit, d'intervalle en intervalle, le cri : *sentinelle, prenez garde à vous !*

Cette vigueur dans l'attaque et ces précautions militaires, chez une petite bande de paysans, frappèrent les officiers d'une surprise dont on retrouve la trace dans le rapport du général Lapène[1].

Ceci se passait vers cinq heures. A sept heures, on entendit le son du tambour et le chant de *la Marseillaise* sur l'autre rive de la Drôme. La situation devenait difficile. Si ces insurgés se montraient aussi braves que ceux du plateau, la ville courait grand risque d'être enlevée. Il est vrai que la rivière grossie par les pluies d'hiver n'était pas guéable, et le pont défendu par une forte barricade présentait un obstacle sérieux. La barricade, sorte de petite redoute construite par l'artillerie, était un peu au delà du pont, sur une

1. Ce rapport, très-détaillé et généralement fort exact, est au *Moniteur*, numéros des 21 et 22 décembre 1851.

place entourée de quelques maisons, au point de jonction des routes de Loriol et de Montélimart. Vingt-cinq soldats d'infanterie, commandés par le sous-lieutenant Ollivier, se tenaient derrière avec dix artilleurs à cheval.

Les insurgés venaient de Grâne et de Chabrillant, deux fortes communes du canton de Crest (sud). Ces deux villages avaient des condamnés contumaces, qui furent probablement les instigateurs du mouvement.

On prêchait depuis huit jours une mission à Grâne. — Les missionnaires n'avaient-ils pas fait, dans leurs sermons, quelque excursion dans le domaine de la politique ? — On n'ose guère affirmer le contraire si l'on se souvient des aménités que le clergé d'alors adressait en chaire aux démocrates. Ceci expliquerait, sans toutefois l'excuser, la façon dont les paysans traitèrent ces missionnaires.

Le mouvement éclata, le samedi, vers midi. La foule courut au presbytère et s'empara des missionnaires, du curé de Grâne, de son vicaire et du curé de Montéléger. On les conduisit sur la place au milieu de cris, d'injures et de menaces peu rassurantes.

« Les femmes, dit l'abbé Forget dans une lettre publiée par divers journaux, les femmes étaient plus exaltées que les hommes. Elles nous injuriaient et applaudissaient à notre arrestation, disant que c'était bien fait. »

Un certain nombre d'habitants réactionnaires ne tardèrent pas à partager le sort des prêtres. Quand la bande se mit en marche, ils furent conduits à la queue de la colonne. Quelques prêtres obtinrent d'être menés en voiture.

La bande de Grâne se recruta à Chabrillant où des scènes semblables se passèrent, et le rassemblement, fort de six à sept cents hommes, se mit en marche pour Crest en remontant la rive gauche de la Drôme.

Il paraît certain que ces paysans avaient conçu une pensée qui honore peu leur courage et leur générosité : mettre leurs otages en tête de la colonne et les pousser devant eux en s'en servant comme d'un rempart contre le feu de la troupe.

Arrivés en face de la barricade, ils firent effectivement passer en tête les prêtres et les autres otages. Mais, soit que certains insurgés s'y opposassent, soit pour tout autre motif, la chose fut loin de se faire d'une manière complète, et les otages se trouvèrent pêle-mêle avec les insurgés.

Des gens capables de faire un pareil calcul ne se sentaient pas très-braves. Au premier feu de file des soldats, un désarroi complet se mit dans le rassemblement. Les dix cavaliers en profitèrent, et débouchant de derrière la barricade, ils poussèrent une charge audacieuse sur les insurgés.

La fusillade des soldats avait tué et blessé quelques insurgés sans atteindre aucun des otages. Le désordre produit par ce premier feu était tel, qu'à l'arrivée des artilleurs à cheval, toute la masse prit honteusement la fuite. Quelques-uns, à peine, se retournèrent pour faire feu. Le brigadier Cardinal fut tué d'une balle. Presqu'en même temps, le maréchal des logis Carrier atteignit un des fuyards et lui cria : « bas les armes ! » Cet homme fit mine de jeter son fusil, et lorsque le militaire relevait son sabre sans méfiance, il le tua d'un coup de fusil.

Il fut plus tard dénoncé par beaucoup de ses camarades et condamné à mort par un Conseil de guerre. Il se nommait Soulier. Sa peine fut commuée par le Président de la République.

Cette insurrection de Grâne et Chabrillant n'est, du reste, qu'une exception unique dans un pays où les paysans républicains se montrèrent aussi modérés que courageux.

Le rapport sur ces événements étant arrivé le soir même à Valence, le général Lapène, frappé de l'importance de la position de Crest, s'empressa d'y envoyer des renforts.

Le chef d'escadron d'artillerie, Delamothe, partit aussitôt de Valence avec une pièce de huit et un obusier de 0 mèt. 15 cent., largement approvisionnés de boulets et mitraille, avec une nombreuse escorte d'artilleurs à cheval et de servants armés de carabines à tige. Le lieutenant Tricoche, qui était à Chabeuil avec quarante artilleurs, reçut également ordre de se rendre à Crest. Tous ces renforts y arrivèrent à quatre heures du matin.

Le commandant Delamothe, s'étant rendu compte de la situation, résolut de commencer par déloger à l'instant les trois cents républicains qui bivouaquaient sur le plateau. Leur présence sur ce point était gênante pour la troupe, et pouvait devenir dangereuse s'ils recevaient des renforts. En se prolongeant sur leur droite, ils auraient pu couper les communications avec Valence qu'il importait de tenir ouvertes.

L'obusier fut hissé sur un petit plateau proche de la tour, de manière à prendre les insurgés à revers. Une section du 32e devait les attaquer de front, pendant qu'une autre, disposée en tirailleurs sur le revers est de la montagne, les menacerait en flanc. Un détachement de cavalerie conduit par un officier devait aussi gagner le plateau sur leurs derrières.

Les paysans, un peu découragés par la prompte déroute de leurs amis de la rive gauche, avaient espéré voir arriver des renforts pendant la nuit. Le matin, se voyant seuls, ils avaient déjà résolu la retraite, lorsqu'un premier coup de canon donna le signal de l'attaque.

La troupe exécuta les mouvements ordonnés avec beaucoup de vigueur, mais elle ne réussit pas à couper les insurgés qui gagnèrent la montagne en tiraillant avec l'infanterie, et disparurent sans laisser de prisonniers[1].

Le commandant Delamothe était à peine de retour de cette petite expédition, qu'il apprenait par la rumeur publique l'insurrection générale des cantons au delà de la Drôme. On annonçait qu'une nouvelle et formidable colonne allait bientôt se présenter à la tête du pont.

Cette nouvelle était exacte. De graves événements venaient de se passer dans toute cette région.

A 40 kilomètres environ, au sud de Crest, se trouve la ville de Dieu-le-Fit. L'opinion démocratique dominait dans cette petite cité manufacturière et commerçante. Un pharmacien, nommé Darier, homme énergique, actif, très-populaire, avait été l'organisateur du parti dans ce canton. La population ouvrière de la ville était toute sous son influence.

Entre Dieu-le-Fit et Crest, s'étend le canton de Bourdeaux. C'est un pays montagneux, assez riche et plus éclairé que ne sont d'ordinaire les pays de montagnes. Une grande partie de la population est protestante, ce qui n'avait fait qu'y rendre plus facile la diffusion de l'idée républicaine.

Le chef-lieu, Bourdeaux, est un bourg de quinze à dix-huit cents âmes. De Bourdeaux on aurait pu dire ce que M. Maquan dit de Salernes : « Riches et pauvres, bourgeois et paysans, patrons et ouvriers, et, ce qui n'est pas moins rare, protestants et catholiques y vivaient dans le plus complet accord d'opinions. »

Le « parti de l'ordre » n'existait pas dans ce canton. Ajou-

1. Voir le rapport du général Lapène, cité plus haut.

tons, pour être juste, que l'unanimité y avait produit d'excellents effets. Ces braves gens étaient naïvement républicains, sans connaître les divisions ni les passions jalouses qui gangrenaient ailleurs leur parti.

On conçoit l'effet produit dans un semblable pays par la nouvelle des décrets du 2 décembre. Les républicains influents dirent à ces paysans que ce qui les passionnait si fort, la République, la liberté, étaient perdues, s'ils ne prenaient les armes pour les défendre. Ils se levèrent en masse.

Le jeudi et le vendredi, les chefs qui attendaient toujours les ordres de Valence eurent toutes les peines du monde à retenir leurs hommes.

Le samedi, le tocsin sonna de toutes parts. A l'entrée de la nuit, l'insurrection éclata dans toutes les communes des cantons de Dieu-le-Fit, Bourdeaux, Marsanne et partie de Crest (sud), et nulle part elle ne fut souillée d'excès.

A Bourdeaux, la foule réunie était surtout bruyante et joyeuse. Quelques voix proposèrent de désarmer les gendarmes. Un paysan fit remarquer que puisqu'ils demeuraient inoffensifs, mieux valait que le peuple les respectât et n'imposât pas à de braves militaires l'outrage d'un désarmement. Et la foule applaudit.

Des émissaires couraient de commune en commune, portant des messages, activant le mouvement. Le rendez-vous général était fixé pour le lendemain matin, à Saou, village à trois lieues de Crest.

Un incident héroï-comique égaya fort les paysans du village de Poët-Célarde.

Dès que le mot d'ordre y fut transmis, le maire de cette commune, A..., chaud démocrate, s'empressa d'appeler le peuple aux armes. Trouvant qu'on ne répondait pas assez vite à son appel, le maire court lui-même au clocher, empoigne la corde et sonne furieusement le tocsin. La vieille corde, qui ne s'était jamais sentie secouée d'une semblable façon, casse. Le maire fait la culbute, le tronçon de corde à la main. C'était de mauvais augure, — un Romain aurait reculé, — mais le maire de Poët-Célarde n'avait pas de préjugés. Il se relève, revient à la Mairie, se ceint de son écharpe, prend son fusil à deux coups et conduit ses administrés à la défense de la République et de la Constitution[1].

1. L'aventure est restée populaire à Bourdeaux. Le maire A.... venait de mourir lorsqu'on nous la raconta.

Tous les contingents du canton de Bourdeaux réunis dans le bourg, au milieu de la nuit, par un clair de lune superbe, se disposèrent à prendre le chemin de Saou. M. Cavet, ancien commandant de la garde nationale, était en tête, en uniforme.

« Qu'on n'oublie pas que nous ne voulons que des volontaires ! » s'écria-t-il.

Et la colonne défila, applaudie par les femmes et les enfants.

Un témoin oculaire de cette scène, non un acteur, nous disait naguère : « Je croyais assister à quelque épisode de la grande levée de 92. »

L'ardeur de cette population était telle que, le lendemain, un jeune clerc de notaire, pacifique garçon, qui n'était pas parti avec les autres, fut hué par les jeunes filles et les femmes et obligé de se cacher.

Dieu-le-Fit s'était aussi levé en masse. Le contingent du canton, conduit par Darier, traversa Bourdeaux quelques heures après.

Au Puy-Saint-Martin, canton de Crest (sud), un épicier, nommé Comte, se mit à la tête de l'insurrection et entraîna toute la commune, malgré la résistance du maire.

Saou, où devaient se concentrer les diverses colonnes, était déjà en insurrection. M. Alvier, régisseur des propriétés de M. Crémieux, et un paysan nommé Marcel, avaient soulevé la commune et s'empressaient de faire préparer des vivres et du vin pour les bandes fatiguées d'une longue marche.

C'était un curieux spectacle que celui que présentaient le village et ses abords dans cette matinée du 7 décembre. Le soleil était radieux, et les pittoresques rochers qui dominent le bassin de Saou encadraient dignement le tableau formé par cette foule d'hommes de toute condition et de tout âge, vêtus de blouses, de redingotes, de casquettes, de chapeaux, hérissés de baïonnettes, de fusils de chasse, de fourches, grouillant, chantant, criant, gesticulant pêle-mêle. Cette véritable levée en masse comptait bien trois mille hommes, dont deux mille résolus et assez bien armés, les autres plutôt curieux que combattants.

Nul excès ne fut commis. Il y avait peut-être bien, çà et là, dans le contingent de Dieu-le-Fit, quelques-unes de ces figures portant les stigmates du vice comme on n'en rencontre que trop dans les villes manufacturières. Mais les rudes et honnêtes paysans, qui formaient la masse, se sentaient

assez forts pour leur faire respecter ce qu'ils auraient eu envie de violer.

A Crest, le commandant Delamothe, informé par un rapport digne de foi de la marche des insurgés, fit compléter la redoute élevée à la tête du pont. La pièce de huit y fut placée en batterie. Lui-même, impatient de s'assurer de leur force, et ne redoutant nullement un pareil rassemblement de paysans sans organisation ni discipline, se mit en marche avec l'obusier, un fort détachement d'artilleurs à pied et à cheval, et la compagnie de ligne. Il se porta sur la route de Montélimart, accompagné du maire de Crest qui devait guider la colonne, le pays étant fort accidenté en cet endroit. Il était environ deux heures de l'après-midi.

Les républicains approchaient. Ils avaient quitté Saou vers onze heures et demie. M. Darier avait pris le commandement de la colonne. Il n'y avait, du reste, aucune organisation militaire. Tout le rassemblement marchait par communes, les drapeaux en tête. Croyant le département levé en masse, ils avançaient pleins de confiance. Ils ne croyaient pas trouver de résistance sérieuse à Crest ou, du moins, espéraient-ils y être rejoints par de nombreux contingents de la vallée de la Drôme. Ils comptaient, du reste, que l'artillerie s'empresserait de fraterniser avec eux.

Lorsque leur tête de colonne arriva au hameau de Lambres, situé dans un vallon, à une demi-lieue de Crest, M. Darier, qui sentait la nécessité de s'organiser en vue d'un combat possible, envoya un jeune homme de Bourdeaux, qui lui servait d'aide de camp, arrêter la colonne au bas de la côte. Tout le rassemblement fut bientôt massé dans le vallon.

On demanda les anciens militaires. Ils étaient assez nombreux et l'on désigna, à la hâte, parmi eux, les chefs autour desquels devaient se grouper les combattants de chaque commune.

On s'occupait de choisir des parlementaires à envoyer à Crest, lorsque, tout à coup, une femme parut au haut de la petite colline qui séparait le val de Lambres de la vallée de la Drôme et s'écria d'une voix perçante :

— Vous êtes perdus! voilà l'artillerie!

L'effet produit par ce cri d'alarme ne fut pas du tout celui qu'on pourrait croire. Les curieux et les timides restèrent au fond du vallon; mais deux mille hommes se déployant des deux côtés de la route, sur une longue ligne, avec une

ardeur et un ensemble extraordinaires, marchèrent d'un pas rapide vers le haut du coteau.

Lorsqu'ils couronnèrent la hauteur, la colonne du commandant Delamothe était à trois cents mètres, à peine. Celui-ci fit faire halte et pointer le canon.

Les paysans républicains s'avançaient, débordant de beaucoup la troupe. La plupart tenaient le fusil la crosse en l'air, et criaient :

— Vive l'artillerie! vivent nos frères ! vive la République!

Un coup de canon, dont l'obus coupa un arbre en deux et emporta la tête d'un citoyen nommé Tariot, du Puy-Saint-Martin, arrêta court les paysans.

Mais leur hésitation ne dura qu'un instant. Le centre et la gauche ripostèrent par une vive fusillade, tandis que la droite du rassemblement, formée par le contingent de Bourdeaux, s'élançait, à la voix de M. Cavet, de manière à tourner la troupe et à l'envelopper.

Le combat ne fut pas long. Les artilleurs eurent à peine le temps de tirer deux autres coups de canon, qu'assaillis de toutes parts, deux chevaux de la pièce étant blessés, il leur fallut songer à la retraite. Ce mouvement en arrière enflammant les paysans, ils s'élancèrent avec plus d'ardeur, et la retraite de la troupe se changea promptement en une course assez précipitée.

Les gens de Bourdeaux redoublaient de vitesse pour couper la route de Crest derrière les soldats et arriver sur la pièce. Le terrain planté en vignes reliées par des fils de fer gênait et ralentissait leur marche; l'obusier les devança et arriva enfin à la redoute du pont. Il était temps; l'un des chevaux s'abattit roide mort en ce moment.

La troupe allait retrouver ici tous ses avantages.

La redoute du pont avec la pièce de huit, les approches protégées par des maisons où se tenaient des soldats embusqués à toutes les fenêtres, n'était pas un obstacle facile à emporter.

L'obusier fut placé sur le quai intérieur de la ville de manière à enfiler la route de Montélimar qui débouche perpendiculairement à la rivière, mais non en face du pont.

Les autres défenseurs de la ville se tenaient rangés sur les quais et aux autres points menacés.

Les républicains s'étaient arrêtés et délibéraient. Un ouvrier de Crest, traversant la Drôme au péril de sa vie, était venu les avertir de l'inaction de la ville et du reste du dépar-

tement. Mais ils étaient en ce moment trop exaltés de leur premier succès pour renoncer à la lutte.

Ils prirent donc la téméraire résolution de forcer le passage du pont. Le contingent de Bourdeaux voulut former la première colonne d'attaque[1].

Cette colonne se forma sur la route, à une certaine distance en arrière, compacte et serrée ; elle entonna *la Marseillaise*, puis s'élança au pas de course, droit à la redoute.

Lorsqu'elle n'en fut plus qu'à cent pas, le canon, chargé à mitraille, tonna.

L'effet en fut terrible. Tout le premier peloton d'insurgés tomba sous cette seule décharge[2]. La colonne s'arrêta, flotta un instant indécise, puis se rejeta sur les deux côtés du chemin.

Quelques hommes intrépides essayaient de la relancer. Un des tambours continuait de battre la charge. M. Cavet, la tunique déchirée par la mitraille, agitait son sabre. Le maire de Poët-Célarde, — le furieux sonneur du tocsin, — resté presque seul sur la route, criait :

— Allons, mes enfants, encore un effort! Nous les tenons!

Ce fut inutile : les paysans, se bornant à riposter à coups de fusil, n'osèrent pas tenter un nouvel assaut.

Cependant, se portant aussitôt en masse sur la digue de la rivière, à droite et à gauche du pont, embusqués dans les jardins, derrière des murs de clôture, dans des maisons éparses çà et là, ils engagèrent contre les défenseurs de Crest la fusillade la plus vigoureuse et la mieux soutenue.

Au-dessous du pont, surtout, le feu était très-vif. L'obusier fut pointé de ce côté pour contenir les tirailleurs insurgés. Fantassins et artilleurs ripostaient d'ailleurs avec intrépidité. Le canonnier Combrexelles, vieil et brave soldat, tomba mort, frappé d'une balle au front au moment où il pointait son obusier.

Au premier rang des républicains, sur la digue, on remarquait un jeune homme d'une des meilleures familles du

1. Aucun des journaux de l'époque n'ayant réellement raconté la petite bataille de Crest, nous prévenons les lecteurs qui seraient surpris de ces faits ignorés, que notre récit concorde parfaitement avec celui du général Lapène, cité plus haut.

2. Parmi les braves qui furent tués là, se trouvait le citoyen Liénard, de Bourdeaux, jeune homme aimé et estimé de tous. Il était marié depuis deux mois à peine!

pays, M. Vernet, de Bourdeaux[1]. Employé au parquet du procureur général d'Alger, il était revenu depuis peu en convalescence chez lui. Républicain comme tous ses compatriotes, il avait marché des premiers, et faisait le coup de feu avec une rare bravoure. Le gland de sa calotte rouge fut emporté par une balle, et son paletot percé de cinq autres.

En face de la redoute et de l'autre côté, au-dessus du pont, le combat était aussi acharné. Un ancien zouave du Puy-Saint-Martin animait les paysans par son exemple. Le canonnier Montigneul eut le bras cassé par une balle en rechargeant sa pièce. De trois à quatre heures surtout, le canon gronda avec vigueur, et la fusillade la mieux nourrie y répondit.

Même au milieu de cette scène de guerre civile, l'esprit français ne perdait pas ses droits. Un groupe de jeunes gens s'étaient embusqués autour d'une maisonnette d'où ils dirigeaient sur l'obusier une très-incommode fusillade. La pièce fut pointée sur la maisonnette qui leur servait d'abri. Un premier obus troua la barraque sans les déloger : un second n'eut pas plus d'effet.

La propriétaire, bonne vieille épouvantée, qui était restée jusqu'alors blottie dans un coin, sort furieuse de voir ainsi démolir sa maison. Elle accable d'injures les jeunes gens, et les somme de s'éloigner. Ils ne bougent. Un troisième obus éclate à l'intérieur. Cette fois, la vieille n'y tient plus. Elle saisit un vase plein d'eau et se met en mesure d'arroser les combattants. La peur de l'eau fit ce que n'avait pu faire celle du feu. Les jeunes gens déguerpirent en riant et allèrent s'embusquer plus loin.

Cependant la nuit approchait. Beaucoup de paysans, fatigués d'une lutte inutile, avaient déjà quitté la partie, lorsque, vers les cinq heures, cent cinquante des plus braves essayèrent un mouvement qui, exécuté plus tôt et avec ensemble, aurait pu leur donner la victoire.

Se glissant rapidement le long des bords de la rivière, contre les murs de la culée du pont, ils tournèrent la redoute, débouchèrent derrière, de manière à la prendre par la gorge.

Une réserve de cavalerie se tenait sur le pont. Elle chargea avec tant d'à-propos qu'elle culbuta ces hardis assaillants.

1. M. Vernet est un proche parent de M. Émile Augier, de l'Académie française.

Ce fut le dernier épisode du combat. Il avait duré plus de trois heures en comptant celui de Lambres. Les munitions de l'artillerie étaient épuisées; il restait à peine quelques coups de canon à tirer. Les républicains, malheureusement pour eux, ne s'en doutaient pas. A la tombée de la nuit leurs derniers tirailleurs s'éloignèrent.

La troupe, combattant à couvert, n'avait que très-peu souffert. Quant aux insurgés, leurs pertes n'étaient pas aussi graves qu'on le crut. Ils n'avaient guère perdu d'hommes qu'à la première décharge à mitraille. En tout, moins de quarante tués ou blessés.

Toutefois ce combat, dans lequel on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, — ou la solidité de la petite troupe de fantassins et d'artilleurs, ou l'intrépidité de ces paysans et bourgeois n'ayant jamais vu le feu, — ce combat, disons-nous, eut un résultat décisif. Les paysans, rebutés par cette rude résistance et surtout furieux d'avoir combattu isolés quand ils attendaient l'arrivée de tant d'autres bandes, emportèrent leurs blessés et regagnèrent leurs villages. Quelques chefs essayèrent vainement de les rallier au château de Divajeu, pour continuer la lutte; ils ne purent retenir que très-peu d'hommes, qui se dispersèrent le lendemain.

Cependant le bruit du canon avait produit un effet inexprimable sur les communes républicaines du bord du Rhône, Mirmande, Cliousclat, etc. Les chefs avaient eu peine à les retenir avec le contre-ordre de Valence; au bruit du combat engagé, elles se levèrent.

Le lundi matin, près de dix-huit cents hommes envahissaient Loriol, chef-lieu de canton sur la route de Marseille à Lyon. Le poste télégraphique était coupé et les communications interceptées.

Il se produisit à Loriol un acte remarquable de résolution. Vingt-trois artilleurs, de passage dans cette ville au moment de l'insurrection, s'armèrent de fusils des pompiers et se retranchèrent dans la Mairie, sous les ordres du fourrier Ernest. Ils signifièrent leur résolution de mourir plutôt que de se rendre et ne furent pas attaqués.

La nouvelle de la prise de Loriol, arrivant après celle du combat de Crest, jeta Valence dans une émotion facile à concevoir.

L'autorité militaire prit les mesures de défense les plus actives au dedans, aussi bien qu'au dehors. Des arrestations nombreuses, opérées tant dans le peuple que dans la bour-

geoisie, avaient enlevé les hommes les plus influents du parti démocratique. Cependant, le lundi soir, il y eut un moment d'alarme. On annonçait que les insurgés de Loriol, que l'on croyait les mêmes que ceux de Crest, avaient été aperçus à quelques kilomètres de la ville.

Toute la garnison prit les armes, gardant les principales avenues avec quatre pièces de canon attelées. Le pont suspendu sur le Rhône fut fortement occupé de manière à repousser les insurgés des communes de l'Ardèche, Guillerand, Charner, Soyon, Saint-Péray, etc., qui ne sont séparées de Valence que par le fleuve. Des reconnaissances furent poussées sur la route de Lyon, qui aurait pu être coupée par une bande formée à Chavannes, à la tête de laquelle marchaient le maire Boffard et son fils.

Dans l'intérieur de la ville, quatre cents gardes nationaux volontaires s'étaient armés pour concourir à la défense de l'autorité. Défense avait été faite de circuler dans les rues, et ordre donné de faire feu sur quiconque y contreviendrait.

Ces mesures atteignirent complétement leur but. La nuit fut tranquille, et dès le mardi les insurgés de Loriol se dispersèrent sans avoir rien entrepris.

Pendant que ces événements se passaient à Valence, de graves incidents s'étaient produits dans l'arrondissement de Montélimar.

La nouvelle du Coup d'État avait excité dans la ville de Montélimar la plus vive agitation. Le sous-préfet Laurette et le major Carmier du 13e de ligne, commandant la garnison, prirent conjointement des mesures vigoureuses pour réprimer toute tentative de résistance. L'ancien représentant Combier et quinze autres républicains influents furent arrêtés.

Tous les magasins d'armuriers furent occupés par la troupe, les fusils démontés et mis hors d'état de servir.

La petite ville de Pierrelate causait des inquiétudes. Sa garde nationale avait été dissoute par un décret antérieur au 2 décembre. On s'empressa de faire enlever les fusils, qui furent transportés à Montélimar.

A Rochegude, canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux, la Mairie fut envahie par le peuple et l'on procédait à l'élection d'une Commission révolutionnaire, lorsque le juge de paix, M. Desvigne, survint et décida les habitants à rentrer dans le calme.

La tranquillité de ces cantons se maintint d'autant plus facilement, que les nombreux affiliés des Montagnards

attendaient, de Valence par Montélimar, le mot d'ordre qui ne leur fut pas transmis.

Un seul canton prit les armes, celui de Marsanne. Ce canton, situé dans la même vallée que celui de Bourdeaux, reçut le mot d'ordre par cette dernière ville. Un républicain d'une grande énergie, le citoyen Futtel, donna une vigoureuse impulsion à ce mouvement insurrectionnel. Dans la soirée du samedi, le mouvement s'y produisit en même temps qu'à Bourdeaux et Dieu-le-Fit; mais au lieu de se réunir à la colonne qui marchait sur Crest, les républicains de Marsanne se rapprochèrent de Montélimar.

La nouvelle de cette prise d'armes causa d'autant plus d'inquiétude dans cette ville, qu'on entendait le tocsin sonner dans tous les villages de l'Ardèche situés de l'autre côté du Rhône. Les mesures déjà prises garantissaient la sécutrité intérieure, mais à la condition de garder au dedans la majeure partie de la garnison.

A l'entrée de la nuit, le capitaine Polaston, du 63e de ligne, poussa une reconnaissance vers le bourg de Sauzet, à la tête de cinquante hommes d'infanterie. Il rencontra plusieurs hommes isolés qui semblaient des éclaireurs insurgés. L'un d'eux fut tué en essayant de fuir devant la troupe. La reconnaissance rentra après avoir poussé jusqu'à une lieue de la ville.

A onze heures et demie du soir, le garde champêtre de Marsanne arriva, non sans avoir couru de graves dangers. Il annonça que trois ou quatre cents hommes venaient de s'emparer des gendarmes de Marsanne, que le tocsin sonnait dans tout le val du Roubion, et que, sans nul doute, les insurgés marchaient vers Montélimar.

Une petite colonne de deux compagnies, l'une du 13e, l'autre du 63e, fut expédiée aussitôt pour aller occuper le bourg de Sauzet, sur le chemin de Marsanne.

La colonne partit un peu avant minuit. Le temps était serein et le clair de lune superbe. On entendait vers le val du Roubion le tintement sinistre du tocsin aux clochers de tous les villages.

La troupe, après avoir rencontré quelques groupes isolés qui se replièrent rapidement à son approche, arriva devant le village de Saint-Marcel, situé entre Montélimar et Sauzet. Il se trouve au haut d'une pente; le terrain est planté en vignes et la route avant d'y arriver est encaissée entre des talus assez élevés. Le capitaine aperçut distinctement une masse d'hommes armés qui en occupaient les abords.

Futtel était là avec cinq à six cents paysans républicains de Sauzet, Beaulieu, la Bâtie-Roland, Montbouché, Savasse, etc.

Le capitaine de la Pommerais partagea sa petite troupe en cinq sections. Trois devaient opérer par la route et enlever le village; les deux autres déployées en tirailleurs, à droite et à gauche, dans les vignes, devaient couvrir les flancs de la colonne d'attaque [1].

A peine ces dispositions étaient-elles prises, qu'un long roulement de tambour se fit entendre parmi les républicains.

Un homme, porteur d'un drapeau tricolore, — c'était Futtel, — s'avance escorté de deux autres citoyens armés. Il fait signe qu'il veut parlementer.

M. de la Pommerais le somme de mettre bas les armes.

Futtel s'écrie :

— Soldats, la République est trahie, la Constitution violée; nous nous levons pour les défendre! Tirerez-vous sur vos frères? Vous êtes des nôtres, venez à nous!

Le capitaine lui enjoint de nouveau de mettre bas les armes.

— Vive la ligne! à nous nos frères! répond-il.

Le premier peloton fait feu sur lui, mais ne l'atteint pas.

Futtel, alors, agite son drapeau, et s'écrie :

— La République ou la mort! et il rentre parmi les siens.

La fusillade s'engage aussitôt après cet incident. Les paysans, animés par l'exemple de leur chef, ne songent pas à reculer, et dirigent sur la troupe un feu bien nourri.

La colonne d'attaque ne réussit pas à dépasser les premières maisons du village et se borne à se maintenir sur la route. La section de droite, commandée par le lieutenant Chas, se déploie dans les vignes et soutient péniblement le feu.

Quant à celle de gauche, à peine a-t-elle franchi le talus, qu'elle recule sous le feu des paysans, se débande et s'enfuit en désordre. Le lieutenant Casabianca s'élance pour rallier les fuyards ; il en groupe une trentaine, leur rappelle les sentiments de l'honneur militaire et les ramène au combat. Mais, aux premières décharges, ces jeunes soldats qui n'avaient jamais vu le feu sont saisis de terreur, abandonnent leur chef et le laissent presque seul.

1. Le rapport du général Lapène et le procès des sergents Drumigny et Paoletti, condamnés à mort pour lâcheté devant les insurgés, nous ont fourni les détails suivants sur ce combat à peu près inconnu.

Le capitaine de la Pommerais, compromis par cette déroute de son aile gauche, ordonna la retraite. Elle se fit en assez bon ordre, mais péniblement. Les paysans harcelèrent la petite troupe pendant près d'une heure. Le détachement emportant ses blessés rentra à Montélimar à cinq heures du matin.

Il était important de réparer cet échec. Dès le matin, une forte colonne, composée de huit compagnies d'infanterie de ligne et de quelques gendarmes à cheval, sortit de Montélimar dans le but de pousser jusqu'au bourg de Sauzet. Le sous-préfet accompagnait la colonne.

Les paysans n'eurent garde d'essayer de tenir contre une troupe aussi forte. Ils se divisèrent en deux ou trois bandes. L'une, forte de deux cents hommes, était sur la montagne à l'ouest de Saint-Marcel. On voyait son drapeau et l'on distinguait fort bien ses cris et ses chants. Une autre paraissait, à l'est, sur une hauteur à l'entrée du val Roubion.

La troupe entra à Saint-Marcel. La façade des premières maisons portait la trace des balles des soldats. On y trouva deux cadavres de paysans tués la veille, et un blessé.

Le commandant essaya d'enlever le rassemblement qui était sur la montagne. Trois compagnies gravirent directement la position, pendant qu'une quatrième la tournait, pour envelopper les paysans. Ceux-ci s'aperçurent bien vite de la manœuvre, et s'éloignèrent en échangeant des coups de fusil avec les tirailleurs. Le bourg de Sauzet fut enveloppé bientôt après et occupé sans résistance. Les gendarmes firent deux prisonniers.

Toute l'expédition rentra le soir même à Montélimar.

La nouvelle du combat du pont de Crest et la rentrée dans leurs foyers des insurgés de Bourdeaux et Dieu-le-Fit amena, dès le lundi, le rétablissement de l'ordre dans tout le canton de Marsanne.

L'arrivée d'un régiment de ligne de Lyon, sous les ordres du colonel Couston, mit bientôt l'autorité à l'abri de toute crainte nouvelle. Des colonnes mobiles parcoururent les points insurgés, désarmèrent les communes et opérèrent de nombreuses arrestations. La tour de Crest reçut un grand nombre de ces prisonniers qui y attendirent leur départ pour l'Afrique.

La réaction fut violente, moins toutefois que dans quelques autres départements. Il n'y eut pas, que nous sachions, d'exécutions sommaires de prisonniers.

Quelques fugitifs ne quittèrent qu'assez tard la montagne. Plusieurs d'entre eux furent pris dans la forêt de Saou, après avoir échangé quelques coups de fusil avec les soldats. En janvier encore, une colonne mobile eut un petit engagement à la chapelle de Saint-Brancas. Mais ces derniers restes de la résistance armée s'éteignirent bientôt, et le département de la Drôme, naguère si remuant, rentra dans un calme politique, qui devint bientôt de la torpeur.

CONCLUSION

Nous sommes arrivés au bout de notre tâche sans nous dissimuler ce qui manque à ces études pour présenter un tableau complet des événements de décembre 1851 dans les départements. Certains points demanderaient de plus amples développements. D'autres très-importants n'ont pu qu'être indiqués. Nous espérons que les lecteurs comprendront sans peine les difficultés qui ont souvent dû arrêter notre plume.

Cependant, tel que nous le présentons au lecteur, ce livre suffit déjà pour résoudre quelques questions d'un incontestable intérêt historique.

Le « parti de l'ordre » n'avait-il pas dépassé toute mesure dans ses terreurs, à l'approche de 1852?

La conduite du parti démocratique dans les lieux où il fut victorieux, justifie-t-elle les accusations qui lui ont été prodiguées?

Y a-t-il eu, en décembre 1851, une *Jacquerie* dans l'acception mauvaise du mot?

Les bandes d'insurgés ont-elles, sous prétexte de défendre la Constitution, promené dans les provinces le pillage, le meurtre, le viol et l'incendie?

Les excès commis dans la répression ne dépassent-ils pas, au delà de toute proportion, ceux que l'on peut reprocher à quelques-unes des bandes républicaines?

Tout homme de bonne foi qui aura lu ces pages ne peut hésiter à répondre.

APPENDICE

Note A

AFFAIRE D'EUGÈNE MILLELOT

Nous résumons, d'après *la Gazette des Tribunaux* et *le Droit*, le procès d'Eugène Millelot, accusé d'insurrection et assassinat devant le Conseil de guerre de Clamecy.

2e Conseil de guerre permanent de la 19e division militaire

Présidence de M. le colonel Martimprey, du 65e de ligne.

AUDIENCE DU 1er FÉVRIER

A onze heures, l'accusé est introduit. C'est un jeune homme blond et de petite taille; il porte la barbe et les cheveux longs; sa figure est pâle et amaigrie.

Sur les interpellations de M. le président, il déclare se nommer Eugène Millelot, imprimeur, âgé de vingt-huit ans, demeurant à Clamecy.

Après un incident soulevé par Me Alapetite, défenseur de l'accusé, le greffier lit les pièces de l'instruction, desquelles il ressort qu'Eugène Millelot est accusé d'avoir été l'un des chefs de l'insurrection, d'avoir pillé la caisse du receveur particulier, et assassiné le sieur Munier, instituteur primaire, tué sur la place de la Mairie.

Nous allons donner les parties les plus saillantes de l'interrogatoire et des dépositions des témoins.

M. le Président. — Que dites-vous d'abord quant aux faits insurrectionnels?

L'accusé. — Eh bien! monsieur le président, quant aux faits

insurrectionnels, je n'en repousse aucun, si ce n'est d'avoir usé de menaces vis-à-vis de l'imprimeur pour le forcer à imprimer nos proclamations.

M. le Président. — Vous ne repoussez que la menace, mais non le fait d'avoir exigé l'impression de vos affiches ?

L'accusé. — Sans doute je ne nie nullement la part que j'ai prise à l'insurrection. Elle était légitime....

M. le Président. — Oh! vous pouvez continuer, nous ne voulons pas vous interrompre dans vos explications; nous ne soupçonnons pas, cependant, que vous ayez l'intention de faire du prosélytisme. Vous n'essayez pas, je pense, de propagande ?

L'accusé. — Eh! mon Dieu! nullement; je veux seulement vous donner la raison de mes actions....

M. le Président. — Oh! quant à cela, nous croyons parfaitement à vos convictions et à votre but, qui, pour nous, n'est pas douteux. Vous avez donc pris part à l'insurrection; vous l'avouez. Il ne reste plus que le fait relatif à l'assassinat. Celui-là, vous le niez, je crois?

L'accusé. — Je ne nie pas avoir pu tuer M. Munier, mais si je l'ai tué, c'est pendant le combat et à mon insu, non traîtreusement. Je le déclare, la gendarmerie a fait feu la première. Nous avons riposté; si M. Munier se trouvait devant nous, il est possible que j'ai eu le malheur de le tuer.

M. le Président. — Un témoin, Fèvre, affirme vous avoir vu personnellement.

L'accusé. — Oui, il y a un témoin, mais il n'y en a qu'un seul, et pour moi, c'est un faux témoin, un misérable qui m'a représenté comme un lâche, se glissant vingt minutes après l'action le long d'un mur pour tirer traîtreusement, lâchement. Ce fait-là est la plus odieuse invention. Fèvre a varié trois fois. Il vous a dit que j'avais déchargé deux pistolets sur Munier, que je croyais démocrate. D'ailleurs, après la fusillade, loin de m'avancer contre quelqu'un, je m'occupais à transporter un blessé.

M. le Président. — Quel était ce blessé ?

L'accusé. — Je ne le connais pas. Il faisait fort noir; il était plus de huit heures.

Me Alapetite. — Ce blessé est connu, c'est Victor Darboude, flotteur.

L'accusé. — Il y a autre chose. Fèvre prétend qu'avant l'insurrection j'aurais voulu l'entraîner avec nous : rien de moins vrai. Cet homme m'était trop suspect pour que j'eusse la pensée de le lier à notre cause.

M. le Président. — Mais quels rapports aviez-vous avec lui?

L'accusé. — Je le connaissais comme appartenant à la police secrète.

M. le Président. — Cet homme, du moins, vous connaissait parfaitement; il n'a donc pu se tromper sur votre identité. Quant à votre opinion sur cette personne, c'est une apprécia-

tion : sa déposition reste, et il me paraît difficile qu'il l'ait inventée.

L'accusé. — Cette invention me paraît, à moi, tout à fait dans le rôle de cet homme.

M. le Président. — Oui, c'est possible. . . . . Pour nous, nous ne cherchons la vérité que dans les témoignages rendus sous la foi du serment.

Me Alapetite. — Ce que je tiens dès à présent à constater, avant même qu'on entende le témoin Fèvre, c'est qu'il a fait trois dépositions contradictoires : ainsi, il dit d'abord avoir assisté à la fusillade, puis il déclare que, pendant la fusillade, il était chez Mme du Coudret....

M. le Président. — Il me semble que vous tombez dans la défense.... elle sera libre, complète, croyez-le bien, mais, pour le moment, laissez-nous procéder à l'interrogatoire comme nous l'entendons. Nous ne venons pas ici en ennemis, mais en gens honnêtes, loyaux.... Asseyez-vous, monsieur.

L'accusé fait de nouveau ressortir l'invraisemblance d'un assassinat auquel ne l'eût poussé nul mobile, nul ressentiment politique ou privé contre la victime, et l'on passe à l'audition des témoins.

Jean Fèvre, garde-port. — Le vendredi, il pouvait être huit heures du soir, Mme Morizot m'avait prié d'aller chercher sa fille chez M. Munier. Je dis à celle-ci que les troubles éclataient sur tous les points de la ville.... Je rencontrai sur le canal une bande à la tête de laquelle étaient MM. Millelot *père* et fils. Ils m'interpellèrent et voulurent me faire crier : Aux armes! et me forcer à marcher avec eux. Je me réfugiai chez Mme du Coudret, marchande de tabac. J'entendis alors une première fusillade bientôt suivie d'une seconde; les insurgés coururent à la prison et en brisèrent les portes. Je sortis de chez Mme du Coudret, environ vingt minutes après la fusillade. Je vis M. Munier auprès de la Mairie, et l'accusé l'ajuster avec un pistolet; M. Munier tomba instantanément. J'étais si ému que je n'eus pas le courage d'apprendre à Mme Morizot la mort de son gendre.

L'accusé murmure : Le scélérat! infâme espion!

Me Alapetite. — Eh bien! je déclare que cette nouvelle déposition est encore en contradiction avec les autres recueillies dans l'instruction....

M. le Président. — Arrêtez; vous feriez peut-être votre plaidoirie si je vous laissais aller....

Me Alapetite. — Je tiendrais à ce que le Conseil remarquât bien....

M. le Président. — Le Conseil appréciera... Vous avez toujours l'air d'indiquer au Conseil ce qu'il a à faire.

Me Alapetite. — C'est loin de ma pensée.

M. le Président. — C'est possible, nous voulons le croire, mais bien que ce ne soit pas dans vos intentions, c'est dans le

fait... Comme tout à l'heure, vous ne vouliez que poser une question, et cependant vous plaidiez.... N'intervertissons pas l'ordre du débat. Laissez-m'en la direction.

Me Alapetite. — Ce que je cherche, c'est à démontrer la contradiction. Ainsi, dans une première déposition, il dit avoir assisté à la fusillade, et plus tard il dit être resté chez Mme du Coudret.

Le témoin. — J'ai assisté.... je veux dire que j'ai entendu la fusillade, j'étais chez Mme du Coudret.

Me Alapetite. — Je ne comprends pas précisément cette réponse.

M. le Président. — Pas d'appréciation, mais des questions.

Me Alapetite. — Y a-t-il eu deux fusillades?

Le témoin. — Oui, celle des insurgés et celle des gendarmes.

M. le Président. — Quelle autre question?

Me Alapetite. — Les deux fusillades ont-elles été instantanées? (*Le témoin hésite.*)

M. le Président. — En vérité, nous posons au témoin des questions de manière à l'abrutir.... Défenseur, avez-vous d'autres questions?

Me Alapetite. — Oui, monsieur le président.

M. le Président. — Eh bien! posez-les aussi brièvement que possible.

Me Alapetite. — Sans doute; mais quand il s'agit de la tête d'un homme.... il faut pourtant bien....

M. le Président. — Permettez, défenseur; comme vous, monsieur, nous apprécions cette considération, je vous prie de le croire, monsieur. Vos sentiments sont honnêtes, je suppose, et vous voudrez bien croire que les nôtres ne sont ni moins honnêtes, ni moins humains.

Me Alapetite. — A quelle distance de la place se trouvait le témoin? A combien de mètres de la Mairie?

M. le Président au témoin. — Vous entendez ce qu'on vous demande; il est probable que vous n'aviez pas songé à mesurer.... vous n'aviez pas de mètre, n'est-ce pas?

Me Alapetite. — Ma question est sérieuse.... La place est assez grande, et c'était un moyen de contrôle utile. Le témoin a-t-il vu tomber M. Munier?

M. le Président. — Il l'a dit, il l'a donc vu.

Me Alapetite. — Oui, mais d'autres personnes peuvent-elles l'avoir vu comme lui?

M. le Président. — Il n'est pas chargé de faire une enquête, il ne répond que des faits qu'il a vus.

Me Alapetite. — A quelle place précise le témoin a-t-il vu tomber M. Munier?

M. le Président. — Vous demandez bien des choses à ce

témoin; mais enfin, à quelle place précise serait tombé cet homme?

Le témoin. — Je ne saurais bien préciser.

M. le Président. — Eh! sans doute, nous vous transmettons les questions de la défense sans les apprécier.

Me Alapetite. — Cette question a encore un but très-sérieux, c'est afin de contrôler cette déposition par celle des autres témoins.

M. le Président. — Permettez, il est impossible de mettre quelqu'un sur une sellette aussi dure que celle où vous placez le témoin. Eh bien! il y a résisté. Je n'ai pu découvrir la moindre contradiction. Je crains que toute cette peine que vous prenez ne soit contraire à votre défense. Prenez moins de peine; la vérité se fera jour d'elle-même, il y a d'autres témoins.

Divers témoins déposent des faits se rapportant aux actes insurrectionnels. Ces dépositions sont peu importantes. Après celle du sieur Thirault, typographe, qui a imprimé les proclamations, le président demande à l'accusé s'il a quelque chose à dire.

L'accusé. — Oui, j'ai à dire que le témoin Thirault n'a pas dit, comme on le prétend, que je l'ai menacé de ma baïonnette.

M. le Président. — Thirault, l'accusé vous a-t-il menacé de son fusil?

Thirault. — Mon Dieu, non, seulement il tenait sa baïonnette en avant; je ne sais pas si c'était volontairement.

M. le Président. — Toujours est-il que vous n'avez pas trouvé le geste gracieux.

L'accusé. — Et voilà comment, en pressant les témoins, en les intimidant, l'on force et l'on dénature le sens d'une déposition!

Après quelques autres dépositions peu importantes, le receveur particulier Daupley dépose que l'accusé et le sieur Munier, condamné contumace, se sont rendus chez lui et l'ont sommé de livrer les fonds en caisse, ce qu'il n'a fait qu'après longue discussion et en exigeant un reçu. Répondant à une question du président, il ajoute que Millelot était armé d'une carabine à deux coups.

L'accusé. — J'ai quelques observations à faire. Comme fonctionnaire public, le témoin se croit sans doute obligé de faire parade d'une fermeté qu'il n'a pas montrée.... Je ne lui ai pas refusé de reçu, comme il semble l'insinuer; je ne pouvais songer à commettre une irrégularité.

M. le Président. — Millelot avait-il des pistolets ou une carabine?

Le témoin. — Il avait une carabine.

L'accusé. — On ne se trompe pas aussi grossièrement que cela. Il fallait que vous eussiez bien peur pour prendre mes pistolets de poche pour une carabine.

Les témoins Guéneau, Chalumeau et Tercy déposent de faits sans intérêt.

Jean Mitsas, voltigeur. — Je conduisais l'accusé ; il nous dit : Malheureux soldats, vous vous repentirez plus tard de ce que l'on vous fait faire ; la cause de la liberté aura, un jour, la victoire.... ensuite, il a crié : Vive la République !

L'accusé. — Ces détails sont insignifiants; j'ai pu parler devant ce militaire de mes convictions et de mes espérances. Je les partage encore.

Julien (Joseph) sortait de l'école ; il a vu M. Munier sortir de la Mairie, il l'a suivi des yeux et l'a vu tomber après la première fusillade.

Séroude (Pierre) a appris sur la place que M. Munier venait d'être blessé. C'était immédiatement après la fusillade. — Ce témoin était détenu comme insurgé, mais il a prêté serment.

Trotté, menuisier, détenu comme le précédent. C'est lui qui a relevé M. Munier et l'a transporté dans son domicile avec l'aide de quelques autres insurgés. Il affirme formellement que c'est cinq à six minutes après la fusillade qu'il l'a relevé.

M. le Président. — Ceci contredit la version des vingt minutes.

Me Alapetite. — Le Conseil sait que cette version est celle du nommé Fèvre.

M. Sigros dépose d'un fait contre la moralité du sieur Fèvre.

Après quelques autres témoignages sans importance, la parole est à Me Alapetite, défenseur de l'accusé.

Dans un éloquent plaidoyer, Me Alapetite s'efforce de démontrer l'inanité de l'accusation d'assassinat qui ne repose que sur la déposition d'un seul témoin. Il fait ressortir les contradictions nombreuses de ce témoin avec lui-même et avec tous les autres témoins, l'impossibilité pour lui, s'il était chez Mme du Coudret pendant la fusillade, d'avoir vu tomber Munier, qui, d'après plusieurs témoins, a été tué entre les deux décharges. Il recherche la moralité du sieur Fèvre et conclut à la fausseté évidente de sa déposition.

Le président demande à l'accusé s'il a quelque chose à ajouter à sa défense.

Eugène Millelot se lève, s'avance un peu dans l'enceinte, et prononce d'une voix émue quelques paroles que nous résumons ici:

« Je m'étais promis de rester calme sur ce banc, et j'ai tenu parole jusqu'à présent. Mais, enfin, Messieurs, à voir la manière dont vous avez pris vos informations et dont vous conduisez ces débats, vous me faites douter de la justice humaine.

« C'est depuis quelques jours, à peine, que je connais le crime dont on m'accuse. Si j'avais su d'avance la combinaison infernale avec laquelle ce scélérat veut me perdre, j'aurais préparé ma défense, j'aurais fait citer des témoins, je vous aurais prouvé clair comme le jour que je suis innocent.

« Non, je ne puis concevoir ce qui porte cet homme à me poursuivre d'une façon si cruelle. (L'accusé frappe de la main sur la table.)

« Il est une chose entre autres que je relève dans sa déposition. Il vous a dit qu'il avait vu mon père auprès de moi. Eh bien! cela est faux. Vous le savez, en ce moment mon père était à sept lieues de Clamecy; il soulevait les ouvriers des campagnes. Il accomplissait un devoir sacré. Nous pensions, nous, que c'était un devoir. On n'a pas examiné la direction de la balle dans le corps du malheureux Munier: si on l'avait fait, peut-être aurait-on vu que le coup venait de haut en bas; il y a eu des coups de feu tirés de la tour de l'église, Munier est peut-être tombé frappé de l'un de ces coups.

« Messieurs, je ne crains pas la mort. Si vous ne me condamniez que pour crime d'insurrection, je ne songerais pas à me défendre. Je monterais sur l'échafaud, le front levé, et je ne sourcillerais pas. On ne meurt pas tout entier quand on laisse après soi le souvenir d'un nom estimé et d'un honneur intact. C'est mon honneur que vous attaquez, et si je me défends, c'est que je ne veux pas mourir tout entier.

« Je suis persuadé qu'un jour la vérité se fera connaître. Fèvre, quand vous serez à votre lit de mort, dans dix ans, dans vingt ans peut-être, vous direz: J'ai menti et j'ai livré un innocent à la mort!

« Oui, Fèvre fera un aveu, et l'aveu de ce scélérat.... »

M. le Président. — Vous devez respecter le témoin; je vous ai laissé passer l'expression une fois, mais je ne puis pas vous laisser continuer.

L'accusé reprend la parole et termine par quelques paroles émues par lesquelles, comptant peu sur la justice des hommes, il se confie sans crainte à celle de Dieu.

Le Conseil entre en délibération et revient peu après rapportant une sentence qui condamne Eugène Millelot à la peine de mort.

L'accusé, ajoute le compte rendu donné par le *Siècle*, entend cette lecture sans que son visage trahisse un signe de faiblesse. il se lève, et, levant la main et les yeux au ciel, il s'écrie :

« Je suis innocent. Vive la République ! »

Eugène Millelot s'évada peu de temps après sa condamnation. Il erra quelques jours aux environs de Clamecy et revint volontairement se constituer prisonnier.

La peine de mort prononcée contre lui fut commuée par le Président de la République, et il fut dirigé sur Cayenne. Il y mourut peu de temps après.

Note B

L'Opinion du Gers, dans son récit de la scène de la rue Balguerie, attribue à M. Alem-Rousseau ces paroles : Qu'il n'y a plus de lois, qu'il n'en reconnaît plus. M. E. Alem-Rousseau fils rectifia ce récit par la lettre suivante, publiée par *l'Opinion* du 28 décembre :

« Martinon, le 26 décembre 1851.

« Monsieur,

« On me communique à l'instant même l'article du journal *l'Opinion du Gers*, dans lequel, sous le titre de *Troubles du Gers*, vous mentionnez mon père, qui, à l'occasion de ces troubles, se trouve recherché et sous le coup d'un mandat d'arrêt.

« Sans consentir à discuter ni avec vous ni avec qui que ce soit les actes de mon père, j'affirme, en ma qualité d'homme présent à la scène de la rue Balguerie, que le langage que vous lui prêtez n'est pas celui qu'il a tenu. — Au lieu de dire, comme vous l'écrivez, *qu'il ne reconnaît plus de lois*, c'est, au contraire, le respect des lois qu'il n'a cessé d'invoquer. Interrogez si vous voulez, là-dessus, commissaire de police, magistrats, soldats, sergents de ville, peuple.

« Je comprendrais difficilement, monsieur, que ma réclamation n'eût pas la publicité de votre article. Cela se doit en honneur.

« Recevez mes salutations.

« Émile Alem-Rousseau. »

Note C

Immédiatement après les événements de décembre à Auch, une instruction fut commencée dans le but de découvrir l'auteur de la tentative de meurtre dirigée contre la sentinelle du général. Voici, d'après le témoignage de plusieurs personnes honorables, et notamment celui de M. Edmond Sancet, habitant actuellement la ville d'Auch, ce qui se serait passé à cette occasion.

Divers indices portèrent la justice à soupçonner, pour l'auteur de cette tentative, le citoyen Délas *dit* Comté, ouvrier charpentier, détenu pour participation aux troubles. Or, le vrai coupable, détenu également pour les mêmes motifs, était un père de famille, ouvrier perruquier, qui avait révélé sa culpabilité à quelques-uns de ses camarades. Délas ne l'ignorait pas. Lorsqu'il apprit qu'il allait être traduit en Conseil de guerre, il dit à

son co-détenu : « Ne crains rien ; il me sera sans doute facile de prouver mon innocence ; mais, quoi qu'il arrive, je ne te dénoncerai pas ; tu es père de famille tandis que je suis garçon, je me ferais un cas de conscience de te faire arriver malheur. »

Délas tint héroïquement parole. Accablé par de fausses apparences, il fut condamné à cinq ans de travaux forcés sans qu'il accusât celui dont il connaissait la culpabilité.

Note D

L'opinion de l'innocence absolue de M. Cantaloup dans la tentative de meurtre dirigée sur le sous-préfet de Mirande est tellement répandue dans le Gers, que nous croyons devoir dire quelques-unes des graves raisons qui militent en sa faveur. Nous sommes d'autant plus à l'aise qu'il ne s'agit que d'un jugement par contumace, ce qui nous permet de ne pas heurter le respect dû à la chose jugée.

M. Terrail, comme on l'a vu dans le récit, est arrivé devant la Sous-Préfecture à la tête d'un groupe d'insurgés très-peu nombreux. Il affirme que M. Cantaloup n'en faisait pas partie ; il l'aurait d'autant mieux remarqué, s'il y avait été, que M. Cantaloup était un homme influent, un chef, en un mot, qui n'aurait pas manqué de prendre place à côté de lui. Après le coup de pistolet, M. Terrail ne l'a pas vu davantage. Il est vrai qu'en ce moment la foule était devenue considérable. Mais il y a un témoignage décisif. M. Delsol, de Mirande, mort en exil à Madrid, avait souvent raconté à ses compagnons d'exil, et notamment à M. Terrail, qu'au moment où celui-ci se dirigeait vers la Sous-Préfecture, lui, Delsol, sortit avec Cantaloup du café Pech, situé à l'autre bout de la ville. Ils étaient armés l'un et l'autre et se rendaient à l'appel du tocsin. Arrivés sur la place, ils achetaient de la poudre au débit de tabac et chargeaient leurs fusils, lorsque le bruit se répandit que le sous-préfet venait d'être blessé.

MM. Terrail et Delsol, en apprenant la condamnation de M. Cantaloup, réfugié comme eux en Espagne, lui offrirent de venir en France à leurs risques et périls pour témoigner en sa faveur s'il voulait purger sa contumace. M. Cantaloup refusa d'user de leur offre généreuse.

Ajoutons que tout Mirande connaît fort bien l'auteur du coup de pistolet, ouvrier de cette ville, mort depuis quelque temps.

Note E

Voici, d'après la *Gazette des Tribunaux*, la partie de la déposition de Charles Mical, qui a trait à Cazals :

— Après que notre maison eut été évacuée et que le maréchal des logis eut été assassiné, j'entrai à la caserne, je montai dans

la chambre de Bruguière, et là, ayant rencontré Cazals *dit* le Caboussut, cet homme me dit: Le voilà *espatat* (étendu d'une manière ignoble). Il me coucha en joue et me menaça de me tuer si je parlais.

M. le Président. — Qui vous a dit cela, Cazals ?

Le témoin. — Oui monsieur... Le Caboussut avait mis le caleçon d'un gendarme, qui avait été abandonné.

Interrogé pour savoir s'il a reconnu Cazals, le témoin dit que son émotion fut si grande qu'il ne le reconnut pas sur le moment. Ce n'est que plus tard, à Béziers, où il se trouvait en compagnie du gendarme Flacon, mis par hasard en présence de Cazals, qu'il a reconnu l'homme de la gendarmerie.

Le gendarme Flacon, interrogé, s'exprime ainsi :

— Nous attendions que le procureur nous interrogeât; tout à coup Mical aperçut Cazals et me dit : « Voilà l'homme qui m'a couché en joue à la gendarmerie. » Je dois même ajouter que Cazals fut inquiet; il ne voulait pas sortir de la maison où il était venu me serrer la main, il se tenait près de la porte pour voir si je ne parlerais pas contre lui.

M. le Président à Charles Mical. — Comment était costumé Cazals ?

Le témoin. — Il avait un pantalon clair qu'il avait ôté pour mettre le caleçon du gendarme, et c'est à ce moment que je le surpris.

Un défenseur. — Il voulait s'approprier ce caleçon, il volait !

Me Poutingon. — Il s'était bien approprié la carabine !

Dans l'audience suivante, Charles Mical, confronté avec Cazals, le reconnaît parfaitement et persiste, avec la plus grande énergie, dans sa déposition. La suite de cet incident ne manque pas d'intérêt.

M. le Président. — Comment donc n'avez-vous pas déclaré dans l'instruction ce que vous venez de déposer pour la deuxième fois?

Le témoin. — Je l'ai parfaitement déclaré ; c'est qu'on ne l'aura pas écrit.

M. le Président. — Si vous aviez dit cela devant le juge de paix, je comprends qu'il eût omis de l'écrire, car il a fort mal fait l'instruction; mais devant le juge d'instruction !

Le témoin. — C'est devant le juge de paix que j'ai déclaré pour la première fois le fait relatif à Cazals : il n'est pas étonnant qu'on l'ait passé, car le secrétaire disait souvent : Ceci est inutile, un autre en a déposé, vous n'avez pas besoin de dire cela.

Mon deuxième interrogatoire a été fait par le commissaire de police, M. Nougaret, et, devant lui, je l'ai dit également; il n'aura pas voulu l'écrire.

M. Nougaret, interrogé, nie que Mical ait déposé de ce fait devant lui.

Pour en finir avec Cazals, notons un faux témoignage de cet homme qui fut prouvé avec la plus entière évidence.

Parmi les accusés se trouvait un sieur Maurel, ouvrier comme lui, et qu'il connaissait dès longtemps. Maurel avait été arrêté sur la seule déposition de Cazals; au procès, Cazals persista à l'accuser avec une précision et une énergie incroyables d'avoir pris part aux meurtres de Bruguière et de Lamm. Or, Maurel fit entendre six ou sept témoins qui avaient passé la nuit du 4 au 5 décembre avec lui dans une noce à Pézenas. Maurel avait couché avec deux des témoins et n'était arrivé à Bédarieux que le vendredi après midi. D'autres témoins l'avaient vu descendre de la diligence. Il fut acquitté sur le chef de meurtre, mais condamné à vingt ans de détention pour avoir assisté armé à l'enterrement des républicains tués à Bédarieux. Ajoutons que Charles Mical fut un instant arrêté comme faux témoin, et que, malgré les conclusions des défenseurs sur le fait de Maurel, Cazals resta libre.

Note F

Dans le récit que donne M. Maquan de la quadruple exécution de Lorgues, il est un point que nous avons écarté, parce qu'il mérite discussion.

Le narrateur dit, en parlant du gendarme blessé à l'œil qui fut l'unique exécuteur des quatre malheureux : « — Au milieu d'outrages et d'insultes sans nombre, cet œil lui a été arraché à « l'aide d'un clou, au moment où il était fait prisonnier par les « insurgés. Il a cru reconnaître les auteurs de cet attentat, etc. » Tout prouve que ce fait est une pure invention. D'abord, M. Maquan, dans un récit très-détaillé de l'insurrection du Var, raconte, commune par commune, tous les faits insurrectionnels; il n'oublie ni un coup donné, ni une injure reçue, et nulle part il n'y a trace de cet œil arraché avec un clou au milieu d'outrages sans nombre. Aucun journal n'en a parlé, pas plus que M. Maquan lui-même dans le cours de son récit. Toutefois, il y a des considérations plus décisives. Les seuls gendarmes faits prisonniers furent les onze de la Garde-Freynet, six de Luc et cinq de Vidauban. Il ressort du récit donné par tous les journaux et par M. Maquan lui-même. qu'aucun de ces gendarmes n'a souffert aucun sévice. M. Maquan a été leur compagnon de captivité ; il raconte dans *Trois jours au pouvoir des insurgés*, les moindres incidents de leur arrestation et de leur captivité, et nulle part ne paraît l'histoire de cet œil arraché à l'aide d'un clou.

Si nous en jugeons par le lieu d'origine des exécutés, un de Vidauban, un des Arcs, deux du Muy, communes voisines de Vidauban, il ne pourrait s'agir que des gendarmes de cette ville. Or, ceux-ci ont été arrêtés deux fois, relâchés d'abord, puis repris. M. Maquan le raconte, pages 24 et 26, et il y constate qu'ils n'ont souffert aucune violence.

Voici peut-être l'origine et l'explication de ce fait :

Le 5 décembre, un gendarme venant de la direction de Toulon traversa Vidauban porteur d'une dépêche. Quelques insurgés lui crièrent de se rendre, et, sur son refus, firent feu sur lui. Il ne fut nullement fait prisonnier et échappa grâce à la vigueur de son cheval. Était-ce celui-là qui fut l'exécuteur de Lorgues ?

Note G

Depuis la publication des précédentes éditions de ce livre, de nombreuses réclamations me sont venues de Béziers. Cadelard, m'a-t-on écrit, était innocent, toute la population en est convaincue, sa mémoire est ici vénérée comme celle d'un martyr.

Cette impression unanime ébranle la conviction que je m'étais formée à la lecture des débats du procès de Béziers. En présence de divers témoignages qui me paraissaient accablants, j'avais cru que Cadelard était réellement l'un des assassins qui souillèrent le mouvement de Béziers par un odieux forfait. Je professe pour les misérables qui en temps de troubles ont parfois cherché à assouvir des passions honteuses ou féroces, sous prétexte de républicanisme, une aversion aussi énergique qu'est profonde ma vénération, ma sympathie pour les hommes de cœur qui, au prix de leur fortune, de leur liberté, de leur existence ont combattu pour la République.

Si Cadelard était de ces derniers, si je me suis trompé, si les témoignages qui l'ont chargé étaient faux, si l'on a la preuve de son innocence comme on en a la conviction, il importe que réparation soit faite.

Il faut que cette mémoire soit publiquement réhabilitée.

Ne se trouvera-t-il pas à Béziers un ou plusieurs citoyens pour prendre l'initiative d'une enquête à ce sujet? La plupart des contemporains vivent encore. Si vraiment Cadelard a été victime d'une erreur judiciaire, il doit être possible de réunir les éléments d'un mémoire où seraient exposées les preuves de son innocence. Il n'existe aucun empêchement légal à cette œuvre pieuse. Habitant loin de Béziers, lié à un travail quotidien, il m'est impossible d'entreprendre moi-même cette tâche qui exige un long séjour à Béziers et une grande connaissance des hommes et des choses de cette ville. Mais si, comme je l'espère, quelques bons citoyens l'entreprennent, j'offre ici de faire les frais de l'impression du mémoire et de mettre en œuvre pour le faire connaître du public toute l'influence que me peuvent donner mes relations dans la presse.

(*Note de la 4e édition.*)

FIN

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS. . . . . Pages 1 et 2

CHAPITRE PREMIER

DÉPARTEMENTS DU CENTRE ET DE L'EST

LOIRET — ALLIER — SAÔNE-ET-LOIRE — JURA — AIN

Caractère général des mouvements du Centre et de l'Est. — Agitation à Lille, Nancy, Strasbourg, etc. — Affaire de Linards, près Limoges. — Emeute de Saint-Amand (Cher). — Insurrection de la Suze (Sarthe). — Manifestation d'Orléans. — Les représentants du peuple à la Mairie. — Arrestations collectives. — Manifestation de Montargis. — MM. Souesmes et Zanotte. — L'Auberge de *la Poule-Blanche*. — Collision sanglante. — Insurrection de Bonny-sur-Loire. — Le gendarme Denizeau. — La déposition du curé de Bonny. — Mouvements dans l'Allier. — Affaire d'Yseult, près de Moulins. — Le bourg du Donjon. — M Dollivier. — Prise d'armes. — Marche des insurgés sur La Palisse. — Première rencontre. — Arrestation et évasion du sous-préfet. — Combat. — Mesures de répression. — Arrêté remarquable. — Agitation de Saône-et-Loire. — Insurrection de Saint-Sorlin et Cluny. — Marche sur Mâcon. — Rencontre. — Troubles du Jura. — Collision près de Lons-le-Saulnier. — Insurrection de Poligny. — Arrestation des autorités. — Caractère de ce mouvement. — Lettre du curé de Poligny. — Troubles de l'Ain. — Les réfugiés français à Genève. — Débarquement à Anglefort. — Le douanier Guichard. — Charlet et ses compagnons. Pages 3 à 24

CHAPITRE II

DÉPARTEMENTS DU CENTRE

NIÈVRE — YONNE

Situation de la Nièvre au moment du Coup d'État. — La ville de Clamecy. — Premiers incidents. — Projets d'arrestations. — Les chefs du mouvement. — Mesures de défense. — Début de l'insurrection. — Le maire Legeay. — Fusillade. — Occupation de la Mairie. — Assassinat de M. Mulon. — Soulèvement des campagnes. — Le village de

Pousseaux. — Mort de M. Bonneau. — le curé d'Arthel. — Clamecy dans la nuit du 5 au 6. — Capitulation de la gendarmerie. — Meurtre du gendarme Bidan. — Les insurgés maîtres de Clamecy. — Marche du préfet. — Saisie des caisses. — Proclamation. — Derniers meurtres. — Arrivée de la troupe. — Mort de Chapuis et de ses compagnons. — La troupe aux Chaumes. — Tentatives pour parlementer. — Evacuation de la ville. — Les crimes de Clamecy. — Proclamation du préfet. — Arrêté et circulaire de M. Carlier. — Les colonnes mobiles. — Insurrection de Neuvy. — Tentative de meurtre sur le curé. — Arrivée de la troupe. — Dépêche de M. Ponsard. — Insurrection de Saint-Sauveur (Yonne). — Combats de Toucy et d'Escamps. — La chasse aux rouges. . . . . Pages 25 à 49

CHAPITRE III

DÉPARTEMENTS DU SUD-OUEST

TARN-ET-GARONNE — LOT — AVEYRON — LOT-ET-GARONNE

Le Sud-Ouest. — Caractère de la résistance. — Agitation à Toulouse et à Bordeaux. — Agitation à Bergerac. — Tentatives dans les Pyrénées. — Un préfet n'adhérant pas au Coup d'Etat. — Troubles de Moissac. — Insurrection de Figeac. — Agitation à Rodez et Milhau. — Plan d'insurrection à Agen. — Insurrection du canton de Lavardac. — Passage des bandes à Nérac. — Le plan échoue. — Insurrection de Villeneuve-sur-Lot. — La ville de Marmande. — Délibération du Conseil municipal. — Les délégués du peuple. — Résolution. — La Commission révolutionnaire. — Départ du sous-préfet. — Le commandant Peyronni. — Proclamation. — Inaction des insurgés. — Marche des troupes. — Marmande dans la nuit du 7 au 8 décembre. — Départ des insurgés. — Combat de Sainte-Bazeille. — Les insurgés à Castelnau. — L'état de siége. — La répression. . . . . Pages 70 à 50

CHAPITRE IV

DÉPARTEMENTS DU SUD-OUEST

GERS

Le département du Gers. — Proclamation des autorités. — Réunion dans les bureaux de *l'Ami du peuple*. — Journée du 4. — M. Alem-Rousseau. — Agitation. — Appel aux armes. — Arrivée des paysans. — Pourparlers. — Distribution de vivres. — Collision sanglante. — L'autorité victorieuse. — Fleurance. — Le sous-préfet de Lectoure. — Mirande. — Début de l'insurrection. — Scène à la Sous-Préfecture. — Coup de pistolet. — Arrestation du sous-préfet. — Dangers courus. — Arrivée des hussards. — Insurrection générale des campagnes. — Caractère du mouvement mirandais. — Marche sur Auch. Découragement. — Soumission de Mirande. — Insurrection de Condom. — Rétablissement de l'ordre. — Les paysans du Gers jugés par un journal. . . . . Pages 71 à 96

CHAPITRE V

DÉPARTEMENTS DU MIDI

PYRÉNÉES-ORIENTALES — HÉRAULT — GARD

Les partis en présence dans le Midi. — Grave revirement d'opinion. — Les sociétés secrètes. — Serment d'affiliation. — Troubles d'Estagel (Pyrénées-Orientales). — La ville de Béziers. — Délibération chez M. Peret. — Réunion au cimetière Vieux. — Soulèvement. — Les délégués du peuple. — Le sous-préfet Collet-Meygret. — Curieux colloque. — Arrivée du peuple. — Combat. - Victoire de l'autorité. — Assassinat de M. Vernhes et Bernard Maury. — Troubles de Pézenas. — Capestang. — Insurrection de ce bourg. — Collision. — La Jacquerie de l'Hérault. — La ville de Bédarieux. — Début de l'insurrection. — Occupation de la Mairie. — La gendarmerie gardée à vue. — Le maréchal des logis Léotard tue Cabrol. — Soulèvement furieux. — Intrépide défense des gendarmes. — Le feu à la caserne. — Le gendarme Flacon — Le gendarme Sellère au milieu du peuple. — Mort d'Eugène Combes.— Fuite des gendarmes. — Bruguière tué. — La maison Mical. — Dévouement de Rose Mical. — Lamm massacré. — Le gendarme Circq et Malaterre. — Mort du maréchal des logis. — Bédarieux entre les mains des insurgés. — Rétablissement de l'ordre. — Insurrection près de Nîmes. — Tentative sur Uzès. — Pacification. . . . . Pages 97 à 125

CHAPITRE VI

DÉPARTEMENTS DU MIDI

MARSEILLE ET LE VAR

État des partis en Provence. — Importance politique de Marseille. — La journée du 4 à Marseille. — Le Var. — Insurrection de Cuers. — Meurtre du brigadier Lambert. — Répression de ce mouvement. — Le Luc, la Garde-Freynet et Vidauban. — L'insurrection au Luc. — Arrestations arbitraires. — La ville de Brignoles. — Insurrection. — Le chef-lieu. — Curieuse scène. — Le Comité directeur. — Marche des insurgés. — La déesse de la Liberté. — Le *général* Camille Duteil. — Incident à Draguignan. — Les insurgés à Lorgues. — — Les légitimistes de Lorgues. — Scène de la Mairie. — Départ de l'armée démocratique. — Les otages. — Arrivée à Salernes. — Marche du préfet Pastoureau. — Occupation de Brignoles par le colonel de Sercey. — Découragement des insurgés. — Marche sur Aups. — Position des insurgés. — Marche des troupes. — Rencontre de Tourtour. — La nuit du 9 au 10 à Aups. — Plan de retraite. — Surprise des insurgés. — Affreuse déroute. — Les otages délivrés. — M. Andéol de Laval. — Combat à la chapelle d'Aups. — Fuite de Camille Duteil. — L'estafette Martin. — Son exécution. — Giraud *dit* l'Espérance. — Etrange aventure. — La quadruple exécution de Lorgues. . . . . Pages 126 à 160

CHAPITRE VII

DÉPARTEMENTS DU MIDI

BASSES-ALPES ET VAUCLUSE

Etat des esprits dans les Basses-Alpes. — L'arrondissement de Forcalquier. — Arrestation manquée. — Insurrection.— Le sous-préfet Paillard.—Son arrestation.—Tentative de meurtre.—Escerlin et Godefroid. — Dangers courus par le sous-préfet. — Escoffier. — Soulèvement général. — Marche des insurgés de Gréoulx. — Insurrection de Sisteron. — Insurrection de Riez. — La ville de Digne. — Concentration des insurgés à Malijay. — Les autorités quittent Digne. — Entrée des insurgés. — Le Comité de résistance. — Capitulation de la troupe. — Essais d'organisation. — Caractère de l'insurrection. — Mouvement de Barcelonnette. — Collision évitée. — Marche du colonel Parson. — Mouvement concentrique des Basses-Alpes. — Les insurgés quittent Digne. — Rencontre des Mées. — Retraite du colonel Parson. — Dispersion des insurgés. — Ailaud (de Volx). — Le canton de Saint-Etienne-les-Orgues. — Fin de l'insurrection. — Un épisode de l'état de siége. — Insurrection tardive du Vaucluse. — Marche des insurgés sur Avignon. — Leur dispersion. . . . . Pages 161 à 186

CHAPITRE VIII

DÉPARTEMENTS DU MIDI

ARDÈCHE ET DRÔME

Mouvement de l'Ardèche. — Attaque de Privas et de Largentière. — La Drôme. — L'état de siége. — Les sociétés secrètes. — Tentatives de résistance au chef-lieu. — Le chef des sociétés secrètes. — Ordres et contre-ordres. — La ville de Crest. — Insurrection du canton de Saillans. — La tour de Crest. — Combat. — Les insurgés de Grâne et de Chabrillant. — Les otages. — Déroute des insurgés. — Arrivée des renforts. — Attaque du plateau. — Insurrection de Dieu-le-Fit, Bourdeaux, Puy-Saint-Martin. — Caractère de ce mouvement. — Le maire de Poët-Célarde. — Concentration à Saou. — Rencontre du Val-de-Lambre. — Succès des insurgés. — Attaque du pont de Crest. — Combat acharné. — Dispersion des insurgés. — Mouvement de Loriol. — Agitation à Montelimart. — Insurrection du canton de Marsanne. — Marche de la troupe. — Le parlementaire. — Combat de Saint-Marcel. — La troupe battue. — Sortie de la garnison. — Pacification de la Drôme. . . . . Pages 187 à 210

CONCLUSION . . . . . Page 211

APPENDICE . . . . . Pages 212 à 223

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

10345 — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

140- 198

HF
T3126p

Tenot, Eugène
Paris en décembre 1851. Ed.8.

393171

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
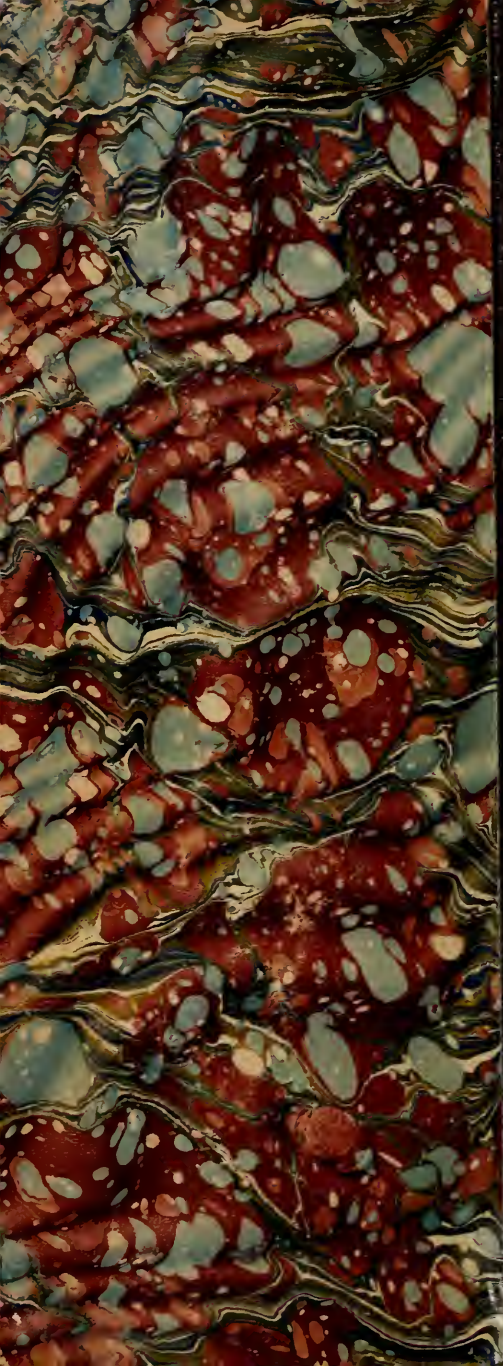
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED